

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL
DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS
A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

QUATRIÈME ANNÉE. — SEPTIÈME VOLUME



PARIS

AUX BUREAUX DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et C^e

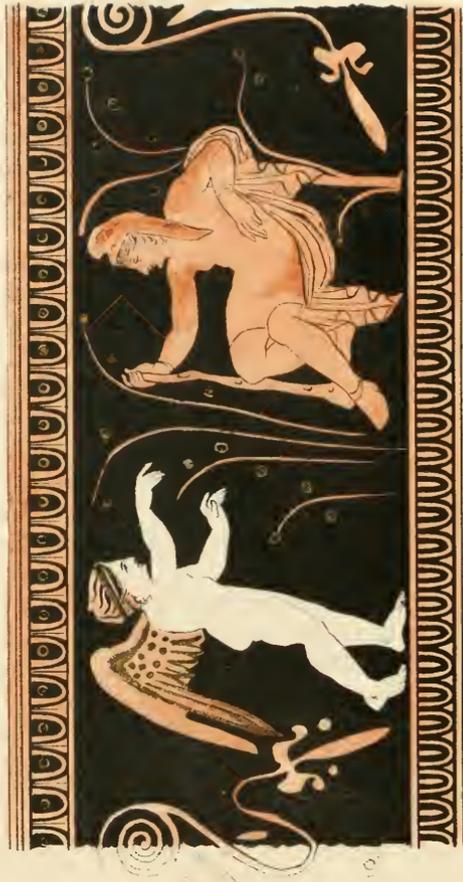
QUAI DES AUGUSTINS, 35.

—
1863

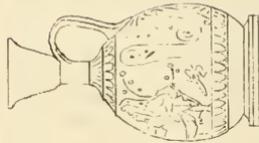
Tous droits réservés.

PARIS. IMPRIMERIE DE PILLET FILS AINÉ

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS.



AUG. RACINET DEL.



VASE PEINT TROUVÉ A CORINTHE

La composition tracée sur la partie antérieure se réduit à deux personnages. A droite, on voit un jeune homme assis dans un lieu planté d'arbustes. Son costume asiatique, son air effeminé indiquent, selon toute probabilité, le fils de Priam, *Pâris*. On pourrait hésiter au premier abord, il est vrai, entre Adonis et Pâris; on pourrait même croire, vu l'ambiguïté du sexe, que nous avons sous les yeux une Amazone ou une Diane en costume oriental. Mais tout bien examiné et toute réflexion faite, il me paraît que c'est réellement le berger du mont Ida que l'artiste a voulu représenter. D'ailleurs, sur plus d'un monument ancien, Pâris a ce caractère effeminé qu'on retrouve ici. Une coiffure phrygienne qui, dans l'origine, était peinte en rouge couvre la tête du jeune homme. Une tunique courte à manches qui descend jusqu'aux genoux laisse voir les anaxyrides qui revêtent ses jambes. Cette tunique avait également reçu un enduit rouge dont il reste par-ci par-là des traces. La chlamyde, retombant de ses épaules, est venu glisser jusqu'au bas du tertre sur lequel Pâris est assis. De sa main droite il s'appuie sur un pedum.

A gauche on aperçoit *Éros* entièrement nu, le corps peint en blanc. Il s'avance vers le lieu où est Pâris assis et étend les deux mains vers lui. Une bandelette dorée entoure ses cheveux; ses ailes, de la couleur rouge de la terre, sont ornées de reliefs et de bossettes dorés.

Les baies des arbustes, dans lesquels on reconnaîtra des myrtes, sont également relevées en bosse et dorées.

Il est vrai que l'or a presque entièrement disparu des endroits où il avait été appliqué; mais il en reste assez pour reconnaître avec certitude les parties du costume et les détails qui avaient reçu ce luxe d'ornementation.

Quant aux ornements peints, ils consistent en deux bordures d'oves à la partie supérieure aussi bien qu'à la partie inférieure de cette gracieuse composition. Le centre des oves, dans la bordure supérieure, a reçu un point doré relevé en bosse; cette ornementation n'existe pas dans la bordure inférieure. Au-dessous de l'anse sont des palmettes avec points dorés et desquelles partent des enroulements de feuillage terminés à leur extrémité par des fleurs. Une bordure de godrons règne à l'endroit où le goulot vient se rattacher au corps du vase.

Tel est l'ensemble de la composition et des ornements qui l'encadrent.

Quant au sens du sujet, je crois qu'on peut y voir l'arrivée d'*Éros* auprès de Pâris, soit avant le jugement des trois déesses qui se disputaient le prix de la beauté, soit avant l'enlèvement d'*Hélène*.

Dans une autre occasion (1), en parlant du commerce des vases dans l'antiquité, j'ai signalé des exemples de transport par la voie du commerce et j'ai parlé des poteries peintes portant les signatures de Taléides et de Nicosthènes, trouvées les unes en Sicile, les autres en Étrurie. Le petit vase publié ici pourrait être un exemple à joindre à ceux qui prouvent le fait du commerce des vases de terre peinte, puisque, comme je l'ai dit, le charmant aryballe de M. A. Bertrand est de fabrique athénienne et qu'il a été trouvé à Corinthe. On pourrait toutefois admettre sans difficulté que ce petit vase, véritable jouet d'enfant (παίγνιον), a été fabriqué à Corinthe par un artiste athénien établi dans cette ville.

J'ai déjà dit qu'on connaissait un certain nombre de petits vases de fabrique athénienne, enrichis de dorures. Mais outre ces très-petits vases, il existe plusieurs monuments de l'art céramographique de plus grande dimension où ce genre d'ornementation a été heureusement employé.

Je profite de l'occasion qui s'offre pour donner ici une liste sommaire des principaux vases connus avec ornements dorés. Je ne sais pas que dans aucun ouvrage consacré à l'étude de la céramographie, on ait donné jusqu'à ce jour un catalogue de ces sortes de vases.

Je divise les vases avec dorures en quatre classes : 1° les vases à peintures rouges et blanches ; 2° les coupes à fond blanc et à dessins de plusieurs couleurs ; 3° les vases noirs, la plupart cannelés, avec couronnes ou guirlandes d'or ; 4° les vases à reliefs, coloriés et dorés.

1. — Un des plus jolis petits vases athéniens avec dorures est la charmante œnochoé publiée dans le bel ouvrage du baron de Stackelberg (2), et conservée au Musée de Berlin (3). On y voit la *Victoire* (ΝΙΚΗ), sous les traits d'une petite fille, montée dans un char attelé de quatre chevaux ailés. Devant elle s'avance *Plutus* (ΠΛΟΥΤΟΣ), le dieu des richesses, figuré comme un jeune garçon nu, ayant une chlamyde jetée sur ses épaules ; il étend la main vers un trépied. Derrière le char de la Victoire vient l'*Or* personnifié (ΧΡΥΣΟΣ), avec une tunique talaire richement brodée, de longs cheveux sur les épaules et une œnochoé à la main. L'extérieur et le costume appartiennent à une

(1) *Gazette des beaux-arts*, sept. 1862, p. 200.

(2) *Die Græber der Hellenen*, pl. XVII. — *Élite des monuments céramographiques*, tom. I, pl. XCVII.

(3) Gerhard, *Berlin's ant. Bildwerke*, n° 1690 a. — C'est par erreur que dans *l'Élite des monum. céram.*, t I, p. 312, on a dit que ce petit vase, d'un travail merveilleux, avait été détruit.

jeune fille, et quoique le mot χρυσός ne soit jamais employé au féminin, on peut croire que l'artiste a voulu représenter le mariage allégorique de *Plutus* et de l'*Or* (1), allégorie semblable à l'union que Platon imagina entre le *Besoin* (Πόρος) et la *Pauvreté* (Πενία) (2). La Victoire poétique d'une tribu athénienne est ici figurée sous une forme appropriée au goût de l'enfance; l'*Or* et la *Richesse* accompagnant la *Victoire* indiquent la part que l'un et l'autre y ont eue.

Les chairs et la tunique de Nicé, les chevaux et le piédestal qui porte le trépied sont peints en blanc; l'or brille aux ailes et aux freins des chevaux, à la bandelette qui ceint la tête de Chrysos, à la bandelette, au collier, aux pendants d'oreille et aux bracelets de Nicé, au trépied et à la bandelette qui entoure le front de Plutus.

2. — Un charmant petit aryballe de la Pinacothèque de Munich, de fabrique athénienne, mais trouvé à Vulci, a été publié par M. Otto Jahn (3). On y voit *Pædia* (ΠΑΙΔΙΑ), la personnification du jeu, sous la forme d'une jeune fille qui étend les mains vers *Éros*, (ΕΡΟΣ), placé dans une balançoire. Le corps d'*Éros* est peint en blanc. L'or rehausse la bandelette au front d'*Éros*, les détails de ses ailes, la coiffure, les pendants d'oreille et le collier de *Pædia*. Des baies dorées se voient à un myrte qui s'élève de terre, entre la balançoire et *Pædia*, ainsi qu'à une guirlande de feuilles de myrte qui couronne le sujet.

3. — Un lécythus du Musée de Carlsruhe, où l'on voit les jardins d'*Adonis*, d'après la savante et ingénieuse explication de Creuzer (4). *Vénus*, montée sur une échelle, reçoit des mains d'*Éros* un vase à moitié brisé dans lequel sont des plantes; deux autres vases sont placés à terre. A chaque extrémité du tableau, on voit une jeune fille; ce sont deux *Heures*, Carpo et Thallo. Des inscriptions qui paraissent illisibles sont tracées auprès des deux acolytes. Les pommes placées dans la coiffure de *Vénus* et de ses deux compagnes, les boucles d'oreille, les détails dans les ailes d'*Éros* sont dorés, ainsi que les baies de la guirlande de myrte, ornement du col de ce petit vase (5).

(1) Voir *Élite des monuments céramographiques*, tom. I, p. 309 et 310.

(2) *Sympos.*, p. 203.

(3) *Berichte über die Verhandlungen der Königl. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, Phil.-hist. Classe t. VI, 1854, pl. XI. — Cf. Otto Jahn, *Beschreibung der Vasensammlung König Ludwigs in der Pinakothek zu München*, n° 234.

(4) *Zur Gallerie der alten Dramatiker, Auswahl gr. Thongefässe*, pl. 8 et p. 66 et suiv. Heidelberg, 1839, in-8°.

(5) *Élite des monuments céramographiques*, t. IV, pl. LXXXV. — Cf. *Annales de l'Inst. arch.*, t. XVII, pl. N, 1845.

4. — Un aryballe d'une plus grande dimension que les vases précédemment décrits montre la gracieuse composition allégorique publiée en premier lieu par le baron de Stackelberg (1), et où l'on a représenté *Aphrodite* (ΑΦΡΟΔΙΤΗ) ayant Éros sur son épaule et accompagnée de cinq jeunes filles occupées à tresser une cage pour y renfermer l'Amour. Les compagnes de Vénus portent les noms de ΚΑΕΟΠΑΤΡΑ, ΕΥΝΟΜΙΑ, ΠΑΙΔΙΑ, ΠΕΙΘΩ et ΕΥΔΑΙΜΟΝΙΑ. Des myrtes, des pommiers ou des orangers sont plantés dans le lieu où sont rassemblés ces personnages.

Toutes les parures des jeunes filles, les fruits, les ornements de la petite cage sont relevés en bosse et dorés.

Ce précieux vase, trouvé dans l'Attique, est actuellement conservé au Musée britannique.

5. — Un autre aryballe, découvert dans un tombeau de Ruvo et publié par M. Jules Minervini (2), montre une scène également allégorique. Une déesse nommée ΕΥΔΑΙΜΟΝΙΑ, la *Félicité*, accompagnée d'Éros, assise dans un lieu planté de myrtes, reçoit le jeune *Polyétés* (ΠΟΛΥΕΤΗΣ); trois jeunes filles portant les épithètes d'ΥΠΙΕΙΑ, ΠΑΝΔΑΙΣΙΑ et ΚΑΛΗ, sont debout et entourent la scène. Deux couronnes de myrte sont suspendues dans le champ. Cette scène représente, sous des noms allégoriques, le mariage d'Adonis avec la déesse infernale, en présence des trois Parques.

Toutes les perles des colliers, l'agrafe qui ferme le manteau du jeune homme, les baies des myrtes sont dorées.

6. — Un troisième aryballe, qui a fait partie de la collection Durand et qui a été acquis en 1836 par M. le duc de Hamilton, montre *Bacchus* indien, ou plutôt le roi *Midas*, monté sur un dromadaire et accompagné d'un nombreux cortège, dans lequel paraissent cinq femmes en costume oriental, deux jeunes filles jouant du tympanum en costume grec et deux hommes barbus, placés aux extrémités et vêtus d'anaxyrides, comme les femmes ayant le costume oriental.

Des ornements dorés et relevés en bosse se remarquent à la mitre de Midas, à la ceinture et au sceptre du même personnage, aux coiffures, aux ceintures des acolytes et à plusieurs des attributs que

(1) *Die Graeber der Hellenen*, pl. XXIX. — *Élite des monuments céramographiques*, t. IV. pl. LXII.

(2) *Illustrazione di un antico vaso di Ruvo*. Napoli, 1845, in-4°. — *Élite des monuments céramographiques*, t. IV, pl. LXXXIV.

portent les femmes, tels qu'un flambeau, une lyre, un tympanum, un flabellum, etc. (1).

7. — Un vase athénien, sur lequel est figurée une assemblée de divinités qui assistent à l'enlèvement de Thétis. Les noms de ΘΕΤΙΣ, ΠΗΛΕΥΣ, ΨΑΜΑΘΗ, ΑΘηνη, ΠοσειΔΩΝ, ΚΥΜΟΔΟΧΗ (?) ou ΟΧΗ ΑπολλωνοΣ (?), ΠΑΝ, ΑΦΡΟΔΙΤΗ, ΠΕΙΘΩ sont inscrits auprès des personnages. Les parures et les détails de costume sont enrichis de dorures. Malheureusement le monument a souffert et plusieurs morceaux en sont perdus (2).

8. — Une grande hydrie du Musée de Carlsruhe représente le Jugement de Pâris. Au centre est assis *Alexandre* (ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ), vêtu d'un riche costume phrygien, et dont l'air effeminé a beaucoup de rapports avec le Pâris du petit vase de M. A. Bertrand. Un Amour s'appuie sur son épaule; à ses pieds est un chien. A droite paraît *Hermès* (ΕΡΜΗΣ), le caducée à la main, suivi d'*Aphrodite* (ΑΦΡΟΔΙΤΗ) (*sic*) assise et accompagnée d'*Éros*. A gauche sont debout *Athéné* (ΑΘΗΝΑΑ) (*sic*) et *Héra* (ΗΡΑ); derrière l'épouse de Jupiter, on voit *Clymène* (ΚΛΥΜΕΝΗ) assise. Au-dessus de cette composition règne un autre rang de figures. Au centre est le buste de la *Discorde* (ΕΡΙΣ), vue de face, ayant à droite le *Bonheur* ou la *Bonne Fortune* (ΕΥΤΥΧΙΑ) assise qui prépare une couronne; sur les épaules d'Eutychia est appuyée une déesse sans ailes, tenant également une couronne; son nom n'est pas indiqué, mais il est facile de suppléer à l'absence de l'inscription, car cette seconde déesse tenant une couronne ne peut être autre que la *Victoire*. Aux extrémités de la composition, à droite, est *Hélios* (ΗΛΙΟΣ) monté dans un quadrigé dont on n'aperçoit qu'une partie, et à gauche, *Zeus* (ΖΕΥΣ) assis, armé du sceptre et du foudre (3).

Au-dessous de cette composition, dessinée avec assez de négligence,

(1) *Monuments inédits de l'Institut arch.*, t. I, pl. L. — *Arch. Zeitung*, 1844, pl. XXIV. — L'explication la plus satisfaisante appartient à Panofka, qui a reconnu ici le roi *Midas*, en comparant cette curieuse scène avec plusieurs autres monuments où paraît *Midas*. Voir *Arch. Zeitung*, 1844, p. 395 et suiv. — Cf. *Cat. Durand*, n° 97.

(2) Voir Wilkins, *Memoirs relating to Turkey*, by Robert Walpole, I, p. 409. — Dubois Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases*, pl. LXX, 1. — Millingen, *Ancient uned. monum.*, I, pl. A, 1. — Cf. mon article sur les monuments qui montrent Pélée et Thétis, dans les *Annales de l'Institut archéologique*, t. IV, p. 113 et suiv.

(3) Em. Braun, *Il Giudizio di Paride*, pl. I, Paris, 1838, in-4°. — Fr. Creuzer, *Zur Gallerie der alten Dramatiker, Auswahl gr. Thongefässe*, pl. 1. — Cf. Welcker, *Annales de l'Inst. arch.*, t. XVII, p. 172 et suiv.

règne une large frise dans laquelle paraissent quatorze ménades dansant autour du jeune *Bacchus* debout, tandis que *Silène* joue de la flûte (1).

L'hydrie de Carlsruhe est le plus grand vase connu avec ornements dorés. L'or, comme dans les sujets précédemment indiqués, rehausse les parures, les baies des myrtes et tous les détails de cette vaste composition.

9. — Un des vases les plus remarquables et les plus beaux où l'or a été employé conjointement avec des couleurs vives et variées, est la grande *péliké* trouvée par M. Salzman dans un tombeau de Camiros, dans l'île de Rhodes. On y a figuré la scène si souvent reproduite par les céramographes de l'enlèvement de *Thétis* par *Pélée*. La déesse laisse tomber ou veut saisir pour s'en envelopper un péplus couleur vert de mer avec une bordure blanche, enrichie de méandres rouges. Plusieurs Néréides entourent le groupe principal, et s'enfuient à l'approche du ravisseur. Les parures de *Thétis* et des Néréides sont dorées, ainsi que le pétase de *Pélée*, et plusieurs autres détails. Les chairs des déesses sont coloriées, pour les unes en blanc, tandis que pour les autres, c'est la couleur naturelle de l'argile qui a été conservée.

Au revers est figuré un sujet bachique.

Ce magnifique vase est aujourd'hui au Musée britannique. Les dessins dont il est enrichi appartiennent à la plus belle époque de l'art; on doit en placer la fabrication vers la fin du quatrième siècle avant l'ère chrétienne, à l'époque d'Alexandre le Grand (2).

10. — Une grande et splendide coupe de la collection de M. le duc de Blacas mérite d'être citée ici, comme une des plus belles parmi les coupes à ornements dorés. A l'intérieur on a représenté *Bacchus*, *Ariadne* et *l'Amour*, et à l'extérieur, des scènes bachiques.

Les parures et les détails des attributs sont relevés en bosse et dorés. Une admirable bordure de feuilles d'ache avec dorures encadre le sujet principal. Cette coupe à figures rouges sur fond noir est encore inédite.

On connaît aussi plusieurs autres coupes d'un travail tout particulier et où l'or est associé à des couleurs variées, je veux parler des belles peintures sur fond blanc tracées à l'intérieur de quelques coupes extrêmement rares. Je cite ici :

41. — La coupe trouvée dans l'île d'Égine et où l'on voit l'enlève-

(1) Fr. Creuzer, *l. cit.*, pl. 7.

(2) Cf. *Revue arch.*, t. V de la nouvelle série, p. 410.

ment d'Europe. Cette coupe, qui a beaucoup souffert et dont il manque plusieurs morceaux, est conservée à la Pinacothèque de Munich. Dans l'intérieur sur fond blanc paraît un taureau noir, au-dessus duquel on lit le nom de ΖΕΥΣ. *Europe*, vêtue du plus riche costume, est assise sur le taureau. Ses vêtements de couleur rouge sont semés de points d'or; une bandelette dorée rattache ses blonds cheveux; les pendants d'oreille, le diadème, le collier, les bracelets, la fleur que la fille de Cadmus tient dans la main droite sont revêtus d'or; de la gauche elle saisit une des cornes dorées du taureau (1).

12. — Une autre coupe à fond blanc, mais trouvée dans les fouilles du prince de Canino, également conservée à Munich, montre la grande et majestueuse figure d'*Héra* (HPA) debout, tenant le sceptre. La tête de la déesse est ceinte d'une riche stéphané décorée de palmettes; un ample péplus à deux teintes différentes de violet et enrichi de bandes d'une couleur plus foncée, avec palmettes, recouvre sa tunique talaire. Les contours de la tête, dessinée de profil, la tunique, la main qui tient le sceptre, les pieds, sont tracés avec un simple trait rouge. L'or rehausse la stéphané, le collier, le sceptre ainsi que les broderies du péplus.

Cette belle et merveilleuse figure est dessinée avec une rare élégance (2).

13. — Une troisième coupe à fond blanc, trouvée aussi dans les fouilles du prince de Canino et également à Munich, offre une grande et belle scène composée de quatre figures. On y voit *Achille* qui perce de son épée l'Amazone *Penthésilée*, renversée à ses pieds. Un autre guerrier dans lequel on peut reconnaître *Ajax* accompagne le héros. Une Amazone est étendue dans la poussière, à droite, derrière Achille.

Ces figures sont d'une dimension extraordinaire, le diamètre de cette magnifique cylix ayant plus de cinquante centimètres.

Il y a des dorures aux casques, aux cnémides, à un cordon qui pend à l'armure du compagnon d'Achille, aux poignées des épées, aux gaines, à la pointe de la lance, aux parures des Amazones (3).

14. — Une quatrième coupe à fond blanc est celle dans l'intérieur de laquelle on a représenté *Anésidora* (...ΝΕΣΙΔΟΡΑ), parée par

(1) Wagner, *Bericht über die Æginet. Bildwerke*, p. 80 et suiv. — Otto Jahn, *Beschreibung*, n° 208.

(2) Thiersch, *Über die hellenischen bemalten Vasen*, pl. III. Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences de Munich*, in-4°, 1842. — Otto Jahn, *l. cit.*, n° 336.

(3) Gerhard, *Trinkschalen und Gefaesse*, t. I, pl. C. Les sujets ont été réduits de moitié et la gravure ne donne pas une idée du style de cette composition grandiose. — O. Jahn, *Beschreibung*, n° 370.

Athéné (ΑΘΕΝΑΑ) (*sic*) et *Héphestus* (ΗΕΦΑ..ΣΤΟΣ). Les vêtements des personnages sont dessinés, ainsi que les profils, les mains et les pieds, au simple contour noir. Dans certaines parties du costume on a employé une teinte brune, relevée par des bandes de violet. Les couronnes, le marteau dans la main de Vulcain sont relevés en bosse et dorés.

Cette belle coupe, trouvée à Nola en 1828, a fait partie de la collection de M. de Magnoncour. J'ignore en quelles mains elle a passé depuis la dispersion de cette collection, en 1837 (4).

Toutes les coupes à figures peintes sur fond blanc à l'intérieur offrent à l'extérieur des peintures rouges sur fond noir, exécutées d'après le système ordinaire à ce genre de vases et sans aucune dorure.

15. — Plusieurs hydries et amphores noires cannelées ont des guirlandes dorées au col. Quelques-uns de ces vases, trouvés dans la Cyrénaïque, se trouvent au Musée du Louvre.

Je n'ai pas parlé de quelques autres coupes ou vases de moindre importance et qui offrent également des traces de dorure ; tels sont : 1° un couvercle de lecané au Musée de Berlin (2) ; 2° un petit lécythus de la collection Pourtalès (3) ; 3° une œnochoé à peintures rouges, trouvée dans les fouilles du prince de Canino et acquise par M. le duc de Hamilton en 1837 : on y voit Apollon monté sur un griffon, accompagné de Diane et de Latone (4) ; 4° une œnochoé de la Pinacothèque de Munich où l'on a représenté un jeune garçon et deux jeunes filles (5) ; 5° un petit aryballe de la collection Durand, où l'on voit trois bacchantes (6).

Maintenant que j'ai signalé les principaux vases connus jusqu'ici où l'or a été employé avec la couleur, il me reste à dire un mot des vases à reliefs enrichis de couleurs et de dorures.

1° Le fameux vase de Cumes, autrefois dans la collection Campana, aujourd'hui au Musée de l'Ermitage, à Saint-Petersbourg, tient sans contredit le premier rang parmi les vases à reliefs enrichis

(1) *Élite des monuments céram.*, t. III, pl. XLIV. — Cf. *Bull. de l'Inst. arch.*, 1829, p. 19. — *Cat. Magnoncour*, p. 7 et suiv.

(2) Stackelberg, *Die Graeber der Hellenen*, pl. XXVII. — *Élite des monum. céram.*, t. IV, pl. LXXXVI. — Cf. Gerhard, *Berlin's ant. Bildwerke*, n° 1781.

(3) Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. XXXIII. — Cf. Stackelberg, *Die Graeber der Hellenen*, pl. XXX.

(4) Voir mon *Cat. étrusque*, n° 1, 1837, in-8°.

(5) O. Jahn, *Beschreibung*, n° 244.

(6) *Cat.*, n° 166.

de couleurs et de dorures. C'est une grande hydrie à trois anses, à fond noir brillant et enrichi de frises modelées en relief et dorées, appliquées sur le corps du vase, qui est cannelé. Le bas-relief principal, qui se fait remarquer par un travail merveilleux et d'une délicatesse incomparable, est composé de dix figures de quinze à seize centimètres de hauteur, avec les têtes, les pieds et les mains dorés, et les vêtements peints de couleurs vives et éclatantes, bleues, vertes, rouges, blanches, etc. Cinq des personnages sont assis et cinq debout. On y voit *Triptolème* assis sur un char ailé tiré par des serpents. A sa droite et à sa gauche sont assises les deux grandes déesses *Déméter* et *Coré*. Entre Triptolème et Coré est un jeune homme debout (*Eumolpe*), armé d'un flambeau; une femme (*Iambé*) tenant un thyrsé est également debout entre Déméter et son protégé. Plus loin, vers la droite, est *Athéné* casquée, également assise sur le rocher d'Éleusis. Mais entre cette déesse et Déméter se tiennent debout *Métanira* et son époux *Céléus*. La première a pour attribut une torche; le second porte un petit cochon (*δρθαγόρισκος*) et deux branches de *thūia*. Suit un autre dadouque (*Immaradus*), armé de deux flambeaux, également jeune et imberbe. Puis on voit une déesse dans laquelle on doit reconnaître *Téléte* ou l'Initiation personnifiée.

Dans une seconde frise sont représentés des animaux : des lions, des panthères, des chiens et des griffons, également dorés. Une guirlande de feuilles de myrte dorées décore le col (1).

2° Le magnifique aryballe peint par Xénophante l'Athénien : $\Xi\text{ΝΟΦΑΝΤΟΣ ΕΠΟΙΗΣΕΝ ΑΘΗΝ.}$.. trouvé aux environs de Kertch en Crimée, et conservé au Musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg, est un de ces vases hors ligne dont on ne connaît que peu d'exemples. On y a représenté une chasse à laquelle prend part le jeune Darius ($\Delta. \text{ΠΕΙΟΣ}$), accompagné de plusieurs personnages, nommés ΑΕΡΟΚΟΥΑΣ (*Ἄεροκόμας?*) ΣΕΙΣΑΜΕΣ , ΕΥΡΥΑΛΟΣ , ΕΥΡΟΣ (2).

On pourrait fixer à peu près la date de ce vase, s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'on a trouvé dans un tombeau voisin une médaille de

(1) *Bull. arch. Nap.* anno III, nuova serie, 1855, pl. VI, avec une dissertation de M. Jules Minervini, p. 73 et suiv. — Cf. *Elite des monuments céram.*, t. III, p. 123 et suiv. — Voir aussi la notice de M. E. Guédéonow, *Notice sur les objets d'art de la galerie Campana à Rome, acquis pour le musée impérial de l'Ermitage*. Paris, 1861, in-8°, p. 26 et suiv.

(2) *Antiquités du Bosphore Cimmérien*. pl. XLV-XLVI. — *Arch. Zeitung*, 1856, pl. LXXXVI-LXXXVII. — Cf. l'explication de M. le duc de Luynes, dans le *Bulletin archéologique de l'Athénæum français*, 1856, p. 17. — H. Brunn, *Geschichte der griechische Kunstler*, t. II, p. 741.

Leucon I^{er}, roi du Bosphore, qui régna de l'olympiade 96,4 (an 393 av. J. C.) à l'olympiade 106,4 (an 353 av. J. C.) (1).

Quoi qu'il en soit de cette médaille, M. le duc de Luynes a fait voir, dans la dissertation citée en note, que les personnages représentés sur ce vase portent des noms connus dans l'histoire, que ce sont des contemporains de Xénophon, que le jeune Darius, qui y est nommé, est le fils d'Artaxerce Mnémon, celui-là même qui, impatient de régner, trama une conspiration contre la vie de son père et périt victime de ses projets criminels (2). Darius, qui fut mis à mort à l'âge de cinquante ans, devait être né vers l'an 413 avant l'ère vulgaire (*Olymp.*, 91, 4), quelques années avant la retraite des Dix Mille. Le vase de Xénophante peut avoir été fait vers la centième olympiade, 380 av. J. C.

3^o Un aryballe du Musée Blacas, publié par Panofka (3), et où l'on voit Bacchus et Ariadne, accompagnés de deux bacchantes.

Les couleurs employées dans la décoration de ce vase sont le blanc, le rose, le bleu, le vert et le jaune. Les cheveux des personnages sont dorés, ainsi que le canthare que tient Bacchus. Des rosaces également dorées se voient au-dessus des figures.

4^o Un aryballe, publié dans les *Monuments inédits* de Raoul-Rochette (4), montre *Andromaque* assise sur le tombeau d'Hector; son fils *Astyanax* lui est apporté par sa nourrice; une autre femme, peut-être *Hécube*, se tient près de la jeune veuve du héros troyen.

Le blanc, le rose, le jaune, le vert et le bleu sont les couleurs employées pour relever les figures. Trois rosaces dorées complètent l'ornementation.

J. DE WITTE.

(1) Voir B. de Koehne, *Descript. du Musée du prince Basile Kotschoubey*, tom. II, p. 12 et suiv.

(2) Plutarch., *Artax.*, XXIX.

(3) *Musée Blacas*, pl. III.

(4) Pl. XLIX, 3. — Cf. *Cat. Durand*, n^o 1379.

L'ENCEINTE
DU
HARAM - ECH - CHÉRIF
ET
LE TEMPLE DE SALOMON A JÉRUSALEM

Analyse d'un Mémoire de M. de Saulcy, par M. Alex. Bertrand

Il y a une douzaine d'années, M. de Saulcy partait pour Jérusalem avec la conviction, partagée alors par tout le monde, qu'il n'y trouverait debout ou ruinés que des monuments romains, chrétiens et musulmans. Prétendre retrouver, même en Judée, des vestiges de l'art judaïque, eût semblé alors une grande témérité. *Il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'art judaïque*, était un axiome archéologique universellement accepté. Cette opinion préconçue ne tint pas cependant devant l'examen minutieux que le savant académicien fit des débris, épars encore, sur le sol de la Judée. L'existence à Jérusalem, en particulier, de nombreux restes de constructions remontant à la dynastie des rois de Juda, lui parut bientôt une vérité incontestable. Ces constructions, d'un caractère bien tranché et original, lui révélaient un art nouveau. Il étudia cet art et donna à son retour l'*Histoire de l'art judaïque*. Ses conclusions étaient en opposition complète avec les idées reçues jusque-là, puisqu'il affirmait non-seulement qu'il y avait un art judaïque, ce que l'on niait, mais que cet art avait même été porté par la nation juive à un très-haut degré de perfection. Son livre eut, faut-il dire à cause de sa hardiesse, ou en dépit de cette hardiesse même, le succès qu'il méritait. Presque tous les voyageurs qui, depuis, allèrent à Jérusalem, en rapportèrent les mêmes impressions que M. de Saulcy. La lumière était faite : il semblait qu'on n'eût plus qu'à ouvrir les yeux pour voir. Il y avait à cet égard chez les archéologues un revirement complet.

Le troisième rapport de M. Renan sur la mission de Phénicie,

mission qui le conduisait naturellement à Jérusalem, est venu jeter de nouveau le trouble dans les esprits. M. Renan n'a parlé qu'en passant de l'âge des divers monuments de la Judée; mais on voit clairement que son opinion est très-différente de celle de son confrère. M. Renan ne croit pas à un art judaïque. Il n'a pas trouvé en Judée un seul monument purement juif. L'influence grecque ou égyptienne se reconnaît toujours quelque peu, selon lui, même dans les monuments qui remontent à l'époque la plus ancienne, ce qui implique que cette époque ne dépasse pas l'ère des Séleucides. Quant à des vestiges de monuments de l'époque des rois de Juda, il n'en a vu trace nulle part.

Il est difficile d'être en contradiction plus complète avec M. de Saulcy. Après avoir avoué, en effet, que : « A Jérusalem, quelques parties de murs, le souterrain de la mosquée *El-Aksa*, les tombeaux dits *des rois* et *des juges*, ceux de la vallée de *Hinnom*, les trois ou quatre grands tombeaux de la vallée de Josaphat sont bien des monuments juifs, quelque part d'influence grecque et égyptienne qu'on puisse y remarquer. » M. Renan ajoute aussitôt : « Mais y a-t-il parmi ces restes d'une *bonne antiquité* quelques parties qu'on puisse rattacher à l'époque hébraïque antérieure à la captivité, ou seulement à l'époque qui s'étend depuis Zorobabel jusqu'à l'introduction du style grec sous les Séleucides? Si l'on en excepte les piscines et les travaux dans le roc, tels que le curieux monolithe de Siloam, on peut en douter. » Et un peu plus loin : — « Quant aux portions de l'enceinte du temple restées antiques et surtout à ce mur occidental consacré par un de nos artistes les plus habiles et à la lettre baigné chaque jour par les larmes des Juifs, un des caractères sur lesquels on a pu s'appuyer pour les rapporter au temple de Salomon, a disparu depuis que l'appareil en bossage s'est retrouvé dans des ouvrages romains, byzantins, croisés, sarrasins. La rare beauté de ces murs et la dimension vraiment extraordinaire des matériaux ne prouvent rien non plus, puisque nous savons qu'Hérode employa, pour la reconstruction du temple, des matériaux énormes dont la beauté frappa tous ses contemporains. Josèphe dit d'ailleurs expressément qu'il enleva jusqu'aux fondements de l'ancien temple et qu'il en bâtit de nouveaux. Ajoutons que le caractère de ces belles constructions ne semble pas primitif. »

Que faut-il donc croire maintenant? L'ancienne école niait absolument l'existence de monuments judaïques antérieurs à l'époque romaine. M. de Saulcy, renversant cette opinion, était venu nous ré-

véler des constructions *salomoniennes*. Voici maintenant que M. Renan nous apporte, quoi? le doute; et qu'inclinant visiblement vers l'école du passé, il repousse les assertions de M. de Saulcy comme au moins très-exagérées. Il fallait évidemment que la question fût reprise à nouveau. C'est ce que M. de Saulcy vient de faire dans un travail que publiera prochainement l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sous le titre de : *Mémoire sur la nature et l'âge respectif des divers appareils de maçonnerie employés dans l'enceinte extérieure du Haram-ech-Chérif de Jérusalem*. C'est ce mémoire dont nous allons donner une analyse mêlée d'extraits.

Hâtons-nous de dire que M. de Saulcy, pour donner plus de poids à son argumentation, ne s'est pas contenté cette fois, dans un sujet si délicat, d'alléguer à l'appui de son opinion, comme il y a dix ans, ses souvenirs, ses notes, ses croquis; il a tenu à mettre sous les yeux de l'Académie des dessins d'une exactitude indiscutable. Les merveilleuses photographies de M. Salzmänn sont venues juste à point lui apporter leur impartial témoignage, et nous ne craignons pas de dire qu'elles semblent lui donner raison.

Le titre seul du mémoire de M. de Saulcy montre qu'il a voulu prouver ses assertions générales par un exemple particulier. Vous niez, dit-il à ses adversaires, qu'il y ait en Judée des constructions antérieures à Hérode ou, au moins, aux Séleucides? Je vais vous démontrer qu'il existe à Jérusalem même des débris de constructions *salomoniennes*; bien mieux, des débris de l'ancien temple. Mais quoi? le temple n'a-t-il pas été détruit de fond en comble et sans qu'il en restât pierre sur pierre? Attendez, et vous verrez comment les textes anciens peuvent se concilier avec les faits.

Distinguons d'abord bien nettement, avec M. de Saulcy, le temple de la plate-forme sur laquelle le temple était bâti. Le temple a été détruit : la plate-forme ne l'a pas été et ne pouvait pas l'être ; tel est le point à établir. On détruit, en effet, un temple, on en détruit les abords et les portiques; on détruit les murs d'enceinte d'un cloître ou d'une ville. On ne détruit pas une montagne, même quand cette montagne est en partie artificielle, uniquement parce que le temple repose sur elle. On ne la détruit pas surtout quand elle est composée de blocs énormes reliés entre eux si fortement, qu'il aurait fallu presque autant de temps pour les disloquer qu'il en avait fallu pour les établir. Mais écoutons M. de Saulcy :

« Qu'était la plate-forme du temple de Salomon? Rien de plus, « rien de moins qu'une montagne en partie naturelle, artificielle en « partie; ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'historien Josèphe, auquel

« on peut bien reprocher par-ci par-là quelques exagérations volon-
 « taires, quelques erreurs même, mais qui n'en reste pas moins la
 « source unique des renseignements les plus curieux et les plus
 « vraisemblables sur l'histoire de la nation juive. Or voici ce que
 « nous lisons dans Josèphe (*Ant. Jud.*, XV, cxi, § 3), lorsqu'il
 « raconte en détail la construction du temple bâti par Hérode le
 « Grand et des portiques qui l'entouraient : *Les deux portiques*
 « *étaient supportés par la grande muraille, et cette muraille consti-*
 « *tuait à elle seule un des ouvrages les plus gigantesques dont*
 « *l'homme puisse entendre parler. Une colline rocailleuse et d'accès*
 « *difficile était située dans la région orientale de la ville; elle allait*
 « *s'aplatissant légèrement jusqu'au sommet. Le roi Salomon, poussé*
 « *par l'inspiration divine, entoura le sommet de cette colline d'un mur*
 « *de construction grandiose, commençant ce travail par le bas, et à*
 « *partir du pied même de la hauteur que longe au sud une vallée pro-*
 « *fonde. Il revêtit le flanc de la colline de blocs énormes reliés entre*
 « *eux avec du plomb : cet ouvrage gigantesque continua de s'élever*
 « *ainsi. Les blocs employés remplissaient à mesure tout l'espace vide*
 « *béant vers l'intérieur de l'enceinte, si bien que l'étendue et la pro-*
 « *fondeur de cette construction, qui présentait une masse quadrangu-*
 « *laire, étaient également effrayantes. On pouvait juger de l'immensité*
 « *des blocs mis en œuvre à voir la surface extérieure de la construc-*
 « *tion, dont tout l'intérieur, relié par des armatures de fer, consti-*
 « *tuait une masse absolument indestructible et sur laquelle le temps*
 « *ne pourrait avoir de prise. Ce travail ayant été poussé jusqu'au ni-*
 « *veau du sommet même de la colline, celui-ci fut légèrement aplani.*
 « *Les cavités que présentait la surface comprise dans le grand mur*
 « *d'enceinte furent comblées; toutes les aspérités du roc furent rasées,*
 « *de sorte que cette construction devint enfin une plate-forme parfai-*
 « *tement plane. Cette grande enceinte avait quatre stades de circuit,*
 « *chacun de ses angles se trouvant compris entre deux côtés d'un*
 « *stade de longueur. A l'intérieur, le sommet de cette élévation est*
 « *entouré d'un autre mur de pierre contre lequel s'appuie vers l'orient*
 « *un double portique qui a la même longueur que le mur lui-même, et*
 « *qui fait face à l'entrée du temple bâti au milieu de la plate-forme.*
 « *Plusieurs de nos rois enrichirent ce portique, etc.* » — Nous trou-
 vons dans la *Guerre judaïque* (liv. V, c. v, § 1) la confirmation de
 ce fait moins explicitement raconté, il est vrai, mais accompagnée de
 quelques détails qui ont aussi une importance capitale. Voici la tra-
 duction de ce chapitre : « *Le Hiéron, ainsi que je l'ai dit, était construit*
sur le sommet escarpé d'une colline. Lorsqu'on commença à le bâtir,

le plateau supérieur suffisait à peine à contenir le temple et l'autel, car de tous les côtés le terrain était en pente roide. Mais le roi Solomon (sic), le même qui bâtit le temple, ayant construit en pierre le côté oriental, un portique fut établi sur le massif. Sur les autres côtés le temple était découvert; mais avec le temps, comme la nature ajoutait sans cesse quelque chose au massif, la hauteur nivelée s'étendit de plus en plus. Coupant alors le mur septentrional (il est certainement question ici du mur militaire de l'enceinte primitive qui fermait Jérusalem), on finit par prendre tout l'espace qui, dans la suite, fut compris dans l'enceinte sacrée. Construisant à partir de la base de la colline, et en trois parties différentes, une muraille qui l'entourait, et s'appliquant à l'œuvre avec plus d'ardeur qu'on n'aurait pu l'espérer (de longs jours, Μακροὶ αἰῶνες, y furent employés ainsi que tous les trésors du temple, trésors où s'étaient accumulés les tributs divers envoyés du monde entier), ils bâtirent et l'enceinte supérieure et l'hiéron inférieur. A partir des parties les plus basses, cet hiéron inférieur fut élevé jusqu'à la hauteur de trois cents coudées (157^m,50), et en certains points même plus haut encore. Mais on ne pouvait pas reconnaître à l'œil toute la profondeur réelle de ces fondations, car quatre vallées avaient été en grande partie comblées de terre pour que les sentiers difficiles conduisant à la ville fussent rendus plus commodes. On employa des blocs de quarante coudées. Enfin l'abondance de l'argent et la libéralité du peuple faisaient avancer la construction plus qu'on ne peut le dire, et ce que l'on espérait à peine pouvoir être jamais achevé, le fut par la persévérance et la longueur du temps. »

« De ce que nous venons de lire, reprend M. de Saulcy, résulte de la manière la plus précise l'existence, à l'époque de Titus, d'une muraille d'enceinte bâtie par Salomon autour de la plate-forme à moitié naturelle, à moitié artificielle, dont la colline de Moriah formait le noyau. La muraille qui surmontait la plate-forme a pu être détruite, mais la plate-forme et la muraille, ou construction qui la soutenait, existe et existera toujours. Elle n'a subi et n'a pu subir d'altération que dans ses parois extérieures. »

La question s'éclaircit ainsi, en se précisant. Nous savons maintenant qu'il peut, qu'il doit rester même, à Jérusalem, une partie des constructions gigantesques commencées par Salomon et continuées par ses successeurs. Que ces débris des anciennes constructions ne soient que les soubassements de la plate-forme, qu'ils nous présentent le caractère d'un énorme massif accolé à une colline pour en régulariser les formes et en élargir le sommet, plutôt qu'une véritable muraille, peu importe! Cette construction en gros blocs, si elle existe

encore, n'en sera pas moins une construction *salomonienne*, et nous pourrions y étudier les procédés de l'art de bâtir à cette époque.

Mais il y a plus. Pour peu qu'on lise l'historien Josèphe avec attention, on voit que le massif qui soutenait la plate-forme du temple n'était pas la seule muraille *salomonienne* existant à l'époque de Titus. Ouvrons en effet cet historien (*Bell. Jud.*, lib. V, cap. v, § 2) :

« Des trois murailles qui défendaient Jérusalem, la plus ancienne, dit-il, était inexpugnable, tant à cause des vallées et de la hauteur de la colline sur laquelle elle était construite, que parce que les ouvrages de défense y avaient été accumulés avec grand soin et avec des dépenses énormes par David, Salomon et leurs successeurs. Commencant au côté du nord, à la tour Hippius et s'étendant vers le Xystus, puis rejoignant le Sanhédrin, elle venait finir au portique occidental du temple; une autre branche, commençant à la même tour et faisant face à l'occident, s'étendait par le lieu dit Bethsô, jusqu'à la porte des Esséniens, et faisant face ensuite au midi, se dirigeait du côté de la fontaine de Siloam et de là s'inclinait de nouveau en faisant face à l'orient, vers l'étang de Salomon, et continuant jusqu'au lieu dit Ophlas, se reliait au portique oriental du temple. »

Inutile de donner ici la description que nous fournit Josèphe des deux autres murailles. Ce qui ressort pleinement du passage cité par M. de Saulcy, c'est que Josèphe parle d'une muraille existant à l'époque même du siège de Titus, et que pour lui, comme pour toute la nation juive de son temps, comme pour les Romains, à qui était destiné son livre sur la guerre judaïque, c'est-à-dire à une époque postérieure de près d'un siècle à celle d'*Hérode le Grand*, il y avait à Jérusalem une enceinte militaire qui était l'œuvre de David et de sa descendance.

Hérode, en effet, n'avait point eu à toucher au mur de la plate-forme de Salomon, formant aujourd'hui la majeure portion de ce qu'on appelle improprement l'enceinte du *Haram-ech Chérif*; il n'avait eu aussi probablement que quelques réparations à faire à l'enceinte militaire : ce que fit construire Hérode, ce dont Josèphe nous parle comme étant l'ouvrage de ce prince, c'est le temple proprement dit et les portiques. En dehors de ces deux reconstructions, tout ce qui reste du temps d'Hérode peut donc remonter à David ou à Salomon. Le temple et les palais avaient bien été pillés et brûlés à la suite du siège de Nabuchodonosor, la ville même avait été rasée (*Ant. jud.*, lib. X, c. VIII, § 5); mais ce qui prouve que les murailles d'enceinte n'avaient pas été abattues, mais seulement démantelées, c'est le peu de temps qu'il fallut aux Hébreux pour les remettre en état de défense. Ils

n'eurent évidemment que des brèches à fermer et quelques ouvrages accessoires à refaire. En effet, nous lisons dans Nehemias (VI, 15) : *La muraille fut achevée le 25 du mois d'éloul en cinquante-deux jours.* On conviendra que pour que la muraille d'enceinte de Jérusalem pût être réparée en cinquante-deux jours, il fallait qu'elle ne fût détruite que sur un bien petit nombre de points. Au reste, nous trouvons la preuve explicite de ce fait dans le verset 1 du chap. VI de Nehemias, lequel est ainsi conçu : *Il arriva que lorsque Sanballatte, Tobie, et Djesm l'Arabe et le reste de nos ennemis apprirent que j'avais élevé la muraille et qu'il n'y restait plus de brèche (quoique jusqu'à ce temps je n'eusse pas placé de battants aux portes), etc.*

De tout cela concluons, avec M. de Sauley, qu'il n'y a historiquement rien qui répugne à l'existence de murs ou portions de murs *salomoniens* à Jérusalem, et que dès qu'on s'y trouve en présence d'un pan de muraille incontestablement antérieur au siège de Titus, il est à *priori* très-permis de chercher à reconnaître si une partie de la construction ne remonte pas jusqu'à l'époque de David et des rois ses successeurs.

Or on connaît parfaitement l'emplacement du temple de Salomon et la direction des anciennes murailles : les textes ne laissent aucun doute à cet égard. Plaçons-nous donc en face du *Haram-ech-Chérif* qui occupe aujourd'hui tout le mont *Moriah*. c'est-à-dire l'emplacement exact de l'ancien temple, et voyons si, en examinant les vieilles murailles qui se cachent en partie sous des constructions modernes, mais qui sont aussi, en partie, visibles, nous ne pouvons pas y reconnaître les marques certaines d'appareils d'époques diverses, facilement déterminables. — N'oublions pas que ces vieilles murailles sont encore aujourd'hui, comme autrefois, les soubassements de la plate-forme du *Moriah*.

Après une description très-minutieuse et toujours appuyée sur des photographies pour ainsi dire de tous les groupes de pierres antiques que contient la muraille, description qui démontre sans réplique la variété d'appareils employés à sa construction, M. de Sauley, avant de discuter l'âge respectif de ces divers appareils, pose l'axiome suivant. Nous lui laissons la parole.

« Je dis que lorsque l'on est en face d'une muraille dans la construction de laquelle il est facile pour le premier venu de reconnaître divers appareils superposés, cette muraille offre exactement les mêmes ressources pour l'appréciation de l'âge relatif de ses différentes parties, qu'une coupe géologique pour l'appréciation de l'âge relatif des roches qui se succèdent. En d'autres termes, il est

« évident que la couche inférieure est plus ancienne que celles qui
 « sont placées au-dessus d'elle; il n'est pas moins évident que les
 « appareils différents employés dans la construction d'une muraille
 « sont classés par ordre chronologique en remontant de bas en haut,
 « de telle sorte que la construction la plus ancienne est toujours au
 « bas et la construction la plus récente au sommet de la muraille. Je
 « sais bien que de même que, dans une coupe géologique, on peut
 « parfois constater des infiltrations accidentelles qui semblent dé-
 « ranger l'ordre chronologique; de même dans des constructions de
 « main d'homme, il peut se présenter des reprises en sous-cœuvre
 « capables d'égarer l'observateur qui se presse trop de juger; mais
 « ce cas est assez rare, et d'ailleurs il ne saurait tromper un instant
 « un œil tant soit peu exercé. » Après quoi le savant académicien
 passe à l'examen des couches dont il veut déterminer le caractè-
 re.

« Avant tout (c'est toujours M. de Saulcy qui parle). cherchons à
 « planter quelques jalons sur le chemin difficile que nous avons à
 « parcourir. Il est évident que si nous parvenons à déterminer d'une
 « manière précise des portions romaines et hérodiennes dans la
 « bâtisse du monument que nous allons étudier avec minutie, nous
 « aurons fait un grand pas. En effet, tout appareil qui se montrera
 « au-dessus et au-dessous de ces portions d'âge reconnu, prendra
 « immédiatement un âge relatif incontestable, et nous n'aurons plus,
 « pour compléter notre appréciation chronologique, qu'à nous laisser
 « guider par la logique de l'humble bon sens.

« Commençons donc par l'appareil romain que nous devons natu-
 « rellement considérer comme postérieur au siège de Titus.

« A l'angle nord-est (photographie 1) paraît un pan de muraille
 « superposé à des assises de grand appareil (l'appareil que nous appe-
 « lions jusqu'ici appareil salomonien et auquel nous ne donnerons,
 « jusqu'à plus ample informé, que le nom de grand appareil). Ce grand
 « appareil est fortement endommagé. Le temps ne paraît pas seul
 « avoir pesé sur les pierres; il semble que d'instinct on puisse re-
 « connaître sur la face rougie des blocs immenses qui constituent les
 « assises les traces de la rage humaine : le bélier et l'incendie peuvent
 « avoir passé par là. Le pan de mur antique qui paraît au-dessus est net-
 « tement caractérisé par la régularité de ses assises. Neuf de celles-ci
 « sont en place, et elles sont formées de petits blocs un peu moins
 « hauts que larges, mais assez régulièrement taillés. Vers le milieu de
 « la partie faisant face au nord, s'ouvre au-dessus de la seconde assise
 « une fenêtre en plein cintre d'apparence toute romaine et dont la

« présence exclue immédiatement toute envie d'attribuer cette mu-
 « raille à la période du moyen âge. A l'angle même, cette muraille
 « forme une légère saillie dont l'arête est parfaitement tracée. Il y a
 « là une idée d'ornementation extérieure qui n'est guère romaine,
 « mais qui au contraire est tout orientale; car les exemples de ces
 « saillies faisant avant-corps, de dimension trop restreinte pour être
 « utiles à la défense, abondent dans les monuments antiques de la
 « Syrie. Si de plus on compare l'appareil de ce pan de muraille à
 « celui des murailles de Massada, on trouve, pour ainsi dire, une
 « identité palpable. Mais pour opérer cette comparaison, je n'ai que
 « mes souvenirs, dont je ne puis être sûr que pour mon propre compte.
 « Je dois donc me garder d'en tirer un argument. Quoi qu'il en soit,
 « le pan de muraille dont je viens de m'occuper avec sa baie en plein
 « cintre ne peut être que romain ou hérodien : il surmonte le grand
 « appareil; celui-ci est donc plus antique. »

C'est là un premier exemple d'un reste de construction antérieure à Titus et probablement à Hérode.

« Passons à la face méridionale de l'enceinte et au point où se ren-
 « contrent les trois portes en plein cintre aujourd'hui murées. L'ar-
 « chivolte de gauche est à peu près intacte. Elle présente tous les
 « caractères de la construction romaine et se relie très-nettement à
 « l'appareil romain qui l'entoure. Les deux autres archivoltes (celle
 « du centre et celle de droite) ont souffert à plus d'une époque, et
 « elles présentent des traces de dislocations fort médiocrement répa-
 « rées à une époque qui ne peut être qu'arabe ou turque. Les pieds-
 « droits offrent par-ci par-là des blocs en place appartenant au grand
 « appareil qui, à droite et à gauche de cette triple porte, se rencontre
 « dans les assises inférieures. Il est évident, au premier coup d'œil,
 « que ces portes ont été remaniées nombre de fois, et que l'appareil
 « essentiellement romain qui s'y reconnaît en plus d'un point a été
 « employé pour rajuster des constructions antérieures en mauvais
 « état. Au-dessus est un appareil fort régulier quant aux assises et
 « qui me semble de l'époque des croisades. Ces blocs sont à bossage
 « irrégulier, c'est-à-dire en tout semblables à l'appareil des onzième
 « et douzième siècles si fréquemment employé en France. Pour la
 « partie inférieure de la muraille, le doute n'est pas permis, et nous
 « nous trouvons en face d'une construction évidemment romaine. Ce
 « qu'il est indispensable de noter, c'est que cette face de muraille,
 « très-régulière et de très-bonne construction, est manifestement
 « greffée sur une portion beaucoup plus ancienne avec laquelle elle
 « se rajuste très-mal d'ailleurs (voir la photographie), et qui com-

« porte elle-même deux échantillons d'appareils n'ayant entre eux
« aucune espèce d'analogie.

« C'est donc là un second exemple d'un appareil ou même de deux
« appareils différents antérieurs à la muraille romaine.

« Encore un mot sur l'appareil romain que je viens de décrire :
« deux jours fort étroits et ayant absolument l'air de meurtrières
« sont coupés dans la maçonnerie romaine. Leur apparence moderne
« pourrait jeter un doute sérieux sur l'âge de cette maçonnerie, si
« l'on ne trouvait immédiatement l'explication de cette anomalie. Ces
« meurtrières ont pris la place de deux jours en plein cintre qui ont
« été murés et dont le profil est visible même sur la photographie
« de la face sud de l'angle sud-est. Leur présence, bien loin de
« donner tort à ceux qui, comme moi, voudraient voir de la maçonnerie
« romaine dans ce grand pan de muraille, ne fait que confirmer cette
« opinion.

« Il est bien entendu que je ne parlerai pas de l'enceinte propre-
« ment dite, c'est-à-dire de la muraille moderne qui couronne le
« *terre-plein du Haram*. Elle ne mérite pas qu'on s'en occupe, tant sa
« construction est médiocre et dénote à première vue son origine.

« Je viens de parler longuement des parties de maçonnerie qui
« peuvent s'attribuer aux Romains. Toutefois j'ai dû le faire en
« exprimant un peu d'incertitude, car il ne m'était pas démontré
« d'une manière positive qu'il n'y eût pas moyen de faire remonter
« l'âge de cet appareil un peu plus haut, c'est-à-dire au règne d'Hé-
« rode. Maintenant je me trouve en mesure d'être plus net et plus
« précis, et je vais décrire des portions de bâtisse qu'il n'est pas
« possible de refuser à Hérode. Si je parviens, comme je l'espère, à
« démontrer cette attribution, nous aurons singulièrement avancé la
« solution de la question, puisque nous aurons, par la règle de super-
« position des différents appareils, établi l'existence de portions de
« murailles antérieures à l'époque d'Hérode. Ce qui nous reportera
« forcément à la remise en état des murailles de Jérusalem par
« Néhémie ou à leur construction primitive par David et sa dynastie.
« Et si, comme je m'engage à le prouver, nous avons précisément
« deux systèmes de construction tout à fait distincts à considérer
« comme antérieurs au système d'Hérode, il en résultera que les deux
« époques que je viens d'indiquer sont représentées dans ce que
« l'on est convenu d'appeler l'*enceinte du Haram-ech-Chérif*, par ces
« deux systèmes différents.

« Voyons donc quelles sont les parties qui appartiennent forcé-
« ment à Hérode. Nous commencerons par la porte Dorée. On sait

« que cette porte, actuellement murée, est la seule entrée antique
 « donnant accès du côté de l'orient dans le *Haram-ech-Chérif*. Elle
 « se compose de deux larges piliers carrés complètement engagés
 « aujourd'hui dans la maçonnerie turque et surmontés de chapiteaux
 « formés de deux rangs superposés de feuilles d'acanthé ou, au
 « moins, d'un végétal assez semblable à l'acanthé et dont les folioles
 « aiguës et profondément découpées appartiennent à un style *sui*
 « *generis* qui a évidemment la prétention de ressembler au corin-
 « thien, tout en conservant son caractère propre. Le sommet du cha-
 « piteau est un peu évidé au centre, et là il porte une saillie circu-
 « laire copiée également du chapiteau des pilastres corinthiens de
 « construction gréco-romaine de cette époque.

« Sur les chapiteaux repose une double archivolté surchargée d'or-
 « nements et présentant plusieurs cordons concentriques de feuil-
 « lages, d'entrelacs et de petits modillons courant au-dessus de tous
 « les autres. A mon retour de Jérusalem, j'avais énoncé la conviction
 « que cette porte *était d'Hérode le Grand*, et je dois avouer que je
 « n'eus pas le bonheur de faire partager cette conviction à tout le
 « monde. On se méfiait de mes dessins, et par conséquent de mon
 « opinion. Depuis lors, les belles photographies de mon ami M. Salz-
 « mann sont venues trancher la difficulté et prouver que j'avais un
 « peu moins d'imagination et un peu plus d'honnêteté que ne m'en
 « voulaient accorder ceux qui, n'ayant jamais mis le pied hors de
 « leur logis, ne pardonnent pas aux autres d'aller chercher, non sans
 « courir quelque péril, des faits capables de déranger les théories
 « *à priori* écloses au fond de leur cabinet. Les photographies ont
 « amplement démontré que la porte Dorée ne peut être byzantine :
 « elle est donc plus ancienne. D'un autre côté, retrouver des monu-
 « ments certains de l'époque d'Hérode, c'était trancher définitive-
 « ment la question. Un autre de mes amis, voyageur plein d'érudition
 « et de courage, M. le comte de Vogüé, s'en est chargé. Il a étudié
 « et dessiné avec le plus grand soin les ruines de la *Julias*, que le
 « tétrarque Philippe, fils d'Hérode le Grand, construisit en l'hon-
 « neur de la mère de Tibère sur l'emplacement de Bethsayda. Or
 « l'ornementation de *Julias* est identique, dans toute la force du
 « terme, avec l'ornementation de la porte Dorée. Les deux monu-
 « ments sont donc à très-peu près contemporains et ils appartiennent
 « incontestablement au même siècle (1). Nous savons tous que la

(1) M. de Saulcy fait ici une longue digression pour prouver que les ruines de Tell-houm sont bien les ruines de Bethsayda, la *Julias* de Philippe. Son raison-

« forteresse de Massada contenait un palais construit par Hérode le
 « Grand pour lui-même. J'avais expressément recommandé à mon
 « jeune ami, M. Guillaume Rey, le courageux explorateur du Haouran,
 « de visiter Massada et d'y rechercher, pour me l'apporter, quelques
 « débris de l'ornementation de ce palais. Il a bravement tenu la pro-
 « messe qu'il m'avait faite, et j'ai entre les mains un fragment de
 « marbre provenant de Massada et présentant des feuillages absolu-
 « ment identiques avec ceux de la porte Dorée. Il suffit de comparer
 « ce précieux débris avec la photographie du chapiteau de la porte
 « Dorée pour que tout doute à cet égard s'évanouisse. Depuis Hérode.
 « nous savons que personne n'a construit à Massada, qui fut détruite
 « sous Titus, des monuments ornés de sculptures en marbre. Cette
 « comparaison a donc une importance des plus décisives. Ainsi,
 « même style, mêmes décorations architecturales à Julias, à Massada
 « et à la porte Dorée. Tous ces édifices sont donc du même temps et
 « nous présentent des œuvres appartenant au règne d'Hérode le
 « Grand et de ses fils.

« J'ai d'ailleurs un autre moyen de prouver que la porte Dorée est
 « antérieure au siège de Titus. Il me suffira, pour cela, de citer
 « un passage de Josèphe et de le mettre en regard d'une photographie
 « qui parlera tout aussi haut que l'historien.

« Dans la dernière période du siège de Jérusalem, l'attaque du
 « temple fut commandée sur divers points et conduite avec une opi-
 « niâtreté et une bravoure qui n'eurent d'égaux que l'opiniâtreté et la
 « bravoure des assiégés. » Laissons parler Josèphe (*Bell. Jud.*, liv. VI,
 C. IV, § 1) : *Le huit du mois de Loïs les deux légions ayant achevé
 les agger, Titus donna l'ordre de battre à l'aide de béliers l'exèdre
 orientale du temple extérieur. Avant de les employer, une hélépole,
 la plus puissante de toutes, battant le mur sans relâche pendant six
 jours, n'avait produit aucun résultat ; car la grandeur et le bon as-
 semblage des blocs rendaient la muraille plus forte que cette hélépole
 et que toutes les machines. D'autres soldats attaquaient les fondements
 de la porte septentrionale, et après d'énormes fatigues ils ne parvin-
 rent qu'à arracher les blocs de parement. La porte était soutenue par
 la construction intérieure et résista si bien que, désespérant de l'effet et
 de la marche de leurs machines, les assaillants se décidèrent à tenter
 l'escalade des portiques..... César, lorsqu'il vit qu'il n'épargnait le*

nement nous paraît très-probant. M. de Saulcy fait remarquer que le monument
 ruiné de *Julias* ne peut, en aucun cas, être une synagogue, puisque M. de Vogüé a vu
 nettement sur la frise le char d'Astarté.

A. B.

temple extérieur qu'au détriment de ses soldats et qu'au prix de grandes pertes d'hommes. donna l'ordre de mettre le feu sous les portes.

Au chapitre suivant (*Bell. Jud.*, VI, IV, § 2) nous lisons encore : *Mais déjà les soldats avaient mis le feu aux portes, et l'argent dont elles étaient revêtues. en fondant, communiqua promptement la flamme aux parties en bois; et de là, en continuant sa route, le feu gagna les portiques.*

« Cet incendie marqua le commencement du drame final, c'est-à-dire de la destruction complète de la merveille qui s'appelait le Temple de Jérusalem. Assurément les portes revêtues d'argent, qui se fondit, n'étaient pas l'œuvre de Salomon : les Assyriens n'eussent pas manqué de les dépouiller. Elles n'étaient pas non plus l'œuvre de Zorobabel; car au retour de la captivité les Hébreux étaient trop pauvres pour déployer un luxe pareil. C'était donc Hérode qui avait couvert de plaques d'argent, certainement doré, la porte orientale du temple. Voyons maintenant ce que révèle l'étude, même superficielle, des parties antiques de cette illustre porte :

« A première vue, déjà, la pierre paraît rongée, effritée, et il est évident que le feu a passé par là. Les pieds-droits sont mal appareillés (voir la photographie), et à côté de blocs de fort belle taille se présentent des rajustages faits avec de petites pierres, mais certainement contemporains de la construction primitive. A aucune époque un architecte n'aurait consenti à laisser en lumière des parties aussi défectueuses. A aucune époque, sauf, bien entendu, l'époque turque, qui n'y regarde pas de si près. Si donc ces pieds-droits sont antiques, et ceci personne n'oserait le nier, ils ont dû être revêtus de façon que leurs défauts fussent masqués. Or la photographie nous montre que des plaques de revêtement se rajustaient à la base des chapiteaux qui ont sur la surface actuelle du pied-droit une saillie, inexplicable si l'on n'admet pas l'existence de ces plaques de revêtement. Ceci posé, on me permettra, j'espère, de croire et d'affirmer que ces plaques indispensables n'étaient autres que les plaques d'argent doré mises en fusion durant le siège de Titus et lors de l'attaque de cette porte. C'est leur fusion qui a mis la pierre dans l'état de détérioration remarquable où elle se voit aujourd'hui, état que le temps seul n'aurait jamais pu produire. J'en conclus donc une fois de plus que cette porte, évidemment brûlée pendant le siège de Titus et contemporaine de Massada et de Julias, fut l'œuvre des architectes d'Hérode le

« Grand. Rappelons-nous maintenant que dans la description des
 « parties de muraille entre lesquelles la porte Dorée se trouve en-
 « clavée, j'ai fait remarquer que ces parties de muraille présentent
 « un appareil relativement moderne (eu égard au grand appareil), et
 « sur l'origine romaine ou hérodiennne duquel je ne me suis pas
 « prononcé : je puis être plus explicite maintenant et je déclare que
 « ces parties de muraille ont fermé les brèches ouvertes par les hé-
 « lépoles et les béliers de Titus dans la paroi de revêtement du mas-
 « sif du temple. Ces portions de mur datent donc très-probablement
 « de l'époque où, sous le règne d'Adrien, Jérusalem devint la Colonia
 « Ælia Capitolina.

« Passons actuellement à la porte ornée comme la porte Dorée et
 « placée au-dessous de la mosquée d'El-Aksa. Puisque la porte Dorée
 « est l'œuvre d'Hérode, il en est certainement de même de la porte
 « d'El-Aksa. Ici encore la photographie va nous permettre de trouver
 « un bon argument de plus en faveur de la véritable origine de ces
 « deux portes de même style.

« C'est Justinien, ainsi que nous le savons par Procope, qui a fait
 « bâtir l'église de Sainte-Marie, devenue la mosquée d'El-Aksa. Notre
 « porte est énormément en contre-bas de cette église : elle n'a donc
 « point la moindre relation avec elle. Mais les architectes de Justi-
 « nien, trouvant debout ce débris vénérable du temple d'Hérode,
 « l'auront respecté et fait entrer dans leur plan de reconstruction en
 « l'enclavant dans la maçonnerie qui devait soutenir la plate-forme
 « sur laquelle ils voulaient bâtir leur église. Ce qui ne contribue
 « pas peu à me le faire croire, c'est la présence, dans la maçonnerie
 « qui encadre la porte antique, d'une inscription encastrée sens dessus
 « dessous dans le mur et qui, très-certainement, a été renversée à
 « dessein et mise là pour constater le renversement des idées qui en
 « avaient dicté la teneur. Voici cette inscription :

TITO . AEL . HADRIANO
 ANTONINO AVG . PIO
 P . P . PONTIF . AVGV . R .
 D D

« Nul doute que cette inscription n'ait été encastrée dans la base
 « d'une statue élevée à l'empereur Antonin le Pieux. Krafft a conclu
 « de sa présence que la porte antique dont je m'occupe était du
 « temps d'Hadrien. Mais Williams a fait bonne justice de cette con-
 « clusion tirée de la présence d'une inscription évidemment déplacée,

« puisqu'elle est sens dessus dessous, et il a cru devoir conclure que
 « la porte en question était du temps de Justinien. J'ai dit tout à
 « l'heure pourquoi je ne puis admettre cette opinion. Pour moi.
 « comme pour le savant Williams, l'inscription a été mise là à l'épo-
 « que où Justinien a fait construire l'église de la Vierge, mais voilà
 « tout : il n'y a aucune analogie entre la nature de l'appareil em-
 « ployé à la construction de la porte et celui de l'appareil dans la
 « dernière assise duquel est placée l'inscription. Évidemment cette-ci
 « a été placée dans le mur postérieurement à l'existence de la porte
 « antique ; par suite, il est logique, s'il est vrai que cette inscription
 « ait été placée là à l'époque de Justinien, de conclure que la porte
 « inférieure est bien antérieure à cette époque.

« Si nous étudions maintenant l'appareil même de la porte et celui
 « qui se manifeste dans toutes les parties de maçonnerie dans les-
 « quelles cette porte est enclavée, nous verrons que cette étude a son
 « importance et méritait bien qu'on la fit.

« L'examen le plus superficiel est suffisant pour démontrer que
 « les parties sculptées de cette porte, aujourd'hui visibles pour tout le
 « monde, se relieut à un appareil très-régulier, très-beau, compor-
 « tant de magnifiques blocs sans bossage et parfaitement juxtaposés.
 « C'est là de la maçonnerie grecque dans toute la force du terme et
 « d'une bonne époque. Au-dessus paraît un pan de muraille fort
 « soigné aussi mais d'assez petit appareil, faisant partie intégrante des
 « murs extérieurs de l'église de la Vierge ou mosquée d'El-Aksa. Là
 « se montre incontestablement le système des architectes de Justi-
 « nien, et sa position relative démontre au premier coup d'œil l'anté-
 « riorité de l'appareil contemporain de la porte elle-même, lequel,
 « par conséquent, ne peut être que romain ou hérodien. Or comme
 « il n'a pas le moindre rapport avec l'appareil romain des trois portes
 « cintrées étudiées plus haut, il faut bien qu'il soit d'Hérode, ainsi
 « que l'indiquait déjà l'ornementation végétale de la porte elle-
 « même.

« Cette porte est murée et ne présente qu'une baie carrée munie
 « d'un grillage, et ouvrant sur les galeries souterraines ou subtruc-
 « tions de la mosquée d'El-Aksa. La maçonnerie qui a bouché cette
 « porte est d'apparence relativement moderne et offre une certaine
 « analogie avec celle du mur d'El-Aksa. Elle est moins bonne néan-
 « moins et doit être un peu plus récente.

« Quoi qu'il en soit, nous avons autour de la porte essentiellement
 « hérodiennne d'El-Aksa un bon échantillon de l'appareil hérodien,

« appareil qu'il est impossible de confondre avec tous ceux que nous avons passés en revue jusqu'ici.

« Voyons maintenant ce que nous offre l'angle sud-ouest de l'enceinte sacrée.

« Toute la partie du mur méridional que l'on peut voir du fond du Tyropœon, à partir de l'angle sud-ouest de l'enceinte jusqu'aux bâtiments d'El-Aksa, comporte, sur une hauteur de dix assises parfaitement conservées, le grand appareil à assises en retraite et à encadrement en bossage que nous avons déjà décrit tant de fois. Au-dessus s'élève un pan de mur de petit appareil très-régulier, mais à bossages grossiers et non retaillés. »

C'est une imitation de l'appareil primitif : diverses raisons font penser qu'il est de la période musulmane ou de la période des croisades ; mais le mur de dessous doit, comme les autres semblables, remonter à l'époque des rois.

En passant à l'inspection de la face ouest, on reconnaît également à merveille la superposition d'appareils très-distincts. Toute la base proprement dite de la muraille présente le gros appareil avec tous ses caractères distinctifs comme à l'angle sud-est. Trois assises sont en place et n'ont jamais été dérangées sur une longueur de douze mètres. C'est une nouvelle confirmation des observations faites sur les autres faces de l'enceinte. Nulle part le grand appareil n'est plus nettement caractérisé. Or c'est à ce pan de mur que se relie les amorces d'un pont antique que M. de Saulcy décrit avec soin, et à l'existence duquel il attache une grande importance. Le pont est, en effet, évidemment contemporain de la partie de la muraille avec laquelle il fait pour ainsi dire corps.

Or ce pont, pour M. de Saulcy, n'est autre que celui dont parle l'historien Josèphe et qui reliait le plateau du temple, c'est-à-dire le plateau du mont Moriah, au Xystus. Le Xystus était une sorte de forum ou place publique où se tenaient les assemblées du peuple. Au nord du Xystus était établi le palais des Asmonéens. Les différents passages où il est question du pont montrent clairement qu'il occupait la place marquée par les débris d'arche que nous venons de signaler. Passons en revue, avec M. de Saulcy, les passages de Josèphe.

Pendant le siège de Pompée, les partisans d'Aristobule se réfugièrent dans le temple, décidés à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils coupèrent avant de s'y enfermer *le pont qui réunissait le temple à la ville* (Bell. Jud., I, vii, 2). Le même fait est raconté aussi dans un autre passage où il est dit également qu'ils coupèrent le pont

qui conduisait du temple à la ville (*Bell. Jud.*, XIV, iv, 3), et un peu plus loin : Car la partie du temple qui regardait la ville était inaccessible maintenant qu'on avait coupé le pont qui communiquait avec la partie de Jérusalem occupée par Pompée.

Sous le règne de Néron, Gessius Florus ayant été nommé procureur de la Judée, des plaintes s'élevèrent contre son administration, qui était devenue odieuse à la nation juive. A cette occasion, Agrippa fit un discours devant le peuple réuni au Xystus, afin de le détourner de déclarer la guerre aux Romains. Voici comment la chose est racontée par Josèphe : Le peuple ayant été convoqué au Xystus, Agrippa, après avoir fait placer sa sœur Bérénice dans un lieu en vue de l'assemblée, sur le palais des Asmonéens (ce palais, qui dominait le Xystus, était situé à l'extrémité même de la ville haute, et un pont reliait le temple au Xystus), s'exprima en ces termes, etc. (*Bell. Jud.*, II, xvi, 3.)

Ailleurs, nous lisons encore à propos du siège de Titus : Il (Titus) s'arrêta à l'occident de l'enceinte extérieure du temple : là étaient les portes donnant sur le Xystus et un pont qui reliait la ville haute au temple. Ce pont était alors placé entre les tyrans et César. (*Bell. Jud.*, VI, vi, 2.)

Plus loin enfin (*Bell. Jud.*, VI, viii, 1), nous trouvons ceci : La troupe des auxiliaires et tout le reste était placé vers le Xystus et à partir de là vers le pont et la tour de Simon, tour que ce chef avait fait construire pendant qu'il faisait la guerre à Jean, pour lui servir de place d'armes. Il n'est pas inutile de rappeler à quel moment cette tour fut construite; Josèphe nous l'apprend (*Bell. Jud.*, IV, ix, 12) en racontant que Simon était posté à l'extérieur du temple, et Jean avec ses partisans à l'intérieur. Celui-ci fit construire quatre hautes tours pour résister mieux à son ennemi, l'une à l'angle nord-est de l'enceinte du temple, une autre dominant le Xystus, une troisième à l'autre angle dominant la ville basse (c'est-à-dire vers l'angle nord-ouest de l'enceinte), et la quatrième enfin sur le sommet des Pastophories. Ce fut alors que Simon, pour éviter d'être dominé de trop haut par la tour que Jean avait fait placer probablement à l'entrée du pont, construisit de son côté, et vers l'autre extrémité, la tour que Josèphe appelle Tour de Simon.

« J'ai cité, ajoute M. de Saulcy, tous les passages où il est question
 « du pont qui reliait le temple au Xystus, et il n'en est pas un seul
 « qui ne s'accorde parfaitement avec la position de l'arche ruinée dans
 « laquelle le révérend Robinson a eu le premier le mérite de reconnaî-
 « tre le pont mentionné par Josèphe. Pour moi, ce pont est de la plus

« haute antiquité, et quoi qu'on en puisse dire, je me crois en droit
 « d'affirmer qu'il est de beaucoup antérieur au règne d'Hérode. Mais
 « il vaut mieux le prouver que l'affirmer, et c'est ce que je vais m'ef-
 « forcer de faire.

« A l'angle sud-ouest de l'enceinte et sur la face occidentale, j'ai
 « déjà dit que la base du mur était construite en très-gros appareil
 « se reliant parfaitement à l'amorce du pont antique. Immédiatement
 « au-dessus des assises de grand appareil se montre un magnifique
 « pan de mur très-bien conservé et qui empiète sur la rangée supé-
 « rieure des voussoirs en place, d'un bon quart de la largeur pri-
 « mitive du pont. L'appareil de ce pan de mur est identique au bel
 « appareil dans lequel la porte hérodiennne d'El-Aksa est enclavée.
 « Notre pan de mur, qui recouvre une partie de l'ancien pont, est
 « donc aussi de l'époque d'Hérode, ainsi qu'une partie de la muraille
 « superposée aux assises de grand appareil et qui se voit à six ou
 « sept mètres à gauche du pont. Celui-ci a donc été coupé, modifié si
 « l'on veut, avant le règne d'Hérode, puisqu'à cette époque un quart
 « de sa largeur était déjà condamnée. Or nous venons de voir que le
 « pont qui reliait le temple au Xystus fut coupé lors du siège de
 « Pompée. Rien donc de plus naturel que l'appareil hérodien au-
 « dessus d'une extrémité du pont détruit. N'oublions pas que ce pont
 « avait plus de quinze mètres de largeur, et qu'il n'y a rien d'éton-
 « nant à ce qu'après sa destruction on ait réduit cette largeur en
 « le reconstruisant probablement en bois. C'est en l'année 63 avant
 « J. C. que les partisans d'Aristobule coupèrent le pont du Xystus,
 « et c'est en l'an 37 qu'Hérode devint maître de Jérusalem. Ce ne fut
 « même qu'en l'an 47 avant J. C. que les travaux de reconstruction du
 « temple furent commencés. Il a donc pu s'écouler quarante-six ans
 « entre la destruction du pont et la bâtisse du pan de mur hérodien
 « que je viens de décrire. Celui-ci est surmonté exactement, comme
 « la face méridionale adjacente, de gros appareil, d'une muraille de
 « petit appareil avec bossage grossier, ainsi que je l'ai déjà dit plus
 « haut, et qui doit être du temps des croisades.

« En résumé, la face occidentale de l'angle sud-ouest nous montre
 « quatre assises de voussoirs d'un pont appartenant à l'époque du
 « grand appareil, relié parfaitement à droite et à gauche à des assises
 « en place de ce même grand appareil, lesquelles sont, ainsi qu'une
 « partie du pont lui-même, surmontées d'un mur d'Hérode, surmonté
 « à son tour d'un mur arabe ou des croisades.

« Puisque Néhémie n'a employé que cinquante-deux jours à re-
 « mettre en état les défenses de Jérusalem, il serait insensé, on en

« conviendra, de lui attribuer les constructions colossales que sur-
 « monte l'appareil hérodien. Ces constructions sont donc bien, comme
 « nous l'avons déjà dit, du temps des rois. »

M. de Sauley montre ensuite qu'il n'est pas impossible de retrouver sur quelques points les traces de la maçonnerie qui a servi à fermer les brèches faites par les Assyriens. Un appareil qui n'est ni le grand appareil, ni l'appareil hérodien, se montre en effet entre ces deux appareils à la face méridionale de l'angle sud-est dans une position telle, qu'il est évidemment postérieur à l'un et antérieur à l'autre. Il est difficile de n'y pas voir l'œuvre des ouvriers de Néhémie.

Après quoi M. de Sauley pose ses conclusions.

« Les constructions arabes et turques se montrent exclusivement
 « au couronnement de la grande enceinte formant l'enceinte pro-
 « prement dite du *Haram-ech-Chérif*. Au-dessous de ces constructions
 « médiocres et relativement modernes, paraît l'appareil romain à
 « l'angle nord-est, d'abord, puis aux grandes brèches avoisinant la
 « porte Dorée et autour de la triple porte en plein cintre de la face
 « méridionale. A l'appareil romain se montre subordonné l'appareil
 « hérodien que l'on reconnaît autour de la porte d'El-Aksa et au-
 « dessus du pont qui reliait le temple au Xystus. Au-dessous de
 « tous ces systèmes successifs de constructions, on trouve un frag-
 « ment d'appareil tout à fait distinct, plus ancien que l'appareil hé-
 « rodien, intermédiaire entre l'appareil romain et le grand appareil
 « à la face sud de l'avant-corps du sud-est. C'est un échantillon de la
 « reconstruction de Néhémie. Reste enfin le grand appareil sur
 « lequel repose le tout et qui, ne pouvant être rapporté à Néhémie,
 « dont l'œuvre de réparation n'a absorbé qu'un temps fort court
 « (cinquante-deux jours en tout), doit être forcément attribué à Sa-
 « lomom et en quelques parties à ses successeurs immédiats. Ce grand
 « appareil, auquel je crois pouvoir maintenant restituer le nom d'ap-
 « pareil salomonien, a des caractères parfaitement nets : assises de
 « blocs considérables en retraite les uns sur les autres de plusieurs
 « centimètres, de manière à répartir le fruit des murailles sur ces
 « retraites successives; blocs ornés d'un encadrement élégamment
 « repiqué, jointoyés avec un soin extrême et portant fréquemment à
 « leur surface extérieure des saillies destinées à faciliter la manœu-
 « vre de masses aussi considérables; assises horizontales ajustées
 « avec une régularité qui ne laisse rien à désirer. Quant aux joints
 « verticaux, négligence absolue de la règle relativement moderne,
 « qui veut que l'on dispose les blocs superposés joint sur plein. Cette

« seule remarque suffirait pour nous faire reporter à la plus haute antiquité l'appareil dans lequel une semblable incorrection se manifeste. »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en envisageant les choses au point de vue de M. de Saulcy, on se rend un compte exact et logique de toutes les variétés d'appareil contenues dans ce qu'on appelle l'enceinte du *Haram-ech-Chérif*, que l'appareil romain bien connu de tout le monde se place à son rang et à son époque, sans aucune difficulté, n'ayant au-dessus de lui que les appareils plus modernes des reconstructions arabes, turques ou des croisades ; que les trois appareils distincts, évidemment antérieurs à l'appareil romain, qui partout les surmonte, se classent de la même manière et sans effort l'appareil grec avec son ornementation bizarre représentant l'époque hérodiennne, l'appareil qui supporte l'appareil hérodien remontant à Néhémie, et le tout reposant sur ce gros appareil, si différent de tous les autres et répondant si bien à l'idée que nous pouvons nous faire des constructions salomoniennes. Nous avons eu entre les mains les photographies de M. Salzmann. Ces différents appareils s'y étalent avec une évidence irrésistible. Comment expliquer toutes ces superpositions si l'on veut que le grand appareil ne remonte qu'à Hérode ? Un appareil semblable a dû, au moins, résister sans remaniement jusqu'au siège de Titus. A quelle époque placera-t-on donc l'appareil intermédiaire et le grand appareil, et ce que M. de Saulcy appelle l'appareil hérodien ? Et cet appareil hérodien, si régulier et à certains égards si élégant, au-dessus duquel se voit l'appareil romain, qu'en fera-t-on ? Enfin peut-on réellement supposer, après les citations de Josèphe, recueillies et groupées par M. de Saulcy, que les soubassements de la plate-forme du temple, cette œuvre gigantesque de Salomon et de ses successeurs, aient entièrement disparu ?

Du reste, M. le comte de Vogüé fait actuellement des fouilles à Jérusalem et autour du *Haram-ech-Chérif* : il a pu, nous a-t-on dit, entamer les profondeurs du mont Moriah. Il nous apportera de nouveaux éléments de discussion : il faut espérer qu'alors la vérité éclatera dans tout son jour et que les probabilités deviendront des certitudes.

ALEXANDRE BERTRAND.

RAPPORT

SUR LES

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Depuis le 1^{er} juillet 1861 jusqu'au 30 juin 1862.

Conformément à un usage que j'ai contracté depuis quelques années, je me suis fait un devoir de résumer en quelques pages les opérations archéologiques les plus importantes qui ont eu lieu depuis un an dans le département de la Seine-Inférieure. On verra par ce court exposé tout ce qu'une bonne organisation a permis d'exécuter dans un seul département, et ce que d'heureuses circonstances ont apporté de découvertes dans le cours d'une seule année. Ces découvertes sont relatives aux quatre grandes périodes de notre histoire.

§ I. — RECHERCHES DE MONUMENTS HISTORIQUES.

PÉRIODE GAULOISE.

La période gauloise s'est de nouveau manifestée cette année. Il est vrai que de cette période reculée un seul monument s'est fait jour; mais quand on songe à la rareté des faits de ce genre, on a lieu de se tenir pour satisfait.

SAINT-WANDRILLE-RANÇON. — A la *côte des Caillettes* (commune de Saint-Wandrille-Rançon, arrondissement d'Yvetot), dans le courant de juillet 1861, un cimetière celtique s'est révélé sous la pioche de terrassiers cherchant du caillou pour les routes. Les sépultures consistaient en des urnes de terre grossière ayant la forme d'un pot à fleur et présentant tous les caractères de la céramique primitive. Presque tous ces vases contenaient des os brûlés et concassés; mal-

heureusement aucun n'est arrivé jusqu'à nous dans un état complet. Nous n'avons pu voir que des fragments recueillis par M. le docteur Gueroult, de Caudebec.

Ces urnes, qui étaient fort nombreuses, avaient été accompagnées d'armes de fer, notamment de javelots, de lances et d'épées. Les épées, enveloppées dans des fourreaux de métal, avaient été ployées, suivant un usage celtique que nous retrouvons à Eslettes, près Monville, en 1847; à Bouelles, près Neufchâtel, en 1854; à Moulineaux, près Rouen, en 1855; et au Vaudreuil, près Louviers, en 1859.

PÉRIODE ROMAINE.

Comme toujours, la période romaine s'est montrée la plus féconde des civilisations antiques. Après le moyen âge chrétien, c'est l'époque qui a laissé le plus de traces parmi nous.

MANNEVILLE-LA-GOUPIL. — En 1856, des incinérations gallo-romaines s'étaient fait jour à Manneville-la-Goupil (canton de Goderville, arrondissement du Havre) en comblant une mare, au hameau de *Chambray*. De nombreux vases antiques en terre et en verre, contenant pour la plupart des os brûlés, avaient été recueillis et reconnus pour appartenir à d'anciennes sépultures gallo-romaines. — Désirant m'assurer de l'étendue et de l'importance de ce cimetière, j'y ai pratiqué une fouille en septembre 1861, et je n'y ai rencontré qu'une urne en terre grise de forme ollaire et recouverte d'une assiette en terre noire. L'une contenait les os brûlés d'un adulte, au-dessus desquels on avait placé une coupe de verre et au-dessous trois monnaies de bronze du Haut-Empire, et trois palets en os (*tali*), tels que j'en ai déjà rencontré dans le cimetière romain de Lillebonne.

SAINTE-MARGUERITE-SUR-MER. — Sainte-Marguerite-sur-Mer (canton d'Offranville) est en possession, depuis plus de quarante ans, d'occuper les archéologues par les nombreuses antiquités qui ont été rencontrées sur son sol privilégié. Dès 1820 et 1822, M. Sollicoffre et M. Estancelin ont constaté les premières découvertes par des cercueils de plâtre et de pierre, et par des sépultures franques accompagnées d'ornements et d'armures. — A la même époque, la charrue montra des mosaïques que des fouilles régulières firent sortir de terre avec l'ensemble d'une magnifique *villa* romaine. De 1840 à 1846, les dépendances de la *villa* apparurent. — C'étaient des bains, une fontaine avec son bassin, un temple ou *cella*, et, enfin, une longue galerie pavée et lambrissée en mosaïque.

Les jardins de la *villa* montrèrent des sépultures germaniques de la famille des Saxons et des Francs; en un mot des peuples envahisseurs de la Gaule au déclin de l'Empire.

Mais, chose singulière! jamais jusqu'ici le cimetière romain de la *villa* ne s'était laissé soupçonner. Une urne en verre bleu avait apparu près du château de M. de la Tour, mais elle était isolée, et les incinérations se faisaient toujours attendre.

Un laboureur de la localité m'ayant averti que dans son champ, appelé *la Roquette*, la charrue rencontrait des murs et des fondations, j'y ai fait des fouilles qui m'ont permis de reconnaître plusieurs fragments de muraille, et sur un point les bases de six à huit colonnes rondes que je suppose avoir été des stèles funéraires. Ce qui me le fait présumer, c'est qu'entre chacune de ces colonnes, j'ai rencontré un encaissement long et large de quatre-vingt-cinq centimètres, rempli de terres noires et de vases broyés que je considère comme des urnes cinéraires. Une de ces colonnes était en briques circulaires, revêtues d'une couche de ciment qui dut recevoir des stucs. On m'a assuré que des colonnes funèbres de ce genre existaient encore à Pompéïa et à Herculanium. Je crois donc avoir trouvé ici une partie du cimetière des Romains qui vécurent à Sainte-Marguerite pendant le Haut-Empire.

GRAVILLE-SAINTE-HONORINE. — Durant les six premiers mois de 1861, un habitant de Gravelle-Sainte-Honorine, près le Havre, tirant du sable de sa carrière située au haut de la *rue Montmirail* et sur la lisière de l'ancien *bois de la Hallate*, a rencontré constamment des vases antiques contenant des ossements humains brûlés et concassés. Mon attention ayant été appelée sur ce point par les journaux du Havre, j'ai visité cette mine archéologique au mois d'août de la même année. J'ai reconnu, dans cette série de découvertes, des incinérations gallo-romaines des trois premiers siècles de notre ère. Il a été détruit en cet endroit plus de cent cinquante vases en terre et en verre, provenant d'un cimetière romain du Haut-Empire. Quelques vases seulement ont été conservés et offerts au musée du Havre, où je les ai visités. Ce sont des urnes en terre cuite, des vases aux offrandes et aux libations, des amphores et des fioles de verre, comme dans tout le pays de Caux.

TOURVILLE-LA-RIVIÈRE. — Au commencement de cette année, j'ai appris pour la première fois qu'à Tourville-la-Rivière (canton d'Elbeuf) on trouvait depuis vingt ans des vases et des sépultures antiques. La première découverte fut faite en 1842, lors du percement du tunnel du chemin de fer de Rouen à Paris. Depuis ce temps,

l'exploitation d'une sablière a révélé presque tous les ans des squelettes accompagnés de vases. A trois différentes reprises, il a été aperçu des cercueils en plomb contenant des corps et des objets d'art.

J'ai fouillé cette mine féconde en mai et en juin 1862, et je l'ai trouvée en partie épuisée. Cependant elle m'a encore donné une urne remplie d'os brûlés et quelques sépultures escortées de vases de terre et de verre, d'une bague en bronze, d'un bracelet de verre et de monnaies du Bas-Empire. En même temps, j'ai constaté qu'il y avait eu là un cimetière à inhumation du quatrième et du cinquième siècle, chose rare dans nos contrées.

Généralement, les corps avaient été déposés dans des cercueils de bois d'une grande épaisseur, à en juger par les clous en fer, qui n'avaient pas moins de douze à quinze centimètres. Ces cercueils ont renfermé des vases de terre et surtout des coupes de verre, dont il n'a point été trouvé moins de quarante à cinquante. Nulle part le verre ne s'est montré aussi abondant. Presque tous les vases étaient saturés au dedans et au dehors d'un tartre rougeâtre, semblable à du sang caillé ou à de la lie desséchée. Les objets de métal étaient en petit nombre. Je dois citer pourtant des bracelets en bronze, un vase en fer, des boîtes en tôle et des masses de quinaires en bronze de Posthume et de Tétricus.

SAINT-SAËNS. — Une des découvertes intéressantes que j'ai faites cette année a été la constatation à Saint-Saëns (arrondissement de Neufchâtel) d'une ancienne fabrique de meules à broyer, pour les époques romaine et franque. Cette fabrique avait lieu dans le *bois de l'Abbaye*, où l'on voit d'énormes fosses accompagnées de buttes très-élevées. Là, le poudingue abonde, et l'on ne saurait douter que ces grands mouvements de terrain ne soient des restes d'extraction. Des recherches faites sur le sol nous ont montré une quantité de meules à l'état de formation; ce sont des ébauches et des essais abandonnés par les anciens industriels.

De simples débris romains nous sont apparus à Pourville, près Dieppe, au Bosc-le-Hard (canton de Bellencombre), à Etretat et à Blangy-sur-Bresle.

PÉRIODE FRANQUE.

COLLEVILLE. — En octobre 1861, j'ai eu occasion de constater à Colleville, près Fécamp (canton de Valmont), la découverte de nouvelles sépultures franques faite en creusant les fondations de la nouvelle nef. Ces sépultures consistaient, comme celles de 1854 et de

1856, en des cercueils de pierre de Vergelé, renfermant, avec des corps, des lances, des couteaux, des haches, des boucles en fer et en bronze, des fibules de cuivre et des vases en terre cuite.

BLANGY. — Au mois de janvier dernier, les feuilles publiques m'avaient appris que des antiquités franques avaient été rencontrées à Blangy-sur-Bresle, en plantant des pommiers dans un pré appelé le *Camp-Comtois*. Ces objets, consistant en deux haches de fer et en six vases de terre marqués à l'estampille, avaient été recueillis par M. de Morgan, qui voulait bien autoriser les fouilles. Ces fouilles, je les ai faites au mois de mai dernier et j'ai reconnu que le *Camp-Comtois* avait été un cimetière à l'époque franque; mais plusieurs fosses avaient été violées, soit dans ces derniers temps, soit même au moyen âge. — Néanmoins, malgré les spoliations et les déplacements de sépultures, j'ai encore recueilli dans quelques fosses une hache et une lance en fer, une pince à épiler en bronze, deux ou trois vases en terre placés aux pieds, une coupe et un bol de verre de forme bien mérovingienne.

LAMBERVILLE. — En 1859, j'avais reconnu sur une des collines de Lamberville (canton de Bacqueville), un cimetière mérovingien dont les premières traces avaient apparu en 1854, à l'occasion de nivellements de terrains. Dans un premier sondage j'avais recueilli, avec plusieurs vases de terre, des boucles et des agrafes de fer, des plaques de ceinturon en bronze, des fibules et un style en cuivre, des perles de verre servant de collier, et un sabre encore enfermé dans un fourreau décoré de bronze.

Ayant pu, en 1862, donner un plus grand développement à mon exploration, j'ai reconnu de douze à quinze sépultures de personnes de tout âge. J'ai recueilli aux pieds des morts six vases en terre blanche ou noire, et sur le corps cinq ou six agrafes de bronze accompagnées de plaques et de contre-plaques ciselées. J'ai également recueilli une épingle en bronze, un style et une terminaison de ceinturon. Sur ces trois objets de bronze, les deux derniers offraient des croix, ce qui me paraît un signe chrétien.

POURVILLE, PRÈS DIEPPE. — Je n'avais pas oublié que vers 1830, à Pourville, près Dieppe, six cercueils en pierre de Vergelé étaient tombés d'une cavée dans un jardin situé sous le *Pâtis de Saint-Thomas*, là où une tradition plaçait l'ancienne église. Les cercueils éboulés par la chute des terrains contenaient un ou plusieurs corps. L'un d'eux renfermait une épée en fer, seul objet dont on avait gardé le souvenir. A trente-deux ans de distance, j'ai cherché la suite de

ces sépultures et je n'ai reconnu dans le sol que quelques ossements, déjà visités, et une agrafe de fer avec plaque et contre-plaque de ceinturon.

MARTIN-ÉGLISE. — Le cimetière qui entoure l'église de Martin-Église, près Dieppe, a continué de nous donner, comme il le fait depuis quelques années, des débris de l'époque franque. J'ai recueilli cette année deux plaques de ceinturon en fer damasquiné et un beau scramasaxe, long de plus de quarante-cinq centimètres et portant encore sa double rainure sur chaque côté de la lame.

PÉRIODE CHRÉTIENNE DU MOYEN AGE.

AUFFAY. — En juillet 1861, des travaux de déblai et de terrassement pratiqués au nord de l'église d'Auffay (canton de Tôtes), pour la construction d'une sacristie, ont révélé d'intéressants et précieux débris. Il a été facile d'y reconnaître les restes d'une construction du treizième siècle, qui fut probablement le cloître, et une chapelle de l'ancien prieuré. Là s'est rencontré, comme toujours, une série de carreaux émaillés du treizième et du quatorzième siècle; des sépultures chrétiennes de toutes les époques apparurent aussi. Elles étaient reconnaissables à l'orientation, aux clous des cercueils, et surtout aux vases à charbon qui les entouraient. Ces vases nombreux et divers m'ont paru aller depuis le quatorzième siècle jusqu'au seizième. Une de ces sépultures, que je crois celle d'un bénédictin du prieuré d'Auffay, a donné à la ceinture une boucle en bronze accompagnée de deux anneaux de même métal.

Mais la meilleure découverte provenant de ce travail de déblai, fut une belle dalle en pierre de Chérence ou de Vernon, épaisse de huit centimètres, large d'un mètre quarante-deux et haute de deux mètres quatre-vingt-quinze. Cette grande dalle, recouverte d'ornements gravés en creux, représente deux bourgeois d'Auffay du quatorzième siècle, l'époux et l'épouse. On lit autour: « CHI GIST BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA L'AN MIL CCC-XLVII (1347) LA VEGILE DE LA CANDELEVR . PRIES DIEV QVIL ET LAME DE LI A(M)EN. — CHI GIST LORENCHÉ QVI FV FAME BENART DES BOVLOVRS QVI TRESPASSA... DE DECEMBRE. . . AMEN. »

Cette belle dalle, quoique calcinée par le feu et mise en plus de vingt-cinq morceaux, a été soigneusement conservée et encadrée dans l'intérieur de l'église d'Auffay aux frais du département.

FÉCAMP. — Dans le courant de l'année 1861, un habitant de Fécamp a construit une maison dans la *rue des Forts*, sur l'ancien parvis méridional de l'abbaye. En creusant les fondations de la cave, il a percé une triple couche de cercueils en moellons, que nous attribuons au onzième ou au douzième siècle, si nous en jugeons par les entailles de la tête. Il a recueilli, dedans ou à côté, des vases à charbon que je crois du treizième siècle; puis il a rencontré sur les morts un certain nombre de coquilles ou pèlerines percées au talon de deux trous destinés à les fixer. Nous ignorons l'usage de pareilles coquilles, qui ont déjà paru à Fécamp en 1830 et que l'on retrouve dans les sépultures chrétiennes de l'abbaye de Jumièges, de la maladrerie de Bernay, de la Suisse et de la Savoie.

SAINT-WANDRILLE-RANÇON. — Au commencement d'octobre 1861, j'ai pratiqué dans l'ancienne église abbatiale de Saint-Wandrille une fouille qui m'a fait rencontrer plusieurs caves sépulcrales dans le chœur et sous les transepts. Elles avaient été spoliées à la révolution. J'ai constaté au parvis l'existence de cercueils du onzième et du douzième siècle, suivant un usage qui fut général au moyen âge: de semblables sarcophages se sont montrés le long des gouttières, au côté méridional de la nef. Dans le sanctuaire, j'ai recueilli, sur la ceinture d'un religieux, une boucle et deux anneaux de cuivre, comme à Auffay.

Sous le chœur et dans les transepts, j'ai retrouvé des cercueils de pierre du douzième et du treizième siècle, des bières en bois et des sarcophages en plâtre du quatorzième au quinzième siècle. La plupart avaient été violés; cependant quelques-uns nous ont donné des vases à charbon du treizième et du seizième siècle; des restes d'étoffes, des sandales en cuir et un chapelet en bois accompagné d'une médaille ou croix de saint Benoît, que je crois du dix-septième siècle.

LE HAVRE. — Pendant le mois d'octobre on creusait au Havre les fondations d'un hôtel de la gendarmerie impériale, à l'endroit où avait existé, pendant les deux derniers siècles, un couvent d'Ursulines. Cet ancien monastère, transformé en prison depuis un demi-siècle, était situé au lieu nommé *l'Îlot*, entre la *rue au Lard* et la *rue Beauverger*: cinquante corps environ ont été exhumés, et presque tous étaient dans des cercueils de bois; neuf d'entre eux présentaient une plaque en plomb sur laquelle était une inscription gravée au poinçon. Ces plaques, de trente à quarante centimètres en carré, contiennent les noms, l'âge, la profession religieuse et la date du décès des anciennes Ursulines. Toutes celles qui ont été recueillies datent du dix-huitième siècle; mais nous ignorons l'usage de ces

plaques commémoratives en plomb. Ailleurs, notamment à Montivilliers, nous n'avions recueilli que des tablettes d'ardoise.

DIEPPE. — Le fief de Caude-Côte, près Dieppe (*pradium de Caldecottà*), est mentionné dès 1030 dans la charte de Gosselin-le-Vicomte, qui peut passer, avec raison, pour le plus ancien titre historique de Dieppe. Une vieille tradition prétend que les Bénédictins de la Trinité du Mont de Rouen, possesseurs de ce fief, avaient fondé dès le onzième siècle, sur le promontoire de Caude-Côte, un prieuré qui serait devenu plus tard la chapelle de Saint-Nicolas. Tous ces motifs, joints à la présence de quelques débris romains aperçus dans la coupe des falaises, faisaient supposer que le sol, encore couvert de substructions, pouvait recéler de curieux monuments.

Ces diverses raisons me déterminèrent à pratiquer une fouille à Caude-Côte en novembre et en décembre 1861. J'explorai tout le sol de l'ancienne chapelle démolie, en 1841. Je constatai que le dernier édifice religieux n'était pas antérieur au seizième siècle, mais qu'il avait succédé à une construction du treizième siècle, dont on retrouvait les colonnettes de pierre.

Le chœur nous a donné quelques carreaux émaillés que je crois du seizième siècle, et quatre sépultures, dont trois étaient accompagnées de vases. Ces vases, forés et remplis de charbon, m'ont paru dater du quatorzième au quinzième siècle.

La principale découverte de cette fouille fut un petit trésor rencontré sous le pavage du chœur, et composé de trente-cinq pièces d'or du seizième siècle; il y en avait douze de France, quatorze d'Espagne, quatre de Portugal, trois d'Italie, une de Suisse et une de Hongrie. La plus ancienne était de Mathias Corvin, roi de Hongrie; les plus récentes étaient de Charles IX (1567) et de la république de Genève (1568).

La totalité du trésor pesait cent vingt-cinq grammes et représentait une valeur intrinsèque de trois cent soixante-quinze francs. Le propriétaire du terrain ayant réclamé la moitié de ces pièces, l'autre moitié est entrée au Musée départemental. Nous supposons que cette cachette a été placée là au plus tôt en 1572, au plus tard en 1589.

POURVILLE, PRÈS DIEPPE. — Dans les fouilles que j'ai pratiquées en 1862, au sein de l'église démolie de Pourville, j'ai reconnu que l'édifice actuel datait au plus tôt de la fin du seizième siècle. Le chœur seul nous a donné quelques sépultures intéressantes; c'étaient des ecclésiastiques reconnaissables à leur orientation spéciale (les pieds à l'ouest, la tête à l'est) et aux ornements de cuivre de leurs

chasubles. Une seule de ces sépultures nous a fourni une terrine de grès propre à contenir de l'eau bénite.

MONTIVILLIERS. — A la fin de mars 1862, le chœur de l'abbaye de Montivilliers s'étant effondré, a laissé voir le caveau des dames de l'Hospital, abbesses de ce royal monastère de 1595 à 1661. Ce caveau, haut de deux mètres, long de deux mètres quinze centimètres et large d'un mètre quarante centimètres, est entièrement construit en pierre de taille, Violé à la révolution, il a été trouvé rempli de débris de toutes sortes. Toutefois on y a reconnu très-clairement trois crânes de femme, des cercueils de bois, des restes de tissus provenant de vêtements funèbres et un cœur en plomb encore assez bien conservé. Cette boîte de métal, haute de dix-neuf centimètres et large de vingt et un, dut contenir le cœur d'une des trois dames de l'Hospital, les plus renommées abbesses du célèbre monastère.

ROUEN. — Mais le cœur le plus illustre et le caveau le plus renommé que nous ayons rencontré cette année, est, sans contredit, le caveau et le cœur de Charles V, roi de France, découverts le 26 mai dernier dans le sanctuaire même de la cathédrale de Rouen. On savait par l'histoire que le cœur de ce sage roi avait été déposé dans le sanctuaire de Notre-Dame, le 10 octobre 1380; mais depuis l'enlèvement de tout signe extérieur, en 1737 et en 1793, la tradition était muette sur la véritable place du caveau et sur la relique elle-même. Une fouille heureuse, tentée dans le désir de s'assurer de la possession actuelle du dépôt confié à l'église de Rouen, a fait rencontrer le caveau où reposait depuis cinq siècles le cœur du plus sage des rois de France. Le caveau, situé à soixante-quinze centimètres du pavage actuel, est en pierre de taille, et il mesure cinquante centimètres en hauteur, soixante-quatre en longueur et quarante-sept en largeur. Il est fermé à la base et au sommet par une grille en fer que recouvre une lame de plomb de quarante-huit centimètres en carré. C'était sur la grille et sur la lame inférieure que reposait le cœur du roi, enfermé primitivement dans une boîte d'étain ou d'alliage, boîte qui avait elle-même la forme d'un cœur humain, mais que l'action du temps avait décomposée. Sous la plaque de métal qui avait résisté à l'oxyde, se voyait un résidu rougeâtre de couleur tannée, ce qui n'était autre chose que le cœur du roi Charles V, avec les aromates dont il avait été saturé. L'analyse chimique a reconnu d'une manière incontestable les traces d'un embaumement.

Après cette découverte, qui a excité un intérêt général, le cœur du roi a été enfermé de nouveau dans une double boîte de métal, et

le caveau a été fermé en présence de M^{sr} l'archevêque de Rouen, qui doit prochainement faire placer dessus une inscription commémorative.

Enfin, des travaux de déblais, opérés dans la vallée de la Scie, ont fait voir la base ensevelie de deux anciens châteaux du moyen âge, mais d'une époque bien différente :

Château de Charles Mesnil. Le premier est celui de Charles Mesnil (commune de Manéhouville, canton de Longueville). Des tours rondes, placées aux angles du corps carré de la forteresse, se sont montrées avec leurs revêtements de grès du seizième siècle. Cependant, on a reconnu parmi ces débris des carreaux émaillés qui pourraient bien remonter au quatorzième siècle. Du reste, il est certain que le château n'a été démoli que depuis 1700; car il figure entier et complet dans la collection Gaignières.

Château de Dénestanville. L'autre château, disparu depuis longtemps et séculairement caché sous une motte de terre, est celui de Dénestanville, dans le même canton. Il est entièrement construit en tuf et ses murs ont jusqu'à trois mètres d'épaisseur. On y remarque des tours rondes et carrées, des chapiteaux de colonnes dénotant l'époque romane la plus barbare. On croit voir ici un de ces châteaux en bois et en maçonnerie qui figurent sur la tapisserie de Bayeux. Nous croyons celui-ci de l'époque normande ou carlovingienne.

§ II. CONSERVATION DE MONUMENTS ET SOUVENIRS HISTORIQUES.

DALLES ENCASTRÉES. — INSCRIPTIONS COMMÉMORATIVES.

Après l'exposé des recherches et découvertes d'antiquités, il me reste maintenant à dire ce qui a été fait pour la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

AUFFAY. — J'ai mentionné la belle dalle tumulaire du quatorzième siècle, découverte à Auffay et encastrée dans l'église de ce bourg.

DÉNESTANVILLE. — J'ai également fait encastrer dans le pignon occidental de l'église de Dénestanville (canton de Longueville), la pierre tombale d'une châtelaine de 1614, gravée avec beaucoup de soin et recouverte d'une inscription.

VARENDEVILLE-SUR-MER. — J'ai été assez heureux pour faire encastrer dans l'église deux inscriptions qui en étaient sorties. La première est une pierre tumulaire du seizième siècle, qui, depuis

soixante-dix ans, servait de seuil à une ferme; la seconde est une plaque de marbre noir, rachetée chez un brocanteur et racontant toute l'histoire de la fondation de la chapelle Saint-Jérôme. Cette chapelle, supprimée à la révolution, se voit au hameau de *la Place*, où elle fut fondée en 1670 par les Guilbert de Rouville.

LONGUEIL. — Au commencement de cette année, la ville de Dieppe a fait placer dans l'église de Longueil (canton d'Offranville), une inscription commémorative en l'honneur de David Asseline, *prestre* de Saint-Jacques et auteur d'un précieux manuscrit intitulé : *Antiquités et chroniques de Dieppe* (1682). Asseline était venu mourir à Longueil, le 27 septembre 1703, après le bombardement de sa patrie, et il avait été enterré dans l'église, où une inscription gardera désormais sa mémoire.

LE TILLEUL. — Animé d'un sentiment semblable, M^{sr} l'archevêque de Rouen a voulu rendre hommage à la mémoire de deux ecclésiastiques de son diocèse qui ont marqué dans les sciences historiques et archéologiques. A cet effet, il a fait placer une inscription commémorative dans l'église du Tilleul (arrondissement du Havre), où tous deux avaient été baptisés à deux siècles de distance. L'un de ces érudits est Dom Guillaume Fillastre, bénédictin de Fécamp et l'ami de Mabillon, décédé en 1706; l'autre est l'abbé Langlois, chanoine et académicien de Rouen, auteur d'une *Histoire du prieuré du Mont-aux-Malades*.

TOURVILLE-SUR-ARQUES. — Une célébrité qui appartient à la France entière dormait obscurément dans l'église de Tourville-sur-Arques (canton d'Offranville) : je veux parler du marquis Thomas Hue de Miromesnil, premier président du parlement de Normandie et garde des sceaux de France sous Louis XVI. Cet excellent ministre du meilleur des rois, après avoir souffert persécution pour son maître, était venu mourir le 6 juillet 1796 dans son château de Miromesnil, qu'il avait autrefois entouré de ses bienfaits. La reconnaissance publique l'avait inhumé sans pompe, il est vrai, mais non sans courage, dans le chœur même de l'église, alors fermée et sans culte. Depuis soixante-six ans il y reposait sans que rien y rappelât son illustre et bienfaisante mémoire. Grâce à M. le sénateur préfet, j'ai pu placer dans le chœur de Tourville une inscription sur marbre qui rappellera à la postérité et à notre pays le passage et la dépouille de l'un des hommes qui ont le plus honoré la France et la Normandie au dix-huitième siècle.

ALLOUVILLE-BELLEFOSSÉ. — Enfin, il est encore un autre hommage

dont M. le préfet de la Seine-Inférieure a bien voulu prendre l'initiative : je veux parler de l'inscription placée dans l'église d'Allouville-Bellefosse (canton d'Yvetot), en l'honneur de Pierre Blain, sieur d'Esnambuc, le pionnier des Antilles. — Blain d'Esnambuc est le véritable fondateur des colonies françaises dans le golfe du Mexique. C'est lui qui, après avoir assuré à la France la possession de Saint-Christophe, de 1625 à 1635, a eu l'insigne honneur de prendre possession, pour le roi Louis XIII, des îles de la Martinique, le 15 septembre 1635, et de la Dominique, le 17 novembre de la même année. Le souvenir de cet homme courageux et utile était à peu près perdu dans sa propre patrie, où l'honneur de son œuvre était même attribué à des membres de sa famille. — L'inscription d'Allouville revendique les droits du pionnier normand, et elle sera un hommage rendu par la mère-patrie à l'un de ses plus intrépides colons. Il est juste d'ajouter que les colonies françaises, dans la personne de leurs délégués, se sont associés à ce légitime et trop tardif hommage.

L'abbé COCHET.

DE L'ÉLECTION
ET
DE LA DURÉE DES FONCTIONS
DU
GRAND PRÊTRE D'AMMON A THÈBES

La traduction des inscriptions de la statue funéraire de Bak-en-Khensou conservée dans la Glyptothèque de Munich, que M. Devéria a donnée dans un des derniers numéros de la *Revue*, nous a révélé de la manière la plus certaine l'organisation du haut sacerdoce dans le temple d'Ammon à Thèbes. On sent facilement l'importance de cette découverte. Le temple d'Ammon était l'un des centres les plus célèbres de la religion égyptienne. Thèbes, comme Abydos et Héliopolis, était le siège d'une école théologique et philosophique dont les doctrines ont laissé partout des traces sur les monuments et dans les papyrus. Il n'est donc pas indifférent de connaître le corps chargé de conserver la science, et de diriger l'administration dans un temple célèbre par son enseignement, puissant par ses richesses, pourvu d'un personnel nombreux de prêtres et de fonctionnaires de toute espèce, dont, à certaine époque, les souverains pontifes purent renverser la dynastie régnante et s'emparer du trône.

Toutefois je n'essayerai pas de donner en ce moment un tableau de cette vaste organisation, mais seulement d'éclaircir une question qui pourrait donner lieu à controverse. Je veux parler de la nature ou mieux encore de la durée des fonctions du grand prêtre d'Ammon. Comment parvenait-on à cette charge? Était-elle viagère ou était-elle d'une durée limitée? Paraît-il d'après les monuments que les conditions d'obtention aient changé à diverses époques?

A ne consulter que la statue funéraire de Bak-en-Khensou, il semble bien que l'on arrivait au sacerdoce suprême dans le temple d'Ammon en passant par des grades inférieurs qui pouvaient ainsi

conduire au sommet de la hiérarchie pontificale. Je résume ici brièvement le *cursus honorum* de Bak-en-Khensou.

Bak-en-Khensou était « intendant de l'administration du roi »

 lorsqu'il fut nommé :

A l'âge de 16 ans « purificateur »  *ueb*; il le fut 4 ans,

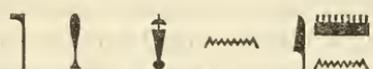
— 20 ans « divin père »  *neter atef*; — 12 »

— 32 ans « 3^e prophète »  *neter-hen 3*; — 15 »

— 47 ans « 2^e prophète »  *neter-hen nem*; — 12 »

— 59 ans « 1^{er} prophète » *neter-hen api*; — 27 »

Ce dernier titre, qui est celui du sacerdoce suprême dans le temple d'Ammon à Thèbes, s'écrit en entier sur la statue de Bak-en-Khensou :


Neter-hen api n Amen,
 Propheta primus Ammonis,

et sur les murailles du temple de Chôns bâti par les grands prêtres d'Ammon :


Neter-hen api n Amen-Râ suten neteru.
 Propheta primus Ammonis-Solis, regis deorum.

Les formules employées dans cette inscription ne me laissent aucun doute que les fonctions du sacerdoce au commencement de la dix-neuvième dynastie (Bak-en-Khensou vivait sous Sêti I^{er} et Ramsès II) étaient perpétuelles dans le temple d'Ammon à Thèbes.

En second lieu, il faut remarquer de quelle manière Bak-en-Khensou parvint à chacun de ces emplois. Pour le premier, il dit : « J'étais préposé à l'administration du roi. » *Aû-A m her ah(û) n*

s-xeper n suten (3^e colonne). Pour les suivants, il se sert de la formule : « Je suis devenu.... » *ari-A ùeb* (I) *n Amen* (ibid.) Ce qui n'indique pas par quelle autorité se faisait l'avancement. Mais pour la charge de grand prêtre, Bak-en-Khensou dit positivement : « Il (le roi) me récompensa, il me connut pour mon mérite, il me fit premier prophète d'Ammon. Hesi-f ù-A; sàù-f ù-A her baà-A; « *tà-f ù-A er neter-hen api n Amen.* » C'était donc le roi qui, sous la dix-neuvième dynastie tout au moins, choisissait le grand prêtre d'Ammon, et je ne vois pas de raisons de penser qu'il ne nommait pas aux autres grades.

Maintenant, ces deux conditions de perpétuité du sacerdoce et d'élection royale ont-elles été changées postérieurement à la mort de Bak-en-Khensou? Oui, s'il faut en croire l'appréciation que M. Brugsch, conservateur du Musée égyptien de Berlin, a faite d'un monument qu'il a reproduit et analysé dans un ouvrage récemment publié (2). Il s'agit d'une inscription malheureusement fort incomplète de la muraille de la grande salle du temple de Khensou, à Thèbes. Tous les commencements des lignes manquent et fort souvent aussi leur fin, de sorte qu'il est impossible d'en donner une traduction suivie. Ce texte, dit M. Brugsch, « se rapporte à l'histoire d'un des rois de la vingtième dynastie et à celle du grand prêtre d'Ammon, Herhor (Phrihor), premier régent de la vingt et unième dynastie. Ce qu'on trouve se rapporte aux élections renouvelées de Herhor, comme grand prêtre d'Ammon, à Thèbes, avec l'assentiment de l'oracle du dieu Khensou et à l'exploitation des carrières de Khennou (Silsilis) pour la construction de quelque édifice. » De sorte que, s'il est vrai que Bak-en-Khensou fut appelé par les rois puissants de la dix-neuvième dynastie à remplir des fonctions perpétuelles, il faudrait bien croire que, à la faveur des circonstances politiques, ces mêmes fonctions seraient, à une certaine époque, devenues

(1) Dans les textes hiéroglyphiques ce mot s'écrit presque toujours par un signe syllabique seul ou accompagné du complément phonétique B. M. Devéria (V. *Revue archéologique*, t. VI, page 101), transcrit **AB** d'après une variante d'un texte démotique. Cependant j'ai trouvé sur la momie de la dame Tà-bak-en-Khensou, au Musée

de Turin, la variante  dans la phrase *anx ba-A, UeB chà-A* « mon âme est vivante, pur est mon corps. » De plus le copte transcrit le mot égyptien par **ⲠⲚⲖ** pur, **ⲠⲚⲖ** prêtre. Ces deux motifs me portent à adopter la transcription UeB.

(2) *Recueil de monuments égyptiens*, 1862, in-4^o.

électives de viagères qu'elles étaient. Ce serait là un fait bien digne de remarque.

Assurément, si l'on doit s'attendre à rencontrer un sacerdoce perpétuel, c'est à Thèbes dans le temple d'Ammon, sous la vingtième dynastie. Les membres d'une même famille occupent de père en fils, pendant plusieurs générations, le sacerdoce suprême de « premier prophète d'Ammon-Râ, roi des dieux. » A la fin même, l'un d'eux, Herhor, paraît s'être emparé du pouvoir royal, qu'il put transmettre à ses descendants avec le grand pontificat. Eh bien, c'est de ce Herhor si puissant que les monuments nous révéleraient les « élections réitérées, » selon M. Brugsch. Une notion aussi importante, si elle était bien établie, ne saurait être admise dans la science que sur preuves bien formelles. Aussi veux-je m'arrêter à commenter la même inscription, car je crois pouvoir nier le résultat auquel est arrivé M. Brugsch.

J'accorde bien que l'idée d'un sacerdoce de durée limitée dans le temple d'Ammon n'a rien en soi d'inadmissible. On rencontre en effet plusieurs fois chez les Égyptiens des fonctions sacerdotales électives. Ainsi, je trouve (1) un personnage qui se dit *dn neter-ha-t*,

neter-hen nem (𓂏𓂏𓂏𓂏), *neter-hen Har-pe-xredi n* , *neter-hen III*

Anhâr, c'est-à-dire « grammate du temple, second prophète, prophète d'Harpocrate dans la ville de, troisième prophète d'Anhour, etc. » Il faut bien imaginer que ce personnage, après avoir été plusieurs fois élu dans le temple d'Harpocrate (2) et avoir achevé le temps de ses fonctions, se fit nommer ou élire dans le temple d'Anhour, car il me paraît difficile d'admettre qu'il put servir à la fois dans plusieurs temples. Toutefois, si l'annuité ou durée limitée des fonctions ne ressort pas d'une manière évidente de l'exemple précédent, il n'en est plus de même des suivants. M. Champollion-Figeac a prouvé surabondamment, d'après l'inscription de Rosette comparée avec les protocoles de deux contrats en écriture démotique des ans iv et vii du règne de Ptolémée Épiphane (3), que le sacerdoce du prêtre d'Alexandre et des dieux Ptolémées ses successeurs était annuel, ainsi que celui de plusieurs prêtresses de

(1) Musée du Louvre, C. 112.

(2) On peut remarquer ici, dans le temple d'Harpocrate, une organisation analogue à celle du temple d'Ammon à Thèbes.

(3) Notice sur deux papyrus égyptiens en écriture démotique. (Extrait du *Journal asiatique*, 1823.)

princesses de leur famille. Je ne puis mieux faire que de renvoyer aux développements que ce savant a donnés. Mais j'ajouterai que les Ptolémées en cela ne faisaient que suivre l'usage consacré par les Pharaons, car je trouve (1) qu'un grand personnage de la dix-huitième dynastie, Amenhetep, surnommé Hepû, de la famille des *sûten-sa-*opi** héréditaires de Souvan, fut, suivant les inscriptions de son tombeau, « *prêtre* (2) *du roi Ra-ser-kà* (2) justifié, prêtre de la divine « épouse Aâhmes-nefer-ari (3) justifiée, *prêtre de la royale épouse* « *Aâhmès* (4), prêtre du roi Râ-âà-xeperu (5), *prêtre du roi Râ-ser-kà* « justifié, *pour la seconde fois* (6), *prêtre de la royale épouse Aahmès*, « *pour [la seconde fois]* (7). Le retour des deux sacerdoce du roi Aménophis I^{er} et de la reine Aâhmes serait une preuve irrécusable de leur annuité, même en l'absence de la mention expresse *nem* « pour la seconde fois. »

Mais, si ces exemples rendent vraisemblable l'opinion de M. Brugsch sur l'élection des grands prêtres d'Ammon à Thèbes, ils ne démontrent pas que telle fut en réalité l'organisation sacerdotale du temple d'Ammon. Il me paraît au contraire que l'opinion de M. Brugsch est fondée sur une appréciation incomplète du texte et sur deux petites erreurs grammaticales faciles à démontrer.

Dès la troisième ligne, on lit :

Hâ nem-n-f neter-hen ape en Amen-Râ sûten neteru,

ce qui se traduit littéralement

Ecce iteravit propheta primus Ammonis-Solis regis deorum;

en français et mot à mot :

Voici qu'il fut de nouveau le 1^{er} prophète d'Ammon-Râ, roi des dieux,
phrase qui se retrouve aux lignes 17 et 19, de sorte que l'inscription

(1) Lepsius, *Denckmæler*, III, 436.

(2) Aménophis I^{er}, deuxième roi de la dix-huitième dynastie.

(3) Femme du roi Aâhmes (Ἀμωσις des Grecs), premier roi de la dix-huitième dynastie.

(4) Femme de Thothmes I^{er}, troisième roi de la dix-huitième dynastie.

(5) Aménophis II, septième roi de la dix-huitième dynastie.

(6) *Hen n sûten Râ-ser-kà*, mâ χερû, NEM.

(7) *Ueb n suten hem-t Aâhmes, m [nem], ân neter...* La cassure de la pierre ne permet plus de saisir le titre qui suit.

mentionnerait trois réélections du grand prêtre Her-hor (1). Et de même se répète aux lignes 15, 18 et 20 les mots (2)

Pà neter hân er úer úer

c'est-à-dire :

Deus annuit multum multum.

en français :

Le dieu donna un plein assentiment.

Ce qui a fait dire à M. Brugsch : « Ce qu'on trouve se rapporte aux élections renouvelées de Herhor, comme grand prêtre d'Ammon à Thèbes, avec l'assentiment du dieu Chonsou. »

Il semble bien étonnant que les grands prêtres d'Ammon, visant à l'union de la puissance religieuse et du pouvoir royal, se soient soumis à des élections qui eussent certainement donné lieu aux rois d'intervenir. Il serait difficile que, pendant une longue période, les pharaons n'eussent pas réussi à introduire quelques-uns de leurs candidats, ce qui eût ruiné les projets de la famille de Herhor. Mais je crois que le texte ne se prête pas à l'hypothèse des réélections de Herhor.

En effet, la formule de la troisième ligne,

há nem-n-f neter-hen ape en Amen-Râ.

peut fort bien se traduire :

Voici que fut de nouveau le 1^{er} prophète d'Ammon-Râ....

en supposant, attendu la lacune qui suit, que le verbe exprimant l'action de Herhor venait ensuite. Mais ceci n'est même pas une conjecture; car à la ligne 17 la phrase se complète de la manière suivante :

Hâ nem-n-f neter-hen ape en Amen-Râ sûtén neteru, Herhor mâ xerû, er zol : Pâ-A neb nefer, etc., c'est-à-dire : « Voici que fut « de nouveau le grand prêtre d'Ammon-Râ, roi des dieux, Herhor, « décédé, disant : O mon bon maître, etc. » D'ailleurs, si l'on pouvait douter de la vérité de la traduction que je donne, je renverrais à la planche XXII du même ouvrage de M. Brugsch. Là le grand prêtre d'Ammon, Râ-men-Kheper, fils du roi et grand prêtre Pâ-

(1) Il est possible qu'entre les lignes 3 et 17 la formule ait été employée, mais la cassure en a fait disparaître toute trace.

(2) A la ligne 15, il n'en reste que « *er úer úer.* »

nezem, tous deux descendants de Herhor, s'adressent de même à Chôns, et le texte moins mutilé permet de mieux apprécier la suite du récit, dont l'auteur emploie les mêmes formules que celui de l'inscription de Herhor. Ainsi, à la ligne 10, il dit : « Voici que fut de « nouveau le premier prophète d'Ammon, Râ-men-Kheper décédé, « disant : O mon bon maître, etc. » et, à la ligne 11, avec une variante : « Voici que le dieu grand donna son plein consentement. Et voici « qu'il (Râ-men-Kheper) fut de nouveau se rendant (1) vers le dieu « grand, disant : O mon bon maître, etc. » On trouve ainsi l'allocution du grand prêtre

Aux lignes 10, 11, ... (2), 16, 16, 18, 18, 23

et l'assentiment du dieu

Aux lignes 11, 11, 16, 16, 18, 18, ... (2), 23

et de temps en temps le verbe qui suit l'auxiliaire *nem* change, ce qui offre des points de comparaison. De ce premier examen, il résulte donc qu'une traduction autre que celle de M. Brugsch est possible.

J'ajoute que c'est la seule possible à cause des considérations grammaticales suivantes :

1° La présence des prépositions *er* et *em* dans les phrases *nem-n-f* *er zod* (3) ou *em zod* (4) fait de *nem* une sorte d'auxiliaire du verbe *zod* (5). forme tout à fait analogue aux formes du temps passé *im-n-A her gen* « je combattis, » *há-n-A her s'es* « je suivis, » *a-n-A her zod* « je dis. » *Nem* n'est pas le seul verbe dans ce cas : on emploie de même *diú*, aller, *xer*, prendre, et quelques autres.

2° D'ailleurs, pour donner à *nem* le sens absolu de « devenir nouveau, » il faut prendre *em zod*, *er zod* pour un mode personnel, et traduire : « Il dit. » Il est vrai que quelquefois on trouve des phrases commençant par la préposition *em*; mais 1° on ne trouve pas cette tournure, fort rare, avec *er*; 2° lorsqu'on l'emploie, le verbe

(1) *Sper*, avec les jambes pour déterminatif.

(2) La mutilation du monument ne permet pas de retrouver ici la formule qui commence ailleurs l'allocution.

(3) Inscription de Herhor, ligne 17.

(4) Inscription de Râ-men-Kheper, ligne 10, etc.

(5) Le verbe *nem* se trouve employé comme auxiliaire dans la stèle de la princesse de Bakhtan, où M. de Rougé a traduit (ligne 8) *nem-f zod* par *iteravit dicens*, et (ligne 13) *nem-n-Hen-f m zod* par « le roi répartit. » C'est une tournure des plus fréquemment employées.

est suivi de son sujet pronom ou substantif; ce qui n'a pas lieu dans notre inscription.

3° Si *nem-n-f* avait le sens de « il fut élu de nouveau, » il faut remarquer que la syntaxe égyptienne, surtout à l'époque littéraire, eût voulu que l'on écrivit *nem-n-f EM* (ou ER) *neter-hen* comme dans la stèle du basilicogrammate Mentousa (douzième dynastie) *Tà-A Hen-f EM án* « Sa Majesté me fit grammate (1), » sur la statue de Bak-en-Khensou *Tà-f à-A ER neter-hen api en Amen* : « Le roi me fit grand prêtre d'Ammon, » et dans cent autres exemples pareils.

4° Enfin *nem* est un verbe essentiellement actif; dans le sens de « devenir de nouveau, » il devrait être accompagné des marques du passif, de sorte que pour signifier que « Herhor fut réélu grand prêtre d'Ammon » les Égyptiens eussent dit : *há nem-TU-n-f EM neter-hen ape en Amen-Rá*.

Tout ceci revient donc à dire que les données de la statue funéraire de Bak-en-Khensou ne sont pas contredites par l'inscription de la muraille de la grande salle du temple de Chôns, et que jusqu'à présent nous ne connaissons que des grands prêtres d'Ammon chargés d'un sacerdoce perpétuel et choisis ou au moins confirmés par les rois d'Égypte, même au temps de la vingtième et de la vingt et unième dynastie, car il faudrait un document positif pour affirmer qu'il en était autrement, alors, qu'au temps où Ramsès le Grand confiait ces fonctions importantes à Bak-en-Khensou, « en récompense de son mérite. »

Le 22 octobre 1862.

AUG. BAILLET.

(1) Sharpe, *Eg. Inscr.*, pl. LXXXIII.

LES CHARITES

(Suite et fin.)

VII

Telle est la progression qu'a suivie dans le temps, selon toute probabilité et assurément dans les idées, la conception primitive des Charites solaires. Cléta et Phaenna, les Lacédémoniennes, contenaient en germe le groupe d'Orchomène; et le groupe d'Orchomène résumait en lui tous les groupes précédents, auxquels il avait joint une idée propre. Le Spartiate ou l'Athénien qui faisait un sacrifice aux Charites s'adressait, à une certaine époque, non plus à ses divinités topiques telles qu'elles avaient été instituées, mais aux Charites telles que les avait faites la succession des idées représentées ailleurs par les mêmes divinités. En effet, dans tous les dialectes de la Grèce, le mot *χάρις* se retrouve avec la double signification du mot français *grâce*, savoir : *agrément* et *bienfait*. C'est au culte du soleil et des Charites que les Grecs doivent leur première notion de la beauté et de la bienfaisance.

Tout à l'heure le ciel était gris et froid; les arbres tordaient sous la pluie et la neige leurs branches dépouillées; les oiseaux avaient disparu; l'homme, assis à son foyer, se demandait avec inquiétude si le dieu bien-aimé serait le vainqueur de ses sombres ennemis. Il faisait nuit, et le lion rugissait autour des cabanes. Et voilà que les nuages se sont dissipés. Le soleil vainqueur s'est levé, et il a versé sur la terre les Charites printanières. Les riantes divinités se manifestent en rayons lumineux sur les flots, sur les forêts, sur les champs reverdis. Elles n'oublient rien. Elles se glissent sous le brin d'herbe où elles font scintiller la rosée, dans la fleur brillante de mille couleurs, dans la cabane où elles éveillent les cris joyeux des enfants, pendant qu'au dehors répondent les chants des oiseaux. L'homme s'éveille à son tour, et il remercie les dieux de lui faire ce monde si beau. Mais dans ce monde les dieux n'ont rien fait de si

beau que l'homme lui-même. Les fleurs pâlisent, la rosée s'éteint et le chant des oiseaux est criard quand, par le sentier du pré, passe la vierge, honneur de la famille, ou l'éphèbe, piquant de l'aiguillon les taureaux robustes. Plus tard s'élargit cette première notion de la beauté, œuvre des Charites; mais les Charites restent dans la religion les ouvrières de la jeunesse et par conséquent de toute beauté. « Avec vous, ô Charites! tout devient charmant et doux. Par vous l'homme est beau, illustre et sage. Sans vous les dieux eux-mêmes ne célèbrent ni leurs *shœurs*, ni leurs festins. Vous êtes intendantes de toutes choses au ciel. » Sur la terre aussi. La langue le dit. Rien n'est aimable, séduisant, jeune que par la présence des Charites: *χαρίεις*; tout déplaît où elles ne se trouvent pas: *ἀχαρίς* (1).

Il y a plus. Tout ce qui est gracieux sur la terre est encore un bienfait des dieux. L'herbe pousse un épi; le fruit succède à la fleur; le complet développement de la beauté humaine correspond au complet développement des forces. La nuée qui va féconder a un autre aspect que celle qui va détruire. Aussi le nom même de Charite (*χάρις*) veut-il dire un bienfait. La langue montre toutes les notions qui se rattachent à la bienfaisance exprimées par ce mot ou par ses composés. *Χάρις* exprime aussi le sentiment de reconnaissance qui suit le bienfait: réciprocité rare et qu'on ne trouve que dans les mots affectés aux relations les plus proches: concitoyen (*δημότης*), hôte (*ξένος*), ami (*φίλος*), frère (*ἀδελφος*). Cette réciprocité du sens indique la parité des idées: la reconnaissance vaut le bienfait. La reconnaissance cependant ne vaut le bienfait que lorsque l'obligé est impuissant; dans le cas contraire le bienfait est une dette qu'il doit acquitter. La langue se plie à ce nouveau sentiment. Elle dit: *ἀπονέμειν, ἀποδίδοναι, ἐκτίνειν χάριν*, rendre, payer la grâce. Elle dit aussi: *ὑπείλειν χάριν*, devoir la grâce. Si le payement est retardé, le cœur n'oublie point la dette; il conserve en soi la grâce; il la retient jusqu'à échéance; *χάριν ἔχειν, εἶδεναι, ἀπομνημονεύειν*: absolument comme nous disons en français: *savoir gré*. Être reconnaissant, c'est être gracieux, ou faire grâce: *χαρίζεσθαι*; être ingrat, c'est être dis-

(1) C'est une véritable *participation* dans le sens platonicien du mot. Homère, dans l'*Odyssée*, et Hésiode (Schol. Pind. Pyth., IX, 6) disent en parlant d'une belle femme: « *Χαρίτων ἀπὸ κάλλος ἔχουσα*, elle participe à la beauté des Charites. Platon n'emploie pas, il est vrai, *ἀπέχειν*, mais *μετέχειν*; cependant les deux verbes ont le même sens, et *μετέχειν* se trouve déjà dans Aristophane, précisément dans une locution analogue, qui est évidemment un adage. Le système métaphysique de Platon n'a donc pas été formé tout d'une pièce par ce philosophe; il avait ses racines dans la religion et dans les idées de tout le monde.

gracieux : ἀγαριστέον. Observons encore que le double sens de γάραις associait nécessairement la délicatesse au bienfait (1).

C'est tout un traité *des bienfaits* sorti de la notion des Charites. Il n'a que peu de chapitres, et chaque chapitre n'a qu'un mot. Aussi les philosophes ne l'ont-ils point fait. Mais il est clair; il était suffisant pour le peuple qui en formulait les principes à mesure que son intelligence s'ouvrait à la morale. Il n'était nécessaire d'y rien changer. Mais les systèmes sont venus pour classer, pour diviser, et redire mal ce que tout le monde avait si bien dit.

VIII

La philosophie ne vit guère que la bienfaisance dans les Charites (2), et les premiers traités « sur les bienfaits, » cherchant une base où s'appuyer, plièrent violemment le dogme orhoménien à des idées disparates. La généalogie des Charites, leurs noms, leur âge, leur ronde perdirent leur signification solaire et naturelle pour revêtir celle qui allait le mieux aux doctrines changeantes des diverses écoles.

Leur mère Eurynome ne pouvait plus rester une Aurore : quel rapport; en effet, entre l'Aurore et la bienfaisance? Eurynome devait son nom à une observation qu'il est facile de reprendre, à savoir que la lumière de l'aurore éclaire également et à la fois tout l'horizon, tandis que les premiers rayons du soleil se localisent et vont en progressant. Eurynome (qui distribue en long et en large) est pour Chrysippe (3) une femme richement dotée (*late patentis matrimonii*), et dont les terres occupent un vaste espace, ce qui lui permettra de répandre ses bienfaits (*dividere beneficia*); misérable idée qu'on retrouve dans Strabon sous une autre forme : « Étéocle était sans doute naturellement disposé à la bienfaisance (puisqu'il honora les Charites), mais il fallait aussi qu'il fût très-riche. Il faut beaucoup

(1) Les Charites bienfaitantes sont des Euménides littéralement. Aussi se trouvent-elles adorées dans le même temple que les Erinyes (Pausan., VIII, 34), entre Mégalopolis et Messène, et que les Némèses (*ibid.*) à Smyrne. Qui ne respecte pas les Charites, doit craindre les Némèses. Qui s'abstient du bien, doit craindre la vengeance des dieux.

(2) Hécaton et Chrysippe, cités par Sénèque (*Benef.*, I, 3), Sénèque lui-même, Aristote, Strabon, puis les grammairiens ou mythologues, Macrobe (*Saturn. I*), Phurnutus (*gratiæ*), Suidas (*γαρίταις*), Servius (*in Eneid.*).

(3) Sénèque (*Benef.*, I, 3). Comparez aussi l'idylle de Théocrite (les Charites) adressée à Hiéron.

avoir pour donner beaucoup, et on n'a beaucoup que pour avoir beaucoup reçu. » L'hospitalité héroïque, institution purement religieuse, était mieux dans la voie de la charité; elle n'exigeait point la richesse comme condition de la bienfaisance, et permettait au maître de la maison d'accueillir son hôte (de lui faire grâce) avec les provisions du jour (1). La bienfaisance, comme l'entendaient les stoïciens, était un moyen de gouvernement, non un acte spontané du cœur ému; voilà pourquoi Strabon, si moderne, est au-dessous d'Homère. Chrysippe respectait du moins le nom d'Eurynome; d'autres mythologues le changent sans scrupule dans le sens dont ils ont besoin, et qui concorde généralement avec celui de Chrysippe et de Strabon. C'est Euryméné, « parce que la bienfaisance doit être en proportion de la fortune, » Eurydoméné, parce que « la bienfaisance est habituelle dans les bonnes maisons; » Eurymeduse, parce que « la fortune fait la puissance (2). » Les noms des Charites, d'une plus grande notoriété, résistent aux changements, mais reçoivent d'aussi étranges interprétations : « La première est Aglaïa, parce que la magnificence est nécessaire dans le bienfait; la seconde, Thalia, parce que la mémoire du bienfait doit être vivace; la troisième, Euphrosyne, parce que la joie convient au bienfaiteur comme à l'obligé. Elles s'appellent Charites, parce qu'elles rendent service d'un air gai, et qui réjouit celui qui reçoit. » Il y a aussi des interprétations relatives à leur nombre, quel qu'il soit. Elles sont deux, c'est « qu'il y a un bienfaiteur et un obligé; » elles sont trois, c'est que « celui à qui on a tenu compte de son bienfait, doit en continuer le cours. » Ou bien, « il y a une Charite pour le bienfaiteur, une pour l'obligé, une pour le reconnaissant, parce qu'il y a trois sortes de bienfaits : le bienfait accordé, le bienfait reçu, le bienfait rendu. » Ça et là se rencontrent quelques idées élégantes qui ont dû encourager les interprètes à creuser plus profondément dans le vide. « Les Charites forment une ronde parce que le bienfait, allant de main en main,

(1) Hom. (*Od.* I, 140) *χαριζομένην παρεοντων*. Cette expression, qui revient à chaque acte d'hospitalité dans les poèmes homériques, indique une loi de l'hospitalité même.

(2) C'est Phurnutus (*l. c.*) qui donne ces détails, sans nous apprendre quels furent les auteurs des changements. Il en ajoute un autre qui mérite plus d'attention : *Héra a été aussi considérée comme mère des Charites*. On a déjà vu les Charites en compagnie des Heures sur la couronne de Héra à Mycènes. Quoique Pausanias en cet endroit ne fasse mention d'aucun lieu de parenté entre ces divinités, comme la même représentation se reproduisait au-dessus de la tête de Zeus à Olympie, on peut croire qu'une tradition locale donnait Héra comme mère des Charites, ainsi que la tradition générale leur attribuait Zeus pour père.

revient toujours à son auteur, et qu'il n'est beau et parfait qu'à cette condition. Elles sont jeunes, parce que la mémoire du bienfait doit être immortelle; vierges, parce que tout doit être pur, chaste et saint dans le bienfait, et qu'on ne doit ni réclamer ni rendre un service honteux. » D'autres touchent à l'absurde. De trois figures en ronde, on n'aperçoit nécessairement qu'une face et deux dos. Les philosophes trouvaient un sens à ce fait : « Il faut donner deux fois plus qu'on n'a reçu. » Ils avaient cru voir aussi un air plus grave à l'une des Charites; sans doute c'était l'ainée, celle qui donne; et ils traduisaient : « La gravité convient aux bienfaiteurs, la joie aux obligés. »

Sénèque a trop beau jeu contre de telles rêveries; mais en écrasant de son double dédain de Romain et de stoïcien ces pauvres Grecs (*Græculos*), il devait se rappeler que sans eux il n'aurait point fait son livre, et que le dogme des Charites, si mal qu'il fût interprété, avait été le promoteur de la doctrine du bienfait, non-seulement dans la Grèce, mais peut-être aussi dans l'Italie (1).

IX

1. Sous leur second aspect, celui de la grâce proprement dite, les Charites n'ont pas été plus respectées. Elles avaient leur place dans l'éloquence (2) comme dans tous les arts, dans toutes les choses susceptibles de charme et d'agrément. *Χάρις ἔπαιων*, la grâce des paroles, est une expression d'Homère; et cette grâce des paroles se rattachait sans difficulté à leur notion première : les Charites du printemps et de la jeunesse étant toute séduction, toute élégance, autant par ce qu'elles ignorent que par ce qu'elles savent. L'observation de tous les jours ne pouvait manquer de modifier cette première notion. En

(1) Senec., *De benefic.*, lib. II.

(2) La langue latine offre en effet une série d'expressions parallèles à celles que j'ai indiquées pour la langue grecque, dérivées du mot *gratia* ou s'y rattachant : *Gratus*, *gratis*, *gratiosus*, *grator*, *gratulator*, *ingratus*, *ingratis*, etc. Puis vient *grates*, mot étrange, qui n'a que le pluriel et deux cas du pluriel. Les occasions solennelles où il est employé (*Diis agere grates*; *gratibus venerari*) et qui tiennent aux cérémonies de la religion, sa ressemblance avec *χαριτες*, *haritas*, ses cas défectueux m'y font soupçonner un nom de divinités déchues, divinités de la bienfaisance et de la reconnaissance. Dans cette supposition, Rome se serait conduite tout entière comme une secte philosophique, et aurait abouti au même résultat que les stoïciens.

(3) Sacrifier aux Charites (*θύειν χάρισι*) est un adage. Platon le répétait au sévère Xénocrate. Plutarque l'applique à Marius (II, 4) avec un sens moral et littéraire. Lucien l'entend uniquement de l'éloquence. (XXXIV, 23.)

effet « les dieux ne donnent pas à tous les hommes tout ce qui charme (χαρίεντα) : beauté, esprit, éloquence. Tel est laid, de qui la Divinité orne la laideur par le don de la parole, et il attire ainsi les yeux ravis. Il parle couramment avec une pudeur douce comme le miel ; il brille dans les assemblées ; et quand il passe dans la rue, on le contemple comme un dieu. Tel autre, par la beauté, ressemble aux Immortels ; mais la grâce ne couronne point ses discours. » C'est Homère qui dit cela (*Od.* VIII, 175), Homère qui donne la palme de l'éloquence à Nestor, un vieillard ; à Ulysse, un homme mûr : grave atteinte au dogme orchoménien. La parole, aux temps héroïques, est déjà une puissance qui assure la considération et l'autorité en vertu d'un don divin. Mais voici les luttes de l'Agora, voici surtout les sophistes. Ils ont trouvé les topiques, les tropes, les mœurs, les preuves, tout un arsenal de procédés, une discipline purement humaine, par laquelle un corroyeur, ignoré des dieux, apprend à revêtir de charme sa parole, à se donner les dehors de cette pudeur miellée de l'éloquence primitive, et, ce qui est plus étrange, à avoir droit contre le droit, et raison quand il a tort. Où retrouver les Charites dans cette éloquence qui est un art, non un don ; et qui, conséquemment, n'est plus accessible à la jeunesse ? Tout accord a cessé entre le mythe et la réalité qu'il devait symboliser ; la figure des Charites s'obscurcit, leur signification se perd : « Il n'y a qu'une Charite, dit Hermésianax (1), et elle s'appelle Peitho, la Persuasion (πειθο). »

Hermésianax agit comme ces réformateurs timorés qui conservent malgré eux une partie de ce qu'ils détruisent. Il accepte la présence des Charites dans l'éloquence, mais il leur donne un sens mieux approprié aux besoins du moment. Car Peitho n'est pas seulement la Persuasion, elle est surtout la Séduction (2) ; elle emploie la raison sans doute ; mais elle doit employer aussi la ruse, la prière, l'argent et tout moyen déloyal. Il faut qu'elle se plie à chaque caractère et le surprenne où il est faible, sans quoi elle ne serait pas Peitho. C'était un contre-sens de faire de cette divinité douteuse une Charite ; c'était une impiété d'en faire la seule Charite. Le Perse en effet pouvait venir, il devait avoir raison, même de Démosthènes. Sans doute le dogme antique ne disparut point ; mais Peitho se glissa dans la triade à côté d'Aglaïa et de Thalia (3). Bientôt, des bois sacrés où s'abritait

(1) Pausan., IX, 35.

(2) Pour πείθειν employé en mauvaise part, v. *Il.* I, 32 : οὐδέ με πείσεις ; tu ne me tromperas pas : *Od.* II, 106. ἐπειθεν ἀχαιούς ; elle trompait les Achéens. On dit : πείθειν μισθῶ.

(3) Suidas, v. Χάριτας. Schol. d'Aristoph. *in Nub.*, 773. Selon ce dernier, le groupe

leur pudeur, les Charites furent traînées sur la place publique au milieu du tumulte des partis, et Hermès devint leur patron. Apollon n'a rien de commun avec l'éloquence, tandis que Mercure est le grand séducteur, le rhéteur accompli : ποικιλόμυθος, ποικιλόβουλος, λόγου θνητοῖσι προσφύτης. Il est bien à sa place tant que les Charites sont Persuasion ou Séduction (1); il ne la quittera plus lorsqu'elles seront Bienfaisance : la sculpture antique a apporté jusqu'à nous ces contresens qui s'enchaînent irrésistiblement (2).

2. Si la grâce revêt quelquefois la parole libre et violente de l'Agora, elle convient mieux encore à la parole mesurée et chantée, principal ornement des fêtes. Ces dons souverains de l'esprit, par qui se propagent les titres de gloire des nations, ne sont-ils pas en effet des grâces, et même des grâces du Soleil, au même titre que les Charites, puisqu'ils ont comme elles une éternelle jeunesse? Le culte du dieu de Délos était principalement propre à opérer une confusion qui à l'origine n'existait pas. Apollon était Musagète; il était aussi quelque part, et probablement à Délos, père des Charites. Les deux groupes de divinités avaient leur place naturelle dans sa légende et dans ses fêtes. Cette place est bien déterminée, à mon avis, dans le bel hymne homérique à Apollon, où la ronde immobile d'Orchomène se change en un chœur réglé par les chants des Muses; accord fait pour charmer les Immortels. Mais comme chez les Grecs les danseurs sont en même temps des chanteurs, les attributions diverses des Muses et des Charites se réunissent des deux parts, si bien qu'on trouve les Muses

dû à Socrate comprenait Peitho. Horace ne nomme point les Grâces; mais on peut supposer que Peitho est une de celles qu'il connaît par les deux vers parallèles suivants :

Ac bene nummatum decorat *Suadela* venusque.

— Si fortunatum species et *Gratia* præstat, etc. (Ep. I, 38, 49.)

Joignez un fragment d'Ibycus (Bergk., *Lyr. gr.*, 655) : « Euryale, rejeton et souci des Charites. Cypris et Peitho t'ont nourri parmi les roses, » et un passage de Damascius (*Vie d'Isidore*) : « La bouche d'Isidore était le séjour (οἰκητήριον) des Charites. » La même expression se retrouve dans Apulée, *Anthol.*, V, 21.

(1) Plutarch., *De audiendo*, 13. « Les anciens ont mis Hermès auprès des Charites (συγκαθίστησαν), parce que le discours réclame surtout la grâce et la bienveillance. » Le même auteur sait cependant distinguer les Charites de Peitho. (*Conjug. præcepta*; 1.)

(2) Dans les monuments destinés à perpétuer le souvenir d'un acte de bienfaisance. L'un de ces monuments, décrit par Montfaucon, qui ne l'a pas compris, représente le groupe des Charites formant un chœur près d'une fontaine. Hermès est debout sur un cippe.

avec les Charites tantôt formant un chœur, une ronde (1), tantôt chantant ce vers (2) aux noces de Cadmus : « Aimez les belles choses, fuyez les laides. » On est encore dans la saine tradition, dans celle du moins qui regarde le culte d'Apollon Délien (3), dont la main tenait le groupe des Charites ayant pour symbole non une fleur ou un fruit, mais des instruments de musique. Cette tradition reçoit une première atteinte dans le passage où Euripide nous représente Déo apaisée par l'Alala (4) des Charites, par les chœurs des Muses. Les rôles en effet sont intervertis. Simonide et Pindare vont plus loin même qu'Euripide (5) ; ils dépouillent les Muses au profit des divinités d'Orchomène. Les Charites ne se contentent plus des flûtes d'Acidalie, elles font résonner la lyre et la phorminx, elles chantent le vainqueur aux jeux de la Grèce ; elles déposent sur sa tête la couronne d'ache et de fleurs ; elles l'accompagnent dans sa ville natale au milieu de la pompe du triomphe. Ce sont elles qu'invoquera désormais le poète et qui inspireront ses chants.

Il semble qu'il ne reste plus rien aux Muses ; mais on n'est jamais au bout des anomalies. Les Charites conservaient leur identité à côté de la Séduction ; les Muses conserveront la leur à côté des Charites. Le système de Pindare, comme celui d'Hermésianax, n'entrera dans la croyance générale que comme un élément nouveau qu'elle accepte au détriment de sa clarté et de sa simplicité. Les deux groupes se mêleront sans se confondre pour caractériser certains talents qui joindront l'invention à la grâce. Ménandre sera appelé le nourrisson des Muses et des Charites (6) ; on louera Sophocle d'avoir uni avec

(1) Eurip., *Herc. fur.* (675.) « ἤδιστα σοζυγίαν. » La traduction latine dit *suavis-sima societate* ; mais en rapprochant σοζυγίαν de τρίζυγοι χάριτες, d'Eschyle, on est forcé de prendre le sens que j'indique.

(2) Thégonis, 360.

(3) Plutarque, *De musica* (l. c.).

(4) Eurip. (*Hélène*, 1341). L'ordre chronologique ne suit point ici l'ordre logique ; car Euripide est postérieur aux deux grands poètes lyriques de la Grèce. Mais les nouveaux aspects d'une divinité ne détruisent jamais les anciens. Et c'est justement pourquoi les figures où s'entassaient tant de traits divers finissent par devenir presque indéchiffrables.

(5) Pindare, en cent endroits. Simonide (Ed. Bergk., *Lyr. gr.*, 150). « Hipponicos, fils de Strouthon, conduisait le chœur harmonieux, porté sur le char des Charites, qui accordent aux hommes réputation et victoire avec le concours des Muses. Cf. Aristoph. (av. 780). « Tels sont les concerts des cygnes, l'Olympe en retentit ; les dieux écoutent ravis. Les Charites et les Muses répètent avec joie ces chants. » Mais Pindare est plus précis.

(6) *Anthol.* X, 52 ; et IX, 187 : « O Ménandre, les abeilles ont déposé sur tes lèvres

une savante habileté (ἐμαθίης πινυτόφρονος) les Muses aux Charites (1) ; Méléagre, d'avoir uni à l'Amour et aux Muses les Charites harmonieuses (2). Aristophane devance lui-même le jugement de la postérité : N'appellez point du ciel les Muses aux cheveux bouclés, ni les Charites Olympiennes; elles sont au milieu de vous, dans nos chants (3). »

3. L'éloquence et la poésie sont les séductions propres au peuple; la Sagesse veut des esprits d'élite. Pindare avait dit : « Les Charites accordent aux hommes tout ce qui charme; mais la sagesse et la vertu leur viennent des dieux. » Il oublie ensuite cette distinction si bien fondée, surtout si Zeus est caché sous les dieux. « Les mortels doivent aux Charites *sagesse*, illustration, beauté, chasteté (4). » Lorsque les sophistes succèdent aux sages, et la grammaire à l'invention, les Charites président à cet art douteux qui reste seul au milieu des ruines. « Les œuvres et les dons des Charites, dit le Scholiaste d'Aristophane, ne sont autres que la Sagesse (Σοφία) (5). » Il ne reste plus qu'à assimiler ces divinités à la Sagesse. Cela s'est fait. Une épitaphe de Méléagre le loue d'avoir fait des Charites et de la Sagesse une seule divinité (6). »

Il faut remarquer qu'aucune de ces trois transformations des Charites ne s'accorde en aucun cas avec les autres. Les Charites sont Muses pour les seuls poètes, Éloquence pour les seuls orateurs, Sagesse pour les seuls sophistes. Il y a hostilité déclarée entre les divers systèmes, quoiqu'il pût sembler bien simple de faire un nouveau groupe des dons de l'esprit. La poésie se réclame d'une inspiration d'en haut, et prétend qu'on la laisse libre dans son allure; l'éloquence méprise cet art frivole qui ne donne aucune autorité dans les affaires; la philosophie, absorbée dans l'étude des principes, regarde

le miel recueilli dans les jardins des Muses (ἀνθεα); les Charites ont accordé à tes vers un heureux enjouement (στωμόλλον εὔτυχίην).»

(1) Simmias Theb., *Anthol.*, VII, 22. Le même Méléagre (*ibid.*, 417) a fait un seul chœur (συντρογάσας) des Muses et des Charites (*ibid.*, 419), συστολίσας.

(2) Pompée le Jeune. *Anthol.*, VII, 416.

(3) Aristoph. dans les *Secondes Thesmoph.* fr., 314, édit. Didot. Le jugement de la postérité était pour Aristophane aussi le jugement des contemporains. On connaît la belle épigramme de Platon : « Les Charites cherchant un Temenos impérissable, ont fait choix de l'âme d'Aristophane. » *Anthol.*, app. 63, et les deux biographies grecques de Platon.

(4) Il ne faut pas trop insister sur cette contradiction. Σόφος, à une certaine époque, répond, dans son acception la plus large, à notre expression « homme d'esprit. »

(5) *In Nub.*, 773.

(6) *Anthol. palat.*, VII, 421.

l'une et l'autre d'un air dédaigneux. Il n'y a donc pas lieu à une nouvelle triade. On le regrette; car, quoiqu'elle dût être en contradiction avec les données antiques, elle serait restée du moins digne de la vénération des hommes. Il y a de la matière, il est vrai, dans la poésie, lorsque de l'art elle passe à l'artifice et supplée à l'inspiration par les règles; dans l'éloquence, lorsqu'elle ne s'exerce que sur les lieux communs de l'école; dans la sagesse, lorsqu'elle substitue une logique infructueuse à la profonde observation de l'homme. Mais il y a aussi une part de l'esprit, et cette part, si faible qu'elle soit, fait respecter le reste.

4. Mais la dégradation des Charites est rapide quand elles ne représentent plus que la jeunesse et la beauté, en dehors des dons de l'âme.

Je croirais volontiers que le culte des Charites précéda celui d'Aphrodite : j'en vois une preuve dans l'hymne homérique où cette divinité est reçue à sa naissance par les Charites qui lui font cortège jusqu'à l'Olympe; j'en vois une preuve surtout dans l'expression *χαρίτων ἀπὸ κάλλος ἔχουσα*, *tenir sa beauté des Charites*, employée par Hésiode et par Homère (1), et qui semble un adage aussi bien que cette autre de Strabon : *χαρίτων ἔργα*, *œuvres des Charites*; car ces deux expressions montrent qu'à l'origine les Charites, et non Aphrodite, étaient les dispensatrices de la beauté. Mais avec le temps Aphrodite prend si bien le dessus qu'on la voit dans Hésiode lui-même verser la grâce (2) sur Pandore, par ordre de Zeus, et les Charites se rattacher à son culte, non comme des égales, mais comme des ministres très-subalternes. Elles sont chargées de la baigner, de la parfumer, de tisser ses voiles divins. En définitive, elles ne sont autres que des femmes de chambre. « Cupidon, dit Vénus dans Apulée, aurait-il épousé quelqu'une des Grâces qui me servent (*meo de ministerio*)? » Chez Virgile, les Grâces sont complètement absorbées dans Vénus par le nom *Acidalia*, qui appartient au culte et à la légende des Charites orchoméniennes. « Les Charites sont surtout à Vénus, » disent Servius et Pausanias (3). « Il n'y a rien d'amoureux qui ne soit des Charites, » ajoute le Scholiaste d'Aristophane (4).

Les poètes de la décadence sont à juste portée pour comprendre

(1) Hésiode, dans le schol. de Pindare. Pyth., IX, 6. Homère, *Odyss.*, VI, 8.

(2) Tr. et j., 65.

(3) Pausan., VI, 24, 6 : ἀφροδίτη μάλιστ'α εἶναι θεῶν. Servius, I, 720 : *Quas veneri constat esse sacratas*.

(4) *In pac.*, 41. Un autre scholiaste, sur le même vers, constate une grande communauté entre Aphrodite et les Charites.

ces Charites baigneuses, parfumeuses, amoureuses; et l'*Anthologie* est pleine de ces pauvretés en style classique. C'est là qu'on voit les beaux jeunes gens « favoris des Charites (XII, 95) qui n'ont d'autre souci que de faire pour eux leur ronde (XII, 92), de les laver, de les parfumer (V, 122) et même de les caresser (XII, 122). » Certains sont nommés « rejets des Amours et des Charites (VI, 297). » Bientôt les bains publics, multipliant la fontaine Acidaié, sont placés sous leur patronage, ainsi que nous l'apprennent les enseignes de ces établissements venues jusqu'à nous sous le titre d'épigrammes. « Ici est véritablement le bain des Charites; il n'y a place que pour trois (IX, 609). » « Des Charites seules ont droit de se baigner ici (IX, 610). » C'est une réclame, et qui ne manque pas d'esprit. La suivante a toute l'impudeur des réclames modernes : « Entrez, femmes qui aimez (et elles aiment toutes); vous trouverez ici une grâce de plus : épouses, pour charmer vos maris; vierges, pour en trouver un; courtisanes, pour attirer les amants (IX, 621). »

Quand Homère veut dire d'une femme qu'elle est belle, il dit simplement « elle est belle, » ou bien : « elle a la beauté des Charites. » Virgile est de l'école d'Homère : « Didon était très-belle : *pulcherrima Dido*. » Mais il y a des gens qui tiennent à nous apprendre le nombre des fossettes, la couleur des yeux, la forme du nez, les lignes de la figure : choses excellentes lorsqu'elles sont caractères ethniques ou mythologiques, choses ridicules lorsqu'elles s'appliquent à une figure idéale. Les Charites sont belles, puisqu'elles dispensent la beauté; Hésiode, empiétant sur les fadeurs des petits poètes, leur donne des yeux ou des paupières « qui distillent le désir. » C'est plus qu'une faute de goût, c'est une confusion des Charites et de Vénus. Elle mène loin. Diodore, parmi les attributions des Charites, met en première ligne qu'elles « ornent la figure et disposent chaque partie du corps pour le plaisir des yeux. » Comme notion de la beauté, cette harmonie indiquée par Diodore est supérieure à la grâce que les déesses homériques versent comme une huile sur des mortels privilégiés; mais l'harmonie elle-même n'est qu'indiquée, et la puissance de la ligne, c'est-à-dire de la matière, est au contraire fort bien sentie. Rhianos s'est chargé de commenter Diodore : « ὃ πύλα, les Charites et les Saisons ont versé sur toi l'huile d'olive (XII, 38). » Pour tant de beautés que découvre chaque jour l'œil surpris, trois Charites ne suffisent plus. Il y en a quinze rien que dans les yeux de Théoclés (1); dans un seul œil de Héro, il y en a

(1) L'épigramme est de Straton (*Anthol.*, XII, 181). Elle amène un rapprochement

cent. Nonnos en comptera mille. Du moins celles-là sont-elles des déesses; la flatterie ou la passion y joindront des mortelles. « Il y a quatre Charites, car une nouvelle vient de s'ajouter aux anciennes : c'est l'heureuse et enviée Bérénice, sans laquelle les Charites ne sont plus Charites (1). » L'oubli de la religion est peut-être plus grave encore dans cette autre épigramme : « Il y a trois Charites; mais tu es née seule pour les trois, afin d'être la Charite des Charites (la Grâce des Grâces) (IX, 513). » On sait d'ailleurs que c'est une habitude de ces temps. L'apothéose des souverains justifie toutes les apothéoses. Sappho est la dixième muse (IX, 506). La danseuse Rhodocléa l'est aussi; elle est de plus la quatrième Charite, l'amour des hommes, l'honneur de la ville (2). Depuis que Cypris a vu le jeune Antiochus, elle renie Éros pour son fils. « Jeunes gens, adorez le nouvel Éros, plus puissant qu'Éros (XII, 54). »

Éros, quoique dieu solaire, ne devait jamais se rencontrer avec les Charites, car il est incompatible avec Euphrosyne, comme la passion avec le calme de l'âme, et c'est sans doute ce que signifie la virginité des Charites partout admise, excepté à Lemnos. La morale facile de l'Asie grecque admet cette contradiction. Anacréon fait entrer Éros dans le chœur des Charites; il fait graver sur sa coupe la vigne sous laquelle dansent les Amours désarmés et les Charites *rieuses* (3). Dionysos avait plus de rapports avec elles; une tradition, phrygienne peut-être (4), le faisait leur père, comme Apollon l'était à Délos. Même dans la religion commune, il pouvait se joindre aux Charites au même titre que Perséphone et Déméter. On peut encore admettre comme un acte de reconnaissante piété cette première coupe dont

inattendu : « Les mythologues sont fous de nous dire qu'il n'y a que trois Charites dans Orchomène, et qu'elles sont bienfaisantes, ἀγαθαι. Il y en a quinze qui gardent tes yeux, Théocléés, armées d'arcs et ravisseuses de la vie d'autrui. » Voilà les Charites assimilées aux Harpyies.

(1) Callimaque, épigr. 54.

(2) *Antholog. Planud.*, IV, 283. L'épigramme sur Sappho est attribuée à Platon. Si elle est de lui en effet, elle n'ajoute pas grand'chose à sa gloire.

(3) Anacréont. *Lyr. Bergk.*, § 4.

(4) Stésichore, *Lyr. Bergk.* Les Charites phrygiennes sont encore citées dans Aristophane, qui les montre réglant « leurs danses sur les sons voluptueux de la lyre asiatique. » (*Thesmoph.*, 121.) Un fond de verre décrit par Montfaucon (*Antiq. illustr.*, I, pl. CX) représente les trois Grâces nues, avec les noms GELASIA, LECORI. COMASIA, qu'on ne trouve que là. Une légende est jointe à ces noms, avec un caractère hybride qui en précise l'époque. PIETE. ZESETE. MVLTI. ANNIS. VIVATIS. Si ce ne sont pas là les Charites phrygiennes, elles doivent beaucoup leur ressembler.

parle Panyasis, vidée en l'honneur de Dionysos et des Charites. Mais comme les mythes ne s'arrêtent point, cette seule coupe se tripe bientôt sous le prétexte qu'il y a trois Charites. Un autre dogme, celui des Muses, autorisera neuf coupes au lieu de trois. L'ivresse sera le résultat nécessaire de ces libations pieuses. Les Charites enfin deviennent les suivantes de Bacchus aussi bien que d'Aphrodite; elles foulent pour le dieu le marc des vignes de Sorrente (XI, 27), et comme elles ont déjà changé pour Apollon leur ronde en un chœur, elles font de ce chœur une bande (κώμος), en sorte qu'on se demande si elles sont des Charites ou des Bacchantes (XI, 32).

Voilà comme elles finissent, et les monuments figurés suivent expressément ces diverses phases de leur décadence. Vêtues d'abord d'une longue robe à plis sévères, qui ne laisse voir que leurs bras nus (ῥοδοσπάχιες), et portant une ceinture, signe de la pudeur, elles se tiennent par la main autour d'un autel. Elles conservent ce costume dans le chœur délien. Plus tard, sous l'influence probable de l'Asie, elles rejettent la ceinture et se voilent d'une gaze transparente. Elles laissent tomber sur leurs épaules des boucles de cheveux en désordre. Enfin elles rejettent aussi la gaze (1). Pausanias a cherché en vain l'auteur de ce dernier changement (2). Comme lui, nous ignorons l'homme; mais nous savons le sentiment. C'est l'amour, dit un épigrammatiste (3). Non, c'est la débauche raffinée, avant-courrière de la chute des civilisations vieilles.

J. F. CERQUAND.

(1) Le lecteur trouvera dans Montfaucon et dans la collection de Clarac toutes les figures nécessaires pour suivre les modifications du costume et du geste. Sénèque et Servius, aux lieux cités, parlent des vêtements de gaze.

(2) Le texte de Pausanias est formel. Jusqu'à Socrate inclusivement les Charites sont restées vêtues. Le vêtement était donc de la religion. Aussi est-il curieux de voir Servius et Suidas, qui appartiennent encore à l'antiquité, donner naïvement la raison d'un symbole qui n'existe pas. Servius, I, 720 : *Ideo autem nudæ sunt, quia gratiæ sine fuce esse debent* : Les Grâces sont nues, parce qu'elles ne doivent pas être fardées. Suidas, v. Χάριτες : Les Grâces sont nues parce que nous devons obliger avec simplicité, ἀφελῶς, et sans ostentation, ἀφανερώς. Il ajoute une idée qui vaut mieux : « Parce qu'elles ont perdu leur parure : ὅτι τὸν ἐκαστῶν κόσμον ἀφῆρηται.

(3) *Anthol.*, IX, 616. »

LES JOYAUX

DE MONS^R SAINT QUENTIN

(INVENTAIRE ÉCRIT EN DIALECTE PICARD L'AN 1399)

Grâce à l'intelligente initiative de M. le préfet de l'Aisne, il vient d'être acheté pour le compte des Archives confiées à sa garde et à ses soins, les chartes et documents manuscrits provenant de la vente de la bibliothèque de M. Clerc de Landresse, bibliothécaire de l'Institut, et concernant l'histoire, l'archéologie et la philologie du département de l'Aisne. Parmi ces pièces curieuses à différents titres se trouvait un *État des reliques, du mobilier et des ornements de l'église de Saint-Quentin en Vermandois*, écrit en patois picard le 13 décembre 1399. Nous avons pensé que ce document, intéressant au point de vue philologique à cause du dialecte dans lequel il est écrit, et précieux au point de vue de l'art et de l'archéologie, à cause des joyaux et ornements qu'il nous fait connaître, méritait de trouver place dans cette *Revue*.

Les trop courts et trop rares débris qui nous restent des *Trésors* de nos antiques cathédrales, églises ou grandes abbayes du moyen âge, ne nous donnent qu'une incomplète idée de l'art qui créa tant de merveilles d'un travail souvent si pur enrichi de pierres si précieuses. Que possédons-nous, en effet, maintenant, de ces beaux vases, de ces riches reliquaires, de ces châsses d'or et d'ivoire sculpté, de ces croix processionnelles, de ces images ou chefs de saints, de ces joyaux sans prix, de ces couronnes d'or et d'argent, de ces émaux et de ces custodes qui faisaient l'admiration de nos pères et que la piété des fidèles entassait depuis des siècles dans les trésors opulents et fidèles de nos antiques églises? Nous n'en avons, hélas! que ce que les Musées publics et les collections particulières en ont pu sauver de la ruine pour les offrir à l'étude des antiquaires ou des hommes de goût! C'est donc toujours rendre un service à ces études que de pu-

blier les *Inventaires* qui nous restent du moyen âge, et qui sont moins une aride nomenclature d'objets détruits qu'un véritable catalogue détaillé et raisonné avec lequel on pourrait presque reconstruire la plupart des riches bijoux appartenant aux quatre siècles si féconds qui commencent au retour des premières croisades et vont jusqu'à la renaissance.

Parmi ces inventaires nous mentionnerons spécialement celui du *Trésor de la cathédrale de Laon*, dressé en latin en 1523, publié et traduit en 1855 par M. Ed. Fleury, notre collaborateur; celui du *Trésor de Notre-Dame de Liesse*, publié par le même en 1854.

L'inventaire du trésor de la cathédrale de Laon présente surtout les détails les plus précieux et les plus utiles à l'art et à l'archéologie. Dans son *Dictionnaire du mobilier français*, à l'article *Reliquaire*, M. Viollet Le Duc lui a consacré avec toute l'autorité de son nom quelques lignes d'un éloge bien mérité.

Aujourd'hui c'est l'ancienne église collégiale de Saint-Quentin qui voit son curieux inventaire tiré de l'oubli; et bien que ce document n'ait pas l'importance de ceux de Laon et de Liesse, il ne laisse pas cependant que d'offrir un certain intérêt au double point de vue, comme nous l'avons dit plus haut, de l'archéologie et de la philologie. Le voici dans sa langue originelle et locale, d'après une copie que nous avons été autorisé à prendre et à publier :

« Ce sont les bijoux et autres bien appartenans au fait de le queste de l'eglise de Mons^r Saint Quentin en Vermendois, ballies et delivrez par l'ordenance de Messires Doyen et Chapiltre de le dicte Eglise, par la main de Messire Pierre Alavainne, garde du Trésor de l'Eglise dessusdicte à Colart Bloquel, pour le présent, gouverneur et administrateur de le dicte queste.

« PREMIÈREMENT. A esté délivré audit Colart Bloquel, le fierre du glorieux martir Mons^r Saint Quentin, dessusd., aournée de ymaiges d'argent esclerez tout autour et dorées es circonferences enchapée d'une couverture de cuyr.

« *Item*, l'ymaige audit martir, qui est d'argent tenant entre ses mains en ung quarré en manière d'un livret; ouquel a de l'os de l'espaule de dextre, de deux tirans, qui ont en leurs mains deux martiaux, toux d'argent doré; et estans tous sur un piet d'argent doré, et en coffre de cuyr.

« *Item*, l'ymaige d'argent doré de Saint Legier, tenant en sa main une pomme de l'eul d'icelli Saint Legier; aournée d'un tabernacle de cuyvre avec un piet dorés; en coffre de cuyr.

« *Item*, un reliquaire d'argent, à un bericle un tantet quassé, ouquel sont encassé certaines reliques de Sainte Apoline et de Saint Mor; audessus duquel reliquaire pose une croix à un crucifis d'argent, dont l'un des bras d'icelle croix est perdu. Et est ledit reliquaire en coffre de cuyr.

« *Item*, un reliquaire à piet tout d'argent, ou est un bericle au milieu, partie sur le ront, à un compas d'argent doré; et, audessus est un chief avec les espauls de Saint Quentin, fichées de deux clos d'argent; en coffre de cuyr.

« *Item*, un aultre reliquaire d'argent, pareil en facion au précédent; à un bericle quarré, et au dessus une fleur de lis, entretaille au vif.

« *Item*, un aultre reliquaire d'argent, à un cristal quarré ordené as costés, et au dessus une croisette d'argent; en coffre de cuyr.

« *Item*, un reliquaire, à un cristal ordené par manière de croix; en coffre de cuyr.

« *Item*, un reliquaire d'argent, à un cristal ordené par manière de clochier, et au dessus une croisette d'argent; en coffre de cuyr.

« RESTITUÉ. — *Item*, un reliquaire anchien de cuyvre, à un tantet de cristal despecié; ouquel à un couvercle d'argent et un petit pommiu de cuyvre, au dessus.

« *Item*, un reliquaire de cuyvre doré, en facion de tourelle fenestre.

« RESTITUÉ. — *Item*, un reliquaire gisant sur le plat, couvert de place de cuyvre, à une pière ronde de cristal, où, au rieu et au bout d'en haut et au bas, deux aultres pierres rondes de cristal, semé autour de pierres de diverses couleurs.

« VACAT. — *Item*, une croix couverte de places de cuivre dorés, à quatre pierres rondes de cristal, aux quatre bous, et une aultre quarrée, au milieu.

« *Item*, le Seau Saint Eloy. *Item*, deux plas de cuyvre. *Item*, quatre clochettes de métal.

« *Item*, deux candeliers de cuyvre. *Item*, les balanches de fer, appointies de cordes et de ce qui y faut.

« *Item*, l'autel de bois, portatif. *Item*, neuf napes d'autel. *Item*, deux viés paremens de toile Inde, à mectre autour de l'autel. *Item*, trois surplis. *Item*, une chape orfroye d'un viel drap de soye. *Item*, une aumuche noire. *Item*, un coffre de cuyr noir, bendé de fer blanc. *Item*, un coffre longuet, fermant à deux clés.

« *Item*, quatre sacs à mettre grain. *Item*, chinc flassaies. *Item*, chinc scingles. *Item*, une besace de toile cirée.

« *Item*, le chariot ordené d'un bahu, et d'autres ordenanches adche necessaires.

« *Item*, trois chevaus enharnachies deuement, ainsi qu'il appartient; pour lesquels trois chevaux ainsi enharnachies, lidis Colars a promis de rendre, en fin de cense, chinquante couronnes.

« *Item*, le petite fierte et une houche de cuyr. *Item*, une relique à pied d'argent, en manière d'un doit.

« *Item*, une croix d'argent, à pierres. *Item*. une croix, à un gros bericle ou moilon, couverte d'argent. *Item*. une aultre croix, à porter à procession.

« Die XIII^a mensis decembris, anni nonagesimi noni, prefatus Colardus Bloquel recognovit se habuisse et recepissee omnia et singula superius scripta, exceptis tribus Reliquiis in capite signatis per *Restitué*. Et ea omnia promisit, in fine cense sue restituere sana et integra. Presentibus ad hoc dominis : Johanne de Cruce: Johanne Albini, presbiteris, et Viviano de Poilly, ecclesie Sancti Quintini, canonicis.

P. ALBINI.

« *Item*, depuis a esté délivré audit Colart une croix couverte d'argent, à chinc pierres de cristal; pesant l'argent VI onches et XI estrelins.

« *Item*, une relique, à un cristal de la Magdalainne; pesant l'argent V onches XI estrelins et demi.

« VACAT. — *Item*, a esté délivré audit Colart, une fierte couverte d'a.....

« *Item*, le XII^e jour de juing, lan III^e. V. fut baillié audit Colart un ymaige de Saint Laurent, d'argent, estant sur un greil d'argent, tenant en se main un cristal ouquel a un deç dents de Saint Laurent.

« *Item*, une main d'argent, en laquelle a de l'oile de laquelle Marie Magdelainne en ongit les piés de Nostre Seigneur. »

On lit au dos : 13 decembre 1399.

Estat des Reliquaires confiés à celui qui estoit chargé de la queste.

Il ne reste plus rien aujourd'hui de ces différents objets, qui ont été pris et dispersés à l'époque de l'invasion des Espagnols et pendant la révolution.

L'église de Saint-Quentin, actuellement classée au nombre des monuments historiques de la France, a été fondée en 356, par une dame romaine du nom d'Eusèbie, venue de Rome pour rechercher le corps du saint martyr, son compatriote et probablement son parent, qui, cinquante-quatre ans auparavant, avait été mis à mort sur la colline d'*Augusta Veromanduorum*. Eusèbie y fit élever une cha-

pelle qui devint l'objet d'une grande dévotion et d'un pèlerinage très-fréquenté. En 636, saint Éloi, orfèvre du roi, agrandit et enrichit considérablement ces lieux. Saint Ouen, son contemporain et son ami, rapporte dans la vie qu'il a composée de ce saint que : « Éloi ayant retrouvé le corps du martyr, fabriqua avec un art « merveilleux la châsse qui devait le contenir, et l'orna d'or, d'argent et de pierres précieuses. Comme l'église du lieu, ajoute-t-il, « ne répondait pas au concours des fidèles qui la fréquentaient, il « l'augmenta et la décora. » (L'abbé Lequeux, *Antiquités religieuses*, t. I, p. 35.) Plus tard, de 814 à 824, un fils de Charlemagne, l'abbé Hugues, éleva sur l'emplacement de la chapelle primitive une magnifique église et « sans déplacer le corps du saint du caveau où l'avait mis saint Éloi, le fit enfermer sous un mausolée de marbre de la plus grande magnificence. » (Hordret, *Histoire abrégée de Saint-Quentin*, ch. v, p. 96.) Détruite par les Normands en 883, elle fut relevée en 893 et entièrement refaite en 1114. Cependant, commencée en 1115, le chœur ne fut terminé que grâce à la générosité de saint Louis en 1257, la nef sous Charles VII, en 1456, et le portail, sous Louis XI, en 1477. Sa longueur totale est de quatre-vingt-seize mètres sur quarante-cinq de large et quarante-deux de hauteur; on y remarque vingt-trois chapelles, et elle reçoit le jour de cent dix fenêtres dont quelques-unes n'ont pas moins de quatorze mètres de haut. On visite encore, dit l'abbé Lequeux, la crypte où les corps des trois saints Quentin, Victorin et Cassien furent longtemps déposés dans des tombes en pierre.

STANISLAS PRIOUX.

A M. ALEX. BERTRAND

Directeur de la REVUE ARCHÉOLOGIQUE

Monsieur.

Je vous ai parlé à diverses reprises d'un mémoire qui m'avait été envoyé par M. le professeur Lauth, de Munich, et dont le sujet principal consistait dans l'explication des inscriptions hiéroglyphiques gravées sur la statue du grand prêtre *Bok-en-Khons*, qui fait partie des monuments rassemblés à la Glyptothèque de Munich. J'avais toujours différé de vous donner le résumé de cette correspondance, parce qu'il me fallait faire un extrait de différentes lettres, contenant des rectifications successives, nécessaires pour établir le texte, et parce que j'engageais l'auteur à revoir et compléter son travail, déjà fort intéressant pour la science. Pendant ce délai, un voyageur aussi instruit que zélé pour les études égyptiennes, M. A. Mallet, rapporta de Munich une copie de ces mêmes inscriptions, et M. Théodule Devéria en a fait le sujet d'un excellent article qui vient d'être publié *in extenso* dans le premier volume des *Mémoires de l'Institut égyptien* et dont vous avez inséré un court résumé dans le numéro d'août 1862 de la *Revue archéologique*. La publication intégrale des essais que nous avait envoyés M. le professeur Lauth serait aujourd'hui peu utile, après le travail si complet de M. Devéria sur le même sujet; mais il y a un devoir de justice à remplir envers M. Lauth, c'est de constater sommairement les résultats auxquels il était parvenu dès le commencement de l'année 1861, par l'étude de ce monument; résultats consignés principalement dans deux lettres en date du 25 février et du 10 mars 1861, et destinées à la rédaction de la *Revue archéologique*.

M. Lauth reconnut tout d'abord que l'indication du livret attribuant cette figure au grand Ramsès était erronée, et que les légendes de la statue désignaient clairement un personnage du nom de *Bok-en-Khons*, ayant rempli diverses fonctions sous le règne de ce grand monarque.

Ce savant apprécia ensuite très-exactement la légende verticale (n° 4, dans la planche de M. Devéria), dans laquelle *Bok-en-Khons* adresse sa prière aux principales divinités de Thèbes. Les mots suivants présentent également une bonne interprétation du sens de la dernière ligne, qui n'est pas exempte de difficultés : « Il proteste de son zèle pour la vérité et pour son dieu, en prenant à témoins ses collègues, et finit par répéter son titre de premier prophète d'Ammon. »

Quant à la grande inscription verticale qui couvre le dossier, M. Lauth en a également reconnu le grand intérêt dès sa première étude. Ce savant professeur fait d'abord remarquer que l'usage de mettre le discours dans la bouche du défunt lui-même est caractéristique, et tient à l'antique et constante croyance des Égyptiens à l'immortalité de l'âme.

Il rencontre, dès la première ligne, le titre le plus important de *Bok-en-Khons*, celui de *chef des constructions dans la demeure d'Ammon*. « S'adressant ensuite aux hommes de tout sexe, de tout âge et de tout temps, il déclare qu'il veut leur présenter son histoire depuis sa naissance. » C'est encore une appréciation parfaite du sens général de la deuxième ligne de cette inscription.

La traduction proposée par M. Lauth pour les premières années de la vie de *Bok-en-Khons* diffère de celle de M. Devéria : « âgé de quatre ans, il fut un enfant apprenant (*netes aker*); âgé de onze ans, il devint un jeune homme (*hunnu*) et chef de ... »

M. Lauth reconnaît plus loin le cartouche mutilé de *Séti I^{er}*, et il énumère les divers degrés du sacerdoce que parcourut successivement *Bok-en-Khons*, à savoir : prêtre d'Ammon, père divin, troisième prophète, deuxième prophète et enfin premier prophète d'Ammon. Seulement, M. Lauth en comprend les dates d'une autre façon que M. Devéria; il pense que les années indiquées doivent être comptées dans le règne de *Séti I^{er}*; en sorte que *Bok-en-Khons* aurait pris ses divers grades de prêtrise dans les années 4^e, 12^e, 15^e, 20^e et 26^e du règne de ce monarque. Cette conjecture supposerait nécessairement que la quatrième date, qui est nn [12] sur le monument,

doit être corrigée nn [20]; aussi M. Lauth propose-t-il formellement cette correction. L'explication de M. Devéria a l'avantage de se concilier avec le chiffre *douze*. La phrase n'est pas tellement claire, néanmoins, qu'il n'y ait lieu de discuter de nouveau la tournure grammaticale par laquelle ces chiffres d'années sont introduits, et

M. Lauth ne manquera sans doute pas d'y revenir, après avoir lu le mémoire de M. Devéria, qui complétera pour lui la traduction des textes sur beaucoup de points importants.

La partie de la ligne troisième, où *Bok-en-Khons* rappelle qu'il a « donné la main aux malheureux et vivifié ceux qui étaient dans la misère; » a été également bien traduite par le professeur de Munich.

Il arrive enfin au moment où *Ramsès-miamun* conféra à notre personnage le titre de chef des constructions, et il reconnaît les principaux travaux qu'il fit exécuter en cette qualité : « Le pylône, les obélisques, les plantations d'arbres, et enfin des nacelles sacrées destinées aux bassins des dieux thébains. »

On voit par cet extrait que M. Lauth avait fait une étude heureuse et déjà suffisamment approfondie du monument de *Bok-en-Khons*, et que ses traductions prouvent des connaissances très-étendues dans le système hiéroglyphique. L'auteur se montre également versé dans l'étude des monuments, et le rapprochement entre l'architecte du temps de Ramsès et le *Bok-en-Khons*, également architecte, cité dans l'inscription d'Hammâmat, comme le vingt et unième ancêtre de *Ra-num-het*, architecte du temps d'Amasis, qui a frappé M. Devéria, m'avait été également signalé par lui dans sa lettre du 10 mars 1861.

M. Lauth voudra sans doute reprendre et compléter le travail historique et chronologique qu'il avait joint à ses traductions, après avoir fait son profit du complément de lumières que lui apporte le mémoire de M. Devéria; c'est pourquoi je bornerai ici cet extrait, qui constatera suffisamment le mérite remarquable de son premier essai.

Comme le monument est dégradé dans plusieurs de ses parties et que certains mots restent encore douteux ou tout à fait illisibles, je crois utile de signaler ici les différences que présente la copie de M. Lauth dans les endroits difficiles à lire.

1° Dans la première colonne, le mot *menx* que M. Devéria a heureusement restitué, apparaît tout entier dans la copie de M. Lauth;

2° Deuxième colonne : après les mots *nti het-sen arek em*, M. Devéria a lu . La copie de M. Lauth porte ; ce qui donnerait le sens : *Vous dont le cœur est parfait en vérité (ou justice) et en honneurs*;

3° Même colonne, la copie de M. Devéria porte : *ta-a rex-ten kaa-a*; celle de M. Lauth    *hesu-a* : *Je vous fait connaître mes honneurs (ou mes récompenses, suivant l'interprétation de M. Devéria pour*

ce mot), ce qui ne changerait pas beaucoup le sens de la phrase;

4° A la fin de la troisième colonne, M. Lauth lit d'une manière décidée le chiffre 26 (au lieu de 27), ce qu'il est important de vérifier pour la chronologie du règne de Sétî I^{er};

5° Sixième colonne, après la mention des barques, au lieu de , difficile à expliquer en cet endroit, la copie de M. Lauth porte simplement la particule  w, avant le mot *aru*, étangs ou canaux.

L'importance de ce beau monument doit engager M. Lauth à vérifier scrupuleusement sur l'original tous les points douteux, et je ne doute pas que des estampages, soigneusement pris, ne fassent également reparaître des mots nouveaux dans l'inscription du socle, qui pourra aussi donner lieu à des conjectures d'un grand intérêt.

J'ai l'honneur, etc.

Vicomte DE ROUGÉ.



BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE.

Le mois de décembre a été un mois d'élections. Deux membres titulaires, deux correspondants, et des commissaires pour plusieurs commissions étaient à nommer. Presque toutes les séances ont été occupées par des scrutins.

Signalons d'abord l'élection des membres titulaires. Les voix, après s'être partagées sans résultat entre MM. Hauréau, de Slane, Jourdain et Poirson, ont fini par se porter en nombre suffisant sur MM. Hauréau et de Slane, qui ont été nommés.

L'Académie a eu ensuite à élire deux correspondants, l'un, régnicole, en remplacement de M. Chaudruc de Crazannes; l'autre, étranger, en remplacement de M. J. Geel de Leyde, décédé. M. Robert, intendant militaire à Metz, a été nommé à la place de M. Chaudruc de Crazannes; M. Fr. Ritschl, de Bonn, à la place de M. Geel.

Nous n'avons pas l'habitude de donner le nom des membres de l'Académie qui composent les commissions ordinaires, mais il nous semble que les commissions du prix Gobert et des antiquités nationales sont dans une situation exceptionnelle. Leur composition intéresse particulièrement nos lecteurs, et on nous a demandé de publier la liste des membres qui font partie de ces deux commissions. Nous commençons par la commission du prix Gobert qui, pour 1863, se compose de MM. Naudet, Beugnot, Desnoyers et Hauréau, auxquels il faut ajouter les membres du bureau, qui, comme on le sait, sont de droit membres de toutes les Commissions.

Nous avons peu de choses à dire des communications faites pendant le mois de décembre. La lecture du mémoire de M. Reinaud continue toujours.

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie deux sceaux, l'un égyptien, l'autre purement grec, mais tous deux de travail grec, du roi Ptolémée Épiphane, le roi de l'inscription de Rosette. A en juger par la barbe qu'il porte, le roi paraît plus âgé que sur les monnaies qu'on a de lui; nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. de Longpérier se propose de parler prochainement dans la *Revue* de ces deux intéressants monuments.

M. Renan communique à l'Académie une inscription phénicienne récemment trouvée à Carthage et rapportée par M. Cernuschi. Cette inscription, qui est votive, est identique, sauf le nom de l'auteur du vœu, à plusieurs autres inscriptions carthaginoises déjà connues. A propos du nom Babbat Thanith qui s'y trouve, M. Renan fait remarquer que cette déesse est la même que celle qui est appelée dans les inscriptions du Liban η Κυρία. M. Renan revient aussi sur le nom de la déesse Νεσεπητις , qui se trouve sur un petit autel provenant de Byblos. M. Renan pense qu'on peut lire Νεσεπητις et croit que ce nom doit renfermer l'un des composants τη , σα , νεφθυς . Il fait observer que τη répond à Uranie, et qu'un autel à $\text{\theta\epsilon\alpha}$ Οὐρανία a aussi été trouvé à Byblos. Quelques observations sont échangées, au sujet de cette communication, entre l'auteur, M. le président et M. le secrétaire perpétuel.

A la fin de la dernière séance, M. Vivien de Saint-Martin commençait la lecture d'un mémoire sur un point de géographie ancienne concernant l'Afrique.

Nos lecteurs trouveront dans le numéro de ce jour l'analyse du mémoire de M. de Saulcy, annoncée depuis longtemps.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions avait à remplacer deux de ses membres décédés, M. Jomard et M. Magnin. MM. Hauréau et de Slane ont été élus.

— Deux places de correspondants étaient également vacantes. Ont été élus : M. Robert, intendant militaire à Metz, en remplacement de M. Chaudruc de Crazannes, M. Fr. Ritschl, de Bonn, en remplacement de M. Geel, de Leyde.

— La Société des antiquaires a renouvelé son bureau, qui est composé de la manière suivante pour 1863 : M. Egger, président ; M. Renan, premier vice-président ; M. le général Creuly, deuxième vice-président ; M. Louis Passy, secrétaire ; M. Alexandre Bertrand, secrétaire-adjoint ; M. Huillard-Bréholles, trésorier ; M. Devéria, archiviste.

— On nous annonce que M. Waddington est de retour de son voyage d'exploration en Syrie. M. Waddington rapporte, dit-on, plus de trois mille inscriptions inédites, dont quelques-unes fort curieuses. On parle aussi du retour de M. de Vogüé.

— M. François Lenormant a été nommé sous-bibliothécaire de l'Institut.

— Nous empruntons à la *Revue savoisienne* les détails suivants, sur un disque en bronze trouvé à Perroix (lac d'Annecy).

Ces détails sont d'autant plus précieux qu'ils sont extraits d'une lettre de M. F. Troyon, plus compétent que personne en pareille matière.

« Les antiquités découvertes dans un terrain d'éboulis, au-dessus du hameau de Perroix, sont tout à fait pareilles à celles qui se retrouvent des deux côtés du Jura, d'une part sur le massif d'Alaise, et de l'autre dans les tombeaux helvétiques de la Suisse. Les cercles en bronze, quelque peu mutilés et incomplets, sont la reproduction exacte des anneaux concentriques du même métal, aplatis et généralement au nombre de six, que nous trouvons autour d'une plaque circulaire et à jours, dont le centre fait saillie sur les faces, comme vous pourrez en juger par la figure 24^e de la planche xvii^e de mon ouvrage sur les *Habitations lacustres*. Quelquefois ces diverses pièces sont reliées entre elles par des restes de lanières de cuir entrelacées comme la trame d'un tissu. Un anneau placé sur la circonférence de ce disque a évidemment servi à le suspendre.

« Les tumuli de la Suisse allemande et du canton de Vaud ont déjà présenté plusieurs exemplaires de ce genre d'ornement, qui appartient aussi à la Franche-Comté; mais jusqu'à présent je n'ai vu aucune pièce pareille dans le reste de la France, ni en Allemagne, ni dans les pays du Nord. La découverte de Perroix offre donc à cet égard un intérêt particulier, et elle me confirme en outre dans l'idée que les antiquités de la Savoie présenteront, de plus en plus, de grands rapports avec celles de la Suisse.

« Il n'est pas facile de dire quelle a été la destination de ce genre de disque. On en a fait un *umbo* de bouclier; mais, outre son peu de solidité, on ne comprendrait pas pourquoi les deux faces de ce disque sont également ornées de stries pareilles, si l'une devait être appliquée sur le cuir ou le bois du bouclier. Ces pièces ont évidemment été suspendues de manière à être vues des deux côtés, et leur grandeur, qui varie de 25 à 30 centimètres de diamètre, me paraît exclure l'idée d'un ornement personnel, quoiqu'elles se retrouvent ordinairement dans les sépultures: cette dernière circonstance exclura peut-être aussi l'idée d'un ornement d'étendard. Cependant, si cette hypothèse venait à se confirmer, il y aurait quelque induction intéressante à tirer sur les rapports que devaient avoir dans l'antiquité les peuplades des contrées où l'on découvre le même genre de signe.

« Quant à l'époque à laquelle remontent ces pièces, on ne saurait douter qu'elle ne corresponde avec le premier âge du fer. Les anneaux de Perroix étaient accompagnés d'un charmant petit poignard de ce dernier métal, et nous le retrouvons aussi en Suisse avec des cercles de roues de chariots et divers débris en fer. Quelques-uns des tumuli qui les contenaient, et que j'ai fouillés moi-même, présentaient en outre tous les caractères des sépultures gauloises, avec l'urne cinéraire et les traces évidentes de sacrifices humains. Aux détails fournis par les auteurs anciens à ce sujet, on peut ajouter de nouveaux traits: ainsi l'usage de jeter violemment des pierres sur les restes funèbres, ce dont il est facile de se convaincre quand on retrouve à distance les fragments de la même pièce qui ont volé en éclats sous le choc d'un caillou qui en recouvre encore une partie. Je possède l'un de ces disques, dont j'ai recueilli quarante-trois fragments sur un espace d'une toise carrée, et le même tumulus offrait encore d'autres indices de cet usage qui a, du reste, été propre à plusieurs peuples de l'antiquité. Il est donc possible que la fracture de quelques-uns de ces anneaux ne provienne pas uniquement de l'éboulement dans lequel a sans doute disparu la plaque centrale qui vous manque.

« En résumé, sans pouvoir déterminer la destination du disque de Perroix d'une manière tout à fait satisfaisante, je ne doute pas qu'il ne provienne des Allobroges et ne remonte aux derniers temps de l'indépendance gauloise. »

F. T.

— *Dolium romain trouvé à Saint-Wandrille-Rençon en 1862.* — Au mois de juin dernier, en traçant dans la traverse de Saint-Wandrille-Rençon le chemin de grande communication n° 37 de Guerbaville à Veules, on a trouvé une sépulture romaine en face et presque dans l'aire de

l'église de Rençon. Cette sépulture, placée à soixante-dix centimètres du sol, consistait en un *dolium* en terre cuite posé perpendiculairement et recouvert de tuiles à rebords.

Ce grand vase, épais de vingt-sept millimètres, avait été diminué et ouvert violemment pour être consacré à des usages funéraires. On avait abattu le goulot et le col jusqu'aux anses et on leur avait substitué une ouverture circulaire de vingt-trois centimètres de diamètre.

La hauteur du vase était de soixante centimètres y compris la pointe, qui représentait deux centimètres : sa circonférence, prise dans sa plus grande largeur, est d'un mètre quatre-vingt-cinq centimètres; ce qui lui donne un diamètre de soixante-deux centimètres. Il ne renfermait, dit-on, qu'un seul vase en terre noircie, qui a été brisé et perdu depuis. Il est vraisemblable que ce *dolium* contenait aussi des os brûlés. Les ouvriers étant seuls au moment de la découverte, il n'a pas été possible de s'en assurer.

Aux environs du *dolium* on m'a affirmé que la terre présentait beaucoup de poteries noires.

Ces divers renseignements m'ont été donnés par M. Vascossin, agent-voyer du canton de Caudebec, chez lequel j'ai vu le *dolium*.

(Note envoyée par M. l'abbé Cochet.)

— Nous recevons de M. le comte Conestabile la lettre suivante, concernant une inscription étrusque publiée par lui et dont la lecture est contestée :

A. M. le directeur de la Revue archéologique.

« Monsieur et cher confrère,

« Il y a seulement quelques jours que j'ai reçu, par l'obligeance de mon ami Fabretti, la première livraison des *Etudes* de M. Ant. Bertani sur *quelques inscriptions étrusques* qu'il essaye de déchiffrer (1) à l'aide du sanscrit et des autres idiomes indo-persans. Je ne me sens ni la force ni la volonté de discuter la valeur de ce travail. Il ne manquera pas de se rencontrer quelque archéologue éminent qui en fera le sujet d'utiles observations. Quant à moi, je me borne à faire observer, sans discuter le principe même d'interprétation de M. Bertani, que c'est risquer beaucoup que de substituer, comme il le fait, aux lectures d'un savant aussi expérimenté que M. Mommsen, des lectures toutes nouvelles, quand on n'a pas fait soi-même une étude spéciale et de *visu* des inscriptions. Je crois, pour ma part, que M. Bertani s'est trompé plusieurs fois en voulant rectifier des lectures faites avant lui, et je vous demande la permission de vous citer, entre autres, un exemple qui me concerne.

« Parmi les monuments soumis à un nouvel examen par M. Bertani, et que j'ai eu l'occasion de publier avant lui, il y a une statuette du musée de Florence dont on doit la première étude à M. Fabretti, et dont j'ai

(1) Leipzig, Brockhaus, 1860 (sur la couverture il y a la marque de l'année 1863).

parlé après lui. Or, voici ce que M. Bertani dit à propos de ce monument et de ses éditeurs précédents : « M. Fabretti l'ayant remarquée (cette statuette), en avait pris à la hâte un croquis et avait publié l'inscription dans un « journal de Turin. L'ayant lue EITPISCRITURE ARNTHANTLEPUMPUS, il « s'était réjoui d'y avoir découvert le trisaïeul du mot italien *scrittore*. « M. le comte Costabili de Ferrare....., élève de Vermiglioli (1), la repro- « duisit telle quelle dans sa nouvelle édition des œuvres de son maître ; je « devais donc prêter pleine confiance à la transcription ; mais, comme l'on « n'avait pas donné la moindre description de la petite statue, et qu'elle « m'était nécessaire pour corroborer le déchiffrement que je me propo- « sais d'en essayer, je la fis demander par le commandeur Pezzana « au savant académicien de la Crusca, César Guasti, qui s'empessa de « me mander que la statuette en question représentait une figure enve- « loppée dans un pallium qui lui couvrait l'épaule gauche, laissant dé- « couverte la droite et une partie de la poitrine; que cette statuette « était privée de la tête et d'une partie du bras droit ; que sa main gauche « tenait quelque chose qui ressemblait à une poire, mais que l'inventaire « manuscrit de la galerie désignait comme une grappe de raisin, ce que « l'état de dégradation de cet objet ne permettait pas de vérifier ; qu'on « l'avait jugée un Jupiter, et que le long du pallium était gravée l'ins- « cription dont il donnait dans sa lettre la reproduction fidèle..... Tout le « monde peut bien aisément concevoir quel fut mon désappointement et « ma surprise lorsque je vis qu'il fallait modifier la transcription et que le « mot SCRITURE allait s'en effacer ! Tant il est vrai que la précipitation « trahit parfois même les hommes dont l'exactitude et la connaissance « profonde de la matière sont justement respectées ! — Il faut donc, à mon « faible avis, lire les deux lignes

EITPISCRISURE
ARNTHANTLEPUNUPUNI

« et les séparer de la manière suivante :

EIT PISCRISURE
ARNTHANT LEPUNUPUNI

.....
« Ce que je traduirais : *Ainsi de la création de la boisson au Dieu « donnent offrant le simulacre les buveurs adorants ou les distillateurs « adorants (2).* »

« Après avoir écouté le savant auteur du nouvel *Essai de déchiffrement*, il me sera permis de dire à mon tour que c'est plutôt lui que les précé-

(1) C'est évidemment du comte Giancarlo Conestabile que M. Bertani a voulu parler.

(2) Ouv. cit., p. 43-46.

dents éditeurs qui a été cette fois-ci trahi par trop de précipitation. En effet, quant à M. Fabretti, ce n'est pas seulement un croquis qu'il avait pris de cette inscription, mais une copie prise à tête reposée et presque complètement exacte, en présence d'un ami très-instruit, M. Grimblot (1). Et quant à moi, puisque M. Bertani m'avait cru digne d'être nommé, s'il avait voulu pousser la courtoisie jusqu'à me faire l'honneur d'ouvrir mes modestes pages, il aurait rencontré, à la planche LVII (n° 199) de l'atlas de mes *Inscriptions* du musée de Florence, un *fac-simile* très-exact de cette épigraphie lithographié, comme les autres, sur mon calque et après un examen réitéré de l'original. Outre cela, il aurait trouvé à la page 178 et suivantes la partie la plus essentielle des renseignements, que la communication du savant M. Guasti lui a fait connaître pour la première fois.

« Après ce que je viens de dire, les étruscologues qui auront la patience de comparer les publications précédentes de ce monument avec celle de M. Bertani et avec l'original, en concluront, je crois : 1° que ni M. Fabretti ni moi nous n'avons été *trahis par la précipitation*, défaut qui serait certainement capital pour quelqu'un qui, comme moi, se propose principalement l'exactitude des textes; 2° que malgré le grand respect que mérite mon honorable collègue de la *Société colombarienne* de Florence, M. Guasti, la copie publiée par M. Bertani contient plusieurs erreurs, et sa lecture, ainsi que sa séparation des mots, surtout dans la deuxième ligne, est inadmissible; 3° que le savant auteur de ces *Etudes* a trop facilement accepté, pour la dixième lettre de la ligne supérieure, telle qu'on la voit sur ma planche, la valeur de *s*, tandis que cette forme-là, comme forme de la dentale *t*, est appuyée par la comparaison de plusieurs et plusieurs monuments, dont il serait superflu de faire ici l'étalage; 4° que par conséquent, l'exactitude de notre copie admise, il faut s'en tenir fermement à la transcription EITPISCRITURE au lieu d'EITPISCRISURE, d'où il suit, malgré les nouvelles idées de M. Bertani, que ce mot SCRITURE reste toujours parmi ceux, malheureusement trop rares, qui nous montrent des rapports évidents entre la langue actuelle et l'ancien idiome des Toscans (2). Et comme c'est ce mot surtout qui fait l'importance de cette inscription, et qu'il se rattache à un point de vue d'un intérêt spécial au milieu des grandes difficultés de l'étude de la langue étrusque, je me suis expressément de vérifier les idées de M. Bertani là-dessus et de mettre bien au clair ma vérification, en comptant sur votre obligeance pour faire insérer ces lignes dans la plus prochaine livraison de la *Revue*.

« Je suis, etc.

« GIANCARLO CONESTABILE. »

20 décembre 1862.

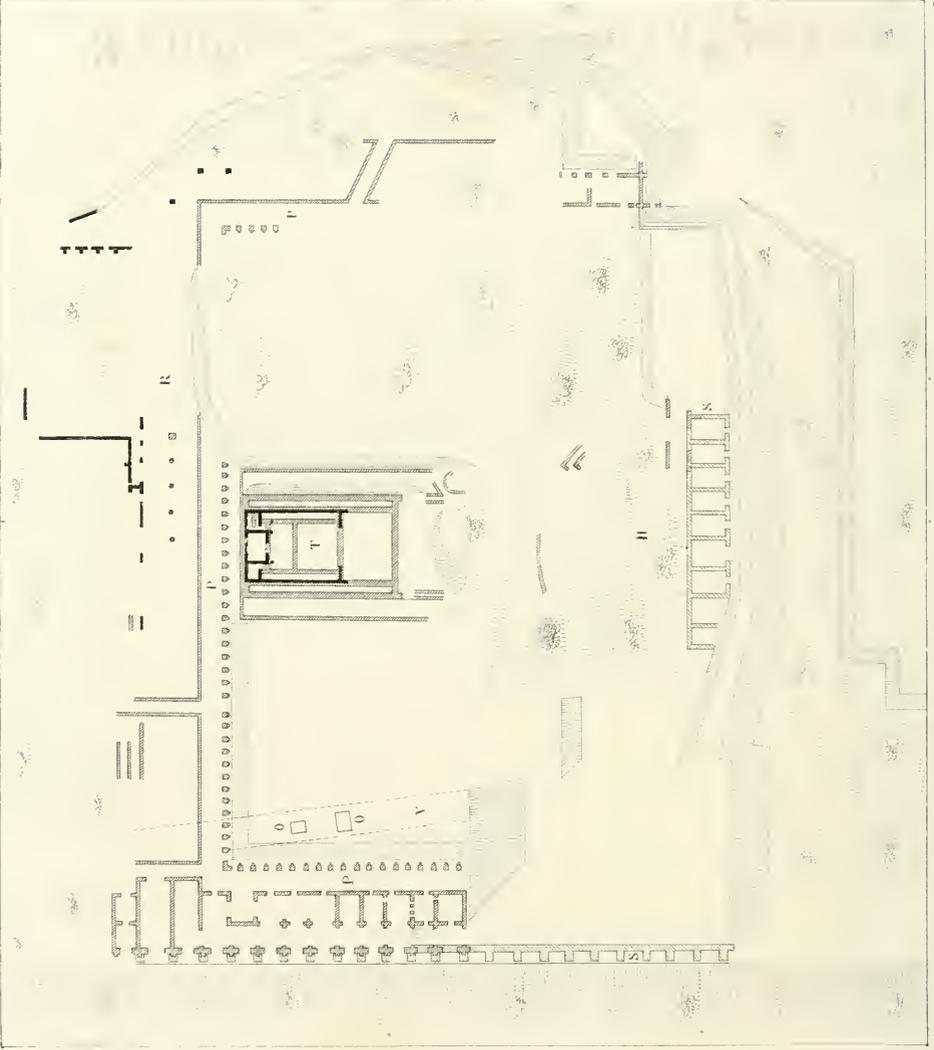
(1) V. *Cimento*, de Turin, l. c., — et chez Conestabile, *Mon. di per., etr. et rom.*, III, 54.

(2) V. *Bull. Inst. de Rome*, 1862, p. 78.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire historique, topographique et statistique du département de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux. 3^e année. 1863. In-18. Paris, Henri. — Meaux, Blondel.

La publication d'annuaires destinés à populariser la connaissance de l'histoire et de la statistique de chacun de nos départements, est une excellente idée que nous voyons avec satisfaction encouragée par plusieurs conseils généraux. Aujourd'hui nous annonçons la troisième année de l'*Annuaire de Seine-et-Marne*, qui paraît à Meaux sous le patronage du conseil général ce département. Nous n'avons pas à parler des renseignements précis et détaillés fournis par ce petit livre sur le personnel administratif, l'état économique et statistique d'une des subdivisions de l'empire français; nous nous bornerons à signaler à l'attention des antiquaires un aperçu historique de l'histoire de la partie du Gâtinais et de la Brie qui répond au département actuel de Seine-et-Marne, aperçu dont la première partie a été imprimée dans les annuaires précédents; il a pour auteur M. l'abbé F. A. Denis; des notices historiques sur diverses communes du même département, telles que la Ferté-sous-Jouarre, Aubepierre, Aufferville, Augers, Avon, — une curieuse notice sur les cimetières de Melun, par M. G. Leroy, — les *Gîtes de Philippe le Bel dans Seine-et-Marne*, relevé des localités du département où ce monarque a passé, par le même auteur, — une biographie du mathématicien C. E. L. Camus, de l'ancienne Académie des sciences, né dans le département, à Crécy en Brie, — enfin un *Tableau des antiquités découvertes ou signalées dans Seine-et-Marne*, essai de statistique archéologique fait avec soin et où sont consignés quelques détails intéressants sur le retable de Champdeuil et les anciennes maisons de Melun. L'annuaire se termine par une nécrologie du département pour 1861 et 1862. Sauf quelques légères erreurs, inséparables d'une publication où tant de renseignements sont un peu hâtivement coordonnés, notamment dans la nécrologie, nous n'avons que des éloges à donner à un livre qui pourra servir à l'histoire de Seine-et-Marne et qui, dès à présent, fournit sur son passé des données neuves ou peu connues. Il forme, avec les deux volumes qui l'ont précédé, une tête de collection importante autant pour l'histoire de France que pour l'archéologie. Nous remarquons, parmi les collaborateurs de ce recueil, des antiquaires distingués, M. Grézy, de la Société impériale des antiquaires de France, M. d'Arbois de Jubainville, plusieurs fois lauréat de l'Académie des inscriptions, M. Tb. Lhuillier, et un économiste d'un vrai mérite, M. V. Modeste. A. M.



TEMPLE D'HERCULE VAINQUEUR

A TIVOLI

Parmi les lieux classiques dont le nom seul nous enchante, et que nous aimons, même avant de les connaître, il n'en est pas qui réveille d'aussi charmants souvenirs que Tivoli, l'ancienne ville de Tibur. Y a-t-il un lecteur d'Horace qui ne chérisse cette fraîche cité couchée sur ses rochers, que le poète préférerait aux plaines de la patiente Lacédémone et aux riches campagnes de l'opulente Larisse? Qui ne s'est plu à se figurer la demeure de la bruyante Albunea, l'impétueux Anio et les frais vergers de ses rives capricieuses? Le souvenir du poète a consacré et grandi tout ce qui touche à cette petite ville, et ses ruines nous intéressent à l'égal de celles de Rome. Aussi est-ce avec un vif plaisir que j'ai vu l'un des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome, M. Thierry, s'occuper des ruines de Tivoli, et, grâce à des fouilles heureuses faites l'hiver dernier, envoyer à l'exposition des Beaux-Arts un travail également intéressant par la nouveauté et la certitude des résultats. Malheureusement, l'exposition terminée, les dessins vont s'enfouir dans des cartons où ils demeurent oubliés et inutiles pour la science. En attendant qu'on tienne la promesse faite à l'Institut, de publier ces restaurations de monuments antiques faites avec tant de conscience et de talent par les pensionnaires de la villa Médicis, je voudrais ne pas laisser perdre les faits nouveaux que cette découverte de M. Thierry apporte à l'archéologie et à l'histoire, et faire connaître les résultats d'un travail qui termine les discussions soulevées, depuis plus de deux siècles, sur le sens et le plan des ruines les plus considérables de Tivoli.

Au pied de la ville, à l'endroit même où passait l'ancienne voie romaine dont on retrouve encore les traces, s'élèvent des voûtes immenses adossées au rocher et qui semblent le prolonger. Ces

ruines, désignées au moyen âge sous le nom de Porta-Scura, et qui servaient d'entrée à la ville, ont été transformées en ateliers de forge. Leur situation pittoresque au-dessus de l'Anio, l'écume blanchissante des chutes d'eau qui se précipitent en bondissant à travers les rochers, les désignent de loin à l'attention des voyageurs. En y pénétrant, la grandeur de ces voûtes souterraines, l'éclat des feux de la forge qui contraste avec les ténèbres épaisses qui l'entourent, le bruit retentissant des marteaux qui battent le fer, la vue de ces hommes basanés qui apparaissent à la lueur rougeâtre de leurs fourneaux, tout cela forme un ensemble étrange et grand qui fait la plus vive impression. Sur cette terre classique de la mythologie, on a le droit de se figurer qu'on est descendu dans les forges de Vulcain.

Mais, même pour les plus belles ruines, le pittoresque qui enchante l'imagination ne satisfait pas complètement l'esprit. Après en avoir joui quelques instants, on arrive irrésistiblement à se demander ce qu'elles ont été : au risque de se tromper on veut leur donner un nom. Le premier qui se présenta fut celui de Villa de Mécène, quoique Mécène n'ait jamais eu de villa à Tibur. Comment s'en étonner ? C'est à Horace que l'on songe en visitant Tibur ; c'est lui qu'on cherche partout dans ces lieux pleins de son souvenir. On ne pouvait cependant attribuer ces constructions grandioses au poète qui a chanté l'*aurea mediocritas* et y reconnaître sa modeste maison de campagne. On a voulu, du moins, les rattacher à son souvenir en les attribuant à Mécène, son ami et son protecteur.

Cette dénomination, donnée sans fondement et par souvenir poétique, ne pouvait résister à l'examen. Mais il était plus facile d'en montrer la fausseté que de trouver la véritable signification de ces ruines. Les uns y ont vu un forum, les autres un gymnase ; Nibby, plus heureux dans ses conjectures, le temple d'Hercule. Mais ce n'était qu'une ingénieuse supposition. Les fouilles entreprises par M. Thierry ne laissent plus de doute sur ce point : les dispositions architecturales des ruines qu'il a explorées appartiennent à un temple entouré de portiques, et le nom du dieu auquel il était consacré se trouve dans une inscription découverte par M. Thierry. Elle est gravée sur une plaque de marbre encastrée dans le mur et qui supportait un petit monument votif :

Pomponia L. F. Nunnulei. Herc. Vict.

« Pomponia, fille de Lucius, femme de Nunnuleius, à Hercule vainqueur. »

Et de l'autre côté :

C. Nunnulcio. C. F. Nudo. Leg. Pro. Præet.

Pomponia. L. F. Uxor. Posuit.

J'ai essayé de retracer l'histoire du culte et du temple d'Hercule à Tibur, qui remonte à la fondation même de la cité, et qui persiste jusqu'à la chute de l'empire romain. En rapprochant de l'intéressant travail de M. Thierry quelques passages des auteurs anciens et un certain nombre d'inscriptions heureusement conservées, on peut jeter quelque jour sur les origines de cette antique cité de Tibur ; on peut suivre, sous la domination romaine, les rivalités municipales, toujours vives, mais qui, ne pouvant plus se satisfaire par les armes, essayent de l'emporter par la magnificence et la célébrité de leurs monuments.

Dans les temps les plus anciens, la position de Tibur avait été occupée par les Sicanes, cette population primitive qu'on retrouve dans presque toute l'Italie. Ils en furent chassés par une colonie argienne que conduisaient trois frères, Tibur, Coras et Catillus ; c'était la tradition adoptée par les poètes, par Virgile, dans son dénombrement des chefs qui s'arment contre les Troyens ; par Horace, lorsqu'il appelle Tibur la cité de Catillus. Ces noms de chefs, inventés pour expliquer le nom des villes, sont une chose trop fréquente chez les anciens pour y attacher une grande importance. Un fait seul est bien constant, l'établissement d'une colonie argienne à Tibur. En cela, Virgile et Horace sont d'accord avec le vieux Caton, qui avait écrit un livre sur les origines des cités, et avec Denys d'Halicarnasse. Le culte rendu à Hercule en est une nouvelle preuve ; ce héros semble avoir été le protecteur des colonies grecques fondées dans le Latium, et le souvenir de ses exploits est fortement marqué dans la religion de leurs établissements primitifs. A Pallantium, c'était la légende de Cacus et les fêtes qu'Évandré célébrait en l'honneur du héros qui avait donné la mort à ce monstre ; à Tibur, c'était encore avec le surnom de Vainqueur qu'il était invoqué. Cet Hercule est bien d'origine grecque et le fils de Jupiter : il avait tué le lion de Némée et les oiseaux du lac Stymphale ; à Tyrinthe, à Lerne, il s'était montré comme un héros protecteur. Il est donc tout naturel que son culte ait été apporté en Italie par les Arcadiens de Pallantium et les Argiens de Tibur. Il ne faut pas être trop sceptique pour toutes ces traditions primitives et se hâter de les reléguer dans le domaine des fables. Il y a eu beaucoup d'inventions, de légendes embellies dont il est facile de voir la fausseté. Mais en est-il

de même pour ces grands faits rapportés par des historiens sérieux comme Caton l'Ancien, chantés par un poëte comme Virgile, aussi soigneux d'exactitude historique, je dirai presque, aussi curieux d'archéologie, et surtout consacrés par les monuments et les croyances des peuples? Tel me semble être l'établissement de colonies grecques dans toute cette partie de l'Italie, où elles remplacèrent les populations primitives, et apportèrent d'Arcadie ou d'Argolide le culte d'Hercule, comme leur dieu national et leur protecteur.

A Rome, Hercule dut céder la première place à d'autres dieux introduits par la conquête sabine et étrusque. A Tibur, au contraire, il conserva toujours le premier rang. Strabon, dans la rapide mention qu'il fait de cette cité, signale son temple comme celui du dieu principal. Il était adoré sous le nom d'Hercule Saxanus, parce que son sanctuaire était construit sur les rochers; d'Hercule Vainqueur ou Invincible, en souvenir de ses triomphes sur les monstres et les brigands.

C'était ce héros lui-même qui était venu à Tibur fonder son sanctuaire et le consacrer à son père Jupiter. On trouva dans les ruines une statue d'Hercule agenouillé, et sur la base de la statue cette inscription :

Jovi Præstiti

Hercules Victor. Dicavit (1).

Hommage du héros triomphant à son père, qui l'avait protégé. Cette inscription fait songer à ces offrandes des héros vainqueurs de Troie, que Pausanias avait vues dans quelques sanctuaires de la Grèce. Mais ici on n'avait pas cherché à tromper les visiteurs, et celui qui avait fait refaire la statue avait pris soin d'ajouter son nom : *Blandus prætor restituit*. C'était donc une restauration; mais elle suppose l'existence d'une première offrande, remontant, sinon à Hercule, du moins à la plus haute antiquité; quelque pierre ou quelque statue informe ruinée par un accident ou que l'on ne jugeait plus digne de la majesté du dieu.

Il en est de même pour le temple (T) : l'édifice dont nous retrouvons les traces appartient aux derniers temps de la république, mais il avait remplacé un sanctuaire primitif, probablement quelque enceinte grossière de pierre, comme le temple du mont Ocha. Grâce aux travaux de M. Thierry et à quelques inscriptions, nous pouvons suivre les agrandissements qui ont transformé le sanctuaire primitif

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 1253.

en un temple qui faisait la gloire de Tibur, et qu'on égalait aux plus grands de cette époque, à celui de la Fortune à Préneste. Les ruines de la cella sont suffisantes pour en reconnaître le plan. A l'intérieur, deux rangs de colonnes formaient un portique de chaque côté ; l'extrémité est divisée en trois compartiments. Celui du milieu, le plus grand, était la niche contenant la statue du dieu, restaurée par Blandus ; comme je l'ai dit, elle représentait Hercule agenouillé et faisant hommage de sa victoire à son père. Devant cette niche se trouvent quelques restes de mosaïque. De chaque côté est une petite chambre ; celle de droite donne accès dans un souterrain. Était-il destiné à recevoir les *ex-voto* qui encombraient le temple quand il fallait faire place aux nouvelles offrandes, comme cette chambre souterraine qu'on a trouvée aux environs de Rome, et qui était remplie de bras et de jambes en terre cuite ou en pierre ? Servait-il plutôt aux supercheries des prêtres, qui, de là, faisaient entendre les paroles qu'on acceptait comme les oracles du dieu ? Cette supposition me paraît la plus vraisemblable, car Hercule Vainqueur semble aussi avoir rendu des oracles. C'est ce qu'indiquent ces vers de Stace (*Sylves*, l. I, 3) :

Quod ni templa darent alias Tyrinthia sortes,
Et Prænestinæ poterant migrare sorores.

Le rapprochement avec le temple de Préneste confirme cette supposition. Elle expliquerait la richesse toujours croissante du temple d'Hercule, richesse assez considérable pour tenter l'avidité d'Octave, lorsque la guerre contre Lucius Antoine le poussa à s'emparer des offrandes des temples les plus opulents (1). C'est à cet oracle que songeait Lactance lorsqu'il parlait de la sibylle Tiburtine ; cette expression de sibylle employée par l'écrivain chrétien ne doit pas être prise au propre : elle sert seulement à désigner un oracle. Malgré cela, ce souvenir consacré par les arts s'est si bien emparé des esprits, qu'on a donné au petit temple rond qui couronne Tivoli le nom de Temple de la Sibylle, comme le souvenir d'Horace avait fait appeler Villa de Mécène les substructions du temple d'Hercule. C'est à ce dieu qu'il faut restituer l'oracle et le monument dont on l'avait dépouillé.

La chambre de gauche avait un usage beaucoup plus vulgaire : c'était, faut-il le dire ? c'était une cuisine. Là, on dépeçait les victimes offertes au dieu et on préparait les repas sacrés. Cette attribu-

(1) Appien, *Guerres civ.*, V, ch. 24.

tion choque un peu nos idées reçues sur la majesté des anciens. Nous les avons élevés si haut que, volontiers, nous nous les figurerions comme supérieurs aux nécessités de la vie journalière. Leurs dieux nous apparaissent dans un temple majestueux, au milieu des portiques et de la fumée des sacrifices ; nous nous représentons bien les victimes amenées à leur autel et immolées par le prêtre, mais nous ne voulons pas savoir ce qu'elles devenaient. On se rappelle, au dix-septième siècle, quelles attaques les ennemis des anciens dirigeaient contre la grossièreté des héros d'Homère se rassasiant des chairs des victimes, et avec quelle timidité et quel embarras leurs défenseurs cherchaient à les excuser. A mesure que nous connaissons mieux l'antiquité et que nous la voyons de plus près, nous sommes forcés de renoncer à ces fausses délicatesses. Les fouilles de Pompéi nous ont déjà familiarisés avec ces détails vulgaires qui trouvaient place même dans les temples ; en nous transportant dans une cité surprise par la mort, en nous permettant de vivre pour ainsi dire au milieu des anciens, elles ont bien diminué de cette majesté constante qu'augmentait l'éloignement. Cette cuisine placée à côté de la statue du dieu en est un nouvel exemple. Au reste, était-elle si mal placée auprès du dieu glouton que nous montre Euripide ? Cependant, je n'aurais pas osé attribuer à cette chambre une pareille destination sans une autorité qu'on ne peut contester, celle du donateur même qui l'avait fait construire.

Herculei Saxano

Sacrum

Serv. Sulpicius Trophimus

Ædem, Zotheam, Culinam

Pecunia sua a solo restituit

Idemque dedicavit

K. Decembris

L. Turpilio Dextro

M. Mecio Rufo coss.

Eutichius. Serv. peragendum

Curavit (1).

Ce temple, restauré complètement par Serv. Sulpicius Trophimus, s'élevait sur l'emplacement du temple primitif. Sans doute, le plan en avait été agrandi, puisqu'il contenait, à l'intérieur, un double

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 2006.

portique; mais il avait aussi retenu un peu de sa simplicité, puisqu'il n'avait qu'une simple cella, sans portique en avant de l'entrée, sans colonnades à l'extérieur.

Ce n'était plus assez, au dernier siècle de la république, où les temples s'agrandissent et s'entourent d'une ceinture de portiques. Le sanctuaire de la Fortune, à Préneste, excitait alors l'admiration par la grandeur de ses constructions et la beauté de son ordonnance. Il s'élevait sur la pente de la colline que couvre aujourd'hui Palestrine, et on y parvenait en gravissant plusieurs étages de portiques et de temples. La célébrité d'une cité voisine et rivale excita l'émulation des Tiburtins, et de grands travaux furent entrepris pour égaler le temple d'Hercule Vainqueur à celui de la Fortune Prænestine. La piété d'un simple particulier ne pouvait plus suffire à ces dépenses. ce fut la cité qui s'en chargea. Par un décret du sénat de Tibur, les *quartumvirs*, magistrats municipaux, firent construire les portiques longs de deux cent soixante pas, l'exèdre, le pronaos. et le portique derrière la scène. long de cent quarante pas.

C. Luctius L. F. Aulian. Q. Plausurus C. F. Varus

L. Ventilius L. F. Bassus. C. Octavius C. F. Græchin.

III vir

Porticus P. CCLX. et exsedram. et pronaon. iter

Et porticum pone scænam long. P. CXL

S. C. F. C. (1).

Les ruines explorées par M. Thierry viennent confirmer et éclaircir les faits rapportés par l'inscription.

A la cella construite aux frais d'un particulier, Serv. Sulpicius, la ville fit ajouter un pronaos ou colonnade élevée devant le temple et servant de portique. Les deux constructions furent donc faites à une époque différente. Tel est le fait qui ressort des deux inscriptions citées plus haut; telle est aussi la conclusion à laquelle arrivent les architectes par des considérations tirées de leur art : certaines dispositions des colonnes du pronaos qui ne sont pas en harmonie avec le corps même de l'édifice, montrent qu'il n'entraît point dans le plan primitif, et qu'il fallut modifier les règles ordinaires pour l'ajuster après coup.

Si cette addition du pronaos ne présentait pas de difficultés, il

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 3283.

n'en était pas de même pour les portiques qui entouraient le temple. Nous avons déjà dit qu'il était situé sur les rochers qui dominent la rive gauche de l'Anio; entre les rochers et le fleuve, passait la voie romaine qui montait à Tibur. Mais ni les obstacles naturels, ni la dépense n'arrêtèrent le zèle des Tiburtins pour élever au dieu protecteur de leur ville un temple digne de lui, et ne pas rester au-dessous de leurs voisins de Préneste. L'espace manquait pour le développement des portiques; on fit violence à la nature et on prolongea le rocher au moyen d'immenses substructions. Il fallait laisser le passage libre à la voie qui donnait accès dans la cité (V); on la couvrit d'une voûte. Des ouvertures pratiquées de distance en distance (O) éclairaient ce passage, qui n'a pas moins de quatre-vingts mètres de long. Ainsi la voie romaine, qui passait autrefois à ciel ouvert au pied du rocher sur lequel s'élevait le temple d'Hercule, s'enfonça obliquement sous l'area du temple. Pendant tout le moyen âge comme dans l'antiquité, c'est là que fut l'entrée de Tibur; on lui donnait le nom de Porta Scura, et elle servait de douane et de marché. Mais, depuis la construction de la route qui arrive dans le haut de la ville, on cessa de s'en servir, et elle est maintenant enclavée dans les ateliers de la forge. Cette voûte, que la voie romaine rendait nécessaire, fut également exécutée par ordre du sénat et par les magistrats municipaux.

L. Octavius. L. F. Vitulus

C. Rustius C. F. Flavos

III vir D. S. S.

Viam integendam

Curaver. (1).

Entre cette voûte et le fleuve, on éleva ces immenses substructions qui subsistent encore de nos jours (S). Leur hauteur varie suivant l'inégalité du terrain; à l'endroit où le sol est le plus bas, et par conséquent où il a fallu leur donner le plus de hauteur, elles sont composées de deux étages de voûtes superposées et soutenues par des contreforts. Depuis le bas jusqu'au sommet du portique, elles ont plus de cent pieds; leur hauteur diminue à mesure que le rocher s'élève. En général, les Romains ont fait grand usage des substructions pour racheter les inégalités du terrain, et pour obtenir la surface plane nécessaire à leurs constructions. Les ruines du Palatin en sont

(1) Orelli, *Inscr. lat.*, n° 3850.

l'exemple le plus frappant; ces masses immenses qui s'élèvent du sol à une si grande hauteur ne sont pas le palais même des Césars, mais les substructions sur lesquelles il s'élevait. Du côté du Cælius, les empereurs avaient ainsi prolongé artificiellement les hauteurs du Palatin, qui ne suffisait plus à leurs vastes palais. L'intermontium qui le coupe en deux avait si bien disparu qu'on n'en soupçonnait même plus l'existence; il a fallu les fouilles que M. Rosa dirige actuellement pour retrouver la vallée qui séparait les deux sommets de la colline, et les édifices qu'on y avait élevés du temps de la république. Ces constructions gigantesques sont devenues presque communes sous l'empire; mais du temps de la république, où l'on n'était pas encore habitué à forcer la nature, les substructions du temple d'Hercule durent exciter l'admiration et donner une haute idée de la cité qui avait entrepris de tels travaux.

Sur cette plate-forme, tantôt naturelle, tantôt artificielle, qu'on avait créée autour de la cella, se développaient de vastes portiques qui l'entouraient de trois côtés (P). Vers le fleuve, l'un des deux portiques latéraux est conservé presque en entier, et, malgré les ateliers qu'on y a établis, il est assez facile d'en reconnaître les dispositions. Il est composé de deux galeries de chambres voûtées, entre lesquelles est un large couloir. Au dehors, ce sont des arcades soutenues par des piliers sur lesquels se détachent des demi-colonnes d'ordre dorique qui servent d'ornement. De ces chambres, les unes donnent sur l'arca, avec laquelle elles sont de niveau; les autres s'élèvent sur les substructions dont nous avons parlé et regardent le fleuve. Du portique du milieu, qui est le plus long, et qui est construit derrière le temple, la moitié paraît encore hors du sol, et présente le même aspect d'arcades reposant sur des piliers et décorées de demi-colonnes doriques. Le reste, ainsi que l'autre portique latéral, est enfoui dans les jardins. Quoiqu'il soit moins bien conservé, les débris que M. Thierry a retrouvés dans ses fouilles lui ont permis d'en refaire le plan avec sûreté. C'est la même ordonnance que dans les parties que nous connaissons. L'ensemble de ces portiques présente un développement qui correspond exactement au chiffre de 260 pas donné par l'inscription.

La terrasse que soutenait ce premier étage supportait un second étage qui a complètement disparu dans la partie encore visible des ruines. C'est dans la partie enfouie sous terre que quelques bases de colonnes ont servi à en montrer le plan. Ce portique supérieur était formé en dehors par un mur qui fermait l'enceinte sacrée, au dedans par deux rangs de colonnes (R). D'après le système ordinairement em-

ployé dans ces portiques superposés, comme au théâtre de Marcellus et au Colisée, ces colonnes devaient être d'ordre ionique, et jusqu'en 1812, l'une d'elles était restée debout au milieu des ruines. De cette terrasse on jouit d'une vue magnifique. Au pied des montagnes de la Sabine s'étend la vaste plaine de Rome, qui se perd à l'horizon et se confond avec le ciel ; on se croirait en présence de la mer. A droite, les collines de l'Étrurie; à gauche, les monts Albains, où l'on voit briller au soleil les blanches maisons de Frascati, le pittoresque village de Rocca di Papa, perché sur une pointe de rocher, et, au sommet, le couvent du Monte Cavo, qui a remplacé le temple de Jupiter Latialis. Aussi, la beauté du site, la magnificence des constructions, non moins que la pureté de l'air, avaient charmé l'empereur Auguste, qui, d'après Suétone (*Aug.* 72), venait pendant l'été rendre la justice sous les portiques du temple d'Hercule, à Tivoli.

Cette situation fait également comprendre pourquoi on n'avait pas construit de portique sur le quatrième côté, celui qui était devant la façade du temple et regardait la route de Rome. Il fallait ne pas masquer l'édifice et laisser la vue s'étendre librement sur la plaine. Aussi, n'y avait-il aucune construction au niveau de l'area, mais, au-dessous, un théâtre s'appuyait sur la colline (H). Depuis longtemps on avait reconnu la forme circulaire des gradins, mais on avait voulu y voir les degrés qui donnaient accès à la plate-forme du temple. Je ne sais pourquoi l'on avait recouru à cette supposition, plutôt que d'admettre l'existence d'un théâtre dans l'enceinte sacrée. A Delphes, le théâtre était compris dans le péribole et n'était éloigné que de quelques pas du temple d'Apollon. A Rome même, le théâtre de Pompée ne contenait-il pas un temple de Vénus? Pour les anciens ce n'était pas, comme pour les modernes, un édifice profane ; chez les Grecs, les représentations dramatiques étaient des cérémonies sacrées qui faisaient partie du culte. Ici, en particulier, il n'y avait pas à hésiter, la mention d'un portique construit derrière la scène prouve qu'antérieurement il existait un théâtre. Les sondages faits par M. Thierry l'ont clairement montré ; la scène placée en avant des gradins est plus élevée que le sol de l'orchestre, disposition impossible pour un escalier, nécessaire pour un théâtre. Ce théâtre, adossé à la plate-forme sur laquelle s'élevait le temple, était antérieur aux grandes constructions ordonnées par le sénat de Tibur ; on ajouta seulement un portique derrière la scène, décoration qu'on retrouve dans presque tous les théâtres romains.

La plate-forme à laquelle étaient adossés les gradins contenait,

outre le temple et les portiques, d'autres petits édifices dont nous connaissons l'existence, mais dont les traces ont disparu. D'abord l'exèdre, dont parle l'inscription, petit bâtiment où l'on se réunissait pour causer; puis une bibliothèque dont Aulu-Gelle (L. IX, XIX, 5) fait deux fois mention et qui était assez bien fournie de livres. C'est également dans l'enceinte du temple qu'il faut placer le trésor d'Hercule dont parle Appien; le mot grec *θησαυρός* désigne un édifice moitié sous terre, moitié hors du sol, où l'on renfermait les offrandes précieuses. Ajoutons-y encore les statues et les autels votifs destinés à attester la piété des particuliers et l'acquiescement de leurs vœux.

On peut fixer avec certitude, sinon l'année, au moins le siècle où furent faites ces constructions. Elles étaient terminées au temps d'Auguste, puisque l'empereur venait rendre la justice sous les portiques du temple, et Strabon le cite comme un édifice remarquable. Ces deux textes sont d'accord avec l'appareil de la construction. Ce sont de petites pierres en pépérin unies par du ciment; elles ne sont plus assemblées avec l'irrégularité des anciens temps, mais elles n'ont pas encore la régularité des constructions impériales, qu'on a nommées *opus reticulatum*, à cause de la ressemblance avec les mailles d'un filet. Le temple d'Hercule et ses portiques appartiennent donc à l'époque de transition à laquelle fut construit le temple de la Fortune à Préneste, et nous pouvons l'ajouter au petit nombre des édifices de la république qui ont duré jusqu'à nos jours.

Sous l'empire, Auguste fut associé à Hercule, regardé comme le protecteur de la famille impériale (1), et les prêtres prirent le nom de *Herculani Augustales* (2).

Est-ce à cette association ou à sa vieille renommée que le temple d'Hercule dut de ne pas déchoir sous l'empire? Toujours est-il qu'au retour de ses campagnes de Germanie, un certain Vibius, tribun des soldats, un autre, nommé Minicius, propréteur de la Mésie, rentrés dans leur patrie, s'acquittaient de vœux faits au dieu de Tibur (3). Peut-être est-ce encore à lui qu'il faut faire honneur des *ex-voto* élevés à Hercule Saxanus et Victor, par les légionnaires campés sur les rives du Rhin. De grands personnages, un préteur, des proconsuls des provinces d'Asie, de Mésie, d'Afrique, tenaient à honneur d'être les patrons de Tibur et les curateurs du temple (4). D'autres inscriptions nous attestent la libéralité des riches Romains qui venaient

(1) Or., 1550.

(2) Or., 3933.

(3) Or., 1549, 1551.

(4) Or., 2206, 2761, 3933, 6499.

chercher dans ce séjour délicieux de Tibur un abri contre les chaleurs de l'été et les fièvres de l'automne. Grâce à ces dons, le temple d'Hercule continua à s'embellir : on l'orna de ces marbres grecs et africains dont le luxe, peu commun sous la république, fit invasion sous l'empire. De là ces vingt-deux espèces de marbres trouvés dans ses ruines, et qui expliquent ces vers de Juvénal (*Sat.* XIV, 86) :

Œdificator erat Centronius, et modo curvo
Littore Caietæ, *summa nunc Tiburis arce,*
Nunc Prænestinis in montibus alta parabat
Culmina villarum, *græcis longeque petitis*
Marmoribus, vincens Fortunæ atque Herculis ædem.

Jusqu'à la fin de l'empire, le temple d'Hercule subsista donc dans toute sa magnificence. Le triomphe du christianisme et les invasions des barbares l'entraînèrent dans la ruine commune. Pendant le moyen âge, les guerres civiles et les déprédations achevèrent de le dépouiller ; mais ni la main des hommes, ni le temps n'ont pu vaincre les masses solides sur lesquelles il reposait.

Il est toujours difficile de ranimer ces splendeurs disparues, et souvent la vue des restes antiques produit un désenchantement, parce que la réalité demeure au-dessous de ce que notre imagination avait rêvé. Ici cependant, le site pittoresque, la grandeur des ruines aident à se figurer l'effet que devait produire l'ancien sanctuaire d'Hercule. Qu'au lieu d'arriver à Tivoli par la route moderne, on suive la voie antique qui mène directement de Rome au pied des ruines ; que, sur ces constructions immenses, l'imagination relève le double étage de portiques qui entourait le temple, le sanctuaire se dressant sur cette plate-forme, entouré de petits édifices et de statues, au-dessous, le théâtre, dont les gradins présentaient l'aspect d'un vaste escalier demi-circulaire, tout cela encadré par les rochers pittoresques au pied desquels mugit l'Anio ; tel est l'ensemble qu'on peut se figurer d'après les indications que nous venons de donner ; tel est l'édifice qu'on prendra plaisir à revoir dans la restauration que M. Thierry nous a promise pour l'année prochaine. Les architectes sauront apprécier la valeur de ses travaux ; les amis de l'antiquité doivent lui savoir gré d'avoir relevé pour eux l'un de ces imposants édifices dont les ruines seules excitent notre admiration, et surtout d'avoir fait quelque chose pour l'aimable cité qu'aimait et que chantait Horace.

P. FOUART,

Ancien membre de l'École française d'Athènes.

ATTICUS

ÉDITEUR DE CICÉRON

Parmi les nombreux services qu'Atticus rendait à son ami, se trouvait celui de faire copier ses ouvrages et de les répandre. La correspondance de Cicéron contient à ce sujet des détails curieux que je crois utile de réunir, parce qu'ils nous aident à comprendre ce qu'était le commerce des livres à cette époque.

Cornelius Nepos, en décrivant la vie privée d'Atticus, nous apprend par quelles qualités se distinguaient ses esclaves. Ils étaient tous nés dans sa maison, et il avait pris soin de les faire élever et de les former selon ses goûts. « Il en avait, dit-il, de très-instruits, d'excellents lecteurs, de nombreux copistes, et même il n'y avait pas un valet chez lui qui ne pût au besoin s'acquitter fort bien de ces deux fonctions (1). » Cicéron, qui ne possédait pas des esclaves aussi habiles, se servait, quand il en avait besoin, de ceux d'Atticus. C'est à lui qu'il s'adressa à son retour de l'exil pour remettre quelque ordre dans sa bibliothèque, qui avait beaucoup souffert pendant son absence. Atticus lui envoya d'abord Tyrannion, qui commença par ranger les livres d'une façon merveilleuse (2), puis deux autres ouvriers, Dionysius et Ménophile, pour aider Tyrannion. Ces derniers étaient de ceux qu'on appelait *glutinatores*, et qui collaient entre elles les feuilles de papyrus (3). Tous ensemble s'occupèrent de réparer les rayons (*pegmata*) (4), qu'ils semblent avoir repeints à neuf (5), d'écrire

(1) *Vita Att.*, 13,

(2) *Ad Att.*, IV, 4. *Offendes designationem Tyrannionis mirificam librorum meorum.*

(3) Il est question dans Orelli (*Inscr. lat.*, n° 2925) d'un certain M. Annii Stichius, qui était *glutinator* de Tibère. On suppose que le mot *glutinarius* qui se trouve au n° 4198 du même recueil désigne ceux qui confectionnaient la colle.

(4) Voir, sur le sens du mot *pegma*, J. Lipse, *de Amphit.*, 22.

(5) *Ad Att.*, IV, 5 : *Bibliothecam mihi tui pinxerunt*, etc.

les titres des ouvrages sur un parchemin léger, réservé pour cet usage, qu'ils prirent chez Atticus (1), et de recouvrir les volumes de ces étuis de parchemin qui servaient à la fois à les orner et à les garantir (2). Enchanté de l'aspect nouveau qu'avait pris sa bibliothèque sous la main de ces ouvriers habiles, Cicéron écrivait à Atticus, en le remerciant : « Depuis que Tyrannion a arrangé mes livres, on dirait que ma maison a pris une âme, *mens addita videtur meis aedibus* (3). »

Quelque ami des livres qu'on suppose Atticus, il n'avait pas besoin pour lui seul de ces nombreux copistes dont parle Cornelius. Mais, s'il en avait plus qu'il ne lui en fallait pour son usage, il ne faut pas croire qu'il ne trouvât pas quelque moyen de les occuper. Ce n'était pas la coutume que, dans cette maison si bien ordonnée du Quirinal, où tout respirait l'ordre et l'économie, il y eût des esclaves oisifs. Que leur faisait-il donc faire? Il est très-facile de le conjecturer de quelques passages des lettres de Cicéron. On y voit qu'Atticus avait des livres à vendre, des livres précieux et que Cicéron souhaitait fort posséder. « Gardez vos livres, écrivait-il à son ami, et ne perdez pas l'espérance que je puisse un jour les acheter. Si je puis le faire, je me croirai plus riche que Crassus (4); » et ailleurs : « Ne promettez votre bibliothèque à personne, quelque prix qu'on vous en offre; je réserve à cet achat tous mes petits revenus (5). » Ces livres qu'Atticus voulait vendre, il n'est guère probable que ce fussent les siens. Il n'avait alors aucune raison de s'en défaire; il était riche, et il venait précisément d'acheter de belles terres en Épire (6); il s'occupait plus que jamais des lettres et des arts; enfin il est bien difficile d'admettre qu'un homme qui passait pour aimer les livres et s'y connaître, au point que Cicéron l'avait chargé, quelque temps auparavant, de lui composer une bibliothèque (7), ait assez peu tenu à la sienne pour en trafiquer; et ce qui achève de nous persuader qu'il ne l'a pas ainsi dispersée, c'est qu'elle était encore assez importante quelques années plus tard pour que Cicéron lui demandât la permission d'aller y faire des recherches (8). Si ce n'est pas sa

(1) *Ad Att.*, IV, 4.

(2) *Id.*, IV, 8 : *Sittybis libros illustrarunt.*

(3) *Id.*, *ibid.*

(4) I, 4.

(5) *Id.*, I, 10.

(6) *Id.*, I, 5.

(7) *Id.*, I, 7.

(8) *Id.*, IV, 14.

propre bibliothèque que vendait Atticus, il est naturel de supposer que c'étaient des livres qu'il faisait copier chez lui tout exprès pour les vendre, et qu'il en faisait commerce. Cela n'a rien qui puisse étonner. On sait qu'Atticus n'avait négligé aucun moyen de faire fortune. Agriculteur habile en Épire, fermier des impôts publics en Asie, prêtant à gros intérêts à Rome sous des noms supposés, il avait été jusqu'à élever et faire dresser chez lui des gladiateurs qu'il louait très-cher à ceux qui donnaient des fêtes (1). Le commerce des livres était beaucoup plus dans ses goûts que celui des gladiateurs. Il n'est donc pas étonnant qu'après s'être servi pour son usage de ces copistes qu'il avait élevés chez lui, il ait songé à les faire travailler pour le public, et que, sa bibliothèque une fois achevée, il leur en ait fait former d'autres qu'il revendait ensuite avec un grand avantage. C'est en ce sens que Cornelius a bien eu raison de dire que cette réunion d'esclaves lettrés qu'Atticus possédait n'avait peut-être pas une très-brillante apparence, mais que, si l'on regarde le profit qu'il en tirait, il ne pouvait pas y en avoir de meilleure (2).

Du moment qu'il faisait ainsi copier par ses esclaves les livres curieux, il était naturel qu'il ne négligeât pas ceux de Cicéron. Aucuns ne pouvaient lui donner ni plus de plaisir, s'il s'agissait de les lire et de les garder chez lui, ni plus de profit, s'il voulait les vendre.

Cicéron n'avait pas, à ce qu'il semble, beaucoup de copistes, puisqu'il dit à propos du *De finibus*, que ses gens ont eu grand'peine à en transcrire seulement un exemplaire (3). Il lui était donc impossible de répandre lui-même ses livres, et c'est Atticus qu'il chargeait de ce soin. Voici d'ordinaire comment se passaient les choses : Quand Cicéron composait quelque ouvrage, ou bien il le dictait à quelqu'un de ses secrétaires, surtout à Tiron, qui retenait des périodes entières (4) et les écrivait en chiffres, aussi vite que la parole ; ou bien il les écrivait lui-même, d'une écriture de grand homme, c'est-à-dire peu lisible, et que Tiron seul pouvait déchiffrer (5). Puis on mettait ce premier travail au net, et Cicéron le relisait pour corriger les fautes des copistes, ou pour refaire quelques parties qui lui semblaient moins bonnes que les autres. C'est alors seulement qu'il en-

(1) *Ad Att.*, IV, 4.

(2) *Vita Att.*, 13.

(3) *Ad Att.*, XIII, 21.

(4) *Id.*, XIII, 25.

(5) *Ad fam.*, XVI, 22.

voyait son livre à Atticus. « J'ai revu avec beaucoup de soin mon ouvrage, lui écrit-il au sujet du *De oratore*, je l'ai gardé longtemps sous mes yeux, vous pouvez le faire copier (1). » Remarquons ces derniers mots, *describas licet*; il ressemble tout à fait à ce que nous appelons aujourd'hui le *bon à tirer*.

Atticus mettait alors ses esclaves à l'œuvre, et il ne faudrait pas croire qu'il ne leur fit transcrire qu'une seule copie de l'ouvrage et qu'il les fit travailler pour lui seul; Cicéron dit textuellement et plus d'une fois le contraire. A propos d'une faute qui s'était glissée dans l'*Orator*, où il attribuait au poète Eupolis des vers qui sont d'Aristophane, il écrit à Atticus : « Vous me ferez plaisir si vos copistes mettent le nom d'Aristophane au lieu de celui d'Eupolis, non-seulement sur votre exemplaire, mais sur celui des autres (2). » Il s'exprime de la même façon quand il veut rectifier une erreur qui lui était échappée dans le *pro Ligario* : « Chargez Pharnace, Antée, Salvius, d'enlever la faute de tous les exemplaires (3). » Voilà qui nous prouve suffisamment qu'Atticus ne faisait pas seulement transcrire chez lui les exemplaires destinés à sa bibliothèque et qu'il travaillait aussi pour les autres. Mais est-il à supposer que ce fût simplement un service d'ami qu'il leur rendait, et peut-on croire qu'il leur distribuait gratuitement ces exemplaires qu'il faisait ainsi copier? Outre qu'une pareille générosité ne semble pas dans les habitudes d'Atticus, le ton que prend Cicéron à cette occasion ne permet pas d'y croire. « Vous donnerez mon livre à Luceius, lui dit-il fort séchement et d'un ton impératif (4). » — « Vous aurez soin que mon livre soit à Athènes, et dans les autres villes de la Grèce (5). » Est-ce la façon dont on parle aux gens, quand on leur demande de faire quel-que cadeau? Est-il naturel de disposer ainsi de leurs biens et de leur imposer des libéralités avec ce sans-gêne? Il est évident qu'Atticus ne donnait pas, mais qu'il vendait les ouvrages de Cicéron, et l'on peut même conclure du dernier texte qu'à la façon des éditeurs modernes, il avait des correspondants dans les villes importantes, ce qui suppose un commerce fort étendu et régulièrement organisé. Il y a, dans les lettres de Cicéron, un autre passage qui prouve plus

(1) *Ad Att.*, IV, 13.

(2) *Id.*, XII, 6.

(3) *Id.*, XIII, 44. M. Gérard, dans son excellent *Essai sur les livres dans l'antiquité* (Paris, Techener, 1840), fait remarquer que les exemplaires doivent être assez nombreux, puisque trois copistes furent employés à y effacer un seul nom.

(4) *Id.*, IV, 11.

(5) *Id.*, II, 1.

clairement encore qu'en faisant transcrire les ouvrages de son ami. Atticus se livrait à une spéculation véritable. Quand Cicéron crut devoir faire des modifications radicales à ses *Académiques*, elles étaient presque entièrement copiées. C'était un dommage pour l'éditeur, dont les copistes avaient travaillé inutilement. Aussi Cicéron s'empressait-il de lui écrire pour l'en consoler : « Vous supporterez facilement cette perte, lui disait-il; l'ouvrage est aujourd'hui plus clair, plus court et meilleur (1). » Ce qui est piquant, c'est qu'il est permis de supposer qu'Atticus ne se consola pas aussi facilement que Cicéron l'avait pensé, et qu'en négociant avisé, il chercha à rentrer dans ses frais. Comme certains livres des *Académiques* nous sont parvenus sous la première forme que Cicéron leur avait donnée, il est à croire que, malgré les injonctions formelles de l'auteur, l'éditeur, qui ne voulait rien perdre, aura cherché à écouler les exemplaires déjà transcrits.

En même temps qu'éditeur, Atticus avait encore d'autres rôles dans la publication des ouvrages de Cicéron. Il proposait quelquefois des corrections que Cicéron accueillait toujours avec une extrême déférence, et qu'il acceptait quelquefois. C'est ainsi qu'il y a dans les *Philippiques* des mots et des phrases qu'il a changés à la sollicitation d'Atticus (2). Dans les *Académiques*, il consentit à traduire le mot grec ἐπιέχειν par *inhibere*, comme le voulait Atticus; mais, après avoir réfléchi, il revint au mot *sustinere*, qu'il avait employé d'abord, et qui, en définitive, lui sembla plus juste (3). Ce rôle de correcteur convenait bien à cet homme instruit et curieux, qui avait touché à toutes les connaissances humaines, qui préférait l'histoire, mais ne dédaignait pas la grammaire et la philosophie, qui était, en toutes choses, un de ces amateurs pleins de goût dont les conseils sont si utiles aux gens de lettres. Ce qui lui convenait encore mieux, ce qu'il ne s'est pas lassé de faire, c'était de travailler aux succès des livres de son ami. Un homme aussi habile ne pouvait pas ignorer par quels moyens on lance un ouvrage dans le monde et on le met en passe d'y bien faire son chemin. Il connaissait ce que nous appelons aujourd'hui la réclame, et s'en servait de manière à contenter Cicéron lui-même, dont pourtant l'amour-propre ne se contentait pas facilement. « Vous avez merveilleusement fait valoir mon discours pour Ligarius, lui écrivait-il; dorénavant je veux vous

(1) *Ad Att.*, XIII, 13.

(2) *Id.*, XVI, 11.

(3) *Id.*, XIII, 21.

charger du soin d'annoncer tous mes ouvrages (1). » Un des moyens qu'il employait pour les annoncer était d'en faire lire des fragments, par les lecteurs les plus habiles et les mieux exercés, aux beaux esprits qu'il réunissait à sa table. Il savait bien que le moment où l'on dine est celui où l'on est le plus tenté d'être indulgent. Cicéron approuvait beaucoup cette façon de produire ses œuvres et d'en donner une opinion favorable, et il écrivait à Atticus : « Je vous envoie mon traité de la Gloire; vous le garderez soigneusement à votre ordinaire; mais vous en ferez marquer les plus beaux endroits, que Salius lira seulement à votre table, quand vous aurez des auditeurs bien disposés (2). » Et il explique, dans la lettre suivante, ce qu'il entend par cette bonne disposition des auditeurs : « Prenez le moment, je vous prie, où les convives seront contents, et ayez soin de les bien traiter; car, s'ils avaient quelque humeur contre vous, c'est sur moi qu'ils la déchargeraient. » Ce jour là, Atticus devait se mettre en dépense, et ne pas servir, comme Cicéron l'accuse de le faire quelquefois, de pauvres légumes sur des plats magnifiques (3). Après tout, ses frais n'étaient pas perdus. Si le livre réussissait, il s'en vendait davantage et l'éditeur en profitait.

Il est à croire que Cicéron n'était pas le seul dont Atticus publiait ainsi les ouvrages. Si nous connaissions mieux les détails de l'histoire littéraire de cette époque, nous y verrions probablement qu'il était aussi l'éditeur d'autres grands personnages. On peut le soupçonner pour Brutus, dont il était l'ami autant que de Cicéron. En effet, quand Cicéron veut avoir un exemplaire de l'abrégé de Cælius, que Brutus vient de publier, c'est à Atticus qu'il le demande (4). C'est encore Atticus que Brutus charge de corriger une erreur qu'il avait commise dans son éloge de Caton, *rogat de senatusconsulto ut corrigas* (5), preuve évidente qu'il avait chez lui un grand nombre d'exemplaires de cet ouvrage. Mais pour nous en tenir à ce qui concerne Cicéron, les passages que je viens de citer de sa correspondance, et que j'aurais pu multiplier, ne permettent pas de douter qu'Atticus n'eût publié plusieurs de ses livres. Ces éditions, surveillées et corrigées par Cicéron lui-même et faites sous ses yeux,

(1) *Ad Att.*, XIII, 12.

(2) *Id.*, XVI, 2.

(3) *Id.*, VI, *In felicitatis lancibus et splendidissimis canistris, olusculis nos soles pascere.*

(4) *Id.*, XIII, 8.

(5) *Id.*, XII, 21.

durent avoir un grand prix après sa mort. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir Fronton, deux siècles après, en énumérant les noms de ceux qui se sont faits les éditeurs des grands écrivains de l'antiquité, placer parmi eux Atticus, et dire que les livres de Cicéron sont plus précieux, et même qu'ils ont plus de gloire, quand c'est Atticus qui les a publiés (1). Voilà un témoignage formel qui achève de mettre hors de doute la part que prenait Atticus dans la publication des œuvres de son ami.

De tous ces textes que je viens de citer, on peut tirer quelques conséquences importantes. Ils nous font entrevoir en quel état se trouvait le commerce des livres à cette époque. Il me semble d'abord qu'Atticus n'aurait pas eu l'idée de faire transcrire et de répandre les livres de son ami, s'il y avait eu alors des gens qui se chargeaient habituellement de ce soin et qui en faisaient un commerce spécial. Je ne veux pas dire cependant qu'on ne connût pas à Rome le métier de vendre des livres. Cicéron, dans sa seconde *Philippique*, dit formellement qu'il y avait sur le Forum des boutiques de libraire (2). Mais il faut bien croire qu'ils étaient loin d'avoir l'importance qu'ils ont prise plus tard. Un passage curieux d'une lettre à Quintus nous apprend à quoi se bornait leur commerce. Cicéron, que son frère a chargé de compléter sa bibliothèque, lui répond que ce n'est pas possible, et voici la raison qu'il en donne : « Parmi les livres qui sont à vendre, il n'y en a point qui me plaisent, et il faudrait, pour en copier, des gens habiles et soigneux (3). » Ainsi, il semble n'admettre que deux alternatives : ou bien on fait copier les ouvrages qu'on désire, ou il faut se contenter de ceux qui, par hasard, sont en vente en ce moment. Il n'est pas question d'un libraire richement fourni, comme les nôtres, possédant tous les livres curieux qui viennent de paraître et les ouvrages importants de l'antiquité, et chez qui l'on est sûr de les trouver quand on en a besoin. En disant que, chez les marchands, il n'en trouve pas qui lui plaisent, *non vendalia sunt, que quidem placeant*, il ne semble désigner que ces commerces intermittents où l'on vend des débris de bibliothèques, et qui sont bien ou mal fournis, suivant l'occasion. Remarquons en passant que cette imperfection du commerce des livres explique comment on avait tant de peine alors à s'en procurer de corrects. Cicéron se plaint très-vivement des fautes qu'on y trouve; il déclare qu'il ne

(1) *Ad Mar. Cas.*, II, 1, p. 46 (Ed. Niebuhr).

(2) *Phil.*, II, 9. — Catulle (*Epigr.* 14) parle aussi des *librarium scriinia*.

(3) *Ad Quint. frat.*, III, 4.

sait plus à qui s'adresser et accuse à la fois les copistes et les marchands : *De latinis quo me vertam nescio, ita mendose et scribuntur et veneunt* (1).

Dans cette absence de grands libraires possédant un fonds varié et complet de livres de toute sorte, le moyen le plus simple de se procurer un ouvrage qu'on voulait avoir, était de le faire copier. Voilà pourquoi ces riches Romains, qui possédaient tous les métiers représentés dans leurs immenses maisons, avaient aussi, et en grand nombre, des esclaves copistes (*librarii*). Les occasions de les employer n'étaient pas rares, et on leur faisait copier bien autre chose que les livres qu'on voulait lire et garder. C'est par eux, par exemple, que se répandaient les *acta diurna*. Il ne faudrait pas se figurer que les *acta* fussent distribués à domicile et par entreprise ainsi que les journaux d'aujourd'hui. Les procès-verbaux des assemblées populaires et des affaires du Forum, qui formaient le fond de ce qu'on appelait les *acta populi romani* étaient sans doute déposés dans quelque endroit public, où l'on pouvait les lire, et les faisait copier qui voulait. Cicéron écrit à Cornificius : *De republica quid agatur credo te ex eorum litteris cognoscere qui ad te acta debent perscribere* (2). Cornificius avait donc des gens qui allaient les copier d'un bout à l'autre. Ainsi, tandis qu'on peut dire que les journaux viennent aujourd'hui nous trouver, il fallait alors les aller chercher, et chaque particulier devait imaginer quelque manière de les faire transcrire pour son usage. C'est quelque chose de semblable qui se passait à propos des livres. Nous voyons que Cornificius (3), Balbus, Cærellia (4), quand ils voulaient lire un ouvrage de Cicéron, en demandaient un exemplaire à Atticus ou à Cicéron lui-même, et le faisaient reproduire par leurs copistes. Quand ils l'avaient lu, ils pouvaient le prêter à d'autres personnages qui le faisaient copier à leur tour, et c'est ainsi que de l'un à l'autre les livres se répandaient.

Voilà déjà une grande différence avec ce qui se passe de nos jours. Il y en avait d'autres non moins considérables. Le droit d'auteur n'existait pas. Qui pouvait en effet empêcher quelqu'un de faire copier un livre dont un exemplaire était tombé entre ses mains, et de le reproduire autant de fois qu'il le voulait? En fait, jusqu'à la découverte de l'imprimerie, l'auteur n'était pas maître de son ouvrage.

(1) *Ad Quint.*, III, 5.

(2) *Ad fam.*, XII, 28.

(3) *Id.*, XII, 17.

(4) *Ad Att.*, XIII, 21.

Par là s'était établie la coutume de disposer sans façon des œuvres d'autrui. Cicéron ne s'en faisait pas scrupule. Quand Hirtius lui eut adressé la réponse qu'il avait faite à son éloge de Caton, Cicéron, qui voulait qu'on pût la lire, parce qu'il y était très-loué, s'empressa d'écrire à Atticus : « J'ai envoyé le livre à Musca pour qu'il le donnât à vos copistes. Je veux qu'il soit public, et pour cela, vous y ferez travailler vos gens (1). » Il était naturel qu'on agit avec lui comme il agissait avec les autres, et Atticus ne s'en faisait pas faute. Pendant qu'on transcrivait chez lui le *De finibus*, il en laissa prendre des copies. Cicéron s'en plaignit timidement : « Dites-moi, voulez-vous répandre mes livres dans le public sans mon aveu?... Quelqu'un doit-il voir avant Brutus un ouvrage que vous m'avez conseillé vous-même de lui adresser?... Mais je m'arrête; je ne veux pas donner trop d'importance à des bagatelles (2). » La timidité de ces reproches n'empêcha pas Atticus d'en être mécontent, et Cicéron fut contraint de lui en demander presque pardon : « Mes ouvrages ne peuvent être mieux nulle part que chez vous... Je n'accuse pas vos copistes et je ne me plains pas de vous, etc. (3). » Si le droit de l'auteur n'était pas reconnu, on comprend que celui de l'éditeur ne le fût pas davantage. Cicéron écrit à Cornificius qu'il peut prendre chez lui et faire copier l'*Orator*, sans se soucier d'Atticus ou de l'éditeur, quel qu'il fût, qui s'était chargé de répandre ce livre (4); et Atticus lui-même, quand il faisait transcrire les ouvrages de Cicéron, ne regardait pas son droit comme un privilège exclusif et jaloux, puisqu'il permettait à Balbus et à Cærellia d'en prendre aussi des copies (5).

Voilà donc de quelle façon les livres se répandaient dans les dernières années de la République romaine. D'ordinaire chacun les faisait transcrire pour son usage par ses copistes. Mais quand on avait chez soi plus de copistes qu'on n'en avait besoin, et qu'on ne trouvait pas à les employer tous pour son compte, il était naturel qu'on fût amené à les faire travailler pour le public. C'était en toute chose la coutume des riches Romains; nous savons qu'ils louaient leurs cuisiniers et leurs musiciens, quand ils ne s'en servaient pas, et faisaient vendre au dehors les marchandises et les comestibles qu'on

(1) *Ad Att.*, XII, 40

(2) *Id.*, XIII, 21.

(3) *Id.*, XIII, 22.

(4) *Ad fam.*, XII, 17.

(5) *Ad Att.*, XIII, 21. De là, il me semble qu'on peut légitimement conclure que l'éditeur n'achetait pas à l'auteur le droit de publier son ouvrage. Voir sur ce point l'ouvrage déjà cité de Gérard, p. 196.

ne consommait pas chez eux. Atticus n'agissait pas autrement lorsque après avoir fait travailler ses copistes pour lui, il les employait à former des bibliothèques qu'il revendait avantageusement, ou à transcrire les ouvrages de Cicéron, qu'il plaçait ensuite à Rome et dans la Grèce. C'était un progrès déjà pour la diffusion des livres. Mais il restait un pas de plus à faire. La vente des livres était, pour Atticus, une spéculation qu'il tentait de temps en temps, avec beaucoup d'autres. Au siècle suivant, elle devint un commerce suivi et spécial, auquel un homme s'adonna tout entier; et l'on eut alors des libraires importants et qui ont laissé un nom dans l'histoire des lettres, comme les Sosies, éditeurs d'Horace, et Tryphon, l'éditeur de Martial et de Quintilien.

GASTON BOISSIER.

ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT

ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (1)

En 1849, M. Jules Quicherat, professeur à l'École des chartes, publia une notice sur l'Album de Villard de Honnecourt dans la *Revue archéologique* (2). Plus tard, notre confrère et ami Lassus entreprit la publication en *fac-simile* de cet Album; mais, enlevé par une mort prématurée au milieu de ses travaux, il ne put achever l'œuvre commencée. M. A. Darcel, avec un scrupule religieux, donna au public, en même temps que les planches gravées d'après le manuscrit, les notes que Lassus avait laissées, en les complétant. Ce livre, l'un des plus intéressants si l'on veut étudier l'architecture du moyen âge, fut depuis publié en Angleterre avec de savants commentaires par M. le professeur Willis, de l'Université de Cambridge.

La mise en lumière de l'Album de Villard de Honnecourt, annoncée depuis longtemps avec quelque solennité aux archéologues et architectes qui s'occupent des arts du moyen âge, fut suivie d'un certain désappointement; on s'était imaginé que ces quelques feuilles de vélin étaient destinées à révéler les mystères des maîtres du treizième siècle, et on fut un peu surpris de n'y trouver que des croquis souvent informes, mal en ordre, sans corrélation entre eux, parfois inexplicables, et auxquels les notes des commentateurs ne parvenaient pas à donner un grand poids, malgré toute la sagacité dont ils avaient fait preuve. Dernièrement, toutefois, un écrivain tout plein d'imagination et de talent fit paraître dans la *Revue des Deux-Mondes* un article sur le cahier de croquis de Villard (3), ou, pour parler plus

(1) Publié en *fac-simile* et annoté par M. Alfred Darcel, d'après les recherches de feu Lassus (Impr. imp., MDCCCLVIII). Voir l'édition anglaise, avec des notes importantes par le Rév. Robert Willis, professeur à l'Université de Cambridge, 1859, publiée par J. H. Parker.

(2) T. VI, p. 65.

(3) Voir la *Revue des Deux-Mondes*, 1862, numéro du 1^{er} juillet.

vrai, sur l'art du moyen âge, à propos des soixante-six feuilles de croquis de cet Album. C'est beaucoup d'honneur assurément pour notre confrère du treizième siècle, et je ne pense pas que dans six cent vingt-cinq ans on en dise si long à propos d'un de nos carnets de voyage; car, à tout prendre, l'Album de Villard n'est pas autre chose. Ce n'est ni un traité, ni un exposé de principes classés avec méthode, ni un cours d'architecture théorique et pratique, ni le fondement d'un ouvrage, c'est tout simplement un carnet de voyage dans lequel un de nos prédécesseurs a noté pêle-mêle des renseignements pris en courant et dont il croyait utile de conserver un souvenir soit pour lui, soit pour d'autres, et c'est déjà beaucoup; mais ce n'est pas assez pour établir, à l'aide de ces quelques dessins très-légers, des théories sur l'art au moyen âge; car les monuments dont parle Villard sont encore debout la plupart, et en disent certainement plus que ces feuillets incomplets.

Toutefois, si l'on a examiné ces monuments avec soin, si on les connaît un peu, les croquis de Villard prennent alors une certaine importance. Mais il faut passer des exemples aux croquis et ne prendre ceux-ci que pour ce qu'ils sont, des souvenirs, des indications, des idées jetées sur le vélin.

D'ailleurs, l'Album de Villard est une sorte de recueil encyclopédique sur les arts en général, sur quelques sciences, et quand il n'aurait que le mérite de nous montrer qu'au treizième siècle un architecte s'occupait non-seulement de tous les arts qui se rattachent, de près ou de loin, à l'architecture, mais encore de médecine, de musique, de mécanique, d'iconographie, etc., ce serait déjà une découverte assez intéressante, nous prouvant, par exemple, que ces maîtres des œuvres du moyen âge, considérés par beaucoup comme des maçons, étaient, relativement à leur temps, plus éclairés que ne sont aujourd'hui nos architectes. En effet, en feuilletant l'Album de Villard nous y trouvons des dessins copiés sur des vitraux, ou des peintures représentant certains personnages, des évêques, des apôtres, des guerriers, des figures symboliques de Vertus et de Vices, etc., puis une machine, composée d'une roue motrice marchant toute seule. « Maint jor se sunt maistre dispute de faire torner une ruee par li seule. » Villard de Honnecourt se trompe en supposant que la roue à maillets en nombre impair qu'il nous donne, ou à poches remplies de mercure, tournerait toute seule; mais il nous signale en même temps un fait qui d'ailleurs se reproduit plusieurs fois dans le cours de son recueil; c'est que les *maitres* de son temps mettaient maintes questions en discussion et cherchaient à les résoudre. Ce qui ressort

principalement de ces notes, c'est l'activité intellectuelle des artistes à cette époque, c'est ce besoin de savoir, de trouver, d'aller en avant, de ne rien laisser perdre sur le chemin. Plus loin (pl. IX), Villard dessine des ornements pris sur quelques médaillons et archivoltes; il a le soin de figurer au bas de la page les feuilles copiées d'après les plantes qui ont dû servir à cette ornementation. Plus loin (pl. X), c'est un croquis d'après un tombeau antique, dont la disposition rappelle certains ivoires des cinquième et sixième siècles, comme on en sculptait beaucoup alors à Byzance. La feuille suivante (pl. XI) nous montre comment on fait une boîte de grande horloge pour l'intérieur d'une salle. Puis vient un lectrin, et ainsi glanant à l'aventure ce qu'il rencontre sur son chemin, Villard recueille des matériaux, cherche, ne laisse rien perdre, et nous montre assez souvent qu'il raisonne sur ce qu'il amasse ainsi et qu'il compte en tirer profit. Parfois ses dessins ont pour nous une valeur inappréciable, parce qu'ils nous font connaître des dispositions qui n'existent plus sur certains monuments encore debout. C'est ainsi, par exemple, que la pl. XVIII nous fait connaître comment des flèches en pierre s'implantaient sur les tours de la cathédrale de Laon; que la pl. XXVII nous donne le plan du chœur de la cathédrale de Cambrai, détruite en 1796, et un projet d'église à chevet carré pour un monastère de l'ordre de Cîteaux; que la pl. LX présente le système de couvertures pyramidales qui devaient couronner les chapelles de la cathédrale de Reims avant l'établissement des grandes galeries à jour qui, vers 1260, ont modifié l'aspect de cette belle conception; que la pl. LXI indique clairement qu'une arcature avait été projetée et peut-être élevée sur le nu intérieur des collatéraux de Notre-Dame de Reims sous la galerie des fenêtres; disposition dont il ne reste nulle trace, bien qu'elle soit écrite par l'arrangement des piles engagées. Mais voici une sorte de projet commun à Villard et Pierre de Corbie « *inter se disputando* » (pl. XXVIII). Il s'agit du plan absidal d'une grande église. Observons qu'alors (pendant la première moitié du treizième siècle) beaucoup de cathédrales n'avaient pas de chapelles absidales ou autres, ou que du moins ces chapelles étaient exiguës à ce point qu'elles ne pouvaient guère être considérées que comme de grandes niches propres à contenir quelques reliquaires avec un petit autel. Notre-Dame de Paris n'avait pas de chapelles absidales, celle de Sens non plus (1). Les cathédrales de Chartres et de Bourges.

(1) Celles de Notre-Dame de Paris n'ont été élevées qu'au commencement du quatorzième siècle par l'évêque Matiffas de Bucy. Les chapelles absidales de la cathédrale de Sens datent de la fin du treizième siècle et d'une époque très-récente.

celles de Senlis et de Noyon, ne possèdent que des absidioles sans importance. Or, les cathédrales durent modifier leur disposition primitive dès 1240, c'est-à-dire après l'assemblée de la noblesse de France à Saint-Denis. A la fin du douzième siècle, les évêques, dont l'autorité diocésaine était sapée par les établissements religieux, s'appuyant, d'une part, sur le pouvoir royal qui commençait à entamer sérieusement les prérogatives de la féodalité; de l'autre, sur les communes qui s'insurgèrent contre les droits des seigneurs, prétendirent attirer à eux toute juridiction, posséder toute influence dans la cité. Ils présentèrent alors aux populations urbaines la construction de la cathédrale sur de vastes proportions et d'après un programme nouveau, comme le moyen le plus propre à assurer la liberté de leurs assemblées sous la tutelle épiscopale; comme une garantie judiciaire, car les cours ecclésiastiques procédaient avec plus d'équité que celles des barons: elles n'admettaient pas le combat; « l'appel y était reçu; on y suivait le droit canonique, qui se rapproche, à beaucoup d'égards, du droit romain (1). » S'appuyant sur ce sophisme que « toute contestation judiciaire peut prendre sa source dans la fraude » et que toute fraude est un péché, « le clergé soutenait avoir le droit de juger tous les procès. » L'empressement des populations urbaines à contribuer à l'érection de la cathédrale, du monument de la cité, élevé sous cette inspiration, fut prodigieux. C'était à la fois la curie des municipalités romaines, la basilique où le peuple se réunissait et entendait plaider; c'était aussi l'église, le refuge, l'asile inviolable, le lieu témoin de toutes les solennités de la cité. Alors la cathédrale des villes du domaine royal n'était en effet qu'une grande basilique, souvent sans chalcidique, sans transept, sans chapelles, possédant des galeries supérieures comme la basilique romaine, des collatéraux, et à l'abside la *cathedra*, le siège épiscopal, comme dans le tribunal antique, avec l'autel au devant (2). Les cathédrales, de 1185 à 1230, s'élevaient donc sur tout le territoire, alors français, avec un empressement, une ardeur qui tenaient du prodige. Les évêques voyaient leur puissance s'établir d'une manière inébranlable, croyaient-ils, sur leurs fondements; les villes songeaient à leurs libertés, désormais abritées derrière ces murs inviolables; la royauté était loin de s'opposer à tout ce qui pouvait tendre à restreindre les prérogatives de la féoda-

(1) *Instit. de saint Louis*, le comte Beugnot.

(2) La cathédrale de Paris a été conçue sans transept, celle de Bourges n'en possède pas. Celles de Sens, de Senlis, de Meaux, en ont été privées jusqu'au quinzième siècle.

lité, à affaiblir l'influence des grands établissements religieux ne reconnaissant d'autre autorité que celle du souverain pontife. L'alliance entre le roi et les évêques était donc intime, et les cathédrales s'élevaient rapidement. En 1223, celles de Paris, de Meaux, de Senlis, de Sens, de Noyon, de Laon, de Soissons étaient achevées; celles de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Bourges, de Ronen, de Troyes commencées. Cependant les barons s'émurent de ce nouvel état de choses, qui ne tendait à rien moins qu'à les dépouiller de la plus importante de leurs prérogatives, le pouvoir judiciaire. La royauté elle-même reconnut que les évêques dépassaient le but, et qu'après avoir dépouillé les seigneurs laïques de leurs droits de juridiction, ils pourraient bien s'attaquer à celui du suzerain.

En 1235 donc, la noblesse de France et le roi assemblés à Saint-Denis adressent leurs plaintes au pape, signalent les désordres qu'amènent les prétentions de l'épiscopat, déclarant d'ailleurs qu'ils ne sont pas disposés à en tolérer plus longtemps les conséquences. « Dans cette assemblée il fut rendu un décret qui établissait : 1^o que les seigneurs ne seraient pas justiciables des tribunaux ecclésiastiques pour les affaires civiles; 2^o que si un juge ecclésiastique excommunierait quelqu'un dans ce cas, il serait contraint à lever l'excommunication de par la saisie de son temporel; 3^o que pour leurs tiens, les ecclésiastiques seraient tenus de répondre devant leurs juges laïques (1). » En 1246, les barons rédigèrent un acte d'union (2) par lequel ils se déclaraient solidairement lésés par tout acte d'empiètement exercé par le clergé contre leurs droits féodaux. C'est alors que saint Louis institua des baillis royaux dans toutes les cours; ces magistrats, instruits dans le droit romain, puissamment appuyés par le roi, acquirent bientôt une autorité considérable, non-seulement au sein des cours seigneuriales, mais dans l'administration. La simple déclaration d'un bailli que tel procès constituait un *cas royal* suffisait pour que la cause fût portée à la cour du roi. C'est à cette époque précisément qu'il faut rapporter le ralentissement et bientôt l'abandon de ces grandes constructions des cathédrales du domaine royal. Toutes celles qui ne sont point achevées en 1250 ne se terminent pas ou sont complétées à l'aide des ressources particulières des évêques ou des chapitres; c'est qu'en effet, pour les populations urbaines, la cathédrale cessait alors d'être le symbole de leurs libertés, désormais, sous la protection du pouvoir royal, elles n'avaient plus

(1) Raynald, an 1236, § 3, *Libert. de l'Égl.*, c. 7, p. 229. *Instit. de saint Louis*.

(2) Matth. Paris.

à craindre l'arbitraire des seigneurs laïques et pouvaient se passer de l'appui des évêques. Ceux-ci, reconnaissant alors que la cathédrale devait se renfermer dans son rôle purement religieux, y multiplièrent les autels, et par conséquent les chapelles, fermèrent et exhaussèrent les sanctuaires disposés primitivement *in plano* et sans clôtures. Le plan tracé sur la pl. XXVIII de l'Album de Villard, et composé par son confrère et lui, « *inter se disputando*, » acquiert donc un intérêt sérieux si l'on songe que Villard dut réunir ces croquis vers 1250. En effet, voici une « charole, » une abside de grande église avec doubles bas côtés comme le chœur de Notre-Dame de Paris. La préoccupation du haut clergé était alors d'élever des chapelles autour de ces absides qui n'en possédaient pas, comme l'église cathédrale de Paris, ou d'augmenter le nombre de celles qui en possédaient de très-petites et de très-insuffisantes pour l'exercice du culte, comme la cathédrale de Senlis. Or, on remarque dans ce plan une particularité curieuse ; cette abside possède quatre petites chapelles semi-circulaires bâties et voûtées comme le sont celles des cathédrales de Noyon et de Senlis, qui datent de la fin du douzième siècle. Du temps de Villard on ne construisait plus de chapelles absidales et surtout des voûtes sur ce plan. Il semblerait donc que Villard et Pierre de Corbie ont cherché ensemble ici le moyen d'ajouter des chapelles d'une dimension plus en rapport avec les nouveaux programmes des cathédrales à une abside ancienne, déjà pourvue de quatre chapelles. En 1250, les architectes devaient évidemment se préoccuper de cette grave question, savoir : de transformer les cathédrales, qui étaient encore des édifices moitié civils, moitié religieux, en édifices purement religieux. Nous voyons que ces plans d'absides avec chapelles tourmentaient fort maître Villard, car ses croquis en présentent plusieurs, et choisis, il faut le dire, avec une rare sagacité. Ainsi le plan du chevet de l'église de Notre-Dame de Vaucelles (1), qu'il donne pl. XXXII, est, comme composition, un des plus remarquables que nous connaissons ; c'était en grand une disposition analogue à celle du rond-point de l'église de Braine. Mais il semble avoir considéré le plan du chevet de Notre-Dame de Reims comme le plus parfait qui existât de son temps ; outre qu'il revient à plusieurs reprises sur la cathédrale de Reims et notamment sur les chapelles absidales, s'il est réellement l'auteur du chevet de la cathédrale de Cambrai, en le composant, il se serait très-fort inspiré de celui de

(1) Cette église a été détruite au commencement du dernier siècle.

Reims, ainsi qu'on peut le constater en examinant les pl. XXVII et LXVII.

Il faut bien reconnaître, en feuilletant l'Album de Villard, et quel que soit d'ailleurs dans certains cas l'imperfection des croquis, — mais c'est là un carnet de voyage, ne l'oublions pas, et nous en connaissons bon nombre de notre temps qui sont plus maladroitement remplis, — que l'architecte picard ne manque ni de goût ni de critique dans ses appréciations et dans ses choix. M. Renan (1) voit là dedans « des formes nouvelles, plus remarquables par leur difficulté et leur bizarrerie que par leur solide beauté. » Nouvelles, soit, il n'y a point à cela de mal; mais je n'aperçois nulle part ni ces difficultés ni ces bizarreries dont parle le spirituel académicien, que les tracés géométriques effarouchent évidemment. Au contraire, les plans recueillis par Villard sont pris parmi ceux, dirai-je, qui sont les plus classiques, soit au point de vue de la composition, soit comme entente de la stabilité. Villard, dans un temps de mouvement et d'activité comme le milieu du treizième siècle, évite les exagérations, les tours de force; il appartient encore à cette bonne école laïque qui forma les Robert de Luzarches, les Pierre de Corbie, les Raoul de Coucy. De ce que Villard dessine l'une des tours de la cathédrale de Laon de façon à présenter en même temps et les sections horizontales, les plans, et les élévations, de ce qu'il donne à quelques détails de la décoration une importance exagérée, ou pour parler net, de ce qu'il ne les met pas à l'échelle, M. Renan en conclut que l'admiration de Villard pour certains monuments « est un peu puérole, qu'elle tient à des raisons géométriques plus ingénieuses que réelles. » Mais cette tour existe tout entière et elle est digne d'exciter l'admiration, car il est peu de composition aussi grandiose et aussi simple, eu égard à la dimension de l'édifice, surtout si on la suppose complétée par la flèche que Villard a certainement vue, puisqu'il en indique l'amorce. Il n'importe guère que le croquis de Villard soit médiocre, il suffit que son admiration se soit attachée à un monument qui en était certainement digne, puisqu'il excite encore la nôtre. Mais que sont « des raisons géométriques plus ingénieuses que réelles? » Des raisons ou plutôt des formes ou des combinaisons géométriques sont toujours réelles si elles ne sont toujours ingénieuses. Si donc ces combinaisons sont nouvelles au dire du savant critique, si elles sont ingénieuses et si elles sont réelles, ce

(1) Voir l'article inséré dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1862, intitulé : *l'Art au moyen âge et les causes de sa décadence*.

qu'on ne peut refuser à toute forme géométrique, je ne vois pas trop sur quoi porte le blâme. « On sent, ajoute M. Renan, que le but a été dépassé, sans qu'une complète maturité de jugement soit intervenue pour recueillir la tradition, la régler et la préserver de toute exagération. » Mais cependant, dit plus haut M. Renan, « comme tous les grands styles, le gothique fut parfait en naissant. Trop habitués à juger ce style par les ouvrages de sa décadence, nous oublions souvent qu'il y eut pour le style ogival, avant les exagérations des derniers temps, un moment classique où il connut la mesure et la sobriété. » Alors il y a donc eu, à un moment donné, maturité de jugement, traditions recueillies, réglées et préservées d'exagération ? C'est précisément ce que nous observons en feuilletant l'Album de Villard. Cet architecte recueille et ne recueille que ce qu'il y avait de meilleur autour de lui ; s'il dessine des figures, des sujets de bas-reliefs, de peintures ou de vitraux, il observe les styles, les écoles différentes et choisit des compositions belles. Si nous trouvions dans un musée d'Italie des dessins présentant les compositions que nous signalons dans l'Album de Villard, pl. XXIV, ou telle que la *Descente de croix*, pl. XXV, ou le *Christ*, pl. XXXI, ou l'*Homme endormi*, pl. XLV, et quelques autres encore ; si l'on nous prouvait que ces dessins sont antérieurs de cent ans à Giotto, nous serions à coup sûr assez surpris et nous demanderions le nom de ce maître dont le style est si élevé, la pensée si profonde, l'expression et le geste si vrais. Et cependant Villard n'est ni peintre ni sculpteur, c'est un maître des œuvres qui dessine tant bien que mal, pour lui ou pour ses élèves, des peintures ou des bas-reliefs de son temps (ne l'oublions pas) qui attirent son attention. Villard est modeste, il appartient à l'école d'artistes « renfermés, comme dit encore M. Renan, dans une sorte de collège ou de société à part, » et ne se souciant que de l'estime de leurs pairs. Pour nous c'est un signe de force. M. Renan préfère à cette stoïque modestie la vanterie italienne et reprocherait volontiers à nos artistes de n'avoir pas eu leur Vasari, c'est-à-dire un apologiste, médiocre critique, plus médiocre peintre, parlant de beaucoup de choses qu'il ne savait guère, et se portant juge dans des questions d'art qu'il n'avait pas pris la peine d'étudier à fond.

Villard est évidemment, comme tous les maîtres qui ont formé l'école laïque du commencement du treizième siècle, un esprit réfléchi, chercheur, savant pour son temps, ne s'attachant qu'aux choses belles, utiles et pratiques. Les monuments de cette époque ne seraient-ils pas là pour prouver l'énergie singulière de cette école française dans un temps où l'Europe n'en était qu'aux tâtonnements

en fait d'art, que l'Album de Villard à lui seul serait un symptôme non équivoque de ce développement. Aussi les conclusions qu'on peut tirer de ce recueil me semblent tout à fait contraires à celles que M. Renan a développées dans la *Revue des Deux-Mondes*. Je cherche à m'expliquer comment il se fait qu'un critique d'un esprit aussi élevé et qui sait la valeur d'un raisonnement mieux que personne, ait pu tomber dans des contradictions flagrantes en appréciant l'art français du moyen âge à propos du Recueil de Villard. Que cet art n'ait jeté un vif éclat que pendant un siècle à peine, qu'est-ce que cela prouve ? Combien de temps l'art grec s'est-il tenu à l'apogée ? Soixante ans environ. Comment M. Renan, qui certes n'est pas un défenseur des civilisations immobiles, théocratiques, et par conséquent des arts hiératiques, qui sent que l'homme est fait pour aller en avant, coûte que coûte, qui n'ignore pas que les Grecs ont été les premiers à jeter l'humanité dans cette voie sans limites, n'a-t-il pas compris que ces artistes français de l'école laïque du douzième siècle ont trouvé, eux aussi, des principes nouveaux, féconds, et qu'il y a autant d'injustice à leur reprocher l'abus qu'on en a pu faire qu'il y aurait de folie à rendre les artistes contemporains de Périclès responsables des raffinements et des mièvreries de l'art grec du temps d'Hadrien. Par la position supérieure que M. Renan a su prendre dans l'étude de ces grandes questions intellectuelles de l'humanité, ses opinions, si elles paraissent parfois erronées, imposent le devoir de les réfuter. Plus le critique a d'autorité, plus on doit s'attacher à contrôler les considérants sur lesquels s'appuient ses arrêts. Suivons donc M. Renan et examinons à notre tour son travail (1). D'abord, qu'il me soit permis de rectifier un fait, non parce que j'y suis personnellement intéressé, mais parce qu'il s'agit ici d'un homme qui n'est plus. Jamais Lassus n'a prétendu *systématiquement* réhabiliter l'art du moyen âge; au point de vue de l'étude, oui; au point de vue de l'imitation banale et irréfléchie, non. Nous n'avons jamais prétendu qu'à une chose, c'est à faire connaître cet art, parce qu'on peut en tirer un grand parti dans la pratique et que cet art est à nous. Et si l'un et l'autre nous avons éprouvé des déceptions, c'est lorsque nous avons vu que *systématiquement* on proscrivait cette étude et qu'on dénaturait avec une rare persistance le sens de notre pensée. Des déceptions de ce genre, M. Renan doit en avoir éprouvé. « Comment cet art naquit-il ? » se demande M. Renan. « Au milieu de quelle société réussit-il à grandir ? Comment cette

(1) *Revue des Deux-Mondes*, t. XL.

société ne suffit-elle pas pour l'amener à sa perfection? Comment la grande génération qui créa le style gothique n'eut-elle pas pour élèves des artistes analogues à ceux de l'Italie du seizième siècle?... Les artistes français du moyen âge ont peu de personnalité; dans cette foule silencieuse de figures sans nom, l'homme de génie et l'ouvrier médiocre se coudoient, à peine différents l'un de l'autre. Il faut des recherches minutieuses pour prendre sur le fait le travail obscur et, comme nous disons aujourd'hui, inconscient d'où sont sorties tant d'œuvres étranges... (1). » A mon tour, je demanderai : Comment un art qui « réussit à grandir » au milieu d'une société, ne peut être amené, par cette même société, à sa perfection? Surtout s'il est « parfait en naissant (2). » Il est vrai que M. Renan dit, p. 216, « que l'architecture du treizième siècle était pleine de défauts. » Comment « la grande génération qui créa le style gothique » qui est un « style extraordinaire (3), original, correspondant à un génie religieux tout nouveau (4), » aurait pu former des élèves comme ces artistes italiens du seizième siècle, qui vont puiser à une toute autre source, à la source des arts antiques? Ce n'est pas la personnalité qui manque aux artistes français de cette époque, car chaque monument, comme chaque statue, accuse au contraire la personnalité de l'artiste. La cathédrale de Sens, contemporaine de celle de Noyon, ne lui ressemble guère, ni comme plan, ni comme composition, ni même comme tracés de détails. Celle de Paris ne ressemble ni à l'une ni à l'autre; la cathédrale de Laon, à aucune des trois premières. Notre-Dame de Reims et l'église Notre-Dame d'Amiens, élevées en même temps, sont aussi différentes l'une de l'autre que peuvent l'être deux édifices de dimensions à peu près pareilles, bâtis sur un programme identique. A Paris, la statuaire des portails de la façade (celui du milieu et celui de gauche), élevés en même temps, paraît bien être l'œuvre d'artistes ayant chacun leur personnalité. A Reims, les différences dans le style et le *faire* sont encore plus sensibles. Ce qui manque à ces œuvres, c'est presque toujours un écriteau. Mais qu'est-ce que cela fait à la qualité de l'œuvre? Les temples de Pestum, de qui sont-ils? Et la Vénus de Milo, qui l'a sculptée? Et en supposant que Pausanias n'eût pas écrit ou que ses voyages eussent été perdus, les œuvres d'art de l'antiquité grecque seraient-elles moins belles pour cela? De ce que Vasari, qui n'a

(1) P. 205.

(2) P. 214.

(3) P. 210.

(4) P. 214.

jamais vu nos monuments français et qui a bien mal vu ceux de son pays, nous dit des injures, cela diminue-t-il le mérite de ces œuvres? « L'homme de génie, » ajoute M. Renan, « et l'ouvrier médiocre se coudoient, à peine différents l'un de l'autre. » Mais puisqu'on ne les connaît les uns et les autres que par leurs œuvres et non point par des noms propres gravés sur ces œuvres, et que « cette foule est silencieuse, » comment distinguer l'homme de génie de l'ouvrier, et comment savoir s'ils se coudoient? Et d'ailleurs ne dit-on pas plus loin (1) : « Certes, ce qui faisait défaut, ce n'était ni le mouvement ni l'esprit. L'activité qui régna parmi les architectes de cette époque est quelque chose de prodigieux. Leur genre de vie, renfermée dans une sorte de collège ou de société à part, entretenait chez eux une ardente émulation..... Ce ne sont plus, en effet, ces efforts impersonnels du onzième et du douzième siècle, où l'individualité de l'artiste est complètement voilée : ici chaque artiste a un nom, chacun est jaloux de son église, chacun y *inscrit son nom* et s'y fait enterrer. L'Album de Villard est un témoignage incomparable de la vie et de la jeunesse d'imagination qui distinguaient alors nos artistes, et il n'est pas en cela un monument isolé. » Il ne faut pas, j'en conviens, attacher trop d'importance à ces contradictions, si étranges qu'elles paraissent, dans une œuvre de critique sérieuse. M. Renan est poète, et l'on doit permettre à sa plume de s'emporter quelquefois. Mais quand il est question d'appréciations techniques ou de conséquences tirées de citations (je dis, citations de monuments) erronées, il faut bien rétablir les faits, qui ont la rigueur d'un problème géométrique ou d'une date. M. Renan dit (2) que c'est au moment de la construction des églises Saint-Etienne de Caen, de Saint-Sernin de Toulouse, de Notre-Dame de Poitiers, etc., qu'il faut placer l'acte vraiment créateur de l'architecture du moyen âge. Ce sont déjà, prétend-il, des églises gothiques pour la forme générale, etc. » M. Renan aurait pu mieux choisir. Saint-Etienne de Caen, l'Abbaye aux Hommes, est une église dont il ne reste que quelques parties du onzième siècle, des murs latéraux, le soubassement de la façade et des piles de la nef. Au douzième siècle, l'église fut presque totalement reconstruite, sauf le chœur. Alors cette nef était couverte par une charpente apparente, comme le sont encore quelques églises normandes d'Angleterre. Le chœur fut bâti au treizième siècle ainsi que les clochers, et des voûtes furent bandées sur la nef à la même époque. L'église de l'Ab-

(1) P. 215.

(2) P. 211.

baye aux Hommes ne peut donc, en aucune façon, être donnée comme un type ayant servi de point de départ; c'est au contraire un monument qui a *subi* les influences venues d'ailleurs. Quant à Saint-Sernin de Toulouse, c'est le monument roman de l'Auvergne et du Languedoc dans toute sa franchise, voûté en berceau plein cintre, et certes les architectes de l'Île-de-France n'ont pas été chercher là, non plus que dans l'église Notre-Dame la Grande de Poitiers, les éléments qui les ont conduits, vers 1240, à introniser l'architecture que l'on est convenu d'appeler gothique. Où l'on voit le *roman* se transformer en *gothique*, c'est, par exemple, dans la grande église de Saint-Gimer, c'est dans l'admirable porche de Vézelay, c'est dans les collatéraux du chœur de l'église de Saint-Martin des Champs, à Paris, dont la construction remonte à la fin du onzième siècle.

C'est au sein de l'ordre de Cluny que l'on voit naître les premières tentatives de cette architecture qui se développe et arrive promptement à son apogée sous la main de l'école laïque, au moment où les évêques français veulent tous reconstruire leurs cathédrales. Comme le dit d'ailleurs très-bien M. Renan, l'ogive n'est pas un trait de style, elle est applicable à tous les styles. En effet, l'ogive en tant que courbe, formée par l'intersection de deux arcs de cercle, se retrouve à peu près partout chez les peuples qui ont construit en pierre; mais M. Renan oublie de faire ressortir ce fait, savoir : que l'architecture dite ogivale ou gothique dérive d'un principe qui fut, au douzième siècle, une innovation : c'est le principe d'équilibre. Or, qui admet un principe, doit logiquement en subir les conséquences. Il ne s'agit pas, pour l'architecte, de produire « un sentiment d'étonnement et de terreur, de ne pas reculer devant des moyens d'illusion et de fantasmagorie (1). » Ce sont là de ces appréciations qu'il faut laisser à l'école, un peu vieillie, de Kotzebue. — Je ne sais si nos pères étaient étonnés ou épouvantés en entrant dans la cathédrale d'Amiens; je n'ai aucune raison de le croire; mais on peut être assuré qu'ils s'y trouvaient fort à l'aise, car l'espace est vaste, la circulation facile, la lumière brillante, et les surfaces horizontales occupées par les piliers aussi faibles que possible. — Il s'agit de résoudre ce problème : « Une surface étant donnée pour contenir la foule, la couvrir en laissant le plus d'espace vide possible. » En architecture, si poètes qu'on veuille nous supposer, il nous faut employer, pour bâtir, de la pierre, de la brique, du bois et du fer; or ces matériaux étant donnés et le programme aussi, les artistes des douzième et treizième

(1) P. 212.

siècles ont (en suivant d'ailleurs certaines traditions auxquelles les hommes ne peuvent jamais se soustraire entièrement) construit des édifices où les points d'appui ont été rejetés, autant que faire se peut, à l'extérieur, tout simplement pour ne pas gêner les fidèles qui s'assembleraient à l'intérieur. Mais pour obtenir ce résultat, qui n'a rien d'ailleurs d'effrayant, il a fallu substituer au système des résistances inertes opposées à des poussées obliques admis par les Romains, un système de résistances actives, c'est-à-dire neutraliser une force par une force contraire, ce qui, en français, peut s'expliquer par un seul mot : l'équilibre; et notons bien que cela n'avait lieu, bien entendu, que lorsqu'il s'agissait de bâtir des édifices ayant un vaisseau central flanqué de galeries, de bas côtés simples ou doubles, car les architectes ne s'amusaient pas à poser des arcs-boutants autour d'un vaisseau unique comme celui de la Sainte-Chapelle, par exemple, ou de la salle synodale de Sens, ou de la chapelle de l'archevêché de Reims, et tant d'autres. Il semblerait, à lire M. Renan, que ces artistes du moyen âge n'ont jamais élevé que des églises à trois ou cinq nefs. Mais les salles, mais les palais, les châteaux, les maisons, les ponts, les hôtels, les remparts, n'est-ce donc rien? Et si on prétend faire une sorte de revue générale de l'art du moyen âge en France, est-il juste de ne pas parler de tant d'œuvres qui couvrent encore le sol français et d'en revenir toujours à la « forêt de béquilles (1) » qui rappelle un peu trop la « tarte à la crème » de la *Critique de l'École des femmes*. Il est difficile de laisser passer, par exemple, des appréciations telles que celles-ci (2): « Une vaste compensation (aux poussées) fut cherchée dans les arcs-boutants et contre-forts sur lesquels toutes les poussées se réunissent. Les églises romanes en avaient (je le crois bien), mais dissimulés et peu considérables (aussi leurs voûtes s'écroulèrent quelquefois). Ici (dans l'architecture du treizième siècle) ils devinrent la maîtresse partie, et permirent des légèretés inouïes. Les vides s'augmentent dans une effrayante proportion. Les reins puissants qui soutiennent toutes ces masses branlantes sont au dehors, et l'on arriva à réaliser cette idée singulière d'un édifice soutenu par des échafaudages, et, s'il est permis de le dire, d'un animal ayant sa charpente osseuse autour de lui. »

M. Renan se laisse volontiers entraîner par le plaisir de faire des images. Mais chez quel peuple M. Renan a-t-il vu des voûtes pouvant se soutenir autrement que par des culées, des masses résistantes en

(1) P. 212.

(2) P. 212.

raison même de la poussée de ces voûtes; que ces culées s'appellent contre-forts, arcs-boutants; qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'édifice, cet « échafaudage » n'en est pas moins une nécessité commandée par les lois de la statique. Toutes les voûtes, qu'elles soient romaines, byzantines, romanes ou gothiques, seront toujours des masses branlantes, tombantes même, si vous n'apposez pas des « reins puissants » à la résultante de leurs pressions. Faire que ces « reins puissants » soient aussi grêles que possible, ce n'est ni un défaut ni une outrecuidance; c'est un moyen d'économiser les matériaux et d'obtenir avec le moins de matière possible le résultat le plus étendu. Cela s'appelle un progrès, si les artistes obtiennent ce résultat à l'aide de combinaisons ingénieuses plutôt que par des masses lourdes, passives et exigeant un amas énorme de matériaux. — « un animal ayant sa charpente osseuse autour de lui. » Mais n'est-ce point là l'éternel problème que les constructeurs de tous les pays se sont posés? Qu'est-ce donc qu'un édifice (pyramide de Chéops à part) qui ne serait pas conçu de manière à couvrir un espace vide? Il faut donc que la « charpente osseuse » soit autour de ce vide. Le panthéon d'Agrippa, la basilique de Constantin à Rome, les temples grecs eux-mêmes ont leur « charpente osseuse » en dehors, et non certes à l'intérieur, puisque l'intérieur c'est le vide que l'on veut laisser libre et couvrir. Il me coûte vraiment de faire ainsi à un esprit pour lequel je professe une si profonde estime, une guerre de termes et de définitions; mais voilà trois siècles, ou peu s'en faut, qu'on a embrouillé toutes les questions de critique d'art par des définitions vagues et des appréciations de convention, sans aller jamais au fond des choses et sans jamais les présenter pour ce qu'elles sont et comme elles sont. Il peut paraître ridicule qu'un animal, comme le homard, ait sa « charpente osseuse » autour de lui; prenez-vous-en au Créateur; mais il est fort sage qu'une salle ait sa « charpente osseuse » autour d'elle; car si elle était à l'intérieur nous en serions bien embarrassés. Laissons donc là, dans les appréciations de choses d'art, ces comparaisons, ces aperçus généraux qui ne peuvent avoir d'autorité qu'autant qu'ils viennent après un examen très-attentif et très-complet des détails infinis de l'art. Craignons surtout les sièges faits à l'avance, les théories qui précèdent la connaissance des choses et qui se supposent élevées parce qu'elles sont loin de la réalité des faits. J'y reviens, à la réalité; les maîtres des œuvres du moyen âge n'ont pas seulement fait des voûtes contrebuttées par des contre-forts extérieurs et des arcs-boutants franchissant le vide des collatéraux pour maintenir les voûtes centrales; ils ont, dans une infinité de cas,

placé, comme les Romains, ces contre-forts (sans arcs-boutants) de telle façon que leur intervalle profitât à l'intérieur de l'édifice, témoin les cathédrales de Fréjus, d'Avignon, de Marseille (ancienne), de Limoges (ancienne), les églises de Châtillon-sur-Seine et lieux voisins, celles du Périgord et de la Saintonge (onzième et douzième siècles), la cathédrale d'Alby, les églises de Montpezat, de Moissac (treizième, quatorzième et quinzième siècles), et d'autres de cette contrée, beaucoup de chapelles ou de salles de la province de Champagne, du Lyonnais, etc. Il serait également difficile de laisser passer le jugement suivant (1) : « On possède, soit sur parchemin, soit sur pierre, beaucoup de plans du treizième et du quatorzième siècle (sans compter les monuments, qui prouvent plus que des croquis ou des épures). Bien qu'ils soient tous d'une géométrie élémentaire, n'employant que les arcs du cercle, ils montrent tous une grande réflexion. » Ces plans n'indiquent point seulement les combinaisons que peut donner la géométrie élémentaire, et je ne vois pas ce que les arcs de cercle ont à faire ici. Ces plans, au contraire, comme les coupes et les élévations qui en dérivent, indiquent des connaissances fort étendues, appliquées même parfois à l'excès, des problèmes de la géométrie. Il est impossible en effet de *projeter* un édifice élevé conformément au principe admis dès le douzième siècle en France, si l'on ne dispose des ressources que fournit la géométrie descriptive, si l'on ne sait se rendre compte des pénétrations de surfaces planes et courbes. Pour l'architecte de l'école laïque des douzième et treizième siècles, la géométrie est l'étude fondamentale, et l'Album de Villard nous en fournira la preuve dans un prochain article. Le plan de l'édifice gothique voûté est tracé rigoureusement d'après le principe des voûtes mêmes ; ce sont les voûtes qui commandent, non-seulement les masses de ce plan, mais jusqu'aux moindres sections horizontales, si bien que l'on ne saurait élever la salle gothique la plus simple sans au préalable faire le tracé des divers arcs de cette voûte et de leur naissance. Tout se tient et s'enchaîne rigoureusement dans ces constructions par une suite de déductions géométriques ; aussi, et quoi qu'en dise M. Renan, ce qui frappe surtout le regard en entrant dans une salle gothique, c'est l'unité parfaite, la corrélation de toutes les parties ; et de ce que les feuillages qui décorent la corbeille des chapiteaux d'une même ordonnance sont variés, on ne peut en conclure que l'unité fait défaut, pas plus qu'on ne saurait considérer dans un temple la variété des sculptures des métopes comme un oubli des lois de l'unité, car le bas-relief de la métope est compris entre des membres semblables,

comme les feuillages des chapiteaux gothiques d'une même ordonnance sont posés sur des corbeilles semblables et inscrits entre des astragales et des tailloirs pareils. Mais comment croire que M. Renan a pris la peine de regarder les édifices dont il parle en si bon style, quand il dit, par exemple (1) : que les colonnes des églises de Saint-Leu d'Esserans, d'Agnets, de la salle hospitalière de l'abbaye d'Ourscamps, des églises de Saint-Yved de Braine (monuments de la fin du douzième siècle), possèdent des « chapiteaux tous semblables entre eux ? » que les bases des colonnes de ces monuments sont « rondes ? » et que ces monostyles ont l'aspect de « colonnes antiques ? » que les églises romanes ont « des galeries rudimentaires, » quand au contraire ce sont les églises romanes qui possèdent les galeries les plus développées, témoins celles de Saint-Remi de Reims (nef onzième siècle), de Saint-Étienne de Caen (douzième siècle), de Saint-Sernin de Toulouse, de Saint-Étienne de Nevers, de Brioude, d'Issoire, de Notre-Dame du Port à Clermont, etc. (onzième siècle), et que les seules églises gothiques qui possèdent encore des galeries larges et hautes sont celles de la transition, comme Notre-Dame de Paris, les cathédrales de Senlis, de Noyon, de Laon, etc. (fin du douzième siècle), tandis que les églises décidément gothiques, comme les cathédrales de Reims, d'Amiens, de Beauvais, de Troyes ; les églises de Saint-Denis, de Saint-Ouen de Rouen, etc., ne présentent plus qu'un étroit triforium sous l'appui des fenêtres supérieures, qui souvent même ne fait qu'un, avec la claire-voie de la baie. Comment M. Renan avancerait-il encore encore, s'il les avait vues, que les églises romanes sont trapues, et que leurs proportions sont larges comparativement à celles des églises gothiques, quand au contraire les nefs des églises de Saint-Sernin de Toulouse, d'Issoire, de Saint-Martin de Tours (ancienne), celles du Poitou et de Normandie sont, relativement à leur largeur, plus hautes qu'aucune de nos églises de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième. Je veux cependant, en finissant cet article et avant de passer outre, reconnaître qu'un point est acquis désormais, et que M. Renan rend pleine justice à notre pays auquel si longtemps on a contesté (chez nous) un de ses plus beaux titres de gloire : M. Renan proclame l'architecture gothique l'architecture purement française. C'est un grand pas de fait ; espérons que ce ne sera pas le seul.

E. VIOLLET LE DUC.

(La suite prochainement.)

(1) P. 214.

SUR UN PAPYRUS MAGIQUE

DU MUSÉE BRITANNIQUE

Le vif intérêt qu'a excité depuis quelques années l'étude des papyrus égyptiens par suite de la traduction du roman des Deux Frères, faite par M. de Rougé, et de celle du Papyrus magique de M. Harris, par M. Chabas, m'encourage à rendre compte d'un autre papyrus provenant de la collection de M. Salt et portant le n° 825 de la collection du Musée britannique.

Les traductions, analyses et aperçus donnés par les principaux égyptologues de presque toutes les parties du Rituel funéraire, le *Todtenbuch* de M. Lepsius, ont déjà fait connaître au monde savant la substance générale de cet ouvrage, sans doute l'un des livres connus dans l'antiquité sous le nom de livres hermétiques, qui étaient censés avoir été écrits de la main du dieu Tot ou Hermès lui-même. C'est un mélange de religion et de magie spécialement destiné aux morts, soit pour préserver le corps des forces destructives de la nature ou de la violence de l'homme, soit pour aider l'âme dans son voyage vers le dieu Soleil et la protéger contre les démons dans les régions célestes ou infernales qu'elle devait traverser. Mais il y avait d'autres livres de magie qui contenaient des invocations aux dieux et des instructions pour préparer les amulettes et les formules qui protégeaient l'homme dans la vie actuelle. L'Égyptien superstitieux était en effet adonné à la magie la plus absurde : dès sa naissance il était entouré par l'astrologie, qui prédisait le bonheur ou le malheur de sa carrière. L'influence des astres réglait aussi les jours propices ou néfastes de chaque partie du calendrier. Les événements du mythe d'Osiris fournissaient également matière à cette superstition : tel jour était malheureux parce que c'était celui du combat de Typhon et d'Horus; tel autre était heureux parce que la divinité Athor, la Vénus égyptienne, entraînait dans l'arche du vaisseau du Soleil. Il y avait des talismans contre les crocodiles pour le voyageur superstitieux du Nil, et chaque moment de la vie humaine

pouvait être assuré par un moyen semblable contre les périls de la mort.

Ces recueils de formules magiques sont des livres proprement dits, écrits avec la plus grande netteté. Tel est le papyrus publié par M. Chabas, et d'autres qui font partie de la collection de Leyde formée par le docteur Leemans. Ces papyrus sont d'une grande importance pour la connaissance de la religion égyptienne, car ils nous en disent plus que la stérile monotonie des titres qui accompagnent les figures des dieux dans les temples. Il faut avouer néanmoins que l'étude des papyrus n'avance que lentement, que l'écriture hiéroglyphique présente très-souvent au déchiffrement une résistance qui ne se rencontre pas dans les formes claires et parlantes de l'écriture hiéroglyphique, et que le style, en s'éloignant de la concision et de l'inflexibilité des inscriptions lapidaires, devient souvent confus ou obscur pour le traducteur.

Le manuscrit dont je me propose d'étudier le contenu appartient à la classe des textes magiques. Ses formules ne contiennent pas de nom de défunt comme celles du Rituel funéraire; il est écrit en assez beaux caractères hiéroglyphiques de l'époque qui s'étend de la vingt et unième à la vingt-sixième dynastie. La substance du papyrus est très-brune, très-friable et très-lustrée. Le commencement a malheureusement été détruit, mais il contient encore vingt pages de texte hiéroglyphique mêlé de vignettes et d'écriture hiéroglyphique du genre nommé par Champollion « écriture secrète, » et dont il se trouve des exemples sur les stèles funéraires des Musées égyptiens du Louvre et de Leyde. Ce papyrus fera bientôt partie, j'espère, d'une nouvelle série de fac-simile publiée par le Musée britannique, dont les administrateurs ont depuis longtemps montré le plus grand intérêt pour la publication de ces fragiles restes de la plus ancienne littérature du monde.

La méthode que je suivrai est de donner d'abord la traduction d'un paragraphe, puis un court commentaire de son contenu et l'explication des mots nouveaux qui s'y rencontrent.

PREMIÈRE PAGE.

[ligne 1] il est dit à la nuit, non pas au jour, cela ferait mal.
 [l. 2] sur la terre. Les dieux mettent leurs mains sur leur tête, la terre s'est ébranlée. [l. 3] quand il sort, la lune reste, le ciel dans [l. 4] la terre s'est brisée en pièces, les eaux sont bouleversés et ne sont plus navigables [l. 5]. . . . les . . . écoutent; le genre humain se plaint, les âmes pleurent [l. 6]. . . . les déesses, les hommes,

les esprits, les morts, les animaux [l. 7] se plaignent beaucoup [l. 8] le cœur ... apportent.

DEUXIÈME PAGE.

[ligne 1] fait redoubler la force et renouveler la flamme, c'est le liquide que le Soleil a donné à son fils. Quand Horus [l. 2] pleure, l'eau qui tombe de ses yeux croît en plantes qui produisent un parfum suave. Quand Baba laisse tomber [l. 3] du sang de son nez, il croît en plantes qui se changent en cèdres et qui produisent la térébenthine au lieu de l'eau. [l. 4] Quand Shu et Tefnu pleurent beaucoup et que l'eau tombe de leurs yeux, elle se change en plantes qui produisent l'encens. [l. 5] Quand le Soleil pleure une seconde fois, et laisse tomber de l'eau de ses yeux, elle se change en abeilles qui travaillent; elles travaillent [l. 6] dans les fleurs de chaque espèce et il se produit du miel et de la cire au lieu de l'eau. [l. 7] Quand le Soleil devient faible, il laisse tomber la transpiration de ses membres, et elle se change en un liquide [l. 8], . . . le linge, il s'est fait [l. 9]

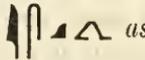
TROISIÈME PAGE.

[ligne 1] beaucoup, il saigne, et le sang se change en sel les choisit pour les remèdes provenant du Soleil [l. 2] qu'ils donnent aux membres divins. Quand le Soleil est faible il transpire, l'eau tombe de sa bouche jusqu'à terre et se change en plantes [l. 3] *tufi*. Quand Nephthys est très-faible sa transpiration coule et se change en [l. 4] menthe.

Ici finit le premier paragraphe du papyrus; il renferme des notions mystiques sur l'origine des divers ingrédients nécessaires pour le talisman qui doit être fait pour les raisons indiquées dans les dernières pages. Ces substances végétales sont, suivant les légendes égyptiennes, le produit des douleurs que les dieux souffrirent à la mort d'Osiris, et le sang et les larmes qui tombèrent se sont changés en herbes et en plantes qui conservaient une certaine efficacité divine qu'elles tiraient de leur origine céleste. Pour les ignorants, ce ne sont que les productions curieuses, agréables ou nécessaires à la vie humaine; mais le magicien trouve dans ces substances le plus grand secours pour ses opérations et des armes par lesquelles il peut combattre les grandes puissances de la nature. Il n'est pas tout à fait certain que les premières lignes indiquent seulement la vertu et l'origine de ces herbes; ces paroles peuvent avoir été rédigées pour exprimer l'horreur que le monde éprouva du meurtre d'Osiris dont parlent les pages suivantes. Ces ingrédients sont ensuite mentionnés dans le récépé de l'opération magique, avec la figure d'Osiris « qui demeure dans l'Occident. »

Les mots les plus importants dans cette section sont :

 *ahai*, page 1, lig. 1, « erreur, manque, tort. » On trouve dans le Rituel : « Ils effacent ses péchés, *aha*, ses torts. L'Osiris a effacé son péché, tu dissipes, tu effaces leurs péchés (1). »

Dans la deuxième ligne se trouve le mot  *ask*, c'est le mot copte ωCK *tardare, morari*, accompagné du déterminatif de deux jambes tournées en sens inverse. Sur la stèle de Bak-aa publiée dans les inscriptions égyptiennes de M. Sharpe, on lit : « On ne fait pas de délai dans la région de leurs nils (2). »

Le verbe qui désigne l'action du ciel (Nu) paraît un peu obscur; néanmoins il faut le regarder comme le mot *knau*, « paresseux, lent, » et le sens doit être le même, car le cours du ciel avait été retardé, de même que la lune avait été arrêtée.

Dans la deuxième page, lig. 1, est nommé un liquide qui a été produit par le feu; ce liquide s'appelle  *shethu*; il rappelle le mot copte $\omega\text{U}\tau$ *fermentum*, mais je dois avouer que la traduction précise a échappé à mes recherches. Il y a aussi dans la troisième ligne le mot  *an-ti*; il se retrouve dans la formule hiéroglyphique de la préparation des choses consacrées à la force magique. On rencontre ce mot dans divers passages du Rituel funéraire. Dans le quarantième chapitre le défunt dit : « Je suis seigneur de ta bouche, ton *anti* recule (3); » dans le quatre-vingt-dix-neuvième on dit : « Les profanes ne mangent pas mes chairs, mon pain vient de la terre de Tu, mes liqueurs de la région Tep. Ma nourriture est le pain de froment et l'orge, ma nourriture c'est *anti* dont sont revêtues les âmes, ma nourriture c'est la vie, ma nourriture provient du soleil dans toutes les transformations que je veux faire (4). » Dans le cent quarante-neuvième chapitre, le défunt s'adresse au gardien d'une demeure : « Je suis l'épervier, dieu du temps, j'ai préparé le parfum (*anti*), il a été cuit par moi dans l'encens brûlant (5). » En effet, ce mot accompagne toujours celui de

(1) Lepsius, *Todt.*, taf. liii, 130, l. 11. Voyez Brugsch, *Mon. d'Égypte*, pl. III.

(2) Pl. I, l. 3.

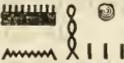
(3) Lepsius, *Todt.*, taf. xiii, c. 40, l. 2.

(4) Lepsius, *Todt.*, taf. xxxiii, c. 99, l. 31-32.

(5) Lepsius, *Todt.*, taf. lxxii, 149, 10-11.

sen neter, ou encens, dans le texte. Le prince Amenhetp, de la famille de Totmès I^{er} de la dix-huitième dynastie, est représenté à Thèbes offrant des canards et de l'encens au dieu Amen-Ra, et les légendes expliquent cette scène par « l'offrande des mets divins et de l'encens au dieu Amen-Ra » ou par « présentation des encensoirs (*akhu*) de parfum (*anti*) de l'encens au dieu Amen-Ra (1). » Ce qui rend plus sûr le sens de parfum, c'est le texte d'une inscription funéraire d'un Amenhetp qui était officier de la cour de Totmès V, dans lequel sont énumérés les bienfaits ordinaires conférés par les dieux aux âmes heureuses : « être lumineux dans le ciel comme le soleil, être puissant sur la terre comme Seb, être justifié dans l'Hades comme Osiris et respirer des parfums (2). » Il n'y a que peu de choses qu'on puisse respirer comme l'encens, les parfums ou l'air, et il s'ensuit nécessairement que le mot *anti* doit être le parfum, la vapeur embaumée de l'encens. Malheureusement son synonyme a disparu de la langue copte.

Le dieu Baba qui est mentionné dans la deuxième ligne de notre papyrus est Typhon; ce nom était, suivant Plutarque, un des noms de ce dieu. On parle de lui dans les dix-septième et quatre-vingt-treizième chapitres du Rituel (3). Le gardien de la porte de l'Occident ou Baba est son nom dans le même sens que donne Plutarque (4), parce que c'est lui qui veille sur cette région de l'Occident, qui mange les corps et vomit les cœurs des morts, qu'il empêche d'échapper à sa garde. Le sang qui tombe du nez de ce démon est changé en cèdres, ce qui donne la clef du mot  *sifi* qui, comme production de cet arbre, est ou la térébenthine, ou l'huile de cèdre, le *κεδρον* dont on se servait pour embaumer les morts. On ne peut pas en établir l'identité avec le *seft*, dans lequel j'ai cru trouver le bitumen, asphalt de Judée ou du lac Asphaltite; mais vraisemblablement c'est la même substance.

Dans les métamorphoses opérées, après la sixième ligne se présente la solution du mot  qui a longtemps résisté aux efforts des égyptologues. M. Chabas (5) y a reconnu l'expression d'une substance

(1) Lepsius, *Denkm.*, III, 9, c. d.

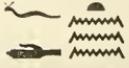
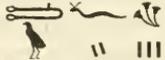
(2) Sharpe, *Eg. Inscr.*, pl. 93, l. 2.

(3) Lepsius, *Totl.*, taf. x, c. 17, l. 17. Voyez la traduction de M. de Rougé, *Revue archéologique*.

(4) Suivant Manéthon, Plutarque, *De Isid.*, I, c. 49, p. 374, ἀπὸν τὸν Τυφῶνα Βεδῶνα καλεῖσθαι.

(5) Pap. Harris, p. 170, 172, 222.

non identifiée avec laquelle on fabriquait des objets magiques. Notre papyrus prouve que c'est la cire, parce qu'elle est le produit du travail des abeilles sur les fleurs. Cette substance a joué de tout temps un rôle très-important dans la magie et justifie le sens donné par M. Chabas à ce mot. L'identification de ce mot prouve que  *merh*, qui a été jusqu'à présent interprété par cire, doit au contraire signifier le sel , et les passages où il se rencontre le prouvent définitivement. Dans le calendrier Sallier (1), le dixième jour de Tybi est désigné comme un très-mauvais jour, et la rubrique dit : « Ne brûlez pas, ou n'allumez pas la cire, *menh*, ce jour-là. » On ne peut donc pas admettre le sens de Colchicum que M. Heath a proposé pour ce mot.

Dans la première page, ligne 7, on voit le mot  *fet*, sudor, le copte ⲪⲈⲤⲈ ou Ⲫⲟⲩⲩ ; dans la septième ligne se trouve aussi le mot  *tufi*, espèce de plante ou herbe, peut-être le *thephis* d'Apulée dans lequel on reconnaît le polygonon de Dioscoride. Dans le deuxième papyrus Sallier, le scribe annonce à son maître que tout va bien dans ses terres, que son bétail est en bonne condition; les palefreniers des chevaux apportent le foin de la région *tufi* (2), soit marais, soit champs, où croît le papyrus, ⲬⲟⲟⲩⲪ pour remplir leurs crèches chaque jour. De même dans les louanges du roi Ménéptah, dans le troisième papyrus Anastasi, c'est la région de *tufi* qui vient avec son produit, la cire, *menh*.

Le mot  *tas* est encore plus difficile; peut-être est-ce la menthe, le $\tau\epsilon$ de Dioscoride ou le théphlon d'Apulée.

Après la description qu'on a lue dans les premières pages, le papyrus passe aux localités dans lesquelles ces événements sont arrivés.

TROISIÈME PAGE.

[ligne 4] La région de Benben et d'Ai, quand le Soleil s'y est assis, il transpire [l. 5] là. La région de Tanu, quand Ptah s'y est assis, il transpire. La région Tattu et Ha- [l. 6] -gefa, quand Osiris s'y est assis, sa transpiration tombe là. Les deux gorges d'Éléphantine [l. 7] transpire là. Shu et

(1) *Select papyri*, clii, l. 1.

(2) *Select papyri*, ii, l. 9.

Tefnu le donnent aux membres divins, ils les produisent dans [l. 8]
 il ouvre sa bouche divine dans ce jour [l. 9] par ses ordres.
 Les dieux Shu

QUATRIÈME PAGE.

[ligne 1] et Tefnu, Seb, Nu, Har, Isis, Nephthys, Thoth, le vivifient chaque jour; Shu et Tefnu [l. 2] sont pleins de sollicitude pour la substance du cœur, ils pleurent beaucoup. Ils placent un livre [l. 3] sur lui, c'est la chevelure du Soleil, le plus grand du Soleil qui est appelé gueule dévorante [l. 4] qui avale le il est sur la terre et il est l'étrangleur, [l. 5] il a été nommé le celui qui conduit les déchus, qui avale les méchants. [l. 6] Shu et Tefnu placent leur fils Horus, le fils d'Isis, sur le [l. 7] trône de son père; ils renversent Set, ils l'entraînent du lieu secret du supplice dans l'Orient. [l. 8] Horus le tue en son nom; le dieu étrangle [l. 9] les ennemis méchants qui y sont, les dieux et les déesses protègent ce dieu dans son être divin

CINQUIÈME PAGE.

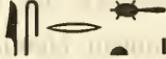
[ligne 1] chaque jour, renversant les méchants pour toujours dans la terre de Gebgeb, d'Ab, de Sessu [l. 2], de Testes, de Kæm. Le sang de Set tombe dans les cités. [l. 3] Il est dans l'arbre *allu* de l'Orient. Car la cire sont faits par les méchants [l. 4] pour détruire la race mauvaise, et ne pas permettre à son âme de s'échapper du lieu de supplice; [l. 5] ne vous blottissez pas là, n'entrez pas, car c'est la grande région du Bienfaiteur (Osiris) qui [l. 6] protège le roi dans son palais. Ils les apportent aussi et les mettent sous [l. 7] Pasht, vomissant les flammes contre les méchants pour les suffoquer. Quant à l'arbre *allu* de l'Occident, [l. 8] il appartient à Osiris. Oh! paroles funestes tenant le cœur du livre de magie [l. 9]. Le 20^e Thoth est le jour pour recevoir le livre des ordres. La vie [l. 10] et la mort proviennent de lui; le livre magique a été incorporé en ce jour. Ce livre caché triomphe

SIXIÈME PAGE.

[ligne 1] des enchantements, lie les ligatures, prépare les liens, détruit la serrure. La vie et la mort viennent de lui. Ne venez pas sous son influence [l. 2] si quelqu'un tombe en sa puissance, il meurt (comme tué par des coups). N'allez pas très-loin, car il y a la vie et la mort en lui. Le scribe de l'a fait en son nom pour le lieu du trésor.

Toute cette section rappelle l'origine mystique des ingrédients qui possèdent l'influence indiquée dans les dernières pages. On donne ici le détail des régions où ces événements eurent lieu. Le papyrus est malheureusement très-mutilé dans cet endroit, et on ne possède plus que les noms du Soleil, de Ptah et d'Osiris, celui du quatrième

dieu manque. Ce qui suit paraît se rapporter à la résurrection d'Osiris, qui ouvre sa bouche divine et qui doit son retour à la vie aux soins des principaux dieux de son cercle. Il y a un peu d'obscurité dans les deuxième et troisième lignes de la quatrième page. Les deux jumelles du Soleil qui prennent soin d'Osiris font quelque chose à son cœur. On remarque ici les mots 

 *rusha*, copte *roous' auxius, sollicitus*, qui se trouve aussi ailleurs (1);  *asr*, qui présente quelque ambiguïté, car il peut être abrégé en  *as*, d'où il suit que le signe  *er*, semble être la préposition « pour », bien que le mot *asr* soit déjà connu dans divers textes, déterminé par une branche d'arbre dans le sens de tamarisque. Les derniers hiéroglyphes du groupe désignent ordinairement l'estomac ou la substance du cœur et, dans ce cas, le mot *asr* semble être une expression phonétique pour cette partie du corps: « Ils placent un livre, *gama*, sur le cœur, et son intérieur est la chevelure du Soleil. » Quoique le mot *gama* dans l'endroit cité ait pour déterminatif le petit oiseau de mauvais augure, il est probable que ce n'est pas autre chose qu'un changement des déterminatifs qui sont employés ici plus arbitrairement que dans l'écriture hiéroglyphique.

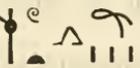
On trouve dans la cinquième page, lig. 1, le nom de la région , qui a pour premier signe le sceptre à tête de Koukoupha, dont la valeur phonétique ordinaire est *gam*, et qui portait aussi le nom d'*Ouas*.

L'arbre *allu*  m'est jusqu'à présent inconnu; le son *al* dans le copte paraît joint à d'autres syllabes pour indiquer les noms de divers arbres, mais probablement dans les mots dérivés de l'arabe. On trouve il est vrai le copte $\Sigma\lambda\lambda\iota$ *stos dactyli*, fleur de palmier, mais on ne peut prétendre que ce soit absolument le même. Peut-être est-ce  *ali*, jambages (2). Il y a deux *allu*, l'un, du côté de l'orient, appartient au dieu Set; l'autre, du côté de l'occident, au dieu Osiris.

(1) Lepsius, *Denkm.*, iii, 199, 31.

(2) Papyrus Salt du Musée brit., ch. 125, l. 54.

Les dernières lignes de cette section renferment une rubrique dont le sens n'est pas très-clair. Il paraît qu'il s'agit d'un livre de magie.

La variante  est une des formes déjà reconnues du mot *heka*, le copte Ⲭⲏⲕ; mais comme le signe  *ka*, n'est jamais remplacé par d'autres homophones, on peut croire que c'est un déterminatif soit du son, soit du mot; la neuvième ligne mentionne le livre  *hut*, dans la même catégorie que le livre *heka*, ce qui porte à croire qu'ils sont absolument identiques. Le mot  *san*, dans la deuxième ligne de la sixième page, qui se trouve en rapport avec la mort violente, paraît avoir le sens d'être tué, abattu ou renversé par des coups meurtriers.

SIXIÈME PAGE.

[ligne 3] La rame du lac c'est Horus qui renverse [lig.4] ses accusateurs, il les entraîne de la région *Hut* orientale. La rame du lac c'est l'arbre tamarisque ayant sept . . . et deux bras, il fait le troisième. [l. 5] Une massue a été apportée de la région orientale par le Soleil et il en terrassa ses ennemis. Elle a quatre spithames de haut. Il y a quatre maisons de la vie; [l. 6] (chacune) à Abydos, est bâtie à quatre étages; le revêtement intérieur est fait de bois de palmier. Il y a quatre maisons de la vie [l. 7]; le maître est Osiris. Les quatre maisons sont Isis, Nephthys, Seb et Nu. Isis est placée dans l'une, Nephthys [l. 8] dans une autre, Horus dans une, Thoth dans une autre, pour les quatre angles; Seb est au-dessus, Nu [l. 9] au-dessous. Les quatre murs extérieurs sont faits de pierre. Elle a deux étages. Son fondement est de sable, [l. 10] son extérieur est de jaspe. L'une est placée au sud, une autre au nord, une autre à l'occident, une autre à l'orient.

SEPTIÈME PAGE.

[ligne 1] Elle est très-cachée, inconnue, invisible; nul sauf le disque solaire [l. 2] ne la voit, elle échappe aux hommes qui y vont. Les bibliothécaires du Soleil, les écrivains du trésor sont dedans. Shu [l. 3] celui qui fait rétrograder, c'est Horus qui frappe les ennemis de son père Osiris. L'écrivain de ses livres divins c'est Thoth [l. 4] qui la vivifie chaque jour, son excellence ne se voit ni ne s'entend. Le corps de l'eau est caché allant [l. 5] plonger les Amu qui n'y vont pas; quoique proche, il ne la voit pas. Ce livre [l. 6] est celui qui est dedans. Les âmes du Soleil sont à l'entour. Ce grand dieu les approche pour tuer ses ennemis. Ceux qui y demeurent sont [l. 7] les bibliothécaires du Soleil. Les serviteurs du Soleil protègent

son fils Osiris chaque jour. Shu et Tefnu font des charmes [l. 8] pour fasciner ces méchants conspirateurs. Tefnu change sa forme en massue de quatre spithames au dedans de [l. 9] ce lieu, en face de cette salle dans laquelle le dieu demeure elle fait une couronne de fleurs (*snaw*) divines autour du cou de ce dieu [l. 10], elle décore son propre cou, elle est comme le feu contre les méchants, comme le vent du Nord aux narines de son fils Osiris.

S. BIRCH.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER.

Par suite des élections faites dans la première séance de janvier, le bureau de l'Académie est composé pour 1863 de la manière suivante, outre le secrétaire perpétuel :

M. Paulin Paris, président; M. de Saulcy, vice-président.

Plusieurs Commissions ont été renouvelées. Ont été nommés : 1^o pour faire partie de la Commission des travaux littéraires : MM. Naudet, Hase, Le Clerc, Mohl, Laboulaye, Wallon, Ad. Regnier, Maury; 2^o pour faire partie de la Commission des antiquités de la France : MM. Hase, Vitet, de Longpérier, Léon Renier, Maury, L. Delisle, de Lasteyrie, J. Desnoyers; 3^o pour la Commission de l'École française d'Athènes : MM. Hase, Egger, Beulé, Miller; 4^o pour la Commission du prix ordinaire : MM. Wallon, de Longpérier, Texier, Maury, Desnoyers; 5^o pour la Commission du prix Bordin : MM. Beugnot, Le Clerc, Littré, Hauréau; 6^o pour la Commission du prix de numismatique : MM. le duc de Luynes, de la Saussaye, de Longpérier, Beulé; 7^o pour la Commission du prix Fould, où trois membres doivent représenter l'Académie : MM. Ravaisson, de Longpérier, Beulé.

Nous rappelons que les membres du bureau sont adjoints à toutes les Commissions, aux termes du règlement.

C'est l'Académie des inscriptions qui est chargée cette année de désigner le travail auquel l'Institut doit accorder le prix biennal fondé par l'Empereur. Une Commission de six membres pris dans le sein de l'Académie des inscriptions a été formée à cette effet. Elle se compose de MM. Naudet, Le Clerc, de Wailly, Mohl, Ravaisson et de Rougé. Le rôle de cette Commission est de dresser une liste des ouvrages jugés dignes de concourir, et de faire sur le mérite de ces ouvrages un rapport sur lequel l'Académie sera ensuite appelée à statuer.

Après ces opérations préliminaires, l'Académie reprend le cours de ses travaux, que M. le secrétaire perpétuel inaugure par la lecture de son rapport semestriel *sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie*. Ce rapport, comme les précédents, annonce les résultats les plus satisfaisants. Le zèle des membres, sur l'impulsion active de M. le secrétaire perpétuel, ne se ralentit point, et plusieurs volumes des divers recueils paraîtront encore cette année. Nous ne reproduisons pas ce rapport parce qu'il est imprimé.

M. Naudet reprend la seconde lecture de son Mémoire sur la noblesse chez les Romains.

M. Reinaud achève la lecture de ses Recherches sur les connaissances des anciens dans l'extrême Orient.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le bureau de l'Académie des inscriptions pour l'année 1863 est composé de la manière suivante : outre le secrétaire perpétuel, M. Paulin Paris, président ; M. de Saulcy, vice-président.

— L'archéologie vient de faire une perte très-grande en la personne de Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte, le créateur du Musée du Caire, le promoteur des fouilles que dirige si habilement notre compatriote et collaborateur M. Mariette. Espérons que le successeur de Saïd-Pacha se montrera un protecteur des sciences aussi éclairé que son prédécesseur.

— M. Salzmann, l'heureux explorateur de Camiros, est de retour à Paris, où il rapporte de nouvelles richesses. On parle de plusieurs objets des plus curieux et tout à fait confirmatifs des premières Théories de M. Salzmann sur le développement de la civilisation dans l'île de Rhodes. Nous dirons un mot de ces nouvelles découvertes.

— Les nouvelles que nous recevons de province relativement aux fouilles entreprises sur plusieurs points du territoire français à la fin de l'année dernière sont très-satisfaisantes. Les fouilles d'Alise, celles de la forêt de Compiègne, celles de Wissant, de Murviel, près Montpellier, de Caulnes, dans les Côtes-du-Nord, et particulièrement celles de Berthouville, dans l'Eure, ont continué à révéler des faits qui tous, dans leur diversité, sont de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*. Des mémoires et des notes nous sont promis sur toutes ces fouilles. Nous commencerons la publication de ces documents dans le prochain numéro. Nous donnerons seulement aujourd'hui quelques détails sur une des fouilles de la forêt de Compiègne, détails que nous devons à l'obligeance de M. Egger, qui en a fait le sujet d'une première communication à la Société des antiquaires. Le point où les découvertes ont été faites porte le nom, qui d'ailleurs peut être moderne, de *ville des Gaules*. Cette localité, située sur une ancienne voie romaine, était depuis longtemps signalée comme antique et très-riche en débris de toutes sortes. On vient d'y constater 1° un temple

indiqué par des fûts de colonne et par une double enceinte qui ne peut guère convenir à une maison particulière. On y a d'ailleurs trouvé un bas-relief de divinité gauloise, bas-relief déposé aujourd'hui au Musée de l'Empereur; 2° des substructions de monuments qui ont paru, à plusieurs des visiteurs, antérieures à l'époque romaine; 3° des piscines où l'on voit nettement une baignoire bien conservée, avec le conduit qui y portait l'eau; 4° de nombreux débris de vases, d'instruments en fer, en bronze, en verre, etc., qui attestent une occupation prolongée depuis les temps purement gaulois jusqu'aux temps mérovingiens; 5° une enceinte non militaire qui s'étend dans une direction sur la longueur d'un kilomètre avec contre-forts de distance en distance : c'est un appareil romain d'une solidité médiocre; 6° vestiges de rues dont une, creusée dans la pierre même, offre sur une longueur de plusieurs mètres de profondes ornières; 7° des médailles des Bellovaques et des Suessiones.

— M. Bourquelot nous communique la note suivante, émanant de M. Anatole de Roujoux et concernant des fouilles faites par lui à Saint-Germain, près Corbeil :

Le plateau de Saint-Germain, qui couronne les hauteurs de la rive droite de la Seine et domine Corbeil, renferme un grand nombre de sépultures gallo-romaines. Le nom de Champs Dolents, que porte dans les traditions locales une grande partie de ce plateau, semble indiquer qu'il fut un champ de bataille ou un cimetière, et peut-être les deux à la fois.

Ayant remarqué, dans une sablière appartenant à M. Darblay, et voisine des Champs Dolents, des indices non équivoques de sépultures gallo-romaines, de nombreux débris de vases en terre rouge et en terre noire d'une grande finesse et quelques fragments de grandes amphores, mais sans aucune trace de tuiles à rebord, je demandai à M. Darblay et j'obtins l'autorisation d'y faire une fouille.

Le 7 avril 1862, je fouillai deux sépultures, situées à quatre-vingts centimètres de profondeur, qui avaient été en partie détruites par des briquetiers qui exploitaient la sablière. Il ne restait que deux crânes; les autres ossements avaient été dispersés, les crânes eux-mêmes avaient été dérangés, de telle sorte qu'il me fut impossible de déterminer l'orientation des corps. Heureusement les briquetiers n'avaient pas creusé plus avant, et grâce à cette circonstance, je pus retirer intacts deux vases de terre rouge qui se trouvaient à vingt centimètres environ de l'un des crânes. Ces deux vases, dont je tiens les dessins à votre disposition, étaient placés l'un dans l'autre. La même sépulture m'a également fourni un assez grand nombre de longs clous de fer fortement oxydés, et se rapportant tous à des types bien connus. Ces clous, d'après leur disposition, semblaient provenir d'un coffre de bois rectangulaire détruit par le temps. Je fis creuser à trente centimètres environ au-dessous de ce lit de sépultures,

pour m'assurer s'il ne s'en trouverait pas un autre plus ancien. Le seul objet que je rencontraï fut un petit fragment de hache en calcaire siliceux blanc, qui, datant d'une époque antérieure, n'avait sans doute rien de commun avec la sépulture, et se trouvait là par hasard; c'est du moins ce que semble autoriser à conclure l'absence absolue de poteries celtiques dans ces terres.

La seconde sépulture m'a fourni un vase de terre noire. Un autre vase de même couleur et de même matière avait été trouvé près de là par un ouvrier peu de temps auparavant.

J'ai ensuite exploré les Champs Dolents, j'ai interrogé des ouvriers et des laboureurs qui m'ont assuré qu'ils trouvaient fréquemment des poteries analogues à celles que je leur montrais, mais qu'ils les jetaient, parce qu'ils en ignoraient la valeur. Quelques-uns ont même ajouté qu'ils rencontraient parfois des squelettes de chevaux et des armes. Cependant, il paraît que ces objets ne se trouvent que rarement.

En continuant mon exploration, je découvris un caveau en pierre d'une structure particulière, et dont une partie de la voûte s'était effondrée quelques semaines auparavant sous le soc de la charrue. Il pouvait avoir deux mètres de long sur un mètre et demi de large, et un mètre vingt centimètres de hauteur. Il avait la forme d'un parallélogramme rectangle; il était entouré de murs très-réguliers, formés de petits fragments de calcaire siliceux superposés sans ciment. La voûte était en morceaux de calcaire siliceux plus gros, non taillés et simplement juxtaposés; le tout était recouvert d'une couche de glaise et de sable. Les parties qui restaient de la voûte, malgré son étrange structure, présentaient une très-grande résistance à la pression et à la percussion. Quelle avait été dans l'origine la destination de ce caveau? Il était alors difficile de la déterminer, car il ne contenait pas le moindre objet, le plus petit fragment de poterie ou d'ossements.

Des fouilles exécutées postérieurement aux miennes dans la même sablière ont fourni, à ce qu'il paraîtrait, un assez grand nombre de poteries dont quelques-unes portent, dit-on, des inscriptions.

ANATOLE ROUJOUX.

— On lit dans le *Journal de l'Aisne* :

« L'entrepreneur des travaux de la cathédrale de Laon pose en ce moment, au centre du camp romain de Mauchamp, la pierre monumentale destinée à perpétuer le souvenir de l'intéressante découverte faite au printemps dernier sur cet emplacement maintenant historique. Cette pierre commémorative est assise au sommet de la colline, au bord de la route départementale et sur le terroir de Berry-au-Bac.

Elle se compose d'une base évasée, d'un fût et d'une espèce de chapiteau tronqué par le haut. Nous devons à la vérité de dire que la forme

n'en est pas heureuse. Le modèle bien connu, simple et élégant, des bornes milliaires romaines eût été préférable à notre avis.

Son diamètre est d'environ un mètre sur deux mètres neuf à dix centimètre de hauteur.

On lit sur le tambour de cette colonne, en lettres de la bonne époque romaine :

« Sur l'ordre de l'Empereur Napoléon III, ce camp, occupé par « J. César en l'an LVII av. J. C., a été recherché et découvert; il a été visité « par Sa Majesté le XIX novembre MDCCCLXII. »

A la distance d'un mètre, on environne le monument d'une haie vive garantie par un treillis en latte. On a laissé près de quatre-vingts centimètres pour un chemin de ronde qui permettra de faire le tour de cette espèce de demi-lune. »

— Les découvertes archéologiques sont toujours fréquentes en Algérie. L'*Africain* rend compte des recherches qui s'exécutent sur divers points du sol africain :

Constantine. Le déblaiement des bains romains de la rue de France est à peu près terminé. Les ouvriers dégagent en ce moment l'hypocauste et la galerie des calorifères sur laquelle est établie une mosaïque à sujet. On remarque que presque tous les dés de ce pavage ont été vitrifiés par l'action du feu.

D'un autre côté, au pied du Coudiat-Ati, dans l'égout que l'on creusait rue Petit, un sarcophage a été mis à découvert avec tous les objets qui l'entouraient. C'est un bloc de tuf blanc creusé pour recevoir des cendres et doublé d'une chemise de plomb. On a ramassé à côté : 1° deux bassines en bronze, dont l'une, ornée dans son pourtour de pièces de cuivre triangulaires, est malheureusement brisée; 2° une boîte en plomb un peu détériorée; 3° un vase à libations en verre; 4° un lacrymatoire en verre; 5° un plat en terre rouge, ébréché : diamètre, trente-deux centimètres; 6° une fiole en terre cuite, intacte; 7° deux *styles* accolés par l'oxyde; 8° une lanpe funéraire en terre cuite, dont la face antérieure représente une femme drapée, d'un dessin passable.

Ces objets ont été offerts au musée par l'ingénieur de la commune.

Kreneg. Cent soixante-douze inscriptions latines inédites forment jusqu'à présent le résultat des fouilles commencées dans les vastes ruines de Kreneg (*Tiddi et Calda*), sous les auspices du préfet du département. Les phases successives de la colonisation se retrouvent dans ces textes précieux, sans parler des renseignements relatifs à l'organisation des municipes. Ce n'est pas sans raison que la tradition locale attribuait une grande importance au territoire que le préfet a eu la pensée de faire explorer par quelques-uns de nos archéologues.

Lambèse. Un travail important s'exécute à Lambèse par les soins du di-

recteur de la maison centrale. Les pierres écrites, les chapiteaux de colonne, les sculptures et les bas-reliefs disséminés dans les ruines sont recueillis et transportés auprès du *prætorium*. On compte déjà plus de cinq cents pièces d'un intérêt réel.

Tebessa. L'arc de Caracalla est maintenant complètement dégagé des maçonneries de différentes époques qui le masquaient. Si les récits ne sont pas exagérés, un buste magnifique du fils de Septime Sévère serait sorti de ces ruines.

Philippeville. Plusieurs monuments d'un caractère particulier ont été rassemblés récemment au musée de Philippeville par M. J. Roger, qui en est le conservateur. Comme il a déjà été question d'une tête en marbre de l'impératrice Plotine, nous citerons seulement douze inscriptions latines, dont la plus précieuse est la dédicace des greniers d'abondance construits à Stora sous le règne de Valentinien et de Valens. A la même époque, M. J. Roger trouvait à Robertville une épitaphe en caractères libyques. On sait que les monuments de ce genre sont excessivement rares.

LETTRE A M. LE GÉNÉRAL CREULY.

Mon général,

Tandis que je corrige les épreuves du septième Annuaire, je me reporte involontairement à l'époque où vous êtes venus, vous et M. Léon Renier, m'annoncer que vous alliez créer à Constantine une Société archéologique. Les années se sont écoulées; vous vous êtes éloignés tous deux de notre province, et l'œuvre est restée entre mes mains inhabiles. Par un bonheur inespéré, vous m'aviez inspiré un zèle que rien n'égalait avec l'amour des recherches historiques. Si mes confrères de Numidie, indifférents pour mes travaux et pour ainsi dire étrangers à mes efforts, se contentent d'attendre les volumes qui se succèdent, je suis plus heureux d'un autre côté. L'administration, depuis deux ans, m'accorde son appui : un budget de mille francs a été mis à ma disposition l'année dernière, et cette année, j'ai employé une somme de cinq cents francs à explorer le *Kreneg* (*Tiddi* et les *Beni-Ziad* (*Castellum Mastarense*). Ce que j'ai trouvé d'inscriptions dans ces deux localités aurait lieu de surprendre, si vos explorations ne nous avaient appris leur importance dans l'antiquité.

Tiddi occupait le plateau qui domine l'entrée de la gorge du *Roumel* (*Kreneg*). Dans les vastes ruines de ce municpe, au-dessus des belles stèles que vous avez exhumées et qui vous ont révélé le nom que vous cherchiez, j'ai exhumé une soixantaine de pierres écrites, dont trois seulement appartiennent à la classe des monuments publics. Au contre-bas et à l'est du rempart, s'étend une nécropole où vous avez déraciné quelques beaux cippes. C'est là que j'ai mis mes ouvriers pendant le mois d'octobre dernier. Plus de cent épitaphes, parmi lesquelles je crois avoir vu des noms chrétiens, des noms ariens et des noms numides à côté des colons de race romaine, sont sorties de terre :

CLANCA · SITA
FILIA · CODRAT
SITTI · VIX
ANISLXXV

D M
MCAIILIVS
NAMPVLVS
VAXXXV
HSE

PANTONIVS
GENNODIVS
VA XXV
HSE
OTBQ

D M
AAABANI
VS · SODAA
IS · VIXIT
A · XXXV
H · T · B · Q

D M
C · CAELIVS
MIFIL
IMPETRA
TVSIVAXL
H · S · E

D M
CAECILIA
GVDVLA
V · A · LXX · H · S · E
O · T · B · Q

D M
ETINIA
BIRIC

Moins par curiosité que pour me rendre compte de la manière dont les Romains savaient protéger leurs colons, je me suis transporté à l'extrémité opposée du KreNEG, en un lieu que M. Boissonnet appelle improprement *Mtanar* (V. *Inscr. de l'Alg.*, n° 2338) et que les indigènes désignent par le nom de *Mechta-nehar* « hivernage d'un jour. »

J'ai admiré, en passant, le beau mausolée de Lollius, dont nous vous devons l'excellente description. A deux kilomètres de là, sur une croupe habitée aux nuages, et qui dépasse en hauteur le plateau si pittoresque de Tiddi, j'ai découvert une de ces villes que vous appelez avec raison numido-romaines. Quatre-vingt-onze inscriptions latines et deux petites stèles numidiennes m'ont indemnisé de mes courses fréquentes dans ces ruines à peu près ignorées. Mais le résultat le plus intéressant, le résultat qui m'associe à l'exploration du KreNEG commencée il y a dix ans par mes deux patrons, c'est la trouvaille d'une stèle monumentale que j'ai arrachée du rempart byzantin, et sur laquelle on lit en beaux caractères :

GENIO
CALD
AVG
SACR
D III
PP

Genio
Caldensium
Augusto
Sacrum
Decreto Decuriorum
Publica pecunia

Calda, syncope de l'adjectif *callida* (aqua), signifie *eau chaude*. C'est le synonyme du mot arabe *Hamma*, qui est si usité dans la topographie africaine. Il y a en effet, au pied de la montagne sur laquelle était le municépe, une source d'eau thermale. L'origine de *Calda* remonte assez

loin dans l'antiquité. J'en ai rapporté trois pierres et un bas-relief qui servent de jalons à son histoire. Le bas-relief est un adorant du culte numidique; il ressemble au bonhomme pyramidal que vous connaissez. Les inscriptions se lisent ainsi :

D M	C·IV·KI·VS	C PACON
L SITTVS	BAKBVS·V	VS·SENICA
NAMPVL	V·A·C·TS	V·A·XI
VSVAXXV		

Je pourrais citer encore les suivantes :

A·GENNIVS	CARNIA
M·F. . . .	POCOSA
	V A LI

Aux Beni-Ziad, que je visitais non sans succès, vers le milieu de l'année 1860, et où le hasard m'a mis en présence du monument qui nous livre le nom du *Château de Mastar*, en partie debout, je me suis occupé sérieusement de retrouver le mot *Aquartillae*, que vous avez appliqué à cette localité, en vous fondant sur la Table de Peutinger qui marque le nom d'Aquartillae à VIII milles de Cirta, dans la direction de Mileu. Voici ce que j'ai remarqué. Le groupe de jardins que les indigènes appellent Beni-Ziad, et qui forme un azel de douze cents hectares, comprend deux anciens *vici* ou *pagus*, l'un, sur la hauteur de Chettaba, l'autre, dans la plaine et à un kilomètre et demi au-dessous. Celui d'en haut a recouvré son nom; il n'en faut plus douter. Quant à celui du bas, dont la nécropole vous avait échappé, puisque les épitaphes que vous avez publiées dans le Recueil de M. L. Renier proviennent des jardins supérieurs où je les ai toutes vues, je pense qu'il représente l'*Aquartillae* de la Table de Peutinger. Jusqu'à présent, j'en suis réduit aux conjectures, n'ayant pu mettre la main que sur des pierres tombales, que je compte maintenant par centaines. Le mauvais temps m'arrête. Dimanche dernier, la neige m'a forcé à m'abriter dans une ferme française, au pied du Karkara, et je suis revenu ici avec le regret de laisser quatre-vingts inscriptions sur le sol.

Êtes-vous satisfait du sixième Annuaire et de l'album qui vous ont été offerts? La Société attache le plus grand prix à votre opinion.

Je suis avec respect, etc.

A. CHERBONNEAU.

— La seconde galerie souterraine de Constantine a été retrouvée, non loin de la première, dans les déblais qui se font sur le terrain de M. Sauvan, rue Combes. Quelques-uns de nos archéologues se croient fondés à regarder ce système de voûtes entre-croisées comme des greniers affectés à la conservation des grains, du temps des Romains. (*L'Africain.*)

A. M. LE DIRECTEUR DE LA *Revue archéologique*.

Monsieur,

Quelques personnes paraissent penser (1) que les silex taillés que j'ai recueillis à Quincy-sous-le-Mont (Aisne) sont identiques à ceux de Saint-Acheul et de Manchecourt, trouvés par M. Boucher de Perthes. Ce serait une erreur.

Permettez-moi de compléter ici la communication que je vous ai faite l'année dernière en établissant d'une manière plus nette la distinction qui existe entre les silex taillés du département de la Somme et ceux de Quincy-sous-le-Mont. Cette distinction n'est peut-être pas bien importante à examiner sous le rapport des objets trouvés, mais elle est d'une haute signification en ce qui touche la nature des dépôts diluviens dans lesquels ces objets reposaient.

Pour mieux préciser ma manière de voir sur cette question et sur celles qui s'y rattachent, je vais m'exprimer par demandes et par réponses.

D. — Y a-t-il analogie entre le dépôt diluvien où M. B. de Perthes a trouvé des silex taillés de main d'homme, et le dépôt diluvien de Quincy-sous-le-Mont, où aussi il a été trouvé des silex taillés de main d'homme?

R. — Non, et voici pourquoi :

Les silex de la collection de M. B. de Perthes proviennent du diluvium inférieur, diluvium gris, ou terrain de transport; il se compose de débris de roches, de cailloux roulés, de sable, de grève et de coquilles fossiles disséminées; avec ces silex se rencontrent des ossements de grands mammifères dont les races sont éteintes. Au-dessus, dans un banc de sable gris jaunâtre, M. B. de Perthes a trouvé la *Cyrena fluminalis*, coquille contemporaine de l'*Elephas antiquus*, mollusque qu'on ne rencontre aujourd'hui vivant que dans le Nil et au lac de Cachemir. La découverte de cette coquille dans un gisement supérieur aux haches, prouve que celles-ci sont plus anciennes encore (2).

Le dépôt de Quincy-sous-le-Mont, où, aussi, il a été trouvé des silex taillés, a un tout autre aspect — c'est le diluvium supérieur, le diluvium rouge (?), ou bien encore l'alluvion ancienne; ce dépôt, dit M. d'Archiac, recouvre presque partout le diluvium inférieur; il paraît avoir immédiatement précédé la période actuelle et c'est le résultat du dernier cataclysme qui a affecté notre globe. Dans cette seconde formation, les cailloux sont moins roulés et plus anguleux que dans la première; ils se trouvent mêlés avec de nombreux fragments de bois silicifiés (même de palmier) et de blocs de grès de proportions très-inégales; ils ne sont jamais associés à des ossements de grands pachydermes ni à des coquilles fossiles.

(1) Voir le Rapport de M. G. Cotteau sur les progrès de la géologie et de la paléontologie en France pendant l'année 1861.

(2) Lettre de M. B. de Perthes du 16 avril 1861.

On voit assez, par ce peu de mots, que ces deux formations sont bien distinctes l'une de l'autre, et ne peuvent se confondre.

D. — Comment étaient placés, dans leur diluvium, les silex taillés de M. B. de Perthes, et ceux de Quincy-sous-le-Mont; quels sont, aux uns et aux autres, leurs caractères apparents?

R. — C'est au fond du terrain clysmien détritique, diluvium inférieur, quoique le dépôt de Saint-Acheul soit à près de trente mètres au-dessus, que les silex taillés antédiluviens de M. B. de Perthes ont été trouvés, avec de nombreux ossements; les silex signalés dans cette formation sont presque toujours enveloppés d'une gangue épaisse, ou simplement revêtus d'une patine blanche ou jaune, qui en constate l'ancienneté. Les haches sont grossièrement taillées, jamais polies, et sont en silex de couleur noire, jaunâtre et blanchâtre (1).

Les haches et couteaux en silex de Quincy-sous-le-Mont se présentent dans d'autres conditions (2). Douze échantillons se trouvent dans ma collection; ils ont été retirés du diluvium supérieur, où ils étaient confondus, à des profondeurs variables de vingt-cinq à soixante centimètres et à des distances éloignées les unes des autres, avec les cailloux dont on se sert pour l'empierrement des routes et des blocs de grès de différentes grosseurs (3). Ici les silex ne sont jamais entourés de gangue ni de patine, ils sont gris veiné, portant presque toujours des traces de leur écorce primitive; le véritable silex pyromaque est rare.

Rien, jusqu'à présent, n'annonce qu'il ait existé à Quincy-sous-le-Mont un lieu de fabrication de silex taillés; je pense que les haches et couteaux de cette localité ont dû être amenés sur place avec les objets qui leur étaient associés, et qu'en aucun cas ils ne peuvent être assimilés à ceux que l'on trouve dans les terrains diluviens inférieurs du département de la Somme.

D. — S'il est vrai que les dépôts du diluvium inférieur sont nettement séparés du diluvium supérieur et ne peuvent se confondre avec lui; s'il est vrai que les silex taillés du diluvium supérieur présentent des caractères différents de ceux du diluvium inférieur; s'il est prouvé que les silex taillés du dépôt de Quincy-sous-le-Mont ont été amenés sur place par une grande inondation, avec des cailloux et des blocs de grès, ne serait-ce pas une raison de croire à un second âge de la pierre qui serait antédiluvien, et que j'appellerai antéceltique, pour le distinguer de l'âge antédiluvien de M. B. de Perthes?

(1) *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, par M. Boucher de Perthes. Paris, 2 vol., 1847 et 1857.

(2) Je ne parle pas des haches qui ont été rencontrées sur le sol, ou qui sont tachées de rouille déposée par le frottement du soc des charrues.

(3) C'est aussi dans des graviers exploités pour l'empierrement des routes à Saint-Acheul, près Amiens, et au Moulin-Quignon, à Abbeville, qu'ont été trouvées la plupart des haches.

R. — C'est évident, car alors les silex taillés de Quincy-sous-le-Mont ne seraient ni les silex antédiluviens de M. B. de Perthes, ni les silex celtiques des auteurs; — ils seraient d'une époque intermédiaire entre ces deux âges. Je suis d'autant plus fondé à manifester mon opinion à cet égard, que M. F. Troyon m'écrivait le 15 juin 1861 : « Nous trouvons « dans le limon des lacs de la Suisse et dans les tourbières d'importants « débris de l'âge de la pierre et des restes de l'*Ursus primigenius*. Mais je « suis porté à croire que votre découverte à Quincy-sous-le-Mont est plus « ancienne encore. Les débris recueillis dans les formations diluviennes « sont particulièrement remarquables en ce qu'ils amèneront probable- « ment à constater de nouvelles périodes dans la création de l'espèce hu- « maine. »

En résumé, je suis certain que les dépôts diluviens inférieurs sont très-différents des dépôts diluviens supérieurs; que les silex taillés de Quincy-sous-le-Mont sont d'un âge qui n'est ni l'âge antédiluvien de M. B. de Perthes, ni l'âge celtique des auteurs; je crois que les silex taillés de Quincy-sous-le-Mont ont été déposés là où ils ont été trouvés, là où on en trouvera encore, par les eaux diluviennes de la dernière grande inondation, qui, d'après M. d'Archiac, se sont étendues sur les quatre cinquièmes du département de l'Aisne, et je me trouve suffisamment autorisé pour dire qu'il y a lieu de reconnaître trois âges ou périodes de la pierre, qui peuvent se formuler comme suit :

1° L'époque *antédiluvienne*, représentée par les silex taillés trouvés par M. B. de Perthes dans le diluvium inférieur, avec des ossements de grands mammifères dont les races sont éteintes;

2° L'époque *antéceltique*, représentée par les silex taillés trouvés à Quincy-sous-le-Mont, dans un dépôt diluvien supérieur, sans ossements ni fossiles, ni aucun autre signe de l'industrie humaine;

3° L'époque *celtique* ou *postdiluvienne*, représentée par les silex taillés trouvés dans des tourbières et des tombeaux, confondus avec de nombreux ossements d'espèces vivantes et des fragments de poteries.

Cette idée d'un nouvel âge de la pierre est encore à l'état latent : je pose un jalon, puisse-t-il mériter l'attention des savants!

DE SAINT-MARCEAUX,

Membre de la Société géologique de France.

Limé, canton de Braine, 20 décembre 1862.

NOTA. Le dépôt diluvien de Quincy-sous-le-Mont n'est qu'à trois heures de Paris, par le chemin de fer des Ardennes, station de Braine.

ERRATUM. — Pag. 31, lig. 23, au lieu de : intermédiaire et le grand appareil; lisez : intermédiaire entre le grand appareil et...

BIBLIOGRAPHIE

Le Antichità d'Aosta (*Augusta Praetoria Salussorum*), misurate, diseguate, illustrate da CARLO PROMIS, con atlante di XIV tavole. — Torino, 1862.

M. Charles Promis, professeur à l'Académie de Turin, vient de publier sous ce titre une étude savante et consciencieuse des monuments antiques qui couvrent le sol de la vallée d'Aoste. On ne saurait trop encourager les auteurs de semblables travaux, car, en élucidant les questions de détail, ils rendent les plus vrais services à la science et aplanissent ainsi la voie devant les écrivains qui tenteront un jour de résoudre les grands problèmes d'histoire générale.

L'ouvrage dont nous voulons entretenir les lecteurs de la *Revue archéologique* se compose d'un beau volume in-4° d'environ deux cents pages et d'un album de quatorze planches gravées sur cuivre et exécutées avec un soin et une précision remarquables.

En tête du volume, l'auteur a placé une inscription en l'honneur de Charles-Albert. Cette inscription est à la fois une dédicace et un hommage rendu à la mémoire de ce roi qui a su donner une si puissante impulsion aux travaux historiques commencés sous son règne.

M. Ch. Promis entre ensuite en matière, et dans un premier chapitre il énumère les ouvrages qui traitent de la vallée d'Aoste. Cette longue série de savants, de chroniqueurs ou de simples touristes a dû coûter de laborieuses recherches : elle commence à Dalmazzo Berardenco, né à Valoria, près Coni, en 1414, qui le premier a parcouru la vallée en relevant les inscriptions, et nous conduit jusqu'à nos jours. Nous trouvons là les noms de plus de vingt auteurs, parmi lesquels nous avons reconnu Philibert Pingon, Samuel Guichenon, De Tillet, Jacopo Durandi et l'abbé Gazzera.

Le deuxième chapitre est consacré à l'histoire du val d'Aoste : c'est un exposé complet du système de l'auteur, qui prend les premiers habitants connus de la vallée à leur arrivée dans le pays et les conduit jusqu'à l'avènement de la maison de Savoie. Quelques-unes des opinions de M. Promis nous paraissent contestables et auraient besoin d'être appuyées par des preuves plus solides que celles offertes au lecteur ; mais une discussion approfondie nous entraînerait hors des limites assignées à cet article, et nous nous contenterons d'analyser la série des faits présentés.

Les Salasses, dit M. Promis, tribu de la nation des Taurisques « gens gallica, » quittent la contrée située entre le Danube et l'Adriatique et viennent se fixer dans la vallée de la Doire. Peu de temps après leur établissement, ils deviennent indépendants, divisent leur territoire en cantons « pagi » selon la coutume des Gaulois, des Helvètes, des Germains, peuples de même origine, et forment un gouvernement fédératif. Ils vivent ainsi, pratiquant le culte druidique, cultivant leurs champs, exploitant les riches

minières des Alpes, jusqu'au moment où ils se trouvent en contact avec la puissance romaine et entrent ainsi dans l'histoire.

Avant d'aborder la période vraiment historique de la vie des Salasses, M. Promis dit son mot à propos du passage des Alpes par Annibal, question vivement controversée, et adopte l'opinion de ceux qui fixent au mont Genève le col par lequel le célèbre Carthaginois a pénétré en Italie.

L'an 611 de Rome, Appius Claudius veut attaquer les montagnards; les Salasses écrasent son armée et lui tuent dix mille hommes. Rome consulte les livres sibyllins, fournit une nouvelle armée au consul, qui prend une revanche éclatante et impose un traité aux habitants du val d'Aoste. Les Salasses vaincus, mais non soumis, ravagent la plaine; Rome, pour les contenir, fonde la colonie d'Ivrée en 654.

Ici l'auteur entame une longue discussion pour prouver que la voie romaine a été construite après la victoire d'Appius Claudius, sous le tribunat de C. Gracchus, telle que nous la voyons aujourd'hui dans les restes nombreux qui ont résisté aux efforts du temps; il établit que cette route a dû être faite en vertu d'un traité conclu par ce consul avec les Salasses; que les Romains avaient un « *Campum stativum*, » là où plus tard s'est élevée la cité d'Aoste; que César prenait cette route par préférence à toute autre pour se rendre dans les Gaules, et que la vallée de la Doire était habituellement parcourue par les armées romaines. M. Promis se demande si Dion, lorsqu'il dit : « *Valerius Messala domuit Salassos*, » veut parler des Salasses des Alpes, et il arrive à cette conclusion que les « *Salassos* » cités par Dion étaient une tribu habitant les montagnes de l'Illyrie et la souche primitive de la peuplade des Alpes. Enfin, les troubles incessants qui signalèrent les dernières années de la République poussent les peuples opprimés à secouer le joug romain. Les Salasses courent aux armes et essayent de briser leurs chaînes. Térentius Varro Muréna, envoyé par Auguste, pénètre dans la vallée de la Doire, enlève la population virile, la fait vendre sous la haste à Ivrée, et accomplit ainsi la soumission définitive du pays.

Cette dernière campagne est présentée de façon à fournir un nouvel argument à l'appui de la pensée dominante du livre, c'est-à-dire l'ouverture de la voie sous le tribunat de C. Gracchus. Nous ne pouvons pas accepter complètement ce système absolu, et malgré notre désir d'éviter toute controverse, nous sommes forcé de dire que dans un pays sans cesse en lutte contre la domination étrangère, il est impossible d'admettre que le premier acte des habitants n'ait pas été de détruire la voie et de couper les ponts : il en résulte que les monuments subsistant encore aujourd'hui, sans laisser apercevoir la moindre trace de reprise dans la maçonnerie, ne peuvent pas appartenir à une époque antérieure au jour de la conquête définitive. Nous ajoutons qu'en comparant les travaux de la voie aux édifices de la cité, — et ceux-ci appartiennent sans conteste au règne d'Auguste, — nous les trouvons tellement semblables quant aux procédés de construction, que l'hésitation ne nous paraît pas permise.

Sous l'Empire, la vallée d'Aoste fit toujours partie des provinces gauloises; elle suivit la fortune des pays des Alpes jusqu'à la défaite des Lombards, qui la cédèrent à Gontran, roi d'Orléans, avec les vallées de Suse et de Lanzo, puis elle passa successivement sous la domination des Carolingiens et des rois de Bourgogne transjurane pour devenir enfin le plus beau fleuron de la couronne d'Humbert aux Blanches mains, le chef de la dynastie de Savoie. La langue française, dont l'usage s'est conservé intact dans le val d'Aoste, prouve l'origine gauloise des habitants et démontrerait, à défaut de l'histoire, qu'ils ont bien longtemps vécu sous le sceptre des rois de France.

Dans le troisième chapitre, M. Promis transcrit les quarante-deux inscriptions romaines et les trois pierres tombales chrétiennes trouvées dans la vallée. L'auteur ne se contente pas de rappeler celles qu'il a vues et relevées lui-même, il a étudié tous les écrivains qui se sont occupés d'épigraphie, et il a rassemblé toutes les inscriptions qui existaient au moment où les chroniqueurs ont commencé à parler du val d'Aoste. M. Promis analyse chacune de ces pierres avec sagacité, et restitue celles qui sont incomplètes. Ce chapitre est terminé par la liste des familles auxquelles appartenaient les personnages dont les inscriptions nous donnent les noms et qui, selon toute apparence, étaient venus se fixer dans la vallée en même temps que la colonie prétorienne ou peu après.

Le quatrième chapitre fait connaître au lecteur les tablettes votives du grand Saint-Bernard, au nombre de trente et une. L'auteur les a étudiées avec le même soin et le même scrupule que les inscriptions lapidaires; il les explique, les traduit, les restitue avec l'autorité que lui donnent ses longues recherches, et les divise en tablettes gravées au burin, frappées au marteau, ou ponctuées à jour, tirant de chacune de ces manières de fabriquer des conclusions judicieuses sur l'époque à laquelle ces monuments ont été exécutés. M. Promis donne ici une nouvelle preuve de sa modeste impartialité en citant les noms de tous ceux qui ont publié quelques-unes des tablettes votives du Saint-Bernard. Le quatrième chapitre est clos par une nomenclature complète de tous les fabricants de briques, tuiles, vases et lampes en terre cuite retrouvés sur le territoire d'Aoste.

Le cinquième chapitre contient l'étude de la voie romaine qui reliait Ivrea à Aoste, et là, se divisant en deux branches, conduisait à l'ouest dans le pays des Ceutrons par le petit Saint-Bernard, et au nord dans la vallée du Rhône par le grand Saint-Bernard. Après avoir dit quelques mots sur la colonie romaine d'Ivrée et sur les restes d'antiquités qu'il y a découverts, l'auteur reprend le thème développé déjà dans le second chapitre, et multiplie les arguments pour prouver que la voie remonte à l'époque des Gracques; puis il passe à la description des monuments restés debout. Il nous fait voir tour à tour le pont de Saint-Martin, le passage taillé au travers des rochers de Donnas, les ponts de Saint-Vincent, de Châtillon, d'Aoste, de Liverogne, les murailles de soutènement, les substructions du petit Saint-Bernard, et les restes du *plan de Jupiter* au grand Saint-Ber-

nard, enfin tous les débris que son œil exercé a su retrouver, et qu'il a mesurés et dessinés avec une conscience et un talent auxquels nous nous plaignons à rendre un juste hommage. M. Promis donne les plus grands détails sur les appareils de construction, sur les matériaux employés, et nous ne nous étonnons que d'une chose, c'est qu'après une étude aussi sérieuse et aussi approfondie, le savant architecte ait persisté à vouloir vieillir d'un siècle cette voie vraiment monumentale.

Dans les chapitres VI, VII, VIII, IX, X et XI, l'auteur passe en revue les ruines splendides des édifices de la cité d'Aoste, sans oublier les moindres fragments de mosaïque ou de pavage, en indiquant jusqu'au plus mince débris de muraille ou d'égout. Voici d'abord le plan de la ville avec son enceinte si bien conservée de remparts romains munis de leurs tours et de leurs bastions. Viennent ensuite : la porte, dite Prétorienne, avec son double rang d'arcades et sa place d'armes, les magasins militaires, les substructions de temples, le théâtre, l'amphithéâtre et l'arc de triomphe. Ces chapitres, traités avec la plus scrupuleuse érudition et accompagnés de planches exécutées de main de maître, offrent au lecteur un vif et sérieux intérêt. Avouons cependant que nous sommes contraire à l'usage des restitutions, et sans vouloir contester à M. Promis la vraisemblance de ses ingénieuses reconstructions des magasins militaires avec les temples renfermés dans leur enceinte, et de la porte dite Prétorienne, ajoutons que nous redoutons toujours d'être forcé d'attribuer à l'imagination la plus grande part dans un pareil travail.

Le douzième et dernier chapitre est consacré à un édifice romain construit à l'entrée du val de Cogne, à deux kilomètres du point où le torrent qui parcourt cette vallée se jette dans la Doire. L'auteur, se fondant sur l'existence d'une galerie établie à l'intérieur, dans toute la longueur du monument, ne veut voir dans cette construction qu'un pont à double voie. Les savants du pays sont persuadés que c'était là un aqueduc élevé par deux simples particuliers, propriétaires des campagnes voisines, pour fournir à leurs terres les eaux nécessaires à l'irrigation ; cet aqueduc, suivant leur hypothèse, aurait servi en même temps de passerelle pour l'utilité des habitants des deux rives du torrent, grâce à la galerie dont nous avons parlé. La découverte faite il y a peu d'années des débris d'un canal construit dans la montagne qui borde le val de Cogne au midi, et dirigé évidemment vers le pont, semble justifier cette supposition, corroborée à notre avis, par le peu de largeur du passage (1^m,085 entre les parapets). En dépit des arguments si habilement groupés par M. Promis pour soutenir sa thèse, nous partageons entièrement l'opinion des archéologues valdôtains. Au-dessus de la clef de voûte, sur la façade qui regarde le nord, on lit une magnifique inscription qui donne la date du monument et les noms des fondateurs. Ces deux noms « Aimus et Avilius » sont parvenus jusqu'à nos jours à travers les siècles écoulés ; car le village et les terres que l'aqueduc devait arroser sont appelés la commune et le village d'Aymavilles.

Si nous avons analysé un peu longuement l'œuvre de M. Promis, c'est que nous la considérons comme l'une des monographies les plus importantes qui aient été publiées depuis longtemps sur les antiquités des vallées des Alpes. Malgré nos réserves, ce livre est le fruit d'intelligentes et laborieuses études; sa place est marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui s'occupent d'histoire, d'archéologie et d'architecture. E. AUBERT.

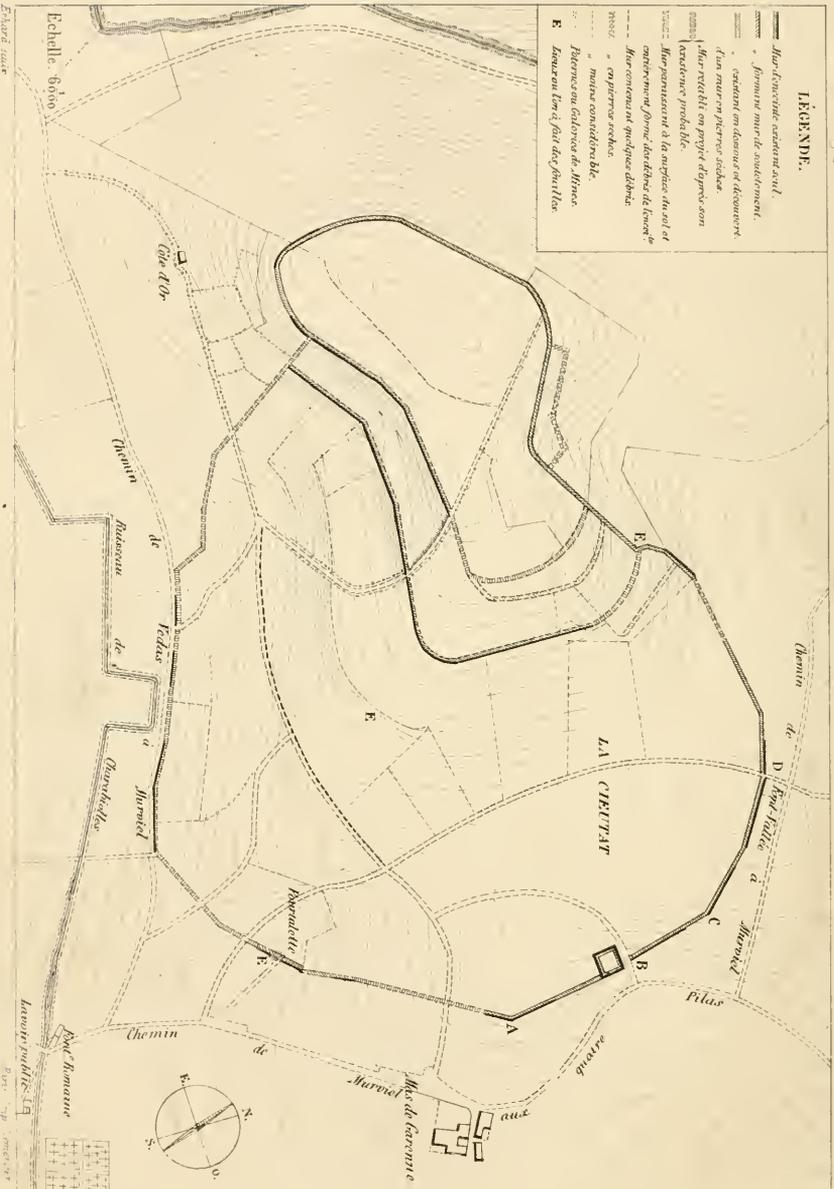
Essai de bibliographie, contenant l'indication des ouvrages relatifs à l'histoire de la gravure et des graveurs, par Georges Duplessis. Paris, Rapilly, 1862, in-8. Prix : 2 fr.

L'histoire de la gravure se rattache à l'archéologie par des liens divers et sensibles. Nous pouvons citer notamment les origines de la gravure, qui se confondent avec celles de la typographie, comme un sujet des plus propres à intéresser les archéologues. M. G. Duplessis, auteur de cet opuscule, est attaché au cabinet des estampes, où il s'est fait connaître à la fois par l'aménité, par l'utilité de ses services vis-à-vis du public et par des publications intéressantes relatives à l'histoire des estampes. On doit, entre autres ouvrages dignes d'estime, à M. Duplessis une Histoire de la gravure en France depuis ses origines jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Le jeune et savant iconophile a conçu l'idée d'un répertoire dont il a pu, mieux que personne, par ses précédents travaux, apprécier l'importance et la nécessité. Mieux que personne aussi, du moins en France, M. Duplessis était en position d'en connaître et d'en réunir les matériaux. Le catalogue qu'il a formé ne renferme jusqu'ici que 660 numéros ou articles. L'auteur les a répartis ou classés entre les divisions suivantes : « Généralités. Journaux spéciaux et ouvrages à consulter pour la bibliographie. Procédés. Histoire de la gravure. Monogrammes. Catalogues de portraits gravés. Biographies générales et catalogues collectifs; Monographies (1). Jurisprudence et Histoire administrative de la gravure. Connaissance et goût des estampes. Collections publiques d'estampes. Catalogues de planches gravées. Catalogues de collections particulières et de ventes d'estampes. Supplément. » Plusieurs de ces classes gagneraient à une dénomination plus nette et plus précise, notamment la seconde. Divers articles pourront recevoir dans ce remaniement une place plus rationnelle, à notre sens, que celle dont ils ont été pourvus. De nombreux *desiderata*, enfin, se remarquent dès à présent dans ce catalogue. Mais l'auteur, avec une modestie prudente et très-heureusement inspirée, a pris soin de l'intituler *Essai*. Comme il le dit très-judicieusement, ces sortes d'ouvrages naissent d'abord nécessairement incomplets. Leur perfection, éminemment progressive, est le fruit du temps et de l'expérience. Dans son état actuel, ce répertoire nous paraît digne du public et déjà propre à rendre de précieux services. Une nouvelle édition fournira bientôt à l'auteur l'occasion d'entendre et de perfectionner son utile travail. A. V.

(1) Ces deux classes sont subdivisées par ordre alphabétique.

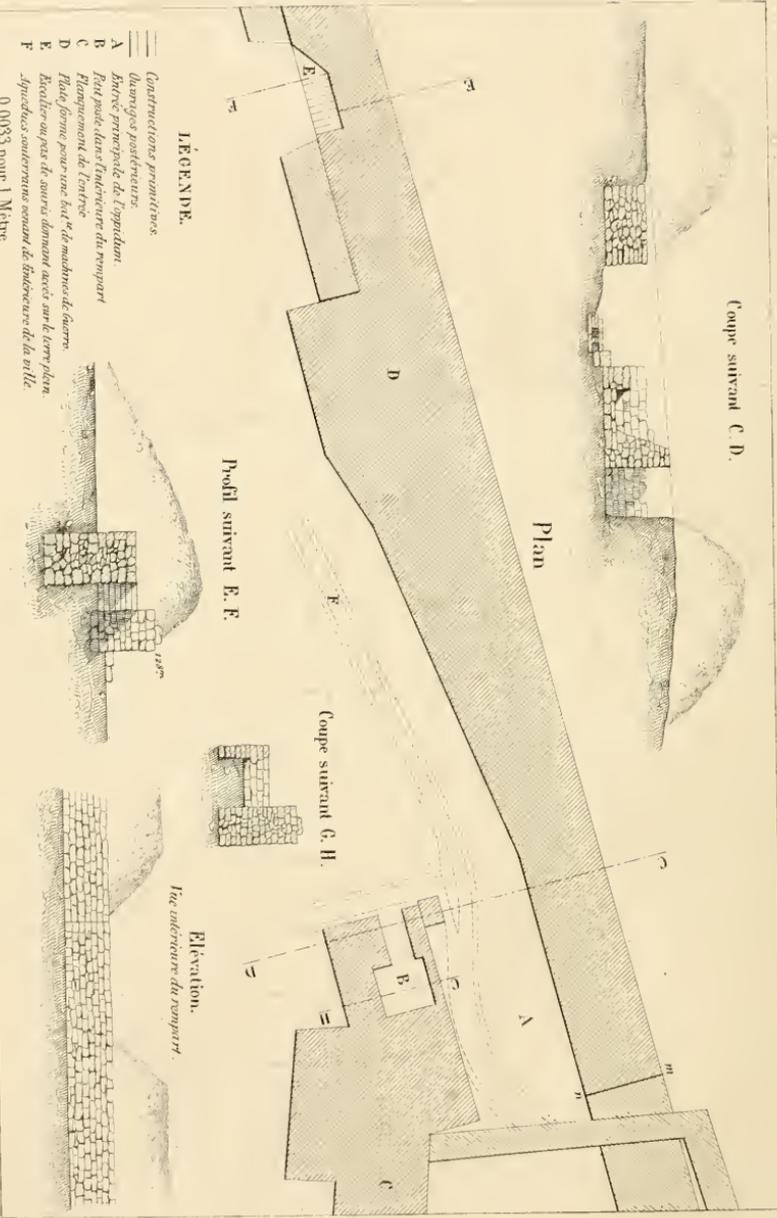
LEÇEY XDE.

— Mur d'enceinte existant seul.
 - - - - - Fondament muré, actuellement
 sans mur en pierres sèches.
 - - - - - Mur existant en partie depuis son
 excavation probable.
 - - - - - Mur appartenant à la enceinte du sol et
 actuellement formé de débris de briques.
 - - - - - Mur construit en quelques débris
 de briques.
 - - - - - Murs considérables.
 - - - - - Murs en briques de France.
 - - - - - Murs en briques de France.



Echelle: 60/100

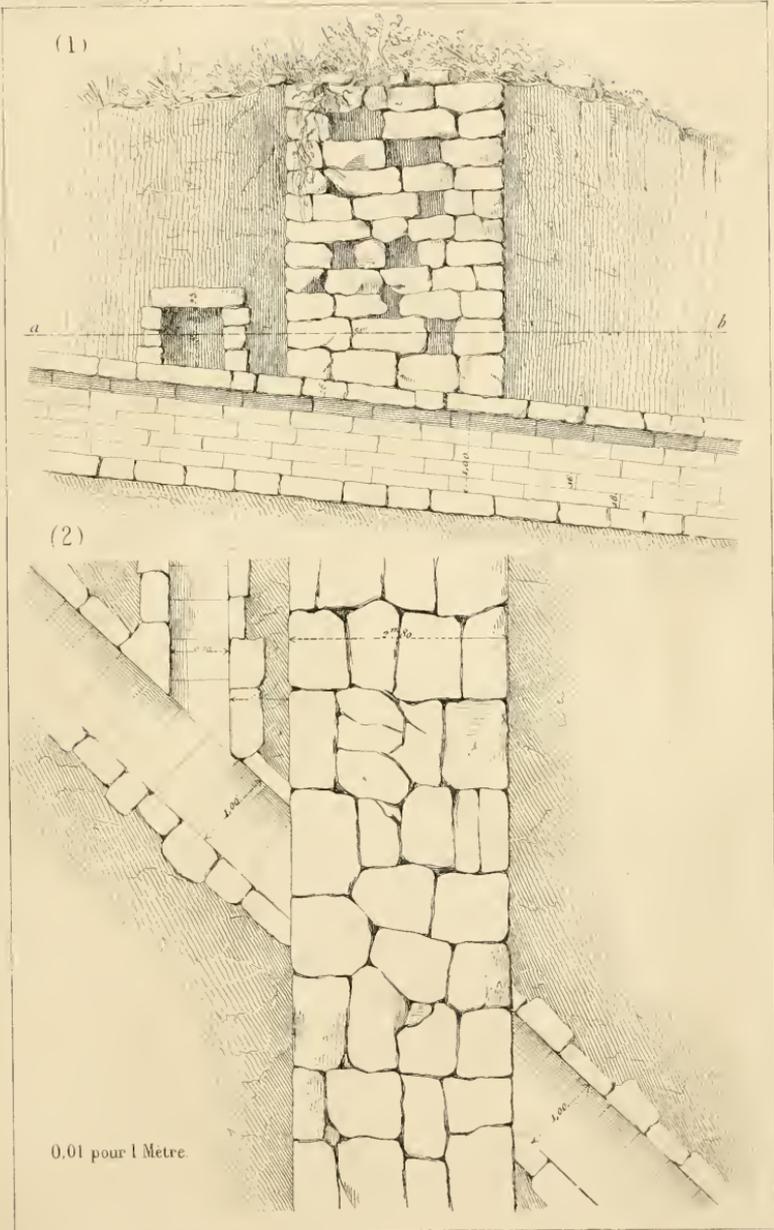
Pl. III



ENTRÉE PRINCIPALE DE L'OPPIDUM ET ANNEXES

Esquisse par

Henri-Louis Lamoignon



E. H. A. G. sculp.

Z. B. V. - Imp. L. M. G. G.

(1) COUPE VERTICALE DU MUR.
 Passant par l'axe du grand Aqueduc.
 Point E du plan de l'édifice.
 (2) COUPE HORIZONTALE DU MUR.

MURVIEL

RUINES D'UN OPPIDUM

DES VOLCES ARÉCOMIQUES (1)

Monsieur le président,

En nous confiant la mission d'explorer les ruines antiques de Murviel, vous nous aviez, sur les lieux mêmes, signalé trois points sur lesquels nous devons porter plus particulièrement nos investigations. C'étaient : 1° le lieu nommé Champ du For ou du Four, que l'on a quelques raisons d'identifier avec le Forum de la ville antique ; 2° un terrain où l'on soupçonne l'emplacement d'un sacellum ; 3° le clivus conduisant à l'acropole.

De ces trois terrains, les deux premiers sont occupés par des vignes, et les exigences des propriétaires nous firent comprendre, dès l'abord, qu'il serait opportun d'attendre, pour y entreprendre des fouilles, que la récolte de cette année fût enlevée ; le troisième est un chemin d'exploitation rurale, sur lequel nous pouvions, sans être tenus à indemniser la commune, ouvrir des tranchées, à la condition de les combler à la fin de nos travaux ; en outre, un vaste champ d'explorations s'ouvrait devant nous dans la ligne très-confuse des remparts de l'oppidum : nous n'hésitons pas à désigner ainsi l'établissement militaire fort important représenté par la ville et son acropole. Il était nécessaire de déterminer d'une manière précise la direction et la forme de ces murailles, les positions de leurs portes et de leurs tours, de rechercher les vallums et autres ouvrages avancés, de nous rendre compte de la destination des doubles enceintes qu'une première inspection des lieux laisse apercevoir par

(1) Premier rapport à M. le sénateur, membre de l'Institut, président de la commission de la carte des Gaules. Montpellier, 1^{er} décembre 1862.

intervalles, d'étudier, en un mot, cet ensemble assez vaste de fortification primitive, dans une localité peu connue jusqu'à ce jour, où l'on a le rare bonheur de la trouver à peu près intacte dans quelques parties : cette tâche, à laquelle nous nous sommes livrés avec ardeur, quoique bien avancée aujourd'hui, n'est cependant pas encore tout à fait remplie : elle nous a pourtant donné déjà la conviction que l'enfance de l'art avait été ici accompagnée d'une remarquable intelligence dans l'application de la défense au terrain ainsi que dans l'emploi et la disposition des matériaux, et le dernier résultat de nos recherches, celui auquel nous attachons le plus d'importance, sera, nous l'espérons, de nous permettre d'asseoir un jugement définitif sur l'âge relatif de ces diverses enceintes et sur l'origine qu'on doit leur attribuer.

COUP D'OEIL D'ENSEMBLE SUR LES RUINES.

Le terrain qu'elles occupent offre deux parties très-distinctes : 1° Un plateau à pentes très-roides de tous côtés et d'une altitude de cent soixante-treize mètres au-dessus du niveau de la mer : c'est l'acropole ; 2° un vaste espace comprenant les surfaces de prolongement des pentes du plateau qui s'adouissent sur les faces du Nord, de l'Est et du Sud : c'est la ville. Le plateau a porté dans le moyen âge le nom de Castelas de Hautemure et retient encore de nos jours celui de Castelas (planche IV) : il est en partie inculte ; la ville, occupée tout entière par les cultures des habitants de Murviel, conserve dans les appellations des divers tènements qui la subdivisent des noms empruntés à l'antiquité celtique ou romaine : tels sont ceux de l'Ardenne, Hisparas, Champ du For, San Julia ; les périmètres réunis du Castelas et de la ville embrassent une série continue de lignes courbes ou brisées de deux kilomètres environ, c'est-à-dire d'une longueur à peu près égale à l'étendue de l'enceinte du Montpellier du moyen âge ; situé sur l'un des derniers contre-forts des Cévennes vers le littoral méditerranéen et commandant plusieurs gorges au débouché des montagnes, ainsi qu'un vieux chemin qui prend la direction de Lodève en passant sous les murs antiques, cet oppidum, dont l'assiette naturelle et l'aspect militaire sont encore remarquables de nos jours, dut sans doute sa création, dans des temps reculés dont il serait téméraire de fixer la limite, à des conditions politiques et stratégiques qui n'existent plus, mais auxquelles avaient à satisfaire soit les indigènes dans leurs relations de tribu à tribu, soit les

peuples étrangers qui étendirent à diverses époques leur influence et leur domination sur le territoire des Volces arécomiques.

Les aspects sous lesquels se présentent, à une première investigation, la cité antique et son acropole, ne sont pas moins divers que leurs situations topographiques respectives; dans la première, malgré la destruction à peu près complète de ses édifices publics et particuliers, on ne saurait faire un pas sans trouver des débris romains de toute sorte, fûts de colonne, chapiteaux, pavés mosaïques, fragments de poterie rouge remarquables par la finesse de la pâte et l'élégance des dessins, en un mot tout ce qui révèle une civilisation disparue après plusieurs siècles de durée. Sur quelques points fort rares on aperçoit encore des constructions cimentées dépassant le sol actuel, malgré l'exhaussement qu'il a reçu des cultures; mais presque partout le sol antique est à un mètre cinquante centimètres ou deux mètres au-dessous du sol moderne, et les travaux de défrichement nécessités par la plantation des vignes ne l'ont que de loin en loin fait retrouver. Dans le Castelas, au contraire, l'œil est rarement arrêté par des vestiges romains parvenus à la superficie. Les fragments de poterie qu'on y rencontre sont d'une pâte grossière et privés de toute élégance artistique : les murs mêmes qui lui servent d'enceinte, quoique sortis de la même carrière et construits sur le même modèle, présentent dans une grande partie de leur développement un appareil plus barbare et moins grandiose. La première impression que produit dans l'esprit ce rapprochement entre ces deux lignes si remarquables de fortifications antiques est favorable à l'hypothèse de l'identité de leur origine, et de la différence de leurs âges, le Castelas paraissant remonter à une antiquité plus haute. Jusqu'à ce jour, les fouilles n'ont pas contrarié cette opinion.

DESCRIPTION DES REMPARTS DE LA VILLE ET DE L'ACROPOLE. EXPLORATION DE CEUX DE LA VILLE.

Nous avons pris pour point de départ un excellent lever de reconnaissance militaire exécuté par M. Gauthier, lieutenant au 1^{er} régiment du génie (planche III) (1). Ce lever, dont nous joignons une expédition à ce rapport, nous a servi d'état des lieux et nous a été fort utile dans

(1) Les autres dessins et les levés des fouilles ainsi que le plan de restauration de l'enceinte ont été exécutés par M. Chateau, sergent au 1^{er} régiment du génie, qui commandait un détachement de dix hommes du 77^e régiment d'infanterie de ligne : le sergent et les travailleurs ont campé pendant toute la durée du travail au milieu des ruines.

nos études sur la restauration des enceintes; il donne avec rectitude la direction des murs, et tout ce qui s'aperçoit au-dessus du sol: mais il contient quelques erreurs inévitables dans un travail exécuté aussi rapidement, erreurs que les éclaircissements fournis par nos fouilles nous ont permis de redresser. Vous avez pu vous-même, Monsieur le président, vous rendre compte des difficultés que l'on éprouvait à suivre l'enceinte sous l'énorme masse de matériaux étrangers qui la dérobaient aux regards dans une grande partie de son parcours: pour la retrouver, il a fallu non-seulement déblayer ces matériaux, mais encore la rechercher en plusieurs points dans ses substructions jusqu'à deux mètres cinquante centimètres et trois mètres de profondeur. Vous connaissez ces constructions; vous avez constaté que sur une étendue de près de deux kilomètres, elles ne présentent pas la moindre trace de ciment: elles offrent un beau modèle de cet appareil de forte dimension qu'on appelait cyclopéen ou pélasgique au commencement de ce siècle avant qu'on en eût découvert de semblables dans beaucoup de contrées autres que la Sicile et la Grèce. La pierre est un calcaire lias que la proximité de la carrière d'où on l'a extraite a fait adopter sans doute, malgré ses défauts, qui la feraient exclure des ouvrages de la fortification moderne; car elle éclate aisément, se fend et se délite à la longue sous la seule action des fortes chaleurs; la carrière antique que nous avons visitée la fournit par bancs horizontaux à surfaces lisses, ce qui permet de l'employer sans la tailler, et d'en détacher des blocs qui ont souvent deux mètres de longueur; les parements extérieurs forment des assises horizontales irrégulières, c'est-à-dire de dimension différente, ce qui rappelle l'appareil grec nommé par Vitruve *pseudo-isodomon*. Ici les assises jointives l'une à l'autre se soutiennent par leur propre masse et l'agencement des joints, sans même que l'on ait essayé de remplir les vides par un blocage; au reste, les matériaux bruts ont été choisis sur place avec tant de soin, que partout où l'on sonde les murs on ne trouve que peu de vides, et qu'ils forment encore des masses très-solides. Une photographie de quelques pans des remparts du Castelas et une coupe horizontale prise dans ceux de la ville, pièces jointes à ce rapport, donnent une idée très-exacte de la disposition des matériaux à l'extérieur et à l'intérieur des murs.

COMPTE RENDU DES FOUILLES.

Une première fouille a été exécutée au point A du plan général de l'état des lieux. Le choix de cet emplacement est motivé par la dé-

couverte de deux parements perpendiculaires à la direction du mur : on les distingue assez bien sur la face intérieure. L'intervalle qui les sépare était comblé par de grosses pierres brutes : ces matériaux enlevés, on reconnut que le rempart était en effet interrompu entre ces deux parements et dans toute son épaisseur par une ouverture d'un mètre trente centimètres de large ; on ne tarda pas à trouver le sol antique de cette entrée, que l'on reconnut à un dallage de forte dimension recouvrant un aqueduc dont la cuvette est également formée par un dallage sans ciment (planche VI) ; celui-ci se dirige suivant l'axe de l'entrée, de l'intérieur à l'extérieur de la ville, avec une faible inclinaison ; son existence exclut celle d'un fossé et d'un vallum contigus à l'enceinte, mais elle n'est pas incompatible avec ces ouvrages avancés et rejetés en dehors des murs à plusieurs mètres de distance. Nous trouverons plus loin un exemple de cette disposition, et le terrain, partout très-accessible vers la partie de l'enceinte où nous sommes, semble en avoir fait ici une nécessité. Les cultures ont mis obstacle aux travaux qui auraient été nécessaires pour faire reconnaître ces annexes de la fortification antique que nous verrons ailleurs parfaitement indiqués.

Cette porte, que l'exiguïté de son ouverture et son voisinage de l'entrée principale de la ville réduisent à un rôle secondaire de poterne ou porte de secours, est située à un angle de la fortification, et l'un de ses parements se prolonge de manière à donner naissance à une tour carrée qui lui sert de flanquement. Aucune trace de scellements ou de feuillures ne permet de supposer qu'elle ait jamais reçu une fermeture en bois ; en sorte qu'il est vraisemblable qu'elle était masquée à l'extérieur par une simple assise de pierres qui paraissait faire corps avec le reste de l'enceinte et qu'on renversait rapidement au besoin, quand la défense exigeait une sortie inopinée.

La tour qui défend cette entrée a six mètres de saillie et onze mètres de face parallèle au rempart ; l'épaisseur de son coffre n'est que d'un mètre cinquante centimètres environ. elle a été trouvée pleine de terre et de pierres de petite dimension ; son enceinte, partout continue, indique qu'elle a été construite dans ces conditions, et qu'on arrivait sur son terre-plein par celui du rempart lui-même, qui était peut-être dans le même plan. Cette question des reliefs relatifs des tours et des longues courtines adjacentes n'a pu être éclaircie dans l'état des choses actuel, la même cause les ayant soumises à un niveau commun de destruction ; mais il est un fait important dont nous avons pu parfaitement nous rendre compte, c'est que les tours sont contemporaines de l'enceinte de la ville et qu'elles ont été construites

en même temps, ce qui a été reconnu par la manière dont les matériaux qui composent leur appareil se relie avec ceux des remparts. On verra plus loin que nous aurons une conclusion tout opposée à tirer de la comparaison des enceintes du Castelas et de la ville.

Pour terminer, à l'occasion de cette première tour que nous rencontrons dans nos explorations, tout ce que nous avons à dire sur l'ensemble des ouvrages de ce genre que présentent nos ruines, nous ferons observer que les tours ne sont pas distribuées d'une manière régulière sur l'enceinte, et qu'il semble que l'on se soit plutôt attaché à les employer pour garnir et protéger des angles saillants. Nous en avons reconnu quatre qui se trouvent dans ces conditions; pour retrouver toutes celles que nous déroberent les décombres, il eût fallu un personnel beaucoup plus considérable que celui qui avait été mis à notre disposition. Au reste, ce n'est pas sans étonnement que nous avons constaté la parfaite harmonie de cette castrametation antique dont le caractère primitif frappe tous les yeux, avec les préceptes de défense que Végèce traçait en ces termes à la fin du quatrième siècle de notre ère : *Non directos sed angulosos muros, crebrioresque turres, in ipsis angulis faciendos.*

En cheminant du Sud au Nord, nous arrivons au point B du plan général de l'état des lieux : la tradition y place l'entrée principale de la ville, et l'on y voit une construction irrégulière, sorte de vaste tour qui semble placée là pour défendre cette entrée. Un chemin qui, après avoir traversé les ruines de l'oppidum, part de ce lieu et semble se diriger en ligne directe sur Substantion, après avoir reçu le nom de chemin romain dans le territoire de la commune de Saint-Georges, confirme encore cette tradition : tout nous invitait donc à diriger sur ce point nos plus actives recherches.

L'authenticité de la tour dont il vient d'être question avait rarement été mise en doute avant le commencement de nos travaux ; cependant, sa position rentrante, relativement à l'ensemble général des lignes, nous la rendait à bon droit suspecte. Ses fondements furent mis à nu et il fut constaté : 1° que son coffre sur trois côtés n'avait qu'une épaisseur insignifiante; 2° que son côté intérieur seul répondait, par sa masse et ses fondations, au type que présente partout le mur antique : ce côté, étudié avec soin sur ses deux faces, mit sur la voie d'un retour à peu près perpendiculaire à sa direction, d'une épaisseur de quatre mètres vingt centimètres (planche V) et d'une longueur de dix-huit mètres; là où la trace de ce retour se perdait au-dessus du sol, ses substructions furent suivies avec soin jusqu'à leur jonction avec celles de la portion de l'enceinte déjà

explorée et placée en avant. La réunion de ces deux murs donne à cette partie de l'ouvrage antique une ressemblance fortuite sans doute, mais qui n'est pas moins frappante, avec le flanc et la face d'un bastion moderne. Dans l'hypothèse d'une porte de ville, cette disposition des murs constituait à la fois un excellent flanquement contre une attaque de vive force sur l'entrée et une bonne défense de ses approches. Il devenait évident : 1° que la tour supposée antique dont les proportions grêles avaient été établies sur les substructions massives que nous venions de mettre à jour, n'avait jamais été pour rien dans le système de défense primitif; 2° que l'entrée de la ville devait être très-voisine de son flanquement et qu'il ne s'agissait plus que de la découvrir.

A cet effet, une tranchée transversale au chemin fut ouverte sur le prolongement supposé du rempart, et ce travail mit au jour une quantité considérable de matériaux ayant appartenu à l'enceinte, mais bouleversés dans un désordre qui révélait une destruction violente; la plupart de ces pierres étaient brutes et n'offraient aucun vestige de travail au ciseau : c'était du calcaire lias dont les gros blocs avaient fait partie des murs antiques; cependant on rencontra aussi quelques fragments d'une qualité différente dite pierre tendre dans la localité, sur lesquels on reconnaissait les traces d'un travail assez grossier; on remarqua surtout une base de colonne avec les rudiments d'un fût, et quelques débris de corniches; il était impossible de déterminer si ces vestiges provenaient des constructions accumulées en ce point, ou si dans un bouleversement général ils avaient été entraînés de l'intérieur de la ville sur la ligne des murs de défense; leur découverte nous détermina à pousser les fouilles à fond dans le but de retrouver au moins dans les substructions les formes des ouvrages primitifs, et cette persévérance fut couronnée de succès, car on mit à nu les restes d'un massif de maçonnerie sans ciment, fort remarquable par la beauté de l'appareil, visible encore sur ses quatre faces, et dans l'épaisseur duquel on avait ménagé un espace vide (B) dont l'entrée, de un mètre de large et les parements intérieurs, sur la hauteur d'un mètre environ, étaient parfaitement conservés. Le sol antique était indiqué par le dallage supérieur d'un aqueduc qui longeait le massif, en rasant le seuil de l'entrée du poste, car telle fut la dénomination que nous donnâmes de suite à ce petit appartement qui, par la position qu'il occupe et par ses dimensions, représente fort bien un poste d'observation, une sorte de guérite pour une ou deux sentinelles. A cette époque de nos travaux, nous ne doutions pas que l'entrée

principale de la ville ne fût directe et perpendiculaire au rempart, et que le massif dont la découverte venait d'être faite ne fût l'un de ses pieds-droits; mais l'inutilité de nos recherches pour retrouver le pied-droit correspondant nous engagea à étendre les fouilles dans toutes les directions, et fit retrouver la véritable position du mur d'enceinte; il fut constaté qu'il se prolongeait à peu près au niveau du sol actuel, en avant et parallèlement au massif, sans nulle solution de continuité, ce qui faisait évanouir l'espoir de trouver une porte percée directement dans son épaisseur: on suivit sa trace jusqu'au parement *m n* qui l'interrompt, et correspond exactement à celui qui termine le massif du côté opposé. Il fut dès lors évident que l'entrée était, non pas à angle droit avec la direction du mur, mais parallèle à cette direction, et que le mur d'enceinte lui-même lui servait de masque; la largeur du couloir (A) est d'environ quatre mètres, mais il est à remarquer qu'une grosse pierre d'angle faisant saillie sur le massif est encore en place dans les substructions, ce qui réduit en ce point la largeur à trois mètres cinquante centimètres; on a retrouvé dans le voisinage des pierres tendres paraissant avoir reçu des scellements, des pentures en fer où tenaient encore de gros clous, et plusieurs kilogrammes de fer oxydé sans forme bien déterminée; les fouilles n'ont révélé l'existence d'aucune voussure, ce qui permet de supposer que l'entrée était à ciel ouvert fermée seulement à l'une de ses extrémités, ou peut-être à chacune d'elles par une porte en bois ou une herse (*cataracta*). Cette disposition d'entrée, dont nous n'avons pu nous rendre compte qu'après des recherches suivies opiniâtrément sur le terrain, et si l'on veut bien nous passer cette expression, en faisant nous-mêmes le siège de l'oppidum, nous rappelait ce précepte des anciens: *Portarum itinera non directa esse debent.* (Vitruve, livre I^{er}, chap. VII.) En le trouvant appliqué à l'intéressante localité qui nous occupe, il nous venait à l'esprit que les Romains n'en étaient peut-être pas les inventeurs.

En suivant le tracé de l'enceinte sur la face intérieure, on a reconnu qu'elle a été renforcée au point D, et que son épaisseur ordinaire de trois mètres a été doublée sur une longueur de huit à neuf mètres, ce qui donne une terrasse de quarante-huit à cinquante mètres carrés: les constructeurs n'auraient-ils pas eu pour but de ménager sur le rempart un emplacement pour une batterie de machines de guerre? Le voisinage de la porte, le soin qu'on avait pris de la masquer, et l'intérêt puissant qu'on avait à multiplier en ce point les ressources de la défense, *propugnacula*, semble autoriser cette hypothèse.

Un peu plus loin, au point E, on a reconnu un escalier ménagé dans l'épaisseur du rempart, comme les *pas de souris* de la fortification moderne. C'est par ce moyen, dont les ruines de Murviel fournissent quelques exemples, que l'on avait accès sur le terre-plein des ouvrages. L'escalier E nous était caché par des constructions postérieures qu'on a teintées en jaune sur le dessin; leur apparence les avait fait prendre avant nos fouilles pour le mur primitif; mais le profil, dessiné après l'ouverture de nos tranchées, en mettant à nu les fondations de l'un et l'autre mur, ne laisse aucun doute sur leur différence d'âge: les deux constructions sont accolées l'une à l'autre, la plus récente reposant simplement sur le sol antique, tandis que la primitive a des fondements très-profonds. Un jour arriva sans doute où après plusieurs siècles de durée, l'oppidum antique subit les vicissitudes de la guerre et d'une prise d'assaut: son enceinte, construite avec tant de soin, fut démolie: son entrée principale, comblée ou rendue inutile par le prolongement du mur, au delà du parement *m n*, fut remplacée par la poterne voisine qui a été l'objet de nos premières études; le prestige militaire était évanoui, et l'oppidum antique entra dans sa période de décadence; mais l'histoire n'offre que de rares exemples de villes entièrement abandonnées après un revers qui les a mises à la discrétion d'un vainqueur; le plus souvent la population s'habitue au joug et reste fidèle à ses foyers domestiques. Puis de nouvelles invasions se succèdent; elle élève des retranchements rapides avec les débris des ouvrages primitifs, et ces retranchements éphémères s'engloutissent dans un dernier cataclysme. Ne serait-ce pas l'histoire de l'oppidum représenté par les ruines de Murviel? Gaulois d'abord, romain ensuite, et florissant dans l'une et l'autre période, puis démantelé au cinquième siècle par l'invasion des barbares du Nord, et détruit au huitième siècle de notre ère par le Franc Karl Martel, pour avoir inspiré encore dans son état de détresse assez de confiance aux Musulmans qui s'y étaient établis.

La partie de l'enceinte que nous venons d'étudier est orientée au levant: notre exploration nous conduit à celle qui regarde le nord, et qui court dans cette direction sur une étendue d'environ trois cent quatre-vingts mètres (planche III). C'est au point C du plan que l'orientation change et que les recherches ont fait découvrir une tour dont le massif renferme l'angle très-obtus formé en cet endroit par les directions des lignes: cet ouvrage semble avoir pour but de flanquer les longues courtines adjacentes. A partir de cette tour, et sur une longueur de cent trente mètres, on remarque

en dehors, et à treize mètres du rempart, une dépression accusant l'existence d'un fossé comblé aujourd'hui par les débris des murailles; le terrain est rocheux, et le déblai auquel nous avons procédé a fait reconnaître qu'il a été taillé pour les nécessités de la défense. Les dimensions de ce fossé sont :

Largeur.....	5 mètres.
Profondeur.....	2 mètr. 30 cent.

Contrairement aux usages de la fortification antique, il n'est pas contigu au rempart, dont il est séparé par une sorte de glacis ou talus incliné au sixième, ayant sa pente vers le fossé et taillé aussi dans le roc. La faible distance qui sépare cet ouvrage du pied du mur ne permet pas de la confondre avec les lignes de circonvallation ou de contrevallation que peut construire un assiégeant, et il était nécessairement une dépendance de la place. Dans les parties où la roche tendre manquait de solidité, un mur de soutènement en pierres sèches, c'est-à-dire assemblées sans ciment comme celles de l'enceinte et provenant de la même carrière, renforçaient son escarpe et sa contrescarpe, et les débris qu'on en voit encore ne manquent pas de grandeur.

Ce fossé existait-il sur toute l'étendue de l'enceinte? Telle est la question qui se présente à l'aspect de ces vestiges, à laquelle on ne peut répondre que par des conjectures : il est vraisemblable qu'il régnait partout où les abords de la place, trop faciles et trop accessibles, le rendaient nécessaire, et que là où il quittait le roc pour traverser la terre végétale, il a disparu sans qu'on puisse espérer de le retrouver.

Au point D du plan de l'état des lieux, un chemin qui descend des montagnes pénètre dans l'enceinte, et la tradition y plaçait une entrée de la ville, mais nos fouilles n'ont fait découvrir aucune solution de continuité dans les murs : seulement, à quarante mètres de ce point, un second escalier ou pas de souris, moins accusé cependant que le premier, donne accès sur le rempart et rend vraisemblable l'existence d'une porte dans le voisinage. L'enceinte, qui continue de courir au nord, n'offre plus rien de saillant qu'une tour à cent treize mètres de l'escalier, jusqu'à son raccordement avec les murs de l'acropole au point E (planches III et V).

Cette rencontre des deux enceintes a été l'objet d'une sérieuse attention ; il a été reconnu que les deux constructions n'étaient nullement reliées entre elles, comme cela devrait être si elles appartene-

naient à la même époque, mais simplement juxtaposées, et les deux murs, étudiés jusque dans leurs substructions, ont fourni la preuve que l'acropole remontait à une antiquité plus haute que la ville.

RECHERCHES DES ENTRÉES DE L'ACROPOLE.

A ce point de nos travaux, dans le but de remplir autant que possible le programme que vous nous aviez tracé, nous résolûmes d'étudier les avenues actuelles du Castelas pour retrouver les entrées antiques de cette acropole, que nous considérions dès lors comme l'oppidum primitif; des tranchées furent ouvertes sur le parcours du clivus moderne qui y conduit, sans amener d'abord d'autre résultat que la découverte de pans de murs informes prenant toutes les directions; mais en dehors de ce sentier, l'enceinte du Castelas révéla à nos recherches une solution de continuité signalée par un parement dont l'appareil, quoique barbare, ne laissait guère de doute sur l'existence d'une porte dont ce parement devait être l'un des côtés. Cette opinion fut corroborée par la découverte d'un pavé en dalles formant en avant de l'entrée une sorte de palier auquel aboutissait un escalier de dix à douze marches, dont six furent retrouvées dans un état satisfaisant de conservation. Le pavage régnait aussi à l'intérieur, entourant un épais massif de maçonnerie qui, dans le voisinage d'une porte, devait en être une dépendance, un corps de garde peut-être, analogue à celui que l'on avait reconnu à la porte principale de la ville. L'entrée retrouvée, notre attention se reporta sur le clivus antique dont l'escalier et le dallage occupaient le sommet; on reconnut qu'il se continuait par un long palier dallé, descendant en ligne droite et par une pente roide vers le Champ du Four (1), entre le prolongement d'un mur de cinquante centimètres d'épaisseur servant de cage à l'escalier et une rigole dallée pour l'écoulement des eaux.

Le parcours de cette voie rapide entre l'acropole et le Forum est coupé par quelques ressauts brusques dont les différences de niveau n'ont pu être rachetées que par d'autres escaliers semblables au premier, que nous n'avons pas hésité à indiquer sur le plan de restauration (planche IV), bien que l'état des cultures ait mis obstacle à nos investigations.

(1) Cette dénomination vulgaire a fait supposer que ce champ pourrait bien avoir été le Forum de la ville antique. On y a du reste retrouvé des fragments de colonnes d'un style grandiose et sévère.

Une pareille entrée, à laquelle on n'arrivait que par une succession d'escaliers et de paliers à pentes roides, ne pouvait guère être accessible qu'aux piétons, à l'infanterie de la garnison de l'acropole, et il nous paraissait évident *à priori* qu'il devait en exister ailleurs une autre destinée à la cavalerie et aux chariots de guerre; celle-ci devait être recherchée sur la porte de l'enceinte à laquelle aboutissaient les pentes plus douces du terrain; nous l'avons en effet retrouvée au point (D) du plan de restauration, et c'est en suivant les traces d'un aqueduc que nous y avons été conduits. Plusieurs fois déjà, pendant le cours de nos explorations, nous avons eu occasion de remarquer l'étroite corrélation de ces ouvrages avec les portes principales ou secondaires de cette fortification antique, et nous avons reconnu qu'ils débouchent à l'extérieur en suivant les axes des entrées. Celui-ci longeait un beau dallage dont le tronçon, que nous avons pu étudier, présente toute l'apparence d'une *via strata* montant vers l'acropole; mais pour découvrir l'entrée, recouverte en cet endroit par de vastes cultures sous lesquelles s'engageaient la voie et l'aqueduc, il fallut exécuter une galerie souterraine de onze mètres de longueur; ce travail permit de reconnaître que l'aqueduc changeait de direction pour pénétrer dans l'acropole en devenant parallèle au rempart, circonstance qui avait déjà été signalée à la porte principale de la ville, avec laquelle celle qui nous occupe paraît correspondre et avoir une grande analogie.

EXPLORATION DE L'INTÉRIEUR DE LA VILLE.

Lorsque l'on parcourt les ruines éparses dans l'enceinte de nos remparts, en suivant les chemins d'exploitation rurale qui furent peut-être les rues de la ville antique, l'esprit, frappé des causes de destruction qui ont dû peser sur elle, s'arrête involontairement à contempler quelques rares pans de murs, seuls vestiges apparents des édifices publics ou particuliers qui en furent autrefois l'ornement. C'est ainsi, Monsieur le président, qu'au-dessous de l'acropole, au point C de notre plan de restauration, vous aviez remarqué l'effet pittoresque d'une muraille cimentée, première construction de ce genre qui se fût offerte à vos regards pendant votre rapide exploration de Murviel. La situation de ce lieu, d'où l'on embrasse presque tout l'ensemble de la cité, quelques scellements en plomb visibles sur un chapiteau gisant sur le sol et qui semblait avoir servi de piédestal à une statue, vous faisaient naître l'idée que l'établissement représenté par ces ruines pouvait avoir été un édifice religieux, un sacel-

lum, tout au moins un monument public quelconque digne à tous égards de fixer notre attention. Jusqu'à ce jour nos recherches n'ont pu ni confirmer, ni renverser cette hypothèse. Ce lieu avait certainement une grande importance; mais les vestiges que nous y avons exhumés peuvent également convenir à l'habitation d'un personnage considérable de la cité,

Nos fouilles mirent d'abord en évidence les fûts tronqués de six colonnes reposant encore sur leurs bases, revêtus d'un stuc parfaitement apparent; ces colonnes paraissent avoir fait partie d'un péristyle intérieur; nous avons même cru reconnaître les restes d'un *pluteum* ou mur à hauteur d'appui (Vitruve, liv. IV, ch. 4), semblable à ceux qu'on remarque dans les maisons particulières de Pompéi, dans lequel deux colonnes voisines étaient à demi engagées. A l'extérieur de ce péristyle devaient régner des appartements de petites dimensions dont deux, sorte de cubicula, ont été retrouvés adossés au mur cimenté qui avait fixé votre attention et qui formait au nord le fond de l'édifice; celui-ci paraît traversé dans toute sa longueur par un vaste aqueduc qui, après être descendu de la terrasse supérieure ou peut-être de l'acropole suivant une pente très-roide, chemine presque horizontalement en maintenant son toit au niveau du sol antique. Ce toit était formé de longues et belles pierres de taille, dont l'une se voit encore en place. Cet aqueduc a été dans cette direction la limite de nos fouilles.

Du côté opposé à cet ouvrage, les fouilles ont fait retrouver une citerne ou *impluvium* dans laquelle étaient entassés des débris antiques de toutes sortes, dont nous donnerons plus loin le détail, et dont la réunion dans un tel lieu et dans un espace aussi étroit révèle une destruction systématique et violente, conséquence des révolutions et de la guerre. Il est vraisemblable que cette citerne était située à l'extrémité ouest de l'édifice, dont le mur qui la renferme formait de ce côté la limite; mais nous ne saurions en dire autant de l'aqueduc qui lui est opposé; il nous paraît au contraire probable qu'il était situé à l'intérieur, puisque les fouilles que nous avons faites dans son voisinage n'ont pas fait retrouver le mur d'enceinte qu'il faudra sans doute rechercher plus loin dans le champ voisin, où l'on a exhumé antérieurement des fragments remarquables d'architecture.

Parmi les objets d'art trouvés dans la citerne, nous remarquons :

Un pied colossal de statue en marbre blanc et d'un beau travail.

Un doigt de main ou un orteil colossal en marbre blanc, également d'un beau travail.

Un chapiteau de pilastre, corinthien, d'une belle exécution.

Les fragments d'une coupe en poterie rouge à reliefs, évasée, ayant vingt-trois centimètres de diamètre et onze centimètres de hauteur, sur le pourtour de laquelle se reproduisent alternativement des sujets mythologiques et des figures d'animaux, tels que : une Victoire, deux génies bachiques, une offrande à Diane, des biges, des chiens, des lièvres.

Deux margelles de puits, dont l'une est fort belle.

Une grande quantité de placage en marbre blanc veiné de jaune de Syène, et de corniches de la même matière; celles-ci présentent des dimensions et des moulures variées.

Une inscription tracée sur l'une de ces plaques de revêtement ne renfermant que les lettres :

N A S O

qui représentent la fin d'un mot.

Parmi ces objets se trouvaient quelques débris d'ossements d'animaux, entre autres deux cornes de taureau.

Il n'y a pas été trouvé de médailles, et notre campagne de fouilles n'a produit, en général, qu'un petit nombre d'objets de ce genre dignes de fixer l'attention. La plupart de ceux que nous présentons ont été acquis des habitants de Murviel, et l'on pourrait croire que cette mine jadis si féconde, qui a enrichi plusieurs médailliers, est complètement épuisée, si l'on ne remarquait que la ligne des murs de l'enceinte sur laquelle nos investigations se sont plus particulièrement arrêtées ne pouvait guère nous faire espérer de grandes découvertes numismatiques. Nos recherches à venir dans l'intérieur de l'enceinte amèneront sans doute à ce point de vue des résultats plus heureux.

Voici la liste de nos médailles, presque toutes gauloises :

Neuf Massaliotes, petit bronze, portant au revers le taureau cornupète.

Deux pièces argent, face, tête barbare; revers, la roue; anépigraphe attribuées à la confédération des Volces.

Une Arverne, petit bronze : face, tête casquée; revers, cheval courant; anépigraphe.

Anépigraphe, gauloise, face, tête informe; revers, imitation du taureau cornupète. Se trouve fréquemment à Murviel.

Quatre petits bronzes des Volces arécomiques : face, tête diadémée;

légende, Volcæ; revers, personnage debout; devant, une palme; légende, AREC.

Un petit bronze de Nîmes : face, tête de femme; revers, $\nu\alpha\mu\alpha$; dans le champ, un sanglier.

Un petit quinaire d'argent; légende, III VIR R · P · C. Tête de la Victoire.

Revers, ANTONI · IMP · XI; dans le champ, un lion. Pièce attribuée à Lyon.

Un petit quinaire d'argent d'Auguste, triumvir, légende fruste; revers, Asia recepta, une Victoire et deux serpents.

Monnaies impériales.

Un moyen bronze : Auguste et Agrippa, monnaie de Nîmes.

- “ Auguste; revers, la foudre ailée.
- “ un Claude I^{er}.
- “ une Antonia Drusi uxor.
- “ un Domitien.
- “ deux Adrien.
- “ une Julia Domna.
- “ un Commode.
- “ un Constantin.

Parmi les objets inventoriés aux fouilles se trouvent quelques débris de poterie portant des noms de potiers; voici ceux que nous avons relevés :

FELIX SEV ·
 OF · A QVIINI
 OF · LICINIAA (*sic*)
 COSIVS VRA
 OF BASS
 ROCATVS
 FALVI
 ASIV
 OF · NIC
 IMILI
 OF · PARISI

Considérations sur l'organisation de l'oppidum de Murviel. — Raisons que l'on a de l'attribuer aux Volces arécomiques. — Conjectures sur l'époque de sa fondation.

Résumé des travaux de fouilles exécutés pendant cette première campagne : coup d'œil sur la partie qui reste à explorer.

Vous nous le disiez vous-même à Murviel, Monsieur le président, la question la plus importante que soulèvent ces ruines est celle de leur origine. C'est dans l'espoir de la résoudre que pendant trois mois de travaux nous nous sommes attachés presque exclusivement à l'étude des diverses enceintes qui, dans cette localité, représentent l'antiquité la plus haute. L'état permanent de violence et de guerre au milieu duquel vivaient les sociétés antiques leur imposait en effet l'obligation d'élever d'abord les boulevards qui devaient défendre leurs établissements de création nouvelle; ainsi ces remparts, antérieurs nécessairement aux monuments publics ou particuliers qui vinrent se grouper sous leur protection, construits du reste de manière à défier les siècles, ont survécu à toutes les constructions qu'avaient si longtemps abritées leur puissance.

Quelles races élevèrent ces masses imposantes? Faut-il les attribuer aux Gaulois, possesseurs primitifs du sol, ou au conquérant étranger sorti de Rome et du Latium? Aucune autre hypothèse n'est possible : car nous sommes ici sur le territoire des Volces arécomiques, et dans cette province Narbonnaise que six siècles de domination avait rendue plus romaine que l'Italie elle-même. Au défaut des inscriptions lapidaires qui auraient pu nous fournir de précieux renseignements ethnographiques et chronologiques, nous avons dû avoir recours à l'architecture militaire comparée et à la numismatique qui joue un grand rôle à Murviel depuis un quart de siècle.

L'architecture militaire des anciens nous montre que les remparts de Murviel n'ont pas d'analogues parmi ceux des villes romaines connues. Nous avons décrit leur appareil, qui se compose d'assises horizontales irrégulières et de pierres sèches de fortes dimensions, *grandibus saxis*, comme le dit César de l'aspect des retranchements gaulois. Nous ne reviendrons pas sur cette description; mais nous croyons devoir insister sur cette particularité qu'aucun de ces matériaux ne paraît avoir été taillé ni même dégrossi sur les faces des joints, et qu'ils ne portent aucune trace de scellements. Pour obtenir à la fois la solidité et la régularité, il a fallu en faire sur place un approvisionnement considérable et les choisir un à un avant de les rassembler. Il est hors de doute qu'un mur cimenté eût été plus aisé

à construire, et nous concevions difficilement que les Romains, peuple constructeur par excellence, n'eussent pas trouvé plus avantageuse cette dernière méthode, qui leur eût permis d'employer les matériaux qu'on trouve sur place, au lieu d'aller les chercher à quatre kilomètres de distance.

Seule, l'absence de ciment ne saurait être un motif d'exclusion de la main-d'œuvre romaine : il existe en effet, et les remparts de Pompéi en sont un exemple remarquable, un grand nombre de constructions de ce peuple où cette circonstance se rencontre, mais accompagnée de la science stéréotomique la plus avancée : les faces des joints taillées ou polies par le frottement y sont dressées avec un tel soin que leur adhérence est complète et que le ciment n'ajouterait aucune solidité à l'ouvrage. Le grand appareil de pierres de taille assemblées sans ciment, mais presque toujours scellé à l'intérieur des murs par le plomb et le fer, est le plus beau que les Romains nous aient transmis : c'est celui de leurs arcs de triomphe, et il laisse bien loin derrière lui l'appareil objet de nos études. Les constructeurs de ce dernier, sans chercher la régularité mathématique ni la beauté architecturale, ont rencontré l'effet grandiose, grâce à la masse des matériaux employés, et leurs ouvrages doivent précisément, à ce dédain de la règle et du cordeau, ce caractère primitif et encore barbare qui en fait le mérite à nos yeux.

On a pu juger par l'examen du petit nombre de vestiges de la ville encore apparents à l'intérieur des remparts, que les Romains avaient à peu près exclu de leurs habitations particulières et de leurs monuments publics le calcaire lias dont les enceintes sont formées, sans doute parce qu'on avait reconnu le défaut qu'il a d'éclater sous l'action des fortes chaleurs, ce qui le rend moins propre aux constructions, argument de plus contre l'identité d'origine entre les remparts et la ville romaine ; celle-ci s'est introduite dans ces lignes de défense qui n'avaient pas été tracées pour elle et se les est appropriées, contraste intéressant entre deux civilisations différentes que nous sommes heureux de retrouver sur le sol des Gaules après l'avoir vu s'offrir en Algérie à nos méditations ; partout où les Romains avaient jugé utile de conserver, en les adoptant à leurs besoins, les ouvrages de fortification fondés par les dynasties africaines.

L'ensemble de ces observations nous amène à conclure que les enceintes de Murviel doivent être attribuées à la confédération des Volces arécomiques établie dans la Gaule méridionale vers l'an 350 avant notre ère (Amédée Thierry, *Hist. des Gaules*, t. I^{er}, p. 130), et la numismatique vient corroborer cette opinion par l'important

témoignage des découvertes qu'elle a faites dans cette localité. Aucune ville gallo-romaine n'a fourni, en effet, une aussi grande quantité de monnaies des Volces arécomiques. Les unes sont anépigraphes, d'autres portent dans leur légende le nom de cette nation; mais toutes sont considérées comme antérieures à l'époque où commence la domination romaine dans nos contrées; Murviel a été aussi une mine de médailles massaliotes, et l'on peut avancer que presque toutes les grandes confédérations de la famille gauloise y ont été représentées par leurs monnaies. Il est vrai que nos ruines n'ont offert à la curiosité des antiquaires qu'un très-petit nombre de ces haches celtiques en silex qu'on trouve en si grande abondance dans d'autres bourgades gauloises : mais n'est-il pas évident que pour les Volces arécomiques, civilisés de bonne heure par le contact de Marseille et de ses colonies, la période que l'on est convenu d'appeler l'âge de pierre n'a dû avoir qu'une courte durée, pour faire place à celui de bronze et de fer, dont on retrouve tous les jours les vestiges ?

César, dans plusieurs passages des *Commentaires*, parle de ces camps retranchés où les guerriers gaulois, aux jours de danger, mettaient en sûreté la partie de la population inhabile à porter les armes, se réservant de combattre pour sa défense sur ces remparts improvisés, en offrant, par un singulier point d'honneur, leurs poitrines nues aux glaives ennemis (1). Quelques-uns de ces camps, construits à l'avance avec plus de soin, avaient un caractère de permanence : comme la Gergovie des Boïens, celle des Arvernes et cette Alésia, dernier boulevard de la liberté des Gaules; nous penchons à croire, Monsieur le président, que les ruines de Murviel représentent le principal établissement militaire de ce genre chez les Volces arécomiques. Qu'on fasse abstraction par la pensée du municiple romain postérieur qui s'enferma dans ces lignes, que l'on remplisse de cabanes gauloises l'espace contenu dans leur périmètre, espace équivalent à vingt-quatre hectares et pouvant contenir dans des moments critiques vingt-cinq mille âmes de population, dont dix mille combattants; qu'on rende à ces remparts leurs assises supérieures renversées à leurs pieds sous les efforts combinés des siècles et des révolutions, on aura reconstruit une Alésia, une Gergovie méridionale, dont les enceintes successives répondront parfaitement aux mœurs militaires de nos ancêtres ainsi qu'aux descriptions sommaires que trace César

(1) C'est Tite-Live qui fournit ce renseignement sur les mœurs des Gaulois de la Galatie.

de leurs forteresses. Telle est la source de l'intérêt puissant, et en quelque sorte de famille, que nous inspiraient ces ruines pendant le cours de nos explorations, lorsque au point culminant de l'acropole, à la place même d'où la vigie gauloise, il y a près de vingt siècles, scrutait avec anxiété l'horizon du côté où devait apparaître la louve de Romulus, notre imagination évoquait dans cet immense panorama qui s'étend des Cévennes à la mer et à la vallée du Rhône, toutes les scènes dramatiques auxquelles peut donner lieu, sur son sol envahi, le désespoir d'un peuple en armes pour la cause de son indépendance. Ces générations qui élevèrent ces murailles en prévision sans doute de l'invasion étrangère, c'étaient celles qui possédaient deux mille ans avant nous les fertiles contrées qu'arrosent le Rhône, le Gard et l'Hérault. Bien qu'entraînées dans l'orbite de la civilisation massaliote, et portées d'inclination vers la paix par suite du bien-être que procurent l'agriculture et le commerce, elles ne furent cependant pas infidèles à la nationalité gauloise, représentée par les deux puissantes tribus des Arvernes et des Allobroges, et prirent une part active aux luttes imparfaitement connues qui précédèrent la conquête de César. Nous n'en voulons pour preuve que la haine sauvage déployée quarante ans encore après leur soumission par les proconsuls romains contre leurs personnes et leur territoire.

Nous ne nous dissimulons pas, Monsieur le président, que les péripéties de ces luttes locales et la part qu'y prit l'oppidum de Murviel sont restées dans l'obscurité, que peut-être même tous nos efforts ne parviendront pas à dissiper les ténèbres qui les enveloppent; mais il est un fait incontestable, c'est que le peuple arécomique avait une grande aptitude à reconnaître la valeur de certaines positions où il fonda des stations militaires, dont les Romains surent plus tard profiter; car sans parler de Nîmes, qui fut de très-bonne heure sa capitale politique et religieuse, et de ce remarquable ouvrage connu sous le nom de Tour Magne qu'on lui attribue, il est plusieurs points sur le parcours de la voie Domitienne, tels que Ambrussum, Subtantion, Cessero, dont la création, antérieure, comme cette voie elle-même, à la domination romaine, témoigne de son intelligence pratique et de sa bonne entente du terrain. Le réseau des oppida des Volces arécomiques avait une assez grande importance pour que César, au moment de la révolte des Gaules, leur ait confié la défense de la province; nul doute que celui de Murviel ne fût en première ligne parmi ceux qui fixèrent l'attention du grand capitaine. Nous avons fait connaître l'importance stratégique de cette localité, qui commande un défilé dans lequel s'engageait la voie la plus directe

de la vallée inférieure du Rhône au centre de l'Auvergne; c'était nécessairement l'un des passages par où débouchaient les hordes arvernes descendant des montagnes pour s'opposer à la marche envahissante des légions, et la soumission des Gaules par César, leur pacification complète sous Auguste, purent seules faire perdre à cette forteresse gauloise le prestige militaire qui avait environné son berceau.

L'attribution aux races gauloises des remparts de Murviel recule l'origine de ces monuments au delà de l'année 121 avant l'ère chrétienne, date des victoires remportées par les consuls Domitius Ænobarbus et Fabius Maximus sur les Arvernes et les Allobroges, réunis aux Ruthènes et aux Volces arécomiques; c'est alors que commencent les relations de ces derniers avec les Romains. A partir de cette époque, les légions passent le Rhône, fondent Narbonne, occupent militairement le territoire des confédérations volces, dont elles préparent l'adjonction définitive à la province romaine, et cette date mémorable est aussi le point de départ d'une ère de calamités sans nombre pour ces malheureuses tribus; le demi-siècle suivant, jusqu'à l'arrivée de César dans les Gaules, est rempli par l'invasion des Teutons et des Cimbres, puis par la guerre civile de Marius et de Sylla, dont le retentissement dans la province Narbonnaise amène les exactions des proconsuls et les massacres ordonnés par Pompée : un temps si tourmenté n'était guère propice à la création d'établissements importants dont l'exécution exigeait une longue période de tranquillité; mais avant cette époque fatale, les Volces, depuis leur arrivée dans le midi des Gaules, avaient traversé une série de deux cent trente années pendant lesquelles, à l'abri de l'ambition turbulente de Rome et n'ayant à redouter que des luttes intestines de tribu à tribu, ils avaient pu déployer dans leurs constructions militaires les ressources du génie qui leur était propre; c'est donc pendant le cours du deuxième siècle avant notre ère qu'il paraît rationnel de placer la fondation de l'oppidum de Murviel; peut-être n'était-il pas terminé quand le territoire volce fut envahi par les Romains; peut-être ces nouveaux maîtres complétèrent-ils ces travaux de leurs devanciers. Nous avons fait ressortir tout ce que cette fortification antique présente d'ingénieux et d'habile, sans perdre cependant son caractère primitif; mais il n'est même pas nécessaire de faire intervenir les Romains pour expliquer ce contraste, et il suffit de se rappeler que les Volces eurent pour instructeurs dans l'art des constructions les Grecs de Marseille, dont les remparts et leur vaste système de défense firent l'admiration de César lui-même.

En résumé, Monsieur le président, si les hypothèses que nous

vous soumettons sont admises ; si, comme tout nous porte à le croire, ces enceintes, objet de nos études, sont l'œuvre des Gaulois, il n'est pas sur le sol de l'ancienne Gaule de ruine de ce genre plus digne de fixer l'attention des amis de nos antiquités nationales ; il est des localités qui eurent la bonne fortune d'être nommées par César ; d'autres devinrent le théâtre de mémorables événements politiques et militaires auxquels se rattache un grand intérêt historique, mais nulle ne l'emporte sur cette ville inconnue au point de vue des constructions qu'elle nous a laissées : Murviel est un type complet et le mieux conservé de la castramétation indigène ; la comparaison que l'on fait de ses remparts avec les restes à jamais illustres de Gergovie et d'Alésia est toute à son avantage, et prouve le degré de supériorité qu'avaient acquis les Gaulois du Midi sur leurs frères du Nord et du Centre. Qu'il nous soit donc permis d'espérer que cette première campagne de fouilles ne sera pas la dernière. Murviel recèle encore bien des mystères que nous serions heureux d'éclaircir. Vous savez déjà, Monsieur le président, que la Société archéologique de Montpellier, au moment où nos travaux allaient être interrompus, s'est empressée de nous apporter son concours de la manière la plus généreuse et la plus opportune : ce secours nous a permis de prolonger d'un mois nos explorations. Nous avons pu achever l'étude de l'enceinte de la ville et commencer celle de l'acropole. Mais le plateau supérieur de cette dernière, qui paraît avoir été le premier occupé, est entouré de murs en pierres sèches d'un caractère particulier et qui appelle la plus sérieuse attention. En outre, l'intérieur de la ville a été à peine effleuré, les inscriptions que le hasard y a fait rencontrer autrefois font naître l'espoir de découvertes semblables à la reprise de nos travaux. Nous appelons cette reprise de tous nos vœux, fiers d'avoir été choisis pour concourir à cette reconstruction du passé dont le signal est parti de si haut, et de seconder, modestes ouvriers, la volonté souveraine qui, en faisant surgir la vieille Gaule du sol national, fouillée dans ses profondeurs, élève un monument de plus à la gloire de la France (1).

A. DE MONTGRAVIER.

AD. RICARD.

La commission de la carte des Gaules n'a point encore pris de conclusions au sujet de ce rapport.

(1) L'accueil sympathique que nous avons rencontré dans toutes les classes de la population de Murviel, et le concours empressé que M. Cambon, maire de cette commune, n'a cessé de nous prêter pendant tout le temps de la durée des fouilles, méritent le témoignage public de notre reconnaissance.

DEUX VILLES DES ÉVANGILES

BETH-SAYDA ET CAPHARNAOUM

Il est une question de géographie comparée qui mérite toute l'attention des archéologues chrétiens; c'est celle du véritable site de Capharnaoum et de Beth-Sayda, si fréquemment citées dans les Évangiles. Je vais m'efforcer de la résoudre.

Le nom même de Beth-Sayda ou Beth-Saydoun, la maison de la pêche, suffirait à lui seul pour démontrer que la bourgade ainsi nommée dans les Évangiles devait être au bord du lac de Gennezareth ou mer de Galilée. Il devait donc *a priori* mettre en garde contre l'identification d'une ruine située dans l'intérieur des terres, et à plus d'une lieue du lac, avec la maison des pêcheurs, ou Beth-Sayda de l'Évangile; c'est malheureusement ce qui n'a pas eu lieu, ainsi qu'on va le voir.

Lorsqu'en quittant Thabariéh (Tibériade) on chemine vers le nord, en côtoyant la rive occidentale du lac de Gennezareth, on arrive, après une heure et demie de marche, à un misérable hameau au milieu duquel se montrent quelques ruines antiques. Ce hameau c'est El-Medjdel ou *la forteresse*, la Magdala de l'Évangile, lieu de naissance de Marie la Magdalène.

Il est facile de démontrer, à l'aide des saintes Écritures, que la Magdala de saint Mathieu et la Dalmanoutha de saint Marc sont une seule et même localité, puisque dans leur récit les deux évangélistes font partir le Christ, l'un de Dalmanoutha et l'autre de Magdala pour traverser le lac, se rendre sur l'autre rive (εις τὸ πέραν) et gagner ensuite Césarée de Philippe, aujourd'hui Banias.

Au delà d'El-Medjdel commence immédiatement une petite plaine bien arrosée, bien fertile, et dont l'aspect est charmant.

Cette plaine, qui se nomme aujourd'hui El-Rhoueyr, le petit Rhor, le petit marais, c'est la plaine que Josèphe décrit sous le nom de Gennesar (*Bell. Jud.*, III, x, 8), en insérant dans sa description la

phrase suivante : « Joignez à la douceur de l'air le bienfait d'une source très-abondante que les habitants du pays appellent Capharnaoum. Quelques personnes ont cru que cette source communiquait avec le Nil, parce qu'elle engendre des poissons semblables au korakinos qui vit dans les marais, près d'Alexandrie; cette plaine a, sur la côte du lac qui porte le même nom qu'elle, une longueur de trente stades et une largeur de vingt seulement (c'est-à-dire cinq mille quatre cents mètres de longueur et trois mille six cents de largeur). »

Concluons de ce passage que la plaine que Josèphe appelle Γεννησάρ, et qui n'est que notre El-Rhoueyr, parce qu'il n'y a pas au bord du lac d'autre plaine qui puisse lui disputer cet honneur, a donné son nom au lac lui-même. Concluons-en de plus que la Capharnaoum des Évangiles se trouvait forcément en contact avec cette plaine, puisque du temps de Josèphe, c'est-à-dire à un demi-siècle seulement de l'époque de Jésus-Christ, les habitants du pays appelaient Capharnaoum la source qui fertilisait la plaine de Gennesar.

Était-ce la source même qui portait le nom de Capharnaoum? Assurément non. Il serait absurde de supposer qu'à une époque quelconque on eût pu donner à une source un nom propre commençant par le mot *Kafir*, village. Il serait tout aussi ridicule de supposer que Josèphe, qui apparemment savait sa langue maternelle, aurait commis une semblable bévue sans s'en douter; ce qu'il a voulu dire, c'est que cette belle source s'appelait la source de Capharnaoum. Capharnaoum était donc près de la source qui lui avait emprunté son nom; donc la source une fois trouvée, Capharnaoum doit se trouver aussi à proximité. Nous allons voir que cette conclusion toute logique se vérifie sur place, dès que l'on veut bien apporter un peu d'attention à l'examen du terrain.

Lorsqu'on a dépassé El-Medjdel depuis une dizaine de minutes, on traverse le cours d'eau qui sort de l'Ouad-el-Hammam, et l'on trouve un peu plus loin, à droite du chemin et au milieu d'un épais fourré d'arbrisseaux, de plantes grimpantes et de hautes herbes, un magnifique bassin rond d'une construction extrêmement soignée. Le bord de ce bassin forme un massif de maçonnerie revêtu de belles pierres de taille, et dont l'épaisseur est entre cinq et six mètres. Le bassin a une vingtaine de mètres de diamètre, et deux mètres de hauteur au-dessus du fond. L'eau qu'il contient, et dont la profondeur est de deux tiers de mètre à peu près, est très-belle et très-limpide. On y voit nager une foule de petits poissons très-vifs, assez semblables pour la forme et la taille aux gros goujons de nos ri-

vières. A l'ouest de ce superbe bassin, la plaine est bornée par des coteaux jonchés de blocs de lave en innombrable quantité. Évidemment ces blocs ne sont pas venus là tout seuls et sont, comme ceux de Taricheæ, à l'autre extrémité du lac, les restes des constructions d'une ville antique.

Il ne me paraît pas possible de douter de l'identité de la source que renferme le bassin que je viens de décrire et qui s'appelle aujourd'hui Ayn-el-Medaouarah (la Fontaine ronde), avec la source dont parle Josèphe et qu'il appelle source de Capharnaoum. Celle-ci arrosait et fertilisait la plaine de Gennesar; l'autre arrose et fertilise toujours la plaine de Gennesar, le moderne Rhoueyr; car l'eau s'échappe du bassin par un large ruisseau duquel on tire des canaux d'irrigation. La fontaine de Josèphe nourrissait une foule de petits poissons; la fontaine ronde contient encore les descendants des poissons dont la présence a été signalée par Josèphe.

Nous sommes donc incontestablement sur le territoire de Capharnaoum, lorsque nous sommes à l'Ayn-el-Medaouarah. Les ruines aujourd'hui reconnaissables, dont les blocs basaltiques jonchent les coteaux voisins, sont donc incontestablement aussi les restes de la Capharnaoum des Évangiles.

A partir de ce bassin remarquable, les ruines ne cessent pas de se montrer jusqu'au village antique et abandonné d'Abou-Chouched (le Père du scorpion). Ce village se trouve sur une colline qui se rattache à la chaîne qui borde à l'ouest la plaine de Gennesar, et elle s'avance vers l'est pour rétrécir notablement cette jolie petite plaine. Une quantité très-considérable de blocs de lave jonche tout le site d'Abou-Chouched, et un glacis formé de blocs énormes de même nature, et fort bien conservé, garnit la base de la colline sur laquelle était le village. De celui-ci il ne reste que des pans de murs d'apparence tout à fait moderne, mais au milieu desquels est encore debout une tour carrée, construite en belles pierres de taille d'appareil hérodien ou romain.

Au delà, vers le nord-est, les accumulations de blocs de lave provenant certainement d'édifices antiques, continuent à se montrer jusqu'au bord d'une petite rivière d'eau vive et pure nommée Nahr-el-Aâmoud, la rivière de la Colonne. Ce nom lui est venue de la présence d'un fût de colonne couché dans le voisinage et que Robinson a rencontré en se dirigeant vers le nord-est pour gagner le Khan-Minieh.

A quelles localités antiques appartenaient ces ruines considérables? Celles qui sont dans le voisinage immédiat de l'Ayn-el-Medaouarah

à Capharnaoum, très-certainement. Mais Capharnaoum s'étendait-elle jusqu'à Abou-Chouhed? C'est ce que je ne puis admettre, vu la grandeur d'une pareille ville. Il y a donc eu probablement au-dessus de la plaine de Gennesar deux villes qui se sont succédé. La plus ancienne, placée au nord vers l'entrée de cette plaine fertile, aura occupé la colline d'Abou-Chouhed, qui en était la clef, et c'était une place forte dont un glacis de blocs de lave garantissait les abords. Cette ville c'était Kenret; la seconde, contemporaine de Taricheæ, construite comme elle et avec les mêmes matériaux qu'elle, était vers l'extrémité sud de la plaine, et dans le voisinage immédiat de l'Ayn-el-Medaouarah, que Josèphe appelle fontaine de Capharnaoum.

Revenons à la bourgade de ce nom. Les mots כפר נהום signifient *village de Nahoum*. Cette ville était sur la limite des deux tribus de Zabulon et de Nephtali, et au bord de la mer de Galilée (saint Matthieu, IV, 13). Jésus-Christ, en quittant Nazareth, vint y demeurer (saint Marc, II, 1, et saint Matthieu, *loc. cit.*). C'était une ville florissante (saint Matthieu, II, 23), et l'on y descendait en venant de Kana (saint Jean, II, 12, et IV, 46) comme en venant de Nazareth (saint Luc, IV, 31).

Nous lisons dans l'évangile de saint Matthieu (II, 23) cette terrible parole de Jésus-Christ prononcée contre Capharnaoum : « Et toi, Capharnaoum, qui t'es élevée jusqu'au ciel, tu seras abaissée jusqu'aux enfers. » La prophétie s'est bien ponctuellement accomplie, puisque ceux-là même qui ont été à la recherche de ses ruines les ont méconnues, ainsi que l'a fait le révérend Robinson qui, s'il eût étudié préalablement les vestiges de Taricheæ, ne s'y serait certainement pas trompé.

Voici ce que cet ardent et savant explorateur des antiquités bibliques dit de ce qui, pour moi, représente indubitablement Capharnaoum (tome III, p. 284) : « I ascended it therefore (sur les « coteaux couverts de blocs de lave et qui dominent à l'ouest l'Ayn-
« el-Medaouarah) excited with the eager hope of finding some trace
« of a former site, which then I should hardly have hesitated to
« consider as the Remains of Capernaum, but my hope ended in
« disappointment; a few stones had indeed been thrown together;
« but there was nothing which could indicate that any town or
« village had ever occupied the spot. » Je suis très-heureux de trouver dans ce passage un fait que je n'ai pas été vérifier moi-même, la chose me paraissant, *à priori*, superflue. Si quelques blocs ont été assemblés, cela me suffit amplement; tous les autres ont été désassemblés, voilà tout. En résumé, Capharnaoum, que Josèphe place là,

y était indubitablement, et des blocs dispersés sont tout ce qui reste de cette ville.

Saint Épiphané (*Adv. hæres.*, lib. I, p. 128 et 136) raconte que Constantin permit à un Juif converti de bâtir des églises chrétiennes à Tibériade, à Diocæsarea et à Capharnaoum. Il dit que jusqu'à cette époque les Juifs seuls avaient eu le droit d'habiter cette dernière ville. A ce propos, Reland fait observer que saint Épiphané (lib. II, p. 438) semble croire que Capharnaoum n'était pas au bord du lac. Saint Épiphané était parfaitement dans le vrai, et il avait raison de ne pas dire que cette ville fût baignée par les flots du lac de Gennezareth.

Josèphe nous fournit encore un détail extrêmement important sur cette ville, qu'il désigne cette fois sous un nom un peu différent (*Vit. Jos.*, 72). Des troupes royales, sous les ordres de Syllas, seraient de près Julias. Josèphe envoya au secours de la place deux mille hommes sous les ordres de Jérémie : celui-ci plaça son camp à un stade de Julias, du côté du Jourdain, et n'engagea pas de combat sérieux avec l'ennemi. Josèphe vint alors en personne rejoindre Jérémie avec trois mille hommes de plus. Il disposa le lendemain une embuscade dans une vallée cachée et assez rapprochée du camp ennemi, puis en escarmouchant et en simulant la fuite, il provoqua une sortie, pendant laquelle Syllas vint donner, tête baissée, au milieu de l'embuscade qui lui était tendue. En revenant avec les siens à la charge, Josèphe fut renversé avec son cheval qui s'était empêtré dans un endroit bourbeux. Dans cette chute il se foula les articulations de la main, et lorsqu'on le releva il fallut le transporter au bourg nommé Kepharnômé (Κεφαρνόμην). Les soldats de Josèphe, inquiets des suites de l'accident arrivé à leur général, cessèrent de poursuivre l'ennemi et revinrent s'enquérir avec anxiété de son état. Des chirurgiens furent appelés et pansèrent le blessé, qui dut rester là pendant la fin de la journée, parce qu'il avait un peu de fièvre; mais, pendant la nuit, il fut transporté à Taricheæ, avec l'assentiment des médecins.

Eusèbe et saint Jérôme se sont contentés de dire que Capharnaoum existait de leur temps sur les bords du lac.

Au sixième siècle, Antonin le Martyr parle aussi de cette ville : « Deindè venimus in civitatem Capharnaûm, in domum Petri quæ modo est basilica. » La maison de l'apôtre saint Pierre avait donc été transformée en église. Au septième siècle, l'évêque Arculfus est plus explicite à propos de Capharnaoum; voici ce qu'il en dit :

« Locus ille in quo Dominus panes benedixit et pisces, citra mare

« Galilee ad aquilonem civitatis Tyberiadis. Campus herbosus est et
 « planus, nunquam ex illo tempore aratus, nulla suscipiens edificia;
 « fontem tantum ex quo tunc illi biberunt ostendens. Qui ergo ab
 « Helia (*sic*), id est Hierusalem, Capharnaüm pergunt, per Tybe-
 « riadem iter habent, deinde secus mare Galilee et locum benedic-
 « tionis panum; a quo non longè Capharnaüm, in finibus Zabulon
 « et Nephtalim est, que murum non habens inter mare (lisez mon-
 « tem) angusto et stagnum situ marinam horam (*sic*) orientem
 « versus longo tramite protenditur, montem ab aquilone, lacum ab
 « austro habens. » (*Manuscrit du Lincoln's College*, édité par M. Fran-
 cisque Michel. Voyage de Bernard Lesage qui copie Arculfe.)

Au premier abord cette description semble en désaccord avec le site réel de Capharnaoum; mais il est heureusement facile de prouver qu'il n'en est rien. D'abord il serait absolument impossible de trouver, de ce côté du lac, un site répondant à celui décrit par Arculfe. Le point seul où le Jourdain entre dans le lac de Gennezareth satisferait aux conditions d'orientation fixées par la description d'Arculfe, et il n'y satisferait d'ailleurs que sur une longueur minime. Il y a donc évidemment eu confusion dans la détermination de cette orientation, qui doit être corrigée, en inclinant le tout vers l'est de quarante-cinq degrés à peu près.

Voyons maintenant ce que dit le texte en question. Il place le lieu de la bénédiction des pains et des poissons en deçà de la mer de Galilée, au nord de la ville de Tibériade: première erreur d'orientation qu'il n'y a pas possibilité de défendre. Ce lieu illustre, si bien connu de tous les habitants du pays sous le nom de Hedjar-el-Khamsé-Khobzat (pierres des cinq pains), fait partie de la plaine de Hattin et précède de quelques cents mètres seulement la descente de cette plaine vers Thabarieh. Il est exactement à l'ouest de cette ville et non au nord « ad aquilonem. » La description de ce lieu est rigoureusement exacte, aujourd'hui comme au temps d'Arculfe. Celui-ci continue en disant que pour aller d'Ælia (Jérusalem) à Capharnaoum, on passe par Tibériade, qu'ensuite on chemine entre la mer de Galilée et le lieu de la bénédiction des pains, duquel n'est pas éloigné Capharnaoum (a quo non longè Capharnaüm), qui se trouve sur les limites des territoires de Zabulon et de Nephtali. Cette ville, sans muraille d'enceinte, poursuit Arculfe, forme une ligne longue et étroite dirigée vers l'orient, entre la montagne et le lac; elle a la montagne au nord et le lac au sud. Si nous admettons, ce qui est très-justifiable, on en conviendra, que la même orientation a été adoptée par Arculfe pour tout ce paragraphe, il en résulte que pour

le site de Capharnaoum il a commis exactement la même faute qu'en fixant la position relative de la ville de Tibériade et du lieu de la bénédiction des pains, c'est-à-dire qu'il a pris, cette fois comme l'autre, le nord-est pour le nord, et le sud-ouest pour le sud. Ceci une fois reconnu, la description d'Arculfe s'applique de la manière la plus précise au site que j'attribue avec toute raison, je le crois, à la ville de Capharnaoum. D'ailleurs les paroles d'Arculfe sont positives : Capharnaoum est assez proche du lieu de la bénédiction des pains, et ce détail serait de toute fausseté et inadmissible, s'il était permis de chercher encore Capharnaoum à Tell-Houm, lieu éloigné de quatre lieues au moins des Hedjar-el-Khamsé-Khobzat.

Maintenant revenons à Kenret.

Parmi les places fortes de la tribu de Nephtali, nous trouvons mentionnée Kenret (Josué, XIX, 35). D'un autre côté nous avons vu, d'après l'évangile de saint Matthieu (IV, 13), comme le constate Arculfe lui-même, que Capharnaoum était sur la limite des tribus de Zabulon et de Nephtali; Kenret était donc indubitablement au nord de Capharnaoum. Dès lors, si Capharnaoum était à Tell-Houm, je demanderais où se placerait Kenret.

Cette ville était certainement au bord du lac de Tibériade. Nous lisons en effet dans Josué (XII, 2 et 3) que Sihoun, roi d'Amori, qui demeurait à Hesboun, dominait — depuis Araïr, qui est sur le bord du fleuve Arnon, et le milieu du fleuve et la moitié de Galaad, jusqu'au Iabok, fleuve qui est la limite des enfants d'Ammon, et la plaine jusqu'à la mer de Kenrout, à l'orient, jusqu'à la mer de la plaine, la mer Salée, à l'orient, sur le chemin de Beit-Heyasmout, et vers le sud sous Asedout du Fesgah. — La mer Salée, c'est le lac Asphaltite; la mer de Kenrout, c'est tout aussi certainement le lac de Tibériade ou de Gennezareth. *Kenrout* et *Kenret* ne diffèrent qu'en ce que la voyelle a été exprimée dans le verset 3 du chap. XII de Josué. Le lac de Tibériade s'appelait donc mer de Kenrout ou de Kenret avant de s'appeler mer de Gennezareth. Cela est si vrai que dans les Nombres (XXXIV), le lac est appelé mer de Kenret (כנרת ים). Un lac prend son nom d'une localité qui est sur ses bords; aussi notre lac s'est-il appelé lac de Gennezareth, de la petite plaine de Gennesar, si justement vantée par Josèphe, et qu'il baigne au nord-ouest, et postérieurement lac de Tibériade, de la ville de Tibériade au pied duquel il s'étend.

Dans les Évangiles, le nom que Josèphe écrit Gennesar (ce nom est déjà donné dans le livre des Maccabées, I, XI, 67) et Gennesaritis, devient Gennezareth. Incontestablement les deux plus anciens noms de

ce lac sont : lac de Kenret ou Kenrout, et lac de Gennezareth. Outre que ces deux noms ont une ressemblance de forme assez étrange si elle n'était que fortuite, il semble peu probable que l'on ait rejeté l'un pour adopter l'autre, tandis qu'il est tout naturel qu'après la fondation de la somptueuse Tibériade, l'appellation de cette ville se soit étendue aux eaux dont elle était la reine. Je crois donc que le nom de Gennezareth n'est qu'un dérivé de la forme primitive Kenret. Remarquons d'ailleurs que dans le texte géographique égyptien énumérant les villes conquises par Thoutmès III, quinze siècles au moins avant l'ère chrétienne, cette ville est mentionnée sous la forme Kenneratou qui se rapproche aussi de la forme Gennezareth.

Ce que je viens de dire conduit à cette autre conclusion que Kenret avait également donné son nom à la riche plaine qui devint plus tard la plaine de Gennesar, comme le lac de Kenret devint le lac de Gennesar. Ce qui démontre la justesse de cette conclusion, c'est qu'à propos du verset 2 du chapitre XI de Josué, où il est dit dans le texte hébraïque : au midi de Kenrout (בְּנֶגַב כְּנַרְוֹת), le texte chaldéen porte : au midi de Gennesar (דרום גינוסר); pour le traducteur chaldéen, Kenrout et Gennesar c'était la même chose. On me permettra de me contenter de cette preuve d'identité.

Concluons maintenant. Kenret était au nord de Capharnaoum, puisqu'elle était de la tribu de Nephtali, et que Capharnaoum était sur la frontière de Nephtali et de Zabulon : Kenret était dans la plaine de Gennesar, comme Capharnaoum. Cette plaine n'avait que trente stades de long, dit Josèphe, c'est-à-dire un peu moins de six de nos kilomètres. Il en résulte forcément que Capharnaoum et Kenret étaient séparées d'environ une lieue kilométrique.

Maintenant reportons-nous au terrain. A l'entrée de la plaine d'El-Rhoueyr se trouve forcément Capharnaoum, auprès de la fontaine à laquelle Josèphe donne ce nom : Kenret était donc vers le point où se trouve Abou-Chouched, et comme à Abou-Chouched se montrent les restes non équivoques d'une place forte de la plus haute antiquité, je me crois autorisé à mettre en ce point la Kenret ou Kenrout biblique, la Kenneratou de Thoutmès III.

Quel nom donner maintenant à la ville antique dont les ruines somptueuses se voient à Tell-Houm? C'est ce que nous allons chercher.

Après avoir dépassé le site d'Abou-Chouched, on marche au nord-est, on traverse deux cours d'eau, le Nahr-el-Aâmoud et le Nahr-Rabadieh, et l'on arrive bientôt au pied même de la chaîne qu'il faut franchir pour gagner Safed. En ce point, il semble que l'on ait atteint

le fond du golfe qui forme la pointe nord du lac de Tibériade, ou du moins la rive que l'on suit de l'œil sur la droite paraît se diriger à l'est-nord-est. Un peu plus loin, dans cette direction, est le Khan-Minieh, où Robinson, après Quaresmuis, a placé Capharnaoum, parce qu'avec son tact exquis, il a bien compris que cette ville célèbre ne pouvait être cherchée aux ruines de Tell-Houm. Entre le Khan-Minieh et la mer, on aperçoit dans la prairie quelques amas de blocs de lave, restes d'édifices détruits, disséminés autour de la source nommée Ayn-et-Tineh (la Source du figuier). Pour Robinson, cette source devient le Capharnaoum de Josèphe. Pour moi, cette source marque l'emplacement de Khorazyn, dont les ruines se retrouvent dans les amas de blocs que j'ai mentionnés tout à l'heure. Plus loin encore et dans la même direction que le Khan-Minieh, on aperçoit quelques moulins mis en mouvement par l'Ayn-et-Tâbrhah. C'est au delà que se trouve Tell-Houm.

Comme je n'ai pas visité cette portion des rivages du lac de Genezareth, je dois maintenant me servir de la description du Rév. Robinson, qui l'a étudiée avec soin. Voici donc la substance de son récit.

Depuis le Khan-Minieh, ou plus justement depuis la plaine d'El-Rhoueyr, la côte a une direction générale au nord-est, et les rochers élevés qui ferment la plaine au nord forment au delà du Khan un promontoire qui avance jusque dans le lac. On peut passer au delà par un sentier étroit et difficile, taillé dans le roc et qui contourne la pointe, à peu près au niveau de l'eau.

En quelques minutes on se rend du Khan-Minieh à l'Ayn-et-Tâbrhah. Là est un hameau et un magnifique cours d'eau qui alimente encore une ou deux paires de meules. Plusieurs autres moulins sont en ruines. Juste à l'ouest de ces moulins, et à droite du chemin, est une fontaine entourée d'un mur circulaire en pierres; c'est l'Ayn-Eyoub.

De là jusqu'aux ruines de Tell-Houm, il y a quarante minutes de marche à fournir. Ces ruines sont sur un monticule littéralement couvert de blocs de lave. Elles sont très-considérables, car elles ont au moins un demi-mille de longueur, parallèlement à la côte, et une largeur d'environ moitié. Elles consistent en fondations et en murs écroulés, le tout construit en blocs non taillés, à l'exception de deux édifices. L'un, de petite dimension et placé au bord de la plage, semble avoir été construit avec des pierres de taille, des colonnes et des pilastres provenant de monuments plus anciens. Non loin de là se voient, gisant sur le sol, les restes d'un monument qui, par la gran-

deur, le travail et l'ornementation, surpasse tout ce que Robinson avait vu jusqu'alors en Palestine. Le savant explorateur a mesuré ce qui en subsiste, et il a trouvé cent cinq pieds de longueur au mur septentrional, et quatre-vingts pieds au mur occidental. Tout l'intérieur et les alentours de l'édifice sont jonchés de fûts de colonne, de calcaire compacte, portant de très-beaux chapiteaux corinthiens; de fragments d'entablement sculptés, et de frises chargées d'ornements. Les colonnes sont grosses mais d'une hauteur médiocre. Une colonne double avec chapiteaux et bases, le tout taillé dans un même bloc, se trouve là, et Robinson fait remarquer avec raison qu'elle est le pendant de la magnifique colonne double de granit rose qui se voit dans les ruines de la cathédrale de Tyr. Quelques blocs de grandes dimensions portent sur une de leurs faces des panneaux chargés d'ornements que le temps a rendu très-frustes. Enfin la plage où se trouve cette belle ruine est morne et désolée, et les flots du lac viennent baigner les débris confusément entassés sur la rive.

Ce sont les débris de ce vaste monument qui ont fourni à M. de Vogüé des détails d'une ornementation identique avec celle de la porte Dorée. Est-il possible de supposer que ce soient là les restes d'une synagogue relativement moderne? Je ne le crois pas. Les dimensions de ce monument rendent cette origine invraisemblable, et d'ailleurs, la présence du chariot d'Astarté sur un des fragments de la frise, dessiné par M. de Vogüé, ne me permet pas de l'admettre un seul instant.

Robinson ne s'étonne pas qu'on ait eu la pensée de faire de Tell-Houm l'emplacement de Capharnaoum. Nau et Pockoke, qui les premiers ont signalé ces ruines importantes, disent qu'elles passent communément pour être celles de Capharnaoum. Depuis eux, bon nombre de voyageurs ont visité Tell-Houm, et ont toujours répété la même chose.

En quittant Tell-Houm, Robinson traversa une vallée humide, dans laquelle sont des sources nommées Ayoun-el-Abbasy. Au delà, la côte s'élève doucement vers le nord et présente toujours un grand nombre de blocs de lave. Vingt-cinq minutes après, notre voyageur passa devant un vallon nommé Ouad-el-Echcheh, duquel sort un petit ruisseau alimenté par quelques sources placées dans le vallon. Enfin, après une heure et demie de marche depuis Tell-Houm, il atteignit le bord du Jourdain.

De toutes ses observations, Robinson, ainsi que je l'ai déjà dit, conclut que l'Ayn-et-Tineh est la fontaine nommée Capharnaoum par Josèphe, et que le site de cette place importante est au Khan-Minieh.

Mais pour justifier son hypothèse il faut qu'il suppose : 1° que les pierres provenant de la destruction de la ville ont été emportées à Thabarieh, ce qui présente de nombreuses invraisemblances ; 2° que les poissons dont parle Josèphe sont des poissons qui remontent du lac lui-même par le ruisseau que forme l'Ayn-et-Tineh. Admettons que l'objection que présente tout d'abord l'absence de ruines importantes au Khan-Minieh soit écartée par l'étrange hypothèse de Robinson, je demanderai alors où était Kenret, qui se trouvait forcément au bord du lac de Gennezareth, dans la plaine de Gennesar, aujourd'hui El-Rhoueyr, et au nord de Capharnaoum ?

Jusqu'à ce que cette difficulté soit résolue, et je défie qu'elle le soit jamais, je maintiendrai que les ruines de Capharnaoum sont celles qui se voient sur la colline étroite placée à l'ouest de l'Ayn-el-Medaouarah, le Capharnaoum de Josèphe, et que les ruines de Kenret sont à Abou-Chouched.

Que deviennent alors les ruines du Khan-Minieh et de l'Ayn-et-Tineh, et les ruines de Tell-Houm ? Quelles localités antiques représentent-elles ? C'est ce que je vais essayer d'établir.

Nous avons à retrouver sur la côte galiléenne du lac de Gennezareth, c'est-à-dire sur la côte occidentale, deux localités importantes mentionnées dans les Évangiles comme étant assez voisines de Capharnaoum : ce sont Khorazyn et Beth-Sayda. Nous avons vu que toute la plaine de Gennesar était occupée par Magdala, Capharnaoum et Kenret ; c'est donc fort probablement au delà de Kenret, et, par suite, du village ruiné d'Abou-Chouched, que nous devons chercher les traces de Khorazyn et de Beth-Sayda. Commençons par la première de ces deux villes, et voyons ce que nous en savons.

Dans l'évangile de saint Matthieu (XI, 21) et dans celui de saint Luc (X, 13) sont rapportées les malédictions que Jésus-Christ prononça contre Khorazyn et Beth-Sayda ; celles contre Capharnaoum sont reportées séparément au verset 23 de saint Matthieu, et au verset 15 de saint Luc.

Saint Jérôme nous apprend que Khorazyn (Χοραζίν, saint Luc ; Χοραζίν, saint Matthieu) était une petite place de Galilée située à deux milles (trois kilomètres environ) de Capharnaoum. Il est vrai qu'Eusèbe en compte douze au lieu de deux. Mais saint Jérôme, en rapprochant de ce chiffre celui de la longueur même du lac de Gennezareth, longueur qui ne dépasse pas douze milles, démontre qu'il y a forcément une erreur dans ce chiffre, qu'il corrige ainsi que je viens de le dire. De plus, saint Jérôme, dans son commentaire d'Isaïe, dit encore : « In littore maris Gennezareth sita fuisse Capharnaüm,

« Tiberiada, Beth-Sayda et Khorozain. » Ces deux dernières localités étaient donc sur la côte.

J'ai déjà dit qu'entre le Khan-Minieh et la rive du lac se trouve l'Ayn-et-Tineh, source autour de laquelle se voient des ruines que de loin j'ai jugées peu considérables, et que néanmoins Quaresmuis et Robinson ont identifiées avec celles de Capharnaoum. Elles ont donc des dimensions telles, qu'on peut avancer qu'en ce point a existé une bourgade antique. Dès lors je dis que cette bourgade doit être Khorazyn. En voici les raisons : suivant saint Jérôme, Khorazyn était à deux milles de Capharnaoum; cette mesure s'accorde avec la distance qui sépare l'extrémité nord des ruines de Capharnaoum telles que je les retrouve, des ruines placées au Khan-Minieh, et autour de l'Ayn-et-Tineh; d'un autre côté le nom Ayn-et-Tineh, ou Et-Tin (comme l'écrit Robinson), signifie toujours *Source du figuier*, quelle qu'en soit la forme. Ce nom ne nous aurait-il pas conservé la trace du vrai nom primitif du lieu que les évangélistes appellent Χωραζιν, la région, la contrée de Zin (1)? En hébreu זין ou זנ est le nom du palmier nain; ne se peut-il pas que le nom Χωραζιν, signifiant *contrée du palmier nain*, se soit transformé parmi les Arabes en Belad-et-Tin, d'abord, puis qu'il ne soit plus resté de traces de ce nom que dans Ayn-et-Tin, appellation d'une source qui n'était pas sujette à disparaître comme la bourgade qu'elle avoisinait? Il reste bien entendu que je donne cette supposition pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire que je n'y attache aucune importance, la preuve tirée des distances de Capharnaoum et de Khorazyn étant à mon avis suffisante pour justifier l'identification de Khorazyn avec les ruines du Khan-Minieh et de l'Ayn-et-Tin.

Passons enfin à Beth-Sayda ou Beth-Saydoun. Ce nom signifie maison de la pêche; la ville le devait donc à l'industrie de ses habitants, ce qui s'accorde pleinement avec le passage de saint Jérôme que j'ai cité tout à l'heure et qui met Beth-Sayda sur le rivage du lac de Gennezareth.

Du reste les Évangiles nous prouvent que Beth-Sayda était au bord du lac (saint Marc, VI, 45), et de plus que c'était une ville de Galilée, car nous lisons (saint Jean, XII, 21) : οἱτοὶ οὖν προσῆλθον Φιλίππῳ τῷ ἀπὸ Βηθσαιδᾶ τῆς Γαλιλαίας, καὶ ἠρώτων αὐτὸν λέγοντες κύριε θέλομεν τὸν Ἰησοῦν ἰδεῖν. Ce passage est décisif, et la Beth-Sayda des Évangiles

(1) Henri Ernst, dans ses *Observationes variæ*, Amsterdam, 1636 (lib. II, cap. 6), dit que le nom Χωραζιν doit se décomposer en Χώρα, région, et Ζιν, nom propre de lieu. Il a très-probablement raison.

était indubitablement sur la rive galiléenne du lac de Gennezareth.

Voyons maintenant ce que nous apprend Josèphe à propos de Beth-Sayda. Il nous parle d'une Beth-Sayda qui était située dans la Gaulonitide et dans la tétrararchie de Philippe. Cette Beth-Sayda, dit l'historien des Juifs, était sur le bord du lac de Gennezareth; elle fut relevée et embellie par le tétrarque, qui lui donna le nom de Julias (*Ant. Jud.*, XVIII, II, 1), en l'honneur de Julie, fille d'Auguste (1). Dans la guerre des Juifs (II, IX, 4), Josèphe, rappelant le même fait, dit que Julias fut fondée par le tétrarque Philippe dans la Gaulonitide du bord de la mer. Enfin, dans le même ouvrage (III, X, 7), Josèphe nous apprend que le Jourdain se jette dans le lac de Gennezareth au delà de la ville de Julias, *plus loin* que la ville de Julias, *μετὰ πόλιν Ἰουλιάδα*. Cela n'est-il pas rigoureusement vrai pour Tell-Houm?

Maintenant, une ville de la Gaulonitide pouvait-elle être en même temps une ville de la Galilée dont Hérode Antipas était le tétrarque? Reland pense que non, et que par conséquent, il devait exister deux Beth-Sayda, dont l'une, placée sur la rive occidentale du lac, conserva son nom, et se trouve fréquemment citée dans les Évangiles, et dont l'autre, placée sur la rive orientale, perdit son ancien nom en recevant celui de Julias que lui imposa Philippe le Tétrarque. Il est vrai, ajoute ce savant, que quelques personnes supposent que la Galilée comprenait une partie de la Gaulonitide.

Très-certainement la Beth-Sayda citée dans les Évangiles est toujours la même. Comment concilier les deux versets de saint Jean (XII, 21) et de saint Marc (VI, 45), où Beth-Sayda est dite appartenir à la Galilée (*ἀπὸ Βηθσαιῶν τῆς Γαλιλαίας*) et être de l'autre côté du lac (*εἰς τὸ πέραν πρὸς Βηθσαιῶν*), autrement qu'en tenant compte de la position topographique de cette ville par rapport au point où Jésus-Christ, descendant du lieu de la Bénédiction des pains, s'embarque? Tell-Houm n'est-il pas *εἰς τὸ πέραν* par rapport à Magdala?

N'est-il pas au moins improbable, pour ne pas dire plus, que deux villes, portant exactement le même nom, aient été situées pour ainsi dire en contact l'une de l'autre, et sur les rives opposées du Jourdain, à son entrée dans le lac de Gennezareth? A cette question la réponse ne saurait être douteuse.

D'une autre part, remarquons qu'une partie de la Décapole contenant le territoire entier de Scythopolis (Beysan) était certainement sur la rive droite du Jourdain, tandis que tout le reste de la province

(1) Κώμην δὲ Βηθσαιῶν, πρὸς λίμνη τῇ Γεννεσαρίτιδι πόλεως παρασχὼν ἀξίωμα, etc.

était sur la rive gauche. Dès lors il n'y a rien qui doive tout d'abord nous empêcher d'admettre qu'une portion de la Gaulonitide ait été située sur la rive droite du Jourdain, tandis que tout le reste de cette contrée était sur la rive droite. Cette hypothèse ne rend-elle pas très-commodément compte de la distinction que fait Josèphe entre la Gaulonitide d'en haut, appelée spécialement Γαυλονῖτις, et la Gaulonitide d'en bas : τοῦ γὰρ ἄνω καλουμένου Γαυλονῖτις μέρος ἦν ἡ Σωγάνη, τοῦ κάτω δὲ ἡ Γάμαλα (*Bell. Jud.*, IV, 1, 1) (1).

J'ai déjà raconté l'accident dont l'historien Josèphe fut victime devant Julias, menacée par les troupes royales commandées par Syllas. Les détails de cette action concourent tous à prouver que Julias était sur la rive droite du Jourdain. En effet, Syllas s'était campé à cinq stades (neuf cents mètres environ) de la ville (*Vita Josephi*, 71) et il avait établi des postes qui occupaient les routes de Cana et de Gamala afin d'empêcher l'arrivée des convois de vivres envoyés par les Galiléens. Cana était dans le haut pays, au cœur de la Galilée; nous venons de voir où était Gamala, ville par laquelle il était très-facile aux Tarihéens de venir aux secours des assiégés. Assurément Syllas n'avait pas eu la malencontreuse idée d'établir des postes *en l'air*, comme disent les hommes de guerre, et de l'autre côté d'un fleuve dont il n'avait besoin que de couvrir les gués.

Josèphe ne nous dit pas quel chemin suivirent les deux mille hommes envoyés par lui au secours de Julias, sous les ordres de Jérémie; mais sa propre retraite sur Taricheæ en passant par Capharnaoum prouve, à mon avis, que les soldats de Jérémie suivirent le littoral du lac. De la sorte, il n'y avait absolument rien qui les empêchât de traverser Julias et d'aller s'établir à une stade (cent quatre-vingt-deux mètres) de la ville, entre elle et le Jourdain (πλησίον τοῦ Ἰορδάνου ποταμοῦ) (*Vit. Jos.*, 72).

Pendant que les parties belligérantes s'observaient, Josèphe lui-même se mit en marche avec trois mille hommes et rejoignit Jérémie, sans rencontrer aucun obstacle. Il suivit donc aussi la route du littoral, et se porta de l'autre côté de Julias vers le Jourdain, au point où le premier corps était campé. Une fois sa jonction opérée avec Jérémie, c'est-à-dire le lendemain de son arrivée, Josèphe établit une embuscade dans un vallon voisin du camp des troupes royales et vint présenter le combat à l'ennemi, après avoir recommandé aux

(1) Quant à Gamala, sa position est fixée par la mention suivante du même passage de Josèphe : καὶ Γάμαλα πόλις Ταριχεῶν ἀντικρὺς ὑπὲρ τὴν λίμνην κειμένη.

siens de lâcher pied, afin de faire sortir celui-ci de sa position et de le forcer à avancer du côté de la ville. Ce stratagème réussit : Syllas se mit avec son monde à la poursuite des prétendus fuyards, et l'embuscade entrant en ligne, prit les royaux à revers et jeta le trouble dans leurs rangs. Josèphe et les siens firent immédiatement volte-face, revinrent à la charge et refoulèrent l'ennemi; le succès eût été complet sans l'accident qui vint l'entraver. Le cheval que montait Josèphe s'abattit dans un endroit fangeux, et le cavalier se foula les articulations de la main; comme il souffrait beaucoup, on dut le relever et le transporter immédiatement en arrière à Kapfr-nômê (Capharnaoum). Ses soldats, inquiets et craignant que l'accident arrivé à leur chef ne fût beaucoup plus grave, s'arrêtèrent, cessèrent leur poursuite victorieuse et opérèrent leur retraite, s'informant avec anxiété de l'état de Josèphe. Les médecins, mandés en hâte, pansèrent le blessé, qui dut passer la journée à Capharnaoum parce qu'il avait un peu de fièvre, et pendant la nuit ils le firent transporter à Taricheæ.

A l'annonce de cet incident Syllas et les siens reprirent courage, et apprenant que le camp était négligemment gardé, un corps de cavalerie fut placé en embuscade pendant la nuit, sur l'autre rive du Jourdain, et au point du jour les troupes de Josèphe furent attaquées. Le combat ayant été accepté, et les Galiléens s'étant avancés dans la plaine, les cavaliers embusqués se montrèrent tout à coup, jetèrent l'épouvante parmi les défenseurs de Julias et les mirent en fuite. Six hommes seulement périrent dans cette rencontre, où les royaux ne surent pas profiter de leur avantage. Le bruit s'étant répandu parmi eux qu'un nouveau corps de troupes venait d'arriver par mer de Taricheæ à Julias, la crainte les prit et ils firent sonner la retraite (Καταπεπλευκέναι γὰρ τινες ὀπλίτας ἀκούσαντες ἀπὸ Ταριχαιῶν εἰς Ἰουλιάδα φωβηθέντες ἀνεχώρησαν).

Ce dernier passage démontre surabondamment que Julias était au bord du lac, puisqu'on y pouvait arriver directement par eau en partant de Taricheæ; et d'un autre côté l'expression destinée à décrire l'embuscade des cavaliers de Syllas, διὰ νυκτὸς ἰππέων λόχον ἰδρύσαντες ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου, prouve non moins clairement que toute l'action décrite par Josèphe s'est passée sur la rive droite de ce fleuve. Il n'est pas possible que ces faits aient eu lieu sur la rive gauche du Jourdain, car des deux côtés on eût alors exécuté des passages de rivière, avec l'ennemi sur les épaules, ce qui, militairement parlant, est absolument impossible.

Nous devons dès lors conclure : 1° que Julias était sur la rive droite

du Jourdain; 2° que Beth-Sayda-Julias n'est que la Beth-Sayda des Évangiles; 3° que les belles ruines de Tell-Houm sont bien les ruines de l'une et de l'autre

Robinson, dont nous allons maintenant examiner l'opinion touchant la Julias du tétrarque Philippe, cite deux passages qui sembleraient au premier abord renverser toute ma théorie, mais qui, examinés de près, ne font en fin de compte que la confirmer. Voici ces passages : Plin (*Hist. nat.*, V, 13) dit : « Jordanes in lacum se
« fundit amœnis circumseptum oppidis, ab oriente Juliade et Hippo,
« a meridie Taricheâ, etc., etc. » et enfin saint Jérôme, dans son Commentaire de l'évangile de saint Matthieu (cap. XVI), dit : (Philippus) imitatus Herodem patrem, qui in honorem Augusti Cæsaris
« appellavit Cæsaream, quæ prius turris Stratonis vocabatur, et ex
« nomine filiae ejus Juliadem trans Jordanem extruxit (1). »

Voyons ce qui ressort de ces deux passages :

Plin, qui n'avait pas visité le pays, peut se tromper sur les orientations qu'il donne. Pour Taricheâ le fait n'est pas douteux, car Taricheâ est positivement à l'occident du lac, vers son extrémité méridionale. Cette erreur une fois reconnue, celle relative à Julias n'a plus lieu de nous étonner; et Julias n'est pas plus à l'orient du lac que Taricheâ n'est au sud. Le fait est que Taricheâ est à l'ouest, et Beth-Sayda-Julias au nord-est; donc ce premier témoignage n'a en aucune façon la valeur que lui a prêtée Robinson.

Passons au second. Relativement au territoire de la tétrarchie de Philippe, Julias supposée à Tell-Houm était véritablement « trans Jordanem. » L'expression de saint Jérôme est donc parfaitement juste.

Enfin il reste un témoignage qui a bien quelque importance, j'imagine : c'est celui du géographe Ptolémée qui, dans la liste des villes de Galilée, donne les degrés de Sepphoris, de Capharcotia, de Julias et de Tiberias. La Beth-Sayda, devenue Julias après la reconstruction opérée par le tétrarque Philippe, est donc identique avec la Beth-Sayda galiléenne des Évangiles.

Si maintenant nous relisons le passage de Josèphe où il est question de Julias (*Ant. Jud.*, XVIII, II, 1), nous trouvons ceci : Hérode (le tétrarque) fortifia Sepphoris, ornement de toute la Galilée, et la consacra à César; de même il entourra de murailles Betharamphtha, qui était

(1) Remarquons en passant que saint Jérôme, dans son livre de *Situ et nominibus locorum hebræorum in Evangelis*, s'exprime ainsi : « Bethsaida, civitas in Galilæa, Andreae, Petri et Philippi apostolorum propè stagnum Genesareth. »

aussi une ville, et l'appela Julias, du nom de la femme de l'empereur. De son côté, Philippe rebâtit Paneas, placée près des sources du Jourdain, et lui donna le nom de César, et pour le bourg de Beth-Sayda, situé sur le lac de Gennezareth, il lui conféra la dignité de ville, augmenta notablement sa population et son importance, et lui donna le nom de Julie, fille de César.

Parmi ces quatre villes, celles dont le site n'est pas douteux, c'est-à-dire Cæsarea de Philippe, Sepphoris et Julias de Pérée, présentent des restes des somptueux monuments dont elles furent dotées par les deux tétrarques; il en doit donc être de même pour la Julias de Philippe; or nous avons vu quelle est l'importance des ruines de Tell-Houm. Au dire de Robinson lui-même, la conclusion que je tire de la présence de ces ruines splendides est légitime.

Voyons maintenant ce que Robinson nous dit de la localité qu'il propose d'identifier avec la Julias de Philippe.

Lorsque le savant voyageur fut arrivé au bord du Jourdain, après avoir franchi le site de Tell-Houm, il fut pris d'un accès de fièvre qui ne lui permit pas de faire avec son compagnon, M. Smith, une excursion sur la rive gauche du Jourdain. Guidé par un scheikh des Rhaourna, M. Smith passa le Jourdain à gué (on était alors au 20 juin), les chevaux ayant de l'eau jusqu'au poitrail. En cinq minutes il atteignit les ruines d'un village de médiocre étendue, construit en blocs de lave noire, non taillés, semblables à ceux des ruines placées sur l'autre rive. Le seul objet qui fixa son attention, parmi ces décombres, fut un petit sarcophage également en lave. Un quart d'heure après il rencontra un autre village ruiné, nommé Mechadyeh et construit aussi en blocs de lave. Vingt-sept minutes de chemin, toujours sur la côte du lac, séparent Mechadyeh d'une autre cité ruinée plus grande, et bâtie en blocs de lave sur une petite éminence qui s'avance dans le lac. Cette localité se nomme Doukah. La plaine placée sur cette rive du lac de Gennezareth, et dans laquelle se trouvent ces différentes ruines, se nomme El-Batihah. De là Smith se rendit à Et-Tell qui est placé au nord, cinq degrés ouest par rapport à Doukah. Il faut marcher diagonalement, à travers la plaine d'El-Batihah, pendant cinquante-cinq minutes, pour se rendre de l'un de ces deux points à l'autre. Et-Tell présente les ruines les plus considérables qui soient dans toute la plaine, et les Rhaourna les regardent comme celles d'une sorte de capitale. Là encore il n'y a d'autres matériaux que des blocs de lave non taillés, sans le moindre indice d'art architectural. Il ne fallut que vingt-cinq minutes à M. Smith pour revenir, en traversant de nouveau le Jourdain à gué,

au point où était dressée la tente du Rév. Robinson. Celui-ci n'hésite pas à reconnaître Julias dans les ruines d'Et-Tell. Mais trois objections, que je crois impossible à détruire, me paraissent rendre cette identification inadmissible : 1° A Et-Tell il n'y a que des ruines pour ainsi dire barbares, et pas une seule trace d'édifice somptueux, comme ceux que dut contenir la Julias qui prit la place de Beth-Sayda ; 2° Et-Tell n'est pas au bord du lac ; il en est à une lieue au nord ; dès lors le nom de Beth-Sayda, maison de la pêche, n'est plus applicable à cette ville ; 3° enfin le récit du combat que Josèphe livra à Syllas sous les murs de Julias ne peut, dans aucun de ses détails, convenir au site d'Et-Tell. Ces trois objections, on l'a vu plus haut, s'évanouissent d'elles-mêmes, dès qu'il s'agit de la ville importante dont les ruines somptueuses s'appellent aujourd'hui Tell-Houm. Je me crois donc en droit de maintenir toutes les identifications que j'ai proposées ci-dessus.

F. DE SAULCY.

ALBUM

DE VILLARD DE HONNECOURT

ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (1)

(Suite.)

Avant l'apparition de l'Album de Villard de Honnecourt, les artistes qui ont pris la peine d'étudier les monuments du moyen âge reconnaissaient que des méthodes avaient dû être employées dans les diverses branches de l'art de cette époque, c'est-à-dire par les architectes, les peintres et sculpteurs. En effet, les monuments laissés par le moyen âge n'ont pas tous la même valeur; mais on constate aisément, même dans les œuvres médiocres, la présence d'un principe rigoureusement suivi et qui maintient l'art à un niveau élevé. L'Album de Villard donne la clef de quelques-unes de ces méthodes. Ainsi, quelle que soit l'imperfection du dessin de certains vitraux ou de certaines peintures, on ne peut nier que dans ces œuvres la vérité du geste, de l'attitude ne soit toujours frappante. Si grossière que paraisse d'ailleurs l'exécution, le style ne fait jamais défaut. Où ces artistes des douzième et treizième siècles avaient-ils pris ces méthodes? Villard ne nous le dit pas : il trace ces croquis, les accompagne d'une explication laconique et nous laisse le soin de chercher les origines des procédés, des moyens signalés. Quant à ce qui touche à l'architecture, les recherches faites depuis une trentaine d'années nous ont mis sur la voie de rapports remarquables entre certains procédés appartenant à l'art antique et à l'art du moyen âge. On a pu démontrer ailleurs, par exemple (2), que des méthodes propres à mettre les parties des édifices en proportion étaient communes aux architectes grecs et à ceux des douzième et treizième siècles; que des tracés de profils étaient identiques; mais nous ne savons pas comment les *imagiers*

(1) Voir la *Revue archéologique*. Février 1863.

(2) *Entretiens sur l'architecture* (9^e).

qui peignaient des figures sur les vases grecs apprenaient le dessin ; comment ils atteignaient toujours, même dans des œuvres grossières, la vérité du geste, le style. Employaient-ils des méthodes analogues à celles que Villard nous indique ? Ces méthodes, dont nous trouvons quelques applications dans l'Album de Villard, sont-elles des traditions de l'antiquité, comme sont celles relatives aux proportions ? Cela est difficile à démontrer ; cependant, si l'on peut admettre une transmission des méthodes grecques touchant les proportions de l'architecture, par l'École d'Alexandrie, on peut de même supposer que nos artistes français du moyen âge ont reçu par suite des mêmes traditions les moyens de dessiner la figure. Il faut bien reconnaître que la peinture et la sculpture grecques des bas temps, dites byzantines, ont été la première école de nos sculpteurs et peintres français ; il suffit, pour en avoir la preuve, d'examiner les bas-reliefs et chapiteaux du porche de Vezelay (1130 environ), les peintures de Saint-Savin (1060 environ), les vitraux de Chartres, du Mans et de Saint-Denis, les bas-reliefs du portail occidental de Notre-Dame de Chartres et celui de la porte Sainte-Anne de la cathédrale de Paris (1140 environ), quantité de manuscrits sortis des abbayes françaises, pendant les onzième et douzième siècles. Toutes les grandes époques de l'art ont possédé des méthodes rigoureuses destinées à diriger la foule des praticiens ; si ces méthodes s'élevaient au milieu d'un peuple condamné à l'immobilité comme les Égyptiens par exemple, elles constituaient l'art à elles seules ; mais chez des peuples comme les Grecs de l'antiquité et comme les occidentaux du moyen âge, tout en gouvernant le vulgaire artiste, elles n'empêchaient pas les hommes de génie de se développer et d'amener un progrès. À l'époque où vivait Villard, déjà dans les arts du dessin, dans la sculpture et la peinture, on sentait une tendance vers le *réalisme* ; dans la sculpture particulièrement, l'archaïsme de l'art byzantin était complètement abandonné pour faire place à l'imitation de la nature : les statues et bas-reliefs de Chartres, de Paris, d'Amiens, de Reims, qui datent de 1220 à 1250, en sont une preuve palpable ; mais l'école conservait encore des *procédés* appartenant à des traditions probablement fort anciennes ; procédés que nous révèlent les croquis de Villard.

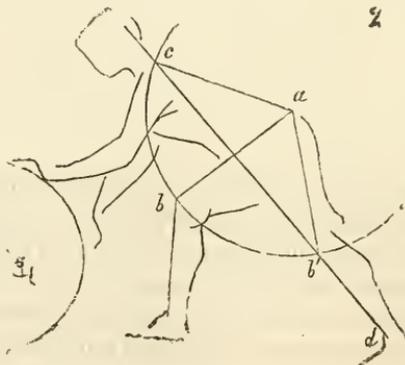
On a cru voir dans quelques-uns des croquis de Villard (1) « plutôt un jeu que des modèles sérieux ; » nous ne saurions partager cette opinion ; on y trouve, semble-t-il, la révélation d'une méthode importante dans l'art du dessin. Ainsi, par exemple, la pl. XXXIV

(1) Voir les planches XXXIV, XXXV, XXXVI et XXXVII.

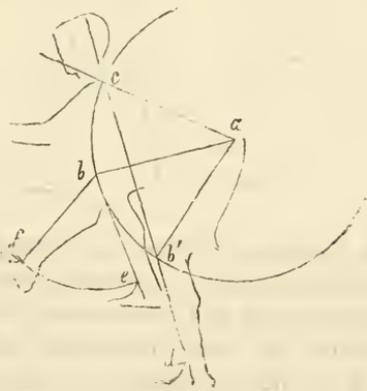
nous montre des figures dont les attitudes ou les gestes sont obtenus au moyen de combinaisons de triangles; l'un de ces croquis (figure 1),



reproduit ici en *fac-simile*, indique un batteur en grange; or le tracé générateur de l'attitude du personnage est évidemment celui donné géométriquement en A. En se servant du même principe de tracé et l'appliquant à un autre mouvement, tel, par exemple, que celui présenté (fig. 2), nous obtiendrons de même une attitude très-



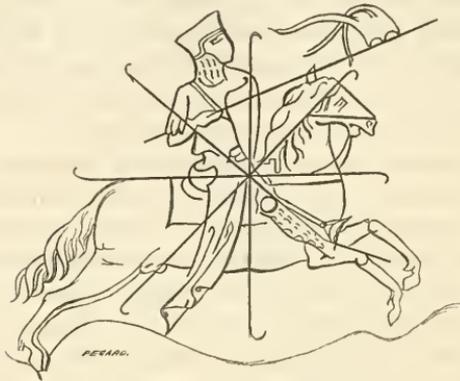
vraie. Si en effet, chez un homme, nous mesurons la longueur comprise entre le col du fémur a et le genou b , et que nous prenions cette longueur comme rayon ; faisant pivoter ce rayon $a b$ sur le centre a , le point b viendra rencontrer la tête de l'humérus c et quel que soit le mouvement du personnage, la ligne $b' d$ du tibia se trouvera dans le prolongement de la ligne $c b'$, base du triangle $c b' a$. Supposons, si l'on veut (fig. 3), un mouvement plus accentué, c'est-à-dire l'an-



gle $c a b'$, plus aigu ; pour que la pondération du corps soit exacte, la ligne $b' d$ sera toujours la prolongation de la ligne $c b'$; seulement, si nous plaçons le second tibia en $b e$ il y aura repos dans la figure ; si nous le plaçons suivant $b f$ il y aura action de tirage. On reconnaît donc là, non point un jeu, mais toute une méthode, et si les peintres et sculpteurs du treizième siècle ont su rendre le geste, l'attitude, avec une singulière énergie, même dans des œuvres médiocres au point

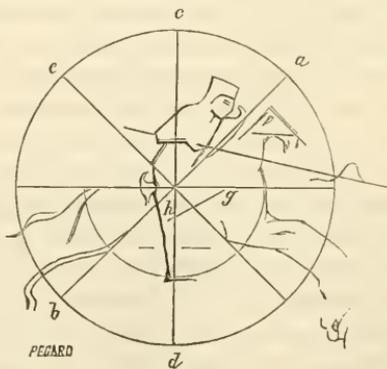
de vue de l'exécution, c'est très-vraisemblablement à l'aide de cette méthode linéaire. Veut-on un autre exemple : Voici (fig. 4) un che-

4



valier armé dessiné par Villard (1). Ce cavalier est tracé sur un *giron*, c'est-à-dire sur une figure composée de deux lignes droites se coupant à angle droit, dont les quatre angles sont encore coupés par deux autres lignes divisant chacun de ces angles droits en deux angles égaux. Le dos du cheval est suivant la ligne horizontale, l'écu du cavalier, ou la silhouette antérieure du torse du cavalier sur la ligne verticale, sa jambe, forme avec cette ligne verticale un angle de 45° ; mais le cavalier galope la lance en arrêt sans charger. Le dessinateur veut exprimer le mouvement de charger (fig. 5); il in-

5



(1) Pl. - XXXVI.

cline l'écu ou la ligne antérieure du torse sur la diagonale ab ; alors la jambe pivotant sur le centre du *giron*, se pose sur la verticale cd . Le mouvement est exactement rendu, car la courroie de l'étrier est attachée sous la selle, au centre; elle ne peut s'allonger, c'est le cavalier qui se dresse, et au lieu de porter sur les reins, porte sur les étriers. Admettons un mouvement contraire; le torse du cavalier s'incline suivant la ligne diagonale en e , sa cuisse formera toujours le même angle avec la ligne antérieure du torse, le genou se portera en g , mais le tibia se pliera suivant la ligne gh .

De pareils procédés linéaires applicables à l'imagerie étaient certainement très-utiles à une époque où l'on produisait un nombre prodigieux de vitraux, de bas-reliefs, de statues, et où l'on était bien souvent dans la nécessité de recourir à des artistes très-médiocres. Ces méthodes ne pouvaient gêner des statuaires de premier ordre comme ceux qui ont sculpté certaines figures de Reims, de Chartres, d'Amiens et de Paris, et elles empêchaient les exécutants de deuxième et de troisième ordre de produire de ces œuvres ridicules, fausses par l'intention et le geste, indécises et plates comme nous en voyons tant de nos jours. Villard nous montre d'ailleurs, dans ses croquis, que ces procédés géométriques sont applicables au dessin des animaux, des plantes, et il nous indique même, pl. XXXVII, qu'on les employait pour tracer le masque humain.

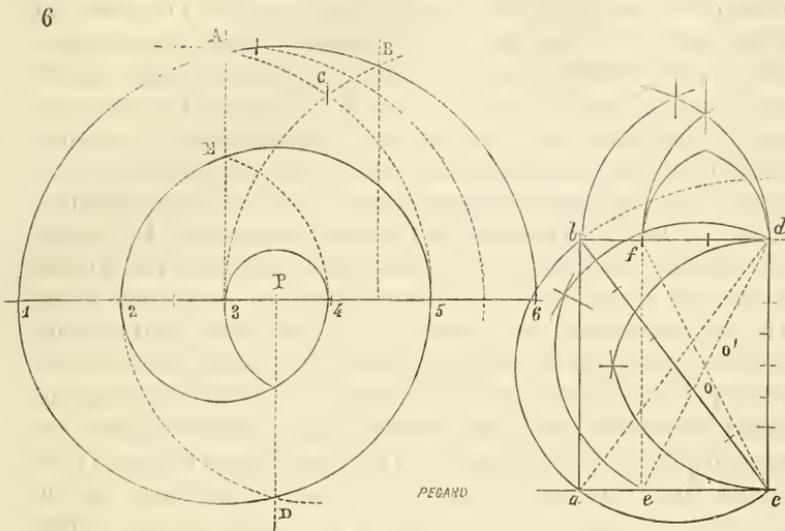
Léonard de Vinci, dont nous admirons avec raison la méthode touchant les arts du dessin, n'a fait que reproduire et commenter, à tout prendre, ce que nous voyons indiqué ici près de trois cents ans avant lui par un Picard. Je ne saurais recommander trop, parmi ces croquis, celui pl. XXXVII, qui, dans un treillis de lignes se coupant à angle droit et par des diagonales, figure des hommes nus dans des attitudes variées d'une vérité d'expression très-remarquable.

Mais, on le sait, Villard n'est pas peintre, et il ne s'arrête qu'en passant à ces croquis; il nous donne bientôt des tracés pratiques plus en rapport avec son état. Ce sont des problèmes de géométrie, des moyens de planter les édifices, de mesurer des distances par des angles, de tracer les douelles des arcs, de poser, suivant leur inclinaison convenable, les assises d'une flèche en pierre, de relever des courbes et d'en trouver le centre, de faire un pont en charpente avec des bois courts, de prendre la largeur d'une rivière sans la traverser, de tourner des vis, d'établir des scies à mécanique, au moyen de roues à aubes, de façonner des vérais d'une grande puissance, de receper des pilotis, d'étayer les constructions, de faire tourner un style toujours en face du soleil, etc. En parcourant cet

Album et surtout en étudiant les monuments élevés par ces artistes du treizième siècle, on demeure convaincu d'un fait, c'est que si à cette époque l'imprimerie avait été inventée ou plutôt pratiquée, ce grand mouvement intellectuel dont on rapporte tout l'honneur au seizième siècle était produit. A ces hommes, renfermés dans une société à part, comme l'observe M. Renan, il n'a manqué qu'une chose, la publicité et les lumières qui la réclament. J'ai entre les mains de nombreux ouvrages du seizième siècle où je retrouve l'exposition de tous les problèmes déjà résolus par Villard, et cela, sans qu'il y ait perfectionnement sensible. C'est ainsi, par exemple, que dans les Opuscules morales de Léon Baptista Alberti (1), je vois, donnés comme des nouveautés, les procédés indiqués par Villard pour mesurer la hauteur d'une tour à distance, la largeur d'une rivière sans la traverser, etc.; mais ce que je ne vois point dans les œuvres des architectes du seizième siècle, ce sont ces méthodes de tracés d'épures, si intéressantes, si pratiques, et qui nous expliquent comment ces maîtres laïques du treizième siècle pouvaient élever les monuments immenses que l'on sait, en ne disposant que d'espaces très-restreints. Observons que les maîtres des œuvres du moyen âge ne procédaient pas dans leur construction par empilages de pierres grossièrement épannelées, comme on le fait depuis trois cents ans. Chaque pierre était terminée sur le chantier avant la pose; il fallait donc une grande précision dans le tracé des épures; mais l'espace manquait pour développer ces courbes, pour figurer la quantité des arcs entrant dans la construction des voûtes. Aussi Villard nous fait-il connaître comment on procédait pour tracer, par exemple, les claveaux d'un arc sans en tracer tout le développement; comment avec un seul trait de compas on obtenait trois arcs d'une voûte; l'arc-doubleau, l'arc-ogive et le formeret (pl. XL); comment — toujours sans grande épure — on obtenait la coupe des clefs. A la suite d'une de ces figures, Villard (pl. XXXIX) trace une spirale traversée par une ligne droite, sans explication; mais la place qu'occupe cette figure à la suite des procédés géométriques donnant des clefs de *tiers-point* et de *quint-point* nous indique assez ce que signifie cette spirale. C'est une méthode permettant d'avoir tous les arcs composant les voûtes d'un édifice, au moyen seulement de quatre rayons différents. Dans la figure de Villard, la ligne traversant la spirale

(1) *Opuscoli morali* di Leon Baptista Alberti. Venetia, 1568.

est divisée en cinq parties égales (fig. 6), donnant par conséquent six



points sur cette ligne. Portant successivement la pointe du compas sur les points P et 3 on obtient les demi-cercles 1—6, 1—5, 2—5, 2—4, 3—4.

Soit le plan d'une voûte d'arête $abcd$, l'arc-ogive ou diagonal cb est habituellement un plein cintre, divisons-le en cinq parties, faisons que la base de l'arc-doubleau cd en ait quatre et la base du formeret bd trois. Le grand arc plein-cintre 1—6 de la spirale sera l'arc-ogive (5 parties); l'arc brisé 1—5—A sera le tracé de l'arc-doubleau (4 parties); l'arc brisé 3—6—B l'arc formeret (3 parties). Or on observera que ces trois arcs sont tracés à l'aide d'un seul rayon; donc tous les claveaux taillés suivant ce rayon pourront indifféremment être employés soit pour les arcs-ogives, soit pour les arcs-doubleaux, soit pour les arcs-formerets. Si c'est une voûte plus barlongue que l'on veut construire, soit celle dont la projection horizontale est $efcd$, l'arc-doubleau sera toujours donné par l'arc brisé 1—5—A, l'arc-ogive pourra être tracé au moyen des mêmes arcs de cercle et aura ses centres en o' , l'arc formeret sera donné par l'arc brisé 3—5—C (2 parties), ou si la courbe paraît trop aiguë par l'arc brisé 2—4—E (2 parties). Si de même l'arc brisé bd du formeret

(3 parties) semble trop aigu, on prendra l'arc brisé 2—5 D (3 parties). Ainsi donc, au moyen de cette figure, nous pouvons tracer les claveaux et par conséquent les arcs de voûte dont les bases ont 5 parties (plein cintre), 4 (plein cintre ou arc brisé), 4 1/2 (arc brisé), 3 (plein cintre et deux variétés d'arcs brisés), 2 (plein cintre et deux variétés, *idem*), 1 (plein cintre et arc brisé); c'est-à-dire douze variétés d'arcs dont sept brisés avec cinq rayons seulement. Cette figure, sur laquelle nous ne nous étendrons pas davantage dans cet article, fait assez voir quel esprit pratique distingue ces maîtres du moyen âge si peu connus et travestis en rêveurs naïvement mystiques. Est-ce à ces hommes qu'il convient de reprocher de ne pas avoir fait la renaissance deux cent cinquante ans plus tôt? Ce reproche ne devrait-il pas plutôt s'adresser au milieu dans lequel ils vivaient? Et nous convient-il, à nous, qui ne les comprenons pas trop habituellement, d'adresser même un reproche à cet entourage aveugle? Est-il bien sûr d'ailleurs que la renaissance ne date pas de ce treizième siècle exploré seulement depuis quelques années? Est-ce en Italie qu'il faut en aller chercher les premiers germes? Certes, si nous ne voyons dans la renaissance qu'une sorte de mode qui pousse l'Occident vers l'imitation peu raisonnée des œuvres de l'antiquité, il nous faudra nécessairement placer son berceau en Italie; mais si dans la renaissance nous cherchons à découvrir un mouvement plus sérieux, une émancipation intellectuelle, l'esprit d'examen, l'application des sciences, la méthode, le besoin de connaître et d'aller en avant, sans trop d'efforts nous pourrions en découvrir le germe dans ces œuvres des hommes du treizième siècle qui ont vécu dans le domaine royal.

N'oublions pas que Roger Bacon, qui n'était point Italien et qui vécut longtemps à Paris, écrivait ceci vers 1260 : « J'appelle science
« expérimentale celle qui néglige les argumentations; car les plus
« forts arguments ne prouvent rien tant que les conclusions ne sont
« pas vérifiées par l'expérience.

« La science expérimentale ne reçoit pas la vérité des mains de
« sciences supérieures; c'est elle qui est la maîtresse, et les autres
« sciences sont ses servantes.

« Elle a le droit en effet de commander à toutes les sciences, puis-
« qu'elle seule certifie et consacre leurs résultats.

« La science expérimentale est donc la reine des sciences et le
« terme de toute spéculation (1). »

(1) *Opus tertium*, Mss. de Douai. Voir l'article de M. Saisset dans la *Revue des Deux-Mondes*; les *Précurseurs et disciples de Descartes*.

Ces paroles, tranchantes comme l'acier, sapent impitoyablement la vieille scolastique. Un monde nouveau s'élève, et Roger Bacon est bien le frère de ces hommes qui bâtissaient alors nos édifices civils et religieux. Roger Bacon vénère les anciens, mais il ne les suit pas en aveugle; il respecte la tradition; mais pour lui, elle est un échelon, non une ornière. Il a étudié Aristote mieux qu'aucun de ses contemporains; mais il ne se croit pas obligé d'adopter sans examen toutes ses opinions. « L'autorité n'a pas de valeur, dit-il, si on n'en rend compte. » Esprits émancipés, méthodiques, nets, pratiques, nos maîtres du treizième siècle ont apporté dans l'art de l'architecture, non point un désir puéril de « produire un sentiment d'étonnement et de terreur, » comme le croit M. Renan, mais une connaissance approfondie des lois de la statique et de l'équilibre, une expérimentation hardie qui ne s'arrête devant aucun obstacle. Ils n'avaient qu'un pas à faire encore pour amener l'Occident à une renaissance bien autrement féconde que ne l'a été, dans le domaine des arts, celle des quizième et seizième siècles. Pourquoi ce pas n'a-t-il pas été franchi? C'est ce que nous examinerons prochainement.

E. VIOLLET LE DUC.

A M. RENAN

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Monsieur et savant confrère,

Je vous transmets, comme vous l'avez désiré, les réflexions que me suggère l'étude des fragments égyptiens recueillis par vous dans le cours de votre mission en Phénicie. Le fragment n° 4, provenant d'Aradus, appartenait à une statuette naophore. On ne peut y méconnaître ni le style égyptien du temps des Saïtes, ni l'origine de la matière, qui est également de provenance égyptienne. Ce qui reste des inscriptions permet d'abord de lire un nom propre deux fois répété à l'extrémité des légendes, c'est-à-dire derrière le dos. Ce nom propre est déjà fort intéressant à lui seul, car il peut, comme une médaille, indiquer l'époque du monument. Il se lira sans difficulté



Ra-uah-het Shat ta-ti.

C'est-à-dire « *Psammétik I^{er}* qui a illuminé la double région. » En effet, *Ra-uah-het* est le nom d'intronisation, ou premier cartouche de *Psammétik I^{er}*. Rien de plus commun que les noms de particuliers composés ainsi avec un nom de roi, suivi d'une épithète. Tous les pharaons illustres, et surtout *Psammétik I^{er}*, en fournissent de nombreux exemples. Ce même nom *Ra-uah-het* est devenu le nom propre du roi *Ouaphrès*; la prononciation vulgaire suivait l'ordre suivant :

 *uah-het-p-ra* (en insérant l'article *p*, non écrit dans l'ancien style). Les papyrus hiératiques l'écrivent même souvent dans cet ordre qui explique la transcription *Ouaphrès*, où les mots se trouvent contractés. Je regarde cependant comme certain que ce n'est pas le nom propre du pharaon *Ouaphrès*, mais bien le premier

cartouche de Psammétik I^{er} qui a servi à composer le nom de notre personnage. L'éclat du règne de ce dernier souverain justifierait suffisamment cette manière de voir, qui est d'ailleurs confirmée par la seconde inscription.

Les titres, mutilés dans les légendes, laissent encore reconnaître les qualifications de  -  *xave sahu*, titre de cour ou fonction civile qui n'a pas été bien définie dans ses attributions, et puis une charge sacerdotale qui paraît avoir trait au stolisme d'un dieu nommé *Hor-xent-xat*; c'est un des titres sous lesquels Horus était déjà connu.

Les restes de la légende verticale gravée derrière le dos ne nous fournissent pas d'autres lumières sur ce point. Le nom de *Psammétik* s'y trouve placé de telle sorte que, par l'interruption de la légende, je ne puis décider s'il faut traduire « le prêtre de Psammétik, *nofre*.... » ou bien : « le prêtre *Psammétik-nofre*. »

Dans l'un ou l'autre cas, la présence du nom de Psammétik justifie notre conjecture précédente sur le nom propre *Ra-uah-het se-hat-tati*. Nous trouvons à la fin de l'autre ligne un nouveau nom propre qui se lit *Anipu*. Il est accompagné du titre *le justifié*, attribué ordinairement aux morts; ce doit être le père du précédent personnage.

En résumé : matière égyptienne, travail égyptien et légendes du beau style saïte, noms propres et titres purement égyptiens; mais aucune circonstance qui paraisse dénoter un rapport intentionnel entre ce beau fragment et le lieu où il a été découvert.

Le fragment n° 2, d'Aradus, n'a conservé qu'un reste d'inscription où l'on distingue nettement la mention « du temple de la déesse « Bubastis, dame de la vie des deux régions. »



Cette déesse a été fort en vogue sous les Saïtes, à l'époque desquels le style du monument m'engagerait à reporter également ce fragment.

Le n° 3, d'Aradus, ne consiste malheureusement qu'en un très-petit fragment d'une inscription qui a dû décorer les quatre côtés d'une table à libations. C'est encore l'œuvre d'une main égyptienne; mais le personnage qui y est nommé porte la qualification  , qui désigne

les étrangers. Il paraît s'être nommé *Pen-amon*, nom qui est cependant bien purement égyptien et porte la qualification de *chef*, qui a pu être civile ou militaire. On aperçoit encore la fin d'un second nom propre, portant également le signe distinctif } ; en sorte que ce petit fragment excite notre curiosité sans la satisfaire en aucune façon.

Le petit fragment de cylindre ou de tablette ronde provenant de Tyr accuse aussi très-visiblement le style saïte. C'était une belle matière et un beau travail égyptien. Le nom du dédicateur ne subsiste plus; on voit seulement qu'il adressait son hommage à la déesse *Neith*, avec un titre ou une désignation de localité qui mérite d'être recueillie et qui ne me paraît pas avoir encore été signalée.



Hotep suten ta net hat septi....

Hommage royal adressé à Neith dans le rempart?....

Quoique la déesse Neith ait les plus grands rapports avec la *Tanit* phénicienne, on ne peut néanmoins conclure de ce simple renseignement que Tyr ait été réellement la destination intentionnelle du monument.

Le fragment conique trouvé à Sidon paraît avoir appartenu au pied d'un autel en granit, analogue à celui que possède le musée du Louvre. Les signes qu'on peut distinguer dans la fin du cartouche

brisé  *setep-en*, se trouvent ainsi placés dans une trop grande

quantité de cartouches royaux pour nous guider vers une conjecture sérieuse. J'inclinerais néanmoins à reconnaître dans ce morceau le style de la vingtième dynastie, large de dessin, mais souvent rude et grossier dans l'exécution. L'hommage du pharaon, et très-probablement l'autel lui-même, était dédié au dieu *Supti* ,

dont le symbole était l'épervier diadémé, ici figuré, et dont la qualification ordinaire était celle de *seigneur de l'Orient*. Son nom est suivi du signe  *seigneur*, qui était sans doute complété sur le monument

par le signe de l'Orient, . *Supti* était, avec Hathor, la divinité locale particulièrement adorée dans les établissements égyptiens de la presqu'île du Sinaï; mais on le trouve mentionné sur

beaucoup d'autres monuments, et ce fragment nous laisse encore dans la plus grande incertitude sur les causes qui ont pu amener son transport sur la côte phénicienne (1).

Si je ne trouve pas que la présence des fragments que nous venons d'étudier puisse être alléguée comme un souvenir direct de l'établissement de centres égyptiens en Phénicie, je serai beaucoup plus affirmatif en ce qui concerne le bloc calcaire, orné d'un bas-relief, trouvé dans les fouilles de Gêbeïl. Il ne s'agit plus ici d'un petit monument, statuette ou autel, dont le transport peut être expliqué, par bien des causes diverses, sur une côte constamment sillonnée par les navires. Le fragment de Gêbeïl faisait partie d'un bas-relief qui a nécessairement décoré un édifice d'une grande dimension. La légende qui accompagnait les sculptures n'a pas été retrouvée; nous n'avons que son dernier mot,  « éternellement, »

fin ordinaire des légendes dédicatoires; mais les lettres sont de telle dimension que la dédicace, même la plus courte, sculptée dans un pareil module, devait accompagner nécessairement l'ornementation d'une porte ou d'une portion quelconque d'un édifice considérable et entièrement décoré par une main purement égyptienne, mais *construit en pierres du pays lui-même*. Si ce point est mis hors de doute, comme vous le pensez, par l'examen des caractères minéralogiques de cette roche calcaire, le bloc de Gêbeïl aura une signification archéologique bien plus nette que celle de tous les morceaux dont nous venons de parler. Le bas-relief représente un pharaon, reconnaissable à l'uræus dressé sur son front; il est figuré, suivant un usage fréquent, recevant l'accolade d'une déesse, qui est coiffée du disque solaire et des cornes de vache, c'est-à-dire une des formes ordinaires d'Isis ou d'Hathor. Sur l'époque du monument, je ne pourrais donner que le résultat d'une impression: la finesse du contour et une certaine grâce particulière me porterait encore à songer à l'époque des Saïtes, plutôt qu'à la dix-huitième ou à la dix-neuvième dynastie.

S'il nous avait été donné d'étudier des restes plus nombreux du monument dont le bloc calcaire de Gêbeïl a certainement fait partie, nul doute que nous n'eussions pu y puiser des renseignements cer-

(1) Je ne dois pas omettre cependant de vous signaler le rôle que *Supti*, en sa qualité de dieu de l'Orient, joue dans les tableaux qui accompagnent les conquêtes des Pharaons. On le trouve notamment amenant à Ramsès II les peuples vaincus de la Syrie. (V. Lepsius, *Monuments*, III, 144.)

tains et bien précieux pour l'histoire. La vraie cause et surtout l'époque précise de l'influence égyptienne que l'on a remarquée dans les monuments de ce pays, nous eussent probablement été très-clairement expliquées. Je veux donc espérer contre tout espoir, et penser que ce sol si bouleversé recèle encore quelques blocs égarés qui nous rendront le nom du pharaon qui voulut consacrer par la construction d'un édifice religieux son séjour sur le sol de l'antique Gébeil. L'histoire des rapports de l'Égypte avec les régions syriennes nous rapporte en effet des renseignements qui peuvent faire songer à des époques très-diverses. Quels établissements durables avaient fondés les Égyptiens pendant leur domination, après les conquêtes de Toutmès I^{er} et de ses successeurs? Les gouverneurs égyptiens des provinces asiatiques, dont parlent clairement les inscriptions du temps de Ramsès II (Sésostris), ont-ils construit des villes et des temples dans leur style national? Ce sont là des données historiques très-probables, mais auxquelles des monuments trouvés sur le sol de l'Asie n'ont pas encore donné le caractère de faits incontestables. Les stèles et bas-reliefs gravés sur les rochers, trophées passagers de la victoire, ne sont pas probants pour le fait spécial dont nous cherchons ici la trace, et qui expliquerait admirablement l'influence égyptienne, si profondément empreinte dans les monuments phéniciens les plus anciens. Les établissements égyptiens du temps de Psammétique seraient d'une époque trop récente pour rendre raison de cette influence, dont il faut nécessairement faire remonter l'origine jusqu'au temps de la dix-huitième et de la dix-neuvième dynastie. C'est alors que la domination durable des pharaons réunit toutes les conditions nécessaires pour laisser dans les arts et dans la religion des peuples conquis ces traces qui nous sont si clairement apparues sur les monuments phéniciens.

Vicomte E. DE ROUGÉ.

BULLETIN MENSUEL
DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER.

Ce mois a été fécond en communications, mais il en est une qui à nos yeux prime toutes les autres, c'est celle de M. le comte de Vogüé, parce qu'elle touche à des questions controversées et qu'elle apporte au débat des éléments nouveaux et qui ont vivement impressionné l'Académie. Aussi sacrifions-nous tout le reste pour la donner en entier à nos lecteurs. Nous sommes bien certain qu'ils ne nous reprocheront pas cette infraction à nos habitudes, quand ils auront pris connaissance de ce résumé clair et rapide d'une exploration intéressante à la fois par sa nouveauté et par les conséquences qu'elle peut avoir pour la science.

COMMUNICATION DE M. LE COMTE DE VOGÜÉ.

Messieurs,

Je viens, malgré l'absence de mon compagnon de voyage, éloigné brusquement de Paris par les plus douloureuses préoccupations, vous exposer rapidement, en son nom et au mien, les résultats généraux de notre voyage en Orient.

M. Waddington, vous le savez, m'a précédé en Syrie : débarqué à Beyrouth en avril 1861, il a, pendant l'été suivant, exploré complètement le Haouran; pendant l'automne, visité successivement Palmyre et toutes les contrées situées entre Damas et Alep. Dans cette première tournée, un grand nombre de localités peu ou pas connues ont été décrites; des centaines d'inscriptions inédites ou mal copiées ont été relevées, des monuments nouveaux pour l'histoire de l'art ont été signalés. Je citerai, par exemple, l'exploration du versant oriental et méridional du Djebel-Haouran, poussée jusqu'à Omm-el-Gemal, ruines situées au milieu du désert, au sud de Bostra, et qu'aucun Européen, à ma connaissance, n'avait encore décrites; — celle d'une partie du Ledjah et des montagnes situées entre Antioche et Alep, dans lesquelles, le premier, M. Waddington a reconnu l'importance des ruines chrétiennes qui s'y trouvent; — enfin la collection complète des inscriptions de Palmyre, que je demandais en vain depuis neuf ans aux nombreux touristes attirés chaque année par les ruines de Tadmor.

M. Waddington achevait ces différentes excursions, quand à mon tour j'arrivai en Syrie à la fin de décembre 1861. Il vint me rejoindre à Beyrouth, et nous allâmes ensemble passer à Chypre l'hiver de 1862. Je ne m'étendrai pas sur cette partie de notre voyage, dont on vous a déjà fait connaître les résultats généraux : il suffira de rappeler qu'elle a produit, outre l'exploration complète de l'île, une collection de onze inscriptions chypriotes, huit phéniciennes dont trois historiques, et une centaine de grecques. J'ai relevé en outre tous les monuments du temps des Lusignan, monuments français comme la dynastie qui les a fait naître : de plus, les fouilles exécutées pour le compte de M. Renan ont donné une série de morceaux de sculpture, aujourd'hui au Louvre, appartenant à toutes les époques. On peut suivre, à l'aide de ces fragments, malheureusement assez mutilés, tous les développements de l'art en ces contrées, depuis l'époque où, s'inspirant du style des Assyriens ou des Égyptiens, tour à tour maîtres de l'île, il produisait des œuvres qui, tout en portant l'empreinte de ces puissantes influences, ne manquent pas d'une certaine originalité ; puis à travers les belles périodes des âges helléniques jusqu'à l'époque où il subit l'uniformité romaine sans pourtant complètement trahir son origine asiatique.

De Chypre nous sommes rentrés en Syrie, et nous nous sommes immédiatement rendus à Damas afin de faire l'exploration du Safa. M. Waddington n'avait pu y pénétrer l'année précédente ; mais il avait tout préparé pour le printemps en nouant des relations avec les cheikhs druses et arabes dont il fallait traverser les territoires. De là nous avions le projet de rentrer dans le Haouran, afin de compléter, au point de vue monumental, les recherches faites l'année précédente au point de vue de l'épigraphie et de la géographie.

M. de Longprier a eu la bonté de communiquer à l'Académie une lettre que je lui écrivais au retour de cette double excursion. Je ne reviendrai donc pas sur les détails de notre itinéraire au milieu des tribus arabes, sauvages et pittoresques comme les rochers qu'elles habitent, à travers ces groupes volcaniques, couverts d'inscriptions en langue inconnue, jusqu'au Djebel-Ses (limite extrême de notre voyage), grand cratère situé à l'origine de la steppe immense, que nul Européen n'avait visité avant nous, et au pied duquel pourtant nous avons trouvé les traces des Romains et de leur vigilante administration. Je ne vous répéterai pas non plus ce que j'ai déjà écrit, ni des fouilles de Sial qui nous ont donné un temple du temps des Agrippa, avec des inscriptions bilingues et la statue d'Hérode le Grand, ni des églises de Bostra et d'Ezrah, monuments datés du sixième siècle, ni des retraites du Ledjah, occupées par les Druses réfractaires, et dont pour la première fois nous avons traversé de part en part les défilés réputés, bien à tort, inexpugnables. Ne pouvant en ce moment faire un livre, je me bornerai à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits nouveaux que les monuments de ces contrées nous révèlent. Mais auparavant je dois vous entretenir rapidement d'un second groupe de monuments,

situé sur un autre point de la Syrie, et qu'il est impossible, dans une appréciation générale, de séparer de ceux du Haouran.

Je vous demande donc la permission d'interventir l'ordre de notre itinéraire, et de vous conduire à notre suite dans les montagnes qui se trouvent entre Antioche, Alep et Apamée, sur la rive droite de l'Oronte, et qui, dans le pays, sont désignées sous les noms de Dj. Riha, Dj. Ala, Dj. Alaga et Dj. Semaân. Je ne crois pas qu'il existe dans toute la Syrie un ensemble que l'on puisse comparer à celui que présentent les ruines de ces contrées. Je serais presque tenté de refuser le nom de ruines à une série de villes presque intactes, ou du moins dont tous les éléments se retrouvent, renversés quelquefois, jamais dispersés, dont la vue transporte le voyageur au milieu d'une civilisation perdue, et lui en révèle pour ainsi dire tous les secrets; en parcourant ces rues désertes, ces cours abandonnées, ces portiques où la vigne s'enroule autour des colonnes mutilées, on ressent une impression analogue à celle que l'on éprouve à Pompéi, moins complète, car le climat de la Syrie n'a pas défendu ses trésors comme les cendres du Vésuve, mais plus nouvelle, car la civilisation que l'on contemple est moins connue que celle du siècle d'Auguste. En effet, toutes ces cités, qui sont au nombre de plus de cent cinquante sur un espace de trente à quarante lieues, forment un ensemble dont il est impossible de rien détacher, où tout se lie, s'enchaîne, appartient au même style, au même système, à la même époque enfin, et cette époque est l'époque chrétienne primitive, et la plus inconnue jusqu'à présent au point de vue de l'art, celle qui s'étend du quatrième au septième siècle de notre ère. On est transporté au milieu de la société chrétienne; on surprend sa vie, non pas la vie cachée des catacombes, ni l'existence humiliée, timide, souffrante, qu'on se représente généralement; mais une vie large, opulente, artistique, dans de grandes maisons bâties en grosses pierres de taille, parfaitement aménagées, avec galeries et balcons couverts, beaux jardins plantés de vigne, pressoirs pour faire le vin, caves et tonneaux de pierre pour le conserver, larges cuisines souterraines, écuries pour les chevaux; — dans des places entourées de portiques, des bains élégants, de magnifiques églises à colonnes, flanquées de tours, entourées de splendides tombeaux. Des croix, des monogrammes du Christ, sont sculptés en relief sur la plupart des portes, de nombreuses inscriptions se lisent sur les monuments; par un sentiment d'humilité chrétienne qui contraste avec la vaniteuse emphase des inscriptions païennes, elles ne renferment pas de noms propres: des sentences pieuses, des passages de l'Écriture, des monogrammes, des dates, c'est tout; mais le ton de ces inscriptions indique une époque voisine du triomphe de l'Église: il y règne un accent de victoire qui relève encore l'humilité de l'individu et qui anime la moindre ligne, depuis le verset du Psalmiste gravé en belles lettres rouges sur un linteau chargé de sculptures, jusqu'au *graffito* d'un peintre obscur qui, décorant un tombeau, a, pour essayer son pinceau, tracé sur la paroi du rocher des monogrammes du Christ, et dans son enthousiasme de chré-

rien émancipé écrit — en paraphrasant le *labarum*, Τοῦτο νικᾷ : Ceci triomphe ! Par un de ces phénomènes dont l'Orient offre de fréquents exemples, toutes ces villes chrétiennes ont été abandonnées le même jour, probablement à l'époque de l'invasion musulmane, et depuis lors elles n'ont pas été touchées. Sans les tremblements de terre qui ont jeté par terre beaucoup de murs et de colonnes, il ne manquerait rien que les charpentes et les planchers des édifices.

Le Haouran nous offre un phénomène analogue : à peu près abandonné à l'époque de l'invasion musulmane, puis occupé au commencement du siècle dernier par les Druses, il a pour ainsi dire conservé la physionomie qu'il avait au septième siècle de notre ère : car les édifices renversés alors par la guerre n'ont pas été relevés, ceux que les tremblements de terre ont jeté depuis à terre sont encore couchés sur le sol, et les Druses, qui ne bâtissent point, se sont établis dans les maisons antiques respectées par le temps, ou nichés comme des bêtes fauves sous les débris anoncelés. Ces deux points, le Haouran et les montagnes du Nord, ont donc été conservés, par le hasard des événements, quand tout disparaissait en Syrie, et nous font connaître l'état antique de cette province, comme les témoins géologiques nous indiquent l'état du globe terrestre avant les révolutions qui en ont modifié la surface. L'un nous révèle la civilisation chrétienne sans mélange, car il est évident pour moi que ces montagnes étaient peu habitées avant le quatrième siècle ; l'autre, au contraire, nous fait pénétrer plus avant dans l'histoire, car avant le triomphe de l'Église il existait dans le Haouran de nombreux monuments : à côté des maisons et des églises chrétiennes se trouvent des temples, des bains, des arcs de triomphe, des maisons du temps de l'empire et quelques édifices antérieurs à la conquête romaine : ces derniers sont fort rares, et le peu qui reste est des dernières années du premier siècle avant J. C., et du règne des deux Agrippa : il ne semble pas qu'on ait construit sérieusement dans l'Auranitide et la Trachonitide avant cette époque. Ainsi, en réunissant les monuments de ces deux régions, nous avons une série qui embrasse sans lacune et sans interruption une suite de huit siècles, et fournit les renseignements les plus précieux sur l'histoire de l'art.

Au début, c'est-à-dire sous les premiers Séleucides et les rois Agrippa, nous trouvons l'art grec régnant en maître, mais en maître débonnaire, qui se plie aux fantaisies orientales, admettant l'altération et le mélange des ordres, le caprice de l'ornementation ; puis arrive l'empire romain avec sa puissante administration et son architecture réglementée qu'il impose à Kennaouat et à Bostra comme à Héliopolis ou à Palmyre : mais la tyrannie n'est pas de longue durée : l'esprit local réagit non-seulement dans les institutions mais dans le domaine de l'art : bientôt les plates-bandes se courbent, les arcs se posent sur les chapiteaux, les diverses parties d'un même édifice deviennent indépendantes, les contre-forts s'alignent le long des murs pour rétablir l'équilibre, la coupole sur plan carré apparaît, d'abord timide et maladroite comme à Shakka ou à Oumm-*ez-*

Zeitoun, puis plus hardie et mieux appareillée, et de transformation en transformation nous arrivons aux églises polygones de Bostra et d'Ézra, qui déjà font pressentir Sainte-Sophie de Constantinople. Dans le Nord la révolution est plus longue à s'accomplir : les grandes églises d'El-Barah, de Bakousah, le magnifique monument de Deïr-Semaân sont classiques de composition générale, mais dans les détails on sent naître un art nouveau ; dans l'agencement des arcs et des supports, dans l'exécution d'une ornementation plate et découpée, où les figures géométriques se mêlent aux feuilles aiguës d'une végétation conventionnelle, on voit le germe des principes qui produiront un jour l'art des Byzantins et des Arabes, et qui même, traversant les mers, viendront aider à l'enfantement de notre architecture romane.

Tel est le merveilleux tableau que nous offrent ces deux provinces de la Syrie ; les éléments qu'elles nous fournissent pour la classification des monuments antiques sont basés sur des dates et des faits, seul terrain solide en pareille matière. Guidés par cette lumière, il nous est plus facile aujourd'hui de nous diriger au milieu des difficultés de l'archéologie syrienne : et nous pouvons suivre les développements de l'art grec dans les régions plus dévastées où manquent les degrés intermédiaires de l'échelle monumentale. En Palestine, par exemple, nous retrouvons les mêmes périodes, d'abord le grec des derniers Séleucides, raffiné et fantaisiste, influencé de plus par la renaissance asmonéenne et produisant le monument d'Araç-el-Emir, les tombeaux de Jérusalem, le temple d'Hérode, — puis le romain officiel de Djerash, de Sebastieh, — puis l'art chrétien, classique encore à Bethléhem, transformé et presque byzantin dans la porte Dorée et les substructions de la mosquée El-Aksa ; enfin l'art arabe primitif, qui n'est autre que l'art grec à sa dernière phase, au moment de disparaître dans le byzantin. Mais, est-il besoin de le dire, l'art grec ailleurs qu'en Syrie a eu des évolutions semblables : partout où il a subi la double influence des races et de la réglementation impériale, il a suivi une marche analogue dans son ensemble ; il est pourtant, entre l'Occident et l'Orient, des différences que je tiens à noter. En Occident, les procédés romains ont rapidement étouffé le génie grec ; la dimension des matériaux diminue à mesure que les proportions des édifices augmentent : le blocage, le mortier, la brique, le stuc, remplacent le grand appareil, le style de la sculpture se perd de bonne heure ; en Orient, au contraire, les traditions grecques se conservent plus longtemps ; jusqu'à une époque assez basse on bâtit en gros blocs à joints vifs, on sculpte bien l'ornement : ainsi tandis qu'à Rome, sous Constantin, on ne savait déjà plus tailler un chapiteau, qu'on était obligé de dépouiller les monuments antérieurs pour élever un arc de triomphe, à Bethléhem on construisait une basilique de très-bon style, avec des colonnes monolithes taillées exprès pour le monument, des chapiteaux originaux et tout à fait classiques ; dans les trois siècles suivants, pendant qu'on bâtissait à Rome de mauvaises églises en murs de blocage, ornées de colonnes et de frises

arrachées aux monuments antiques et mal assorties, dans le Haouran, autour d'Antioche, on construisait en pierres de deux et trois mètres, on couvrait les maisons en grandes dalles de pierre, on taillait des portes, des fenêtres dans des blocs de basalte, on entourait les maisons de deux étages de portiques composés de piliers monolithes de quatre et cinq mètres d'élévation, on sculptait dans les églises des chapiteaux d'un style altéré il est vrai, mais encore vigoureux et original.

J'ai cité tout à l'heure Jérusalem : c'est qu'en effet la ville sainte est entrée dans le cadre de nos recherches. Nous y avons passé trois mois consécutifs, presque exclusivement consacrés au Haram-ech-Chérif. Nous avons préparé les éléments d'une monographie complète de la célèbre enceinte et, après une consciencieuse étude, adopté les conclusions que j'ai émises plus haut. Le reste de mon temps a été donné à la topographie de la ville antique : j'ai fait le nivellement général du terrain, et à l'aide de quelques fouilles vérifié plusieurs points importants qui me permettront d'asseoir sur des bases solides le tracé des murailles et l'identification des principales localités. Ainsi j'ai fait déblayer, à l'est du Saint-Sépulchre, un fragment de muraille que je considère comme appartenant à la deuxième enceinte, et l'entrée de la basilique de Constantin.

Pendant tout notre séjour à Jérusalem, nous ne l'avons quittée que deux fois, une fois pour aller à Hébron et à Bethléem, une autre pour aller dans le désert au delà du Jourdain visiter Araq-el-Emir, ruine très-intéressante, car elle correspond exactement à la description donnée par Josèphe d'un monument élevé par un certain Hyrcan au commencement du deuxième siècle avant Jésus-Christ. C'est donc un monument à date certaine, d'un style qui se rapproche de celui des tombeaux de Jérusalem, et qui, par conséquent, est très-important pour la classification générale des monuments. Il nous a beaucoup servi pour établir des points de repère fixes dans l'étude du grand ensemble architectural dont je viens de vous indiquer rapidement les principaux traits.

L'ensemble épigraphique, dont il me reste à vous dire un mot, n'est pas moins intéressant que l'ensemble monumental, et comme lui a son unité : en effet, les inscriptions grecques du Haouran nous offrent l'histoire complète de la contrée, depuis qu'elle a une histoire, c'est-à-dire depuis l'avènement du roi Agrippa : le premier texte nous montre le nouveau souverain reprochant aux habitants leur vie sauvage, comparant leur existence et leurs demeures à celles des bêtes fauves, et les appelant pour la première fois à la civilisation : quelques années après, ces mêmes populations bâtissent des temples, élèvent des statues et gravent des inscriptions en l'honneur de leur bienfaiteur ; puis vient l'empire romain, représenté par plusieurs centaines de textes qui donnent de précieux détails sur l'organisation des provinces, des forces militaires, des tribus arabes ; avec le quatrième siècle commence la série des inscriptions chrétiennes qui nous conduit jusqu'au huitième siècle, en y joignant celles des montagnes du Nord, et nous fournit des noms d'évêques, des renseignements sur la

hiérarchie ecclésiastique, le culte des saints, la chronologie. Dans cette dernière série se placent plusieurs inscriptions relatives aux rois Gassanides, dont les noms apparaissent pour la première fois dans des textes grecs.

Je ne parle que pour mémoire de la collection recueillie sur les rochers du Safa, et dont je ne saurais rien dire encore, si ce n'est que l'alphabet paraît avoir quelque analogie avec celui des inscriptions hymiarites de l'Arabie. Nous avons cinq cents textes qui attendent encore un interprète.

La collection sémitique se compose de cent cinquante textes palmyréniens, plus intéressants au point de vue de la philologie que de l'histoire : un est relatif à Zénobie, deux à Odenath, les autres n'ont trait qu'aux détails de la vie intérieure de la cité. Nous avons ensuite une vingtaine de textes araméens recueillis dans le Haouran, la plupart honorifiques ou funéraires; deux inscriptions judaïques trouvées à Jérusalem, l'une sur le tombeau dit de saint Jacques, l'autre sur un tombeau de la route de Ramallah, et qui confirment notre opinion sur l'âge de ces monuments; une autre d'un mot recueillie à Araq-el-Emir. Tous ces textes jettent une vive lumière sur la paléographie sémitique.

Enfin M. Waddington a recueilli la collection complète des inscriptions arabes des villes de Damas, Alep, Hamah, Jérusalem, etc., dont le nombre dépasse quinze cents. Quelques-unes sont fort importantes, telles que l'inscription originale de la fondation du Qubbeh-es-Sakhrah à Jérusalem, de l'an 72 de l'hégire, et une inscription coufique antérieure de quelques années à l'hégire.

M. DE VOGÜÉ.

Il est facile de voir que M. de Vogüé revient de Syrie peu favorable à la thèse de M. de Saulcy : il paraît même que des explications données par M. de Vogüé après la séance, il résulte qu'il se prononce nettement contre les conclusions de l'auteur de l'*Art judaïque*. Nous savons que M. de Saulcy doit prochainement apporter à l'appui de son opinion de nouveaux et très-puissants arguments. Nous croyons donc qu'il ne faut pas trop se hâter de porter un jugement définitif dans une question aussi délicate : attendons que l'on ait remis des deux côtés les pièces entières du procès : nous les communiquerons à mesure à nos lecteurs.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

M. le ministre d'État vient d'accorder une mission scientifique à M. Victor Guérin, membre de la Société des antiquaires. M. Guérin explorera les parties de la Palestine non encore suffisamment étudiées : l'Académie des inscriptions est chargée de tracer l'itinéraire du voyage et d'indiquer les questions qui doivent particulièrement attirer l'attention de l'explorateur.

— De nouvelles découvertes d'une grande importance ont été faites dans les fossés de César, à Alise-Sainte-Reine : ce sont, outre quelques armes antiques, une série de monnaies gauloises avec des noms de chefs. Ces noms, qui ont encore à Alise la forme gauloise, se retrouvent romanisés dans d'autres contrées. Les chefs éduens et arvernes à qui César avait accordé la vie, avaient alors accepté son patronage et ajouté à leur nom celui de *Julius*. A Alise ils ne sont pas encore romains. On comprend toute la portée d'un pareil fait.

— On nous assure que le Louvre s'est fait acquéreur d'une grande partie de la belle collection de poteries archaïques rapportée de Camiros par M. Salzmänn. Le beau vase à couronne d'or aurait été acheté par M. Péreire.

— La Société archéologique du Vendômois vient de découvrir près d'Areines un théâtre gallo-romain ayant de grands rapports avec le théâtre bien connu de Nérès ; des monnaies de Domitien, Trajan, Adrien et Marc-Aurèle trouvées dans les ruines en fixent à peu près la date. Des vestiges de voie romaine ont été constatés non loin de là. Ces vestiges appartiendraient à une voie allant du Mans à Blois. — Nous apprenons en même temps, avec une vive satisfaction, que le beau *dolmen* de la chapelle vendômoise, qui menaçait d'être détruit et que l'ancien propriétaire ne trouvait bon qu'à faire des pierres pour l'empierrement des routes, vient d'être sauvé de la destruction par l'intervention de la Société archéologique du Vendômois, qui a obtenu d'un notable habitant du pays, M. Léon Noël, qu'il en ferait l'acquisition. M. Léon Noël est aujourd'hui propriétaire du dolmen, ce qui en assure la conservation. Tous les archéologues doivent des remerciements à M. Léon Noël.

— On lit dans les *Mittheilungen der k. k. Centralcommission zur Erforschung der Baudenkmale*, 1863, p. 16 et suiv., un rapport de M. E. von Sacken, sur les découvertes archéologiques faites en Autriche pendant le cours

de l'année dernière. Nous ferons observer que dans les circonstances politiques actuelles un grand nombre de découvertes restent ignorées du bureau du cabinet des antiquités à Vienne. On ne s'étonnera donc pas de ne trouver ici que les deux communications suivantes :

1° En creusant les fondations de la nouvelle salle de l'Opéra, à Vienne, sur la place, entre les deux portes de Carinthie, on a trouvé trois tombeaux romains. Le premier était formé de plaques en pierres de taille, tirées des décombres d'édifices plus anciens, et parmi lesquelles il y avait même une espèce de cippe sépulcral qui, par conséquent, n'appartenait pas originairement à ce tombeau. En voici l'inscription :

D A N T O M
N I V S I N G E
N V S T E S S E
R A R I V S
A N T O N I Æ
N V B I L I
C · N I V G I
E T F I L I S · P R O
P I E T A T E · F · C

Ce tombeau ne contenait que le squelette du défunt. Le deuxième n'avait aucune espèce de sarcophage, mais le cadavre gisait simplement en terre, et près de lui se trouvaient une fibule en bronze et quelques vases en argile et en verre. Le troisième tombeau appartenait à un petit enfant, dont les cendres étaient déposées dans un petit sarcophage simple en grès, qui en outre renfermait quelques ornements en or et en argent, et sept monnaies frappées depuis Commode (la belle médaille de cet empereur, n° 402 de Cohen) jusqu'à Gallien. D'autres travaux dans les environs de la ville de Vienne n'ont donné que des monnaies égarées.

2° Près de la petite ville de Muglitz, dans la Moravie (canton d'Olmütz), on a trouvé un grand cimetière païen de l'âge du bronze; les morts y avaient été tous brûlés. Les cendres étaient déposées dans des vases en argile mêlée de sable, faits à la main sans la roue et durcis au feu ouvert, puis en partie noircis avec du graphite. Quelques-uns sont de formes assez jolies. On en a retiré plus de cent exemplaires, la plupart sans ornements, et, en outre, des pointes de flèches, des aiguilles et des bracelets en bronze, mais en petit nombre. On n'a pas pu constater si ce cimetière appartenait à un peuple germanique ou celtique ou à une autre race.

— On écrit de Rome au *Morning-Post* :

« Les fouilles du mont Palatin et celles qui ont lieu sous la basilique de Saint-Clément offrent en ce moment un grand intérêt pour l'archéologue.

« Parmi les nombreuses découvertes qui ont été faites dans la ville éternelle pendant le pontificat de Pie IX, il en est peu, s'il en est, qui surpassent en importance la découverte de la basilique primitive de Saint-Clément. Les

travaux entrepris pour y arriver ont eu pour résultat l'exhumation de ce qu'on peut appeler trois couches distinctes de constructions, appartenant à la période des rois, à celle de la république et à celle des empereurs. Au-dessous du tout, car l'accumulation du sol est immense, nous avons un mur massif, formé de pierres de seize pieds de long, tuf dans la partie inférieure, de la période des rois, et travertin dans la partie supérieure, indiquant une réparation pendant la période républicaine. Au-dessus est la première église de Saint-Clément avec ses colonnes et ses peintures à fresque de nouveau révélées à la vue, église qui a existé probablement depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à la destruction du quartier Asinarien de Rome, par Robert Guiscard, dans le onzième siècle. Au-dessus encore est l'église construite sur les ruines de l'ancienne, et qui, bien que moderne en comparaison de celle-ci, est peut-être la plus vénérable basilique de Rome. De l'ancienne église de dessous, pendant plus de mille ans aucun indice ne nous est parvenu. On peut se former quelque idée de son importance d'après le fait qu'elle a été mentionnée par saint Jérôme et les papes Zozime, Léon le Grand, Symmaque et Grégoire le Grand. Depuis le temps de ce dernier pape, aucun écrivain n'y a fait allusion jusqu'à l'année 1857, où elle a été heureusement sauvée de l'oubli, par le révérend Joseph Mullooly, supérieur des dominicains irlandais, qui habitent le monastère attenant et ont le soin de l'église.

« En 1858, la commission archéologique entreprit les fouilles et les continua jusqu'au printemps de 1860. Le père Mullooly reprit les recherches dans l'automne de 1861, et il les poursuit toujours avec la satisfaction d'avoir exhumé quelques-unes des plus intéressantes fresques chrétiennes que Rome possède. La dépense est naturellement considérable, et cinq mille écus ont déjà été dépensés pour ces travaux; mais parfois on reçoit des allocations, et il y a lieu d'espérer que l'entreprise se terminera d'une manière satisfaisante.

« M. Rosa dirige les fouilles du palais des Césars de la manière la plus judicieuse, et ses recherches ont été couronnées du résultat le plus heureux, par la découverte de la principale entrée de ce palais du côté du Forum, nommée dans l'antiquité le *Clivus Victoriae*. Je me propose de vous donner un récit plus détaillé de ces fouilles; mais en attendant je ne puis m'empêcher de constater que les documents en briques et en mortier qu'on vient d'obtenir tendent à éclairer et à confirmer de la manière la plus satisfaisante les relations de Suétone et des autres historiens du commencement de la période impériale. »

La *Revue* donnera elle-même, dans un de ses prochains numéros, des détails beaucoup plus circonstanciés sur ces fouilles. Elle espère pouvoir en même temps en donner le plan.

— Ces jours derniers, des ouvriers faisant des fouilles dans la cour du petit séminaire Sainte-Croix, rue d'Illiers, à Orléans, ont découvert deux souterrains communiquant entre eux. Les recherches y ont amené la dé-

couverte de poteries gallo-romaines de formes et de couleurs très-variées. Celles surtout qui sont en terre rouge présentent un choix d'ornements qui peut donner une idée de ce qu'était, il y a quinze cents ans, l'art de la poterie dans nos contrées. Sur le fond de l'une de ces coupes on lit : *INDERCILLVS. F.* ; c'est le nom du fabricant, dans lequel les trois premières lettres sont réunies en une seule.

On a aussi trouvé une hache gauloise en bronze de douze centimètres de longueur sur cinq de largeur, une monnaie de Posthume et un instrument en os sculpté percé d'un trou latéral, dont on ignore l'usage. Dans le même endroit on a découvert un vase gallo-romain presque entier, d'un galbe très-pur, et un grand morceau de spath fluor. (*France centrale.*)

— Nous avons annoncé, il y a peu de jours, dit le *Journal de Bordeaux*, la résurrection de Soulac, l'Herculanum girondin, qui sort de son tombeau après un sommeil de plusieurs siècles.

Ce qui ajoute à l'importance qui s'attache à cet événement extraordinaire, c'est que la résurrection de Soulac va faire revivre tout un passé enseveli dans l'oubli, comme les monuments sous les eaux et dans les sables de la Gironde et de la Charente-Inférieure.

L'église de la ville de Soulac a été dégagée des sables qui la couvraient. Par son plan primitif, ce monument appartient à la fin de la période romane; mais les cataclysmes successifs dont il a été la victime, et qui ont nécessité plusieurs restaurations, ont changé son caractère architectural.

Aujourd'hui, c'est un édifice de style mixte, où le gothique a tâché de se substituer au roman, et l'ogive au plein cintre. On ne peut se lasser d'admirer les peintures si originales, les belles moulures du chœur et les chapiteaux romans, dont la richesse de sculpture et d'ornementation égale tout ce qui s'est fait de plus remarquable au moyen âge.

— On sait que les chefs des Francs, quand ils eurent abaissé la domination des Romains, s'établirent dans les villas romaines, qui furent appelées alors « Cours des Francs, » et, lorsque les rois en prirent possession, *palatia villa regia*. Il en a, sans doute, été ainsi de la *villa regia* de Flamersheim, où Louis le Germanique, dans un voyage, eut le malheur de se briser une côte.

Dans le voisinage immédiat de l'emplacement où était cette *villa regia*, on a trouvé des tombeaux romains qui sans doute appartiennent aux illustres maîtres de la villa romaine.

La *Gazette de Cologne* dit qu'on a découvert dans ces tombeaux des antiquités très-précieuses : une chaîne d'or avec des perles, un certain nombre de bagues avec une belle pierre précieuse, sur laquelle est représentée une main qui prend une oreille, avec une inscription grecque ; plusieurs lampes d'argile d'une belle forme, une médaille d'or de Trajan, une autre d'Adrien, des flacons de verre d'une beauté rare, plusieurs objets en agate, des urnes funéraires, etc. La richesse de la matière et la beauté des formes indiquent un Romain de distinction, dont la villa, par sa magnificence, a bien pu être digne de devenir plus tard une résidence royale.

— ACQUISITIONS DU LOUVRE. — *Antiquités égyptiennes.* — Le musée du Louvre a dernièrement fait l'acquisition d'un certain nombre d'objets antiques, en or, provenant d'Égypte et qui se font remarquer autant par la beauté du travail que par l'extrême rareté.

Les plus précieux sont deux sceaux de Ptolémée Épiphane. Le profil de ce roi est gravé en creux dans le métal avec une grande habileté, et très-probablement par l'artiste grec qui exécuta les coins des monnaies du même souverain. C'est au moins ce que la comparaison permet de supposer. Sur l'un des sceaux, ce roi est coiffé à la grecque comme sur les monnaies; sur l'autre, il est orné du *pschent* et d'un large collier de forme égyptienne (1).

On remarque aussi : 1° une petite feuille d'or travaillée au repoussé et portant le prénom hiéroglyphique d'un pharaon dont la place chronologique n'est pas encore bien déterminée, mais qui semble appartenir à la vingtième ou à la vingt-deuxième dynastie (2); 2° une bague à chaton carré portant en creux les titres et nom hiéroglyphiques d'un basilicogrammate égyptien (3); 3° deux figurines, l'une de la déesse Neith, l'autre d'Harpocrate, portant au dos, passé dans une bélière, un anneau de la grandeur d'une bague, dont l'usage n'est pas connu (4); 4° cinq autres figurines des dieux Sebek crocodilocéphale, Thôth ibiocéphale et Harpocrate ou Horus enfant (5); deux amulettes représentant, l'une un sphinx debout, marchant, dont la queue se termine en tête de serpent; l'autre la partie antérieure de deux lions accolés dos à dos (6). Ces divers objets, de travail purement égyptien, et particulièrement les deux derniers, sont de véritables chefs-d'œuvre de ciselure et d'admirables spécimens de l'orfèvrerie antique.

Cette petite mais précieuse collection contient encore deux ou trois objets également intéressants, qui, ainsi que les deux sceaux ptolémaïques, à cause du caractère hellénique de leur art, n'ont pu être classés dans les séries égyptiennes du musée, et prendront place parmi les antiquités grecques. (*Chronique des arts.*)

— On écrit de Naples, le 6 février, au journal *l'Italie* :

« Une découverte très-intéressante vient d'être faite par le savant inspecteur des fouilles de Pompéi, M. Joseph Fiorelli. Avant-hier, pendant qu'on creusait, à la profondeur de dix palmes, la pioche s'est heurtée contre un petit monceau de monnaies et de bijoux. M. Fiorelli a fait continuer à fouiller avec le plus grand soin, en enlevant la terre presque solidifiée grain par grain. Après quelques heures de travail, on a découvert

(1) Ces deux objets seront prochainement exposés.

(2) Musée égyptien, salle historique, vitrine H.

(3) Salle civile, vitrine S.

(4) Salle civile, vitrine P.

(5) Salle des dieux, armoire K.

(6) Salle civile, vitrine P.

le moule intact, fait par la cendre, d'un homme couché par terre, dont la chair s'était desséchée; mais le squelette était entier. M. Fiorelli a eu l'heureuse idée de couler en plâtre la forme du Pompéien. Le moulage a parfaitement réussi, moins deux fragments du bras et de la jambe, contre lesquels le lapylle avait pénétré au lieu de la cendre, et n'avait pas par conséquent retenu l'empreinte.

« L'homme moulé est d'une précision de formes extraordinaire; les moustaches, les cheveux, les plis de l'habillement, la chaussure sont d'un fini merveilleux. La fameuse question du *Thesaurum* de Gronovius et Grevius est vidée; les Romains avaient des caleçons! Les archéologues pourront enfin être fixés sur la manière dont les anciens attachaient les sandales, en voyant un talon de chaussure complètement ferré. »

— Le nommé Dervich-Cadri-Méhémét, habitant du village de Gerger-Ali, situé dans le sandjak de Mossoul, en faisant, il y a quelques semaines, des réparations autour de sa maison, a découvert dans la terre un vase antique dans lequel il y avait deux cents médailles, dont quelques-unes datent de l'époque de l'empire romain et d'autres du temps des Séleucides.

Ces médailles ont été envoyées à Bagdad, d'où elles seront expédiées à la Sublime Porte. (*Journal de Constantinople.*)

CORRESPONDANCE. — M. Pauffin nous communique les renseignements suivants sur un ensemble remarquable de souterrains récemment mis au jour à Machault (Ardennes) :

« Machault, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes), est situé sur l'ancienne voie romaine de Trèves à Reims. Le village a cinq ou six cents habitants. La population décroît sensiblement chaque année. L'opinion générale, la tradition dans le pays est qu'autrefois la population était bien plus considérable.

Le village est entouré de fossés et de terrassements soutenus par des murs intérieurs de craie. La crête des terrassements est tellement usée qu'on leur attribue une haute antiquité, et on en fait remonter volontiers la construction au temps des Romains. On prétend même que J. César avait établi un de ses camps dans les environs; en tout cas les armées romaines ont certainement traversé ces plaines de la Champagne, et la pente des esprits aidant, il n'est pas étonnant que dans le pays on attribue une si haute antiquité à Machault.

Diverses autres circonstances, diverses découvertes faites récemment sont-elles de nature à confirmer la tradition? Ces découvertes ont-elles un certain intérêt? J'incline à le penser.

Machault est construit sur un village souterrain. Depuis quelques années, les habitants, en creusant leurs caves, découvrent des grottes et des chemins étroits taillés dans la craie. Trois faits récents donnent surtout un certain intérêt à ces découvertes :

1° La maison du maire est construite sur une immense salle souterraine dans laquelle il fait écouler les eaux de sa cour. On peut pénétrer

dans cette salle par un escalier taillé; une barque est nécessaire pour pouvoir rester un moment dans cette salle. Elle est circulaire, un banc taillé dans la craie règne tout autour. La salle est soutenue par diverses colonnes taillées aussi dans la craie. Elle peut contenir quarante ou cinquante personnes.

2° Sous le cimetière, on vient de découvrir un chemin étroit, à peine assez large pour laisser passer une personne. Dans certains endroits, il faut ramper pour avancer. De temps en temps, à gauche ou à droite, se trouvent des espèces de grottes ou niches ayant un peu plus de profondeur et de hauteur, et assez grandes pour contenir cinq ou six personnes. Une poignée taillée à droite de chaque grotte fournit un appui pour descendre dans la grotte. Ces poignées et les murs des chemins sont tellement luisants, polis, usés, qu'il a fallu un long usage et nombre considérable d'années pour produire un pareil effet. Les petites racines des arbres du cimetière pendent dans les chemins et grottes.

3° Les sœurs qui font l'éducation des jeunes filles du village ont, cette année, voulu agrandir leurs caves. Elles ont mis à découvert une nouvelle construction souterraine. Elles y ont trouvé les ossements d'un enfant et d'une grande personne. A côté se trouvaient deux pots en fonte. Dans l'un, il y avait encore des cendres de charbon et des morceaux de charbon. A côté encore, un trousseau de clefs; l'une de ces clefs serait d'un travail curieux. On ne me l'a pas encore remise, mais elle doit être bientôt à ma disposition. Les sœurs ont dû la rechercher et la déposer chez le maire avec les vases. Elles ont fait enlever les ossements pour les inhumier dans leur cimetière. L'odeur s'exhalant des fouilles les a empêchées de continuer leurs travaux.

Que conclure de ces faits?

En procédant par exclusion, il est possible d'affirmer d'abord que ces fouilles souterraines ne viennent pas de carrières. La première raison, c'est qu'en Champagne la craie bonne à employer ne se trouve qu'à une certaine profondeur; or ces fouilles sont peu profondes, puisque les racines des arbres du cimetière pénètrent à l'intérieur, et la craie qu'on y trouve se casse, se met en miettes et ne peut servir à aucun usage. La deuxième, c'est que les chemins sont trop étroits, trop difficiles, pour expliquer leur construction par les nécessités d'une exploitation de carrière. Les grottes ne sont pas assez profondes. Elles paraissent avoir eu pour destination de cacher des habitants, soit pour les préserver du froid, soit pour les mettre à l'abri d'incursions d'ennemis parcourant la campagne. La troisième raison, c'est qu'aucune des carrières de Champagne n'a été exploitée ainsi. On creuse d'abord une ouverture jusqu'à une profondeur considérable, et on ne commence à exploiter que quand on est arrivé au banc de craie de bonne qualité. Pour s'en convaincre, il suffit de visiter toutes les carrières de craie ouvertes et exploitées du temps des Romains et pendant le moyen âge, aux environs de Reims, pour bâtir les maisons anciennes de la ville. Une partie de ces carrières a été utilisée ces dernières années par

un habile industriel de Reims qui, y trouvant des caves magnifiques toutes faites, s'en sert pour y abriter toutes ses réserves de vin de Champagne.

Sans craindre de me tromper, j'affirme que les fouilles souterraines de Machault n'ont pas été faites pour exploiter des carrières.

En Normandie, il existe des fouilles semblables, faites (au moins cela paraît certain) pour abriter les populations qui y cherchaient un refuge contre les invasions des Normands. Les Normands ne sont jamais venus en Champagne, que je sache.

Un voyageur archéologue qui a visité le pays, il y a quelques années, a prétendu que les fouilles devaient se rapporter à l'époque des guerres de la Fronde, ou des invasions des Espagnols à l'époque environ où ils ont fait le siège de Rethel, en 1643. Mais cet archéologue n'a pas eu connaissance de la fouille sous le cimetière, où l'usure et le poli de la craie ne peuvent s'expliquer que par un long séjour, un usage bien fréquent. Les incursions des Espagnols ou des soldats de la Fronde n'ont pas duré assez longtemps pour motiver un usage aussi fréquent des grottes taillées dans les fouilles. Il n'a pas eu connaissance de la découverte des sœurs.

Reste une autre explication paraissant plus plausible. Autrefois le village de Machault était habité par plusieurs couvents et un seigneur ayant droit de haute justice. On dit que les fourches patibulaires qui en étaient le signe représentatif n'ont disparu qu'à une époque rapprochée. Ces divers chemins, ces grottes, cette salle immense, n'ont-ils pas servi, ou de prison, ou d'oubliettes, ou de communications entre les divers couvents ?

Mais ceci ne me satisfait qu'incomplètement, car les terrassements qui entourent ce village sont évidemment antérieurs à la découverte des armes à feu; ils paraissent même tellement primitifs que je suis disposé à leur accorder les honneurs d'une grande antiquité. D'ailleurs, il a fallu le passage fréquent d'une population entière pour polir et user à ce point les parois des murs et des grottes. Des rapports de couvent à couvent, le passage de rares prisonniers ne suffiraient pas à produire un pareil résultat.

Je vous livre ces faits, Monsieur le directeur, pour qu'ils puissent être rapprochés des faits analogues déjà signalés dans d'autres contrées. »

— Une autre note intéressante, concernant un établissement gallo-romain non signalé jusqu'ici, nous a été remise par M. de Belleval.

« Au point où se rencontrent les trois départements de la Somme, de l'Oise et de la Seine-Inférieure, presque à l'extrémité du plateau élevé qui, de Poix à l'est et de Grandvillers au sud, va aboutir, vers l'ouest, aux versants de la vallée de Bresle, il a dû exister une ville ou, du moins, un établissement très-considérable à l'époque gallo-romaine.

On y découvre, en effet, sur un vaste espace de deux ou trois kilomètres carrés, à fleur de terre et mis à chaque instant en évidence par les travaux de l'agriculture, de très-nombreux fragments d'objets antiques, romains ou gallo-romains, et qui consistent en monnaies impériales, principale-

ment du haut-empire; en tuiles; en débris de tuyaux d'hypocaustes; de vases de toute nature, poterie grise, noire et rouge, unie ou couverte de dessins en relief; en quantité de meules à bras; enfin en substructions ou fondations qui, malheureusement, n'affectent plus aucune forme bien déterminée.

Il y a quelques années, dans la plaine et près des haies du hameau de Digeon, on voyait encore une grande mare, nommée « la Mare de la ville, » dont le fond paraissait avoir été pavé de grandes dalles de pierre. Peu à peu la mare a été comblée par les labours, et les pierres, enlevées par les cultivateurs et brisées, ont été employées à divers usages dans les constructions du hameau de Digeon. On ne peut reconnaître, d'ailleurs, dans la plaine très-unie qui recèle, je le répète, d'innombrables débris, aucun mouvement de terrain accusant l'existence de retranchements ou d'un système quelconque de fortifications.

La génération actuelle, qui semble attacher moins d'importance que celles qui l'ont précédée aux traditions, commence à oublier le nom du gisement que je signale ici; mais les vieillards, quand on les questionne à cet égard, font tous une réponse à peu près unanime et très-remarquable: Il y avait là, disent-ils, « du temps de César (ici comme partout, César ce sont les Romains), il y avait là, du temps de César, une grande ville qui a été détruite dans les guerres et qui s'appelait *Camaracum* ou *Camera-cum*. » Toujours à mes interrogations on a répondu par ce nom, dont la conservation, avec sa forme antique, est une chose si singulière dans la bouche de paysans illettrés; deux ou trois fois seulement, quelques beaux parleurs ont joint au nom antique une traduction ou un essai de traduction, en me disant: « *Camaracum* ou *Caméron*. »

Une voie romaine, certainement, et peut-être deux passent très-près de *Camaracum*.

Recevez, Monsieur, etc.

L. C. DE BELLEVAL.

31 janvier 1863. »

— M. J. Périn, avocat et archiviste paléographe, nous envoie sous le nom de Chronique judiciaire archéologique divers faits judiciaires concernant l'archéologie, pensant que ces faits peuvent intéresser nos lecteurs. Nous le pensons comme lui et nous nous faisons un plaisir de les publier; nous sommes disposés à accueillir également les autres communications de ce genre qu'il voudra bien nous faire.

— *Fausse médailles vendues au musée archéologique de Lyon.* — La reproduction des anciennes monnaies et des médailles peut être inspirée par des mobiles bien différents: l'un irréprochable, et l'autre basé sur une intention frauduleuse. Vers la fin du seizième siècle, ce n'était que l'amour de l'art qui engageait Cavino dit *le Padouan* à imiter l'antiquité dans ses plus petites œuvres, en gravant des coins représentant les médailles conservées en de rares exemplaires. De nos jours, l'intérêt cupide a fait naître

de nombreux contrefacteurs d'antiquités de tous genres, et particulièrement de médailles, qui exploitent la clientèle des collectionneurs, trop confiante parce qu'elle est aveuglée par son désir de posséder. Les tribunaux réprime avec raison l'industrie faussaire de ces fabricants d'antiquités.

Au mois de juin dernier, le musée archéologique de Lyon achetait, au prix de cent francs, une obole de Conrad le Pacifique, roi d'Arles ou de la Bourgogne Transjurane (dixième siècle). Peu de jours après, une deuxième obole du même roi fut vendue pour la somme de quarante francs. Ces médailles paraissaient réunir tous les caractères désirables d'authenticité ; c'était donc, vu leur précieuse rareté, une bonne fortune pour le musée que cette double acquisition, et l'on s'en réjouirait peut-être encore, sans certaines indiscrétions qui ont eu pour résultat d'amener le vendeur sur les bancs de la police correctionnelle. Le prévenu X... ne faisait pas seulement le commerce des médailles anciennes, il était, de plus, artiste lyrique. Cette dernière qualité se révélait aisément par son attitude à l'audience, son langage intempérant et ses gestes comiques. Pour se justifier, il prétend qu'un brocanteur de Villefranche lui a remis ces médailles ; qu'il a eu d'autant plus de raison de les croire véritables, que d'autres pareilles ont été vendues à Paris, et que les plus habiles connaisseurs s'y sont laissés prendre aussi bien que lui. Mais il ne peut expliquer qu'avec un extrême embarras pourquoi il avait déclaré n'avoir absolument que les deux oboles vendues au musée, et qui avaient été trouvées, disait-il, l'une à Anse, et l'autre dans la Saône, alors qu'il en possédait en ce moment une trentaine. Toutes ces pièces ont été essayées par un orfèvre et reconnues fausses. Le prévenu avait déjà remboursé une partie des cent cinquante francs qu'il avait reçus, et avait promis une entière restitution. Cette circonstance milita plus en sa faveur que les digressions dans lesquelles il prenait plaisir à se jeter pour avoir occasion de citer, comme étant de ses amis, de grands personnages qu'il n'avait jamais vus, et dont le tribunal interrompt la trop longue liste en le condamnant à quinze jours d'emprisonnement et cinquante francs d'amende. (Tribunal correctionnel de Lyon, 10 novembre 1862.)

— *Tentative de vol au musée de Cluny.* — Un vol qui aurait pu avoir des conséquences non moins regrettables que celles des soustractions commises jadis au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, a été exécuté dans la nuit du 31 janvier au musée de Cluny. Si le coupable a pu être arrêté en flagrant délit et remis par M. du Sommerard lui-même entre les mains de la justice sans qu'il ait eu le temps d'accomplir son œuvre de destruction, c'est grâce aux sages mesures de précaution ordonnées par S. Exc. le ministre d'État dans tous les établissements placés sous son autorité, ainsi qu'à l'excellente organisation des rondes militaires qui se font chaque nuit à des heures variables, et qui sont de la part du directeur de l'établissement l'objet de prescriptions toutes spéciales.

L'hôtel de Cluny, qui renferme un grand nombre d'objets précieux non-seulement au point de vue de l'art, mais à celui de la valeur intrin-

sèque, est gardé par un poste militaire dont le chef prend part avec les employés de l'établissement au service des rondes qui se font non-seulement le jour aux heures où le public n'est pas admis dans les galeries, mais surtout la nuit, à des moments déterminés par ordre spécial du directeur.

Dans la soirée du 31 janvier, un sergent du 89^e de ligne, commandant le poste de l'hôtel, entrant dans les galeries avec le surveillant Devillers par une porte de dégagement inconnue au public, s'aperçut immédiatement que de graves dégâts venaient d'être commis dans la salle qui renferme les principales pièces d'orfèvrerie et notamment les couronnes d'or des rois goths. S'élançant avec résolution à travers les salles du musée, le sergent put saisir et terrasser un individu pris ainsi en flagrant délit de vol, et qui cherchait à lui échapper dans l'ombre. L'éveil fut donné immédiatement, et le malfaiteur fut conduit au poste. Les dégâts commis une fois reconnus et la disparition d'un certain nombre de bijoux de grand prix ayant été constatée, il s'agissait de rentrer en possession des objets enlevés, et les mesures les plus énergiques furent prises à ce sujet séance tenante par le directeur du musée, M. du Sommerard. Toutes les dispositions furent arrêtées pour que personne ne pût sortir de l'établissement; et peu d'instants après tous les objets disparus des vitrines étaient retrouvés, tant par suite des recherches activement faites, que sur l'indication du coupable lui-même, vivement pressé par le directeur de l'établissement.

Parmi les objets les plus importants qui avaient pu être déjà enlevés des vitrines au moment de l'arrestation, nous citerons la fameuse rose d'or du trésor de Bâle, le beau fermail enrichi de pierres précieuses, et les grandes crosses en argent repoussé de la collection Soltykoff, les objets en or trouvés à Cesson, les colliers et les bracelets en or massif découverts à Saint-Mars le Blanc, etc. Tous ces objets précieux, nous le répétons, ont été repris intacts, et les dégâts sont purement matériels et sans importance, grâce aux mesures énergiques prises sans délai par M. du Sommerard.

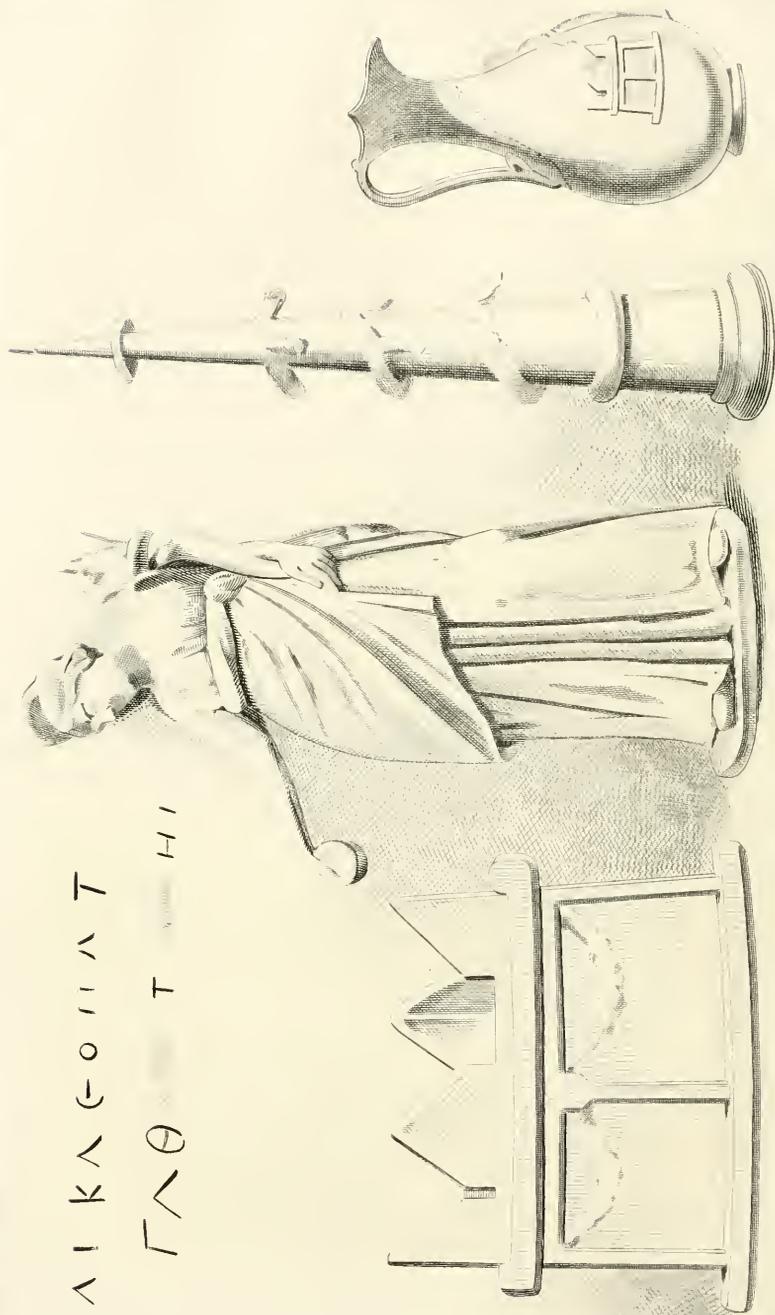
ÉTRANGER. — *Vol à la galerie degli Uffizi, à Florence.* — On annonce que la justice a recouvré une grande partie des camées et des pierres précieuses qui furent dérobés en décembre 1860 à la galerie degli Uffizi. (La *Nazione* de Florence.)

J. PÉRIN,

Avocat, archiviste paléographe.



ΑΙΚΑΓΟΙΙΑΤ
ΓΑΘ Τ ΗΙ



VASE DE LA REINE AËFOPATRE

à Musée Égyptien

LES

MONUMENTS PRIMITIFS

DE LA GAULE

MONUMENTS DITS CELTIQUES

DOLMENS ET TUMULUS

CONCLUSIONS (1)

Les conséquences positives ou négatives qui découlent des faits recueillis dans le mémoire que nous soumettrons au jugement de l'Académie sont les suivantes :

CONSÉQUENCES NÉGATIVES GÉNÉRALES

1° Les monuments dits celtiques, menhirs, peulvans, pierres branlantes, dolmens, allées couvertes, tumulus, cromlechs ou cercles de pierres, enceintes de pierres et de terre, ne forment point un tout que l'on puisse étudier en bloc et sur lequel on puisse porter un jugement général. Rien ne nous prouve que ces monuments appartiennent tous à une même époque et aient été élevés par une même race. Il faut les diviser par groupes distincts et considérer chaque groupe à part, sous peine des'exposer aux plus graves erreurs.

2° Un seul des groupes que nous avons examinés étant simple,

(1) Ces conclusions sont celles du mémoire que l'Institut (Académie des inscriptions) a couronné l'année dernière. La question avait été posée par l'Institut dans les termes suivants : « Déterminer par un examen approfondi ce que les découvertes faites depuis le commencement du siècle ont ajouté à nos connaissances sur l'origine, les caractères distinctifs et la destination des monuments dits celtiques (menhirs, dolmens, allées couvertes, tumuli, etc.). Rechercher les différences et les analogies des monuments ainsi désignés qui existent sur le territoire de l'ancienne Gaule et de ceux qui ont été trouvés dans d'autres contrées de l'Europe, notamment en Angleterre. »

celui des dolmens et allées couvertes, les quatre autres étant plus ou moins complexes, on ne peut que pour les seuls dolmens formuler une affirmation générale; pour les quatre autres groupes, menhirs, tumulus, cercles de pierres, enceintes, il n'est pas permis, dans l'état actuel de la science, d'affirmer du particulier au général.

3° Les faits ne nous donnent aucun droit de considérer la Gaule comme ayant été primitivement couverte sur toute sa surface, même d'une manière inégale, de monuments d'un ordre quelconque. La distribution des monuments existant encore aujourd'hui conduirait au contraire à un résultat tout opposé; il subsiste en effet bon nombre de monuments dans des contrées où l'on ne voit aucune raison pour qu'on les ait respectés; il n'en reste pas dans d'autres où l'on ne voit aucun motif pour qu'on les ait détruits.

CONSÉQUENCES NÉGATIVES PARTICULIÈRES

1° Il n'est point prouvé que les pierres branlantes soient autre chose que des phénomènes naturels;

2° Il n'est point prouvé que les pierres à bassins soient autre chose que des phénomènes naturels;

3° Il n'existe aucun signe, en dehors des fouilles, qui permette de distinguer une pierre posée d'un bloc naturel erratique;

4° Il n'existe aucun signe qui permette de distinguer un menhir, au sens ordinaire du mot, d'une pierre limitante ou même d'une pierre tombale. On peut à peine faire exception pour les menhirs de très-grande dimension;

5° Les faits ne portent point à croire que les menhirs soient des pierres élevées sur des tombeaux;

6° Les faits ne conduisent point à considérer les dolmens comme des autels;

7° Les faits ne conduisent point à considérer la majorité des enceintes en terre comme des camps romains;

8° Les enceintes en terre sont, en grande majorité, situées en dehors du système des voies romaines stratégiques.

AFFIRMATIONS POSITIVES

1° Les seuls grands alignements bien constatés sont ceux de la Bretagne (Morbihan, Finistère et Côtes-du-Nord).

2° Les menhirs sont souvent associés à des dolmens, à des tumulus ou à des cercles de pierres. Cette association est le signe le plus certain

auquel on puisse reconnaître leur ancienneté et leur caractère religieux ou commémoratif.

3° Les dolmens se répartissent suivant une loi qu'il n'est pas impossible de saisir. Ils se rencontrent le plus généralement, sur les côtes, sur les pointes avancées dans la mer, sur les hauteurs qui longent le cours supérieur des rivières de l'ouest de la France. Il n'en existe, sauf de très-rares et insignifiantes exceptions, ni dans l'est, au delà de la Saône, ni au sud-ouest, entre les Pyrénées et l'embouchure de la Garonne.

4° Les faits prouvent que la grande majorité au moins des dolmens sont des tombeaux.

5° Sous les dolmens non violés autrefois et demeurés intacts jusqu'à nos jours, les instruments de pierre dominent; le bronze est très-rare; le fer n'apparaît jamais.

6° Un grand nombre de dolmens ont été enfouis primitivement ou recouverts d'un amas de terre et de pierres.

7° Parmi les tumulus, les tumulus-tombeaux sont de beaucoup les plus nombreux. Les buttes défensives, les buttes limitantes sont relativement très-rares.

8° Les tumulus-tombeaux se divisent naturellement en deux espèces, les tumulus isolés et les tumulus agglomérés;

9° Les tumulus isolés se rencontrent surtout dans la zone des dolmens, au nord-ouest et à l'ouest de la France.

10° Les tumulus agglomérés, surtout les grandes agglomérations, sont dans l'est.

11° La limite des deux zones, pour les tumulus, est à peu près la même que celle qui sépare la contrée des dolmens de celle où les dolmens ne se montrent pas.

12° Dans la zone ouest, les tumulus sont en général à galeries et chambres intérieures; ils contiennent en grande majorité des objets en bronze, deux cinquièmes à peu près d'objets en pierre, cinq pour cent tout au plus d'objets en fer.

13° Les tumulus de l'est n'ont ni galeries ni chambres; les corps ensevelis sont simplement recouverts de pierres plates formant une espèce de voûte grossière. Là le bronze domine, mais on y trouve aussi beaucoup de fer, deux cinquièmes environ; la pierre et le silex y sont tout à fait exceptionnels, sinon inconnus.

14° Dans l'une des zones comme dans l'autre, les traces d'incinération sous les tumulus sont plutôt l'exception que la règle.

15° On ne trouve sous les tumulus que des traces très-rares de l'occupation romaine.

16° Quant aux enceintes ou camps, celles qui paraissent remonter à une époque antérieure à l'occupation romaine ne dépassent pas vingt-cinq ou trente sur plus de quatre cents.

17° Soixante enceintes seulement portent des traces de l'occupation romaine.

18° Trois cents camps environ ne portent aucune trace d'une occupation quelconque.

19° Jusqu'à nouvel ordre, toute hypothèse qui se trouve en contradiction avec ces propositions doit être rejetée comme au moins prématurée.

LES HYPOTHÈSES JUGÉES PAR LES FAITS

Nous croyons inutile de faire l'historique d'hypothèses qui, pour la plupart au moins, n'ont plus aucune valeur en présence des faits nombreux que nous avons relevés et qui, en général, les contredisent. Par la même raison nous ne citerons que peu de noms propres. Ce qui nous intéresse c'est la vérité : peu importe par qui l'erreur a été pendant un temps propagée.

Les hypothèses qui méritent qu'on les prenne en quelque considération ou qui, à cause de la faveur dont elles ont joui, doivent être combattues, peuvent se résumer de la manière suivante. Nous parlerons d'abord des hypothèses à combattre.

HYPOTHÈSES A COMBATTRE

Hypothèses générales. — 1° Les menhirs, dolmens, tumulus, cromlechs, sont des monuments élevés par les Celtes ;

2° Ces monuments couvrirent autrefois, inégalement sans doute, mais presque sans exception, toute la surface de la Gaule. Si l'on n'en trouve pas aujourd'hui partout, c'est qu'ils ont été détruits.

Hypothèses particulières. — 1° Les menhirs sont des idoles ;

2° Les menhirs sont des pierres commémoratives élevées sur des tombeaux ;

3° Les menhirs sont des autels ;

4° Les pierres branlantes font partie des monuments celtiques ;

5° Les pierres à bassins sont des pierres à sacrifices ;

6° Les dolmens sont des autels où l'on a sacrifié des victimes humaines ;

- 7° Les tumulus appartiennent, en général, à l'ère celtique;
- 8° Les corps sont ensevelis sous les dolmens, incinérés sous les tumulus;
- 9° Les tumulus ont été en majorité élevés par des populations du Nord, Danois, Saxons, Normands, etc.;
- 10° Les tumulus agglomérés sont sur des emplacements de grandes batailles;
- 11° Les enceintes en terre sont en majorité des camps romains : ils sont situées en général le long des voies romaines, à proximité des frontières ou sur les côtes, pour surveiller les pirates.

HYPOTHÈSES PLUS EN RAPPORT AVEC LES FAITS.

- 1° Les dolmens sont des tombeaux : ils appartiennent à l'âge de pierre;
- 2° Les tumulus sont des tombeaux : ils appartiennent à l'âge de bronze;
- 3° Les dolmens sont préceltiques; les tumulus sont celtiques.

Examinons les deux premières hypothèses, qui dominent toutes les autres.

PREMIÈRE HYPOTHÈSE : *Les monuments dits celtiques ont été élevés par les Celtes.*

Cette hypothèse, fondée sur un simple raisonnement et acceptée sans contrôle, doit être, selon nous, complètement abandonnée. Notre conviction à cet égard est entière, attendu que 1° le raisonnement sur lequel cette hypothèse s'appuie est faux, et que 2° l'hypothèse est en complète contradiction avec les faits connus.

De quoi se compose en effet le raisonnement par lequel on est arrivé à classer tous ces monuments au nombre des monuments celtiques? Des deux propositions suivantes, vraies toutes les deux; c'est ce qui a produit l'illusion, mais d'où l'on a tiré une conclusion fautive. Les menhirs, dolmens, tumulus, etc., n'appartiennent pas à l'ère gallo-romaine : ils sont antéromains. Or quelle race occupait la Gaule avant les Romains? la race celtique : donc les monuments dont nous parlons sont celtiques. Il faut s'entendre : si cela veut dire simplement, sont de l'époque qui a précédé la conquête, la conclusion est juste et conforme aux prémisses : que si, en appelant ces monuments celtiques, on veut dire qu'ils ont été élevés par les populations avec lesquelles la Grèce et Rome ont été en rapport et dont nous parlent les historiens,

le raisonnement est radicalement faux. Il suppose en effet établies les propositions suivantes, plus que douteuses, à savoir : que la Gaule n'a jamais eu, avant les Romains, d'autres habitants que les Celtes; qu'il n'y a point eu en Gaule de race correspondant à ce que dans les autres pays on a appelé aborigènes; qu'il n'y a point eu dans les temps antéhistoriques d'occupation des côtes et du littoral par des invasions étrangères à la race dominante; qu'il n'y a point eu à côté des Celtes ou Gaulois, dominateurs, des tribus inférieures et dominées composant la plèbe et la partie de la nation, qui, au rapport des écrivains latins et grecs, ne jouissaient d'aucun droit politique, — car, si cela est, pourquoi les monuments qui nous occupent, d'un caractère si primitif, ne seraient-ils pas ceux ou des aborigènes ou des populations qui ont occupé les côtes sur lesquelles ces monuments abondent, ou des tribus subjuguées et réduites par les Celtes à une sorte d'esclavage, qu'elles fussent ou non les populations primitives du pays.

Mais, aurait-on répondu autrefois, nous trouvons ces monuments à peu près partout en Gaule. Ces monuments sont les vestiges les plus remarquables de l'ancienne civilisation du pays (si cela peut s'appeler civilisation), comment ne pas croire que ce sont les monuments de la race dominante? Nous aurions peut-être, il y a quelques années, été embarrassé par ce raisonnement. Il ne peut plus nous faire illusion aujourd'hui. Sur quoi en effet s'appuie l'affirmation que les monuments dits celtiques se trouvent à peu près partout en Gaule? Sur l'abus que l'on fait de cette qualification de *monuments celtiques* donnée aux pierres debout, pierres branlantes, pierres à bassins, dolmens, tumulus, cromlechs, et même aux oppida présumés. A ce compte, sans doute, on peut trouver un peu partout des *monuments celtiques*, mais qui prouve que les pierres debout, les pierres branlantes et à bassins, les dolmens, les cromlechs, les tumulus, les camps retranchés, sont des monuments de même ordre, dus à une même civilisation, à une même race. Cette affirmation est plus qu'hypothétique. Nous avons démontré qu'elle était contraire aux faits; que les dolmens n'avaient jamais couvert toute la Gaule, ni même aucune contrée de la Gaule dans sa totalité; qu'ils occupaient des positions déterminées par des conditions spéciales, avec une uniformité qui ne permet pas de douter que ce fait ait le caractère d'une loi constante; que les tumulus sont de deux époques distinctes et, comme les dolmens, divisent la Gaule en deux zones nettement tranchées; que l'on ne peut faire aucun fond sur des monuments de pierre d'un caractère aussi vague que les menhirs, et que, quant aux cromlechs, ils sont

en si petit nombre et si mutilés qu'ils doivent à peine être pris en considération dans une étude sérieuse. Enfin, que nous ne savons rien ou presque rien sur l'origine et la date des enceintes en terre. Mais ce n'est pas tout : il y a là, sans doute, de graves éléments de doute : il n'y a pas démonstration. La démonstration, si nous ne nous trompons pas, la voici :

Vous voulez que les monuments dont il s'agit soient l'œuvre des populations avec lesquelles la Grèce et Rome ont été en relation. Je ne vous dirai pas : où sont les textes qui parlent de ces monuments si singuliers, si en dehors des habitudes grecques et romaines? comment se fait-il qu'aucun écrivain ancien n'en ait parlé? — Omission au moins bizarre! Mais je vous dirai : prenez les populations que la Grèce et Rome ont connues les premières, avant l'époque réellement historique pour la Gaule, de six cents à deux cents ans avant Jésus-Christ; circonscrivez sur une carte le domaine probable de ces puissantes tribus? N'est-ce pas là que vous devriez trouver les monuments celtiques les plus remarquables?

Or, ce travail nous l'avons fait. Nous avons teinté en jaune sur notre quatrième carte les limites probables dans lesquelles étaient resserrées les populations gauloises qui, du VII^e au II^e siècle av. Jésus-Christ, ont envahi l'Italie, la Grèce, le sud de l'Allemagne, la Thrace et l'Asie Mineure : les Cénomans, les Carnutes, les Senons, les Lingons, les Bituriges, les Éduens, les Arvernes, les Ambarves, les Volques Tectosages et les Salyens. Ces tribus forment un groupe compacte au centre de la Gaule, dans lequel les Tectosages et les Salyens seuls ne rentrent pas. Eh bien, c'est en dehors de ces populations que se trouvent presque exclusivement les seuls monuments dits celtiques que nous ayons pu classer, les dolmens et les tumulus.

Nous nous permettrons de faire une autre remarque qui n'est peut-être pas sans valeur.

Strabon nous apprend (livre IV, p. 177) que les lits de tous les fleuves de la Gaule sont, les uns à l'égard des autres, si heureusement disposés par la nature, qu'on peut aisément transporter les marchandises de l'Océan à la Méditerranée, et réciproquement; car la plus grande partie du transport se fait par eau, en descendant et en remontant les fleuves, et le peu de chemin qui se fait par terre est d'autant plus commode que l'on n'a que des plaines à traverser; et il ajoute, page 189 : On peut remonter le Rhône bien haut avec de grosses cargaisons; ces bateaux passent du Rhône dans la Saône, et ensuite sur le Doubs (?). De là les marchandises sont transportées par terre jusqu'à la Seine, qui les porte à l'Océan à travers le pays

des Lexovii et des Caletes. Cependant, comme le Rhône est difficile à remonter, à cause de sa rapidité, il y a des marchandises que l'on préfère porter par terre au moyen de chariots, par exemple, celles qui sont destinées pour les Arvernes et celles qui doivent être embarquées sur la Loire, quoique ces cantons avoisinent en partie le Rhône. Un autre motif de cette préférence est que la route est unie et n'a que huit cents stades environ. On charge ensuite ces marchandises sur la Loire, qui offre une navigation commode.

Eh bien, suivez ces deux routes sur notre carte, vous ne rencontrez sur ce parcours ni dolmens ni tumulus. Les populations qui ont élevé ces monuments et qui, pour celles qui ont élevé les dolmens, au moins, affectionnaient le cours des grandes rivières, semblent avoir fui systématiquement le Rhône, la Saône, la Seine, et même la Loire au-dessous de Roanne, où devait commencer la navigation dont parle Strabon.

Nous demandons que l'on nous explique pourquoi la grande route de commerce de l'antiquité à travers la Celtique, aussi bien que les contrées où dominaient les tribus celtiques les plus guerrières, celles qui ont fait trembler Rome, la Grèce et une partie de l'Asie, sont les moins riches en monuments dits *celtiques* ?

Hypothèse pour hypothèse, nous avouons que nous préférons celle que nous soutenons, qui s'appuie sur des faits incomplets, nous le voulons bien, mais qui n'est pas du moins en contradiction avec l'ensemble des observations recueillies jusqu'ici.

DEUXIÈME HYPOTHÈSE. *Les monuments dits celtiques ont couvert autrefois, inégalement sans doute, mais sans exception cependant, la surface de la Gaule.*

Cette affirmation, qui n'est qu'une hypothèse fondée sur la croyance que les monuments dont nous nous occupons sont celtiques et doivent se trouver partout où ont vécu les Celtes, c'est-à-dire fondée sur un cercle vicieux, a été aussi facilement acceptée que la première. Un archéologue, qui n'est pas sans mérite, écrivait en 1836 : « Les provinces de l'est sont en général moins riches en monuments celtiques que celles de l'ouest, mais il est à présumer que cette différence n'a pas toujours existé, car pourquoi le *culte druidique* (*sic*) aurait-il été moins puissant et aurait-il érigé moins de monuments dans une partie des Gaules que dans l'autre (1) ? » Puis l'auteur essaye d'expliquer cette différence en prêtant aux popula-

(1) *Antiquaires de France*, 1836, p. 1.

tions germaniques de l'Est un esprit de destruction de ces monuments que n'auraient pas eu les populations de l'Ouest, restées celtiques. Après quoi il cherche, avec la conviction qu'il en trouvera les vestiges, des *monuments celtiques* détruits : et il en trouve, mais si mutilés qu'il faut les yeux de la foi pour les reconnaître. Le même raisonnement a conduit aux mêmes assimilations abusives les archéologues des Vosges, de la Moselle, du Jura, de la Côte-d'Or, et de beaucoup d'autres départements. Sans la préoccupation de trouver des monuments celtiques sur tous les points de la Gaule, on n'aurait jamais fait rentrer dans cette classe les pierres et blocs que l'on a décorés dans ces contrées du nom de menhirs et d'autels druidiques. Il est moins facile à l'imagination de créer des dolmens et même des cromlechs, aussi n'en a-t-on point trouvé.

Dans les contrées où l'on n'a rencontré aucune trace de dolmens ni de menhirs, on a signalé des pierres branlantes et des tumulus, et l'on a affirmé sans aucune hésitation que c'étaient des monuments celtiques. C'est ainsi que Cambry et son école ont pu dire que l'on retrouvait des *monuments celtiques* non-seulement dans toute la Gaule, ce qui était déjà une exagération, en Angleterre et en Danemark, dans le nord de l'Europe en général, où il y en a évidemment, mais dans la haute Allemagne, en Thrace et en Asie Mineure, où il n'y en a point.

Or, s'il est vrai jusqu'à un certain point qu'on rencontre un peu partout, en Europe, en Asie, et même en Afrique et en Amérique, soit des pierres debout et des pierres branlantes, soit des enceintes et des cercles de pierres, soit des tumulus soit des enceintes en terre, c'est-à-dire quelque une des espèces de monuments dits celtiques, sauf toutefois des dolmens, comme il est loin d'être prouvé que tous ces monuments appartiennent à une seule et même époque, à une seule et même race, à une seule et même civilisation; comme il n'est point prouvé qu'ils puissent tous rentrer légitimement dans une seule et même catégorie, et être légitimement compris sous une seule et même dénomination, la proposition générale est fautive, et il faut dire seulement : Dans certaines contrées se trouvent des menhirs, des dolmens, des cromlechs, des tumulus; dans d'autres, des menhirs et des tumulus seulement; dans d'autres, des tumulus sans menhirs ni dolmens; dans d'autres enfin, des pierres branlantes, ou simplement même des blocs de pierres consacrées par la superstition populaire; dans d'autres enfin des enceintes en terre seulement; sans pouvoir affirmer qu'il y ait une corrélation nécessaire entre ces divers monuments. Le contraire est même, d'après les faits observés, beau-

coup plus vraisemblable. Il n'est pas douteux, par exemple, que les tumulus où se trouve le fer ne soient tout à fait indépendants de la civilisation qui a élevé les dolmens : ce qui retranche d'un seul coup, dans la Gaule seule, du domaine que l'on a assigné aux monuments dits celtiques, un tiers ou au moins un quart du pays.

Nous croyons donc qu'il serait temps de cesser de confondre sous une même appellation, des monuments d'ordre sensiblement différent et de prêter ainsi un point d'appui à des raisonnements erronés, et par suite à des théories qui conduisent aux appréciations historiques les plus fausses.

L'on ne s'expose pas ainsi seulement à attribuer aux Celtes des monuments qu'ils n'ont jamais élevés; on s'enlève la possibilité de reconnaître ceux qui leur appartiennent réellement, et par là le moyen de constater peut-être les points de l'Europe où ces grands dominateurs des contrées de l'Ouest, ont primitivement séjourné.

Hypothèses particulières.

La majeure partie de ces hypothèses ne sauraient être discutées; ce sont des affirmations sans preuves, ou qui ne se fondent que sur quelques faits isolés, mal observés le plus souvent, ou sur des textes vagues et acceptés sans critique. On ne peut faire qu'une chose, opposer ce qui existe réellement à ce qui n'existe que dans l'imagination de certains archéologues. — Telles sont les propositions 1, 2, 3, 4, 5, concernant les menhirs, pierres branlantes et pierres à bassins. Ces opinions n'ont point eu assez de retentissement, et s'appuient sur des raisons trop peu solides pour que nous nous fassions un devoir de les combattre en détail. Nous laissons parler les faits.

SIXIÈME HYPOTHÈSE. *Les dolmens sont des autels : on y sacrifiait des victimes humaines.*

Divisons la proposition : *Les dolmens sont des autels.* — Les faits observés démontrent que cette proposition, dans sa généralité, est fautive. De nombreuses fouilles ont mis hors de doute que la plupart des dolmens étaient des tombeaux.

Peut-on dire toutefois que parmi les tables de pierres quelques-unes n'ont pas eu le caractère d'autels? Ce serait aller beaucoup trop loin et dépasser par une généralisation anticipée les conclusions qui ressortent naturellement des observations publiées jusqu'ici. Il est en effet des dolmens qui, élevés sur des tumulus coniques, sont dans une situation telle qu'ils n'ont pu jamais être recouverts de terre, ni même facilement fermés d'une manière quelconque; il est peu probable que ceux-là fussent des tombeaux; ils eussent été tout au plus

des cénotaphes : pourquoi ne seraient-ils pas des autels dressés sur des tombes ? Une étude plus attentive des caractères particuliers de ces dolmens et des conditions dans lesquelles ils se rencontrent d'ordinaire, serait nécessaire pour arriver à la solution de ce problème. Les monuments de ce genre sont en assez grand nombre pour que cette étude soit facile.

Quant à l'opinion qui veut que l'on ait sacrifié sur les dolmens des victimes humaines, elle doit être définitivement abandonnée. Quelques tables creusées par les ravages du temps, ou très-exceptionnellement, s'il y en a même de telles, par la main des hommes, sans qu'on puisse savoir aucunement à quelle époque; quelques rigoles, quelques trous pratiqués dans les supports de la chambre intérieure, exceptions qui, sur douze à quinze cents monuments connus en France, ne montent pas à plus d'une douzaine, sont des faits tout à fait insuffisants pour servir de base à une affirmation aussi grave.

Les arguments tirés de quelques textes de la Bible, où il est parlé d'autels de pierres brutes, ne prouvent pas que l'on sacrifiât des victimes humaines sur nos dolmens.

On a d'ailleurs fait justement remarquer que la forme bombée et inégale de beaucoup de tables, plus unies à leur partie inférieure qu'à leur partie supérieure, rendait tout à fait improbable que l'on y ait jamais étendu des victimes pour les égorger.

SEPTIÈME HYPOTHÈSE. *Les tumulus appartiennent en général à l'ère celtique.*

Cette hypothèse est erronée sous deux rapports, 1° en ce qu'elle généralise un fait qui n'est vrai que dans certaines limites, à savoir, que les tumulus appartiennent à l'âge antéromain; 2° en ce qu'elle affirme que les tumulus ont été élevés par les Celtes, ce qui n'est prouvé d'une manière certaine que pour un bien petit nombre de ces monuments.

Tout ce qu'on peut dire comme proposition générale, c'est que les tumulus sont des tombeaux, les uns, de l'époque où l'on ensevelissait avec des objets de bronze presque exclusivement, les autres, de l'époque où l'on ensevelissait avec des objets de bronze en majeure partie, mais aussi avec des objets de fer.

HUITIÈME HYPOTHÈSE. *Les corps sont ensevelis sous les dolmens; incinérés sous les tumulus.*

Cette opinion, soutenue et propagée par les archéologues du Nord, est contredite par la majorité des faits observés en France, où l'in-

cinération, sous les tumulus comme sous les dolmens, est l'exception. En supposant même que les observations aient été mal faites et soient incomplètes, et qu'il y ait plus de monuments à incinération que nos statistiques ne nous conduisent à le supposer, le fait contraire, la présence d'ensevelissements nombreux sous les tumulus, n'en resterait pas moins un fait acquis et qui ruine la théorie des archéologues du Nord.

NEUVIÈME HYPOTHÈSE. *Les tumulus ont été en général élevés par les populations maritimes du Nord.*

Une opinion qui a été reçue avec quelque faveur est celle qui attribue la majeure partie des tumulus de la Gaule à des populations septentrionales qui, à diverses époques, ont envahi nos côtes, et particulièrement aux Saxons, aux Danois et aux Normands.

L'habitude d'ensevelir sous des tumulus, conservée en Danemark et en Suède jusqu'au x^e siècle, rendait cette hypothèse vraisemblable. Il est possible en effet que sur les côtes de Normandie, en Bretagne et jusqu'en Saintonge, se rencontrent quelques tumulus de cette époque; mais le fait ne saurait être général. Les objets trouvés dans les chambres des tombelles fouillées dans ces trois contrées, ne permettent pas de supposer que ces monuments soient en général d'un âge aussi rapproché de nous.

En tous cas, les cent quarante et quelques mille tumulus de la Côte-d'Or, des Vosges, du Rhin (Haut et Bas), du Doubs, du Jura et de l'Ain, seraient tout à fait en dehors de cette classification, dans laquelle, d'un autre côté, ne sauraient rentrer, comme nous venons de le dire, une grande partie des tumulus de l'Ouest eux-mêmes.

DIXIÈME HYPOTHÈSE. *Les tumulus agglomérés sont sur des emplacements de grandes batailles.*

Il y a un an à peine cette affirmation était considérée presque comme un axiome. Les partisans de l'*Alesia* francomtoise faisaient de la présence des nombreux tumulus autour d'Alaise un de leurs principaux arguments. L'existence de quelques centaines de tumulus sur les *Chaumes d'Avenay*, paraissait une confirmation de l'opinion de Saumaise, qui plaçait à *Cussy-la-Colonne*, le champ de bataille où César défit les Helvètes.

Cela est un exemple de plus de la facilité avec laquelle certaines opinions non prouvées, mais carrément affirmées, se propagent, sans qu'on songe à les contredire. Les faits en effet, aussi bien que le bon sens, sont en complète contradiction avec cette hypothèse.

Et d'abord y a-t-il des tumulus là où se sont données les plus grandes batailles dont l'histoire ait conservé le souvenir? Y en a-t-il dans la plaine d'Aix, où Marius défit les Cimbres? y en a-t-il à Hautmont, où César anéantit les Nerviens? y en a-t-il dans la forêt de Compiègne, où Corréus et les Bellovaques furent exterminés? y en a-t-il enfin à Alise, où périrent les derniers défenseurs de la Gaule indépendante? Nous ne citons que les champs de bataille dont l'emplacement nous paraît incontestable.

Par quel hasard les seuls emplacements de grandes batailles que nous connaissions avec certitude n'ont-ils point de tumulus? On n'en élevait donc pas habituellement, ni à l'époque de Marius, ni à l'époque de César, après les grandes batailles.

Mais il est une raison bien plus décisive, c'est le mode de construction des tumulus, c'est le nombre immense de morts qu'il faut supposer avoir été ensevelis à la fois, et tous avec un soin, une régularité dans l'arrangement intérieur des tombelles bien incompatibles avec la précipitation qui suit un combat sanglant; car comment croire que les vainqueurs aient enseveli les vaincus avec cette pieuse sollicitude, leur laissant leurs ornements et quelquefois leurs armes; et si ce sont les vaincus qui ont enseveli leurs frères, comment étaient-ils en si grand nombre et si tranquilles après un désastre?

D'ailleurs comment expliquer cette superposition régulière de deux ou trois couches de corps dans un même tumulus, avec une symétrie qui devait rendre une telle cérémonie bien longue, si ce ne sont pas là des ensevelissements successifs de plusieurs personnages dans une même tombe de famille?

Enfin, quoique la ligne des tumulus accumulés, que nous avons indiquée en l'accentuant fortement sur notre quatrième carte, marque une des routes naturelles des grandes invasions, comment s'expliquer cette succession de batailles meurtrières, d'*Haguenau* à *Salins*, et ce redoublement de luttes se perpétuant jusque sous les empereurs autour d'Amancey et d'Alaise, où l'on a trouvé sous quelques tumulus des monnaies romaines, tandis que les plaines du Nord, aussi ouvertes aux barbares, les rives de la Saône, où durent se rencontrer si souvent les Séquanes et les Éduens, le Bourbonnais, qui touchait à la fois aux Éduens et aux Arvernes, ces éternels ennemis, n'ont conservé aucune trace de ces luttes d'autant plus sanglantes qu'elles étaient fratricides?

Mais les Ibères et les Celtes, du côté de l'Aquitaine, n'ont-ils donc eu jamais leurs journées de grandes batailles? — On ne peut sortir de toutes ces difficultés qu'en admettant, ce qui nous paraît évident,

que les grandes agglomérations de tumulus dans l'est de la Gaule sont les cimetières de populations dont le caractère devra être déterminé ultérieurement, mais qui n'ont dû habiter nos contrées qu'à une époque où le fer y était déjà en usage, et où il semble que déjà dans l'Ouest on n'ensevelissait plus sous des tombelles, puisque les tombelles de l'Ouest ne renferment presque exclusivement que du bronze.

ONZIÈME HYPOTHÈSE. 1° *Les enceintes en terre sont en général des camps romains.*

Nous répondrons à cette hypothèse par les faits. — Sur quatre cent une enceintes en terre qui nous ont été signalées ou que nous connaissons personnellement, soixante seulement ont présenté des traces plus ou moins nombreuses de l'époque gallo-romaine. Ce qui ne prouve pas encore qu'elles soient des camps romains.

2° *Ces enceintes suivent en général les voies romaines.* — Nous n'avons pu achever le placement des camps sur la carte de la Gaule, mais le commencement de ce travail, que nous avons fait, nous permet d'affirmer que cette hypothèse ne s'appuie que sur un très-petit nombre d'observations; le plus grand nombre des faits lui est contraire.

On ne remarque pas davantage qu'ils défendent les frontières de la Gaule. Il serait plus vrai de dire qu'un certain nombre ont été dirigés contre les pirates.

Hypothèses plus en rapport avec les faits.

Il est quelques hypothèses plus en rapport avec les faits.

1° Les dolmens sont des tombeaux; ils appartiennent à l'âge de pierre;

2° Les tumulus sont des tombeaux; ils appartiennent à l'âge de bronze;

3° On ensevelissait sous les premiers; on brûlait les corps sous les seconds;

4° Les uns sont préceltiques; les autres sont celtiques;

5° Les dolmens se groupent sur les côtes et sur le parcours des grandes rivières; ils appartiennent probablement à la population aborigène, refoulée par une invasion.

Cette théorie est beaucoup plus en rapport avec les faits; elle nous vient des archéologues du Nord. M. Worsaae y a attaché son nom;

M. Mérimée s'en est fait l'interprète chez nous, tout en ne l'acceptant qu'avec réserve.

Nous ne savons pas, nous ne pouvons pas savoir jusqu'à quel point les faits observés en Danemark justifient la théorie de M. Worsaae puisque nous n'avons eu aucun moyen de contrôler ses assertions; mais nous pouvons dire que les faits observés en France ne la justifient qu'en partie. Toutefois cette théorie est, comme ensemble, incontestablement supérieure à tout ce qui a été dit ou écrit à ce sujet par les archéologues qui soutiennent la cause aujourd'hui perdue de Cambry et de son école.

M. Worsaae a raison quand il dit que les dolmens sont des tombeaux et qu'on y a généralement enseveli et non brûlé les corps. Il a raison quand il soutient que ces tombeaux appartiennent à une civilisation particulière dans laquelle on ne se servait presque exclusivement que d'armes et d'instruments en pierre; il a raison quand il remarque que les dolmens se trouvent surtout dans les contrées maritimes, généralement assez près de la mer et à proximité de rivières navigables : mais il va trop loin quand il affirme que les dolmens appartiennent exclusivement à l'âge de pierre et qu'ils sont toujours des tombeaux. Nous avons vu en effet qu'en Gaule quelques-uns peuvent avoir le caractère d'autel et qu'il en est qui contiennent du bronze. Il est même certain que plusieurs ont encore servi de tombeaux à l'époque gallo-romaine.

Quant aux tumulus, il a raison également de les considérer comme des tombeaux. Mais en France, ces tombeaux, dont la chambre intérieure est souvent un dolmen auquel on parvient par une allée couverte, contiennent, comme les dolmens, en majorité des corps non brûlés; et si le bronze y domine, on y trouve cependant encore des armes en pierre en quantité assez notable, et le fer y apparaît quelquefois. Le passage d'une période à l'autre ne paraît donc chez nous ni aussi tranché ni aussi net que dans les pays du Nord, et nous n'avons aucunement le droit d'affirmer que ce soit là le fait d'une invasion subite dont la conséquence ait été l'extermination des premiers habitants et l'introduction immédiate d'une civilisation nouvelle. Nous serions plutôt porté à croire que les nouveaux arts ont pénétré lentement et successivement au milieu des anciens habitants, comme cela arrive quand des tribus moins civilisées se trouvent en contact plus ou moins immédiat avec des tribus plus civilisées qu'elles.

Nous croyons donc que la formule qui classe les dolmens parmi les monuments préceltiques, et les tumulus parmi les monuments celtiques est inapplicable et dangereuse chez nous. Il faut dire que les

dolmens et les tumulus de l'Ouest sont un fait particulier à ces contrées de la France, sur l'origine duquel les données que nous possédons ne nous permettent pas encore de nous prononcer. Mais tout ceci, plus ou moins vrai des contrées situées à l'ouest du Rhône et de la Saône, ne s'applique plus aux contrées de l'est, où les tumulus ont un tout autre caractère et ne peuvent aucunement rentrer dans la théorie de M. Worsaae.

OU EN EST LA QUESTION EN FRANCE

De tout ce qui précède, il est permis de conclure que l'on s'est beaucoup trop hâté de donner le nom de celtique à l'ensemble des monuments connus sous ce nom. Cet ensemble en effet se compose de plusieurs groupes très-distincts, et à supposer, ce qui n'est aucunement prouvé, que l'un de ces groupes soit l'œuvre des Celtes, il en est que l'on ne saurait en aucune façon leur attribuer.

La qualification de monuments celtiques, acquise à ces monuments par un long usage, doit donc être complètement abandonnée; à plus forte raison celle de *monuments druidiques*, que l'on applique d'ordinaire à ceux des monuments dits celtiques qui sont le moins celtiques de tous, aux dolmens.

Si l'on considère à part chacun des groupes dont se composent les monuments dits celtiques, on trouve que sur cinq groupes, dans lesquels on peut les faire naturellement rentrer, trois sont à la fois trop mal étudiés et formés d'éléments trop divers pour qu'on puisse, dans l'état actuel de nos connaissances, formuler aucune affirmation générale à leur égard. Ces groupes sont : 1° les monolithes, que nous avons désignés sous le nom de menhirs; 2° les enceintes ou cercles de pierres; 3° les enceintes en terre. Les éléments de classification de ces monuments manquent complètement. On ne peut affirmer qu'une chose, c'est qu'aucun de ces groupes ne se compose d'éléments simples, et que les éléments multiples dont ils sont formés n'appartiennent ni à une même époque ni à une même civilisation.

Le premier groupe se compose en effet, 1° d'*alignements* d'un caractère bien défini et qui se distinguent sans effort de tout ce que l'histoire nous a appris à connaître : ces alignements sont particuliers à la Bretagne; 2° de *pierres branlantes*, qui se trouvent un peu partout, mais qui ne paraissent le plus souvent que des phénomènes naturels; 3° de *pierres limitantes*, dont l'âge, relativement moderne, ne saurait être déterminé, mais qui n'ont aucunement le caractère

de monuments primitifs; 4° de *pierres à bassins*, qui, comme les pierres branlantes, sont à la fois et très-clair-semées et très-suspectes de n'être autre chose que des jeux de la nature; 5° de *pierres consacrées*, par diverses superstitions populaires, qui seraient-elles toutes comme monuments antérieures au christianisme et rappelleraient-elles quelques pratiques des Gaulois païens, ne portent en elles ni le caractère à la fois primitif et original des grands alignements ni le signe distinctif d'aucune race. Les Grecs, les Romains, les Germains et les Celtes peuvent également avoir laissé dans le passé des pierres consacrées.

Restent enfin certaines pierres fichées en terre et auxquelles leurs dimensions colossales ou le voisinage de tumulus, de dolmens et de cromlechs donne un caractère particulier. Celles-là seules, quand il est bien constaté qu'elles ne sont pas naturelles, et qu'il est impossible de les faire rentrer dans les catégories précédentes, peuvent être rapprochées des alignements et attribuées à une civilisation analogue. Malheureusement la statistique de ces pierres n'est pas encore faite; mais elle nous paraissent beaucoup moins nombreuses qu'on ne le pense. Nous ne savons pas si, en dehors des grands alignements, on pourrait en compter aujourd'hui plus de deux cents dans toute la France.

D'ailleurs, nous le répétons, comme elles ne sauraient guère être déterminées autrement que par le voisinage d'autres monuments d'un ordre analogue, il est très-difficile de les étudier à part, et le mieux nous paraît être de rattacher, jusqu'à nouvel ordre, leur sort à celui des dolmens. D'assez fortes raisons nous portent même à croire qu'elles ne dépassent pas de beaucoup la zone assignée par nos recherches à ces derniers monuments.

Les enceintes et cercles de pierres sont en si petit nombre et, en général, si mutilés et si imparfaitement décrits, que toute conclusion à leur égard doit être suspendue. On peut établir cependant une distinction assez sensible entre les cromlechs et enceintes de l'Ouest et les cercles de pierres et enceintes du Bas-Rhin, des Vosges et du Jura; mais comment chercher à formuler une loi sur huit ou dix faits à peine, et encore mal connus. L'étude des monuments étrangers comparés aux nôtres pourra seule éclairer cette question. La plupart de ces monuments doivent toutefois être antérieurs à la conquête.

Parmi les enceintes en terre, il en est qui sont aussi de l'époque de l'indépendance? On ne peut guère avoir de doute à cet égard, et nous en avons compté une trentaine de cette espèce. Combien y en a-t-il réellement? C'est ce que les renseignements que nous

avons recueillis ne nous permettent pas de dire, car sur la plupart des enceintes en terre nous manquons de renseignements précis. Mais ces enceintes primitives pourraient bien être plus nombreuses qu'on ne le suppose, si, comme cela nous semble à peu près démontré, on doit restreindre considérablement le nombre des camps romains, c'est-à-dire des enceintes que l'on attribue uniformément à l'ère gallo-romaine. Nous avons fait voir en effet que sur plus de quatre cents enceintes, le nombre de celles que des indices certains permettent de classer parmi les enceintes gallo-romaines, ne s'élève pas à plus de soixante. Toutefois aucun travail d'ensemble n'ayant été fait sur les camps, il y a lieu de suspendre provisoirement tout jugement.

L'étude des deux derniers groupes est beaucoup plus avancée. Nous n'avons eu qu'à recueillir les faits signalés jusqu'ici, et à les classer, pour arriver à des résultats qui nous semblent mériter une grande attention et être d'autant moins suspects qu'ils s'accordent en grande partie avec les observations et les prévisions des archéologues du Nord, les plus compétents assurément, quand il s'agit de monuments de cet ordre, puisque ce sont les seuls qui les aient sérieusement et depuis longtemps étudiés.

Quant aux *dolmens* (sous ce nom, nous comprenons toujours les allées couvertes), il nous paraît prouvé 1° que ce sont généralement des tombeaux; 2° que ces tombeaux appartiennent à une civilisation très-primitive et durant laquelle on ensevelissait les corps, on ne les brûlait pas.

Les objets déposés sous les dolmens avec les squelettes sont en effet en grande majorité des armes et ustensiles en silex; le bronze y paraît rarement, l'or à peine, le fer jamais. C'est l'index d'un état social tout à fait primitif, et bien inférieur à celui que nous dépeignent les récits des Grecs et des Romains nous parlant des Celtes.

Le relevé aussi complet que possible de ces monuments nous a montré qu'ils se distribuaient sur la surface de la Gaule suivant une loi facile à saisir, et que son uniformité et sa constance ne permet pas d'attribuer au hasard. Cette loi est celle-ci : Les dolmens se trouvent dans les îles, sur les côtes septentrionales et occidentales de la Gaule, à partir de l'embouchure de l'Orne jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Ils se groupent surtout sur les pointes et caps s'avancant dans la mer. Dans l'intérieur on les rencontre en majorité à proximité des cours d'eau navigables, et l'on remarque qu'ils sont plus nombreux généralement à mesure que l'on s'approche de nos principales rivières et de leurs affluents.

Les populations qui ont élevé les dolmens doivent avoir remonté

les fleuves sur des radeaux ou des barques, ou suivi leurs rives. Cette loi est générale, ou du moins les exceptions sont si rares qu'elles peuvent être négligées. Les deux dolmens du Var et ceux des Pyrénées-Orientales, placés toutefois à proximité du *Tech* ou *Tet*, sont ceux qui s'écartent le plus du système que nous formulons.

Il est à noter que la rive droite de la Loire tout entière, le cours inférieur de la Seine, le cours entier du Rhône et de la Saône, sont privés de dolmens.

Si l'on jette les yeux sur une carte de la Gaule antique, on voit de plus que le cœur de la Celtique, le pays des Éduens, des Bituriges, des Arvernes, des Lingons, des Senons et des Cénomans, est en dehors des lignes occupées par les dolmens, qui ne pénètrent au milieu de ces populations que sur quelques points où semblent les porter naturellement le cours de la Sarthe, celui de l'Eure et celui de l'Orne.

Les deux grandes voies de commerce de l'antiquité par le Rhône, la Saône et la Seine, ou par la vallée du Rhône et la Loire au-dessus de Roanne, ne traversent point le pays des dolmens, qui sont ainsi, à ce double point de vue, en dehors de la Celtique, comme ils sont étrangers aux Celtes par les objets qu'ils renferment, puisque les Celtes, bien des siècles avant la conquête, connaissaient non-seulement le bronze et l'or, mais l'argent et le fer.

L'impression que laisse cette distribution des dolmens sur la surface de la Gaule, c'est que les populations qui y sont ensevelies n'ont point été, comme on l'a cru, repoussées de l'est à l'ouest par des envahisseurs, mais sont venues directement du nord, le long des côtes ou par mer, et ont directement pénétré dans l'intérieur par les rivières ou les vallées de l'Orne, du Blavet, de la Loire et de tous ses affluents; de la Sèvre, de la Charente, de la Dordogne et de ses affluents pour ne s'arrêter que sur les plateaux supérieurs où ces rivières prennent leur source.

L'étude des dolmens en dehors de la Gaule confirme ces conjectures. (Voir l'Appendice, formant la 3^e partie de ce Mémoire.)

On ne peut donc plus hésiter à déclarer que les dolmens ne sont pas celtiques et qu'ils recouvrent les restes mortels d'une population et d'une race dont l'histoire ne nous parle pas et qui, ou n'existait plus au temps de César, ou s'était fondue complètement dans la population gauloise.

Quant aux tumulus, ils n'appartiennent pas tous à la même époque ni à la même civilisation, quoique, comme les dolmens, la plus grande partie de ces monuments soient des tombeaux.

Les tumulus-tombeaux se divisent en deux groupes très-distincts.

A l'ouest et à peu près dans la zone des dolmens, ils sont isolés et recouvrent généralement des chambres funéraires et des galeries couvertes, où les corps sont ensevelis plus souvent qu'incinérés. La pierre et le silex s'y rencontrent encore, mais le bronze y domine et déjà le fer y apparaît. Toutefois il ne semble pas y avoir eu un brusque changement entre l'âge des dolmens et celui des tumulus, et l'on n'a point, en examinant ceux des monuments qui ont été fouillés, le sentiment qu'une nouvelle race a remplacé une plus ancienne : on serait plutôt tenté de croire au progrès successif et lent d'une même population, que le contact de tribus plus avancées a élevée peu à peu à la connaissance des métaux et à l'usage d'armes et d'instruments plus perfectionnés.

Les tumulus de l'Est ont un tout autre caractère ; ils sont agglomérés en nombre immense sur différents points le long d'une ligne qui du Rhin, près *Haguenau*, s'étend jusqu'à l'Ain en côtoyant les pentes occidentales du Jura, et en faisant seulement deux petites pointes, l'une dans les Vosges et l'autre dans la Côte-d'Or.

Ces tumulus ne sont plus à chambres intérieures et à galeries ; ils sont cependant presque toujours composés de pierres et de terre, mais les pierres ne forment plus qu'une voûte grossière au-dessus des cadavres. Les armes de pierre et de silex ne s'y rencontrent plus ; le bronze y domine encore, mais le fer y est déjà abondant, et la perfection des objets de bronze, et surtout des bijoux, bracelets et fibules, indique un art très-avancé chez des populations qui semblent cependant encore barbares.

Le soin avec lequel les corps sont ensevelis et l'abondance des bijoux excluent toute idée d'un ensevelissement après une défaite. Ce sont de grands cimetières où sont probablement ensevelies des populations ayant pendant de longues années séjourné dans ces contrées.

Il est remarquable que les tumulus de l'Est n'entament pas plus le cœur de la Celtique proprement dite que les dolmens de l'Ouest, en sorte que la vraie Gaule semble enveloppée de deux cordons de populations étrangères et reste entre elles intacte et inviolée.

Nous n'osons pas en dire davantage aujourd'hui, mais nous croyons que l'étude sérieuse des antiquités du centre de la Gaule conduirait à une nouvelle démonstration de ce fait.

En deux mots, les monuments dits celtiques ne sont pas celtiques ; les dolmens, en particulier, appartiennent à une population de mœurs

beaucoup plus primitives et qui ne paraît avoir occupé que le cours supérieur des rivières et les bords de l'Océan, mais cela seulement dans l'ouest de la Gaule, jusqu'à la Gironde.

Il est probable que ce sont ces mêmes populations, mais à une époque plus rapprochée de nous, qui ont élevé les grands alignements et une partie des tumulus de l'Ouest.

Les tumulus de l'Est appartiennent à des populations différentes, mais également distinctes des Celtes, qui restent isolés au centre de la Gaule.

ALEXANDRE BERTRAND.

(La suite prochainement.)

INSCRIPTION

DONNANT LE NOM

D'UN VICUS GALLO-ROMAIN

Le savant auteur de l'*Histoire des comtes de Champagne*, M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube, nous adresse l'inscription suivante, qui vient d'être découverte au lieu dit *Lansuine* ou *Lanseigne*, près *Vertault* (Côte-d'Or), et dont une copie lui a été communiquée par un de ses amis. Quoique cette copie ne soit peut-être pas parfaitement exacte, et que l'on n'y ait point reproduit la division des lignes telle qu'elle existe sur le monument, nous nous empressons de la publier, afin de provoquer, s'il y a lieu, des rectifications.

I · H · D · D · L · PATRIC ·
MARTIALIS ET PATRIC ·
MARCUS · LING · FRATR · OMNIB ·
OFFIC · CIVILIB · INCIVITATE
SVA FVNCT · CELLAMVE · IBVLAM
EREGIONE COLVMNAE CVM
SVIS OMNIB · COMMOD · D · S · P ·
VIKAN · VERTILIENSIB · LARGI
TI SVNT

Les lettres TE, à la fin de la quatrième ligne, forment un monogramme, et au milieu de la deuxième, au lieu de ET, il faut lire probablement ETT, la conjonction ET y étant exprimée par le même monogramme, qui sert également pour ET et pour TE.

Une cassure de la pierre, produite par un coup de pioche, a enlevé deux lettres du dernier mot de la cinquième ligne, et cela est d'autant plus regrettable que ce mot est, ainsi qu'on le verra, le seul dont l'interprétation présente quelque difficulté.

L'inscription doit se lire ainsi :

In Honorem Domus Divinae.

LUCIUS PATRICIUS MARTIALIS ET TITUS PATRICIUS
 MARCVS, LINGONES FRATRES, OMNIBUS OFFICIIS
 CIVILIBUS IN CIVITATE SVA FVNCTI, CELLAM
E REGIONE COLUMNAE CVM
 SVIS OMNIBUS COMMODIS De Sua Pecunia
 VIKANIS VERTILIENSIBUS LARGITI SVNT.

En l'honneur de la famille impériale,

Les deux frères Lucius Patricius Martialis et Titus Patricius Marcus, de la cité des Lingons, ayant rempli dans cette cité toutes les fonctions réservées aux citoyens, ont donné de leurs deniers aux habitants du vicus *Vertilius* (ou *Vertilium*) la cella, qui est située en face de la colonne, avec tout son mobilier.

On sait que des fouilles considérables ont été exécutées, dans ces dernières années, au lieu dit *Lanseigne*, par les soins de la commission archéologique de la Côte-d'Or, et qu'elles y ont fait découvrir les ruines d'une ville romaine, à laquelle on a donné le nom de *Landunum* (1). Ce nom, d'origine moderne, car c'est, nous le croyons, dans le livre de Courtépée (2) qu'on le trouve pour la première fois, devra être désormais, ainsi que le prouve notre inscription, remplacé par celui de *Vertilium*, c'est-à-dire, par le nom même de la commune sur le territoire de laquelle ces ruines sont situées, *Vertaut* n'étant autre chose que la forme usitée pour *Vertille* dans le patois bourguignon.

Ce n'est pas la seule rectification que nous fournisse cette inscription, pour la nomenclature géographique de la Gaule. Quelques personnes, s'appuyant sur une inscription funéraire publiée par Gautherot (3) et, d'après lui, par Mahudel (4), ont voulu attribuer à la cité des Lingons le titre de colonie romaine. Cette cité n'étant qualifiée que de *civitas* dans notre inscription, qui a toute l'autorité d'un monument public et dont la date ne peut être reculée plus haut

(1) Voy. *Découverte d'une ville gallo-romaine, dite LANDUNUM; examen des fouilles*, par MM. Mignard et Lucien Coutant. Extr. des *Mém. de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*; Paris, 1844. In-4° avec 13 planches.

(2) *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*.

(3) *Anastase de Langres*, p. 13.

(4) *Acad. des inscriptions, Hist.*, t. IX, p. 150.

que la fin du 11^e siècle de notre ère, il faudra désormais renoncer à cette opinion, et regarder comme apocryphe l'inscription sur laquelle elle s'appuie, inscription qui d'ailleurs n'a pas d'autre garant que Gautherot.

C'est dans les thermes de la ville romaine de Vertaut, que notre inscription a été trouvée. Cela peut servir à expliquer le mot *cella*, qu'on y lit, et, jusqu'à un certain point, à restituer le mot incomplet qui le suit. *Cella* était le nom générique par lequel on désignait les différentes salles des bains; c'est ainsi qu'on trouve mentionnée dans une inscription, une *cella tepidaria* (5), et dans une autre une *cella caldaria* (6). C'est donc une salle des thermes de *Vertilium* que les deux Patricius avaient fait construire à leurs frais; mais quelle était la destination de cette salle? Nous le saurions avec certitude si le mot suivant n'avait pas été malheureusement mutilé. Dans l'état actuel de l'inscription, on serait tenté de lire VESTIBVLVM, et d'expliquer ainsi : la salle servant de vestibule. Mais il y a bien BVLAM et non pas BVLVM dans la copie, et si elle est exacte, nous ne voyons pas d'autre restitution à adopter que celle de VESTIBVLAM. On sera alors forcé de supposer que les *vikani Vertilienses* ont fait de *vestibulum* un adjectif, pour le faire rapporter à *cellam*, et l'on aura un nouveau mot à ajouter au vocabulaire du latin rustique et populaire parlé dans la Gaule au 11^e siècle de notre ère.

L. R.

(1) Orelli, n^o 3325.

(2) Henzen, n^o 5659.

NOTA. Cette note était imprimée lorsque nous avons appris que la commission de la Côte-d'Or, qui a fait faire les fouilles de Vertault, se disposait à publier la relation détaillée de cette découverte. C'est donc dans le recueil de la commission de la Côte-d'Or que nos lecteurs devront aller chercher les renseignements que nous ne pouvons leur donner ici.

A. B.

ARCHIVES DE L'EMPIRE

INVENTAIRES ET DOCUMENTS

PREMIER ARTICLE

(Collection des sceaux, par M. Douët Darcq, première partie, t. 1^{er}. Impr. imp.)

« La publicité des collections est leur âme et le nerf des études. Il y a deux sortes de publicité : celle qu'on offre dans un musée ou dans une salle d'étude au public studieux, celle qu'un bon inventaire lui porte à domicile. »

J'emprunte ce passage à la *préface* que M. le directeur des Archives impériales a écrite en tête du volume dont je vais entretenir les lecteurs de la *Revue*; ce programme est d'autant mieux placé là que M. le comte de Laborde joint immédiatement l'exemple au précepte.

Dès l'année 1857 M. le directeur des Archives avait conçu le projet de publier les inventaires du riche dépôt confié à sa surveillance : cette pensée fut définitivement adoptée par le ministre d'État en 1861, et déjà nous avons entre les mains deux splendides volumes (1) : il est donc permis de juger dès à présent des services qu'une administration intelligente peut rendre aux travailleurs, et par conséquent à la science.

Les musées, comme les bibliothèques et les archives, sont des trésors inépuisables; leur richesse même fait un devoir à ceux qui les dirigent, non-seulement de les classer, mais aussi d'en rendre l'accès facile au public; bien plus, d'économiser un temps précieux que les érudits sont trop souvent forcés de gaspiller pour chercher simplement de quel côté ils peuvent espérer trouver ce dont ils ont besoin.

A quoi servirait, par exemple, une bibliothèque publique dans laquelle les communications d'ouvrages seraient rendues difficiles, ou

(1) Nous rendrons prochainement compte du second ouvrage, *Le Trésor des chartes*, par M. Teulet.

même impossibles, par le mauvais vouloir, la nonchalance ou l'insuffisance numérique des employés? — A quoi servirait un musée dans lequel l'absence de catalogue accessible à chacun ne serait pas suppléée par cette obligeance courtoise particulières à certains conservateurs qui veulent bien, au milieu de leurs collections, guider les érudits pour tout ce qui touche à des sujets spéciaux? — En quoi pourraient être bien utiles à la science des dépôts où il serait interdit d'emprunter, et peu aisé d'avoir communication sur place?

Franchement, les bibliothécaires comme les conservateurs pourraient avec équité être rappelés à leurs devoirs. Il serait permis de leur dire qu'ils appartiennent à l'honorable caste des fonctionnaires rétribués, non pas simplement pour garder, mais aussi pour laisser voir; qu'ils sont au service du public, et que le public n'est pas leur vassal; que les musées, les bibliothèques et les archives ne sont pas les caves de la Banque.

Mais pourquoi s'arrêter à ces doléances, à Paris, où l'on trouve généralement tant d'ordre, d'exactitude et d'obligeance? hâtons-nous de nous occuper de ceux qui poussent jusqu'aux extrêmes limites la pratique de ces belles vertus.

L'étude des sceaux est un des filons les plus récemment ouverts dans la science archéologique: aussi cette branche si riche et si intéressante n'a pas encore de nom officiellement reconnu par le *Dictionnaire de l'Académie*; entre *sphagistique* et *sigillographie*, M. le comte de Laborde préfère la forme la plus euphonique: le choix d'un académicien fera sans doute pencher définitivement la balance pour *sigillographie*.

On commença seulement au milieu du xvii^e siècle à se douter que les sceaux du moyen âge avaient une valeur historique: je ne pense pas qu'on ait alors deviné leur valeur artistique; l'art du moyen âge était encore lettre close, et les sceaux, reproduits alors sur des planches, étaient gravés de manière à laisser voir que l'on ne s'inquiétait pas beaucoup du style. Aux Archives de France, MM. Daunou, Letronne et de Chabrier furent les fondateurs du musée sigillographique, composé d'empreintes soigneusement exécutées, au nombre de quinze mille cinq cent quarante-sept. M. le comte de Laborde trouva ce chiffre en 1857; il les fit classer, inventorier et décrire; et, non content de compléter l'œuvre de ses devanciers, il entreprit de faire mouler les sceaux des différents dépôts d'archives de province: déjà l'Oise, l'Aisne, la Somme et le Pas-de-Calais ont fourni cinq mille cent sceaux. Ultérieurement chaque département aura un inventaire comme celui qui fait l'objet de cet article.

Il arrive bien souvent que de grands travaux sont accomplis sans que ceux qui y consacrent véritablement leur temps et leurs labours soient seulement nommés. Un nom illustre figure, et le public ne s'inquiète pas de la légion de travailleurs dont, par le fait, ce nom sonore n'est que l'éditeur. Les chefs d'administration ne sont pas encore tous bien persuadés d'un fait, cependant incontestable, c'est qu'ils augmentent encore le mérite qui leur revient dans la réalisation d'une idée féconde, lorsqu'ils y associent publiquement ceux qui les aident patiemment. M. le directeur des Archives sait généreusement mettre en évidence la part qui revient à chacun dans la grande publication des *Inventaires* ; les savants qui travaillent sous ses ordres attachent leurs noms à la partie que chacun d'eux est spécialement chargé de traiter. L'inventaire de la collection des sceaux des Archives impériales a été dressé et rédigé par M. Douët Darcq, déjà connu par des publications héraldiques estimées.

Dans une savante préface, M. le comte de Laborde fait un historique complet de la science sigillographique et de la collection des Archives impériales. Il entre dans des détails curieux que les archéologues et les archivistes liront avec fruit et plaisir : je me permettrai cependant de lui faire une petite querelle, en qualité de numismatiste. — M. le comte de Laborde ne diminue-t-il pas un peu trop, au profit des sceaux, le mérite artistique des anciennes monnaies ? Les sceaux, je le confesse, l'emportent par la variété des types ; mais, au point de vue artistique, la numismatique et la sigillographie me paraissent être sœurs et marcher de concert : il y a des monnaies de saint Louis et de Philippe de Valois, il y a même de simples jetons de cuivre qui peuvent se placer auprès des sceaux contemporains. La numismatique d'ailleurs ne comprend pas seulement les anciennes monnaies ayant eu cours, elle comprend aussi l'étude des médailles ; or, au xv^e et au xvi^e siècle, il y avait des artistes gravant des médailles qui pouvaient exciter la jalousie de leurs confrères graveurs de sceaux, excepté quand les mêmes artistes faisaient les unes et les autres.

Après la préface de M. de Laborde, M. Douët Darcq résume, exclusivement d'après la collection inventoriée, les éléments de sigillographie. Conservant à l'empreinte le nom de *sceau*, et réservant celui de *matrice* à l'objet gravé qui sert à faire le sceau, M. Douët Darcq examine la matière même des sceaux, or, argent, bronze, plomb, cire ; leur forme, la manière de les apposer, leurs différentes dénominations, les contre-sceaux, les règles de la préséance observées lorsque plusieurs sceaux étaient appendus à un même

acte, les détails relatifs à l'emprunt, à la législation, au changement, à la perte du sceau. Un paragraphe spécial est réservé à ce qui concerne les matrices.

La seconde partie « des éléments » traite des types, divisés en types de majesté, équestre, armorial, personnel aux femmes, aux ecclésiastiques, légendaire, topographique et arbitraire ou de fantaisie.— Les pages consacrées aux sceaux légendaires et topographiques nous ont paru former une heureuse innovation, au double point de vue iconographique et liturgique; il y a une collection de renseignements précieux, relatifs aux personnages et aux épisodes religieux représentés sur ces monuments; les sceaux topographiques peuvent fournir des détails importants en ce qui touche à une foule de détails d'architecture. Il me semble qu'il y a encore une classe qui pourrait être utilement formée, ce serait les objets servant à la vie ordinaire, tels que les vêtements, les instruments, les armes, etc. Les sceaux sont gravés à une échelle qui permet de se faire une idée exacte de tout cela, suivant les siècles, et les artistes y trouveraient des éléments certains qui leur éviteraient souvent d'habiller un saint Louis comme un Philippe de Valois. — Ces paragraphes font désirer vivement que M. le directeur général des Archives réalise au plus vite son projet de planches photographiques qui seront le complément indispensable de l'Inventaire. Il me semble impossible que la France et l'Europe savante n'encouragent pas avec empressement une aussi importante publication.

La description même comprend deux divisions principales: les sceaux d'origine française et les sceaux étrangers. Chacune de ces divisions forme elle-même deux grandes catégories: les sceaux laïques et les sceaux ecclésiastiques, et ces sections sont subdivisées de la manière la plus logique au point de vue historique et géographique, et la plus commode pour les recherches. Le premier volume, que j'ai sous les yeux, contient la description de trois mille vingt-trois monuments, qui sont les sceaux royaux de France, ceux des grands dignitaires, ceux des grands vassaux rangés par provinces, et ceux des personnages nobles, par ordre alphabétique, jusqu'à la lettre M inclusivement.

De bonnes tables, remplissant deux cent onze pages, donnent l'ensemble de la publication entière: celles-ci sont suivies d'une excellente table héraldique. Jusqu'à présent, il me semble que M. Pol de Courcy avait eu seul le courage de faire, pour la Bretagne, un travail de ce genre. Il est facile de comprendre combien est utile un catalogue raisonné des pièces héraldiques qui permette, les armoiries

étant données, de retrouver le nom des familles auxquelles elles peuvent être attribuées.

Il n'est pas besoin d'insister ici sur l'impossibilité d'éviter les inexactitudes et les erreurs qui peuvent se glisser dans un travail aussi considérable : on ne peut pas exiger que l'auteur de la description des sceaux connaisse l'histoire des provinces jusque dans ses moindres détails : il le voudrait qu'il ne le pourrait pas : il y aurait donc mauvaise grâce à diminuer le mérite du livre parce qu'il contient quelques *lapsus*. Je vais en noter quelques-uns qui m'ont particulièrement frappé. Mon savant confrère, M. Douët Darcq, voudra bien ne voir ici que le désir de lui fournir quelques notes pour l'*erratum* qu'il jugera probablement utile de placer à la fin du dernier volume. Je mets en note ce qui ne touche à de simples erreurs dans la forme de quelques noms propres (1).

Gérard de Grandpré, n° 2309, ne fut jamais sire de *Couci* ; son père, Henri VII, comte de Grandpré, lui avait cédé le fief de Roussi, situé entre Luxembourg et Diethoven, dont Gérard fit hommage au comte de Luxembourg ; il s'établit dans cette châtelainie et la transmet à ses enfants, après avoir été banni de France, pour cause de meurtre. Au n° 2310, Henri de Grandpré est parfaitement indiqué comme ayant eu la seigneurie de Livry, au diocèse de Paris ; cependant la légende de son sceau, qui ne laisse plus lire que DOMI. IACO est ainsi restituée : *Domini de Cociaco* : Il faut lire *Livriaco*. Couci n'a pas plus appartenu à Henri qu'à Gérard de Grandpré et Roussi.

Dans le chapitre consacré à la description des sceaux des ducs de Lorraine, il me semble apercevoir une certaine confusion. Je remarque qu'aux n°s 780, 782, 785 et 787, les légendes sont interprétées

(1) N° 303. C'était Hugues de *Montrelais* et non de *Montallays* qui était chancelier de Bretagne : son blason n'était pas *vergetté*, mais *d'or à six cotices d'azur* ; la crose en pal ne porte pas sur l'écusson, c'est l'écusson qui est posé dessus. — 304, Geoffroi de *Kerimel* était maréchal de Bretagne, et non pas de Champagne. — 565, au lieu de vicomtes de *Coyemen*, lisez *Coëtmén*. — 826, au lieu de *Quentin*, lisez *Quintin*. — 1202, Pierre de l'*Argentays*, lisez l'*Argentaie*. — 4947, Guillaume de *Coytraven*, lisez *Coëtreven*. — 2023, Charles de *Dinant*, lisez *Dinan* : au n° 2772 le même mot, en latin, me semble n'avoir pas été lu exactement ; la forme latine du nom de la ville de Dinan, en Bretagne est *Dinannum*, et non pas *Dinantum*. — 2505, Juhel de Mayenne n'est pas à sa place alphabétique ; Juhel n'est pas un nom patronymique : une note devrait donner quelque détail sur ce personnage, pour éviter une confusion inévitable avec son homonyme des n°s 2771 à 2773. — 2519, Éléonor de *Kergolay*, lisez *Kergorlay*. — 2521, *Darien* de Kersaliou, lisez *Derrien*. — 2727 à 2730, il serait peut-être bon d'indiquer que *Masmunster* est plus connu aujourd'hui sous son nom français de *Massevaux*.

ainsi : *Ducis Lothoringie et Marchionis* ; le M majuscule attribué à ce dernier mot peut faire oublier qu'il ne représente ici qu'un titre et non un fief ; cette erreur est d'autant plus à redouter qu'au n° 790, René II, est indiqué comme « duc de Lorraine, de Bar, de Calabre et de *Marche* ; » plus loin, au n° 793, on lit que Charles le Grand s'intitulait « duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis (*sic*), marquis de Pont-à-Mousson, etc. : » Tout cela pourrait faire supposer l'existence d'un fief du nom de Marche ou Marchis qui n'a jamais appartenu aux grands feudataires dont nous nous occupons en ce moment. Leurs titres, qui étaient simplement dans l'origine « ducs de Lorraine et marquis, » se multiplièrent ensuite ainsi : « ducs de Calabre, de Lorraine, de Bar, de Gueldres et marquis, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, de Vaudemont, de Blamont, de Zutphen, etc. »

Parmi les grands feudataires de la province de Bretagne figure, sous le n° 564, Jean de Boulogne, comte de Montfort : son sceau existe aux Archives impériales au bas d'un acte de 1351. Le comte de Montfort n'est pas ici à sa place, d'abord parce que la châtellenie de Montfort de Bretagne n'était pas comté au xiv^e siècle ; ensuite parce qu'il s'agit ici de Montfort l'Amaury, en l'Île-de-France. Jean, fils de Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, portait, du vivant de son frère aîné, Guillaume XII, le titre de comte de Montfort : lorsqu'il succéda, en 1361, à Philippe de Rouvre, dernier héritier de Guillaume XII, il céda le comté de Montfort au duc de Bretagne.

Les lecteurs de la *Revue* m'excuseront de l'examen un peu long que j'ai cru devoir faire du premier volume de la *Collection des sceaux des Archives impériales*. L'importance d'un ouvrage aussi remarquable, et l'autorité qui s'attache aux noms des personnes qui ont concouru à sa rédaction, font un devoir de l'examiner sérieusement. Nous attendons avec une juste impatience le complément de ce grand travail : tous ceux qui s'occupent de l'histoire de France et de l'histoire des provinces, auront à y recourir ; l'exemple, partant d'en haut, multipliera, j'en suis convaincu, les collections particulières de sceaux, ainsi que les publications analogues (1).

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(1) Je prends la liberté de consigner ici un fait personnel : ce n'est pas M. Cartier, mon très-regretté maître en numismatique, qui a communiqué le sceau de Dagobert I^{er}, n° 2. J'ai eu la bonne chance d'en retrouver la matrice à Besançon : voyez *Revue numismatique*, 1841, p. 177 et 180 ; et *Bulletin de la société impériale des antiquaires de France*, 1861, p. 109.

OBSERVATIONS

SUR

UNE INSCRIPTION DE PALESTRINE

Le numéro VIII de l'année 1862 de la *Revue archéologique* contient un petit article du P. Garrucci, sur une inscription de Paléstrine, publiée par moi dans les *Annales de l'Institut archéologique*, 1855, p. 86, article dans lequel il développe amplement l'explication qu'il avait précédemment donnée de ce monument dans une séance du même Institut (1).

Tout en approuvant l'interprétation ingénieuse proposée par le révérend père pour la 3^e ligne, et croyant du moins possible celle qu'il donne de la 4^e, je ne saurais accepter sa conjecture relativement à la 2^e ligne, par la simple raison que les dernières lettres du nom CISPI n'arrivant pas à la fin des lignes qui précèdent et qui suivent, mais finissant au-dessous de l'Y de *Trypho*, rendent impossible le supplément CISPIanorum. Je crois donc devoir persister à voir dans ce mot le génitif du nom *Cispius*, et il me semble encore très-probable que le *Trypho* de la première ligne était un affranchi de la famille *Cispia*.

Cette opinion a servi de prétexte au révérend père, pour exposer les règles observées par les Romains à l'égard des affranchis nommés dans les inscriptions en compagnie de leurs anciens maîtres. Ces règles sont connues de tout le monde, et mon savant adversaire lui-même ne peut pas croire que je les ignorais lorsque je conjecturai que le patron de notre *Trypho* était le *M. Cispius* de la 2^e ligne. Peut-être, aurais-je dû m'expliquer là-dessus plus catégoriquement; mais dans l'incertitude du supplément à choisir, je préférerai indiquer ma

(1) Voy. *Bull. de l'Inst.*, 1861, p. 8.

pensée au lieu de la développer. Pour dire toute la vérité, je n'aime pas les conjectures privées de fondement positif : j'aime mieux ignorer que me tromper, et c'est par cette raison que très-souvent je publie des inscriptions sans en hasarder la restitution, tandis que des esprits plus hardis ou d'une imagination plus vive s'amuse à y exercer une sagacité ingénieuse, mais souvent mal placée. Dans le cas actuel, par exemple, au lieu de conjecturer que la mémoire de Cispus s'était conservée à Anagni, que l'on en avait fait une espèce de héros, que les Anagnins avaient formé un collège en son honneur et appelé de son nom, hypothèses possibles, sans doute, mais totalement dépourvues de preuves, il aurait suffi de jeter un coup d'œil sur le monument, dont je possède un calque très-exact, pour se convaincre de l'impossibilité absolue du supplément en question. Mais le révérend père, il faut bien le croire, a travaillé un peu à la hâte ; sinon, il ne se serait pas contenté de prendre ses citations dans le lexique de Forcellini, sans recourir aux autorités citées par l'auteur de ce lexique, et il aurait vu que Varron ne parle pas de son héros, mais que c'est Festus (s. v. *Septimontium*, p. 348 et 351, ed. Müller), qui raconte cette légende. Il faut bien s'occuper un peu de ces minuties, surtout quand on fait la critique des autres.

Mais comment, me dira-t-on, soutenir que M. Cispus ait été le patron de Trypho ? — Le P. Garrucci est sans doute complètement dans son droit, s'il nie qu'il soit possible de lire, par exemple, *M. Cispus M. l. Trypho libertus M. Cispus*, et pour moi, je n'ai certainement jamais pensé à une semblable combinaison ; mais rien n'empêche, ce me semble, de supposer que Trypho ait été le *procurator* de son ancien maître, ou son *pædagogus*, ou bien encore son *nutritor*, etc. Sans chercher longtemps dans les collections épigraphiques, je citerai le premier exemple qui me tombe sous les yeux, l'inscription d'Orelli, n° 2879, dans laquelle on lit : M · PETTIO M · L · PRIMIGENIO PAEDAGOGO M · PETTI SAEVERI (*sic*) ET PETTIARVM PROCVLES ET SEVERES ; et je proposerai de suppléer dans notre inscription : *m. cispus m. L. TRYPHO pædagogus* (ou *nutritor*, ou *procurator*) M · CISPI.

Si, du reste, quelqu'un préférerait voir dans M. Cispus un fils du patron de Trypho, je ne m'y opposerais pas ; ce qui est essentiel, à mon avis, c'est que Trypho étant affranchi, et le nom d'un Cispus se trouvant mentionné dans son inscription, il est probable qu'il était affranchi de cette famille, et par conséquent, *pædagogus*, ou *nutritor*, ou *procurator* d'un de ses membres.

Pour empêcher que de nouveaux doutes ne s'élèvent au sujet de cette inscription, je la reproduirai ici, en observant exactement la disposition des lignes et des lettres :

L · TRYPHO	L · BAEB
M · CISPI	TR · PL
GAEDIT · AED · C · P	
CVL · M · AD · M · PRAEN	
AMANS · SVORVM	

Je noterai en passant qu'il sera très-difficile au P. Garrucci de faire admettre l'existence d'un *tribunus plebis* à Préneste, vu l'extrême rareté de pareils magistrats dans les villes municipales (1); les institutions de cette ville sont d'ailleurs assez connues pour qu'on ne puisse lui octroyer un nouveau magistrat, sans y être obligé par des preuves concluantes.

G. HENZEN.

Rome, février 1863.

(1) Voy. Orelli-Henzen, *index IX*, p. 160.

ALBUM

DE VILLARD DE HONNECOURT

ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (1)

(Suite.)

Des générations se succèdent, raisonnent et jugent sur le titre d'un livre de l'histoire humaine sans lire jamais ce que contient ce livre. Il est de ces mots qu'il suffit de prononcer pour que tout le monde s'entende ou croie s'entendre, et si l'on demande à chacun la définition de ce mot, autant de têtes autant de définitions. Je ne sais qui le premier en France a écrit ou prononcé le mot *renaissance*, mais je suis bien persuadé que ce n'était ni un savant, ni un artiste, ni un homme de lettres, ni surtout un philosophe. Renaissance, révolution ! ce sont là de ces mots qui disent tout ce qu'on veut qu'ils disent, élastiques, armes offensives ou défensives ; chacun les emploie suivant le sens qu'il y attache, personne ne prend la peine de discuter ce sens, parce que chacun compte bien l'interpréter à sa guise. Renaissance de quoi ? Des arts, des lettres, de la philosophie, des sciences, de l'esprit d'examen ! répondra la foule. — Soit, mais alors il faut prouver que les arts, les lettres, la philosophie, la science, l'esprit d'examen étaient morts puisqu'ils renaissaient ; puis, ce premier point établi, il faudra indiquer exactement le moment de la résurrection de ces morts pour donner à ce moment le nom de renaissance.

Ce n'est pas tout, qui dit renaissance, dit nouvelle vie d'une chose qui a existé ; donc, s'il est démontré qu'un fait intellectuel se produit, qui jamais n'aurait existé auparavant, ce fait ne saurait être une renaissance, mais bien une *naissance*, un phénomène nouveau. Comme tout le monde, sans approfondir autrement la signification

(1) Voir la *Revue archéologique*, février et mars 1863.

du mot, j'ai vécu assez longtemps sur cet axiome historique, savoir : que le moyen âge finit le 31 décembre 1449, et que la renaissance commence le 1^{er} janvier 1450. Bientôt cependant quelques doutes ont surgi. Je voyais, par exemple, une œuvre d'art de 1445 qui aurait dû être classée en 1500, d'autres de 1490 qui semblaient reculer d'un demi-siècle. D'observation en observation, d'examen en examen, je retrouvais aux XII^e et XIII^e siècles des racines de ce phénomène intellectuel que l'on attribue à la renaissance; bien mieux, il me semblait découvrir l'existence de faits qui certainement ne renaissaient pas, puisqu'ils se faisaient jour pour la première fois. Mis en défiance ainsi sur la date de la renaissance et même sur l'authenticité des titres d'une renaissance, j'ai trouvé plus naturel de considérer la marche de l'esprit humain, depuis le X^e siècle, comme une suite d'étapes non interrompues, le conduisant vers un but qu'il poursuit encore et qu'il poursuivra longtemps, je l'espère. Si nous convenons que l'on doit entendre par la renaissance une date, 1500 par exemple, je ne chicanerai pas sur le mot, mais si par renaissance nous devons entendre un retour brusque de l'esprit humain vers des principes, des idées, des institutions qui auraient existé et auraient été laissés en oubli pendant plusieurs siècles, oh! alors je m'inscris en faux: 1^o parce que le retour n'est pas brusque, mais lent au contraire; 2^o parce que l'étude de ces principes, l'examen de ces idées et de ces institutions antiques, n'est qu'un marchepied pour trouver de nouveaux principes, formuler de nouvelles idées, établir de nouvelles institutions.

Ceci dit, ne disputons pas davantage sur un mot, prenons, si l'on veut, le mot *renaissance*, comme *réveil* occidental de l'intelligence humaine. — D'autant que si nous voulions entreprendre de faire le procès à tous les mots employés mal à propos dans le langage des arts depuis deux siècles, nous aurions fort à faire. — La question se résume alors en ceci : Quand et comment s'est fait ce *réveil*? qui l'a provoqué? Dans quel coin de l'Europe occidentale les yeux des populations que l'on désigne (très-improprement d'ailleurs) sous le nom de « races latines » ont-ils commencé à s'ouvrir à la lumière, après la chute de l'empire romain? Les premiers symptômes du réveil datent de loin, il faut remonter jusqu'au VIII^e siècle; et alors, j'en conviens, il y a bien renaissance, c'est-à-dire tentative de rétablir un ordre de choses intellectuel et matériel emprunté à une civilisation antérieure, la civilisation romaine. Charlemagne est le mythe de la véritable renaissance; mais qu'a été cette renaissance? un fait isolé, une tentative qui échoue au milieu de races qui ne sont rien

moins que latines. N'importe, un peu de lumière était faite au sein l'obscurité, la civilisation retrouvait un fil que nous lui voyons saisir pour ne plus le lâcher. Le fait civilisateur le plus important qui apparaît après les essais de Charlemagne, c'est l'institution monastique et particulièrement l'établissement de l'ordre de Cluny. Au commencement du XI^e siècle, toutes les intelligences qui manifestent de l'indépendance, tous les esprits d'élite, tous ceux qui croient à une autre puissance qu'à celle de l'épée, même dans la caste la plus élevée, se réfugient chez les Clunisiens. Pendant plus d'un siècle, de l'ordre de Cluny, comme d'une vaste officine intellectuelle, sortent les hommes politiques, les lettrés, les savants, les artistes qui vont essayer de débrouiller le chaos occidental. Les clunisiens gouvernent et enseignent; de plus ils luttent contre le pouvoir féodal séculier, bien que seigneurs féodaux eux-mêmes. Les premiers, à l'aide de leurs ramifications s'étendant partout, ils jettent les fondements d'une unité nationale. L'ordre de Cluny est un instrument puissant de civilisation; dès que son rôle est rempli, on le délaisse; le commencement de la décadence de cet ordre date de l'établissement de la première commune, et au sein même de l'une de ses abbayes les plus puissantes, à Vézelay, éclate, dès les premières années du XII^e siècle, un mouvement d'affranchissement communal. Comme le dit très-bien Augustin Thierry (1) : « Sans aucun souvenir de l'histoire grecque ou romaine, les bourgeois des XI^e et XII^e siècles, soit que leur ville fût sous la seigneurie d'un roi ou d'un comte, d'un évêque ou d'une abbaye, allaient droit à la république... » C'est là le mouvement nouveau, le réveil qui signale le XII^e siècle et produit bientôt les conséquences les plus étendues. De gré ou de force, les villes du nord de la France s'émancipent et prétendent se gouverner elles-mêmes; or qui dit émancipation, dit développement des forces matérielles et intellectuelles, et en effet bientôt nous voyons ces villes étendre leur industrie et leur commerce, se couvrir de monuments, s'emparer de tout ce qui tient à la culture des arts, si bien que, vers la fin de ce siècle, pas une construction, pas un édifice religieux même, pas une peinture ou un vitrail ne sortent des couvents; toute œuvre d'art ou d'industrie est le produit du cerveau et de la main de l'artiste laïque. C'est ainsi, pendant ce XII^e siècle, que s'élèvent ces discussions théologiques et philosophiques qui émouvaient des populations entières. Déjà surgit l'esprit d'examen et de critique. Jamais peut-être les intelligences ne furent plus actives

(1) *Lettres sur l'hist. de France*, XIV^e.

qu'à cette époque; jamais révolution intellectuelle ne fut plus profonde; jamais l'élément laïque ne fit de plus grands efforts pour s'élever et former un corps civil. Pour lutter contre l'organisation monastique, les citadins se groupent en corporations; au monopole clérical ils opposent le monopole des jurandes, et au xiii^e siècle les établissements clunisiens et cisterciens mêmes, réduits à l'impuissance, se voient encore affaiblis par l'institution des frères prêcheurs, lesquels alors, prenant le siècle pour ce qu'il était, ne prétendant plus s'occuper des choses terrestres, ne songent, disent-ils, qu'à la direction des âmes. Bientôt ces dominicains, ces franciscains, en France, du moins dans le domaine royal, sont en butte aux sarcasmes des poètes et des conteurs; leur rôle est insignifiant. Parmi eux s'élèvent même des intelligences comme celle de Roger Bacon, qui, rejetant la tradition, prétend ne plus s'appuyer que sur l'observation des faits, sur la science expérimentale. Et si, rentrant dans le domaine de l'art, nous comparons le carnet de notre architecte picard Villard de Honnecourt, au seul livre sur l'architecture que nous ait laissé l'antiquité romaine, celui de Vitruve, nous serons frappés de ce fait que l'architecte d'Auguste, qui cependant prétend donner un traité, ne fournit que des procédés sans critique, mêlés de quelques fables assez plates, des aperçus très-généraux, peu élevés d'ailleurs, tandis que le modeste cahier de croquis du maître Villard, indique à chaque page la recherche, l'étude des moyens pratiques, l'observation de faits particuliers, la discussion, la critique et l'examen. Il est clair que je ne prétends pas ici comparer les deux œuvres, puisque l'une est un véritable traité et l'autre un recueil de notes; je signale seulement les tendances si différentes des deux artistes, l'un travaillant à tête reposée dans son cabinet, et ne nous fournissant que des renseignements dont la valeur réside dans leur rareté et leur antiquité, l'autre courant la France et l'Europe, voyant tout, prenant partout, comparant, cherchant à se rendre compte de ses observations, à fixer ses souvenirs pour en tirer des conséquences pratiques. J'avoue que, si informe que soit le carnet de Villard, je trouve ce maître bien autrement éveillé que notre vénérable Vitruve.

On fait honneur au xvi^e siècle de tout ce que les lettrés, les savants, les philosophes et les artistes de ce temps ont recueilli et mis en lumière à l'aide de l'imprimerie; or les qualités essentielles qui distinguent les hommes du xvi^e siècle, nous les retrouvons, avec une puissance supérieure, une force plus vivace, chez leurs devanciers, particulièrement au milieu de cette société du xiii^e siècle. J'admets

que le xvi^e siècle donna une nouvelle forme à ces conquêtes de l'esprit; mais, outre que cette forme manque souvent d'originalité, elle n'a pas l'énergie native que l'on aime à trouver dans toute œuvre d'art, ce n'est qu'un reflet, non un corps. D'ailleurs les artistes ont réagi autant qu'ils ont pu contre ce mouvement de mode qui entraînait la société française vers une imitation irréfléchie d'arts que personne alors ne connaissait à fond. Ceci demande quelques explications. Au xiii^e siècle l'Italie ne possédait pas un art, mais des débris d'arts antérieurs mêlés à quelques influences venues de Byzance et même du Nord. Voyons les choses avec les yeux de la critique et non plus à travers les lunettes des *guides* et des amateurs touristes: quel est le monument en Italie qui, même élevé au commencement du xiv^e siècle, puisse soutenir la comparaison soit comme conception, soit comme exécution savante ou comme exécution des détails, avec nos édifices de cette époque? Comme conception générale, aucune invention; comme construction, nulle apparence d'un effort pour découvrir de nouveaux procédés; comme décoration, un mélange bâtard de traditions antiques mal comprises, d'influences byzantines ou *tudesques*, comme on dit en Italie; l'ornementation sculptée alors est déplorable, la statuaire barbare ou maniérée, la peinture seule se relève un peu au milieu de cet affaissement, sans cependant avoir sur la nôtre, surtout au point de vue du style, la supériorité qu'on lui accorde, sur la foi de Vasari, d'un *guide* ou d'un *cicerone*. Quand, à travers ces pauvretés confuses, il s'éleva des artistes qui franchement se mirent à étudier les restes de l'antiquité romaine, et à vouloir appliquer cette étude, il est clair qu'ils durent avoir et qu'ils eurent en effet un immense succès. Cette renaissance (et là c'en était bien une) fit une révolution brusque à laquelle tout le monde se soumit avec joie. Toute l'Italie cria *haro* sur ces arts péniblement compilés chez elle depuis le xi^e siècle, et elle fit sagement. Il ne peut entrer dans le cadre de cet article d'énumérer les travaux intellectuels auxquels se livrèrent, chez nous, les philosophes, les poètes, les gens adonnés à la recherche des sciences pendant les xiii^e et xiv^e siècles. Nous ne nous occupons que des artistes, architectes, sculpteurs et peintres. Organisés en corporations puissantes (et comment, au milieu de la société telle qu'elle était faite alors, auraient-ils pu vivre, se défendre et produire autrement), nous les voyons progresser avec une rapidité prodigieuse dans la voie originale et neuve qu'ils ont ouverte. Renfermés dans le cabinet ou l'atelier, ils sont bien les maîtres des arts qu'ils possèdent, les pratiquent avec une indépendance absolue, ne sont détournés par

aucune influence extérieure ; s'ils se modifient c'est dans le sens rigoureux des principes établis. On peut faire ressortir, comme l'a très-bien fait M. Renan, la sécheresse qui résulte bientôt de l'abus de ces principes mêmes, dans les œuvres d'art des *xiv^e* et *xv^e* siècles ; mais, examinant la question à un point de vue élevé, chacun pourra constater que des progrès notables sont obtenus, que la science se développe, et que l'exécution matérielle arrive à une perfection rare. A moins d'être du métier et d'avoir approfondi les œuvres des artistes de ce temps, on peut difficilement se faire une idée de la science pratique qu'il faut pour élever une église comme celle de Saint-Ouen de Rouen, pour décorer et exécuter des portails comme ceux de la Calende et des Libraires de la cathédrale de Rouen. En regard de ces conceptions, les œuvres d'art de la même époque en Italie sont *barbares*, si par le mot barbare, en fait d'art, nous entendons une conception indécise, des moyens insuffisants, une exécution irrégulière et trop souvent médiocre. Pendant les *xiii^e*, *xiv^e* et *xv^e* siècles les arts en France étaient un domaine populaire, ils appartenaient au peuple, qui en disposait à son gré et ne les laissait pas déchoir ; à ce seul titre, ils doivent avoir toutes nos sympathies, car des arts vulgarisés au milieu d'un peuple, sont des leviers bien puissants pour le conduire à la civilisation. Lorsque, dans un pays, les arts sont l'apanage d'une classe privilégiée, je suis porté naturellement à croire que l'état social de ce pays n'est pas favorablement disposé pour la culture des arts ; partant, qu'il est quelque peu barbare. Je vois en effet, que dans l'antiquité grecque et dans la bonne antiquité romaine, les arts sont partout, dans le palais comme dans la boutique du marchand d'huile, à Pompéi aussi bien qu'à Rome. C'est précisément ce que j'observe pendant la période brillante du moyen âge en France. L'art a pénétré les masses jusque dans les couches inférieures.

M. Renan me semble se méprendre lorsqu'il nous dit (1) : « La bourgeoisie française du *xiv^e* siècle est rangée, sérieuse, pleine de justes aspirations à la vie politique. Il se forma une haute bourgeoisie de fonctionnaires enrichis par les opérations financières de la royauté, tels que les Barbette, les Montaigu, plus tard Jacques Cœur. Ces parvenus firent preuve, en général, d'un goût éclairé, et l'histoire doit être pour eux plus indulgente que ne le furent leurs contemporains. *La jalousie des princes les écrasait* ; presque tous périrent de mort violente. La bonne bourgeoisie des villes,

(1) *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1862, t. XL, p. 223.

surtout de Paris, était arrivée à un haut degré de bien-être et de culture; mais elle n'avait, heureusement peut-être, aucune des qualités brillantes de la bourgeoisie italienne..... L'hôtel bourgeois du xiv^e siècle *devait* ressembler à ces vieilles demeures remplies d'une solide richesse qu'on trouve encore au fond des provinces éloignées. Ce n'était ni l'élégante maison de la renaissance ni le luxe banal de nos demeures modernes.....» *Devait* est bientôt dit, mais il existe encore un assez bon nombre de ces maisons ou hôtels des xiv^e et xv^e siècles, pour nous montrer que ces vieilles demeures étaient non-seulement bien disposées, mais très-élégantes et empreintes d'un goût délicat ne le cédant nullement à celui du xvi^e siècle. L'hôtel de Jacques-Cœur, qui existe encore tout entier, en est la preuve la plus sensible, sans en aller chercher d'autres. Non, cette bourgeoisie française, encore au xv^e siècle, était relativement très-éclairée, très-avancée, aimait les arts et les considérait comme une des jouissances les plus élevées de la vie. La plus pauvre maison des xiv^e et xv^e siècles nous le démontre assez. De ce que l'auteur du *Ménagier de Paris* (1) s'occupe de questions d'économie intérieure, il ne s'ensuit pas, comme semble le croire M. Renan, que la bourgeoisie n'avait que des goûts de bien-être, et qu'elle « eût fait une nation sérieuse à la façon anglaise, » si cette solide moralité « n'eût été étouffée par les éléments plus légers venus du Midi au xvi^e siècle.»

Le *Ménagier de Paris* est un traité spécial, et il ne faut pas conclure d'un traité spécial que tout un pays vit *seulement* de la portion d'existence détaillée dans ce traité. C'est à peu près comme si, dans quatre siècles, on appuyait une étude des mœurs privées de notre temps sur l'analyse de la *Cuisinière bourgeoise*. De fait, la bourgeoisie française, même en plein xvi^e siècle, n'accepta pas (les troubles de ce temps nous en fournissent plus d'une preuve) « ces éléments légers venus d'Italie, » et bien elle fit. Dans ce *Ménagier de Paris*, cité par M. Renan, c'est-à-dire dans un traité sur la bonne administration d'une maison, l'auteur n'est pas si prosaïque et si *coin du feu* qu'on semble le croire; il fait précéder ses instructions d'une certaine *Histoire de la Romaine*, qui est une charmante nouvelle pleine d'observations délicates et fines sur le cœur féminin. A côté du *Ménagier de Paris* il y a plus d'un auteur chez lequel la pensée s'élève jusqu'à la poésie, et la meilleure, celle qui part du cœur. Citerai-je ces vers d'Alain Chartier, bourgeois lui aussi, qui

(2) *Le Ménagier de Paris, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien; publ. par la Société des bibl. français. 1846.*

gémît de l'état où est tombé le pays sous les factions des seigneurs et la domination anglaise?... Il parle des rois prédécesseurs de Charles VI.

« Or ont régné en grant prospérité,
 Par bien amer justice et equité,
 Et ont lessé après mainte victoire
 Le pays en paix, en hautesse et en gloire :
 Et noz pères, qui devant nous nasquirent,
 En ce bon temps durerent et vesquirent :
 Et passerent le cours de leur eage,
 Seurs de leurs corps, en repos de courage.
 Las! nous chetifs et de male heure nez
 Avons esté à naistre destineez!
 Quant le hault pris du royaume dechiet,
 Et nostre honneur en grief reprouche chiet :
 Qui fut jadis franc, noble et bien heuré,
 Or est faict serf, confus, et espeuré.
 Et nous fuitifs, exillez, et dispers,
 Et tous les jours en douleurs gémissons,
 Povres chassez à honte vieillissons,
 Desers, despiz, nuz, et desheritez
 Pour droit suivre et amer veritez.
 Portans en cueur dur regret et remors,
 Du temps perdu, pays conquis, amis mors.
 En l'avenir que penser ne savons,
 Fors que petit l'Esperance y avons,
 Quant nous voyons ainsi France decheoir,
 Et à nous tous du dechiet mescheoir. »

Il y a loin de ces deux vers :

« Portans en cueur dur regret et remors,
 Du temps perdu, pays conquis, amis mors, »

à la cuisine dans laquelle M. Renan semble asseoir le bourgeois parisien du xv^e siècle. Il est vrai qu'en même temps Charles d'Orléans faisait de charmants petits vers sur ses amours; aussi les Valois sont-ils les premiers qui attirent sur notre bonne terre française ces « éléments légers » qui conduisirent à ce qu'on appelle la renaissance.

Ce qu'on appelle la renaissance ne fut en France qu'une invasion : elle s'imposait, elle n'était pas acceptée par les artistes. Son résultat le plus clair fut d'éloigner chaque jour davantage la masse de la population du domaine des arts. Les arts cessèrent d'être en république; mais, régis par une sorte de gouvernement oligarchique, ils

passèrent par la dictature, puis tombèrent dans l'anarchie. Tous les seigneurs qui avaient traversé les Alpes à la suite de Charles VII, persuadés qu'ils se connaissaient en arts et qu'ils revenaient excellents architectes, ramenaient des peintres et des sculpteurs médiocres, ne pouvant vivre dans leur pays, et les imposaient aux vieux maîtres français, beaucoup plus habiles qu'eux. Ceux-ci luttèrent toutefois et, comme nous le verrons bientôt, avec succès. C'est aux restes de cette féodalité française, si grande parfois, parfois si coupable et si peu nationale, que les arts chez nous durent d'être détournés de leur voie pour bien longtemps, et de tomber dans une infériorité relative, eux qui depuis le XII^e siècle jusqu'au XV^e, en Occident, avaient tenu le premier rang.

Dès 1400, la France, en dehors de l'influence italienne, passait en architecture comme en sculpture, de la forme dite gothique à une forme nouvelle, sans abandonner les principes vrais, logiques et toujours applicables de l'art qu'elle avait su trouver. Si ce passage est insensible dans l'architecture religieuse, à laquelle on tenait à laisser son ancienne forme, il est très-marqué dans l'architecture civile et dans la sculpture. Si la statuaire de la fin du XIV^e siècle, est souvent maniérée, nous trouvons dans celle du XV^e siècle, des qualités d'ampleur, une simplicité relative et surtout une largeur d'exécution qui en font un art très-élevé et pouvant arriver à un développement peu commun dans l'histoire des arts, et c'est à ces traditions, bien plus qu'à l'influence italienne, que nous devons les maîtres dits de la renaissance, comme Jean Goujon, Germain Pilon, derniers artistes originaux, produits de cette forte école du XV^e siècle, qui avait conservé toute son indépendance et cherchait à se dépouiller des abus sans subir des influences étrangères à son génie.

E. VIOLLET LE DUC.

(La suite prochainement.)

VASE DE LA REINE CLÉOPATRE

Les antiquaires n'ont pas oublié le curieux vase découvert à Bengazi, dans la Cyrénaïque, et publié par M. Beulé dans le *Journal des savants* (1). Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer l'année dernière, à Londres, dans la riche collection Temple, récemment léguée au Musée britannique, un vase presque semblable, mais se rapportant à une autre reine d'Égypte. Il faut en conclure que ces deux monuments ne demeureront pas toujours isolés mais ouvrent une classe particulière de la céramique grecque, à laquelle viendront avec le temps se rattacher d'autres exemples.

La provenance du vase Temple est inconnue; on peut conjecturer avec toute vraisemblance qu'il venait de la Cyrénaïque ou de l'Égypte. Comme celui qu'a publié M. Beulé, il est fait de la sorte de poterie qu'on appelle improprement *porcelaine égyptienne*, c'est-à-dire composé d'une pâte sableuse grisâtre, contenant d'argile tout ce qu'il en faut pour lier le sable, et revêtu d'une *couverte* vitreuse de silice et de soude, colorée en vert au moyen de l'oxyde de cuivre. La forme en est aussi celle d'une oenochoé, mais le col et l'anse proviennent d'une restauration moderne.

Le sujet, modelé en relief comme sur le vase de Bengazi, est exactement pareil à celui qui se voit sur le vase (2). C'est de même la figure d'une reine debout, coiffée de la stéphané, tenant de la main gauche une corne d'abondance surmontée de fruits et d'épis, et de la main droite une patère qu'elle renverse pour faire une libation sur un grand autel placé devant elle. Derrière cette figure, on voit une sorte de *meta* conique décorée d'une guirlande de feuillage qui l'entoure en spirale. Les différences qui séparent ces deux monuments consistent : 1° dans le style, fort inférieur quant

(1) Mars 1862.

(2) Voir la planche de ce numéro.

à ce qui est du vase Temple, et dénotant une époque de plus d'un siècle postérieure à celle du vase de Bengazi; 2° dans l'absence d'inscription sur l'autel du vase Temple; 3° dans l'inscription placée dans le champ devant la figure de la reine.

L'inscription du vase publié par M. Beulé désignait la figure comme représentant Bérénice Évergète. Celle du vase Temple est fort difficile à déchiffrer. Tracée à l'ébauchoir sur la pâte encore fraîche, avant qu'on y eût appliqué la couverte, elle a été en partie oblitérée par cette couverte, qui a coulé dans la cuisson, et de plus le commencement de la première ligne a été enlevé par la cassure qui a emporté le col et l'anse de l'enochoé. Un examen attentif et prolongé nous a cependant permis d'y lire avec certitude :

..ΑΙΚΛΕΟΠΑΤ..
 .ΓΑΘ..Τ..ΗΙ

que nous restituons

Θε]ξ̄ Κλεοπάτ[ρα
 ἀ]γαθ[ῆ] Τ[ύχ]η.

La seule restitution sur laquelle il serait possible d'hésiter serait celle du premier mot. Mais nous ne croyons pas qu'on doive y lire βασιλίσσα au lieu de Θεξ̄. L'inscription étant conçue dans la κοινή διάλεκτος et non en dorien, il y aurait eu βασιλίσση au lieu de βασιλίσσα; de plus entre la naissance de l'anse et les lettres ΑΙ, il n'y avait pas assez de place pour ΒΑCΙΑΙC.

Cinq reines d'Égypte, avant la célèbre amante de César et de Marc Antoine, portèrent le nom de Cléopâtre.

La première était fille d'Antiochus le Grand, roi de Syrie, et femme de Ptolémée Épiphanes. Son père lui avait constitué en dot la Célé-syrie (1), mais il ne voulut jamais tenir ses engagements en livrant cette province au roi d'Égypte (2).

La seconde était fille d'Épiphanes et mariée d'abord à son frère, Ptolémée Philométor. Elle en eut un fils, qu'à la mort de son premier mari elle voulut placer sur le trône. Mais le second fils d'Épiphanes, Ptolémée Évergète II, mit à mort l'enfant, s'empara de la couronne et força Cléopâtre à le prendre pour époux. La tyrannie d'Évergète II amena, au bout de quelques années, une révolte qui

(1) Appian., *Syr.*, 5.

(2) Polyb., XXVIII, 17.

l'obligea à s'enfuir dans l'île de Cypre. Le pouvoir fut alors confié à la reine Cléopâtre, qui appela à son secours le roi de Syrie, Démétrius Nicator, et lui offrit le trône d'Égypte. Évergète étant revenu de Cypre après cinq ans d'exil, elle dut chercher un refuge dans les États des Séleucides (1).

La fille de cette Cléopâtre et de Philométor s'appelait aussi Cléopâtre. C'était une princesse cruelle et artificieuse, qui joua un rôle politique très-considérable. Évergète II l'épousa en secondes noces après s'être séparé de sa mère. Quand il mourut, il lui laissa le sceptre, avec la faculté d'associer à son pouvoir celui de ses fils qu'elle choisirait. Elle fit choix du second, Ptolémée Alexandre, mais le peuple la força de joindre au partage de la royauté l'aîné, Ptolémée Soter II. Après de longues intrigues, elle fit chasser Soter par son favori Alexandre, et l'aîné de ses enfants se retira dans l'île de Cypre (2). Brouillée ensuite avec le fils qu'elle avait préféré, elle essaya de le faire assassiner, mais fut empêchée dans ce dessein par un parricide qui indigna les Grecs d'Égypte, amena le renversement d'Alexandre et fit rappeler Soter II (3).

Ce roi était aussi marié à une Cléopâtre, sa sœur, pour laquelle il avait répudié, en montant sur le trône, une autre Cléopâtre, sa première femme. Quand il fut forcé de se réfugier en Cypre, sa femme Cléopâtre, surnommée Séléné, demeura prisonnière aux mains de la veuve d'Évergète II, qui la maria de force au roi de Syrie, Antiochus VIII Grypus. Après la mort de ce prince, elle épousa encore successivement Antiochus IX Cyzicenus et Antiochus XI Eusébes. Plus tard, à l'invasion de Tigrane, elle fut faite prisonnière par le roi d'Arménie et enfermée dans la forteresse de Séleucie, sur l'Euphrate, où elle trouva la mort en l'an 68 avant Jésus-Christ. Quant à Ptolémée Soter II, qui l'aimait tendrement, il ne voulut pas épouser d'autre femme après être remonté sur le trône, et sa colère contre les divers Antiochus qui avaient successivement fait passer dans leur lit Cléopâtre Séléné, fut pour beaucoup dans l'hostilité constante dont il fit preuve à l'égard des rois de Syrie (4).

La cinquième Cléopâtre était surnommée Tryphaena. Porphyre de Tyr (5) en fait une fille de Ptolémée Néos Dionysos ou Aulète, mais

(1) Justin, XXXVIII, 8 et 9; XXXIX, 1 et 2. — Tite-Live, *Epit.*, 59. — Diod. Sic., *Exc.*, t. II, p. 602, ed. Wesseling.

(2) Pausan., VIII, 7.

(3) Justin, XXXIX, 4.

(4) Appian, *Syr.*, 59. — Strab., XVI, p. 749. — Josèphe, *Ant. Jud.*, XIII, 24.

(5) *Ap. Euseb.*, p. 120.

les monuments égyptiens rectifient le dire de l'auteur grec en montrant qu'elle était la femme et non la fille de ce prince (1). Elle fut donc la mère de la célèbre Cléopâtre par qui se termina la race des Lagides. Quand l'indignation des Alexandrins eut chassé du trône pour quelques années son époux, qui s'en alla demander du secours à Rome, l'autorité effective lui fut conférée, et elle gouverna avec sa fille aînée, Bérénice IV. Toutes deux furent mises à mort par Néos Dionysos quand il remonta sur le trône avec l'aide des Romains.

Des cinq reines dont nous venons d'indiquer brièvement l'histoire, il n'en est que deux dont les traits nous soient jusqu'à présent connus, ce sont Cléopâtre III, seconde femme d'Évergète II, et Cléopâtre IV Séléne, seconde femme de Soter II. Visconti (2) a reconnu d'une manière extrêmement ingénieuse l'effigie de Cléopâtre III dans la tête de femme au type très-individuel et coiffée de la dépouille d'un éléphant, qui se voit sur certaines pièces de bronze à la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ, dont le revers présente souvent l'image de deux aigles côte à côte (3), par allusion aux deux fils qui étaient en même temps associés au pouvoir de cette reine. Quant aux médailles qui portent la tête de Cléopâtre IV, elles se reconnaissent à la légende ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΣΕΛΗΝΗΣ (4), qui contient le nom par lequel la femme de Soter II se distinguait des autres Cléopâtres.

L'inscription du vase Temple ne donne aucune épithète caractéristique à la reine dont ce monument retrace la figure. Manquant donc des portraits de la première, de la seconde et de la cinquième des Cléopâtres, nous serions dans l'impossibilité presque absolue de déterminer l'époque précise de notre vase et la princesse à laquelle il se rapporte, si, par un bonheur extraordinaire, il ne se trouvait pas être orné de l'image d'une des deux Cléopâtres dont l'effigie nous est connue. Il suffit de comparer la tête d'une des médailles de Cléopâtre Séléne, médailles qui se retrouvent dans toutes les collections, à la tête de la reine figurée sur les monuments que nous publions pour la première fois, pour reconnaître, malgré l'empâtement du modelé par la couverture sur le vase Temple, l'identité absolue des deux images. S'il est quelquefois des rapprochements iconographiques qui réclament un sens très-délicat et tout particulier, ce n'est

(1) V. Lepsius, *Königsbuch der alten Ägypter*, pl. LX, n° 721.

(2) *Iconographie grecque*, t. III, p. 241.

(3) Mionnet, *Descr. de méd. ant.*, t. VI, p. 26.

(4) Visconti, *Iconographie grecque*, t. III, p. 249. — Mionnet, t. VI, p. 28; *Suppl.*, t. IX, p. 16.

certainement pas ici le cas. Le rapprochement que nous indiquons est tellement frappant et tellement certain, que tout le monde le fera du premier coup d'œil.

Mais du moment que c'est Cléopâtre Séléné que l'on doit reconnaître sur le vase Temple, il est évident que, malgré les titres de *Déesse* et de *Bonne Fortune* qui lui sont donnés, cette reine était vivante et sur le trône quand le monument que nous publions fut exécuté. L'histoire de Cléopâtre IV ne permet pas de supposer qu'on ait pu lui dédier en Égypte un monument d'apothéose après sa mort. Ceci confirme pleinement l'explication que M. Beulé avait proposée pour le vase de la reine Bérénice, qu'il conjecturait avoir été exécuté du vivant de cette reine, malgré le titre de *Bonne Fortune* qu'elle y reçoit et celui de *Dieux Évergètes*, donné à elle et à son mari. L'opinion du savant professeur d'archéologie a été combattue par quelques-uns de ses confrères dans le sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais notre nouveau vase vient maintenant en fournir la confirmation définitive.

La divinisation des Ptolémées pendant leur vie était un usage d'origine égyptienne, emprunté aux anciens protocoles pharaoniques. A partir de Philadelphie, les monuments hiéroglyphiques exécutés par leur ordre accompagnent tous, de leur vivant, leur surnom distinctif du titre de *dieu*. Le surnom divin du fondateur de la dynastie n'a encore été trouvé que sur des monuments postérieurs à sa mort.

† |. *Dieu sauveur*. — Ptolémée I^{er} Soter I^{er}.

⌋ | ⌋ | ⌋ | ⌋ |. *Dieu aimant sa sœur*. — Ptolémée II Philadelphie.

⌋ | †. *Dieu créateur*. — Ptolémée III Évergète I^{er}.

⌋ | ⌋ |. *Dieu aimant son père*. — Ptolémée IV Philopator I^{er}.

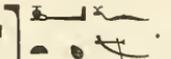
⌋ | ⌋ |. *Dieu manifesté*. — Ptolémée V Épiphane.

⌋ | ⌋ | ⌋ |. *Dieu dont le père est dieu*. — Ptolémée VI Eupator.

⌋ | ⌋ |. *Dieu aimant sa mère*. — Ptolémée VII Philométor.

■ . Dieu jeune aimant son père. — Ptolémée VIII Philopator II.

■ . Dieu créateur. — Ptolémée IX Évergète II.

■ . Dieu aimant sa mère. — Ptolémée X Soter II, pendant son premier règne, durant lequel il porta le surnom de Philométor (1).

■ . Dieu aimant sa mère. — Ptolémée XI Alexandre I^{er}.

■ . Dieu sauveur. — Ptolémée X Soter II, dans son second règne.

Et ainsi de suite jusqu'à Ptolémée César, fils de la fameuse Cléopâtre et du vainqueur de Pharsale (2).

Sous les premiers rois, ce titre ne s'introduisit pas tout d'abord dans le protocole officiel en langue grecque. La dédicace du temple d'Osiris, à Canope (3), n'appelle pas Ptolémée III et Bérénice *Dieux Évergètes*, et cette épithète ne se rencontre que sur les monuments d'un caractère privé, comme le vase de Bengazi. Mais à partir de Ptolémée Épiphane, la divinisation s'exprime formellement dans le protocole grec des monuments publics. Nous ne parlons pas de la grande inscription de Rosette, document d'un caractère purement égyptien, émané des prêtres indigènes; mais dans la dédicace de l'édicule de Philae Ptolémée V et sa femme Cléopâtre s'intitulent Θεοὶ Ἐπιφανεῖς (4). Ptolémée VII et Cléopâtre sont appelés Θεοὶ Φιλομήτορες dans les dédicaces du temple de Parembole (5), du propylon d'Antæopolis (6) et du sécos du temple d'Ombos (7), et les monnaies du même prince offrent la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΘΕΟΥ

(1) Pausan., I, 9.

(2) V. Lepsius, *Königsbuch*, pl. LI-LX.

(3) Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 1.

(4) *Ibid.*, p. 7.

(5) *Ibid.*, p. 17.

(6) *Ibid.*, p. 24.

(7) *Ibid.*, p. 40.

ΦΙΛΟΜΗΤΟΡΟΣ (1). A Pselcis (2) et à Philae (3), Ptolémée IX et sa femme Cléopâtre sont désignés par le surnom de Θεοὶ Ἐυεργέται. Quant à Soter II, ses médailles portent dans le champ les lettres ΣΩ ΘΕ, initiales des mots Σωτήρως θεοῦ (4). Dans la dédicace du pronaos d'Apollonopolis Parva (5), lui et la reine sa femme, la Cléopâtre représentée sur le vase Temple, sont appelés Θεοὶ Φιλομήτορες, et le papyrus grec d'Osoroéris (6) commence ainsi : Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, ἔτους δ', et un peu plus loin le même a-t-e mentionne le prêtre des dieux Soters, des dieux Adelphe, des dieux Évergètes, des dieux Philopators, des dieux Épiphanes, du dieu Eupator, du dieu Philométor, du dieu Évergète, et des dieux *Philométors Soters*.

Voici pour le titre de Θεὰ, donné à la reine sur le vase que nous étudions. La présence de celui d'Ἀγαθὴ Τύχη nous oblige à nous écarter de l'explication ingénieuse que M. Beulé avait proposée pour cette dernière qualification sur le vase de Bengazi. Remarquant que le vase qu'il tenait de M. Léon Roches avait été trouvé sur l'emplacement même de la ville appelée Bérénice, en l'honneur de l'épouse d'Évergète I^{er}, le savant académicien supposait que le titre d'Ἀγαθὴ Τύχη désignait la reine comme Fortune de la ville, et que, par conséquent, le vase devait se rapporter à la nouvelle fondation de l'ancienne cité des Évespérites. Mais il n'y eut pas de ville fondée en l'honneur de Cléopâtre Séléne, et l'on ne rencontre même, dans la géographie antique, aucune cité qui ait dû son nom à l'une ou à l'autre des Cléopâtre. Il faut donc renoncer à l'interprétation de Fortune d'une ville, et rapporter simplement l'épithète Ἀγαθὴ Τύχη à l'usage de la divinisation des souverains. Cette épithète était probablement la traduction de quelque titre du protocole égyptien; cependant on n'a encore pu y trouver une assimilation satisfaisante dans les légendes hiéroglyphiques ni de Bérénice Évergète ni de Cléopâtre Séléne.

Obligé de renoncer à voir dans le titre de la reine divinisée une allusion à la fondation d'une ville, nous ne pouvons reconnaître non

(1) Mionnet, t. VI, p. 22.

(2) Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 35.

(3) Ibid., p. 47.

(4) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. IV, p. 18.

(5) Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. I, p. 49.

(6) Saint-Martin, *Journal des savants*, 1822, p. 555. — Kosegarten, *De prisc. Ægypt. lit.*, p. 67. — Lepsius, *Ueber einige Ergebnisse der Ägyptischen Denkmäler für die Kenntniss der Ptolemæergeschichte*, p. 38.

plus, dans l'espèce de *meta* placée derrière la figure de cette reine, un symbole « des jeux solennels qui célébrèrent la fondation de la nouvelle ville. » Force nous est de nous rabattre sur la seconde hypothèse proposée par M. Beulé pour l'interprétation de cet objet. La porte de ce monument qui se voit derrière la figure royale, sur le vase de Bengazi et sur le vase Temple, rappelle assez les colonnes qui sont auprès des images d'Astarté sur les médailles gréco-romaines de la Syrie et de la Phénicie. Ne pourrait-elle pas révéler, dans le culte des deux reines divinisées, une assimilation analogue à celle qui se produisit dans le culte d'Arsinoé Philadelphie, identifiée à l'Aphrodite Zéphyritis? En tous cas, ce symbole ne peut pas avoir de rapport avec l'institution des prêtresses *athlophores*, car, s'il y avait dans le culte des souverains Lagides, une athlophore de Bérénice Évergète, les monuments écrits, entre autres le papyrus d'Osoeroëris, prouvent qu'il n'y eut jamais d'athlophore de Cléopâtre Séléne.

Le vase de la reine Cléopâtre porte avec lui sa date. Il n'a pu être exécuté qu'entre les années 117 et 107 avant Jésus-Christ. Ce monument constitue ainsi un document précieux et d'époque certaine sur l'état de la céramique gréco-égyptienne à la fin du second siècle qui précéda l'ère chrétienne.

FRANÇOIS LENORMANT.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS.

Après avoir donné dans notre dernier compte rendu l'intéressante lecture de M. de Vogüé, nous disions que M. de Saulcy se préparait à répondre aux arguments avancés par son contradicteur. M. de Saulcy a en effet pris la parole dans la séance suivante : nous résumons sa communication. M. de Saulcy ne peut admettre avec M. de Vogüé, qu'il n'y a rien ou presque rien à Jérusalem d'antérieur à l'époque asmonéenne ou hérodiennne. Il pense que le rapprochement fait par M. de Vogüé entre le palais d'Hyrcan et les monuments de Jérusalem conduit au contraire à une conclusion tout opposée. Hyrcan, qui s'est suicidé au moment même de l'avènement d'Antiochus IV, c'est-à-dire en 176 avant Jésus-Christ, a dû certainement, en élevant sa forteresse, copier quelque chose qui existait avant lui, car à coup sûr il n'est pas l'inventeur du système architectonique employé dans cette construction. — A-t-il copié ce qui existait déjà à Jérusalem, ou a-t-il été chercher, lui Juif et petit-neveu du grand prêtre Onias, une architecture étrangère pour l'imiter? Là est toute la question. M. de Saulcy croit qu'il y a plus de probabilité pour qu'il ait copié un art traditionnel dans son pays. L'appareil du soubassement du Haram-ech-Chérif serait alors le type primitif sur le modèle duquel aurait été élevé le palais d'Hyrcan, au lieu d'être, comme pense M. de Vogüé, une imitation hérodiennne de ce même palais. M. de Saulcy, à l'appui de sa thèse, cite deux quatrains de Prudentius, écrivant vers l'an 394, dont l'un mentionne l'angle antique du Haram ech-Chérif qu'il considère comme faisant partie du *templum vetus*, de la porte Dorée qu'il appelle *porta speciosa*; il dit qu'elle est du temps de Salomon, ce qui est une erreur palpable, mais ce qui montre combien il la croit antique; il ajoute que ce fut à cette porte qu'eût lieu le miracle du boiteux guéri par saint Pierre. A quelle époque chrétienne d'ailleurs la porte Dorée aurait-elle pu être construite? on n'en trouve raisonnablement aucune. On sait en effet qu'il ne fut rien élevé de pareil avant Constantin, et après lui l'emplacement du temple fut, en haine des Juifs, le réceptacle des immondices de toute la ville. Ce fait, dont parle Euty chius, est prouvé par le récit de la visite qu'Omar fit à ce lieu mémorable, qu'il fut obligé de nettoyer avec son manteau, afin de faire sa prière sur la roche sacrée. M. de Saulcy cite aussi le témoignage 1° d'Eusèbe qui, en 320, mentionne formellement des restes debout encore du temple d'Hérode; 2° de saint Jérôme, qui parle des angles du temple antique existant encore à l'époque où il écrit, c'est-à-dire en 400; 3° du Pèlerin de Bordeaux qui, en 333, parle des salles souterraines qui sont sous les grands murs du temple, spécialement sous l'angle en question.

Quant aux constructions intérieures, M. de Saulcy déclare que la question qui domine toutes les autres, c'est celle de la liaison intime des

substructions telles qu'elles sont aujourd'hui avec les faces extérieures des murailles de grand appareil. Il n'a pu les voir; mais il se rendra à Jérusalem au mois de septembre prochain, et étudiera cette question de ses propres yeux. Il complétera le recueil des éléments de la question en faisant photographier avec grand soin tout ce qu'il pourra retrouver de constructions incontestablement hérodiennes, à Césarée, à Hérodéion et à Samarie. Il prie l'Académie de vouloir bien suspendre son jugement jusqu'à l'époque de son retour. Elle pourra alors se prononcer en toute connaissance de cause; puisqu'elle aura pour ainsi dire les monuments mêmes sous les yeux.

M. Renan donne lecture, pour M. Munk, rapporteur de la commission, du rapport contenant les instructions destinées à M. V. Guérin, chargé d'une mission scientifique en Palestine.

M. Reinaud fait un rapport qui lui avait été demandé sur des dessins d'inscriptions arabes qui se trouvent en Perse, dans le Khorassan, et qui ont été rapportés par M. Henri de Blocqueville.

M. Vallet de Viriville lit en communication un *examen critique* de la publication faite pour la première fois par MM. Guessard et Certain, intitulé : *Du mystère du siège d'Orléans*.

M. Reinaud continue la deuxième lecture de son mémoire sur les *Relations de l'empire romain avec l'Asie orientale, dans les premiers siècles de notre ère*.

De nombreuses observations sont échangées dans le cours de cette lecture, principalement sur la question de savoir jusqu'à quel point les poètes latins du siècle d'Auguste peuvent servir de garants au système géographique que l'auteur qualifie de géographie romaine par excellence, et en quoi peut consister ce système. Des objections lui sont aussi adressées au sujet de l'application faite aux Chinois du nom de *Sères*, fréquemment cité dans la poésie latine.

M. le secrétaire perpétuel communique une lettre adressée à l'Académie par M. Boyer, conseiller à la cour impériale de Colmar, relative à une collection de monnaies et médailles mérovingiennes, et autres, collection formée par M. le baron de Berslatt, de Fribourg en Brisgau, et rentrée en France par suite de l'acquisition qu'en avait faite M. Dorlan, avocat à Schelestad. Cette collection est aujourd'hui à Paris, où l'a fait transporter l'héritière de M. Dorlan. M. Boyer croit en devoir prévenir l'Académie. M. de Longpérier, qui a parcouru le catalogue, rend témoignage de l'importance de la collection en général, et particulièrement d'un certain nombre de pièces entre lesquelles se distinguent plusieurs triens mérovingiens.

— M. de Saulcy rend compte à l'Académie d'une exploration qu'il vient de faire dans les Pyrénées-Orientales, de concert avec M. le général Creuly. Il a cru retrouver la trace de la voie antique suivie par Annibal et plus tard devenue voie romaine. Quant aux trophées de Pompée, il ne doute pas qu'ils n'aient été complètement détruits par le temps, dans une région où des monuments bien plus récents sont rongés au point de ne plus être reconnaissables.

A. B

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné à notre collaborateur, M. Vallet de Viriville, professeur adjoint à l'École des chartes, le prix qu'elle avait mis au concours sur ce sujet : « Rechercher les changements introduits ou tentés, sous le règne de Charles VII, dans le gouvernement, l'administration, les finances, l'organisation de l'armée, les rapports de l'Église avec l'État, en assignant la part qu'ont prise à ces diverses mesures la noblesse, le clergé et le tiers état. »

— L'institut des provinces a désigné la ville de Chambéry pour être le siège de la trentième session du congrès scientifique de France.

— M. Victor Guérin est parti par le dernier paquebot, muni des instructions de l'Académie pour sa mission en Palestine.

— On nous annonce qu'une fouille faite sous un tumulus, dans les environs de Châtillon-sur-Seine, a donné les résultats les plus curieux. Un squelette en a été retiré portant encore au bras un bracelet d'or et ayant près de la tête deux magnifiques boucles d'oreilles en or d'un travail gaulois très-remarquable. Nous attendons de plus amples renseignements.

— Le Musée britannique vient de s'enrichir d'une merveilleuse collection de monuments himyarites provenant de Sanah et de Mareb, envoyés par le gouverneur de la colonie anglaise d'Aden. Entre autres objets, on remarque dans cette collection trente-deux grandes tables de bronze chargées de longues inscriptions en caractères himyarites, lesquelles semblent avoir presque toutes un caractère à la fois religieux et historique; les inscriptions de la construction et de la réparation de la fameuse digue de Mareb, déjà publiées par M. Fresnel, d'après les copies de M. d'Arnaud, défectueuses en plus d'un point, une pierre à libations de forme égyptienne avec une dédicace à la déesse Balmakah et au dieu Athtor, divinités propres aux peuples yéménites et dont M. Fresnel avait le premier déchiffré les noms; enfin plusieurs pierres gravées à inscriptions himyarites. Jusqu'à présent aucun monument original de l'ancienne civilisation de l'Arabie heureuse n'avait été rapporté en Europe. L'administration du Musée britannique prépare, et fera paraître très-prochainement, une publication en fac-simile de ces documents si précieux, qui vont fournir des secours inattendus à la science pour le déchiffrement des inscriptions himyarites, peu avancé jusqu'à présent, faute d'un nombre de monuments suffisant.

F. L.

— La *Gazette de Cologne* mentionne un certain nombre de découvertes archéologiques faites récemment dans la Turquie d'Europe, par M. Dethier, directeur de l'École autrichienne, à Constantinople. A la fin du mois de juillet dernier ce savant a trouvé à Sgliza, ville située sur le cours inférieur du Danube, des ruines remarquables et une suite d'inscriptions qui permettent d'y établir la position de l'ancienne ville de la Mésie, nommée *Troesmis*. Il est question dans ces inscriptions d'un *pontifex*, d'un *sacerdos provinciae* et d'officiers de la *legio Augusta* (le numéro n'est pas indiqué); enfin il est plusieurs fois fait mention des *leg. V et VI Mac., Ital., Traiana, Fretensis*, etc. La première partie des inscriptions de Byzance, recueillies par MM. Mordtmann et Dethier est sous presse. Elle comprend trois cents numéros inédits et autant de marques de briques, relatives aux empereurs byzantins. A Périnthe, M. Dethier a trouvé une statue qui, quoique mutilée, semble représenter Marc Aurèle. Enfin une autre trouvaille fort intéressante est celle d'un buste en plomb doré de l'impératrice Plotine, représentée en Junon, qui a été retiré par un pêcheur du fond du Bosphore. Une description détaillée en sera probablement donnée dans les Mémoires de l'Académie de Vienne.

Le tome XXXVI des Mémoires de la même Académie contient la description de nombreuses découvertes d'antiquités romaines faites en Serbie.

— Dans une de ses dernières séances, la Société des antiquaires de France a entendu trois très-intéressantes communications de M. Quicherat sur des découvertes récentes : Nous empruntons au procès-verbal de la séance ce qui a rapport à ces découvertes. « M. Quicherat présente d'abord à la compagnie un sou d'or muni d'une bélière qui a servi à le porter en pendeloque. Cette pièce est à l'effigie impériale, et marquée au revers de la croix haussée entre les deux lettres M, A, type des monnaies de Marseille. Elle porte le nom de l'empereur Phocas. On connaissait déjà des monnaies marseillaises au nom de Maurice Tibère, prédécesseur de Phocas, on n'en connaissait pas de Phocas. Il faut donc reconnaître à présent que l'usage observé du temps de Maurice, de frapper à l'effigie de l'empereur, s'est continué pour Marseille, au moins jusqu'en 610, fin du règne de Phocas.

M. Quicherat fait ensuite passer sous les yeux de la Société un anneau sigillaire en or, sur le chaton duquel est gravé un monogramme dans lequel M. Quicherat et M. Léopold Delisle ont cru reconnaître le nom de RADEGONDIS. Cet anneau a été trouvé sur le champ de bataille de Montcontour. Or les protestants, qui y furent battus, revenaient chargés des dépouilles des églises de Poitiers. Ne peut-on pas supposer que cette bague était celle de sainte Radegonde, ensevelie à Poitiers, et dont la sépulture aurait été violée par les protestants? Nous savons en effet qu'en 1402 le duc de Berri avait fait ouvrir le tombeau de sainte Radegonde, que la sainte avait deux bagues, et que l'une avait été prise par le duc. Les protestants ont pu prendre la seconde. M. Quicherat promet d'ailleurs un mémoire sur ce sujet pour le recueil de la Société.

Enfin M. Quicherat donne de nombreux détails sur des bijoux mérovingiens trouvés dans l'île de Grues (Vendée), et dont le nombre et le travail prouvent que cette localité avait quelque importance sous les rois de la première race. Le nom du lieu dit où les bijoux ont été trouvés, *Craine*, rappelle celui de Cracina, localité où, suivant Grégoire de Tours, était né le comte Leudaste. M. Fillon avait déjà identifié Craine et Cracina. C'est une nouvelle confirmation de la vraisemblance de cette identification. »

— Nous empruntons au *Courrier de Bretagne*, le résumé d'un rapport de M. le docteur G. Closmadec à la Société archéologique du Morbihan, au sujet d'une découverte très-intéressante qui vient d'avoir lieu dans les environs de Questembert :

Le 24 janvier dernier, un journalier des environs de Questembert était occupé à défricher un morceau de lande (le *Parc aux Bœufs*), lorsque sa pioche vint à heurter quelque chose de moins dur que la pierre, et des fragments de poterie volèrent en éclats. Ces fragments n'étaient rien moins que ceux d'un vase en terre de grande dimension, rempli jusqu'aux bords d'une multitude d'objets en métal pesant, recouverts d'une couche d'oxydation verdâtre. — Le vase, enfoui dans la terre au milieu d'une lande inculte, était entouré d'une sorte d'enceinte en pierres sèches. Les objets retirés du vase étaient tous en bronze ou en cuivre, et avaient un poids de plus de trente-cinq kilogrammes. — En voici l'inventaire :

1° Débris de trois épées gauloises en bronze ; 2° débris de plusieurs lances, dont une offre des dessins ciselés ; 3° trois lames de poignards ; 4° vingt et une *cellæ* en bronze, ou haches celtiques, le plus grand nombre à ailerons, d'autres à douille et une à cannelure ; 5° huit petits instruments aplatis, à lame tranchante et munis d'un trou destiné sans doute à permettre la suspension (usage totalement inconnu) ; 6° des outils en bronze, tels que gouges, équerre, enclumeau, etc. ; 7° une quinzaine de petits lingots, résultant de la fusion du métal, dont quelques-uns gardent encore adhérente la poussière rouge du moule primitif ; 8° un nombre considérable de saumons de cuivre rosette, se présentant sous forme de masses métalliques bulleuses, irrégulières et de différents poids ; 9° un étui creux, demi-circulaire, ayant son ouverture au milieu de sa courbure, et qui était rempli d'une poudre noire dont nous ignorons la composition, le paysan l'ayant jetée au feu ; 10° une certaine quantité de terre à mouler rougeâtre, et de nombreux fragments de poteries gauloises et de pierres calcinées trouvées aux alentours, dans le sol même où le vase et son contenu étaient enfouis.

Tous les objets provenant de cette découverte extrêmement curieuse ont été achetés par la Société archéologique du Morbihan et doivent être placés incessamment dans le musée d'archéologie de Vannes.

— A propos des éboulements de falaises produits par les derniers gros temps, l'*Echo du Havre* raconte que l'on a découvert dans ces antiques terrains trois hachettes en bronze, sur lesquelles l'abbé Cochet vient de

donner son opinion dans une lettre au maire du Havre, dont voici les principaux passages :

« Ces hachettes, a-t-il dit, se trouvent à peu près dans toute l'Europe. Elles sont assez communes en France. Généralement, on les trouve par groupes, ce qui fait que les musées de Rouen, du Havre, de Dieppe et de Neufchâtel ont pu s'en approvisionner. On en rencontre même dans les collections particulières. Quelques-unes de ces hachettes ont été soumises à l'analyse de M. Girardin, et le chimiste y a trouvé 14 parties d'étain sur 86 de cuivre. Ce bronze est identique à celui d'un poignard antique rapporté d'Égypte par Passalacqua, et analysé par Vauquelin. Il s'ensuivrait que la composition de l'ancien bronze de notre patrie viendrait d'Orient. Dans tous les cas, les archéologues attribuent généralement les hachettes de ce genre aux Celtes et aux Gaulois, et ils leur donnent communément le nom de *celts*.

« Après avoir fait observer que les antiquaires ont été l'objet de maintes mauvaises plaisanteries contre lesquelles il est bon de se mettre en garde, comme par exemple en 1805, où un faussaire a voulu tromper la ville du Havre en lui faisant recueillir une inscription romaine soi-disant trouvée dans les débris de la Héve, M. Cochet termine en disant qu'il aime à croire que cette dernière découverte de hachettes de bronze est parfaitement authentique. Elles n'ont été, dit-il, ni polies ni ébarbées; elles sont encore telles qu'elles sortirent du moule du fondeur. L'une des trois a possédé un anneau de suspension qui a péri. Le plus souvent, elles n'en possèdent pas. On en connaît qui avaient été dorées. »

— Nous lisons dans la *Gazette de Savoie*, sous la signature de M. Louis Revon :

Habitations lacustres du lac du Bourget. — L'année dernière, MM. Desor, de Neufchâtel; Despines, d'Aix; Pillet, Rabut, de Chambéry, explorant à plusieurs reprises le lac du Bourget, ont reconnu sur ses rives cinq emplacements lacustres. L'un est au Bourget; le second, en face des rochers connus sous le nom de Saut-de-la-Pucelle, près de Tresserve; un autre existe entre Aix et Saint-Innocent; le quatrième, au fond de la baie de Grésine, et le dernier sous Châtillon. Comme il est juste d'accorder aux auteurs d'une découverte le privilège d'en faire part eux-mêmes au public, je laisserai à ces messieurs le soin de décrire leurs intéressantes trouvailles, et je me bornerai à consigner ici le résultat de mes propres investigations.

Mettant à contribution l'obligeance de M. le baron Michaud et de son fils, et guidé par leur connaissance approfondie du lac, j'ai visité les emplacements du Saut et de Grésine. Pour donner une idée de la richesse de ces deux points en débris de poteries, il suffit de dire qu'en explorant seulement la surface avec une petite pince, nous avons pu recueillir en deux jours et demi plus de trois cents pièces! Il est vrai que le temps était on ne peut plus favorable : depuis un mois, le ciel se maintenait d'un bleu

obstiné; pas une ride à la surface de l'eau, si pure, si transparente, qu'à vingt-cinq pieds on distinguait des fragments de vases éparpillés en dehors des pilotis. Grâce à une température comme on en voit rarement en février, le niveau était d'un mètre plus bas qu'à l'ordinaire. Si, à deux ou trois mille ans en arrière, le ciel avait cet éclat, l'air ces bouffées tièdes et parfumées, le lac cette coquetterie de tons cobalt et gris-perle, nous comprenons que des hommes aussi friands de la chair du lavaret que peu soucieux d'avoir maille à partir avec les sangliers ou avec les tribus ennemies, soient venus planter leurs pilotis près des rives abritées contre le vent du Nord. La baie de Grésine, en particulier, est protégée contre la bise par une montagne, et présente un fond de huit à quinze pieds, très-propice à l'établissement d'une bourgade lacustre. Aussi trouvons-nous à environ deux cents mètres de la rive un vaste emplacement couvert de pilotis en chêne. Les fragments de poteries abondent; la plupart ont trente à quarante centimètres de longueur et appartiennent en général à la partie supérieure de grands vases à panse renflée. L'étude des courbes indique pour l'ouverture un diamètre de quarante, cinquante et même plus de soixante centimètres. Ces dimensions, rares dans les autres lacs, sont ici l'état normal. La terre est souvent d'un assez beau rouge et parsemée de grains siliceux. Autour du col s'enroule un cordon festonné, et des ondulations sillonnent le fond et le rebord. Parfois, au lieu de cordon, ce sont des lignes creusées parallèlement, ou des points creux marqués avec un outil à empreinte carrée, ronde ou triangulaire. J'ai recueilli quelques vases de moindres dimensions, presque complets, en terre grise ou noire, et d'un galbe élégant : le rebord s'infléchit en arrière, suivi d'un renflement que des méplats relie à une base étroite. Plusieurs fragments sont calcinés par un incendie qui a réduit en charbon un certain nombre de pieux. Au fond d'un vase était une pierre usée d'un côté, ayant servi probablement de polissoir.

Si l'emplacement de Grésine est intéressant pour le nombre et le volume des amphores, celui du Saut l'est peut-être davantage pour la variété des produits. Établi à cent vingt mètres de la rive, il présente d'abord un fond assez uni, de trois à quatre mètres en moyenne, mais qui plonge tout à coup à une profondeur de sept à huit mètres. C'est précisément dans les parties un peu profondes, à quatorze pieds, que notre pince a ramené le plus d'objets curieux : quatre couronnes en terre, pour supporter les vases à fond pointu ou arrondi; plusieurs fragments de jattes et d'assiettes dont le rebord est perpendiculaire à la base; un petit vase à col étroit; un autre de la dimension d'une salière; des débris de poterie très-fine, amincie parfois jusqu'à un millimètre, et d'un travail soigné. Dans la partie moins profonde, nous avons recueilli beaucoup de restes de grandes amphores, des pieux en chêne, et une pièce intéressante : c'est une longue traverse de plate-forme, non équarrie; elle présente en trois points des mortaises faites maladroitement avec un instrument qui a déchiré le bois plutôt qu'il ne l'a scié ou taillé.

Ces débris, joints à ceux que j'ai recueillis sur les emplacements lacustres de Thonon, du Roselet, du Châtillon, et aux dons précieux de MM. Troyon et Morlot, seront groupés la semaine prochaine au musée d'Annecy, dans une armoire spéciale, avec accompagnement de croquis à l'aquarelle. Il est à souhaiter que le musée de Chambéry et la collection naissante de Thonon mettent aussi bientôt à la disposition du public leurs richesses exhumées des lacs, ces produits qui donnent, depuis quelques années, aux musées suisses un cachet singulier, en dehors de tout ce qu'on voit ailleurs, et bien propre à piquer la curiosité. Si les collections de Savoie ne rivalisent pas jusqu'ici avec la Suisse pour le nombre des instruments en silex, en bois de cerf, en bronze ou en fer, elles offrent toutefois assez d'éléments pour convaincre les incrédules, pour affermir les gens bien pensants dans leur foi aux lacustres, et pour intéresser le public aux mœurs, à l'industrie et aux arts de ces peuplades dont, il y a dix ans à peine, on ne soupçonnait guère l'existence.

LE COMTE CONESTABILE AU DIRECTEUR DE LA *Revue*.

Découverte d'un tombeau étrusque à Orvieto.

« Monsieur et cher confrère,

« Je m'empresse de vous communiquer pour votre *Revue* une nouvelle archéologique que je viens de recevoir de Rome au moment même où je vous écris. Il s'agit de la découverte, qui a eu lieu tout dernièrement près d'Orvieto (Italie), d'un tombeau étrusque orné de peintures accompagnées d'inscriptions nombreuses et dont quelques-unes assez longues, à ce qu'on dit. Mon savant correspondant ne savait encore rien ni sur le degré d'intérêt artistique ni sur le sujet de ces peintures; par conséquent il se tait là-dessus. Mais, même sans cela, il est permis d'accepter dès maintenant, comme d'une haute importance, le fait de cette trouvaille, dont le principal honneur revient à M. Golini, le fouilleur le plus intelligent et le plus heureux que nous ayons maintenant en Italie, pour les nécropoles de l'ancienne Étrurie. C'est un bien digne successeur d'Alexandre François, dont l'expérience et les connaissances pratiques eurent, comme vous savez, une grande part dans les découvertes du savant M. Noël des Vergers. Vous n'ignorez pas sans doute que, pour quelques archéologues, Otfried Müller le premier (1), l'Orvieto moderne pourrait représenter l'ancien emplacement de la célèbre ville étrusque VELSUNA (*Volsinii*), détruite par les Romains, maintenant appelée *Bolsena* et placée à trois lieues de distance d'Orvieto; selon d'autres savants, Niebhur, par exemple, on devrait plus probablement y reconnaître la position de l'ancien *Salpinum*, ville considérable de l'Étrurie qui vint en aide à Volsinii dans sa guerre avec Rome l'année 392 avant Jésus-Christ (2). Quoi qu'il en soit de cette

(1) *Die Etrusker*, I, 451, n. [61].

(2) *Tite-Live*, V, 31-32.

question, dans laquelle Orioli, Bunsen, Donnis, etc., ont émis leurs différents avis, la ville dont nous parlons, avec ses environs, faisant partie, il y a trois ans, des États de l'Église, à dix lieues de Clusium et à six lieues de *Monte-Fiascone* (le *Fanum Voltumne* peut-être des anciens), se trouve, sans contestation, sur un terrain éminemment étrusque, et signalé déjà depuis la renaissance des études sur l'Étrurie par plusieurs découvertes importantes, dont les volumes de notre grand *Institut archéologique* de Rome, entre autres, ont donné, à différentes reprises, connaissance au monde savant. Espérons, en attendant, que parmi les autres résultats scientifiques de cette dernière trouvaille, nous pourrons aussi tirer quelques-uns des éclaircissements dont nous avons tant besoin pour marcher d'un pas plus sûr et plus rapide vers une meilleure connaissance de la langue mystérieuse de nos ancêtres.

« Agréez, monsieur et cher confrère, l'assurance de mou parfait dévouement.

GIANCARLO CONESTABILE.

« Orléans, 13 mars 1863. »

M. BULLIOT A M. LE GÉNÉRAL CREUZY.

« Général,

« Nous venons de trouver un morceau de marbre qui, selon toute probabilité, portait le nom d'*Augustodunum*, que nous ne possédons sur aucun monument épigraphique.

« Malgré toutes les recherches, on n'a pu trouver la suite; ce morceau était perdu dans un amas de décombres, remués antérieurement. Il ne reste de reconnaissable que les lettres suivantes :

M // V
T O D V
O N S I S
V M
O S

« Il n'est guère possible de ne pas y reconnaître le nom d'*Augustodunum*, qu'aucune inscription ne nous avait encore donné. Ou ne connaissait jusqu'ici que l'inscription rare et fautive de la Bibliothèque impériale, portant le nom de la déesse Bibracte.

« Une inscription tumulaire de notre Musée, parle d'un *Sexvir Augustalis*.

IN AEDVIS
CONSISTENTIS

Nous avons probablement la même formule sur notre nouvelle pierre.
Agréez, Monsieur, etc.

« J. G. BULLIOT, »

BIBLIOGRAPHIE

L'Acropole d'Athènes, par M. Beulé, 1 vol. in-8 avec planches. Paris, chez Firmin Didot. Nouvelle édition.

On sait avec quelle faveur a été accueillie la première édition de cet ouvrage. L'élégance du style, la précision des jugements, un vif sentiment de l'art mêlé à la connaissance des détails les plus techniques le recommandaient également aux savants, aux artistes et aux gens du monde désireux de connaître, autant qu'on le peut de si loin, ces magnifiques monuments du plus beau siècle d'Athènes. L'édition a été épuisée, comme on le voit, en peu de temps. La nouvelle édition que M. Beulé nous donne aujourd'hui sera plus populaire encore. L'auteur avait tenu en effet, dans le principe, à justifier toutes ses assertions, à citer scrupuleusement tous les textes. Il voulait ne se présenter d'abord au public que preuves en main. Aujourd'hui que le livre n'a plus à se faire accepter, qu'il a son rang acquis dans la science et dans l'art, tous ces annexes et ces accessoires qui grossissaient l'ouvrage et en augmentaient considérablement le prix, puisqu'il avait fallu faire deux volumes, pouvaient disparaître sans inconvénient et au grand plaisir de la majorité des amateurs. M. Beulé, qui, en homme de goût, sait ce qu'un ouvrage gagne à être court, a fait le sacrifice de tout ce bagage devenu inutile. *L'Acropole d'Athènes* n'a plus qu'un volume, nous en félicitons l'auteur. Il serait très-déplacé de dire ici du mal de la science, toutefois il faut avouer qu'elle est, dans sa forme technique, généralement peu aimable. C'est donc une bonne fortune que de la trouver dégagée de ces lourdes allures et parlant un langage simple et clair pour tous. Un livre qui ne s'adresse pas exclusivement aux savants n'a pas besoin de porter toutes ses citations avec lui. Qu'on réserve ce luxe scientifique pour les mémoires des académies. L'exemple de M. Beulé montre que les idées n'y perdent rien et que l'œuvre en acquiert un charme nouveau. Pour nous, nous avons relu le volume de M. Beulé avec un très-vif plaisir. Une magnifique impression, des planches d'une exécution parfaite, tout se réunit pour en faire un livre à la fois très-instructif et très-attractif, et le complément indispensable de toute bibliothèque d'amateur.

A. B.

Les Arts somptuaires, histoire du costume et de l'ameublement, des arts et des industries qui s'y rattachent, par M. Ch. Louandre, 4 vol. in-4, dont 2 de gravures en couleur. — Médaille de première classe à l'Exposition universelle. — Hangar-Maugé, éditeur, 5, rue Honoré-Chevalier.

Au milieu des diverses recherches que les études archéologiques suscitent avec tant de succès depuis un certain nombre d'années, le costume

et l'ameublement étaient réellement négligés, lorsqu'un dessinateur français, M. Ferdinand Seré, entreprit de réparer cet oubli, de combler cette lacune. Enlevé prématurément, à l'âge de trente-sept ans, au moment où il venait enfin d'établir son nom dans un bon rang par une série de publications les plus splendides de l'archéologie pittoresque, le *Livre des Métiers*, in-4; le *Moyen âge et la Renaissance*, publié avec le concours du bibliophile Jacob. 5 vol. in-4, M. F. Seré a laissé inachevée son *Histoire du costume et de l'ameublement*. M. Louandre, dont l'érudition est aussi variée que sûre, est venu reprendre la tâche et la conduire heureusement à terme, sous le titre de *les Arts somptuaires* (1). M. Louandre nous a semblé mieux résoudre le problème que la plupart de ses devanciers : les uns, comme Maillot, *Recherches sur les costumes*, 1804, 3 vol. in-4, avaient vieilli et n'étaient plus dans le courant des idées actuelles, ni au niveau des découvertes récentes; d'autres, excellents comme Viclet Le Duc, dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français, depuis les Carolingiens jusqu'à la Renaissance*, 1855, ou comme Bonnard, *Costumes des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles*, etc., réédité tout récemment par M. Ch. Blanc, 3 vol. in-4, s'étaient circonscrits et cantonnés dans certaines époques déterminées, et n'embrassaient pas l'ensemble des arts somptuaires. Faut-il parler de ceux qui se bornaient à reproduire des personnages isolés et qui souvent même, au lieu de donner les types tels qu'ils nous ont été conservés par le moyen âge (essentiellement réaliste dans les détails, on le sait) sur les monuments ou dans les manuscrits, ont composé des figures de fantaisie, qui n'avaient d'historique que le nom dont on les étiquetait, presque toujours au hasard? Une autre lacune se trouvait encore trop fréquente : dans l'histoire de l'art comme dans l'histoire politique, et particulièrement au point de vue de l'ameublement, on ne s'occupait que des grands et des rois; on analysait les inventaires royaux et princiers, et on négligeait les gens de moyen état, de position intermédiaire, le bourgeois; et cependant, pour avoir de précieux et curieux renseignements sur les habitudes domestiques de nos ancêtres, on n'avait qu'à ouvrir les donations par testaments qui se trouvent en si grand nombre dans toutes les archives hospitalières, et particulièrement dans celles de l'assistance publique de Paris, archives dont l'habile directeur général, M. Armand Husson, fait en ce moment dresser l'inventaire. M. Charles Louandre a voulu faire œuvre d'érudit sérieux, un livre que l'artiste, l'historien, l'homme de lettres et souvent même l'archéologue pût consulter avec sécurité et profit : dans l'*Introduction générale* ou dans les *Notes explicatives des figures*, il ne s'appuie que sur des textes authentiques; c'est une mosaïque d'érudition, si nous pouvons

(1) Rendons exactement à chacun ce qui lui est dû : M. Seré avait réuni avant sa mort soixante-trois planches; les autres planches furent choisis par M. Louandre, qui a écrit le texte tout entier; M. Ciappori a dessiné toutes les planches, sauf les soixante-trois premières; à M. Hangar Maugé reviennent l'impression et l'exécution lithochromique faites avec soin et talent.

nous exprimer ainsi, rehaussée encore par l'habile et intéressante mise en œuvre.

Pour les trois cent vingt-quatre miniatures en couleur tirées à part et qui représentent plus de cinq mille costumes, meubles, armes et objets divers, M. Ciappori a donné un décalque fidèle des miniatures, des tableaux, des vitraux du moyen âge ou la représentation rigoureuse des différents objets conservés dans nos musées nationaux ou les collections les plus célèbres, et il a toujours eu soin, pour favoriser les recherches des travailleurs, d'indiquer la date et la provenance de chaque objet. Le récit de l'histoire du costume est plein d'intérêt : quelles piquantes leçons Charlemagne et saint Louis donnent, à propos d'habillements, à leurs courtisans prodigues, leçons qui valaient mieux que les lois somptuaires de Philippe IV et de Louis XIV (p. 67 et 157). A propos de la barbe et de la chevelure, le poème que le moine Hucbald composa, sous le règne de Charles le Chauve, en l'honneur des têtes dédaignées montre que l'art du courtisan est éternel ; ce n'était pas seulement à Alexandrie (chevelure de Bérénice) que les poètes savaient vanter des cheveux absents (p. 74). S'il est un sceptre que la noblesse française a toujours été jalouse de tenir haut et ferme, c'est celui de la mode ; qu'on lise (p. 224) la description de l'habit du beau Bassompierre, on verra que s'il le cède, c'est de bien peu, au fameux costume que « l'entrepreneur de la misère publique, » Buckingham, vint étaler à tous les yeux charmés dans les bals d'Anne d'Autriche. M. Louandre finit l'histoire de la mode et du costume en France par les longues conférences de Marie-Antoinette et de la célèbre couturière-modiste, mademoiselle Bertin, conférences qui « eurent, d'après les mémoires de madame de Campan, des résultats funestes pour Sa Majesté ; » en répandant de proche en proche, dans toutes les classes, le goût pour les futilités de la coquetterie féminine, elles donnèrent naissance au bruit public « que la reine ruinerait toutes les dames françaises, » et furent une des causes de la désaffection générale qui poursuivit Marie-Antoinette aux approches de la révolution française.

C'est par cet art que M. Louandre ranime les siècles écoulés en mettant les hommes et les femmes du passé dans le milieu même où ils ont vécu, et offre par son texte et ses dessins un intéressant panorama où reparaissent les personnages, les villes, les églises, les châteaux, les appartements. Nous aurions cependant désiré que la partie de l'ameublement fût traitée avec une étendue égale à celle que M. Ch. Louandre a si justement donnée au costume et dont l'historique est des plus complets. Nous ferons encore à M. Louandre une petite chicane à propos du secrétaire d'État de Richelieu, Sublet de Noyers, qu'il met au nombre des protecteurs de l'art. Peut-on réellement accorder ce titre à l'homme d'État qui, conseillé par une fausse pudeur, détruisit plusieurs chefs-d'œuvre trop nus, et entre autres la fameuse *Léda*, de Michel-Ange ? Nous aurions au moins voulu une réserve contre ce zèle iconoclaste. Cette légère dissidence,

on le comprend, n'ôte rien à l'estime sérieuse que nous professons pour le beau et important travail de M. Louandre, qui a justement été récompensé d'une médaille de première classe à l'Exposition universelle.

ALPH. FEILLET.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais, fondateur président de la Société de sphragistique, etc. 2^e série. — **Enseignes de pèlerinages.** Paris, chez l'auteur, quai des Orfèvres, 54. In-8°, fig.

La *Revue archéologique* a plus d'une fois entretenu ses lecteurs du cabinet d'antiquités formé par M. Arthur Forgeais et de ses publications. Aujourd'hui la collection Forgeais, réunie, selon nos vœux, au musée de Cluny, est venue accroître, en ce genre, la somme de nos richesses publiques. Après avoir créé cette œuvre, après en avoir doté son pays, M. Forgeais poursuit la tâche qu'il s'est donnée, en publiant le *Catalogue illustré* de son cabinet. Cet office lui revenait de droit, non-seulement comme auteur de la collection, mais encore parce que M. Forgeais, plus exercé que quiconque à ce genre de reproduction, est artiste autant qu'archéologue, et que sa main a tenu le crayon du dessinateur avant de saisir la plume du critique et de l'archéologue.

L'ensemble de ce catalogue (grand in-8°, se compose comme il suit :

1^o *Notice générale sur des plombs historiés trouvés dans la Seine*, 1858 ;

2^o *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine* (catalogue proprement dit). 1^{re} série : *Méreaux des corporations des métiers* (deux cents dessins), 1862 ;

3^o *Id.*, *id.* 2^e série : *Enseignes de pèlerinages*, 1863 ;

4^o Pour paraître incessamment : 3^e série : *Numismatique*.

Le présent volume, qui forme le n^o 3 de la série générale, représente environ deux cents enseignes ou figures, toutes relatives aux pèlerinages les plus fréquentés au moyen âge par les Parisiens. Il ne faut pas oublier que ces menus objets ont été retirés de la Seine et presque tous aux pieds des ponts Saint-Michel et Notre-Dame, jadis habités et chargés de maisons. La plupart de ces figures sont de beaucoup antérieures à 1550 et précèdent, par conséquent, le fameux écroulement du pont Notre-Dame. Cette circonstance, à elle seule, expliquerait la présence ou la réunion de ces objets, sous les arches de ces ponts, au lieu même où cet Herculanum au petit pied s'ensevelit, non pas sous les laves du Vésuve, mais dans les eaux du fleuve. Et depuis des siècles, l'eau de ce fleuve, en s'écoulant, a été pour ces objets comme un voile qui les a conservés et couverts sans les déplacer !

M. Forgeais a divisé cette section ou chapitre de son catalogue en trois chapitres : Pèlerinages à la *sainte Vierge* ou *Notre-Dame* ; Pèlerinages aux saints ; Pèlerinages aux saintes. Cinquante et un monuments ou enseignes appartiennent à la première de ces catégories. Elles se répartissent entre les Notre-Dame suivantes : *Boulogne* (sur-Mer et Boulogne-lès-Menus,

près Paris), Chartres, Liesse, Rocamadour, Saint-Denis en France, Vauvert, près Paris; Tombelaine, près le mont Saint-Michel; plus, quelques fragments indéterminés. Les autres enseignes se rapportent aux saints et saintes ci-après indiqués : Saint-Jean d'Amiens (9 variétés); Saint-Dominique de la Calzada (1 figure); Saint-Éloi (18 fig. ou variétés); Saint-Eutrope (2 fig.); Saint-Fiacre et Saint-Faron (20 fig.); Saint-Gilles (1 fig.); Saint-Julien de Vouvant (1 fig.); Saint-Léonard (3 fig.); Saint-Leu de Serant (2 fig.); Saint-Mathurin de Larebant (5 fig.); Saint-Martin (1 fig.); Saint-Maur des Fossés (10 fig.); Saint-Michel au péril de la mer (15 fig.); Saint-Quentin (2 fig.); Saint-Thomas de Cantorbéry (2 fig.); 8 de Sainte-Geneviève et 4 de Sainte-Marie-Madeleine en Provence. Chacun des monuments reproduits est accompagné de notices rédigées avec soin, avec conscience, et aussi agréables qu'instructives. A. V.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. Charles Toubin deux brochures intitulées, la première : LE CHAMP SACRÉ DES SÉQUANES, *réponse à M. le président Clerc*; la seconde : LE CULTE DES ARBRES CHEZ LES ANCIENS. Paris, Dumoulin, 1862. Nous nous bornons à les annoncer, le temps nous manquant pour en rendre compte. A. B.



MONUMENT FUNERAIRE TROUVÉ A AUZIA
 (Afrique).

NOTE

SUR

LE TEMPLE DE JÉRUSALEM ⁽¹⁾

MESSIEURS,

Dans une des dernières séances, j'ai eu l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie la collection de dessins que j'ai rapportée de Jérusalem. Je voudrais aujourd'hui résumer en quelques pages rapides l'ensemble des faits dont ces dessins sont la constatation et la preuve. Comme vous avez pu le voir, mes conclusions diffèrent souvent de celles d'un savant que je considère comme mon maître, et dont les conseils ont dirigé mes premiers pas sur la terre de Syrie. Je lui dois, ainsi qu'à vous, de soumettre au contrôle de votre jugement les raisons pour lesquelles j'ai été conduit à me séparer de lui : ces raisons, je me hâte de le dire, sont puisées à un ordre de recherches qui lui a été interdit. C'est en effet l'intérieur du Haram-ech-Chérif qui m'a fourni les éléments d'une étude sérieuse et complète des ruines du temple. Il y a dix ans, aucun chrétien ne pouvait y pénétrer : il est donc facile de comprendre que la science la plus éclairée n'ait pu suppléer à l'insuffisance des renseignements.

Je n'en veux citer ici qu'un exemple : celui de la porte Dorée. Vue du dehors, elle paraît être un débris de l'ancien temple : mais il suffit de pénétrer dans le Haram pour se convaincre du contraire : un simple coup d'œil démontre qu'elle n'a jamais pu faire partie de l'enceinte primitive. En effet, c'est un petit monument complet, orné sur ses quatre façades, c'est-à-dire construit pour être isolé ; de plus, situé à six mètres en contre-bas de la plate-forme qui formait autrefois le parvis extérieur du temple. Il est donc évident qu'il a

(1) Luc à l'Académie des inscrip. et belles-lettres, dans la séance du 27 mars 1863.

été bâti après la destruction de la plate-forme, de la terrasse qui la soutenait à l'est, et des portiques qui la couronnaient. Devant ce fait matériel tombent toutes les tentatives faites pour établir une relation quelconque entre la porte Dorée et le temple de Jérusalem, mais il était impossible de s'en rendre compte sans entrer dans l'enceinte. J'en dirai autant des grandes substructions situées au sud du Haram, et dont le véritable caractère m'a été révélé par la vue de leur disposition intérieure.

Par ce qui précède, on voit déjà que c'est l'étude du terrain et des monuments, bien plus que celle des textes, qui m'a fourni les éléments d'une discussion nouvelle. Je passerai donc rapidement sur les assertions exagérées et contradictoires de Josèphe, le seul écrivain qui puisse avoir quelque autorité dans cette question, car je ne saurais accorder aucune valeur archéologique à des vers de Prudence, écrits au iv^e siècle, en Italie, dans un sens généralement mystique ou figuré, et qui, même en les prenant au propre, ne signifient qu'une chose : c'est qu'à cette époque il restait des débris du temple de Jérusalem, ce que personne ne songe à contester. J'en dirai autant d'Eusèbe, du Pèlerin de Bordeaux, de saint Jérôme. Ils ont vu au iv^e siècle ce que nous voyons au xix^e, les grandes substructions du mont Moriah : ils les ont, ainsi que nous et avec raison, considérées comme les restes du temple, mais ils ne jettent aucune lumière sur la question qui nous occupe, c'est-à-dire sur la question de savoir si ces débris, vus par eux et par nous, proviennent du temple d'Hérode ou de celui de Salomon.

Josèphe seul peut donc nous être utile, parce qu'il a vu les travaux d'Hérode soixante-dix ans environ après leur achèvement, et qu'il a pu constater par ses yeux quelles étaient les portions de l'enceinte primitive qui avaient été conservées. Malheureusement ses récits sont empreints d'une grande exagération. Peut-on, en effet, prendre au sérieux des descriptions de murs de trois et quatre cents coudées de haut, bâtis avec des pierres de vingt-cinq coudées de longueur sur douze de hauteur et huit de profondeur? Que si on les prend au sérieux, les contradictions surgissent à chaque ligne. Nous allons le constater rapidement en les comparant d'abord avec la forme du terrain et la nature des ruines, ensuite en les comparant entre elles.

La hauteur totale du mont Moriah, au-dessus de la vallée orientale, étant, dans sa plus grande profondeur, de soixante-dix mètres environ, on ne comprend pas comment il a fallu entourer le sommet de la montagne d'une terrasse de deux cents mètres de haut. Josèphe

parle d'un mur construit en blocs gigantesques, reliés par des armatures de fer, soutenant un terre-plein massif : or, les substructions encore visibles appartiennent à un mur dont les pierres, excepté dans les angles, n'excèdent pas les dimensions ordinaires du grand appareil gréco-romain, sans armatures de fer, et qui soutient un système de voûtes et de chambres intérieures. Josèphe parle d'une enceinte de quatre stades, c'est-à-dire de moins de huit cents mètres, et celle que nous voyons a plus de quinze cents mètres de circuit.

Comparés entre eux, les textes de Josèphe offrent les mêmes contradictions ; et, en choisissant bien les passages, il ne serait pas impossible de prouver *par Josèphe* que les substructions du Haram ne peuvent pas être de Salomon. Ainsi, il dit expressément (*B. J.*, V, 5, 1) que Salomon n'avait fait que commencer la plate-forme du temple et bâtir la terrasse de l'est, laissant les autres faces *nues*, γυμνόν ; que le reste de l'enceinte fut l'œuvre de longs siècles, et parmi ces siècles il compte celui d'Hérode, car ce passage se trouve dans la description du temple au moment du siège de Titus. Un autre passage (*A. J.*, XX, ix, 7), relatif au roi Agrippa, permet une conclusion analogue, tandis que la grande description du onzième chapitre est légitimement invoquée à l'appui d'une opinion contraire.

Le plus sage est donc de ne pas s'appuyer sur des textes qui peuvent à volonté fournir des arguments si opposés, et de ne leur demander que ce qu'ils peuvent donner, c'est-à-dire des indications générales. La seule chose qui me paraisse pouvoir être tirée de l'ensemble des assertions de Josèphe et de leur comparaison avec les versets 2, 3 et 11 du III^e chapitre des *Actes des Apôtres*, c'est la suivante : Dans les grandes démolitions ordonnées par Hérode pour asseoir ses nouvelles constructions, on aurait respecté le mur oriental et son portique, et, après l'achèvement des travaux, Agrippa aurait refusé de le renouveler, comme sans doute on avait renouvelé le reste. Ce mur, débris du temple antérieur à Hérode, portait dans la langue populaire le nom de Salomon, comme aujourd'hui encore toute ruine antique est attribuée par le vulgaire, en Syrie à Salomon, en France à César. La tradition dans ce cas avait-elle raison, avait-elle tort ? C'est ce qu'il nous est impossible de décider, car de ce mur oriental il ne reste pour ainsi dire rien. Il est à remarquer que le grand appareil à bossages, si caractéristique, ne se trouve précisément pas sur la face orientale du Haram, si ce n'est aux deux angles extrêmes où il peut être considéré comme le raccordement des nouveaux travaux avec les anciens. Toute la terrasse intermédiaire n'est qu'un assemblage informe des maçonneries les plus variées, appa-

reils de toute nature et de tout âge, élevés sans méthode dans des alignements divers et sans cesse interrompus. Parmi les matériaux de toute provenance dont se compose cette terrasse, se trouvent de grands blocs, grossièrement taillés, et sans aucun rapport avec les belles assises des autres faces. Faut-il les considérer comme provenant de la construction primitive? Cela n'est pas impossible, quoique pour ma part j'aie de la peine à voir dans ces pierres informes les beaux matériaux mentionnés par la Bible. Toujours est-il que, d'après Josèphe lui-même, c'est là, à l'est, qu'il faudrait chercher Salomon, et qu'on le trouvera sans doute quand on aura pu fouiller le sol, et découvrir sous la maçonnerie moderne les fondations du temple primitif.

J'ai hâte de revenir sur un terrain plus solide, et de quitter les hypothèses pour les faits. Dans cette voie je n'ai qu'à me laisser guider par M. de Saulcy : avec sa sagacité ordinaire, il a reconnu que les divers appareils du mur d'enceinte étaient superposés chronologiquement comme des couches géologiques, et jeté ainsi les bases d'une classification vraiment scientifique. Parmi ces stratifications archéologiques, il a surtout distingué deux systèmes, qui sont en effet les principaux : l'un, le plus ancien, que j'appellerai avec lui *le grand appareil*; l'autre, le système de la porte Dorée. Ce sont les seuls qui doivent nous occuper ici, car seuls ils constituent un système : les autres appareils sont des accommodages de toutes les époques, depuis les Romains jusqu'aux Turcs. Je devrais pourtant excepter de cette exclusion le système arabe primitif, contemporain des travaux de la mosquée d'Omar et de la première mosquée El-Aksa : c'est un ensemble très-grand et très-complet, mais dont l'étude nous entraînerait au delà des limites de cette communication. Je dirai, pour ne plus y revenir, qu'il comprend le grand réseau des substructions voûtées de l'angle sud-est, et la plus grande partie du rempart moderne.

Je reviens aux deux ensembles antiques. Le premier est surtout caractérisé par le grand appareil dit à bossage, et déjà si souvent décrit. Je ne puis entrer ici dans tous les détails dont nous avons été obligés de nous rendre compte, afin de bien préciser la nature de cet appareil, et nous permettre de le reconnaître partout où il se rencontre : mais comme, à mon avis, la cause principale des divergences qui se sont produites réside dans le vague des définitions, je dois donner quelques explications.

Le travail *en bossage* est, à proprement parler, un moyen rapide et économique d'appareiller un mur, en laissant brut le champ de la

Pierre et en ne layant que les bords. Ce procédé a été employé de tout temps par les Grecs, les Romains, les Gothiques, les Arabes, les Florentins. Il a surtout été appliqué aux constructions qui devaient avoir un aspect sévère et offrir à l'esprit une idée de force et de résistance, telles que soubassements, murs de soutènement, d'enceinte ou de fortifications. Parmi les monuments grecs où il se rencontre, je citerai particulièrement le soubassement du temple d'Agrigente, celui de la *lanterne de Démosthènes*, et les murs de la ville de Messène. Le bossage, même quand il n'est destiné qu'à varier la surface d'un mur, a toujours une assez forte saillie, qu'elle soit lisse ou historiée.

Du *bossage* dérive un motif de décoration auquel les architectes ont donné le nom de *refend* : c'est une rainure peu profonde qui encadre la pierre uniformément layée, et accuse fortement les lits et joints. Les Romains ont été très-prodiges de ce procédé; ils l'ont appliqué non-seulement au marbre comme dans le temple de Vesta à Rome, mais au stuc comme dans les appareils simulés qui recouvrent les temples et la plupart des maisons de Pompéi.

Cette distinction était nécessaire à établir, car à Jérusalem les deux procédés se trouvent en présence : les murs gothiques, arabes et certains murs romains sont à *bossages*, mais le grand appareil du Haram est à *refends* : chaque pierre, layée avec le plus grand soin sur toute sa surface, est entourée d'une rainure de six à dix centimètres de largeur sur deux et demi de profondeur. Le champ est donc très-peu saillant, et ce qui le distingue encore, c'est qu'il est entouré d'une *ciselure*, bande sans profondeur qui a servi à régler le travail du tailleur de pierre. Je dirai en passant que cet appareil est celui de la tour de David, où il est inachevé; de l'enceinte de la mosquée d'Hébron, et du mur judaïque que j'ai déblayé à l'est du Saint-Sépulcre. Le caractère principal du premier système de l'enceinte du Haram est donc l'appareil à *refends* et à *ciselures*. En outre, dans les portions du mur qui sont en terrasse, les assises ont un *fruit*, variable suivant l'effort à supporter, mais qui n'excède pas cinq centimètres (1).

Le second système a pour caractère un appareil moins grand que le précédent, mais grand néanmoins, soigné, sans *refends* ni *ciselures* : dans les portions en terrasse le *fruit* est plus marqué et varie de quatre à treize centimètres.

(1) Les murs de la tour de David, d'Hébron et le troisième fragment que j'ai cité n'ont pas de fruit : ce ne sont pas des terrasses.

Le premier système comprend tous les soubassements de la face sud, les angles sud-est et nord-est jusqu'à une certaine hauteur, puis les assises inférieures de la face ouest, depuis l'angle sud-ouest jusques et y compris le mur devant lequel les Juifs vont pleurer. Les chambranles *intérieurs* de la porte Dorée appartiennent aussi à ce système, s'ils ne sont plus anciens. Trois portes s'ouvrent dans ces substructions et s'accordent avec elles par leur apparence monumentale, par le style sévère de leurs baies rectangulaires et de leurs linteaux monolithes. L'une à l'ouest, que nous nommerons la *porte occidentale*, et qui est située directement sous la porte moderne des Maugrabins; deux au sud, que nous appellerons la *double* et la *triple* porte, la première située sous la mosquée El-Aksa, la seconde un peu plus à l'est. Ces portes étaient de plain-pied avec l'extérieur, mais souterraines par rapport au terre-plein intérieur. Après les avoir franchies, on trouvait un vestibule voûté, puis des rampes qui conduisaient à la plate-forme. La porte primitive qui a été remplacée par la porte Dorée était disposée de même, car son seuil est sensiblement au même niveau que ceux de la double et de la triple porte, c'est-à-dire à six mètres environ en contre-bas de la plate-forme dont la hauteur est indiquée par la surface aplanie du rocher.

Le pont qui reliait le temple au mont Sion appartient au même ensemble : les arrachements de la première arche, engagés dans le grand appareil, font corps avec lui. En développant la courbe, dont l'amorce seule est conservée, on arrive à placer le tablier du pont précisément à la hauteur de la grande plate-forme du rocher. L'espace demeuré vide entre l'extrémité irrégulière du roc et le mur de soutienement de la face sud, était rempli par de grandes voûtes construites comme le pont, c'est-à-dire en berceaux formés de très-gros blocs. On voit encore, à l'intérieur de l'angle sud-est, les sommiers de deux étages de ces voûtes; les chambres qu'elles couvraient étaient éclairées par des fenêtres disposées absolument comme les portes, c'est-à-dire en baies rectangulaires très-simples, accolées et séparées par des trumeaux unis à l'extérieur, ornés à l'intérieur d'une colonne engagée. En voyant l'aspect sévère et simple de tout ce système, on ne peut s'empêcher de songer à la phrase de Josèphe décrivant l'enceinte bâtie par Hérode : *A l'extérieur, dit-il, il n'y avait ni peinture ni sculpture d'aucune espèce.*

Le deuxième système comprend la porte Dorée dans sa forme actuelle, le remaniement de la double porte, la belle terrasse qui au sud supporte la mosquée El-Aksa et la mosquée d'Abou-Bekr, les assises qui à l'ouest reposent sur le mur où pleurent les Juifs et qui

reparaissent encore un peu plus au nord, près de la porte dite Babel-Hadid.

M. de Saulcy a parfaitement reconnu ces deux systèmes, leurs limites et leur succession chronologique ; mais, jugeant d'après les éléments qu'il avait à sa disposition que le deuxième était du temps d'Hérode, il était logiquement conduit à considérer le premier comme étant de Salomon, le seul roi qui, avant Hérode, ait fait exécuter un grand travail d'ensemble. Aujourd'hui, les éléments nouveaux que j'apporte m'obligent à changer le point de départ de l'échelle chronologique, en me permettant de démontrer rigoureusement l'âge de la porte Dorée et de tout le système qui s'y rattache.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la porte Dorée est un monument isolé et nécessairement construit après la destruction des terrasses du temple et des portiques du parvis extérieur. De plus, la disposition intérieure est franchement byzantine. Les voûtes sont formées de coupoles sur pendentifs, supportées par des colonnes et des pilastres dont les chapiteaux sont d'un style gréco-romain dégénéré ; et quant aux archivoltes extérieures, je ne saurais hésiter sur leur âge depuis que nous avons trouvé dans le nord de la Syrie des centaines de monuments chrétiens, datés, qui offrent le même style et jusqu'aux mêmes détails d'exécution. J'en dirai autant du remaniement de la *double porte* : l'archivolte extérieure est un placage contemporain de la porte Dorée, tout à fait indépendant de la baie primitive, et ajusté à l'époque où on a recouvert le vestibule intérieur de coupoles byzantines.

Je crois donc pouvoir établir, sans crainte d'être contredit, que tout le second système est de l'époque chrétienne, probablement du *vi^e* siècle, de l'empereur Justinien.

Cela posé, il n'y a aucune difficulté historique à attribuer le premier système à Hérode : les données archéologiques confirment entièrement cette attribution. En effet, *les formes* de l'architecture sont d'un style qui répond à l'idée que nous nous faisons des monuments d'Hérode. Malgré l'immense destruction qui a fait disparaître la plus grande partie du soubassement, il reste assez de fragments pour pouvoir en déterminer le caractère. J'ai déjà dit que les deux vestibules des portes du sud appartenaient au premier système : l'un, celui de la double porte, est presque entièrement conservé ; de l'autre il ne subsiste que les soubassements, mais l'un et l'autre ont un caractère bien défini. Ils se composent d'une salle divisée par des colonnes en autant de nefs que la porte a de baies ; aux colonnes correspondent le long des murs des pilastres flanqués de demi-colonnes, ou de

quarts de colonnes, suivant la place. Les colonnes sont composées de cinq tambours, et surmontées d'un chapiteau à un rang de palmettes, dont le galbe est très-original, mais dont la sculpture est imitée du grec. Les moulures des chapiteaux de pilastres sont d'un profil grec, et pas d'une très-bonne époque : j'en dirai autant de la moulure qui décore extérieurement le pied d'un des jambages de la triple porte : partout ailleurs on n'hésiterait pas à la considérer comme grecque et même gréco-romaine. Tous ces caractères, joints à l'appareil à refends du mur extérieur, excluant nécessairement l'époque de Salomon, nous sommes bien obligés d'attribuer à Hérode tout le système auquel ils appartiennent (1).

Que si nous voulons nous figurer par la pensée le style du temple de Salomon, nous sommes amenés à concevoir des formes bien différentes. Tout ce que nous savons de la civilisation des Juifs au xi^e siècle, de celle des peuples de la Syrie, nous les montre principalement empruntées à l'Égypte, surtout en ce qui touche les arts. Les monuments phéniciens bien caractérisés commencent à se multiplier dans nos collections : nous avons des pierres gravées, des coupes de métal, des ivoires, des morceaux de sculpture. Ces objets d'art ne remontent certainement pas tous au xi^e siècle, mais quelques-uns ne sont pas très-éloignés de cette date, et plus ils s'en approchent, plus le caractère égyptien est accusé et plus il est exempt de mélange asiatique. Les ouvriers de Salomon, il ne faut pas l'oublier, étaient phéniciens ; ils construisirent donc et ornèrent le temple suivant les principes égyptiens : le temple proprement dit avait un plan égyptien, M. de Saulcy l'a parfaitement démontré, et la description de la Bible n'est compréhensible que si on la compare à l'un des nombreux sanc-

(1) On peut tirer de Josèphe lui-même un dernier argument en faveur de notre thèse. La grosse tour, dite *de David*, est évidemment une des trois tours Hippicus, Phasaël ou Mariamne, que Titus avait laissées debout après la destruction des remparts (B. J., VII, 1). On s'accorde généralement à la considérer comme la tour Hippicus, quoique ses dimensions s'accordent mieux avec celles de Phasaël ; mais là n'est pas la question. J'ai déjà dit que l'appareil de cette tour est identiquement celui de l'enceinte du temple, c'est-à-dire à *refends et à ciselure* ; seulement, le travail n'est que dégrossi ; on n'en comprend que mieux la manière dont il était conduit. Le refend est terminé, il se faisait sur le chantier ; la ciselure n'est que commencée, et le champ de la pierre, qui devait être abattu sur place, est resté brut, laissant encore voir les trous qui servaient à la manœuvre, et que le ravalement devait faire disparaître. Les ouvriers qui ont bâti cette tour sont les mêmes que ceux qui ont appareillé le temple. Or Josèphe dit expressément que les trois tours ont été élevées par les ordres d'Hérode : κατεσκευάσθησαν ὑπὸ Ἡρώδου τοῦ βασιλέως ἐν τῷ ἀρχαίῳ τείχῃ (B. J., V, iv, 3).

tuaires de la Thébàide. Or le style des monuments des xx^e et xxi^e dynasties est aujourd'hui bien connu; en l'appliquant aux détails donnés par les livres saints, aux motifs de décoration propres au génie judaïque ou aux prescriptions mosaïques, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de la physionomie du temple primitif. Or, je le demande, ce que nous voyons à Jérusalem est-il conforme à cette idée? Où trouvons-nous en Égypte, à cette époque, des appareils à bossages ou à refends, des feuillages traités comme ceux du chapiteau de la double porte (ou ceux des palmettes du tombeau des rois, qui sont identiques), des moulures composées de doucines, talons, baguettes, etc., etc., des colonnes ou fractions de colonnes engagées dans des pilastres ou des murs? Quant à ce dernier détail, il est caractéristique, car il n'appartient à aucune architecture primitive; c'est par un raffinement relativement moderne que l'on a fait servir à la décoration d'une surface et par voie de placage, un membre qui, dans la conception première des architectes, est et n'a pu être qu'un support isolé.

Ainsi, ce n'est pas en Égypte qu'il faut aller chercher des analogies de style avec les substructions du Haram.

Où donc les trouverons-nous? En Grèce et dans tous les pays qui ont subi l'influence des arts helléniques. Cela nous suffit pour placer leur date pendant la période grecque de l'histoire de Syrie. A cela on objecte que le style, jusqu'à présent considéré comme grec, au lieu d'avoir été emprunté par les Juifs aux Grecs, peut aussi bien avoir été emprunté aux Juifs par les Grecs. Quelque étrange au premier abord que paraisse cet emprunt, fait par le peuple le plus artiste que l'humanité ait jamais produit au peuple le moins artiste de la terre, j'accepterais cette proposition si elle était démontrée, mais il faut qu'elle soit rigoureusement démontrée. L'art grec a, comme on dit en jurisprudence, la possession de certaines formes parfaitement définies : ce n'est pas à lui à se défendre, c'est à ceux qui l'attaquent de prouver qu'elles se rencontrent dans des monuments non grecs, à *date certaine*, plus anciens que les plus anciens temples de la Grèce ou de la Sicile. Jusqu'à ce que cette preuve ait été fournie, et elle ne l'a pas encore été, partout où nous rencontrerons ces formes, nous dirons et nous serons en droit de dire qu'elles dénotent une importation hellénique.

Est-ce à dire pour cela que je veuille placer en Grèce l'origine de tous les arts? Loin de moi cette pensée.

L'art grec est le dernier venu des arts antiques : la Grèce était à peine née quand l'Égypte terminait son rôle, et les puissantes écoles

de l'Asie ont devancé de plusieurs siècles celles de l'Attique. Personne aujourd'hui ne conteste les larges emprunts faits par les Grecs aux grandes individualités qui les ont précédés, mais on ne saurait nier aussi qu'ils aient su fondre les éléments d'emprunt et les inspirations de leur propre génie dans un tout harmonieux et profondément original. L'art grec ainsi constitué et parfaitement distinct de ses devanciers, est devenu à son tour créateur; plus fécond qu'eux, il a conquis tout le monde ancien. Mais les peuples qui l'acceptaient n'abdiquaient ni leurs traditions, ni leur religion, ni leur langue; tout en adoptant les ordres grecs, les moulures grecques, ils les appliquaient suivant leurs propres tendances, leurs habitudes, leurs prescriptions hiératiques, introduisant des éléments particuliers, modifiant le style ou les procédés d'exécution. Ainsi se sont formées des écoles secondaires et locales, quoique procédant de types communs. C'est dans ce sens qu'il y a un art judaïque, comme il y a un art étrusque et un art romain.

En Judée, les premières importations helléniques se sont trouvées en face d'un art local profondément imprégné d'égyptien (1), en présence de lois qui interdisaient la reproduction des êtres animés, de traditions qui recommandaient l'ornementation végétale et qui donnaient sans doute à la nature des formes particulièrement conventionnelles. La lutte ou plutôt l'union de ces éléments divers a produit les compositions hybrides et le style tout particulier des tombeaux de Jérusalem, des substructions du temple, que nous ne pouvons plus séparer des tombeaux. Toute cette série de monuments se place donc pour nous dans les trois siècles qui ont précédé l'ère chrétienne. Que si on nous objecte le mélange d'ordres qui se rencontre dans ces monuments, où la frise dorique se superpose aux colonnes ioniques, où la corniche corinthienne se mêle aux triglyphes, nous répondrons que cette confusion systématique, loin d'être pour nous une difficulté, est au contraire une preuve à l'appui de notre opinion; — qu'elle paraît caractériser les monuments élevés pendant la période qui sépare les belles époques helléniques de l'invasion du romain officiel. De nombreux exemples ont déjà été signalés dans des contrées fort diverses, et chaque jour on en découvre de nouveaux; il me suffira de citer en Sicile le tombeau de Théron et le temple de Sélinonte, en Italie, le petit temple de Pœstum et cer-

(1) Il en reste un intéressant exemple : c'est le petit temple égyptien de Siloam, qui est sans contredit un des plus anciens monuments de Jérusalem.

taines décorations de Pompéi (1); en Grèce, les propylées d'Eleusis (2), et enfin en Palestine, le château d'Araq-el-Emir, dont j'ai eu l'honneur de vous soumettre les dessins. Ce dernier monument est très-important, parce qu'il est à *date certaine*. En effet, ainsi que je vous l'ai démontré, il a été construit par un juif nommé Hyrcan, mort 176 avant Jésus-Christ. Il est grec, de ce style particulier qui caractérise les tombeaux de Jérusalem, c'est-à-dire avec des colonnes corinthiennes, des frises doriques et des corniches ioniques. De plus, il est construit avec de gros blocs de cinq et six mètres de long, à bossage peu saillant mais irrégulier, formant à l'intérieur de grandes voûtes dans le genre de celles de l'angle du temple. Je ne prétends pas, comme me l'a fait dire à tort la *Revue archéologique* (3), que ce monument ait servi de modèle au temple de Jérusalem; mais pour moi il prouve sans réplique que le mélange des ordres grecs, la dimension des pierres et le bossage, les trois bases du système que je combats, ne sont pas nécessairement des caractères de haute antiquité, puisqu'on les retrouve réunis dans un monument du 1^{re} siècle. Enfin, il prouve que sous les Séleucides, les Juifs, ainsi que les autres peuples de la Syrie, avaient adopté l'architecture grecque plus ou moins influencée par leurs habitudes antérieures.

Quoique obligé par la nature même de cette communication de passer rapidement sur des points qui demanderaient de plus longs développements, j'espère en avoir dit assez pour vous faire apprécier les bases sur lesquelles repose mon opinion. J'ai étudié le monument lui-même, j'ai tâché d'arracher aux pierres mêmes le secret de leur origine. Complétant ainsi les savantes recherches de M. de Saulcy par celles que, plus favorisé que lui, j'ai pu faire à mon tour; aidé par les lumières de mes compagnons, je suis arrivé, j'espère, à apporter les éléments d'une solution définitive. Je crois pouvoir démontrer aussi rigoureusement que proposition archéologique peut l'être, que l'enceinte connue sous le nom de Haram-ech-Cherif est identiquement celle du temple de Jérusalem, commencée par Salomon du côté de l'est, continuée par ses successeurs, définitivement achevée par Hérode; — qu'aux quatre angles et sur les faces méridionale et occidentale il reste des portions considérables de la construction hérodiennne caractérisée par le grand appareil à refends.

Si j'ai combattu l'opinion généralement admise qui attribue à Salo-

(1) Tous ces monuments sont reproduits par M. Hittorf, *Archit. polychrome*, pl. II, VI, XVII, XVIII.

(2) Fr. Lenormant, *Recherches à Eleusis*, p. 290.

(3) Numéro du mois dernier, p. 267.

mon ces antiques substructions, et si, sur certains points, je crois l'avoir détruite, s'ensuit-il que j'aie diminué l'intérêt et le respect qui s'attachent à ces ruines vénérables? Ce résultat aurait été bien contraire au but que je me propose, et pour ma part j'éprouve un sentiment bien opposé. Je me sens plus touché par la certitude que par l'hypothèse, par l'histoire que par la légende. Troublé par les difficultés que je trouvais à l'adoption d'une date plus antique, je pouvais être amené à douter de tout le système : ne reconnaissant pas la main de Salomon dans les formes architecturales, je pouvais refuser de reconnaître le temple lui-même dans l'ensemble auquel elles appartiennent ; mais aujourd'hui qu'à mes yeux l'enceinte du temple d'Hérode est bien caractérisée, l'emplacement du temple de Salomon se trouve démontré, car nous savons que l'un a succédé à l'autre, dans le même lieu, et l'émotion que m'inspire la majesté des souvenirs grandit de tout le respect de ma raison satisfaite. Si ces blocs ne sont pas contemporains de la fondation première, ils ont vu assez de grandes choses pour mériter notre vénération : ils ont vu l'accomplissement des grandes destinées du peuple juif, entendu la prédication de Jésus, souffert les terribles assauts de Titus. Or, en partant des débris qui subsistent encore, nous pouvons arriver à restaurer presque mathématiquement le théâtre de ces événements. Entrant par les portes que je vous ai décrites, gravissant ces rampes dont l'inclinaison se devine, franchissant ce pont dont la hauteur se calcule, nous arrivons à la plate-forme, c'est-à-dire au parvis des Gentils, jadis entouré de ces portiques sous lesquels les vendeurs dressaient leurs tables renversées par le Christ, sous lesquels se pressait la foule pour voir de plus près le boiteux guéri par les apôtres ; — puis, suivant la configuration du rocher, nous arrivons à une seconde plate-forme, la cour des Israélites et des prêtres, à laquelle nous montons avec le Pharisien et le Publicain ; — enfin, continuant à monter, toujours guidés par la forme du rocher et les empreintes qu'il a gardées, nous atteignons le point culminant du mont Moriah, noyau évident du temple d'Hérode, comme du temple de Zorobabel et de Salomon, centre matériel de tout ce grand ensemble architectural, centre mystique de l'ancienne loi, ayant partout sur notre route fait parler les pierres et le rocher lui-même, pour témoigner en faveur du caractère historique de nos plus chères traditions.

M. DE VOGÜÉ.

SUR

UN MONUMENT MITHRIAQUE

DE L'AFRIQUE

La *Revue africaine*, numéro de mars 1862, p. 81 et suiv., contient un article de M. Berbrugger, le zélé directeur du Musée d'Alger, qui, sous ce titre : « *Une énigme lapidaire*, » décrit un monument sépulcral de l'antique Auzia, aujourd'hui Aumale. Ce monument est consacré à un *beneficiarius*, c'est-à-dire à un soldat d'élite et à sa famille, et on peut l'attribuer avec quelque probabilité au II^e ou au III^e siècle de notre ère. M. Berbrugger a joint à son article un dessin du monument ; on pourra juger de l'intérêt qu'il présente par la description que j'en fais, en me servant des termes de l'éditeur lui-même, pour la partie du monument dont je parlerai bientôt (1).

Sur le fronton semi-circulaire qui termine la partie supérieure de la pierre, on voit la représentation si fréquente sur les monuments de ce genre, du repas d'un homme et d'une femme, étendus sur un lit, et « aux angles du fronton deux lions accroupis, aux croupes « opposées, dont les queues se croisent à leur extrémité. » La partie intermédiaire du monument nous montre Geminius Saturninus, le chef de la famille, bénéficiaire ayant dix-neuf ans de service, qui s'est fait élever à lui-même ce monument de son vivant. Son costume est intéressant pour ceux qui s'occupent des antiquités militaires, et M. Berbrugger a eu raison d'en faire ressortir toutes les particularités. A sa droite se trouve sa femme et à côté d'eux leurs enfants, un fils et une fille, celui-là tenant dans les mains un lièvre,

(1) Nous avons fait reproduire la gravure de la *Revue africaine* : Nos lecteurs pourront ainsi mieux juger du monument lui-même. (Voir la planche de ce numéro.)

celle-ci un oiseau et une grappe de raisin, objets d'amusement pour les enfants, qu'on trouve également répétés sur des centaines de monuments antiques. Enfin, à la partie inférieure du monument est gravée l'inscription sépulcrale, qui a été publiée par M. Renier, dans les *Inscr. de l'Algérie*, n° 3585.

Mais ce n'est pas des particularités précédentes, dont la signification ne pouvait avoir aucun doute pour l'éditeur, que nous avons l'intention de nous occuper ici; il reste sur le monument un champ qui occupe l'étroit espace compris entre l'inscription en bas, les pieds de l'homme et de la femme en haut, et enfin la partie inférieure des jambes des deux enfants, qui sont posés sur un plan inférieur à celui qu'occupent leurs parents. Dans cet espace encadré par quatre lignes et formant une sorte de trapèze « on voit au centre de la partie supérieure un OËIL ailé grand ouvert; à droite, un *coq* s'apprête à le becquer à la paupière supérieure, tandis qu'un *serpent*, placé à gauche, paraît mordre celle-ci de l'autre côté. En bas, la paupière inférieure est attaquée par un *scorpion*, qui y enfonce son dard, puis par un *escargot* qui y applique ses cornes; enfin, par un *lézard*, qui la mordille; ces trois animaux se suivant dans l'ordre indiqué, de gauche à droite. »

Cette composition, dont, si je ne me trompe, il n'existe pas d'autre exemple, est restée une énigme pour l'éditeur, qui très-ingénieusement, mais en vain, a cherché à en donner une explication allégorique, en prenant le coq pour le symbole de la vigilance, le serpent pour celui de la prudence, et ainsi de suite. Il est vrai que faute de mieux on pourrait admettre une pareille interprétation, qui, par rapport aux monuments de ce genre, ne sortirait pas des limites de la possibilité; mais je crois que M. Berbrugger lui-même s'empressera de la rejeter aussitôt qu'on lui en aura donné une clef qui lui permettra de reconnaître, dans les différentes parties de cette composition curieuse, des types connus, appartenant à un même système théologique ou mystique, quand même le symbolisme en resterait obscur.

Cette représentation appartient, selon moi, au culte mithriaque, dont feu M. Lajard a réuni les monuments dans une publication magnifique, à laquelle, malheureusement, la mort est venue l'empêcher d'ajouter le commentaire qui devait en compléter l'intérêt. Je me déclare de suite incapable de donner une explication approfondie des symboles que nous voyons sur le monument d'Auzia; pour accomplir cette tâche convenablement, il ne faudrait pas seulement

(1) *Recherches sur le culte public et les mystères de Mithra*. Paris, 1847.

connaître les monuments conservés avec leurs inscriptions latines, grecques, cunéiformes et pehlvies; il faudrait surtout avoir fait un examen critique des idées religieuses des anciens Perses, auxquelles ce culte doit son origine; car ce n'est que depuis le II^e siècle de notre ère, qu'il est devenu familier aux armées romaines, qui stationnaient dans les différentes provinces de l'empire. Je me borne donc ici exclusivement à comparer le nouveau monument avec ceux qui étaient déjà connus, et à faire ressortir les particularités auxquelles il devra sans doute une importance exceptionnelle parmi eux.

On sait que la composition des bas-reliefs mithriaques est communément la suivante : Le dieu Mithras, représenté sous la forme d'un jeune homme, vêtu de la tunique, du manteau, du pantalon des Perses, et coiffé du bonnet phrygien, est agenouillé sur un taureau renversé, dans le cou duquel il enfonce un poignard. Un serpent vient mordre le ventre du taureau, un chien l'attaque par devant et un scorpion le pince aux testicules. Tout cela est reproduit sur plus de vingt monuments qu'on possède encore, et dont M. Lajard a réuni les plus remarquables (planches LXXV-XCIX). Je ne parle pas ici des autres objets qu'on trouve plus ou moins souvent représentés sur ces monuments. J'en ai indiqué le groupe principal, et, en le comparant avec la description du monument d'Auzia, qu'on a lue plus haut, on sera sans doute frappé de l'analogie qu'il y a entre eux. M. Berbrugger y a bien reconnu le serpent et le scorpion qui attaquent l'œil ailé, mais j'ai des raisons de croire que ce qu'il a pris pour un escargot représente plutôt des testicules et que le lézard est peut-être un chien, mais de forme très-mince et allongée, comme un levrier. C'est d'abord la place qu'occupent ces figures dans la composition, qui m'autorise à faire cette supposition, qu'on trouvera peut-être au premier instant hasardée; car de cette façon nous voyons réunis sur le monument d'Auzia tous les détails essentiels des bas-reliefs communs, à l'exception du taureau avec le dieu, qui sont remplacés par l'œil; c'est en outre, que dans les autres bas-reliefs qui, pour le groupe principal, sont d'une composition si invariable, je n'ai pu trouver la moindre trace d'un escargot et d'un lézard.

Mais notre monument se distingue encore essentiellement des autres par l'omission du taureau avec le dieu, et c'est précisément ce fait, de trouver à leur place un œil ailé, qui le rend plus précieux et peut-être unique; car dans le recueil si riche de M. Lajard je ne trouve aucune composition pareille, bien qu'il renferme une série d'autres figures tout à fait propres à jeter une lumière instructive sur ce fait curieux. Il est nécessaire ici de résumer en quelques mots le symbolisme

du culte mithriaque. Mithra est le dieu de la lumière, et comme tel nous le trouvons déjà dans les hymnes des Védas et du Zend-Avesta. Rien de plus commun aussi que de le voir appeler dans les dédicaces romaines *Deus Sol Mithras* ou *Sol invictus Mithras*, comme l'attestent toute une série d'inscriptions recueillies par Orelli (n° 1908 et suiv.) et M. Henzen (n° 5844 et suiv.) On trouve dans la *Mythologie romaine de Preller*, p. 756 et suiv., d'autres renseignements sur ce point, tirés des auteurs anciens. Or, quel symbole est plus expressif et d'un emploi plus fréquent pour signifier le soleil, que l'œil ouvert? Il n'est pas nécessaire d'en rechercher des exemples chez les poètes anciens; mieux vaut renvoyer le lecteur aux premières planches de M. Lajard: il y verra plus de quatre-vingts répétitions d'un type perse, appartenant au cycle mithriaque, et qui me paraît admettre une explication pareille. C'est le *Ferver*, qui, sous la forme d'un scarabée aux ailes étendues, renferme assez souvent, et presque toujours, à son milieu, un cercle qui laisse plus ou moins distinctement reconnaître, tantôt le disque complet du soleil, tantôt un œil grand ouvert: je crois que notre monument d'Auzia nous permettra de constater ce fait avec plus d'évidence. J'ajouterai que, comme il nous donne plus expressément la forme distincte de l'œil ouvert ailé, je pense qu'il sera d'une importance particulière pour ceux qui se sont occupés jusqu'à présent de l'explication des symboles parfois obscurs du culte mithriaque. Le nombre et la variété de ces emblèmes, recueillis par M. Lajard, est trop grand pour qu'on puisse hésiter, à mon avis, à y adjoindre aussi celui d'Auzia, quoique sa forme exacte ne se rapproche pas trop de celle d'un scarabée. Pourtant, sous ce rapport, il faut considérer qu'il est d'une époque beaucoup plus moderne que la plupart de ceux-là, qui sont tirés des monuments de l'Orient même.

Dans notre bas-relief, le dieu Mithras me semble être représenté par l'œil ailé; il ne manquerait donc, pour compléter le groupe traditionnel de ce genre de monuments, que le taureau. Or, les testicules que j'ai voulu reconnaître au lieu de l'escargot, le remplacent à mon avis. Il suffit de rappeler ici que dans les tauroboles, cette cérémonie, si intimement liée aux mystères mithriaques, les testicules du taureau jouaient aussi un rôle important (1).

Comme je l'ai dit déjà, je ne puis pas entrer dans l'explication de ces symboles; mais il reste une figure du groupe dont je n'ai pas encore parlé: c'est le coq. Pour expliquer la présence de cet

(1) Voy. Preller, *Rom. mythol.*, p. 740

emblème, une petite digression concernant les détails connus des mystères mithriaques est nécessaire. Nous savons qu'il y avait une longue série de degrés par lesquels les initiés devaient passer. Malheureusement nous ne connaissons que les noms de ces degrés divers, noms assez significatifs sans doute, mais insuffisants pour nous faire pénétrer complètement le mystère qu'ils couvrent. « Le premier degré était celui des corbeaux (κόρακες, le nom de cette initiation était κορακικά), puis suivait le degré des κρύφιοι, c'est-à-dire des secrets, auxquels, à ce qu'il semble, on montrait certaines images de divinités mystérieuses (τῶν θεῶν κρυφίων), puis celui des combattants (*militēs*)... Plus tard venait le degré des lions ou lionnes (*leones*, λέωναι, λειοντικά), car les femmes, aussi bien que les hommes, pouvaient être initiées à ces mystères... De ce degré on parvenait à celui du Perse ou de Persée (*Persei*, *Persica*, *gradus Persicus*), puis à celui de coureur du soleil (Ἡλιοδρόμος, Ἡλιακά); enfin, au plus haut et suprême degré, celui de père (*pater*, πατρικά), nom qui, probablement, correspond à celui de père Mithras. Les pères étaient aussi appelés aigles et faucons, ἀετοὶ καὶ ἰέρακες. » Ce court résumé, que j'ai emprunté à la *Mythologie romaine* de Preller (p. 762 et suiv.), rapproché des planches de M. Lajard, nous fournit l'explication du coq qui est représenté sur notre monument. Comme sur plusieurs des bas-reliefs, nous trouvons tantôt un lion, tantôt un corbeau ou un faucon qui, sans contribuer à déchirer le taureau mithriaque, sont ajoutés aux autres figures de la composition, de même, je pense, que le coq de notre monument n'est que le type d'un certain degré des initiations, auquel Geminius Saturninus et peut-être aussi sa femme seraient parvenus. Il est vrai que je n'ai à citer à mon aide aucun des grands bas-reliefs de M. Lajard, et que je n'ai à la main aucun texte ancien pour prouver cette hypothèse; mais au moins la planche XLII de M. Lajard m'offre deux monuments (nos 9 et 12), le premier « un grenat syrien, » l'autre « une plaque sciée d'un hémisphéroïde de sardoine, portant une légende en caractères pehlvis » sur lesquels on voit le simple dessin d'un coq. Je ne sais pourquoi M. Lajard a cru devoir les joindre aux figures d'autres animaux qu'il donne dans cette planche et dont plusieurs appartiennent au cycle des animaux symboliques indiqués ci-dessus, mais je crois que notre monument servira à confirmer les raisons qu'il a eues pour agir ainsi.

Il ne me reste donc plus qu'à exprimer un double vœu : le premier, que le monument dont je viens de parler soit encore une fois soumis à un examen oculaire, pour confirmer ou rejeter l'explication que

j'ai donnée de quelques types de la composition qui me paraissent moins bien constatés; l'autre, qu'il puisse, par sa nouveauté et l'importance de son dessin, engager quelqu'un des savants à qui cette partie des études archéologiques est familière, à achever le travail de M. Lajard et à en donner un commentaire. Il n'y a peut-être pas, en effet, un autre culte oriental, à la connaissance duquel puissent concourir autant de monuments écrits ou figurés, et qui offre d'ailleurs de si nombreux points de contact avec les différentes civilisations de l'antiquité en Orient aussi bien qu'en l'Occident.

D. DETLEFSEN.

UN NOUVEAU PAGUS GALLO-ROMAIN

Je contemplais, il y a quelques jours, les imposantes ruines du théâtre romain d'Orange, lorsque mes regards se portèrent sur une stèle plate, arrondie au sommet, que le cicérone du lieu me dit être revêtue d'une inscription funéraire. Ce petit monument, découvert l'an dernier dans des travaux de route en exécution non loin de la ville, et ramassé par l'agent voyer chargé de ces travaux, finit par échoir au théâtre, musée en plein vent ouvert à toutes les trouvailles de cette espèce. M'étant approché, j'eus sous les yeux un document d'une importance inattendue, et j'en pris un fac-simile dont voici la réduction au dixième de la grandeur réelle :



Op[us Pagi Minervi[i], pedes DCLX.

L'emploi d'une lettre barrée, comme signe numérique, n'est pas un fait nouveau. Sur les vases de Vicarello (1), par exemple, le D est

(1) Henzen, suppl. d'Orelli, n° 5210.

barré partout où il a une valeur numérique et ne l'est nulle autre part. De même, dans une inscription d'Aïn-Kerma (2), en Algérie, le C barré, ε, figure comme chiffre à côté de plusieurs C ordinaires employés alphabétiquement. Quant à l'appendice qui se voit dans notre fac-simile, vers le sommet du chiffre L, et qui est une portion de cercle gravée au trépan, je ne saurais l'expliquer autrement que comme le signe du nombre cent, d'abord omis par erreur du lapicide, puis restitué en petit, vu le défaut d'espace.

Il semble que le travail attribué au *Pagus Minervius* consistait plutôt dans l'entretien d'une chose déjà existante que dans l'exécution d'un objet nouveau. Comme, d'ailleurs, l'ouvrage n'est indiqué que par sa longueur, c'était probablement un chemin, un canal d'irrigation ou quelque chose d'analogue.

Jusqu'ici on ne connaissait qu'une douzaine de *pagi* gallo-romains, et encore, sur ce nombre si petit, n'y en avait-il que six connus par des inscriptions, la seule espèce de documents qui présente, à cet égard, des faits précis et un peu significatifs. La découverte d'une nouvelle inscription de *pagus* est donc un événement heureux, quelque peu de lumières qu'il apporte à la question fort peu claire des *pagi*. Dans l'état de la science, il ne paraît pas possible de déterminer ce qu'était au juste le *pagus*, si tant est qu'il y ait eu jamais une organisation régulière de la Gaule en *pagi* comme subdivisions des *civitates*. Mais, en considérant que la plupart des documents épigraphiques que nous possédons sur ce sujet ont été découverts dans ces dernières années, on ne doit pas désespérer de pouvoir résoudre, dans un avenir plus ou moins prochain, la grave question dont il s'agit.

J'ajoute, pour terminer, quelques renseignements utiles, qui m'ont été obligeamment adressés par M. Charasse, marchand d'antiquités à Orange. La trouvaille a eu lieu sur les côtes du quartier Boygard, entre les campagnes appelées la Martine et la Royale, à cinq kilomètres de la ville. On suppose qu'il y avait là un centre de population, vu les constructions et les nombreuses tuiles romaines que les travaux de terrassement y ont fait découvrir. Une seconde pierre, portant aussi inscription, a été trouvée en même temps et au même point que la première; mais l'agent voyer, convaincu qu'elle était illisible, l'a laissée en place et recouverte de terre : il sera facile de remettre la main dessus.

Général CREULY.

(2) L. Renier, n° 2415. Le signe dont il s'agit est parfaitement marqué dans la copie que j'ai prise sur le monument, et c'est à tort que ce signe a été remplacé, dans la copie publiée, par un caractère non barré.

SUR LE VÉRITABLE EMBLEMMENT

DE LA VILLE APPELÉE

NOVIOMAGUS

ANCIENNE CAPITALE DES LEXOVII

A un kilomètre et demi environ de la ville de Lisieux, dans la direction de l'ouest-nord-ouest, est un terrain incliné du nord au sud, qui a la forme d'un carré long, borné à l'est et à l'ouest par deux faibles cours d'eau, et qui descend au midi jusqu'au bord de la petite vallée d'un ruisseau nommé le *Sirieux* ou *Cirieux*. C'est là, dans plusieurs pièces de terre dont les deux principales sont appelées les *Tourettes* et le *Champ-Loquet*, qu'un inspecteur des ponts et chaussées, nommé Hubert, en faisant exécuter des fouilles pour l'extraction de cailloux destinés à la construction d'une partie de la route royale de Paris à Caen, découvrit en 1770, sur une étendue considérable, des ruines appartenant à l'époque de la domination romaine. L'importance de ces ruines porta M. Hubert à juger qu'il avait rencontré le véritable emplacement de la capitale des *Lexovii*, peuplade gauloise citée par César dans ses Commentaires.

Il est à remarquer que jusque-là on avait cru, mais sans autre fondement qu'une vague tradition, que l'ancien *Noviomagus Lexoviorum* avait occupé le lieu même où est bâtie la ville actuelle de Lisieux; c'est aussi la place que lui a assignée d'Anville, c'est-à-dire sur la rive droite de la Touque, à l'endroit où cette rivière reçoit l'Orbec ou Orbiquet, un de ses affluents.

La découverte de M. Hubert eut du retentissement dans le pays. Un mémoire rédigé sur les notes qu'il avait laissées fut lu en 1805 à la classe de littérature et des beaux-arts de l'Institut de France par M. Mongez, un de ses membres, et le *Moniteur* du 12 décembre 1811 en publia un long extrait. M. Mongez y soutient les conclusions de M. Hubert. Plus tard M. Louis du Bois, dans son Histoire de Lisieux,

adopta la même opinion qui, depuis lors, fut regardée comme incontestable.

Parmi les raisons mises en avant pour l'établir, il y en a deux seulement qui méritent qu'on s'y arrête. M. Mongez affirme, d'après l'inspecteur Hubert, que la ville gallo-romaine, c'est-à-dire ce qu'il appelle de ce nom, couvrait une superficie au moins quadruple de celle de la ville moderne, et en outre que l'on n'a jamais trouvé de vestiges d'antiquités dans le sol occupé par celle-ci.

La première assertion a pour but de prouver que si la ville ancienne eût existé là où est actuellement Lisieux, elle n'eût pu renfermer les trois mille hommes armés que les *Lexovii* fournirent comme contingent lors de la révolte des villes armoriques. Pour que ce raisonnement fût concluant, il faudrait 1° pouvoir déterminer les limites de l'établissement gallo-romain découvert par M. Hubert; 2° prouver que la ville gallo-romaine, dans l'hypothèse où elle eût occupé la place de la ville actuelle, n'aurait pu avoir une enceinte plus étendue; 3° enfin établir que les trois mille hommes fournis par les *Lexovii* étaient sortis d'une seule ville. Or les limites fixées par M. Hubert, quoique assez vraisemblables, sont incertaines : ses découvertes atteignent à peine la moitié de la distance qui sépare les deux ruisseaux. En second lieu, rien ne porte à conclure que les limites de la ville ancienne eussent été nécessairement restreintes à celles de la ville actuelle, puisque aucun obstacle naturel ne s'oppose à une extension indéfinie de trois côtés. Enfin, dans l'énumération des cités révoltées, les Commentaires de César ne placent entre les *Auleri* et les *Unelli* que les *Lexovii*, c'est-à-dire que ces trois peuplades occupaient ensemble de l'est à l'ouest un territoire de plus de deux cents kilomètres; n'y a-t-il pas tout sujet de croire que chacune d'elles avait d'autres lieux habités que sa capitale?

La seconde raison, tirée de l'absence de restes d'antiquités dans l'enceinte de la ville moderne, a pu être acceptée tant que les sciences archéologiques sont restées négligées et ignorées dans le pays; mais depuis quinze ou vingt ans elle a reçu de nombreux démentis. Partout où l'on a creusé le sol, on a trouvé, tantôt profondément, tantôt presque à la surface, des ruines et des débris de toute espèce, appartenant à l'époque de la domination romaine. Pour ne parler que des découvertes les plus remarquables, je citerai les suivantes : au pied de la cathédrale les restes d'un canal en briques; dans le lit de la Touque, des pièces de monnaie, des vases de différentes grandeurs, des fragments de marbre et de poterie rouge; au centre de la ville, la partie inférieure d'une maison considérable avec un atrium, bâtie

sur le bord d'une voie en parfait état de conservation ; au nord de la ville, à une centaine de mètres des limites, dans un terrain noirci par le feu et qui paraît avoir été un *ustrinum*, des ossements humains, une multitude d'urnes en terre cuite et quelques-unes en verre renfermant toutes des cendres et des os calcinés ; plus récemment, au nord-ouest, une voie perpendiculaire à la première, se dirigeant probablement vers la mer ou l'embouchure de la Seine, et sur le bord de cette voie des urnes cinéraires, de petites bouteilles de verre (*ampullæ*), de jolis petits vases de terre, des médailles de Trajan et d'Antonin, une corne de plomb massive avec des ornements à la base, qui paraît avoir appartenu à une statue de divinité champêtre, et une pierre tombale dont j'envoie le dessin ; enfin cette année même, au sud de la ville, une jolie statuette en bronze doré, représentant un *Atlas* destiné à supporter quelque objet d'art ou un petit meuble de toilette.

Il est donc incontestable que le terrain occupé par la ville de Lisieux a été, aussi bien que celui du *Champ-Loquet* et des *Tourettes*, habité par une population gallo-romaine pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne. Que doit-on conclure de ce double fait ? On ne peut admettre l'existence simultanée de deux villes importantes, bâties à moins de deux kilomètres l'une de l'autre, dont il n'aurait jamais été fait mention. On ne peut pas supposer non plus une ville unique qui aurait couvert une si grande superficie. Cette dernière hypothèse est repoussée non-seulement par la vraisemblance, mais encore par la configuration des lieux : les deux localités sont séparées par une colline assez escarpée qui s'élève sur la rive gauche de la Touque ; la seule gorge qui en rompt la continuité pour donner passage au ruisseau de *Sirieux* est impropre à les mettre en communication l'une avec l'autre, tant à cause de sa position que de son peu de largeur ; on peut ajouter que de la Touque aux *Tourettes* on n'a rencontré aucune trace d'antiquités.

A défaut de documents authentiques et même de tradition, une observation attentive des lieux et de la nature des découvertes qu'on y a faites, peut, à mon avis, éclairer suffisamment la question. Les ruines du *Champ-Loquet* et des environs ne présentent, en général, que des restes de constructions dont les fondations, formées de cailloux de petite dimension, n'ont ni profondeur ni épaisseur, et les tuiles s'y rencontrent en aussi grand nombre que les briques. Ces particularités sont l'indice d'habitations peu importantes, dans les matériaux desquelles le bois entrait pour la plus grande partie. L'enceinte totale, en y comprenant la portion non explorée, contient plus d'un

kilomètre carré et n'a point de sources vives; à l'est et à l'ouest deux très-faibles ruisseaux coulent chacun dans un ravin profond et très-peu accessible. Tout cet espace paraît n'avoir été alimenté d'eau que par un vaste réservoir creusé de main d'homme et fermé par une haute levée qui barrait le ruisseau oriental (1). On peut observer en outre que le terrain est régulièrement incliné, et que de la partie supérieure l'œil domine au loin sur les vallées opposées. Une telle situation, le défaut d'eau, l'ensemble des ruines, l'absence de voies et de sépultures (2), tout, en un mot, est en opposition avec l'idée que nous nous faisons d'une ville romaine. La ville actuelle, au contraire, est située au confluent de deux rivières, divisées elles-mêmes en plusieurs canaux (3); l'intérieur est arrosé par des sources abondantes depuis le haut du coteau jusqu'au bas de la vallée; quelques-unes des ruines attestent des constructions importantes (4); on a découvert plusieurs voies allant dans des directions différentes, ce qui indique un point central, et un grand nombre de sépultures, que l'on ne rencontre ordinairement que dans le voisinage des villes. D'après ces différences, il me semble qu'on ne saurait hésiter à affirmer que la ville moderne est bâtie sur l'emplacement de l'ancien *Noviomagus Lexoviorum*; tandis que les ruines du *Champ-Loquet* et des *Tourettes* sont celles d'un établissement important sans doute, et qui a pu avoir une certaine durée, mais qui, du moins à son origine, n'a été qu'un poste militaire.

Une carte de Lisieux, même inexacte comme celles qui existent, suffit pour faire comprendre plusieurs des raisons que je viens de faire valoir.

J'envoie, en même temps que cet article, le dessin de la pierre tombale trouvée l'an dernier au nord-est de la ville. M. A. Pannier, de Lisieux, a fait insérer le même dessin avec une notice dans le Numéro 3 de l'année 1862, du *Bulletin monumental* publié par M. de Caumont (5); mais sur plusieurs points je ne partage pas sa

(1) Ce réservoir, espèce d'*aquarium*, semble aussi avoir été destiné à servir de défense à un gros édifice carré, construit sur une éminence, dont un des murs en ruines est encore très-visible. L'eau du réservoir baignait trois des côtés; le ruisseau retenu par la digue baignait le quatrième.

(2) Du moins dans ce qui a été exploré.

(3) On ne pourrait cependant pas affirmer que ces canaux remontent à la domination romaine.

(4) Il est à remarquer que l'on n'a jamais fait de fouilles qu'accidentellement, et sur des espaces de très-peu d'étendue.

(5) La *Revue* ne croit pas nécessaire de publier de nouveau ce document dont l'intérêt est, dans la question, très-secondaire.

manière de voir. Je ne puis admettre, par exemple, que la coupe que le personnage tient à la main droite indique sa profession (M. Pannier croit que c'était un chef d'atelier de poterie); rien ne donne lieu de supposer que cette coupe soit de terre, ni qu'une coupe, même de terre, fût l'attribut caractéristique de la profession de potier; j'ajouterai que l'attitude du personnage semble exclure l'idée qu'a exprimée M. Pannier. Quant à l'époque que l'on peut assigner à cette pierre tombale, la forme des caractères de l'inscription et la présence des médailles qui ont été trouvées auprès, me portent à croire, comme M. Pannier, qu'elle n'est pas postérieure au second siècle de l'ère chrétienne.

Il est très-regrettable que la ville de Lisieux, qui a tout récemment fait élever un bâtiment pour son musée, n'ait pas jugé à propos de faire l'acquisition des divers objets d'antiquité qui ont été trouvés ici et dans les environs. Les plus importants ont été achetés pour être portés à Caen; les autres ont été dispersés, et il est à craindre qu'il n'y en ait de perdus. Si la ville se montrait désireuse de faire une collection d'antiquités locales, il est certain qu'elle obtiendrait à un prix très-modique celles qui tombent entre les mains des ouvriers, et que les personnes qui en possèdent s'empresseraient de lui en faire don.

CHATELET.

NOTE

SUR QUELQUES SÉPULTURES ANTIQUES

DES ENVIRONS DE CHOISY-LE-ROI

(Lettre à M. Alexandre Bertrand)

L'intéressant Mémoire sur les sépultures celtiques que vous avez présenté à l'Institut, et qui a été couronné l'année dernière, m'engage à vous faire part de la découverte que j'ai faite, et dont je poursuis l'étude depuis trois ans bientôt, de sépultures que je présume devoir appartenir aux populations primitives de la Gaule, et à vous prier de vouloir bien faire insérer ma lettre dans la *Revue archéologique*. J'espère que sa publicité engagera les personnes qui ont pu faire des observations analogues aux miennes, à les publier à leur tour.

J'ai découvert, depuis trois ans, cinq gisements différents de sépultures que je crois des temps primitifs.

Le premier, dont j'ai constaté l'existence en 1860, est situé sur la rive droite de la Seine et près du bord de ce fleuve, à neuf cents mètres environ, en aval du pont de Villeneuve-Saint-Georges. Il s'étend sur une longueur de près de cent mètres; quant à sa largeur, je n'ai pu la déterminer exactement. Il est d'ailleurs très-facile d'en reconnaître l'emplacement à la couleur des terres. Le sol présente en effet en ce lieu, sur plusieurs points, une coloration d'un brun foncé, due aux cendres et à la grande quantité de charbon qu'il renferme. La terre y est parsemée de poteries grossières et de silex calcinés. En la creusant à une profondeur de vingt centimètres, on rencontre une couche presque convertie en brique par la violence du feu. Mais c'est surtout sur la berge du fleuve que l'on peut étudier ce singulier cimetière, car la Seine, qui s'est creusé dans ce terrain une berge de quatre mètres et demi de hauteur, a mis elle-même à découvert une partie des sépultures qui nous intéressent.

Après plusieurs années de fouilles et d'études, j'ai cru y distinguer quatre espèces d'ensevelissements, qui, bien que différentes sous cer-

tains rapports, sont unies néanmoins par un caractère commun, c'est-à-dire l'incinération des ossements.

Les sépultures que je considère comme les plus anciennes, sont ordinairement situées à trois ou quatre mètres de profondeur, et ne sont à découvert que pendant les basses eaux. Elles sont peu nombreuses, et consistent en petits amas de cendres de trente centimètres à un mètre de diamètre. Des silex calcinés les entourent, mais on n'y trouve aucun objet travaillé de main d'homme. De cinquante centimètres à un mètre au-dessus, on rencontre des amas de cendres plus considérables, et recouverts de monceaux de calcaires siliceux. Souvent ces sépultures, ainsi que les précédentes, ne contiennent aucun objet travaillé de main d'homme, mais quelquefois aussi on y recueille des poteries grossières, façonnées à la main et sans l'aide du tour, formées d'un mélange d'argile sablonneuse et de charbon finement pulvérisé; des silex taillés en forme de grattoirs et de couteaux; des ossements et des mâchoires d'animaux. Une sépulture de cette espèce était engagée dans un banc mince et peu étendu d'argile verdâtre, sablonneuse, veinée d'oxyde de fer. Elle était située à une plus grande profondeur que les autres sépultures de la même sorte, et à un niveau égal à celui des plus anciennes, que j'ai signalées précédemment; dans toutes les cendres sont très-abondantes.

La troisième variété de sépultures que j'ai presque toujours rencontrée au-dessus des deux premières, consiste en des amas de cendres circulaires, contenant des fragments d'os calcinés et mesurant de un à deux mètres de diamètre. Au-dessous des cendres se trouve généralement une couche de charbon de bois légers, comme il en croît naturellement sur le bord des rivières. Ces sépultures reposent sur une terre calcinée qui montre qu'un feu ardent a brûlé dans son sein. Le mode d'ustion n'était donc plus le même alors qu'aux époques précédentes, où l'on devait brûler au dehors, puisque les sépultures inférieures ne présentent pas de traces de feu. Autour des cendres sont disposés des ossements et des mâchoires d'animaux, des fragments de poteries grossières et façonnées à la main, des silex taillés aux types les plus divers; haches polies, couteaux variant entre six millimètres de longueur et quatorze centimètres; grattoirs demi-circulaires, disques et pointes de diverses grandeurs; des grès façonnés en plaques polies et en petites meules employées sans doute à broyer des aliments ou le charbon, qui servait à colorer les poteries, mais nullement à éclater les silex, comme on l'a avancé. Les silex devaient être taillés avec un instrument anguleux, probablement la prétendue pierre de fronde.

Enfin, entre dix et quatre-vingts centimètres au-dessous du sol, on rencontre des sépultures moins considérables que les précédentes, et renfermant moins de silex; mais les poteries qu'elles contiennent sont généralement mieux travaillées, et présentent des anses percées de un, de deux et même quatre trous. Les sépultures de la troisième variété renferment, toutefois, aussi des poteries analogues.

Ce qui distingue surtout les sépultures de la surface, c'est le manque de symétrie et de régularité dans la disposition des objets. Je dois ajouter que j'ai trouvé dans un de ces *ustulum* une mâchoire humaine brisée en deux morceaux, et qui n'avait pas subi l'action du feu. Au lieu d'être avec les cendres, elle se trouvait avec les poteries brisées, les silex taillés et les mâchoires d'animaux, objets que je regarde comme votifs. Dans une autre sépulture, placée au même niveau, j'ai recueilli des fragments de crâne d'enfant non incinérés. Un autre *ustulum* ne renfermait que des lames de grès, prises sur deux meules brisées, dont j'ai pu reconstruire un quart environ de l'une d'elles.

Dans les trois espèces de sépultures inférieures, pas la moindre parcelle de fer ou de bronze, pas la moindre trace de carbonate vert de cuivre ni d'oxyde de fer sur les grès, dont le poli indiquait assez qu'ils n'avaient servi qu'à aiguiser des pierres très-dures. J'examinai aussi les coupures et les striures des os, qui toutes m'ont paru indiquer l'emploi d'un instrument de pierre. Les différentes variétés de silex et surtout le silex pyromaque, le calcaire siliceux, le granit vert, les grès et peut-être quelques autres variétés de pierres m'ont paru être les seules substances alors employées. Je n'oserais pas en dire autant des sépultures de la surface; je crois même qu'elles doivent se rapprocher d'un âge pendant lequel le bronze commençait à être en usage.

Non loin des sépultures et dans la berge même de la Seine, est engagé un énorme tronc d'arbre offrant tous les caractères d'une très-haute antiquité. J'ai trouvé auprès un gros grès très-dur, portant une large rigole ou cuvette destinée sans aucun doute à polir les haches de silex.

Pour expliquer la superposition des sépultures d'époques différentes dont je viens de parler, peut-être pourrait-on admettre qu'une ou plusieurs peuplades successives, pendant le cours de leur longue existence, ont enseveli les morts dans les alluvions terreuses à mesure qu'elles se formaient. Aussi je ne serais pas étonné que l'on trouvât dans d'autres endroits des sépultures analogues aux plus anciennes, à une moindre profondeur, et j'ai moi-même rencontré

ailleurs des sépultures indiquées par des blocs de calcaire siliceux et situées à une petite profondeur. Je dois dire cependant qu'elles différaient de celles de la seconde variété.

Entre ce premier gisement et Choisy-le-Roi, toujours sur la même rive, il s'en trouve un autre que je crois plus récent. Une fouille, que j'ai pratiquée en 1862, a amené en effet la découverte d'une petite sépulture qui contenait des poteries brisées, une pointe de flèche en silex et un fragment de hachette, que je crois être en serpentine noire. Mais les poteries étaient plus dures, plus compactes, et quelquefois minces, luisantes et ornées de dessins, bien que le tour ait été étranger à leur fabrication; deux fragments avaient été recouverts d'un enduit rougeâtre. Je crois ces sépultures un peu plus récentes que celles de Villeneuve-Saint-Georges. En face de ce gisement et dans un ancien bras de la Seine, se trouvent plusieurs blocs de calcaire siliceux celtiques (1).

Entre ce gisement et Choisy-le-Roi, à un kilomètre environ en amont du pont de Choisy, on voyait un calcaire siliceux celtique de un mètre de long sur quatre-vingts centimètres de large; il affectait une forme à peu près triangulaire. J'ai recueilli auprès, à une profondeur de quarante centimètres environ, des silex travaillés. Ce calcaire siliceux est maintenant détruit.

Je passe aux gisements de la rive gauche de la Seine.

Je découvris en 1861, dans la sablière de M. Baron, plusieurs sépultures à incinération, présentant une disposition analogue à celle de la troisième variété des *ustulum* de Villeneuve-Saint-Georges. Les cendres étaient entourées de poteries, de silex taillés, de grès et d'ossements d'animaux. Là, comme à Villeneuve-Saint-Georges, pas la moindre trace de bronze ni de fer. Les poteries appartiennent au même mode de fabrication; les unes, fort grossières, contenaient des fragments de coquillages concassés; les autres, beaucoup plus fines, étaient colorées en noir à l'aide de charbon mêlé à l'argile: elles étaient ornées de dessins pointillés; quelques fragments portaient des anses.

En juin 1862, des ouvriers, en creusant une fosse dans le nouveau cimetière de Choisy-le-Roi, rencontrèrent, à trois mètres de profondeur, une sépulture à incinération, renfermant un très-grand nombre de mâchoires d'animaux, des silex taillés et des poteries brisées;

(1) Il est bien difficile de distinguer des époques entre des sépultures qui ne différaient que par une légère différence dans le travail des poteries, toutes d'ailleurs très-grossières (*Note de la rédaction*).

malheureusement cette sépulture, attaquée sur deux points différents, ne pouvait être l'objet d'une étude complète, à cause de la nature des travaux. Elle m'a paru, autant que j'ai pu en juger, présenter une disposition analogue aux plus récentes de Villeneuve-Saint-Georges; seulement, les objets qu'elle contenait étaient placés un peu plus bas que les cendres. Parmi les poteries, les unes étaient grossières, les autres régulières, polies et presque luisantes, bien que façonnées à la main. Une d'elles portait des traces manifestes d'oxyde de fer, et cependant la même sépulture m'a donné un couteau de silex gris et un autre silex travaillé. La nature des poteries et la présence d'oxyde de fer me la font regarder comme plus récente que les autres, et appartenant à un âge où les métaux commençaient à être en usage.

Une autre fouille, faite en 1862 au nord de Choisy-le-Roi, près de la route de Paris, mit au jour des fragments de haches polies, des couteaux, un grattoir de silex, une petite meule de grès, des poteries très-grossières; enfin, quelques ossements, mais pas la moindre trace de fer ou de bronze. Les cendres et le charbon indiquaient assez qu'il avait existé dans cet endroit une sépulture celtique analogue à celles que je viens de décrire.

Je ferai observer, en terminant, que jusqu'à présent c'est presque toujours dans le voisinage des eaux que j'ai trouvé mes sépultures, et une remarque identique a été faite par M. Louis Leguay, qui a découvert à deux lieues de mes gisements de nombreuses sépultures d'une époque très-reculée. Aussi, est-on amené à se demander si nous n'aurions pas eu nos peuplades fluviales, comme la Suisse ses tribus lacustres; ce n'est là qu'une simple hypothèse que des études portant sur une plus vaste étendue confirmeraient ou détruiraient.

Les objets de différents gisements offrent assez de dissemblance, pour que je puisse les distinguer à première vue, ce qui semble indiquer une différence entre les peuplades qui les fabriquèrent, ou les époques auxquelles elles remontent.

Les poteries des sépultures sont toujours brisées, et jusqu'à présent je n'ai pas encore pu trouver deux fragments provenant du même vase; d'où l'on peut conclure qu'on ne plaçait point des vases entiers dans la plupart des tombeaux, mais seulement des débris pris au hasard. Au reste, je soupçonne que la plupart des objets déposés dans les *ustulum* n'étaient autres que des pièces votives, témoignages de souvenir et d'amitié qui jouaient le même rôle alors que les couronnes que nous mettons sur nos tombes. Cette hypothèse, qui certes n'est pas dénuée de vraisemblance, a déjà été avancée par M. Louis

Leguay, que de longues études sur cette époque ont mis à même de la bien connaître.

Je ferai observer encore que tous les objets que j'ai recueillis dans les sépultures n'offrent point de rapport avec les objets beaucoup plus anciens du diluvium, et que leur travail, ainsi que la variété des types, indiquent une intelligence plus développée que celle des races primitives, dont les grossiers instruments se retrouvent dans les terrains clysmiens. J'aurais bien des choses à dire sur cette question et bien des comparaisons à établir, mais je sortirais des limites d'une lettre.

Je me tiendrai pour amplement dédommagé des fatigues de toute espèce qu'il m'a fallu supporter pendant trois années de recherches où, ne me fiant qu'à moi-même pour mes fouilles, j'avais le pic et la drague à la main aussi souvent que la plume et le crayon, si mes travaux peuvent en provoquer d'autres de nature à jeter quelque jour sur les origines si obscures des nations primitives et indigènes de la Gaule.

Veillez agréer, etc.

ANATOLE ROUJOU.

Choisy-le-Roi, 15 avril 1863.

Nous avons recueilli avec d'autant plus d'empressement la lettre de M. A. Roujou que nous savions que des observations analogues avaient été faites par M. Louis Leguay (1) du côté de Saint-Maur. M. Louis Leguay signale, en effet, de ce côté comme du côté de Villeneuve-Saint-Georges et de Choisy-le-Roi, des tombes de l'époque primitive. La *Revue* a déjà parlé de découvertes analogues faites non loin de ces localités, à Villeneuve-le-Roy. Il y a donc là un ensemble de faits très-curieux et qui mérite d'être étudié. Nous croyons que M. Roujou est trop disposé à voir dans ces amas de cendres mêlées de poteries brisées et de silex taillés, des variétés qui s'évanouiront probablement à un second examen. Les différences d'époques qu'il signale nous paraissent aussi bien conjecturales. Enfin, nous n'oserions pas affirmer que tous ces amas de cendres soient uniformément le produit d'incinérations humaines. Pourquoi ne serait-ce pas, par exemple, quelquefois, des débris de repas comme les *Kjoekkenmoeding* du Danemark? En tout cas la présence des silex taillés dans ces gisements est très-intéressante. (*Note de la rédaction.*)

(1) M. Louis Leguay est l'habile architecte auquel nous devons la tombe celtique du musée de Cluny.

INSCRIPTIONS ÉTRUSQUES

DU MUSÉE CAMPANA ET DU MUSÉE BLACAS (1)

I. J'avais eu l'honneur de rencontrer à Berlin, en 1861, M. le docteur Fickler, directeur du musée de Manheim, et j'avais été présenté à lui par M. Mommsen. Ayant manifesté l'intention de me rendre à Manheim pour visiter les collections de cette ville, il appela principalement mon attention sur une série d'urnes étrusques que son musée possédait, et parmi lesquelles il y en avait avec inscriptions. Son conseil fut, comme de raison, suivi par moi avec le plus grand plaisir, et aussitôt arrivé à Manheim je m'empressai d'examiner ces antiquités de mon pays. Il s'agit de quatorze urnes dont la provenance me paraît sûre : elles viennent de Volterra, comme le montre soit l'albâtre dont elles sont fabriquées en majeure partie, soit les sujets représentés sur les bas-reliefs qui ornent leur front. Ceux-ci offrent en effet de nombreux rapprochements avec les planches publiées par Inghirami (2), qui, presque toutes, reproduisent des monuments de Volterra. Il y en a qui sont loin d'être sans intérêt, et c'est pour cela qu'il faut applaudir de tout notre cœur à l'idée bien utile et bien généreuse de Son Altesse le Grand-Duc, qui en fait faire la publication à ses frais par le moyen de la photographie, ce qui me dispense d'en donner ici la description. D'épigraphes, je n'en ai trouvé qu'une sur un couvercle, accompagné d'une figure de femme à demi couchée, voilée, avec tunique et manteau, et une patère dans la main droite. Elle est inédite, je crois, mais simple, et

(1) Cet article est extrait d'un mémoire plus étendu dont M. Conestabile prépare la publication.

(2) *Monumenti Etruschi o di Etrusco nome.*

la seule particularité à y remarquer consiste dans l'interponction. La voici :

IIIXXXOJIPOLJOLEINIVRAJOLITPRJ

(LARTI. LAUTNEI. I. RIL. XXXIII) = *Lartia Lautinia Lartis* (filia) *annorum XXXIII*.

Par ce caprice dans la forme des points destinés à séparer les mots, cette inscription peut être classée avec les autres que nous avons mises ailleurs en évidence pour la même raison (1), et plus particulièrement rapprochée de celle que nous faisons suivre ci-après, copiée par nous, d'une urne des collections Campana, maintenant à Paris (2).

YRHFARJOLPORAJOVVVRINIROOORJ

(LARTH. HERINV. ULU. LA RTHAL. CAZNAL.)

Elle est tracée à la pointe, et je la crois aussi inédite. Le bas-relief qui l'accompagne n'est que la représentation bien commune du combat entre *Étéocle* et *Polynice*, répétée mille fois surtout sur les urnes en terre cuite de Clusium. Quant à l'explication de l'épigraphie, sauf le troisième mot qui se présente ainsi pour la première fois, elle n'offre pour le reste aucune difficulté. C'est le souvenir d'un *Lars Herinius* ou *Herennius* (3)... *Lartiae Cassiae* (natus). Quant à ULU (que je préfère lire au lieu d'UCHU), je suis disposé à y voir une nouvelle forme d'AULE, AULU, identique à l'*Olus* des Latins, d'où les dérivés étrusques AULNA, AULINNA, AULNI et la forme latine *Olenus*, nom du fameux augure, et poète d'Étrurie, *Olenus Calenus* mentionné par Pline (4) et autres; je regarde donc ce mot ou comme un second nom *Aulius* (5) ou comme le prénom du père au génitif (ULU-ULUS-*Auli*) (6). Dans le premier cas, vu les nombreux exemples de rap-

(1) V. *Pref. aux Iscriz. etr. di Fior.*, p. LXXXVI-LXXXVII. *Mon. di Per. etr. e Rom.*, III, n° LXX. — Cf. Fabretti, *Arch. stor. Ital.*, n. s. V. Disp. 2, p. 56 et suiv.

(2) Cf. aussi plus bas dans ce Mémoire, § XVII, inscription b.

(3) HERINV, écrit par erreur au lieu d'HERINE; ¶ au lieu d'Ξ.

(4) XXVIII, IV, I. — Cf. Orioli dans les *Ann. dell' Instituto* de Rome, 1832, p. 31 et suiv. — *Iscriz. Etr. Fior.*, p. 17.

(5) Cf. AU. AULU = *Aulu Aulius* sur une inscription de Cortone.

(6) Cf. AULIPOR = AULIPOR chez Kellermann, *Fig. rom. laterus*, III, col. 2, n. 16.

ports entre des noms de famille et des noms de fleuves anciens d'Italie, il ne faudrait pas perdre de vue le fleuve *Ollius* (Oglio) de l'Italie supérieure, dont le nom peut-être se rattache par son étymologie à celui d'une famille étrusque *Ollia* (1), comme il arrive des noms des *Cecinii*, des *Umbranii*, des *Tiberii*, etc. (2).

Outre ce troisième mot *ULU*, dont nous venons de parler, nous trouvons à remarquer dans cette inscription la forme *CAZNAL*, comparable à la forme *c(A)ZI* d'un vase d'Arretium. C'est la seconde fois tout au plus (car sur ledit vase le mot offre la lacune d'une lettre, *c.zi*) que les inscriptions nous donnent le nom de la famille *Cassia* (3). Il s'ensuit que cette inscription funéraire, comme les autres que nous avons choisies pour ce mémoire, ne manque pas d'avoir son côté utile pour les recherches sur les noms et les familles étrusques.

II. Puisque le choix que je fais parmi mes notes de voyage, m'a amené aux collections de Paris, je m'arrêterai quelques instants au musée Napoléon III. Quoique les inscriptions étrusques ne forment pas la branche la plus remarquable des trésors ramassés par le marquis Campana, il y a cependant, au milieu de cette grande masse d'antiquités italiques, quelques remarques à faire qui montreront que l'examen de ces richesses et de ces collections n'est certainement pas encore épuisé, même sous le rapport des monuments écrits de l'Étrurie. Il est curieux de noter, par exemple, à ce propos, un rapprochement historique auquel nous font penser deux épigraphes, que je ne me rappelle pas avoir vu publiées jusqu'à présent.

— *Oli per Auli* se trouve sur une inscription étrusco-latine des nécropoles de Pérouse, dans *Olipor* comme cognomen d'un affranchi (*Mon. di Per.*, III, p. 160. Cf. *Iscriz. etr. Fior.*, p. 227; *ULAM* = *OLLAM* chez les Osques). On pourrait nous opposer que le prénom *Aulus*, dans la langue étrusque, a généralement au masculin, la terminaison *e* nom., *es* gen. A cela je répondrai par la comparaison d'un autre prénom, *Velius*, que les inscriptions nous présentent dans les deux formes, *VEL-E*, *VEL-ES*, *VEL-U*, *VEL-US*. — Cf. *MARCES* et *MARCVS*; cette dernière forme dans l'inscription de Tarquinia, chez Lanzi, *Sag. dilingua Etr.*, II, n° 470. Je la crois cependant plutôt mal écrite ou mal copiée au lieu de *MARCES*. Cf. *Fab., Gloss.*, s. v.

(1) *Plin.*, III, XX, 4.

(2) Cf. *Mon. di Per. Etr. e Rom.*, II, p. 74 n° (*), III, p. 92. — *Iscriz. Etr. Fior.*, p. 39 et 152. — Fabretti, *Arch. stor. Ital.*, n. s. V. Disp. 2. Extrait, p. 11-16.

(3) On pourrait penser aux mots *CAIZNA*, *CAIZNANA*, *CANZNA*, etc., qu'on explique *Caesius*, *Caesii* (uxor), etc.; mais il me paraît plus naturel de voir dans notre nouvelle forme le nom des *Cassii*, surtout en vue de la bilingue qui fixe pour le nom *Caesius* la forme étrusque *Canzna*. — Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. vv. *c(A)ZI*, *CAIZNA*, *CANZNA*.

Elles sont ainsi conçues :

a

sur une urne de terre cuite — en couleur rouge

· JAINV† (b. r.) · JAITIT · ANARLI (b. r.) q c V (1) · O

LTH. UCRISLANE. TITIAL. TUNIAL.

sur le front, combat d'*Étéocle* et *Polynice*.

b

sur une autre urne en terre cuite — en couleur rouge

ANARLIQCV : IEN QOER : ITRAS

h

FASTI. SETHRNEI. UCRISLANES

sur le front, combat d'*Echellus*, avec la charrue, au milieu des Perses, à Marathon.

Mon attention dans ces deux inscriptions se porte sur la première partie de cette forme dérivée, UCRIS-LANE, UCRIS-LANESA, à côté de laquelle nous mettons ici la forme primitive que nous avons déjà rencontrée dans le nom UCRSA d'une inscription du Musée britannique donnée dans ce même mémoire (2). L'empreinte nationale historique qu'elle nous offre n'est pas, il me semble, à mépriser. Nous pourrions d'abord en rapprocher le nom du roi d'Argos, *Acrisius*, qui abandonna en mer sa fille Danaé, séduite par Jupiter et transportée par les flots vers la côte du Latium. Une tradition latine fait de cette Danaé la fondatrice de la colonie argienne et de la ville même d'Ardée, par suite de l'accueil qu'elle reçut de Pilumnus, un des ancêtres de Turnus. Or, il y a bien des raisons d'admettre des rapports très-intimes dès les temps primitifs entre les Rutules et les Étrusques; et à en croire Denys, Tite-Live et autres écrivains, à l'époque de leur fameux roi Mézence ils se seraient même étroitement alliés pour combattre les Latins. En outre, l'étude des monuments des deux peuples, les ouvrages qui subsistent encore

(1) Nous avons fait graver cette lettre sur bois, elle est un peu plus grande qu'elle ne devrait être.

(2) Dans la partie du mémoire non inséré dans la *Revue*.

à la place de l'ancienne *Ardée*, et en particulier les nombreux tombeaux de sa nécropole, rapprochés des ouvrages du même genre chez les Étrusques de Caere, de Tarquinies, de Veies, et autres villes de l'Étrurie (1), dénotent une similitude frappante et une communication évidente d'idées entre les deux peuples, dont l'affinité, prouvée déjà incontestablement par ces monuments, pourrait bien se trouver appuyée aussi par l'adoption, par les Étrusques, des noms célèbres et des traditions relatives à l'origine et aux premiers temps de la ville de Turnus (2). Tout s'expliquerait ainsi facilement et nous aurions à admettre une trace, quoique faible, de ces rapports, de ces traditions dans le nom de famille étrusque UCRS, UCERSA (= *Acrisius*, *Acrisia*) (3), que nous retrouvons dans le dérivé UCISLANE (dans ce cas-ci, en latin, *Acrisilianus*) de nos deux inscriptions (4).

Un second rapprochement historique, que le nom dont il s'agit me permet de faire, me semble cependant encore plus curieux. Au milieu des difficultés qui empêchent de voir toujours clair dans les premiers temps de l'histoire de Rome, il est maintenant incontestable que le roi Servius Tullius était Étrusque, et portait chez ses conationaux le nom de *Mastarna* ou *Macstarna*, nom qu'on vient même de retrouver sur une inscription historique de Vulci (5). Nous savons aussi qu'il était

(1) Cf. M. Noël des Vergers, *L'Étrurie et les Étrusques*, I, p. 179-188. — *Notice sur le mus. Nap. III*, extrait de la *Revue contemporaine*, 31 mai 1862, p. 21-22, et voir aussi le même savant dans le *Bull. archéol. de l'Atheneum français*, 1856, p. 50 et suiv.

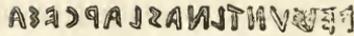
(2) Il n'est pas hors de propos de rappeler avec le savant Minervini, dans cette occasion, le nom de la famille *Venilia*, qui nous est offert par un monument étrusque de la Campanie (*Bull. arch. nap.*, n. s., VII, 147), et qui nous fait souvenir de *Venilia*, mère de Turnus (Virg., *Aen.*, X, 75).

(3) Que l'*u* des mots étrusques devienne souvent *a* dans les équivalents latins, c'est un fait bien connu. Il suffit de rappeler le nom CUMERE ou CUMERTE pour *Camerius* ou *Camertius*.

(4) Cf. Les formes ACRIS, ACRIL, ACRUL (famille *Acria*) de plusieurs inscriptions de Pérouse (Verm., *Iscriz. Perug.*, p. 179-220 et ailleurs), que Fabretti dérive de $\alpha\kappa\rho\varsigma$ = *summus* ou OCRIS = *mons*. *Gloss.*, s. vv. — Cf. Orioli, *Album*, XXII, 194.

(5) Peut-être écrivait-on MACSTRNA en étrusque, quasi MAGISTERNA, ajoute Orioli, qui le compare au latin *Magisterare* et à l'étrusque MACSTREVC d'une inscription de Tuscania : il proposait, mais d'une manière bien douteuse, l'explication, *Magisterium* (*Ann. dell' istituto arch.*, 1832, p. 31 et suiv. — Cf. *Giorn. Arcad.*, CXX, p. 241, n° 40). Il s'en suivrait que le nom MASTARNA chez le chef des *Celeres*, sous Tarquin l'Ancien, équivaldrait à *Magister (equitum)* (Orioli, l. c., p. 48. — Cf. Maurý, dans la *Rev. germ.* du 31 octobre 1861, et plus amplement dans le mémoire sur *Servius Tullius et les premiers temps de l'Histoire romaine*, qui va être publié dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, et dont

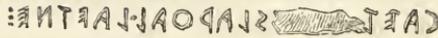
c



(?)

VELSU PITLNAS LARGESA

d



CAEV... SLARTHAL. LAETNE :

La première (a) est un grand sarcophage avec figure de femme, ayant une feuille dans la main droite, richement vêtue et ornée, entre autres, d'un beau collier en torsade avec de petits vases et des bulles qui pendent du cercle, en s'alternant. Le premier nom est *Sentinatia*; le second nous rappelle celui des *Camerii* ou *Cumerii*, famille de Clusium bien connue par plusieurs monuments, et surtout par un hypogée trouvé à *Sarteano*, près de cette dernière ville. La fin de l'inscription est un peu confuse; cependant si elle devait être, malgré l'espace, rattachée à CUMER... qui précède (CUMERTESTA), nous y verrions pour la première fois, d'une manière plus claire que dans les formes connues CUMERE, CUMERESA, etc., un rapprochement avec les *Camertes Umbri* mentionnés par Tite-Live, dont nous avons parlé ailleurs à propos des rapports probables avec *Camars*, qui était le nom étrusque de Clusium (1).

Le bas-relief de notre sarcophage nous présente la rencontre de deux cavaliers.

La seconde inscription (b), d'un *Aruns Titius* est gravée sur la base d'un couvercle en pierre avec une figure d'homme à demi couché, en plusieurs fragments, ce qui fait que l'inscription n'est pas entière. Si le premier signe qu'on y voit tracé après TITE, devait être regardé comme un TH, nous aurions THELAZU (peut-être *Heliasius*) dans le dernier mot, dont une caisse cinéraire de Clusium offre un autre exemple (2). Nous préférons cependant considérer ce signe-là comme une répétition d'une forme capricieuse de points, constatée

(1) *Iscriz. Etr. Fior.*, p. 39.

(2) Cf. Fabretti, s. v°, p.

ailleurs, et y lire une nouvelle forme de nom de famille, ELAZU, qui est peut-être un équivalent de *Velatius*, avec retranchement du digamma initial, comme cela se rencontre plusieurs fois dans l'épigraphie étrusque. Je la crois inédite, ainsi que les deux suivantes (*c* et *d*) gravées tout autour (ἐς κύκλον σχῆμα, comme disaient les Grecs) sur le plan de deux bases en pierre, assez larges, avec un rehaussement à figure conique au milieu. Elles rentrent, pour moi, dans la série des monuments phalliques, comme les nombreuses stèles que tous les étruscologues connaissent et ces pierres en forme presque de champignons du musée de Berlin.

La première (*c*) nous a gardé le souvenir d'un *Velsius* (VELSU) avec un second nom (PITLANAS, comme je préfère lire) équivalent bien probable du latin *pitilianus*, nouveau (il me semble), et qui nous fait penser à la petite ville nommée *Pitigliano* (près de Soana) en Toscane (peut-être en étrusque PITLANA) (1), où les mots et les dénominations de l'idiome vulgaire actuel aident parfois à dissiper quelques-unes des grandes difficultés qui se présentent dans l'explication et les rapprochements des mots étrusques (2). — LARCESA, dont la terminaison ESA, signalerait le mariage si le titre funéraire appartenait à une femme, peut signifier ici par exception comme dans quelques autres exemples incontestables de mots également en SA, *Largiae* (filius), ou bien, selon que nous l'avons proposé ailleurs dans ce mémoire (3), plus conformément à la destination principale de cette désinence, *Largii-uxoris-filius* (LARCESA = LARCE-SA-L) (4). Dans le premier cas, *Largius* serait le nom de la famille maternelle,

(1) Cf. § XV de ce mémoire (§ I de la partie insérée dans la *Revue*).

(2) Notre forme se rapprocherait du nom moderne de *Pitigliano* plus que l'autre, PATISLANE (= *Patilianus* ou *Putilianus*), à laquelle M. Fabretti suppose qu'on doit peut-être le faire remonter originairement (*Gloss.*, s. v., p. 1333-1334). — Cf. *Cordigliano* actuel, ancien latin *Coriti Lyanum*, peut-être CURSLANA en étrusque, dans le territoire de Tarquinies, d'après Orioli, *Bull. inst. de Rome*, 1849, p. 26, 35 et suiv.

(3) Cf. *Iscriz. Etr. Fior.*, p. 4, 143, 178. — *Bull. arch. Nap.*, VII, 146-149. — *Bull. inst. arch. di Roma*, 1862, p. 78. — Garrucci, *Scop. Falische* dans les *Ann. inst. di Roma*. XXXII, p. 271.

(4) Dans une autre inscription du même musée Campana, nous lisons :

JA2VMEE7 : ENIAT7A

(ATAINE : VESUSAL (sur une urne en couleur rouge) probablement pour *Attinius vesiae* (filius), ou *Vesii-uxoris filius*. (Cf. Janssen, *Mus. Lug. Bat. inscript.*, n° 21, p. 16.)

dans le second le prénom du père du défunt. Qu'on fasse attention à la forme de l's de LARCESA, qui est assez rare dans les monuments étrusques (1) et qui nous invite à la comparaison du *sigma* qu'on rencontre dans l'alphabet dorien des vases italiques et dans le célèbre vase alphabétique de Caere. Le lecteur s'apercevra facilement que ce *sigma* a été obtenu par le simple renversement du M ordinaire de l'alphabet étrusque, comme dans l'alphabet éolo-dorien M n'est autre chose que renversé Σ (2). — La quatrième enfin (d), quoiqu'elle nous soit parvenue incomplète à cause de la perte de trois ou quatre lettres (d'après ce qu'il nous semble) entre la quatrième et la cinquième, qui existent, n'est pas dépourvue d'intérêt et d'utilité. Elle nous donne un nom de famille de plus dans le dernier mot LAETNE, que nous n'avons pas encore rencontré ailleurs, et outre cela elle s'ajoute à la série des inscriptions assez rares qui font usage des *trois points* au lieu de *deux* à la fin des mots, usage (cela est maintenant clairement démontré) adopté par nos ancêtres, de même que par d'autres peuples anciens d'Italie, par les Latins et par les Grecs (3). En suppléant par une conjecture qui ne me paraît pas improbable, √∫∫, ou √∫∫ après la quatrième lettre, le second mot serait v(ELU)s, ou v(ELSU)s = *velius* ou *velii* (filius) ou *velsius*, en prenant ici la forme de son initiale comme un digamma, valeur qu'on attribue ailleurs avec certitude à une forme identique (4); et l'explication entière de l'inscription serait *Caius velius* (ou *velsius*) *Lartiae* (natus) *Laetinius*? (ou *Laetinus*) (5).

IV. Puisque j'ai été amené à signaler quelques-unes des innombrables reliques de l'ancienne Étrurie réunies avec tant

(1) Cf. Fabretti, s. v., THANGVIL, p. 662 (rvv's'si) et p. 557, s. v., HATISNAS et ailleurs; Minervini, dans le *Bull. arch. Nap.*, l. c., p. 146, 148, sur deux inscriptions étrusques de la Campanie; dans la célèbre grotte de Colle, près de Sienne, dans le mot LALALS et autres (Dempst., *Etr. reg.*, II, pl, XCII). — Lanzi, p. 436 (2^e édit., n^o XXII); dans le mot ATEINALISA d'une inscription encore inédite du Musée de la Société colombarienne de Florence, et dans un vase de Bolsena (qui doit se lire, d'après le calque que j'en ai reçu de M. Brunn, MI PUTERESIA'S KAI'SIE'S) (*Bull. inst.*, 1849, p. 180; 1859, p. 100.)

(2) V. M. Fr. Lenormant dans sa savante *Étude sur l'origine et la formation de l'alphabet grec*; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1861, p. 297.

(3) V. Fabretti, dans l'*Arch. stor. Ital.*, n. s., V. Disp. 2, p. 56 et suiv. — Conestabile, *Iscriz. etr. Fior.*, préf. p. LXXXVIII. *Mon. di Per. Etr. e Rom.*, III, p. 153-154, 179.

(4) Par exemple, *Iscriz. Etr. Fior.*, nos 13, 110, etc., et p. XCV de la Préface.

(5) Cf. Gruter, 418, 7.

de zèle et d'intelligence par le marquis Campana, je crois qu'il me sera permis de soumettre au jugement des savants une question d'authenticité concernant une de ses reliques, qui entre dans la série des monuments de Pérouse étrusque, soit pour elle-même, soit pour ses rapports avec d'autres de la même provenance et du même genre. Je dirai en passant que le doute que je vais émettre sur la légitimité de l'objet dont il s'agit ne peut offenser personne, que ce soit le collectionneur romain ou l'acheteur français. J'ajouterai aussi que cela ne se trouve aucunement en contradiction avec l'opinion que j'ai toujours eue touchant l'importance de ce musée, et avec l'admiration que ses trésors réunis ont, à juste titre, excités à Rome pendant de longues années. Si, au milieu de tant de richesses, on remarque quelque monument dont l'ancienneté doive être regardée comme contestable ou impossible à admettre, cela ne diminue en rien la valeur de l'ensemble. D'ailleurs, dans mon cas, il s'agit d'un monument qui n'est pas de premier ordre, et dont l'intérêt scientifique ou artistique est relativement secondaire, malgré l'importance spéciale qu'il acquiert à cause de la matière; enfin, quant à moi, je ne fais qu'émettre un doute que je suis d'ailleurs très-disposé à ne pas entretenir dans mon esprit, mais qu'il m'importe beaucoup d'éclaircir pour mes travaux particuliers sur la série monumentale étrusque de Pérouse, et que j'aimerais, par cette raison même, voir disparaître, comme mal fondé, à la suite d'un nouvel examen et d'un jugement plus sûr de la part d'hommes compétents.

Le monument auquel mes paroles font allusion, est un fragment en plomb avec bas-relief à renforcement, représentant deux *camilli*, qui viennent d'apporter et placent debout dans le sol une amphore cinéraire pointue à la base et sans soutien. Le groupe est disposé dans une porte à plein cintre située au milieu du front, et des deux côtés de ces ministres on voit différents symboles, une espèce de strigile, un gros anneau, un petit vase à gauche, une fleur, un petit vase également, et une espèce de branche ou arc à droite. A l'extrémité supérieure de ce fragment on lit l'inscription suivante, un peu dégradée :

· J · OICRIIPII · IEDPII ·

IT

Ce plomb, soit dans sa partie figurée (1), soit dans sa partie épi-

(1) Cf. Dempst., *De Etr. Reg.*, tab. 85, t. II.

graphique, offre une identité remarquable avec le front d'une urne en pierre de Pérouse, et avec l'inscription, dont la véritable leçon est la suivante :

ΛΑΡΤΙΑ ΚΑΛΙΝΙΑ · ΙΑΝΝΙ ΙΑΚΙΟΙΩ (1)

Λ
Α
Ι

La représentation, qui revient du reste sur plusieurs autres monuments funéraires étrusques, est tout à fait la même que sur le plomb, et les mots contenus dans l'épigraphie, beaucoup plus clairs sur l'urne que sur celui-ci, se répètent certainement d'une manière identique sur les deux monuments, où l'on doit les lire sans hésitation :

LTHI CALISNEI . TERPRA

TEZ

c'est-à-dire *Lartia Calinia*, noms suivis, à ce qu'il me semble, du nom du mari (TERPRA || TEZ = *ii* (uxor), avec cette substitution de la dentale à la sifflante dans la terminaison du génitif (EZ = ES), substitution dont on voit plusieurs autres exemples dans l'épigraphie étrusque (2). Il est curieux de rapprocher de ces inscriptions celle d'un fils, issu de ce mariage, sur une autre urne existant à Pérouse, dont la leçon incontestable, que je fais suivre ici :

· ΙΑΝΝΙ ΙΑΚ · ΚΑΙ ΛΑΡΣ ΤΕΡΠΡΑΤΗ ΚΑΛΙΝΙΑΙ · ΙΑΚ · ΚΑΙ (3)

(LARS CAI TERPRATHE CALISNAL = *Lars Caius* *ius Calinae* (filius), a contribué à rendre encore plus sûre la lecture du troisième nom, qui se rencontre uniquement sur ces monuments, et qui dans les manuscrits de Vermiglioli était inexactement copié (4). En revenant maintenant à notre plomb, l'identité avec l'urne mentionnée est ce qui intéresse le plus dans ce fragment, et par cela la question de savoir si cette identité peut nous faire douter de son authenticité. Une pareille question a déjà été mise en avant à propos de deux autres monuments du même genre qui sont au musée de Pérouse, et sur lesquels on avait aussi émis des doutes. Le savant Orioli s'occupa

(1) Cf. Vermiglioli, *Iscriz. Perugia*, I, n° 238, p. 27 et p. 341.

(2) *Mon. per.*, II, p. 132; III, p. 18, nos (1), 57, 115, 166-167, etc.

(3) La forme réelle des lettres six, huit et dix, seize, à partir de gauche, est :

Ι Α Ι

(4) Cf. Fabretti, *Gloss. Ital.*, s. v., PERPRATEZ, p. 1359.

de ces derniers objets, et moi après lui, dans les *Annales de l'Institut de Rome* (années 1854 et 1855). La question dont je parle a été discutée à cette occasion, et après un examen réitéré, avec l'intervention aussi de l'autorité bien respectable du feu docteur Braun, elle fut jugée en faveur de l'authenticité des monuments du musée de Pérouse. La comparaison du plomb des collections Campana avec ceux-ci, le résultat de l'examen de ces derniers, pourraient avoir un certain poids pour décider qu'il est aussi ancien; ce qui répondrait parfaitement à mes vœux. Cependant, en présence de l'urne identique dont j'ai parlé, je voudrais être appuyé dans ce cas-ci par l'autorité et l'examen de savants compétents avant d'accepter une opinion définitive sur notre plomb, car il est bien entendu que cette question d'authenticité ne pourrait jamais être mise sur le tapis à l'égard du monument en pierre dont il offre la reproduction. — Il est bon d'avertir que les monuments de ce genre en plomb figurés sont fort rares en Étrurie; en tenant compte de l'objet Campana je n'en connais que cinq, c'est-à-dire celui-ci, les deux du musée de Pérouse (qui sont gravés dans les *Mon. de l'Institut de Rome*) (1), un couvercle d'une urne chez un particulier à Pérouse même, et un cinquième monument du musée Kircherien des jésuites, à Rome. Ils viennent tous les cinq de ma ville natale, ainsi que l'urne publiée chez Dempster. Il n'est pas non plus inutile de rappeler, à propos de l'identité dont nous avons parlé, que dans les tombeaux étrusques on a trouvé quelquefois des plaques en plomb reproduisant des inscriptions gravées en même temps, et dans les mêmes tombeaux, sur des urnes (2) avec quelque différence dans la paléographie (3) ou dans la série des noms; usage qui nous fait souvenir des mots du saint Job (4). L'opinion (comme j'ai dit ailleurs) généralement reçue reconnaît dans ces plaques une première indication des noms qui devaient être définitivement inscrits sur les caisses cinéraires (5). — Enfin je rappellerai que les

(1) *Mon.*, 1855, pl. XII, XIII.

(2) *Mon. di Per. Etr. e Rom.*, III, nos 74-77, p. 36, nos 191-201, p. 96 et suiv. — Cf. Lanzi, *Sag. di lin. Etr.*, nos 168-172; Vermiglioli, *Iscriz Per.*, nos 11-13.

(3) Cf. *C. T. G.*, n° 6854 b. — Cavdoni dans le *Bull. arch. nap.*, n. s., V, p. 109.

(4) *Quis mihi det ut exarentur (sermones mei) in libro stylo ferreo, et plumbi lamina, vel celtæ sculptantur in silice?* (Job., 10). — Cf. Tacit., *Ann.*, 69.

(5) Dans d'autres occasions les inscriptions sur des plaques en plomb, renfermées dans les tombeaux, avaient un but superstitieux ou méchant, comme d'envoyer des imprécations, etc. V. *Bull. arch. nap.*, n. s., V, p. 99 et suiv. — *Civiltà cattolica* de Rome, 3^e série, VIII, p. 368. Henzen dans les *Ann. inst. arch. de Rome*, 1846, p. 203

monuments en plomb pour conserver des restes humains ont été en usage ailleurs, en Italie et chez d'autres peuples anciens (1).

V. Les doutes sur l'ancienneté d'un objet qui reproduit des ouvrages et des représentations déjà connus par d'autres monuments, en mettant de côté les raisons fournies par le travail et la fabrication, qui seules servent souvent à vider la question, envahissent plus facilement l'esprit lorsqu'il s'agit, comme dans le cas dont nous venons de parler, d'une représentation figurée qui n'offre aucune importance ni au point de vue de l'art ni au point de vue du sujet, et qui ne peut se rattacher à aucun autre produit précédent de l'art antique d'où l'on puisse croire tirées également, et indépendamment l'un de l'autre, dès les temps anciens, les reproductions entières ou partielles qui tombent sous nos yeux. La question varie lorsqu'il s'agit de quelque ouvrage remarquable comme art et comme sujet, et qui se montre ou comme un chef-d'œuvre lui-même, ou comme dérivé incontestablement de quelque représentation anciennement vénérée, ou d'un produit de quelque célèbre main d'artiste de l'antiquité. C'est pour cela, par exemple, que les doutes par nous émis sur le plomb Campana ne se sont pas présentés à propos de deux autres monuments du musée de Pérouse, une urne et un miroir, qui reproduisent deux groupes de l'expédition des Argonautes d'une manière presque identique à ce qu'on voit dans la grande représentation, relative à ce sujet-là, gravée sur la fameuse ciste du musée Kirckerien des jésuites à Rome; c'est pour cela aussi que nous n'avons nullement parlé d'authenticité à propos du miroir de Pérouse avec Minerve et *Akrathe*, groupe dont nous avons dans ce même mémoire rappelé la répétition sur un vase du musée de Berlin. Il pouvait très-bien arriver pour les bas-reliefs et pour les bronzes de l'Étrurie ce qui se vérifie pour les peintures vasculaires, selon l'avis, entre autres, de notre savant ami, M. de Witte, juge si compétent, à savoir que leurs sujets soient souvent tirés non-seulement des idées et des types de l'ancienne poésie (ce qui serait l'opinion exclusive et absolue de l'illustre Overbeck) (2), mais aussi,

et suiv.; Franz, *C. T. G.*, III, 756 et suiv., n° 1259 et suiv.; De Rossi, *Bull. inst.*, 1852, p. 20 et suiv.; Orioli, *Album*, 1852, p. 124-125 et ailleurs.

(1) V. par exemple *Bull. arch. sardo*, 1859, p. 102. — *Bull. arch. nap.*, n. s., V, p. 3.

(2) *Ann. dell' Inst. de Rome*, 1856, p. 86-87. — Cf. *Ann. inst.*, 1861, p. 249.

comme nous l'avons fait remarquer ailleurs ici, des grands tableaux, des grands chefs-d'œuvre, même de sculpture (1) des anciens temps.

C'était d'après ces considérations que nous nous étions attaché à une pierre bien curieuse faisant partie de la riche collection d'objets glyptographiques de M. le baron de Rogier, à Paris. Cette pierre est un camée en calcédoine sur lequel on voit une représentation identique à celle de la célèbre *agate* étrusque de la galerie R. de Florence, publiée par Inghirami, par Gori, par Lanzi, par Zannoni et par d'autres, avec deux ministres *saliens*, portant sur leurs épaules les boucliers sacrés, les *ancilies* de Numa, qui leur étaient confiés, et qui par eux étaient portés en procession par la ville en chantant et en dansant au commencement de la nouvelle année au mois de Mars (2). Bien que dans cette reproduction on n'ait pas négligé les deux mots étrusques qui se trouvent sur la pierre de Florence (APPIUS ou ALLIUS, et ALCE) relatifs au sujet éminemment national pour l'Étrurie (3), nous n'eûmes aucune peine à nous convaincre que ce camée ne pouvait pas être un produit de l'art étrusque. Tout montre ici un travail bien éloigné du caractère, de la finesse, de la sévérité de ce dernier art, et quoiqu'on y remarque une certaine franchise et une certaine habileté dans les plis des vêtements et dans d'autres détails, ce laisser-aller dans le style, cette manière un peu lâche, cette espèce de baroquisme qui frappe les yeux lorsqu'on l'examine attentivement, empêchent d'attribuer ce camée à la main d'un ancien Toscan. Outre cela, d'après la seule comparaison des deux ouvrages et certaines particularités de son travail, avant d'aller plus loin dans nos recherches, nous nous croyons en position de voir dans la pierre de M. le baron de Roger un ouvrage de l'art romain de l'époque impériale, même assez avancée, et de le regarder comme une imitation tardive romaine de quelque célèbre scène figurée, de quelque grand produit de l'art étrusque qui, à un âge bien plus ancien, aurait fourni un sujet pareil au graveur, certainement étrusque, de la pierre du musée de Florence; ce qui ne pourrait pas en principe rencontrer de l'opposition, car en

(1) V. *Bull. inst.*, 1850, p. 122-125. — *Ann. inst.*, 1850, p. 267. *Jav. d'agg.*, L (Schmidt). — Gerhard, *Etr. spieg.*, I, LXXXVII, ann. cit., p. 369 et suiv. (Brunn), et notre discours sur *les Étrusques* (Pérouse, 1859), p. 35.

(2) V. Serv. ad *Æneid.*, VIII, 663; Tibull, III, 1, L.—Ovid., *Fast.*, III, 259 et suiv.

(3) Cf. *Iscriz. Etr. Fior.*, p. 197. — Cavedoni, *Bull. arch. nap.*, n. s., V, p. 12; Zannoni, *Gall. di Firenze*, série V. Tav., XXI.

réalité je crois ne pas me tromper en me tenant à l'opinion que les petits groupes, les petits tableaux qu'on admire sur des monuments de ce genre, doivent souvent être considérés comme imitation partielle ou entière de grands épisodes, de groupes reconnus, de chefs-d'œuvre dus au ciseau ou au pinceau de quelque illustre maître national (1). Cependant, quoique ces conjectures eussent beaucoup de probabilité en leur faveur, nous avons fini, malgré nous, par donner accès à des doutes sérieux sur l'ancienneté du camée dont il s'agit, après avoir poussé nos recherches jusqu'au bout et avoir aussi invoqué l'autorité du savant Migliarini, l'antiquaire de la galerie de Florence, afin de nous rendre bien compte de cette reproduction et de nous rassurer sur l'opinion à laquelle nous étions enclin de nous arrêter, le monument ayant pour nous un intérêt spécial au point de vue épigraphique, si on pouvait le regarder comme ancien sans hésitation. En jetant les yeux sur la planche CXCVIII, n° 1, du *Musée étrusque* de Gori, dans laquelle la pierre de Florence est gravée d'une manière qui laisse tant à désirer en face de l'original, j'ai trouvé une ressemblance si frappante entre le camée *de Roger* et la reproduction de la pierre florentine sur la planche de Gori, soit dans la partie figurée, soit dans les mots étrusques, que j'ai dû me convaincre de la nécessité de reconnaître dans celui-là l'ouvrage d'un artiste moderne qui n'a fait que copier ou imiter la figure représentée sur ladite planche, sans se soucier aucunement de l'objet précieux qui en était le type original. Pourtant, comme il est bien possible que je me trompe (et nous le voudrions même pour que nos premières impressions puissent reprendre leur valeur), nous appelons encore de nouveau l'attention des antiquaires sur cette pierre dont le noble et intelligent possesseur peut toujours s'estimer bien heureux si, au milieu de nombre infini de pierres précieuses et de camées répandus dans les différentes parties de l'Europe, et par cela aussi des nombreuses imitations modernes d'objets anciens, il n'arrive de faire des remarques là-dessus ou d'avoir des doutes à cet égard que sur très-peu de pierres de sa collection, malgré que par le prix et la rareté des monuments qui la composent, elle puisse être mise en rang avec les plus estimables collections particulières glyptographiques de l'Europe. D'un autre côté, quelle est la collection privée qui pourra se vanter de ne pas avoir d'objets de ce genre? Nous avons fait mention ailleurs de (2) l'imitation de la célèbre pierre

(1) Cf. *Bull. inst. arch.*, 1862, p. 20, et *Ann. du même Inst.*, 1861, p. 225 (Petersen). Overbeck, *Gal.* pl. XI, 6.

(2) *Bull. cit.* 1. c.

de *Pamphile* du cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, faite de notre temps par la main du graveur Cerbara, existant au musée Blacas, et jusqu'à ces derniers jours regardée comme production incontestable de l'art antique. Qui sait combien de monuments pareils dans les musées de l'Europe ne devront, à la suite de nouvelles recherches, subir le même jugement et avoir un sort identique! — Malgré la crainte cependant que je viens d'émettre, il y en a, en attendant, un nombre très-considérable sur lesquels on peut dire dès aujourd'hui qu'ils ne seront jamais atteints sérieusement par des doutes de cette nature. Tel est le cas, par exemple, du célèbre et admirable scarabée en cornaline représentant *Achille* courbé avec bouclier déjà sur le bras gauche, qui met une de ses cnémides tandis que son parazonium est à côté de lui, accompagné de son nom *ACHILE*, en étrusque,

ΞΙΙ↓Α

gravé dans le champ (1).

Nous avons eu le plaisir de voir et d'examiner dernièrement au cabinet R. de la Haye (2) cet ouvrage du plus pur étruscisme. Quelle finesse de travail! comme le cachet de l'art étrusque éclate aux yeux, dans toutes les particularités de cette intaille, dans cet allongement et cette sécheresse des membres, dans ces jambes si finement dessinées, dans le type de sa physionomie, dans cette précision de détails, soit dans les différentes parties de la figure humaine, soit dans les objets qui lui sont associés! Je ne sais pas maintenant où se trouve l'autre scarabée en agate avec un sujet pareil et le nom écrit *ACILES* (3), et par conséquent les gravures ne rendant jamais fidèlement des œuvres semblables (comme j'en ai une preuve pour la pierre de la Haye), il me serait difficile de bien en distinguer l'art et le style; mais ce que je puis dire d'après le précieux exemple dont je viens de parler, c'est que la forme *ACILES* dans le nom du héros ne pourrait pas certainement être considérée comme une difficulté (s'il n'y en avait pas d'autres) pour classer ce scarabée en agate cité tout à l'heure parmi les travaux de l'art étrusque. Notre illustre ami, le P. Garrucci, qui a présenté cette difficulté (1), et qui jugeant cette

(1) Cf. Gori, *Mus. étr.*, pl. CXCVIII. — Lanzi, ouv. cit. p. 128, n° XVII. *Bull. de l'inst. de Rome*, 1842, p. 83, et ici § suiv.

(2) V. Lanzi, *Sag. II*, p. 127, n° XV. — Gori, *Mus. étr.* Tab. CXCIX. *Notice du cabinet R.* (1823), p. 141. *Catalogue d'empreintes du cabinet, etc.*, par M. de Jonge (1837), p. 7, n° 200. — Fabretti, *Gloss.*, s. v. *ACHILE*, p. 234.

(3) Caylus, II, pl. 28. — Lanzi, II, p. 127, n° 16.

pierre d'après l'inscription comme un travail latin, a dit que Fabretti était en erreur pour avoir suivi les anciens archéologues qui avaient laissé cette intaille aux Étrusques, sait très-bien que ceux-ci n'écrivaient pas toujours ACHELE et ACHLE, mais, comme on en a ici la preuve, aussi ACHILE. D'ailleurs il est bon de remarquer que le savant auteur du *Glossarium* n'a pas été aussi explicite qu'il semblerait d'après les mots du P. Garrucci, ayant fait observer que ce nom était écrit *incertissimis litteris, fortasse græco-antiquis* (2), ce qui se trouve d'accord avec l'opinion de notre excellent confrère, M. Janssen, qui a vainement recherché, d'après nos désirs, dans quelles mains a passé ce monument important (jadis de la collection Thoms) après avoir disparu du cabinet du prince d'Orange, à la suite de l'invasion française de la Hollande.

Mais le plaisir que j'ai eu au cabinet de la Haye d'examiner l'Achille dont j'ai parlé, n'a pas été isolé, même sous le rapport de monuments écrits de la glyptographie étrusque. C'est avec une bien grande satisfaction que j'ai pu y admirer aussi l'autre cornaline, jadis de la collection Vanhorn, publiée pour la première fois par Visconti (3), où l'on voit figuré un guerrier debout armé de bouclier et de lance avec un petit manteau qui revient sur les deux bras; il s'appuie sur la lance, repose sur le pied gauche, et est accompagné de six lettres étrusques incontestables et authentiques, gravées autour de lui, dans le champ de la manière suivante :



En examinant la gravure ci-jointe, on remarquera une variante surtout entre ma leçon et celle de Visconti. Elle concerne la lettre supérieure du côté gauche. Ceux qui ont vu l'original ne trouveront rien à redire sur l'exactitude de ma reproduction. Pour moi la lettre dont il s'agit n'est pas clairement un 7, qui, en faisant l'office de *t*, devrait être l'initiale du nom de *Tyrtée* d'après Visconti. Ce que je vois clairement dans l'original et mieux encore en relief sur l'em-

(1) *Ann. de l'inst. de Rome*, 1861, p. 160.

(2) *Gloss.*, s. v. p. 54. — Cf. *ibid.*, s. v. ACHLE, p. 235.

(3) *Iconographie grecq.*, pl. III, n° 1. Texte, p. 65 et suiv.

preinte après un examen réitéré, c'est la seule ligne verticale 1, au bout de laquelle il y a supérieurement à gauche un trou, un point creux, pas autre chose. Sice trou, ce point creux, doit nous signaler l'existence d'une ligne horizontale originellement pour compléter la forme nécessaire à représenter la valeur d'un *t*, je n'oserais pas l'affirmer. L'inscription étant réellement telle que nous la donnons, si dans la lecture on devait suivre la direction des deux lettres de droite et continuer autour après avoir commencé par celles-ci, nous aurions littéralement le mot *PETRI*, nom propre sur les monuments funéraires ou autres, mais dont nous ne saurions pas affirmer la signification véritable sur cette pierre, sauf à y voir un nom artistique. En commençant par le côté gauche, et considérant le nom écrit en deux lignes, comme supposait Visconti, ce qui respecterait la direction de tous ces éléments alphabétiques, nous aurions à la lettre *TURPE*. Pour lire *TURTAE* avec le célèbre archéologue, il faudrait voir dans la première lettre un γ mal tracé et détérioré, et regarder la cinquième γ comme un Δ sans barre intérieurement, ce dont l'épigraphie étrusque offre du reste des exemples. C'est possible, mais je n'oserais pas l'adopter sans réserve, en présence de l'extrême netteté de toutes les autres lignes des lettres et de l'inscription en général, pourvu que cela ne soit pas exigé absolument par la représentation dans laquelle le grand Italien reconnaissait, comme nous avons dit, le poète guerrier (*TURTAE*—*Tyrταῖος*), attribuant « aux arts d'un siècle très-reculé les proportions lourdes de cette figure, » et en supposant qu'elle eût été découverte dans la Calabre et aux environs de Tarente, dont les habitants, colonie de Sparte, « ont dû (ajoutait-il) conserver et chérir la mémoire de Tyrtée, d'un poète qui avait tant contribué à la gloire de leur mère patrie dans la guerre, à son bonheur dans la paix. » Circonstance sur laquelle nous manquons, quant à nous, de renseignements. Si je me suis arrêté sur cette pierre plus longtemps qu'il n'aurait peut-être fallu, c'est pour deux raisons. La première est que l'accord ne me paraît pas bien clairement établi encore entre le nom écrit et la figure de Tyrtée, que Visconti y reconnaissait; secondement, qu'à la suite des questions d'authenticité des monuments auxquelles j'ai touché plus haut, je tenais à signaler de nouveau cette pierre, sur laquelle on a eu des soupçons, à l'attention des archéologues, et à leur soumettre mon modeste avis. Je crois ne pas me tromper en me rangeant du côté de ceux qui, comme mon savant ami, le professeur Janssen (1), écartent tout doute sur l'authenticité de cette intaille

(1) Nous avons eu l'heureuse occasion de bien examiner ce petit objet avec ce

et de son inscription, et par conséquent n'acceptent pas l'opinion de l'illustre M. Koehler, qui croyait y apercevoir l'œuvre d'un faussaire (1). — Nous sentions en nous la même quiétude, la même tranquillité (pour citer un autre exemple) lorsque tout récemment nous avons l'occasion d'examiner de nouveau une autre intaille étrusque du cabinet des médailles à Paris, avec un héros casqué, à droite, un genou à terre, la main gauche relevée comme s'il tenait sa lance, d'un travail peu fini, et dont l'intérêt s'accroît par l'association de quelques lettres mal formées derrière le dos du personnage, et très-difficiles à lire; je les donne ici, puisqu'il s'agit d'un monument inédit, telles qu'elles m'ont semblé après un examen long et réitéré.

1784

11

Le sujet est inconnu, et le savant M. Chabouillet, qui, dans son catalogue (2), met en avant, d'une manière très-douteuse cependant, le nom de *Jason*, ne rencontre pas même un appui à sa conjecture, comme il l'espérait, dans l'inscription, dont les éléments ne nous offrent rien qui puisse nous frayer le chemin pour parvenir avec assurance au héros mentionné tout à l'heure, dont le nom en étrusque (EASUN) nous est d'ailleurs connu par d'autres monuments (3), qui n'offrent sous ce point de vue aucun rapprochement avec celui-ci. Dans cette pierre nous verrions tout au plus le mot, ou les mots LA VI PI (ailleurs traduits *lars vibius* ou *lartia vibia* [?]), que nous laissons du reste, comme le nom de la pierre du cabinet de la Haye, dans l'incertitude qui les environne, soit pour l'attribution, soit pour ce qu'ils signifient réellement ici, d'autant plus que nous n'oserions pas nous dire tout à fait sûr de la leçon proposée.

savant archéologue lors de notre séjour à Leyde; séjour qui, par la bienveillance dont nous ont honoré l'illustre Leemans et l'antiquaire nommé tout à l'heure, nous a laissé le plus agréable souvenir.

(1) *Abhandlung über die geschnitt Steine mit der Namen der Künstler* (Saint-Petersbourg, 1851), p. 18.

(2) *Catalogue général et raisonné des camées, etc.*, n° 1804.

(3) V. Micali, Atlas CXVI, n° 2. — Cf. Eason d'une cylix de Vulci chez de Witte. *Descript. des vas. peints et des br. de la coll. M. de M.*, n° 52, p. 41.

VI. La question de l'authenticité de quelques monuments, intervenue dans le sujet des deux paragraphes précédents de ce mémoire, nous ayant amené à parler d'ouvrages d'anciens graveurs, et des produits de la glyptique étrusque, je demande au lecteur la permission de m'arrêter quelques instants sur une petite série de pierres gravées, faisant partie de la collection de M. le duc de Blacas, à Paris, toutes plus ou moins intéressantes, soit au point de vue du style, soit au point de vue de l'art, et pour la plus grande partie au moins, incontestablement étrusques. Je m'empresse, avant tout, de revenir sur un passage de mon article concernant quelques monuments des musées de Paris et de Londres, publié dans le *Bulletin de l'Institut de Rome*, et qui, n'étant pas bien clair, pourrait induire en erreur ou me faire croire en erreur par rapport à une des pierres du cabinet dont nous parlons. C'est le passage où j'ai rappelé les principaux types de représentations glyptographiques du héros Tydée blessé, ou succombant, ou de retour d'exercices gymnastiques (1). La pierre Blacas (onyx brûlée) est celle qui représente ledit héros, courbé à droite, avec bouclier au bras gauche, dans l'attitude de vouloir retirer la flèche de la blessure qu'elle lui a faite à la jambe droite, étendue en avant, et d'où l'on voit couler du sang. Autour de son dos on lit son nom étrusque, de gauche à droite, sur l'empreinte,

ṽ √ ṽ ε

conformément aux autres pierres qui se rapportent au même personnage (2), comme par exemple la cornaline du cabinet dont je parle, cornaline d'un travail très-fin éminemment étrusque, où le jeune fils d'OEnée, imberbe, nu et assis sur un rocher, tient dans ses bras la tête de Ménalippe, tué par lui. Celle-ci est tournée à droite, appuyée contre le bras gauche et posée sur un petit manteau jeté sur la jambe gauche de Tydée. Soit par l'expression du contentement qu'il éprouve de la vengeance obtenue et qu'il manifeste surtout en baissant un peu la tête, tandis qu'il signale et touche avec la droite le résultat de son crime, soit par l'empreinte de jeunesse si vivement marquée dans sa physionomie, soit par les traits mêmes de la figure glacée de Ménalippe, soit par d'autres particularités, cette pierre,

(1) *Bull. inst.*, 1862, p. 71.

(2) *Collection de feu M. L. Fould* (Paris, 1860), n° 1504. Chabouillet, *Catal. génér. et raisonné des camées*, etc., de la *Bibl. imp.*, n° 4805. — Cf. Micali, *Sf. degli Ant. Pop. Ital.* Atlas, pl. CXVI, n° 3. *Bull. de l'inst. de Rome*, 1841, p. 131.

malgré quelques remarques sur la longueur exagérée et la pose un peu forcée de la jambe gauche, étant digne incontestablement de fixer d'une manière spéciale l'attention des archéologues, m'a paru mériter ici une nouvelle mention, quoiqu'elle se trouve déjà parmi les *Empreintes* de Cadès publiées par l'*Institut* de Rome (1), d'autant plus que rarement pour ces petits objets mêmes, les gravures meilleures peuvent vous satisfaire complètement quand on a eu le plaisir de jouir du charme des originaux.

Un autre héros de l'expédition thébaine, Capanée, est reproduit sur deux pierres admirables de cette collection, dont l'étruscisme est évident comme dans celle que nous venons de signaler. L'art en effet s'y présente, surtout sur l'une des deux, avec cette manière de mettre fortement en évidence les détails anatomiques du corps humain, et en même temps avec cette austérité dans l'ensemble qui sont à compter parmi les caractéristiques de la glyptique des anciens Toscans. La première et la plus importante de ces deux pierres, est un scarabée en onyx (avec monture en or antique) représentant le héros courbé, qui prend son casque en main et est en train de se pourvoir, pour son entreprise, des différentes pièces de son armure, et en particulier du bouclier qui figure, si je ne me trompe, posé devant lui. Elle fait partie de la cinquième centurie (n° 31) des *Empreintes* de Cadès mentionnées tout à l'heure. Je puis ajouter, d'après des renseignements qui m'ont été fournis par le savant possesseur, que cette pierre a été trouvée près de *Pitigliano* (en Toscane), dans un tombeau, avec quelques vases en terre cuite, entre autres une lampe en forme de masque et des vases ornés d'animaux coloriés. Enfin le nom étrusque CAPNE (pas CARNE, comme on pourrait le croire fautivement gravé sur la pierre, d'après le *Bulletin* du même *Institut*) (2), écrit de la manière suivante

εΝΙΡΝΟ (3)

contribue à expliquer encore plus clairement le sujet que nous pensons retrouver aussi sur la seconde pierre, malgré l'absence d'inscription. Ici le héros, casqué et armé du bouclier, est tombé sur le genou droit, atteint d'une flèche ou de la foudre au cou et avec la main droite relevée, de laquelle vient de tomber le parazonium,

(1) *Centuria V.* — V. *Bull. inst.* de Rome, 1839, p. 102, n° 29.

(2) 1839, p. 102, n° 31.

(3) La forme de la deuxième lettre à partir de droite est □ (A).

figuré derrière le pied droit. Il a l'air d'avoir été frappé et être tombé de suite au moment où il se lançait pour donner quelque grand coup avec son épée. — Aussi évident et incontestable que dans le premier des monuments qui précèdent, nous retrouvons ce même sujet sur une sardoine, où est représenté sans aucun doute le sort final du héros. Armé du casque et du bouclier, frappé de la foudre au cou et la tête baissée sur la poitrine, il est au moment de tomber de l'échelle avec laquelle il voulait escalader les murs de Thèbes (1) et très-nettement figuré sur la pierre, comme sur le monument bien connu publié par Caylus et d'autres (2). Des trois pierres relatives au même personnage que nous venons de mentionner, celle avec le nom se trouve publiée et gravée dans le *Glossarium* de mon savant ami Fabretti (3). Cette gravure cependant, quant à la représentation, laisse infiniment à désirer; ce qui arrive également dans le même ouvrage (4) pour la magnifique et célèbre cornaline de cette même collection représentant le combat d'Hercule contre le fils de Mars terrassé et près d'être tué par le demi-dieu (5) avec les noms des deux combattants, HERKLE, KUKNE. Je ne m'arrêterai pas sur cette pierre si connue et qui compte parmi les plus remarquables monuments étrusques de ce genre, et je porterai la main sur quelque autre intaille dont le sujet a été fourni de même par Hercule et ses travaux. Nous devons reconnaître la lutte avec Cyenus sur une autre cornaline étrusque d'un dessin défectueux, où le demi-dieu avec son arc tenu par un des deux bouts de la main droite et sa massue dans la gauche relevée par-dessus la tête, est sur le point de frapper un grand coup sur son rival déjà tombé en arrière sur son bouclier, avec le parazonium au côté droit et soulevant sa main droite, comme s'il voulait par là parer le coup mortel d'Hercule, qui pose en outre son pied gauche sur le genou droit relevé du vaincu. Le groupe, malgré quelques négligences au point de vue de l'exécution, est plein d'énergie et ne manque pas d'intérêt. — Ailleurs, sur une cornaline également, et d'un art un peu grossier, le héros étrangle le lion, la massue jetée par terre. — Sur une autre cornaline assez remarquable,

(1) Cf. R. Rochette, *Mon. inéd.*, pl. LXVII, A. 2.

(2) Caylus, IV, pl. 37. — Lanzi, *Sag. di Ling. Etr.* II, p. 122. — *Tav. VIII*, n° 10. — Creuz. et Guignaut, *Rel. de l'Ant.* Atlas, pl. CCXI, n° 724.

(3) P. 769, s. v. CAPNE.

(4) P. 583.

(5) Muller et Oesterley, *Mon. de l'art ant.* I pl. LXIII, n° 322. — Micali, *Atlas*, pl. 116, I. — Cf. De Witte dans le *Bull. arch. de l'Athenæum franç.*, II, p. 2. — Millingen, *Unedit. mon.* Serie, I, p. II, pl. XXXVIII. — V. Hyg. Fab., n° 31 et 261.

il est aux prises avec l'hydre, en soulevant contre elle sa massue, tandis qu'il semble la saisir avec la gauche par le gosier d'une de ses têtes dressées en face de lui; et sur ce monstre déjà tué, dans un scarabée de cette même collection, nous le voyons poser la lance, dont sa main droite est armée, pendant que ses yeux se baissent pour regarder sa proie, ayant à son bras gauche la peau de lion et la main pourvue de l'arc. Dans cette dernière intaille où le héros, debout, se présente de front, je remarque plus que dans la précédente des défauts dans le travail: par exemple, dans la manière dont sont traitées les jambes et dans la grosseur de la tête, qui ne me paraît pas répondre aux proportions des autres membres du corps. — Un groupe curieux, malgré de grands défauts d'exécution et de dessin, est celui qui existe sur une onyx où Hercule est représenté au moment d'assommer de sa main le géant Cacus, qui cherche à parer le coup en portant la main droite sur sa tête (1), et dont le corps se termine en serpent; et cela en présence de Vulcain, son père, coiffé de son bonnet conique, qui retient le géant par la main gauche, et placé de front comme les deux autres, nous paraît traité d'une manière très-défectueuse au point de vue artistique; on le dirait même une ridicule caricature. Le demi-dieu, dans l'accomplissement de son travail, plane au-dessus et derrière les autres dans le groupe, son pied droit posé sur un rocher. — Digne d'une attention spéciale, est ce nous semble la cornaline éminemment étrusque où l'on a représenté un entretien d'Hercule avec Mercure, debout tous les deux, le premier de front, écoutant (à ce qu'il me semble) le dieu qui, tourné vers Hercule, soulève la main droite, pourvue du caducée; les deux personnages sont entièrement nus, sauf la peau de lion sur le bras gauche d'Hercule, et un petit manteau pendant derrière le dos de Mercure, chaussé de ses talonnières ailées. Le carquois et la massue sont par terre, du côté d'Hercule, qui a son arc dans la main gauche, et qui semble presque avec un doigt de sa droite indiquer au dieu le premier des objets mentionnés; du côté de Mercure le pétase fait pendant aux deux armes précitées du demi-dieu. Tout le monde connaît les grands rapports existant entre ces deux personnages mythiques; on sait que Mercure est un des dieux qui accompagnent le plus souvent Hercule dans ses exploits tels qu'ils nous sont révélés par l'art antique; on sait enfin que Mercure s'empara de lui et le prit dans ses bras dès que le héros enfant fut mis au jour par

(1) Cf. Millin, *Pierr. grav. inéd.* Creuz. et Guignaut, pl. CLXXXVIII, n. 676.

Alcmène (1). Tout cela nous explique facilement cette association dans la pierre Blacas, selon moi bien intéressante (2). Je fixe aussi les yeux avec beaucoup d'intérêt sur l'onyx brûlée avec l'intaille d'Hercule, à la fontaine, en profil, nu, barbu, empreint d'une très-belle expression de vie et d'énergie, le pied gauche posé sur le rocher, la massue dans la droite, la main gauche avec un vase et prête à puiser de l'eau. — Et remarquable par la manière franche dont la main de l'artiste a fait preuve, et par la vigueur empreinte dans l'action, me semble aussi sur une autre cornaline en scarabée, l'Hercule qui, à l'aide de sa massue et le bras gauche enveloppé de sa peau de lion, dompte les cavales de Diomède; deux de ses coursiers se dressent à ses côtés dans leur fureur, en voulant se soustraire aux efforts du héros; celui-ci se présente au milieu, prêt à exercer son bras, et déjà sûr du résultat de son entreprise, par laquelle ils seront attelés au char destiné. — Nous voilà enfin à Hercule, après qu'il a accompli ses grands exploits, sur une cornaline que nous avons été bien heureux de retrouver ici, car elle fait partie de la série des monuments de Pérouse, et je la connaissais seulement d'après la publication peu satisfaisante de Vermiglioli (3), qui, lui-même n'avait jamais eu l'original entre les mains, et qui ne savait non plus quel en avait été le sort final. Cette pierre, reproduite aussi dans le *Glossarium* de Fabretti (4) et dans l'Atlas de l'*Histoire des anciens peuples italiens*, de Micali (5), mais d'après la planche annexée à l'ouvrage de l'archéologue de Pérouse, et par conséquent avec quelque différence en face de l'original, nous présente le héros en profil, assis sur un rocher, la main gauche posée sur son genou droit un peu retiré et rehaussé, et en y appuyant le coude droit pour faire de là main un soutien à sa tête, dans une attitude de préoccupation et de sérieuse réflexion, plutôt que de simple repos comme il semblait à M. Vermiglioli (6). Il a devant lui une branche de quelque plante, peut-être de *myrte*, symbole d'initiation; sa massue est appuyée contre son genou droit, et au-dessous son arc posé par terre, tandis qu'on voit sur lui près de l'épaule droite le carquois et la peau de

(1) V. par ex. *Mus. Pio. Cl.*, IV. XXXVII, 37. — Micali, Atl., pl. LXXVI, 2.

(2) On peut se souvenir aussi à ce propos de la double tête d'Hercule et de Mercure avec leurs symboles respectifs, sur les monnaies de la famille Rubria. V. Riccio, *Tav. LXIII*. Cohen, pl. LXIV. — Eckhel, *Doct. num. Vet.*, V., p. 296.

(3) *Iscriz. Perug.*, I, p. 84. — *Tav.*, V, n° 3.

(4) S. v. HERCULE, p. 583.

(5) Atlas, pl. CXVI, n° 8.

(6) Cf. Lippert, *Dactyl*, II, 231, coll. I, 285-287.

tion qui retombe par derrière le dos. Autour de la partie supérieure de la figure on lit son nom ainsi figuré :

) C E
H E D <

les caractères allant de gauche à droite sur l'empreinte. Il n'y a à remarquer, au point de vue paléographique, que la forme de la lettre *l*, qui s'éloigne de la forme ordinaire \downarrow (1), et le cinquième élément, qui est un digamme (2) placé au lieu de la lettre *u* (HERCVLE — HERCULE) comme sur d'autres monuments (3). C'est le seul exemple (d'après ce qu'il me paraît) qui donne le nom étrusque du héros régulièrement complet, ce nom étant écrit toujours HERCLE, sauf une seule fois HERCELE et peut-être HERK (o)LE ailleurs, mais dubitativement, sur un miroir de Pérouse, au Musée britannique (4). Quant au sujet, peut-être, d'après l'avis préférable de M. Micali, c'est l'oracle concernant sa fin qui préoccupe le héros, dans cette pierre, et on a voulu le figurer au moment où il se dispose à se soumettre à ce qui l'attend sur le mont OETA. Et voilà qu'une autre pierre admirable de ce cabinet, déjà connue par les savants (5), nous présente en effet le héros, nu, avec sa massue à la main gauche, assis déjà sur le bûcher enflammé de l'OETA, par lequel il devait retrouver sa jeunesse et parvenir à l'apothéose. Oh! qu'elle est belle cette onyx! quelle

(1) Une inscription funéraire de Pérouse m'en offre une bonne comparaison dans l'initial du mot LUESNAS (notre recueil, n° 435).

(2) Cf. Pour cette forme de digamme les formes qui s'en rapprochent sur les monuments publiés dans le *Bull. de l'inst. de Rome*, 1839, p. 77-79 et suiv.; chez Janssen, *Mus. Lugd. Bat. Inscript. étr.*, nos 13, 25; dans l'inscription de la statue de Volterre (chez Lanzi, II, p. 466, n° 42. Gori, *Mus. étr.*, I, Tab., IV), dans l'initial du mot VELCHINEI, tel qu'il est écrit sur l'original (Cf. Bertani, *Essai de déchiffrement de quelques inscriptions étrusques*, p. 38. pl. n° 6), le *Bull.* n° 1 des *foilles de la Société colombarienne de Florence*, extrait de l'*Arch. storico italiano* de Florence, n. s., t. X. *Disp.* I, dans le mot CAIE d'une inscription de Clusium, etc.

(3) Cf. *Iseriz. Étr.*, Fior, n° 177, à laquelle on pourrait faire suivre plusieurs autres exemples.

(4) Gerhard, *Étr. Spieg.* Taf. CXLVII, CXXXIV.

(5) *Impronte Gemmarie* de Cádiz, *Centuria*, V. *Bull. inst.*, de Rome, 1839, p. 102, n° 17.

expression dans toute cette figure d'Hercule, d'où ressort subitement à vos yeux toute la vigueur et toute la soumission qu'il lui faut au plus haut degré dans ce moment suprême! — Un autre type de représentation d'Hercule, dans le genre de la cornaline de Pérouse, nous est offert par une autre intaille où le héros, entièrement nu, debout, a la jambe droite relevée et le pied droit posé sur une pierre probablement, tandis que, le coude gauche appuyé contre le genou, il soutient sa tête avec sa main ouverte, à peu près comme dans le scarabée de Pérouse, qui peut servir sur ce point de bonne comparaison. Dans celle dont nous parlons maintenant, la massue est dressée devant le demi-dieu, qui, avec la main droite, semble tenir son arc par une des extrémités. Entre les jambes on voit quelque chose qui me semble comme un assemblage de trois pierres amoncelées et probablement c'est sur le même mont OËta et sur ces rochers qu'on a voulu figurer le héros.

En dehors des travaux d'Hercule, dans cette même série du musée Blacas, méritent d'être signalées deux cornalines, dont l'une se rattache avec beaucoup plus de certitude que l'autre au mythe de la fondation de Thèbes par Cadmus. Sur la première, un compagnon du héros, nu, assis sur son talon gauche avec la jambe droite poussée en avant, armé du bouclier, a devant lui l'hydrie, avec laquelle on devait puiser l'eau nécessaire au sacrifice prescrit par l'oracle de Delphes, et le serpent, gardien de la fontaine de Diréc, qui, entortillé à sa jambe droite, remonte jusqu'à son visage, où il est près de le mordre. Le travail de cette pierre étrusque est sur plusieurs points assez fin, mais le dessin a quelque défaut, ainsi que dans l'autre intaille représentant un personnage nu, tourné à gauche dans l'attitude d'aller vite en avant, avec la massue relevée dans la droite, et un serpent dans la gauche pris par le gosier. Ici le travail n'a pas du tout de finesse, mais l'ensemble de la figure est plein d'énergie. Quant à la représentation, je crois qu'on doit hésiter avant de la rattacher au mythe dont je viens de parler; la massue, par exemple, ne convient pas beaucoup à Cadmus, dans les mains duquel nous devrions voir ou l'épée, ou une pierre, ou une lance, ou des javelots, d'après les anciens écrivains ou les monuments (1). Ainsi je laisse aux savants de décider de quel sujet on a voulu graver le souvenir sur cette pierre, en me tournant plutôt vers une très-belle cornaline où, sans le moindre doute, nous pouvons admirer le

(1) Igin. *Fab.*, 178. Ferecid ap Schol. Eurip. *Phoeni*, 662. Ovid. *Mét.*, III, 60 et suiv. V. *Ann. Inst.* de Rome, 1859, p. 150 et suiv.

combat qui précéda la fondation de Thèbes. Ici vous retrouvez le héros lui-même armé du bouclier, avec casque et petit manteau flottant attaché autour du cou, et qui, retombant des deux côtés, laisse son corps à nu. Dans une attitude pleine de vie et d'énergie, malgré une certaine roideur dans le mouvement de la jambe gauche, il s'avance, le bras droit relevé pour tuer, avec l'épée dont il est pourvu, le terrible dragon, dont on voit la tête dressée devant lui, sortir des rochers de la grotte qui est sa demeure (1). Cette pierre me fait souvenir de la cornaline admirable du cabinet de Berlin (2), portant un sujet identique, et d'une exécution supérieure à celle de la collection Blacas, où je ne vois pas le vase qui se trouve couché sur la pierre berlinoise entre les jambes de Cadmus, privé en outre dans celle-là de casque et de bouclier. Au même héros quelques savants auraient voulu attribuer une autre intaille de ce cabinet, c'est-à-dire la cornaline publiée au numéro 14 de la troisième centurie des *Empreintes* de Cadès citées plus haut (3), où un homme barbu, couvert d'un casque, la massue relevée dans la gauche, l'arc dans la droite, tandis qu'il court d'une manière très-précipitée à droite en jetant ses regards en arrière, est sur le point d'être mordu au pied gauche par un serpent qui se dresse et s'entortille à sa jambe. Dans celui-ci on voyait (et cela était une erreur) le fameux dragon déjà tué, et l'étoile figurée auprès de la tête du héros, faisait allusion, d'après eux, à l'apothéose du fils d'Agénor. Cependant il y a peut-être plus de vérité dans l'explication de M. Panofka, qui, en publiant de nouveau cette pierre (4), après avoir fait remarquer qu'il s'agissait ici d'un serpent tout à fait vivant, et que l'arc et la massue ne convenaient pas beaucoup à Cadmus, proposait d'y reconnaître Epithus, roi d'Arcadie, qui, étant parti un jour pour la chasse, fut mortellement mordu par un tout petit serpent appelé *seps* à la tête large (comme on le voit en effet sur la pierre), et, d'après Pausanias (5), avait son tombeau sur le mont *Saepia*, à l'endroit même où il reçut la morsure. — Non moins intéressantes et peut-être encore plus curieuses que les monuments qui précèdent, me semblent les deux autres pierres (cornalines)

(1) Cf. Winckelmann, *Descr. des pierres grav. de Stock.* n° 20. Welcker, *Alte Denkm.*, III, p. 386. R. Rochette, *Mon. inéd.*, IV, 2. *Mus. Borb.*, XIV, t. 28. Millin, *Gal. myth.*, t. XCVIII, n° 393. *Mon. ant. inéd.*, II, 199 et ailleurs.

(2) Toëlcken, *Catalogue*, n° 73, class. II.

(3) *V. Bull. de l'inst.*, 1834, p. 117.

(4) *Ann. de l'inst.* de Rome, 1835, p. 251. *Tav. d'Agg.* II. b., 1859, p. 150. — Cf., 1857, p. 258, 259.

(5) Paus, VIII, IV, 4.

avec la représentation, à ce qu'il paraît, d'Ætès, roi de Colchide, après avoir trouvé les membres dispersés de son fils Absyrthe, mis en pièces par sa sœur Médée, afin d'arrêter ceux qui la poursuivaient lorsqu'elle partit avec Jason pour Joleos. On y voit en effet un personnage nu, barbu et courbé, qui a dans la main et regarde des morceaux de corps humain. Cependant la représentation n'est pas sur les deux identiques, et le travail aussi est différent, plus fini et plus délicat sur celle à forme de scarabée, où ledit personnage, tenant une jambe des deux mains, a devant lui une cuisse avec le genou plié, sur lequel porte son attention. L'intérêt qui s'attache à ces pierres au point de vue du sujet m'a engagé à les signaler à l'attention des archéologues. — Plus remarquable encore, et celle-ci par rapport à l'art, est une cornaline avec une tête barbue couverte d'un casque à plumet, de profil et à droite, peut-être le célèbre fils d'Esculape, le médecin de Philoctète, *Machaon* (1), ouvrage d'une rare beauté d'exécution et qu'on ne se lasse jamais d'admirer. — On connaît déjà le beau scarabée en cornaline sur lequel on voit Tantale avec un petit manteau pendant de l'épaule gauche, qui cherche à s'approcher des vagues pour se soulager du tourment qui le dévore (2); original qui fait partie de cette collection, et qu'on est nécessairement entraîné à examiner avec intérêt. — Des produits concernant le cycle troyen, existant dans cette collection, deux objets attirent vivement l'attention des amateurs et des savants; l'un, c'est une cornaline où Patrocle, de profil, tourné à gauche, est sur le point de se revêtir des armes d'Achille, le casque avec plumet déjà sur sa tête et mettant la cnémide à la jambe droite; un chien paraît entre ses jambes, tourné du côté opposé à celui du héros et avec la patte de gauche soulevée. Je ne doute pas que ce ne soit un produit de l'art étrusque, ainsi que l'autre intaille, également en cornaline, dont le travail est encore plus fin (malgré des fautes dans le dessin), et l'ensemble de la représentation encore plus intéressante. C'est Patrocle qui, armé déjà du casque, des cnémides, du bouclier, de la lance, est sur le point de partir en tournant ses regards vers Achille, entièrement enveloppé dans son manteau, un casque, *pileatus*, sur la tête et assis sur un siège derrière lui, à gauche du spectateur. Ce scarabée remarquable est le même décrit, il y a bien des années, dans le *Bulletin de l'Institut* de Rome (3), et où l'on avait voulu voir

(1) Cf. Millin, *Mon. ant. inéd.*, II, 30.

(2) Micali, *Atl. Tav.*, CXVI, n° 9.

(3) 1839, p. 102, n° 34. Il fait partie de la *V^e Centuria delle Impronte Gemmarie* citées plus haut.

le congé que Protésilas prend de son épouse Laodamie au moment de prendre part à la guerre de Troie. Comme il n'y a rien qui puisse faire préférer de reconnaître l'image de la fille de Bellérophon dans le personnage que nous avons nommé Achille, et qu'au contraire, par la comparaison de plusieurs monuments, nous pouvons bien être autorisé à voir dans cette figure assise un homme, un héros (1), et même particulièrement Achille (2), je suppose qu'on avait été surtout amené à s'arrêter à cette idée là par les lettres qu'on voit gravées entre les deux personnages composant le groupe, et qui sont clairement ainsi :

LAOD

Or, cette inscription, par laquelle s'accroît le prix de notre pierre, ne doit pas être lue, comme on a fait dans le *Bulletin* (3), LAOD (pour *Laodamie*); mais, en se rappelant qu'elle est étrusque et que l'o ne peut pas y entrer, nous serons dans le vrai si nous la lisons textuellement LATHR, et après avoir reconnu dans la première lettre un 1 (p) étrusque renversé par faute du graveur ou autre raison (4), comme on en rencontre dans plusieurs occasions sur les monuments, nous ferons relever sur notre pierre sous la forme étrusque PATHR (= *Patroclus*) le nom de l'ami d'Achille. Ainsi les quatre lettres, au lieu de favoriser l'opinion précédente, viennent, il me semble, incontestablement à l'appui de mon explication, et nous prouvent que les monuments avaient fourni aux étruscologues, depuis bien longtemps, le moyen d'apprendre quel aspect prenait dans l'écriture de nos aïeux le nom de ce guerrier, tandis qu'on était d'avis de l'avoir rencontré seulement pour la première fois dans la forme de génitif (PATRUCLES) écrit à côté de son ombre (HINTHAL) représentée dans les grandes compositions peintes sur les parois du tombeau de Vulci, récemment découvert par le savant M. Noël des Vergers (5). —

(1) Cf. Entr'autres la célèbre cornaline du cabinet de Berlin, avec cinq chefs de l'expédition thébaine. Lanzi, II, pl. VIII, 7, p. 117. Verm. *Inscr. Per.*, I, p. 77. Winckelmann, *Descript. des pierr. grav. du B. de Stoch*, p. 344, et ailleurs.

(2) Je me borne aux rapprochements qui nous sont offerts par trois vases des collections Campana, à Paris, relatifs à la colère d'Achille (*Mon. dell' inst. de Rome*, VI, pl. XIX-XXI).

(3) L. c.

(4) Cf. Le n° 111 des *Inscr. Étr. Fior.*, et n° 206 ter du même ouvrage; ou V. aussi *Pref.*, p. XCVII-XCVIII. Cf., le § XIV de ce mémoire.

(5) Noël Des Vergers, *l'Étrurie et les Étrusques*, atlas, *Mon. de l'inst. de Rome*, VI. *Tav. XXXI. Bull. de l'inst.*, 1857, p. 121. Fabretti, *Glöss.*, s. v., p. 1336.

Peut-être c'est à l'histoire malheureuse de celui-ci qu'il faut rattacher aussi une autre belle pierre (cornaline pâle) où l'on voit le groupe de trois guerriers casqués, dont l'un, au milieu, sans barbe, armé de bouclier et tombé par terre à la suite de blessures, est soutenu et sur le point d'être emmené loin de là par les deux autres, barbus; tous d'un travail remarquable. Probablement c'est la fin de Patrocle (1), dont la mort jeta Achille dans cette profonde affliction qui a fourni le sujet à une autre cornaline étrusque célèbre de ce même cabinet, où le fils de Thétis est représenté assis, la tête appuyée sur sa main gauche, pensif et triste à la suite de cet événement, et désigné par son nom (2).

A V L E (3)

— A côté de cette pierre d'un haut intérêt, même au point de vue du travail, on doit mettre, selon moi, un scarabée en onyx d'un travail inférieur, mais toujours de quelque importance, où l'on voit également de profil un personnage nu, assis sur un *subsellium*, et qui, en faisant de sa main droite un soutien à sa tête, se présente dans une position triste et méditative. Probablement il s'agit ici du même héros, et c'est à son nom peut-être qu'il faut rattacher les trois lettres étrusques qui sont gravées une devant lui, une autre sur son cou, une troisième derrière son dos. Cependant il faut avertir qu'au lieu d'ACHLE, ACHILE, ACHELE, comme il devrait être d'après l'analogie des autres monuments écrits concernant *Achile*, ici on lit clairement et en beaux caractères, d'après la direction qu'ils prennent sur l'empreinte.

APE; forme de mot dont la traduction naturelle serait *Appius*, et qui

(1) Cf. Mariette, II, pl. CXIV. Chabouillet, *Catalogue général et raisonné des camées*, etc., de la Bibl. imp. N° 1816. Le héros sur cette pierre, comme sur la nôtre et dans le groupe de Florence, est imberbe. Ménélas ou Ajax (suivant Müller), barbu. V. aussi Millin, *Peint. des vas.*, I, pl. LXXI, n° 3.

(2) V. *Bull. inst.* de Rome, 1834, p. 118. — Cf. Fabretti, *Gloss.*, s. v. — Gerhard, *Étr. Spieg.*, CCXXXI. — *Peint. de Vulci*, *Mon. de l'inst.* de Rome, vol. cit., pl. cit., 1859, p. 356 et suiv., et dans ce Mémoire le § précédent.

(3) La forme de la première lettre est .

paraît pour la première fois (d'après ce que je me rappelle) au milieu de ceux qui s'associent aux nombreuses représentations des personnages héroïques dans les différentes séries de produits de l'art étrusque. Il peut se faire cependant que la première lettre, telle qu'elle est formée, soit destinée à en représenter deux (AC) groupées ensemble, comme il arrive d'en rencontrer souvent, et que la deuxième n'ait pas ici la valeur de *p*, mais de *l*, selon ce qu'on voit ailleurs dans les inscriptions étrusques (1) ainsi que gréco-archaïques (2). Dans ce cas, nous aurions le nom ACLE pour Achille, écrit d'une manière capricieuse et plus abrégée que de coutume. Mais, malgré la probabilité de cette conjecture, je n'ose rien affirmer là-dessus, surtout en présence d'une conjecture différente sur cette pierre, manifestée dans le temps par le savant M. de Witte, qui croyait y reconnaître *Eacus*, gardien de l'enfer, et y lire par conséquent ACE. Quant à ce second point cependant, je dois avouer que la lecture APE ressort d'une manière très-claire des trois éléments alphabétiques, si on veut les prendre strictement tels qu'ils sont tracés. — Encore plus que pour la précédente, il faudra de la réserve avant d'attribuer sans hésitation aux faits d'Achille une autre remarquable onyx de cette collection, où un guerrier barbu à droite mais tourné vers la gauche, armé de casque et du bouclier avec un petit drap autour du corps, qui retombe et le couvre un petit peu devant, est agenouillé aux pieds d'un autre guerrier debout représenté de profil, avec chlamyde rejetée en arrière et armé de même, qui ayant les yeux fixés sur lui, semble par le geste de la main droite, soulevée et dirigée vers son visage, adresser au suppliant la parole, tandis qu'il tient le bouclier soulevé dans la gauche, comme quelqu'un (mais ce ne serait pas notre cas si ce qui suit doit être admis) qui serait dans l'attitude de le couvrir ou de le protéger avec cette arme. Quelques archéologues ont cru voir dans ce groupe quelque chose qui permette de le rattacher à cette partie des faits homériques concernant le meurtre de Lycaon par la main d'Achille, et spécialement le moment où le Priamide, retombé en son pouvoir, après sa première captivité auprès de lui, implore de la clémence du fils de Thétis la grâce de la vie; grâce qui lui fut refusée. Quoi qu'il en soit de son véritable sujet, sur lequel je n'oserai pas me prononcer, d'autant plus que, vu le rôle et les sentiments d'Achille dans cette affaire, la figure du personnage qui le représenterait, me paraît trop calme, il est positif que cette intaille est

(1) Cf. *Iscriz. Étr. Fior.*, XCVII. et p. 196-197.

(2) Cf. Boëck, *C. T. G.*, nos 3, 4, 7, etc.

digne, par sa beauté et par son travail artistique très-remarquable, d'attirer sur elle l'attention de tous les amateurs. — J'en dirai autant, quant au sujet, d'un autre monument (une sardoine), où un personnage à genou, tourné à droite, armé du casque et du bouclier, ayant une petite tunique qui arrive jusqu'au commencement des cuisses, et avec parazonium dans la main droite, tenu verticalement avec la pointe contre le sol, a derrière sa tête un astre et devant son visage un épi. Je ne sais pas s'il faut y reconnaître *Orion*, comme quelqu'un l'a pensé; cela ne fut pas l'avis de M. Panofka, qui en parla et proposa une autre explication dans l'*Archeologische zeit.* de M. Gerhard. Dans tous les cas, la pièce, d'un intérêt évident sous tous les rapports, méritait d'être signalée dans cette petite revue de quelques-unes des pierres de M. le duc de Blacas, dont l'extrême obligeance et générosité, venant à mon aide dans ce choix, aurait demandé en revanche de ma part ce que pourtant il ne m'était pas facile de lui donner, c'est-à-dire plus de science et plus de critique dans mes paroles. Je suis sûr cependant que toutes modestes et stériles qu'elles sont, le noble et savant possesseur de ces beaux objets, voudra toujours les regarder comme un nouveau témoignage de mon admiration pour les richesses de son musée et en même temps de ma reconnaissance pour l'accueil amical dont j'ai toujours été honoré de sa part.

GIANCARLO CONESTABILE.

UN MOT

sur

LES MESURES ITINÉRAIRES EN GAULE

A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Quelques phrases d'un récent rapport, fait au nom du Comité des sociétés savantes par le président de la section d'archéologie, semblent autoriser à croire qu'il y a eu en Gaule, à l'époque gallo-romaine, outre la lieue gauloise généralement acceptée et dont la mesure nous est donnée par les auteurs anciens, c'est-à-dire outre la lieue d'un mille et demi (deux mille deux cent vingt mètres environ), une autre lieue plus longue, de deux mille quatre cent quinze mètres. La longueur du mille romain, suivant cette théorie, aurait aussi varié en Gaule dans certaines circonstances, il est vrai non déterminées, et au lieu de mille quatre cent quatre-vingt et un mètres, s'élèverait parfois à mille six cent dix mètres. L'adoption de ce système ne tendrait à rien moins, on le comprend parfaitement, qu'à enlever tout caractère scientifique aux travaux qui concernent la partie de la géographie des Gaules ayant trait aux voies romaines, puisque dès lors la détermination des stations deviendrait, pour ainsi dire, arbitraire, d'autant plus que les mêmes archéologues qui croient à cette variété dans les mesures itinéraires, ne font aucune difficulté de se servir successivement, et dans les mêmes contrées, de la lieue gauloise et du mille romain, suivant le besoin du moment; de telle sorte que le chiffre X, par exemple, marqué sur la table de Peutinger entre deux stations, pourrait à volonté représenter vingt-deux mille deux cents mètres, lieue gauloise d'un mille et demi, vingt-quatre mille cent cinquante mètres (lieue de M. Pistorlet de Saint-Ferjeux), seize mille cent mètres, mille de M. Pistorlet de Saint-Ferjeux, et enfin quatorze mille huit cent dix mètres (mille romain ordinaire). Comment se tirer d'une confusion pareille? Heureusement, le problème que les anciens nous ont laissé à résoudre est beaucoup

plus simple. La Commission de la topographie des Gaules, après un long et minutieux examen de la question, est arrivée à pouvoir démontrer : 1° qu'il n'y a qu'une seule lieue gauloise et qu'un seul mille romain ; 2° que jamais le mille et la lieue ne se trouvent confondus dans les mêmes contrées. Le tableau comparatif qu'elle a établi des distances réelles de station à station, mises en regard des distances données par la table de Peutinger et par les itinéraires, est la plus éclatante confirmation de ce fait. Ce tableau, elle nous a autorisé à le publier et nous le donnerons dans un de nos plus prochains numéros avec toutes les identifications établies par la Commission. Nous avons cru, en attendant, qu'il était du devoir de la *Revue* de se prononcer très-nettement, dès aujourd'hui, sur cette importante question.

Pour donner une idée des résultats obtenus par la Commission, nous avons choisi, dans le tableau qu'elle a laborieusement dressé, les points les mieux déterminés au nord de la Loire (1), ceux surtout dont la détermination est due à des considérations autres que les distances itinéraires, comme *Lutetia*, *Rotomagus*, *Genabum*, *Juliobona*, *Durocortorum*, *Bagacum*, *Andematunum*, *Corobilium*, *Jatinum*, *Breviodurum*, *Gessoriacum*, etc. Ce relevé nous a donné cent dix-neuf distances entre points fixes et placés généralement sur des voies reconnues. Or, veut-on savoir sur les cent dix-neuf distances combien il y en a de scrupuleusement exactes en prenant pour unité la lieue de deux mille deux cent vingt mètres ? Pas moins de *soixante-quinze*. Ce sont les distances qui séparent les stations suivantes :

Cosedia (Coutances).. Legedia (Avranches). — Durocasses (Dreux).. Autricum (Chartres). — Durocasses.. Condate (Condé-sur-Iton). — Condate (Condé-sur-Iton).. Mediolanum Aulercorum (Evreux). — Mediolanum Aulercorum.. Uggate (Caudebec-les-Elbeuf). — Uggate.. Rotomagus (Rouen). — Rotomagus.. Breviodurum (Brionne). — Breviodurum.. Noviomagus (Lisieux). — Breviodurum.. Juliobona (Lillebonne). — Juliobona.. Caracotinum (Harfleur). — Juliobona.. Gravinum (Normanville). — Juliobona.. Loium (Caudebec). — Loium.. Rotomagus. — Rotomagus.. Ritumagus. (Radepont). — Ritumagus.. Petromantalum (Saint-Gervais). — Petromantalum.. Briva Isaræ (Pontoise). — Genabum (Orléans).. Cæsarodunum (Tours). — Genabum.. Salioclitæ (Saclas). — Portu Namnetum (Nantes).. Duretæ (La Roche-Bernard). — Duretæ.. Darioritum (Vannes). —

(1) Nous avons préféré ne pas descendre au-dessous de la Loire pour ne pas tomber dans les contrées où le mille succède à la lieue, sans qu'on puisse bien nettement marquer la limite qui sépare les deux contrées.

Gessoriacum (Boulogne).. Pontibus (Ponches).. — Pontibus (Ponches).. Samarobriva (Amiens). — Castellum Menapiorum (Cassel).. Lintomagus (Ferfay). — Lintomagus.. ad Lullia (Saint-Pol). — ad Lullia.. Duroicoregum (Doullens). — Duroicoregum.. Samarobriva. — Cæsaromagus (Beauvais).. Petromantalum (Saint-Gervais). — Augusta Suessionum (Soissons).. Contra Aginnum (Amigny près Condren). — Contra Aginnum.. Augusta Veromanduorum (Saint-Quentin). — Augusta Suessionum.. Isara (Pontoise). — Isara... Roudium (Royeglize). — Roudium.. Seviæ (Quesnel). — Seeviæ.. Samarobriva. — Augustomagus (Senlis).. Jatinum (Meaux). — Jatinum (Meaux).. Calagum (Chailly). — Durocortorum (Reims).. Fines (Fismes). — Fines (Fismes).. Augusta Suessionum (Soissons).. Nemetacum (Arras).. Minariacum (pont d'Estaires). — Bagacum (Bavai).. Duronum (Warpont).. Durocortorum.. Axuenna (Evergnicourt). — Axuenna.. (Vienne-la-Ville).. (1) Basilia (Saint-Hilaire). — Axuenna (Vienne-la-Ville). — Virodunum (Verdun). — Virodunum.. Fines (Frœsnes). — Fines (Frœsnes).. Ibliodurum (Hannonville-au-Passage). — Corobilium (Corbeil).. Segessera (Bar-sur-Aube). — Durocatalaunum (Châlons).. Artiaca (Arcis). — Artiaca.. Augustobona (Troyes). — Agedincum (Sens).. Clanum (Villemaur). — Autessiodurum (Auxerre).. Aballo (Avallon). — Aballo.. Sidolocum (Saulieu). — Solimariaca (Soullosse).. Tullum (Toul). — Tullum (Toul).. Nasium (Naix). — Nasium.. Caturiges (Bar-le-Duc). — Tullum.. Scarpona (Scarponne). — Segobodium (Seveux).. Vesontio (Besançon). — Augusta Rauracorum (Augst).. Arialdbinum (Bâle). — Arialdbinum.. Cambete (Kembs). — Cambete.. Stabulis (près Ottmarsheim). — Argentoratum (Strasbourg).. Helellum (Hell). — Helellum.. Argentovaria (près Elsenheim). — Argentoratum.. Brocomagus (Brumath). — Brocomagus.. Saletio (Seltz). — Saletio.. Tabernæ (Rheinzabern). — Tabernæ.. Noviomagus (Spire). — Borbitomagos (Worms).. Bonconica (Oppenheim). — Bonconica.. Mogontiacum (Mayence). — Mogontiacum.. Bingium (Bingen). — Bingium.. Vosolvia (Oberwesel). — Vosolvia.. Baudobriga (Boppard). — Baudobriga.. Confluentes (Coblentz). — Autunnacum (Andernach).. Rigomagus (Remagen). — Rigomagus.. Bonna (Bonn). — Bonna.. Colonia Agrippina (Cologne). — Colonia Agrippina.. Burungo (Merkenich). — Burungo.. Durnomagus (Dormagen). — Durnomagus.. Novesio (Neuss). — Novesio.. Gelduba (Gellep). — Gelduba.. Asciburgium (Asberg).

(1) Il y a deux stations du nom d'Axuenna qu'il ne faut pas confondre.

La Commission de la topographie des Gaules regarde toutes ces identifications comme certaines : elle a vérifié toutes les distances, elle les a trouvées exactes. C'est déjà quelque chose.

Restent trente-quatre distances plus ou moins inexactes. A quoi tiennent ces inexacétudes? Peut-on les expliquer autrement que par l'hypothèse d'une nouvelle mesure itinéraire? L'hypothèse d'une nouvelle mesure itinéraire les expliquerait-elle mieux que toute autre hypothèse?

Remarquons d'abord, avec la Commission, que sur ces trente-quatre distances il en est huit où l'inexactitude ne paraît tenir qu'au changement très-simple et très-fréquent dans les manuscrits d'un X en V, d'un V en X, d'un II en V, d'un V en II.

Le tableau suivant rendra ces transformations sensibles :

	(1)	(2)	(3)		(1)	(2)	(3)
NEMETACUM (Arras).				SOLIMARIACA (Soulosse).			
Camaracum (Cambrai).	XIII	XVI	16	Noviomagus (Noyon).	VII	XII	12
CONDATE (Montereau).				BIDA (Bitburg).			
Agedincum (Sens).	XIII	XVI	16	Ausava (Oos).	XII	XV	15
MELODUNUM (Melun).				ADUATUCA TUNGRORUM (Tongres).			
Condate (Montereau).	XVI	XIII	13	Coriovallum (Gangelt).	XVI	XXI	21
IBLIODURUM (Hannonville)				NOVIOMAGUS (Spire).			
Divodurum (Metz) (4).	VII	XII	12	Borbillomagus (Worms).	XIII	XVII	17

Il suffit de comparer ces diverses erreurs entre elles pour voir qu'aucune mesure itinéraire nouvelle ne saurait les expliquer. Il faudrait, pour ainsi dire, autant de mesures nouvelles que de distances inexactes.

Retranchons donc ces huit distances des trente-quatre erronées, il n'en reste plus sur cent dix-neuf que vingt-six inexpliquées.

Mais de ces vingt-six, cinq trouvent une explication très-naturelle et d'une application presque générale en Gaule. La commission de la topographie des Gaules a reconnu, en effet, par la comparaison d'un très-grand nombre de voies, que quand une voie secondaire s'embranchait sur une voie principale, la première borne ou borne initiale de la voie secondaire placée à l'embranchement, et non dans la ville-station même, prenait cependant le nom de la station, bien que quelquefois elle fût éloignée de plusieurs milles du centre

(1) Chiffres des manuscrits. — (2) Chiffres rectifiés. — (3) Distance réelle.

(4) La voie, de plus, n'arrive pas tout à fait à Metz, mais tombe sur la voie de Langres au Rhin, un peu au sud de Metz.

d'habitation : ainsi, par exemple, sur la voie de Reims à Châlons la borne initiale n'est pas à Reims, mais à plusieurs milles de Reims, à l'auberge d'Alger, point où cette voie secondaire se détache de la grande voie de Reims au Rhin. Cette borne toutefois paraît avoir porté le nom de Durocortorum. Il en est de même pour la première borne entre Bavai et Cambrai, entre Dreux et Néauphle-le-Château (Dioduro), entre Langres et Larrêt (Varcia), entre Soissons et Senlis (Augustomagus). Ce principe, que l'ensemble des études sur la Gaule rend presque indubitable, ramène encore cinq distances nouvelles à l'exactitude, soit quatre-vingt-dix-huit sur cent dix-neuf.

Les vingt et une autres restent inexplicables; mais, comme elles se présentent avec un caractère qui ne permet point de chercher une loi qui les explique; puisqu'elles ont la variété et la bizarrerie de tout ce qui tient au hasard, elles ne peuvent donc aucunement servir d'argument à un système régulier quelconque. Nous en donnons ici le tableau pour qu'aucun doute ne reste dans les esprits.

Pour neuf de ces distances, il y a erreur en plus; pour douze, erreur en moins.

ERREURS EN MOINS.

ALAUNA (Valogne). Cosedia (Coutances).	XX	24
NOVIOMAGUS (Lisieux). Condate (Condé-sur-Iton).	XXIII	29
LUTELTA. Salioclitā (Saclas).	XXIII	26
CARMILIACA (Corneilles). Samarobriva.	XI	13
CASTELLUM MENAPIORUM. Tarvenda (Térouanne).	IX	11
TARVENNA. Nemetacum (Arras).	XXII	24
VERBINNUM (Vervins). Duronum (Estreung).	X	12
VERBINNUM. Catusiacum (Chausee).	VI	7
CATUSIACUM. Ninnitacum (Nizy).	VII	8
DUROCORTORUM. Vungovicus (Voucq).	XXII	24
SEGESSERA. Andematunum.	XXI	30
LUTETIA. Melodunum (Melun).	XVIII	19

ERREURS EN PLUS.

CONDATE (Rennes). Legedia (Avranches).	XLVIII	39
CONDATE (Rennes). Sipia (Vi-Seiche).	XVI	15
CESAROMAGUS. Carmiliaca (Corneilles).	XXIII	11
GESSORIACUM. Tarvenna.	XXIII	23
CASTELLUM MENAPIORUM. Viroviacum (Werwick).	XVI	15
VIROVIACUM. Turnacum (Tournai).	XVI	14
NINNITACUM (Nizy). Axuenna (Evergnicourt).	VIII	6
VUNGOVICUS (Voucq). Epoissovicus (Yvois).	XXII	20
BRIVODURUM (Briare). Condate (Cosne).	XVI	14

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

M 8 D'AVRIL.

M. Renaud a fini la seconde lecture de son mémoire sur les rapports de l'Empire romain avec l'extrême Orient. Nous donnerons une analyse des idées nouvelles et originales que contient ce travail considérable et pour lequel les connaissances toutes spéciales du savant académicien étaient indispensables. Quelques-unes de ses conclusions ont été contestées; mais comme il l'a fait observer lui-même, cela tient peut-être à ce que, dans une lecture coupée et faite à de grands intervalles, il a été difficile de bien suivre l'enchaînement des idées qui relie chaque détail à l'ensemble. Nous ferons nos efforts pour rendre le mieux possible la pensée de l'auteur. M. le comte Melchior de Vogüé a fait une nouvelle lecture, aussi favorablement accueillie que la première: nous reproduisons sa communication intégralement en tête de ce numéro; mais nous faisons toujours nos réserves sur le résultat final de la discussion. La question est loin d'être épuisée, et le débat n'est pas fini. Toutefois, il semble acquis maintenant que la porte Dorée est d'un âge plus récent que ne l'avait cru d'abord M. de Saulcy, qui n'avait pu examiner ce monument qu'à l'extérieur. Nous continuerons à donner scrupuleusement tous les arguments apportés de part et d'autre à l'appui des deux opinions rivales. Pour nous, nous continuons toujours à croire que la plus grande part de vérité est toujours du côté du savant auteur de l'*Art judaïque*.

Les autres lectures faites devant l'Académie ont été communiquées :

1° Par M. Wallon, un récit historique intitulé : *l'Insurrection des paysans en Angleterre en 1381*.

2° Par M. Egger, au nom de M. Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes, un mémoire sur les inscriptions recueillies à Delphes par l'auteur et par M. Wescher, son collègue.

La *Revue* donnera une grande partie de ce mémoire.

3° Par M. Guigniaut, au nom de M. Henri Martin, de Rennes, la première partie d'un mémoire intitulé : *Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Égyptiens, sur la période d'Apis et sur celle de 36,525 ans.* — Nous donnerons un exemple de ce mémoire.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le 11 avril a eu lieu, sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique, la distribution solennelle des récompenses aux sociétés savantes des départements. Le grand amphithéâtre de la Sorbonne pouvait à peine contenir le nombreux auditoire, qui, sur l'invitation de M. le ministre, s'y était rendu avec un bien naturel empressement. La séance a été ouverte par un discours de M. Rouland où était tracé, en quelques traits, le rôle important réservé dans la science aux sociétés savantes de province, auxquelles des rapports plus intimes avec Paris ne doivent rien enlever, ni de leur initiative ni de leur indépendance. Répandre partout une louable émulation, mettre en lumière les talents modestes, découvrir les originalités ignorées pour les adopter et les récompenser, telle est la tâche que poursuit M. le ministre au nom de l'Empereur. Ce discours, plein d'élévation et du caractère le plus libéral, a été vivement applaudi. Après les rapports des présidents de section sur la marche de la science en province dans les dernières années, le nom des lauréats du concours a été proclamé. Nos lecteurs ont lu dans le *Moniteur* et dans tous les journaux la liste des travaux couronnés. Nous ne croyons pas nécessaire de la reproduire ici.

— De nouvelles découvertes viennent d'être faites à Camoris, toujours dans la partie de la nécropole où les objets sont empreints d'un caractère asiatique prononcé. 1° M. Salzmänn a reçu en particulier un collier en or, composé de plaques représentant : les unes, la Diane aux Lions dont nous avons déjà parlé; les autres des Centaures, hommes et femmes, d'un type très-original; 2° des colliers en grains, or et azur alternés et du plus bel effet; 3° deux broches en or d'un travail exquis et qui ne le cèdent en rien aux plus beaux spécimens du travail étrusque. Il nous serait impossible de donner sans dessin une juste idée de ces bijoux précieux. La *Revue* les fait graver sur cuivre en ce moment et en réserve la primeur à ses abonnés. Tout porte à croire que M. Salzmänn ne se trompe pas en faisant remonter ces bijoux au moins à sept ou huit cents ans avant notre ère.

— Nous lisons dans l'*Abbevillois* du 18 courant :

M. Boucher de Perthes, président, annonce à la Société que le 28 mars dernier, il a trouvé dans la couche de sable noir argileux du banc diluvien du Moulin-Quignon, et retiré lui-même de son gisement la moitié d'une mâchoire humaine fossile, qui, au premier aspect, lui sembla présenter quelque différence avec la mâchoire de l'homme actuel. Cette mâchoire était à quatre mètres cinquante-deux centimètres de profondeur

et touchait presque à la craie. A quelques centimètres était, également engagée dans le banc noir, une hache en silex que M. de Perthes invita M. Oswald Dimppe qui l'accompagnait à en retirer, ce qu'il ne put faire qu'à l'aide de la pioche; M. Dimppe père et cinq autres personnes étaient présentes à la découverte de M. Boucher de Perthes, et l'ont vu détacher lui-même la mâchoire du banc diluvien. Examinée par MM. les docteurs Jules Dubois et Hecquet et par M. de Villepoix, pharmacien, tous trois membres de la Société d'Émulation, cette mâchoire a été reconnue fossile et bien évidemment appartenant à un homme offrait toutefois, comme l'avait remarqué M. de Perthes, quelque différence de conformation avec l'homme actuel.

Depuis, M. l'abbé Bourgeois, professeur de philosophie et d'histoire naturelle au collège de Pont-le-Voy, venu à Abbeville le 10 avril courant, M. le docteur Carpenter, vice-président de la Société royale de Londres, M. le docteur Félix Garrigou, membre de la Société géologique de France, M. le docteur Falconer, membre de la Société royale d'Angleterre et de la Société géologique de Londres, arrivés le 14, M. de Quatrefages, membre de l'Institut, professeur d'anthropologie au Museum d'histoire naturelle de Paris, arrivé le 15, ont, à l'unanimité, confirmé l'opinion des membres précités de la Société d'Émulation, et déclaré que cette mâchoire était fossile et bien celle d'un homme, mais qu'elle présentait des différences avec la race actuelle comme l'avaient dit tout d'abord M. Jules Dubois et M. Hecquet, lorsqu'ils furent consultés à cet égard par M. Boucher de Perthes. M. Catel, chirurgien-dentiste, a été de même avis.

Rendus le 11 sur le terrain diluvien de Moulin-Quignon, M. l'abbé Bourgeois, et les 13, 14 et 15, MM. Carpenter, Garrigou, Falconer et de Quatrefages, après avoir vérifié le banc et la place d'où M. Boucher de Perthes avait retiré la mâchoire fossile, ont reconnu que ce banc était vierge ou non remanié, et que l'origine fossile de cette mâchoire ne présentait aucun doute.

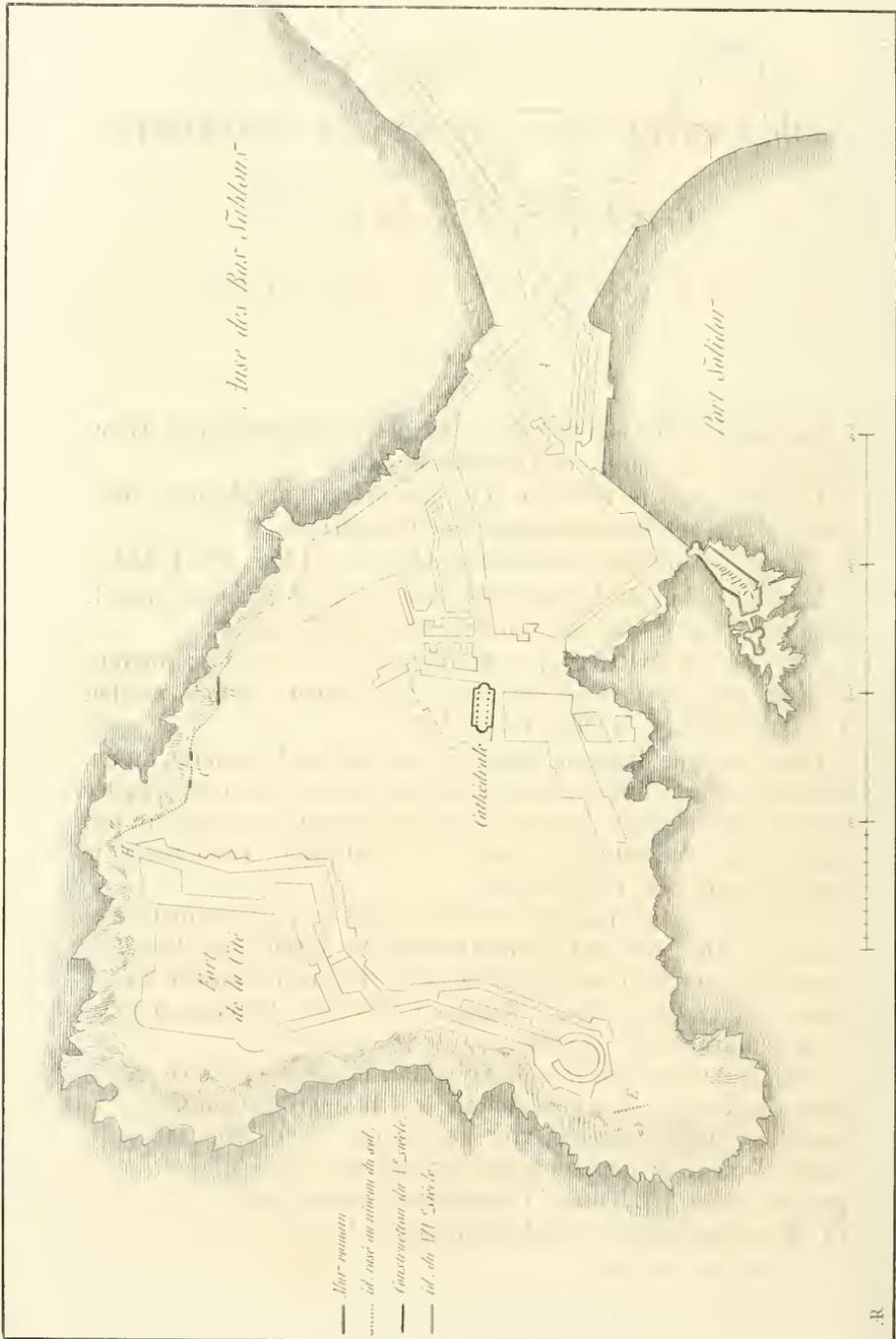
« Monsieur et cher confrère,

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt, dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, la savante notice de M. L. Renier sur l'inscription récemment découverte à Vertault. J'ai vu avec plaisir que dans les quelques lignes ajoutées par vous au bas de cette notice, vous rappeliez la part prise par la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or, à la découverte de cette inscription. Mais j'ai regretté vivement qu'oubliant ce que je vous disais dans une de mes lettres, vous n'avez point parlé du savant modeste qui a depuis le commencement dirigé les fouilles de Vertault, de M. Lucien Coutant, aux travaux persévérants duquel nous devons le monument si bien expliqué par M. L. Renier, et la connaissance inespérée du nom du *Vicus Vertilius*. Mais je vous connais assez pour être sûr que vous vous en empresserez de réparer cette omission.

« Veuillez agréer, etc.

« D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. »

Troyes, 15 avril 1863.



- Mur romain
- id. sur un niveau de sol.
- Construction de 1^{er} siècle
- id. de VI^e siècle

NOTICE

SUR L'EMPLACEMENT ET SUR LES MONUMENTS

GALLO-ROMAINS

DE LA CITÉ D'ALET (ILLE-ET-VILAINE)

La plus ancienne mention de la cité d'Alet se trouve dans la Notice des dignités de l'empire rédigée sous Honorius.

Elle était alors le chef-lieu d'un des dix commandements militaires dépendant du gouvernement de l'Armorique :

« Præfectus militum Martensium, Alet. » (V. *Mor. Pr.*, I, 163.)

L'auteur des Actes de Saint-Malo nous apprend qu'au VI^e siècle la ville aurait été déserte ou au moins en voie de décadence :

« Deinde ad civitatem quæ vocatur Aleta super ripam fluminis
« Rincti devotus perrexit; quæ, longo jam tempore, ab habitatoribus
« erat derelicta. » (V. *Mor. Pr.*, I, 192.)

Cependant elle devint le siège d'un évêché dont le saint fut, dit-on, le fondateur, et son existence à l'époque mérovingienne est attestée par un tiers de sol d'or, portant d'un côté le nom de la ville, un peu altéré (si tant est que ce soit celui d'Alet), ALLECO, et au revers le nom du monétaire, BAVDIGILO.

Il faut descendre jusqu'au IX^e siècle pour trouver une quatrième mention d'Alet; elle est relative à son évêché. Un diplôme daté de la première année de Louis le Débonnaire (814), nous apprend l'existence d'un prélat du nom d'Helogar « episcopus Aletensis et abbas S. Mevennii. » (*Mor.*, I, 226.)

Dans la langue vulgaire du IX^e siècle, le siège épiscopal devait porter le nom de Lanalet, comme je l'ai inféré du passage d'un pontifical anglo-saxon du VIII^e ou du IX^e siècle, conservé à la bibliothèque de Rouen, et mentionnant à une date inconnue, mais postérieure à 766, un « Lanaletensis monasterii episcopus. » (V. *Mélanges d'hist. et d'archéol. bretonnes*, t. II, p. 165). Ce « Lana-

letense monasterium » n'est autre, à mes yeux, que l'établissement religieux mentionné dans les actes du xi^e siècle sous le nom d'Ecclesia B. Petri civitatis Aletæ, d'après le Cartulaire du mont Saint-Michel. Pareillement Tréguier, autre siège épiscopal breton, a conservé fort tard la dénomination de Lan-Tréguier, qu'il a fini par perdre au xvii^e siècle, la particule bretonne LAN (église) ayant persisté au surplus jusqu'à nos jours dans la composition d'un très-grand nombre de noms de paroisses, Lan Meur, Lan Leff, Lan Modez, etc.

La forme sous laquelle le nom de la cité romaine a persisté jusqu'à la fin du xvi^e siècle est celle de Quidalet, composée, comme Lanalet, du nom primitif précédé d'une particule bretonne, gwic ou guic, équivalant au mot français bourg (*vicus*).

Alet était la capitale d'une de ces divisions territoriales connues sous le nom de *pagi* et qui, en supposant que le doyenné de *Poulet*, *Pohelet* ou *Poualet* en ait gardé exactement les limites, se serait étendue, au sud jusqu'à Châteauneuf et Saint-Père la Marre, à l'est jusqu'à Saint-Benoît des Ondes, la rivière de Bied-Jean et la baie de Cancale. Au nord et à l'ouest, les limites naturelles étaient la mer et la Rance.

Au xi^e siècle, le pagus dont Alet était la capitale existait encore comme circonscription distincte, ainsi que le prouve le titre du mont Saint-Michel dont j'extrais le passage suivant : « Est autem in regione
« Britannia quæ vocatur *Pohelet*, una villa que vocatur Cancavena
« (Cancale) cum suo portu qui illi adjacet, sed et quamdam eccle-
« siam quæ dicitur Sein Meler (Saint-Meloir des Ondes)..... »
(*Mor.*, I, 380.)

Il n'est pas douteux que jusqu'à une époque qu'il est difficile de préciser, le Poélet tout entier a formé une vaste presqu'île qui ne se rattachait à la Bretagne que par l'isthme étroit sur lequel sont établis le bourg et le fort de Châteauneuf. Ainsi, même au sud, il aurait été limité par un golfe maritime venant baigner Châteauneuf du côté de l'est, et dont la mare de Saint-Coulban serait le dernier reste. Au centre de ce golfe, qui séparait les possessions de l'évêché d'Alet de celles de l'évêché de Dol, se dressait seul, comme le mont Saint-Michel ou le mont Dol dans la baie de Cancale, le rocher granitique où s'est établie depuis la petite paroisse qui a conservé le nom significatif de Lillemer, ou plutôt, comme on l'écrivait encore au dernier siècle, l'Isle-Mer (insula maris). L'écoulement des eaux s'est fait successivement par le Biez-Jean dans la baie de Cancale. Un coup d'œil jeté sur la carte de l'État-major permet de comprendre à

d'aide des différences de niveaux qui y sont consignées, comment le pays compris entre Châteauneuf, la Gouesnière et Roz-Landriéux, a été successivement occupé par la mer, puis par des grèves maritimes; des marais non salés et enfin des terres cultivées, comme le sont à côté tous les marais de Dol pareillement conquis sur la mer. Quant à la capitale de Poelet, elle occupait auprès de la ville de Saint-Servan l'emplacement qui a conservé le nom traditionnel de LA CITÉ.

L'établissement du fort du même nom en 1759, le nivellement des terrains nécessaire à la disposition des glacis, ont amené la destruction de presque tous les vestiges d'antiquité romaine qui devaient être encore fort nombreux au commencement du XVIII^e siècle, car à la fin du XVI^e siècle ils avaient, par leur importance, attiré l'attention du plus ancien antiquaire du pays, Frottel de la Landelle, dont les mémoires manuscrits sont aujourd'hui la seule source à consulter pour la connaissance des antiquités d'Alet.

Mais l'assiette de la ville romaine est si nettement limitée par la configuration du sol, comme le montre le plan que nous joignons à ce Mémoire, que la disparition à peu près complète des ancienns murailles ne fait pas obstacle à ce que le périmètre antique soit exactement déterminé.

La situation de cette cité dans une presqu'île abrupte, tenant à peine à la terre, est remarquable. Elle rappelle celle de certains *oppida* gaulois qui dominent l'Océan, et trouvent dans les flots de la mer et dans l'escarpement des falaises leur principal moyen de défense: celui de Limes près Dieppe, par exemple. Une coupure faite à l'Orient dans l'isthme, à peine large d'une centaine de pas, qui relie ce groupe de rochers à la terre ferme, en faisait un lieu de refuge si bien indiqué par la nature, qu'il est difficile de ne pas y placer avant l'arrivée des Romains le principal établissement d'une peuplade gauloise devenu ainsi l'origine de la cité d'Alet. Les traces de cet ancien état ne sont pas complètement effacées. Une ruelle qui barre cet isthme et met en communication la grève des Bas-Sablons avec celle de Sainte-Croix, a conservé jusqu'à nos jours le nom significatif de rue du Dyck. Elle longe une dépression du sol transformée en cours et en jardins. Là était le fossé de la place, en avant du rejet de terre qui la défendait. La chose et le nom rappellent la fameuse Hague Dyck qui protège le cap la Hogue à la pointe extrême du Cotentin. La force de cette position avait déjà, au XVI^e siècle, frappé Frottel de la Landelle, qui s'exprime en ces termes :

« La situation de laditte cité estant de sa nature merveilleu-

« zement forte, précipitée, presque partout circuitée et environnée
 « de mer tout à l'entour sy n'est pas un petit isthme et langue de
 « terre ou sablons que l'on appelle mielles, qui rend cette place
 « péninsule, et laquelle langue de terre se peult couper en un jour
 « par le travail de cent hommes pour y faire passer l'eau, et à ce
 « moyen rendre cette peninsule entierement isle, ce qui la rendroit
 « très forte, et presque inexpugnable en adjoutant tant soit peu d'art à
 « la nature et situation du lieu, lequel est de soy mesme grandement
 « fort d'assiepte. » (fol. 11) (1).

Les Romains rendirent la position plus forte encore en entourant la ville d'une enceinte murale dont le même Frottel, qui en attribue la construction aux Maures d'Afrique, nous a laissé la description suivante :

« Les murs d'icelle dont nous voyons partie à présent renversez
 « et l'autre partie debout à quelque médiocre hauteur, n'ont aucun
 « rapport ny ressemblance aux murs des autres villes de la province,
 « soit en la disposition et agencement des pierres servantz à la
 « construction ou des tours qui servaient à flanquer les murailles
 « pour sa deffence, lesquelles je trouve en vérité entièrement sem-
 « blables aux bâtiments des places et forteresses que j'ay vües en
 « Espagne, y basties et fortifiées par les Maures Affricquains, quy
 « l'avoient occupée, car en ces murs de Quidaleth, se voyent les
 « pierres du bâtiment arrangées en assez belle disposition et ordon-
 « nance. Et au lieu de tours rondes en forme ovalle, desquelles se
 « servoit l'antiquité pour la deffence des places fortes, on voit encore
 « autour de ces murailles de petites tours en forme carrée quy n'ont
 « aucun rapport à celles quy se voyent encore aux murs qui ferment
 « les autres villes, chateaux et forteresses de la province, mais sont
 « semblables, tant en la disposition des pierres et massonnail qu'en
 « simant et en la forme et figure des murailles et des tours qui sont
 « et se voyent en plusieurs lieux et endroitz d'Espagne, y bastiz par
 « les Maures Affricquains pendant qu'ilz l'ont tenue sujette, ce qui me
 « fait croire, comme choze vraysemblable que ce peuvent avoir été
 « ces Maures venus d'Espagne quy ont anciennement basti, clos et
 « fermé, tenu et possédé cette cité de Quidaleth pour leur servir de
 « seuretté à une colonye. » (P. 9 et 10.)

Cette enceinte ne dépassait pas l'isthme. Elle avait une porte unique, que je place par hypothèse au point A, à l'extrémité de la

(1) Il existe plusieurs manuscrits des mémoires de Frottel de la Landelle. Je me réfère à celui que je possède dans ma bibliothèque.

rue Pavée. Elle est mentionnée dans un acte de la fin du XI^e siècle tiré des titres du mont Saint-Michel et qui nous apprend, en effet, qu'entre la porte de la ville et le cimetière de Saint-Servan s'étendait un pré ayant appartenu à un certain Bresel de Plouer, et dont son fils Robert fit don à l'église cathédrale d'Alet sous l'épiscopat de Benoît « *quamdam terram, juxta præfatæ urbis portam, sanctique Servatii cimiterium sitam.* » (*Mor. Pr.*, I, 497.) Le nom d'une rue voisine, celle de Prébecel, a conservé presque sans altération le souvenir de Bresel de Plouer. Quant à la rue Pavée, elle rappelle immédiatement par sa dénomination et sa ligne droite vers le sud-est, la voie romaine qui mettait Alet en communication avec la cité des Redons, et dont on retrouve des traces entre les deux villes.

Les seuls vestiges de l'enceinte antique que j'ai pu reconnaître sont les suivants :

En B, l'unique fragment qui ait été signalé jusqu'ici, et qui, haut d'environ six pieds sur une longueur de quinze ou seize, sert à protéger un poste de douaniers. Il est formé de petites pierres cubiques noyées dans le ciment, sans lignes de briques.

De ce point jusqu'au point H du plan, formant l'extrémité du mur de contrescarpe, sous lequel l'appareil romain est très-évident, il est facile de suivre le tracé de l'enceinte sur une longueur d'environ deux cents pas. Dans ce parcours on ne rencontre aucune apparence des tours carrées signalées par la Landelle; la muraille antique a été partout rasée, mais elle affleure le sol, et elle empêche le gazon d'être aussi vert et aussi serré que sur les glacis du fort. En arrachant quelques mottes, on retrouve bientôt des masses de ciment à l'aspect duquel l'œil le moins exercé ne saurait se méprendre.

Au point C, un éboulement ayant eu lieu par suite de dégel, il y a quelques années, un pan de ce mur souterrain de cinq mètres de long sur un mètre et demi de hauteur, s'est trouvé subitement précipité sur la grève où il git encore : il est demeuré compacte, sans fissure ni éclats, après ce saut d'une centaine de pieds.

Au delà du point H, toute trace de substructions antiques a disparu par suite de l'établissement du fort. Cependant des travaux de terrassement, opérés dans l'été de 1858, sous les murs du fort du côté de l'occident, m'ont permis de constater la présence, aux points D et E, de blocs de béton qui peuvent être considérés comme des débris du mur antique et les dernières traces de son existence.

Quelque clair-semés qu'ils soient, ces jalons suffisent pour établir que le mur de clôture de la cité d'Alet suivait exactement les anfractuosités du rocher.

Un pan de mur antique d'un développement beaucoup plus considérable, et qui cependant n'a pas encore été signalé, est celui qui forme la face septentrionale de la première enceinte de la tour Solidor, élevée de 1380 à 1382 par le duc Jean IV. Ce château de Solidor a été établi sur un rocher détaché qui s'avance dans la mer au sud de la cité d'Alet. Le plan indique sur quelle longueur la construction du *xiv^e* siècle repose sur la muraille romaine, qui a conservé sur ce point une hauteur variant de cinquante centimètres à deux mètres suivant l'élévation du rocher. Le système de construction de ce mur présente encore deux assises horizontales de grandes briques séparées par des rangées de pierres en petit appareil. L'existence de ces débris, dont l'âge et l'origine ne sont pas douteux, nous montrent que le duc Jean IV, quand il fit élever à la fin du *xiv^e* siècle son château de Solidor ou Stiridor, l'établit sur d'anciennes fortifications, et c'est sans doute là, non loin de l'isthme et de la porte d'entrée de la ville que nous devons placer le *castrum* romain, qui défendait la cité d'Alet, et dans lequel résidait le « *praefectus militum Martensium*. »

La Landelle nous a laissé les détails suivants sur les antiquités romaines trouvées de son temps à Alet :

« De nostre temps, environ l'an 1580 et en desça, nous avons vue
 « bastir quelques maisons et autres edifices en la cité de Quidalet,
 « prenant les fondemens desquelz se trouverent des vestiges et
 « ruïnés de vieux bastimens quy avoient esté de brique rouge, de
 « laquelle on se servoit et se sert on encore à présent pour faire du
 « simant, et en plusieurs endroitz, fouillantz en terre, on trouvoit
 « des posts de cuivre pleins de vieilles pièces de monnoyes d'or,
 « d'argent et de cuivre et autres divers métaux, en aucunes des
 « quelles pièces et monnoyes se voyent des figures de diverses façons
 « et toute les figures en relief avecq des inscriptions tout autour.
 « entre lesquelles j'ay veu une médaille trouvée parmy
 « plusieurs autres, laquelle est de cuivre et du poids d'environ trente
 « écus, en un des costez de laquelle se voit une teste d'empereur
 « couronné en relief et fort bien travaillé, à l'entour, et sur les
 « bords de laquelle se void une belle inscription, en lettres latines,
 « autant plus faciles à lire que sy elles fussent venus d'estre escriptes,
 « et du costé duquel est ceste teste lesquelles disent : » *adventu*
 « *augusti felicissimo*. » Je croy que c'étoit une pièce de monnoye de
 « celles qu'on avoit accoutumé de jeter au peuple, aux advenemens
 « des empereurs et de leur couronnement, qu'ils appelloient *missilia*
 « Hors ladite cité, dans le voisinage du bourg et fontaine de Saint-.....

« Servan, en des terres qui sont au dessus de ceste fontainne du costé
 « du . . . où sont à present des jardrins, on a trouvé en fouillant et
 « fosseyant, plusieurs sépultures et tombeaux faitz de brique, en
 « ces tombeaux des cadavres, ou pour mieuz dire des carcasses
 « d'hommes mortz, de beaucoup plus grande stature tant en hauteur
 « qu'en grosseur d'ossemens que ne sont ceux de ce temps, et soulbz
 « les testes de chacuns de ces corps, y avoit une grosse brique,
 « comme pour servir de chevet. Cela me fait croire qu'en ce lieu
 « estoit le cymetière auquel ceux de la cité enterroyent leurs
 « corps mortz. » (P. 22, 23, 24.)

Un reste de l'antiquité romaine qui ne doit pas être omis, c'est une belle base de colonne en granit qui a été renversée et creusée pour servir de bénitier à la porte de la chapelle Saint-Pierre.

Un débris d'un âge moins reculé, et qui est cependant bien digne d'intérêt, ce sont les restes de l'ancienne cathédrale d'Alet que nous savons, par des textes du XI^e siècle, avoir été placée sous le vocable de saint Pierre. Dès 1580 la Landelle signalait ainsi ces ruines :

« Or est il certain qu'en icelle cité a autrefois esté le siege epis-
 « copal de l'evesché, lors appellé d'Alet, de l'église cathédrale duquel
 « evesché se voyent jusques à présent les restes des ruines dont sont
 « encore debout les murailles de la nef et du cœur, mais sans cou-
 « vertures, et n'y est demeuré de couvert sinon une chapelle, les murs
 « de laquelle sont, comme il a grande aparance, partie de ceux de cette
 « cathédrale qui ont esté accomodez de couverture pour y conserver
 « la chapelle qui y est du tiltre de Saint Pierre. » (Fol. 25.)

L'édifice n'a pas changé d'aspect depuis la fin du XVI^e siècle. J'en donne le plan, qui n'avait pas encore été relevé. Il offre cette particularité très-rare en France, et unique en Bretagne, de présenter deux absides circulaires, une à l'orient et une autre à l'occident, conformément au plan de l'église abbatiale de Saint-Gall, exécuté vers 820, dont le type s'est perpétué en Allemagne. L'édifice était divisé en trois nefs par deux rangées de piliers trapus, carrés, de de quatre-vingts centimètres de côté, qui supportaient sur des tailloirs fort simples des arcades en plein cintre à claveaux très-symétriquement appareillés; deux de ces piliers subsistent seuls aujourd'hui et ont été englobés dans le mur moderne qui clôt à l'ouest cette chapelle de Saint-Pierre dont parle la Landelle, et qui a séparé ainsi du reste de l'édifice son extrémité orientale. Les autres piliers ont disparu pour faire place à un jardin compris entre les murs latéraux, et ces murs eux-mêmes ont été rasés jusqu'au-dessous de la

naissance des fenêtres. J'ai remarqué sur la face d'un des piliers des briques disposées verticalement entre les joints des pierres, suivant une pratique dont on a signalé des exemples aux ix^e et x^e siècles. L'aspect de la maçonnerie ne dément pas cette époque reculée; on y rencontre çà et là quelques briques et une certaine tendance à disposer grossièrement les matériaux en arête de poisson. Il n'existe, du reste, aucune trace d'ornementation qui puisse guider dans la détermination d'une date plus précise. Mais comme l'édifice est élevé sur un plan complètement abandonné dans nos pays après l'an mil, je ne fais aucune difficulté de reporter ces débris à l'époque carlovingienne. Le monument avait à l'intérieur quarante-huit mètres de longueur totale sur seize de largeur; la porte était placée au nord. La translation du siège épiscopal à Saint-Malo, en 1157, par l'évêque Jean de la Grille, explique l'état d'abandon dans lequel a été laissé ce monument vénérable et comment il a pu parvenir jusqu'à nos jours sans avoir été reconstruit. Il n'est pas douteux qu'il n'indique l'emplacement de la primitive cathédrale de la cité gallo-romaine et du monastère fondé par Saint-Malo au vi^e siècle. A ce titre sa place devait être marquée sur le plan de la ville antique d'Alet, dont j'ai cherché à rassembler les derniers débris.

ALFRED RAMÉ.

ALBUM

DE VILLARD DE HONNECOURT

ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (1)

(Suite et fin.)

En parcourant l'Album de Villard, il ressort un fait important : cet artiste n'a évidemment d'autre préoccupation que de s'instruire, de connaître, d'aller en avant ; il est tout entier livré à l'étude et à la recherche des secrets de son art. Dans cette voie, aucune difficulté ne l'arrête, aucune discussion ne l'effraye ; en un mot, il est libre. En pourrions-nous dire autant des architectes de la renaissance ?

« J'ai este en mult de tieres si com vos porez trover en cest livre.

« En aucun liu onques tel tor ne vi com est cele de Loon... (2). »

« Vesci une des formes de Rains des espases de le nef teles com eles
« sunt entre .ij. piliers. J'estoie mandes en le tierre de Hongrie
« qant io le portrais par co l'amai io miex... (3). »

« Jestoie une fois en Hongrie la u ie mes maint jor la vi io le pa-
« vement d'une glise de si faite manière... (4). »

« *Ista est fenestra in Lozana ecclesia...* (5). »

« Et si vos voles vier .i. bon conble legier a volte de fust prendes
« aluec gard... (6). »

« Pa chu met om on capitel duit colonbes a one sole. Sen nest
« mies si en combres. Sest li machonerie bone... (7). »

(1) Voir la *Revue archéologique*, février, mars et avril 1863.

(2) Pl. XVII et XVIII.

(3) Pl. XIX.

(4) Pl. XXIX.

(5) Pl. XXX.

(6) Pl. XXXIII.

(7) Pl. XL.

« Et en cela autre pagene poes vus veir les montees des capieles
 « de le glise de Rains par de hors. Tres le comencement descî en le
 « fin en si com eles sunt. Dautre tel maniere doivent estre celes de
 « Canbrai son lor fait droit. Li daerrains entaulemens doit faire cre-
 « tiaus... (1). »

« Ci poes vus veir lun des piliers toraus de le glise de Rains, et
 . i. de ceus dentre .ij. capieles, et sen i a .4. del plain pen, et .i. de
 « ceus de le nef del moustier, par tos ces piliers sunt des loizons teles
 « com eles doivent estre,.. (2). »

Dans ces notes écrites à côté de ses croquis, jamais l'apparence d'une prévention d'école; tout est bon du moment que l'application est bien faite; tout est matière à méditation du moment que le résultat est satisfaisant. Toute idée nouvelle est recueillie. L'artiste choisit avec une entière liberté d'esprit; il ne repousse aucun progrès; il prend ses enseignements partout où il les rencontre.

S'il n'y a pas là esprit d'examen, où le trouverons-nous? Villard, modeste comme ses confrères, fait précéder son livre de croquis par cette simple note :

« Villard de Honnecourt vous salue, et prie tous ceux qui travail-
 « lent aux divers genres d'ouvrages contenus en ce livre de prier
 « pour son âme et de se souvenir de lui; car dans ce livre on peut
 « trouver grand secours pour s'instruire sur les principes de la ma-
 « çonnerie et des engins de la charpenterie. Vous y trouverez la mé-
 « thode de la portraiture et les tracés comme l'enseigne et com-
 « mande l'art de la géométrie (3). »

Je conviens qu'il y a loin de ce préambule modeste aux prolégomènes pompeux de la plupart des maîtres qui ont laissé quelques écrits sur l'art au xv^e siècle; mais aussi comme cet esprit est calme et sincère! Il a recueilli des notes dans ses courses, et, espérant qu'elles peuvent être de quelque secours, il vous les livre; et cependant ces artistes fondent une école puissante, trouvent et appliquent des principes nouveaux; préoccupés des progrès de l'art qu'ils ont rapidement exhumé de la décadence monacale, ils ne songent pas à faire passer leur nom à la postérité, mais leurs principes et leurs œuvres. Jamais satisfaits de ce qu'ils viennent de terminer, ils cherchent le mieux, modifient chaque jour leurs moyens, sans prendre le temps d'écrire leur nom sur ces œuvres qu'ils ne consi-

(1) Pl. LX.

(2) Pl. LXII.

(3) Page 61.

dèrent que comme une suite d'essais. Si ce ne sont pas là des réformateurs, où s'en trouvera-t-il? Que l'on ne croie pas que j'exagère ici en disant que ces artistes laïques n'hésitent pas un instant à modifier l'œuvre de la veille s'ils croient mieux faire aujourd'hui. N'attachant que bien rarement leur nom à l'œuvre, ils détruisent celle-ci pour pénétrer plus avant dans l'idée du progrès. Prenant un monument situé au centre du domaine royal, la cathédrale de Paris, par exemple, nous sommes assurés que cet édifice, qui dut coûter des sommes considérables, commencé en 1163, était complètement achevé, sauf la façade, en 1210. Mais alors l'art nouveau avait fait déjà un pas immense, et bien que l'édifice de Maurice de Sully fût considéré comme un chef-d'œuvre, à peine le portail était-il élevé, vers 1225, que l'on modifiait tout le système des hautes baies, tous les couronnements de la nef et du chœur; que l'on transformait l'aspect intérieur et extérieur du monument. En 1257, on élevait les deux pignons du bras de croix; c'était la première application de ce système hardi de grandes claires-voies remplissant d'une peinture translucide des façades tout entières. Ce n'était certes pas la nécessité qui contraignait les architectes à entreprendre de pareils travaux, car nous avons pu constater que les extrémités du transept, bâties en 1200, étaient en parfait état en 1257; c'était un besoin de faire mieux, de marcher en avant dans la voie ouverte. Que l'on considère ce progrès comme un abus déjà d'un principe admis, je l'accorde si l'on veut, mais ce n'en était pas moins un mouvement en avant; la conséquence de cette fièvre d'activité intellectuelle qui alors enyahissait les esprits dans le domaine de l'art, aussi bien que dans celui de la philosophie et même de la politique.

Et si nous jetons les yeux sur la statuaire de cette époque, quels progrès ne voyons-nous pas se développer de 1200 à 1250!

En 1200, la sculpture, encore enfermée dans les langes de l'archaïsme roman, arrive en moins de cinquante ans à une recherche déjà très-avancée de la nature; elle tombe dans la matière vers le commencement du xiv^e siècle, mais ne cesse depuis lors jusqu'à la fin du xv^e de se relever, par des efforts remarquables, du naturalisme étroit qui tend à l'envahir; et, comme je le disais dans le précédent article, la statuaire du xv^e siècle, mal connue, plus mal appréciée (car on la confond à tort avec la statuaire du commencement du xvi^e siècle, qui est déplorable), produisait des œuvres d'une supériorité marquée. Le véritable réveil de l'esprit français date bien réellement de la fin du xii^e siècle, réveil tout démocratique, mais par cela même préparé pour les progrès rapides et incessants.

Je n'ai nullement la pensée de considérer comme un mal le mouvement qui se manifesta en Italie dès la fin du xiv^e siècle et qui eut une influence sur ce qu'on désigne chez nous par l'époque de la renaissance ; ce que je considère comme une déviation, c'est la direction que l'on donna en France à ce mouvement, au moins dans le domaine des arts ; direction qui ne fut acceptée qu'avec répugnance par les artistes d'abord, qui les entraîna bientôt, contre laquelle ils cherchèrent à réagir même encore au commencement du xvii^e siècle, et qui, depuis Louis XIV rendit le langage des arts incompréhensible pour la masse de la nation, en fit une sorte d'amusement pour les classes supérieures.

La grande erreur, à mon sens, est de confondre les conquêtes faites dans le domaine de la politique, des sciences philosophiques et exactes au xvi^e siècle, avec le mouvement qui se produisit alors dans les arts en France. Les choses ne marchent pas ainsi dans ce monde toujours parallèlement. Si les découvertes scientifiques des xv^e et xvi^e siècles en Italie, si l'étude de l'antiquité prise aux sources, amenèrent à ce puissant développement intellectuel qui a fondé notre civilisation moderne dans l'ordre politique, moral, philosophique et scientifique ; si la liberté d'examen, d'analyse et de critique a pu se faire jour à l'aide de l'imprimerie en cinquante ans ; si la renaissance a relevé la moyenne intellectuelle du genre humain en Occident, d'un degré ; si le tiers-état désormais en possession des moyens d'exprimer ses idées et ses besoins a pu détruire les derniers débris de la féodalité et fonder l'aristocratie de l'intelligence, la seule que l'avenir reconnaîtra, les arts sont bien loin d'avoir obtenu les mêmes avantages. Agissant librement, institués sous une forme toute républicaine du xii^e au xv^e siècle, ils sont depuis lors tombés sous toutes les formes du despotisme ; c'est là ce qu'on peut reprocher à la Renaissance et c'est beaucoup trop. Il s'agit de faire comprendre notre pensée. Dans les arts, depuis l'émancipation laïque du xii^e siècle jusqu'au commencement du xv^e, on ne voit apparaître aucune influence étrangère aux principes admis ; tous les monuments qui nous restent de cette époque, depuis la cathédrale jusqu'à la maison du bourgeois, s'élèvent conformément à la marche logique de l'art, et si l'artiste se soumet rigoureusement au programme donné, s'il en remplit exactement les conditions de manière à satisfaire aux besoins exprimés, il a sa forme à lui que tout le monde admet sans conteste. Cet art, d'ailleurs, possède, entre autres mérites, celui de se plier à toutes les exigences matérielles qu'on lui impose. Comme l'art des belles époques de l'antiquité, il

est souple, et le premier, le plus impérieux des principes en vertu desquels il agit est la souplesse et la liberté. De la liberté et de la souplesse même il tire sa forme. C'était là l'immense progrès que l'école laïque avait fait faire à l'architecture en abandonnant les traditions romanes. L'architecte ayant trouvé un principe de structure qui se prêtait aux exigences imposées par les besoins et qui satisfaisait absolument aux programmes donnés, laissait agir les ordonnateurs des bâtiments dans la plénitude de leurs droits, mais respectant la liberté de ces ordonnateurs, qu'ils fussent barons, évêques ou bourgeois, il croyait pouvoir conserver sa liberté comme artiste dans l'expression qu'il donnait à ces besoins. Ainsi faisait-il, et on ne songeait pas à le trouver mauvais, d'autant que les barons pas plus que les évêques ne discutaient alors sur la forme d'un chapiteau ou la longueur d'une colonne; du moment que le chapiteau portait bien le poids dont on le chargeait et que la colonne avait le diamètre voulu pour l'emploi auquel on la destinait. Dans cette cour raffinée de Charles VI, était un prince, Louis d'Orléans, oncle du roi, ami et protecteur des arts; possesseur de biens immenses plus ou moins légitimement acquis, il fit bâtir quantité de palais. C'est à lui que l'on doit les châteaux de Pierrefonds, de La Ferté-Milon et une grande partie des bâtiments de Coucy élevés de 1400 à 1406. Dans ces édifices on aperçoit déjà une influence *seigneuriale* dirai-je, c'est-à-dire un goût individuel, très-délicat et discret qui contraste avec le style quelque peu chargé admis alors dans les résidences de ce genre. Cette influence n'allait pas jusqu'à imposer aux artistes telle ou telle forme étrangère, mais un choix de formes dans le mode admis, c'était fort bien. Un peu plus tard ces puissants amateurs des arts, vont plus loin et nous voyons qu'à Orléans, maître Viart en 1442 bâtit un hôtel de ville que l'on pourrait croire élevé sous le règne de François I^{er} et sur la façade duquel des éléments très-étrangers se mêlent à l'art du milieu du xv^e siècle. Déjà dans ce dernier exemple, l'influence du prince n'est plus discrète comme à Pierrefonds ou à Coucy, elle agit non plus en faisant un choix au milieu des principes admis, mais sur la forme elle-même. Cette influence est, en un mot, capricieuse; le maître de l'œuvre s'en tire certes avec adresse, car c'était un habile homme, mais il a recours aux expédients, et il lui eût été impossible de justifier de l'emploi des formes architectoniques qu'il était forcé d'adopter pour plaire à la cour des Valois. En architecture, la renaissance se manifeste tout à coup, à vrai dire, par une sorte de tyrannie de *dilettantisme*; est-ce un progrès? il est bien permis d'en douter. Je pourrais admettre

seulement que c'était là une nouveauté inévitable; mais il est bon nombre de nouveautés qui pour être inévitables ne sont pas pour cela des progrès. C'était une entrave à la liberté de l'artiste, en tant qu'artiste; et toute entrave à une liberté dans la sphère de l'intelligence, est loin d'être un progrès.

Jusqu'à la renaissance, on reconnaît dans l'art de l'architecture une alliance intime entre la tête qui conçoit et la main qui exécute. Cette alliance s'altère au xvi^e siècle; au xvii^e, la scission est complète. L'architecte croit s'élever parce que ses exécutants s'abaissent chaque jour et s'éloignent de lui. La sculpture et la peinture vont faire leur chemin sans plus se concerter entre elles ni avec l'architecture. Vers le milieu du xviii^e siècle, les architectes ne s'enquièreient plus des moyens d'exécution — cela se reconnaît du reste à leurs œuvres. — Cet abus va même si loin, qu'à la fin de ce siècle il se manifeste une réaction et que nous voyons quelques rares artistes, comme Louis, par exemple, qui cherchent à redevenir de véritables *maîtres de l'œuvre*, au risque de se heurter à des résistances nombreuses au-dessus comme au-dessous d'eux. Il faut bien considérer que l'amateur en fait d'architecture n'est pas seulement un *ami* de l'art, un *jouisseur* de l'art, comme pour la peinture et la sculpture; un amateur de peinture ne touche pas à votre tableau ou à votre groupe; s'il veut entrer dans votre atelier comme aide-compositeur, vous avez toujours la ressource de ne pas le recevoir ou tout au moins de ne pas l'écouter. Mais il n'en est pas ainsi dans les questions d'architecture; sur dix amateurs, neuf se croyaient et se croient encore parfaitement en état d'ordonner la construction d'un palais, d'un hôtel ou d'une église, ou tout au moins d'en imposer la forme et l'apparence. La renaissance nous a amené cela à la suite des armées de Charles VIII, avec d'autres maux. Comme preuve de l'exactitude de notre observation, si nous ouvrons l'*Oeuvre d'architecture* de Philibert de l'Orme, à chaque page nous trouvons une protestation contre cette situation nouvelle faite à l'architecte.

« Et si par fortune, dit-il en parlant des seigneurs qui font bâtir (1),
 « ils demandoient à quelques uns l'advis de leur délibération et en-
 « treprinse, c'estoït à un maistre maçon, ou à un maistre charpen-
 « tier, comme l'on a accoustumé de faire, ou bien à quelque peintre;
 « quelque notaire, et autres qui se disent fort habiles, et le plus sou-
 « vent n'ont guères meilleur jugement et conseil que ceux qui le

(1) *L'Architect.* de Philibert de l'Orme, 1576. Préface.

« leur demandent..... Véritablement, ajoute-t-il plus bas, quand je
 « pense aux entreprises faites quelquefois trop inconsidérément, et
 « aux œuvres de plusieurs ainsi précipitées et mal conduites, je ne
 « sçay qu'en dire ni penser. » L'honnête et habile de l'Orme n'a que
 trop de raisons pour parler ainsi. Chaque œuvre d'architecture,
 avant le xvi^e siècle, petite ou grande, riche ou humble, indique
 toujours une conception et une exécution parfaitement homogènes,
 un plan suivi avec une méthode rigoureusement logique de l'en-
 semble aux moindres détails; c'est comme un travail de cristallisa-
 tion dans lequel l'apparence se déduit des besoins et des moyens
 employés, sans qu'il y ait incertitude ou déviation. Seule la liberté
 laissée à l'intelligence peut obtenir ces résultats concrets. D'ailleurs,
 je le répète, la loi est souple; la loi, c'est la souplesse. En peut-on
 dire autant de tous les édifices qui nous sont restés de l'époque dite
 de la renaissance? et si nous les examinons avec les yeux du criti-
 que et de l'artiste, ne répéterons-nous pas bien souvent avec de
 l'Orme : « Je ne sçay qu'en dire ni penser. » La structure en est gé-
 néralement defectueuse et négligée, l'exécution lâche ou inégale.
 Puis ces édifices commencés, un peu à l'aventure, sans savoir trop
 à quoi ils seront bons, ne se terminent pas ou sont profondément
 modifiés. Chambord reste inachevé, Chenonceau ne s'élève qu'en
 partie, l'hôtel de Nevers est abandonné pendant sa construction.
 L'inquiète Catherine finit à peine une face du palais des Tuileries;
 Madrid est terminé à la hâte et sans soins; le château de la Muette
 s'écroule en partie cent ans à peine après sa construction; le château
 de Saint-Germain est élevé grossièrement et à l'aide des moyens qui
 auraient été rejetés, avec raison, un siècle avant; Charleval sort à
 peine au-dessus de terre. De tous côtés on construit, nulle part on
 n'achève. Il semble que l'art est désorienté, en butte à cent volontés
 contradictoires. Un palais est ébauché, on en commence un autre,
 qu'on ne termine pas non plus. C'est un effarement général. Ce n'est
 pas là une appréciation personnelle; lisons ce que les architectes
 contemporains ont écrit. Philibert de l'Orme, le plus sérieux, le plus
 judicieux entre eux tous, signale ce singulier symptôme avec une
 sincère énergie, bien faite pour nous donner à penser. Il y a loin de
 cette fièvre, trop souvent stérile, et qui décompose au lieu de vivifier, au
 mouvement des écoles précédentes, allant toujours en avant, suivant
 des méthodes sûres et avec une connaissance parfaite de ce qu'elles
 voulaient. Des dangers et des luttes que signale l'œuvre de Philibert
 de l'Orme, de la préoccupation constante de cet auteur cherchant à
 relever un art qui s'abaisse, à l'unique souci de Villard, qui ne songe

qu'à recueillir et à tirer profit de ce qu'il recueille, il y a loin. Il y a la distance qui sépare la jeunesse, qui espère et se lance dans la voie ouverte, à l'âge mûr, qui sent tout s'affaïsser autour de lui. Pour l'art de l'architecture, si l'époque de la renaissance n'a pas amené rapidement à une décadence complète, il faut en savoir gré à quelques hommes très-rares, comme celui que nous citons tout à l'heure; ceux-ci sont restés, en dépit de la mode du temps, des fantaisies des seigneurs et des beaux diseurs (1), de véritables *maîtres des œuvres*, et ils ont pu ainsi maintenir assez haut le niveau de l'exécution qui s'abaissait visiblement. Or ces hommes, nés avec le siècle, possédaient encore les traditions fortes et savantes des écoles laïques qui avaient parcouru une si vaste et si sûre carrière du milieu du xii^e au xvi^e siècle.

A côté d'eux, l'école de sculpture ne le cédait pas à celle de l'Italie de cette époque, et certes les compositions de Jean Gougeon, les statues de Germain Pilon en sont la preuve. Mais le prodigieux éclat que jetèrent dès lors les écoles de peinture italiennes effaçait tout ce qui les entourait, réjaillit sur les autres arts de cette contrée, malgré leur infériorité réelle comparée aux nôtres. C'était encore là un des effets produits par la phalange des *dilettanti* éclos au souffle de la renaissance, comme les moustiques un soir d'été.

Autant que personne, je reconnais l'effort des intelligences en Occident au moment que l'on désigne par le mot renaissance. Mais, si la renaissance a répandu les lumières à l'aide de l'imprimerie, si elle a vu naître ces grands esprits qui ont introduit la méthode et l'examen dans l'étude des phénomènes naturels, si elle a produit des philosophes et des penseurs, des hommes politiques et des critiques, des artistes comme Raphaël et Michel-Ange, je ne puis, s'il s'agit de l'art de l'architecture en France, dire : il y a eu progrès : 1^o parce que je ne vois nulle part un principe nouveau s'élever, parce que les qualités qui nous séduisent dans nos monuments de la renaissance ne sont que les qualités affaiblies des arts antérieurs; 2^o parce que l'exécution (si importante en toute œuvre d'architecture) s'abaisse au lieu de s'élever, soit au point de vue de la combinaison savante de la structure, de son accord avec la forme, soit au point de vue de l'apparence, c'est-à-dire en examinant les

(1) « Bref il a seulement une bouche pour bien babiller et mesdire et un bonnet de juge, avec l'habit de mesmes, pour contrefaire un grand docteur et tenir bonne mine, afin que l'on pense que c'est quelque grande chose de luy, et qu'il entre en quelque réputation et bonne opinion envers les hommes. » Philib. de l'Orme, LIX.

moyens employés, le choix des matériaux, l'appareil, la sculpture, etc.; 3° parce qu'enfin je constate que l'art, répandu partout un siècle auparavant, tend à s'isoler de plus en plus et à n'être plus qu'un plaisir de privilégiés. L'art de l'architecture ne peut vivre que dans deux états très-opposés. Il se développe rapidement et arrive à une puissance d'expression très-élevée au milieu d'un état théocratique, mais alors il demeure stationnaire et ne progresse pas. L'art théocratique égyptien décline sans interruption des premières dynasties jusqu'aux Ptolémées. Ou bien il fournit au progrès incessant, et alors, comme chez les Grecs de l'antiquité, par exemple, il est un réservoir auquel on peut toujours puiser sans jamais le tarir, mais dont les écoulements divers se transforment incessamment. Dans ce dernier cas, l'art de l'architecture ne vit qu'au sein d'une complète liberté, qu'à la condition de le laisser puiser à sa source. La grande faute de la renaissance a été de croire qu'un art aussi plein, aussi logique, aussi complet qu'était l'architecture française, pouvait ou quitter brusquement un enchaînement rigoureux d'efforts pour aller chercher des formes qui n'avaient aucune raison d'exister et répondaient à une mode, non à des besoins nouveaux, ou mêler au produit de ses efforts méthodiquement poursuivis pendant plusieurs siècles des éléments absolument étrangers. De là ces incertitudes, ces tâtonnements vides d'effets que le xvi^e siècle accumule sans développer une idée ou un principe nouveau. Aussi voyons-nous qu'à peine le dernier des Valois est-il mort, il se manifeste une réaction toute française dans les expressions de cet art, et que les monuments, palais ou bâtiments quelconques élevés au commencement du xvii^e siècle sont beaucoup plus rapprochés, comme principe d'art, de l'architecture dite gothique, que ceux construits sous Henri II. Les compositions d'Androuet du Cerceau nous font déjà pressentir cette tendance des architectes de la fin du xvi^e siècle à revenir aux principes de l'art troublés par l'influence italienne. C'est qu'alors, en effet, la noblesse avait d'autres préoccupations; elle ne songeait guère à peser sur le goût de ses architectes, elles les laissait faire, et l'architecture se relève de 1600 à 1630. Mais quand la cour de Louis XIV et le roi lui-même prétendirent de nouveau protéger l'architecture, nous voyons cet art s'affaïsser rapidement et perdre à la fin du xviii^e siècle toute originalité en même temps que toute raison. Comme toujours, l'exécution suit ce mouvement de baisse, et si au commencement du xvii^e siècle, nous admirons des édifices dans lesquels la structure est sagement conduite, la sculpture est bonne et ferme, sobre et bien composée en vue de l'effet qu'elle doit produire,

rien n'est plus lâche et plus abandonné que l'exécution des édifices de 1700. Les artisans eux-mêmes semblent oublier leur état; les charpentiers ne savent plus assembler une forme et choisir les bois, les maçons bâtissent sans soin et sans goût; c'est un relâchement général. Quand le niveau moral se relève vers la fin du XVIII^e siècle, avec l'indépendance que l'individu semble reconquérir, l'architecture se relève aussi, et comparativement aux édifices élevés sous la fin du règne de Louis XIV, ceux construits par les Gabriel, les Louis, les Antoine sont d'une exécution admirable.

Pour conclure, le milieu moral dans lequel vit l'architecte influe immédiatement sur les expressions de l'art. Laissez à l'artiste, en tant qu'artiste, une entière indépendance, vous aurez un art. Pesez sur cette indépendance, vous abaissez le niveau de l'art. Or, ce que j'admire pendant l'époque du moyen âge, c'est que, du jour où les laïques se sont emparés exclusivement de la culture de l'art architectonique jusqu'au règne de Charles VIII, ils ont pu, sans interruption, river chaque jour un nouveau chaînon à la longue et précieuse chaîne de leurs travaux, et produire ainsi un art auquel on commence depuis peu à rendre la vraie place qu'il doit occuper dans l'histoire des œuvres humaines. Ce que je ne saurais considérer comme un bien pour les arts pendant l'époque de la renaissance, c'est qu'elle a rompu cette chaîne et n'a pu en souder une autre, puisqu'aujourd'hui nous cherchons vainement à en rassembler les anneaux. Mais je ne dirai pas avec M. Renan, en finissant : « Heureusement la civilisation moderne possède assez de grandes parties « qui n'appartiennent qu'à elle seule pour se consoler d'être con- « damnée, sous le rapport de l'art, à une irréparable infériorité (1). »

Nous devons d'autant moins nous consoler, que cette infériorité n'est pas irréparable. Si tous nous cherchions la vérité sans préjugés d'école, sans parti pris d'avance, comme la cherchait le bon Villard de Honnecourt, avec le désir naïf de la saisir corps à corps partout où elle se manifeste; si les *dilettanti* se mêlaient un peu moins de vouloir *diriger* les artistes et surtout de prétendre avoir une influence sur leurs œuvres, cette infériorité se changerait bien vite en une supériorité très-marquée.

E. VIOLETT LE DUC.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} juillet 1862, p. 228.

UNE

INSCRIPTION INÉDITE

DE PRUSIAS AD HYPIUM (USKUB)

Prusias ad Hypium, que remplace aujourd'hui le pittoresque village d'*Uskub*, n'avait fourni à l'épigraphie, jusqu'au voyage de M. Hommaire de Hell, qu'une courte inscription funéraire copiée par M. Ainsworth et reproduite par Boeckh (*C. I. Gr.*, n. 3798). Le premier, M. Hommaire de Hell, ou plutôt l'habile artiste qui l'accompagnait, M. Jules Laurens, rapporta plusieurs des belles inscriptions honorifiques et funéraires que contenaient exposées à tous les regards les rues du village et ce qui reste des murailles antiques, refaites, si je ne me trompe, à la fin de l'empire (1). Après eux, nous avons encore trouvé à glaner ; des dix inscriptions inédites que j'ai copiées à Uskub, voici la plus longue, la mieux conservée, et la plus intéressante (2).

Sur une stèle haute de 1^m,80 qui se trouve maintenant encastrée dans le mur occidental.
Hauteur des lettres 0^m,02 et 0^m,4.

Τ Ο Ω Ν Φ Ι Λ Ο Τ Ε Ι Μ Ο Ν Κ Α Ι . .
Δ Ο Ξ Α Π Π Ο Η Π Ο Ρ Ο Ν Δ Ε Κ Α Π Ρ Ω Τ Ο Ν
Κ Α Ι Κ Ο Ι Ν Ο Β Ο Υ Λ Ο Ν Κ Α Ι Π Ο Λ Ε Ι Τ Ο Γ Ρ Α Φ Ο Ν
Δ Υ Α Γ Ο Ρ Α Ν Ο Μ Η Σ Α Ν Τ Α Ε Π Ι Φ Α
Ν Ω Σ . . . Δ Ι Κ Η Σ Α Ν Τ Α Π Ι Σ Τ Ω Σ Γ Ρ Α Μ
Μ Α Τ Ε Υ Σ Α Ν Τ Α Ε Ν Ν Ο Μ Ω Σ Ε Ν Π Α Σ Α Ι Σ

(1) *Voyage en Turquie et en Perse*, t. IV, p. 334-338, et 353 à 373. Ces inscriptions ont été accompagnées d'un commentaire par M. Ph. Le Bas. Ce même M. Le Bas a reproduit les principales dans son *Voyage archéolog.*, inscript., partie V, n. 1173-1182.

(2) Voyez *Exploration archéologique de la Galatie et de la Bithynie*, t. I, p. 27-39. Paris, Didot, 1862. — Les lettres, dans l'original, sont ornées d'*apices* que n'a pu reproduire le caractère épigraphique employé dans la *Revue*.

ΤΑΙΣ ΠΟΛΙΤΕΙΑΙΣ ΕΞΗΤΑΣΜΕΝΟΝ
 ΑΡΞΑΝΤΑ ΤΟΥ ΚΟΙΝΟΥ ΤΩΝ ΕΝ ΒΕΙΘΥΝΙΑ
 ΕΛΛΗΝΩΝ ΚΑΙ ΛΟΓΙΣΤΗΝ ΤΗΣ ΙΕΡΑΣ
 ΓΕΡΟΥΣΙΑΣ ΑΠΟ ΔΕ ΔΕΙΓΜΕΝΟΝ ΕΥΤΥ
 ΧΩΣ ΠΡΩΤΟΝ ΑΡΧΟΝΤΑ ΚΑΙ ΠΕΡΕΑ ΚΑΙ
 ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΝ ΔΙΟΣ ΟΛΥΜΠΙΟΥ
 ΑΥΡΗΛΙΟΝ ΔΙΟΓΗΝΙΑΝΟΝ

Κ Α Λ Λ Ι Κ Λ Ε Α

ΟΙ ΤΗΣ ΟΜΟΝΟΙΑΣ ΗΡΗΜΕΝΟΙ ΕΙΣ	
ΤΗΝ ΑΡΧΗΝ ΑΥΤΟΥ ΦΥΛΑΡΧΟΙ	
ΦΥΛΗΣ ΣΕΒΑΣΤΗΝΗΣ	ΦΥΛΗΣ ΤΙΒΕΡΙΑΝΗΣ
ΠΩΛΛΙΑΝΟΣ	ΤΙΜΟΚΡΑΤΗΣ ΙΟΥΛΙΑΝΟΥ
ΑΓΑΘΟΠΟΥΣ ΘΕΟΦΙΛΟΥ	ΙΑΣΩΝΙΑΣ ΩΝΟΣ
ΦΥΛΗΣ ΘΗΒΑΙΔΟΣ	ΦΥΛΗΣ ΠΡΟΥΣΙΑΔΟΣ
ΜΑΡΚΟΣ ΑΣΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΣ	ΔΙΟΓΕΝΙΑΝΟΣ ΚΑΛΛΙΚΛΕ
	ΑΝΟΣ ΜΑΡΚΙΑΝΟΣ
ΑΥΡΧΡΥΣΟΣ ΧΡΥΣΙΑΝΟΥ	ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΣ ΧΡΥΣΙΑΝΟΥ
ΦΥΛΗΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΗΣ	ΦΥΛΗΣ ΑΔΡΙΑΝΗΣ
ΤΙΜΟΚΡΑΤΙΑΝΟΣ ΔΟ	ΜΑΥΡΚΟΡΝΟΥΤΙΑΝΟΣ
ΜΙΤΙΑΝΟΣ	ΕΥΚΡΑΤΗΣ
ΑΥΡΑΣΚΛΗΠΙΟΔΟΤΟΣ	ΑΥΡΒΑΒΡΙΑΝΟΣ ΒΑΡΒΑΡΟΣ
ΦΥΛΗΣ ΣΑΒΕΙΝΙΑΝΗΣ	ΦΥΛΗΣ ΜΕΓΑΡΙΔΟΣ
ΑΥΠΟΛΛΙΑΝΟΣ ΠΟΛΛΙΩΝ	ΝΙΚΩΝΙΑΝΟΣ ΜΑΡΚΟΣ
ΑΥΠΑΠΙΑΝΟΣ ΠΑΠΙΑΝΟΥ	ΑΥΡΡΟΥΦΕΙΝΟΣ
ΦΥΛΦΑΥΣΤΕΙΝΙΑΝΗΣ	ΦΥΛΗΣ ΙΟΥΛΙΑΝΗΣ
..... ΠΟΣΙΟΥΛΙΟΥ	ΟΥΑΛΕΡΙΟΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ
..... ΝΟΣ	ΑΥΡΕΥΚΡΑΤΗΣ ΕΥΚΡΑ
..... ΚΙΛΛΙΑΝΟΣ	ΤΟΥΣΤΟΥΙΟΥΛΙΑΝΟΥ
ΦΥΛΔΙΟΝΥΣΙΑΔΟΣ	ΦΥΛΗΣ ΑΝΤΩΝΙΑΝΗΣ
..... ΡΥΣΙΑΝΟΣ	ΑΥΟΛΥΜΠΟΣ ΣΕΙΜΟΚΡΑΤΟΥΣ
..... ΠΡΟΚΛΟΥ	ΑΥΚΟΡΙΝΟΣ ΣΕΙΜΟΚΡΑΤΟ

Τὸν πρὸ πάντων φιλότιμον καὶ [ἐν-
δοξ[ον ἐκ προ]πατόρων, δεκάπρωτον
καὶ κοινόβουλον καὶ πολειογράφον
Ἰ[ὸν βί]ου, ἀγορανομήσαντα ἐπιφα-
νῶς, [συν]δικήσαντα πιστῶς, γραμ-
ματεύσαντα ἐννόμως, ἐν πάσαις
ταῖς πολιτείαις ἐξητασμένον,
ἄρχαντα τοῦ κοινοῦ τῶν ἐν Βειθυνίᾳ
Ἑλλήνων καὶ λογιστὴν τῆς ἱερᾶς
γερουσίας, ἀποδεδειγμένον εὐτυ-
χῶς πρῶτον ἄρχοντα καὶ ἱερέα καὶ
ἀγωνοθέτην Διὸς Ὀλυμπίου,
Λυρῆλιον Διογενιανὸν

Καλλικλέα,

15 οὐ τῆς δημοσίας ἤρημένοι εἰς
τὴν ἀρχὴν αὐτοῦ φύλαρχοι·

Φυλῆς Σεβαστηνῆς·

Πωλλιανός·

Ἀγαθόπους Θεοφίλου.

20 Φυλῆς Θηβαΐδος·

Μάρκος Ἀσκληπιόδοτος,

Ἀρ. Χρῦσος Χρυσιανού.

Φυλῆς Γερμανικῆς·

25 Τιμοκρατιανός Δο-
μιτιανός,

Ἀρ. Ἀσκληπιόδοτος·

Φυλῆς Σαβεινιανῆς·

Ἀρ. Πολλιανός Πολλίων,

30 Ἀρ. Παπιανός Παπιανού.

Φυλ(ῆς) Φαυστεινιανῆς·

[Φίλιπ]πος Ἰουλίου

. νος

[Πρις] κιλλιανός.

35 Φυλ(ῆς) Διουσιιάδος·

. . . [Π]ρυσιανός,

. . . . Προκλού.

Φυλῆς Τιβεριανῆς·

Τιμοκράτης Ἰουλιανού,

Ἰάσων Ἰάσωνος.

Φυλῆς Προυσιάδος·

Διογενιανός Καλλικλέ-

ανός Μαρκιανός, ἑταίρος

Φυλάδελλος Χρυσιανού.

Φυλῆς Ἀδριανῆς·

Μ. Ἀρ. Κορνουτιανός

Εὐκράτης,

Ἀρ. Βαβριανός Βάρβαρος,

Φυλῆς Μεγαρίδος.

Νικωνιανός Μάρκος,

Ἀρ. Ρουφείνος,

Φυλῆς Ἰουλιανῆς·

Οὐαλέριος Ἀλέξανδρος,

Ἀρ. Εὐκράτης Εὐκρά-

τους τοῦ Ἰουλιανού.

Φυλῆς Ἀντωνιανῆς·

Ἀρ. Ὀλυμπος Τειμοκράτους,

Ἀρ. Κορινός Τειμοκράτους.

« En l'honneur d'Aurélius Diogénianos Calliclès, le plus généreux des citoyens, de race illustre, un des dix premiers, sénateur et censeur à vie, qui a rempli brillamment les fonctions d'agoranome, fidèlement celles de défenseur de la ville, conformément aux lois celle de greffier, qui a été éprouvé dans toutes les charges, qui a été à la tête du collège des Grecs de la Bithynie, et trésorier du sacré sénat, qui a été désigné sous d'heureux auspices premier archonte, prêtre et agonothète de Jupiter Olympien, les phylarques choisis pour maintenir pendant son archontat la concorde et la paix qui régnaient dans la cité au moment où ils entrèrent en charge :

<p>Tribu Augustale :</p> <p>Pollianus..... Agathopous, fils de Théophile.</p> <p>Tribu Thébaïde :</p> <p>Marcus Asclépiodotos, Aurélius Chrysos, fils de Chrysianos.</p> <p>Tribu Germanicienne :</p> <p>Timocratianos Domitianus, Aurélius Asclépiodotos.</p> <p>Tribu Sabinienne :</p> <p>Aurélius Pollianus Pollion, Aurélius Papianus, fils de Papias.</p> <p>Tribu Faustinienne :</p> <p>[Philip]pe, fils de Jules..... [Pris]cillianus.</p> <p>Tribu Dionysiade :</p> <p>... [P]rusianos, ... fils de Proclus.</p>	<p>Tribu Tibérienne :</p> <p>Timocratès, fils de Julien, Jason, fils de Jason.</p> <p>Tribu Prusiade :</p> <p>Diogénianos Callicléanos Marcianus, Philadelphos, fils de Chrysianos.</p> <p>Tribu Adrienne :</p> <p>M. Aurélius Cornoutianus Eucratès, Aurélius Babrianos Barbaros.</p> <p>Tribu Mégaride :</p> <p>Niconianos Marcus, Aurélius Rufinus.</p> <p>Tribu Julienne :</p> <p>Valérius Alexandre, Aurélius Eucratès, fils d'Eucratès, fils de Julien.</p> <p>Tribu Antonienne :</p> <p>Aurélius Olympos, fils de Timocrate, Aurélius Corinos, fils de Timocrate. »</p>
--	--

La restitution de la seconde ligne, telle que je l'ai donnée, me paraît très-vraisemblable; il n'y a, pour l'obtenir, que de légers changements à faire aux lettres que j'ai cru lire en cet endroit sur la pierre, qui partout ailleurs présente des caractères très-nets et qui semblent gravés d'hier. Cette formule, ἐνδοξον ἀπὸ προπατόρων, rappelle d'ailleurs celle qui se trouve dans une autre inscription de Prusias, τὸν ἐκ προγόνων ἀγωνοθετῶν ἀγωνοθέτην (1). L. 2. Les δεκάπρωτοι sont les *decemprimi* des inscriptions latines, les dix membres les plus anciens du

(1) V. *Exploration archéologique en Galatie*, p. 31, n° 21.

corps des décurions. L. 3. Le titre de *κονοβούλος* ou *κονοβούλης*, qu'Hésychius explique par le mot *συνεδρός*, était donné aux membres du sénat, que l'on trouve désigné sous le nom de *κονοβούλιον* dans une inscription d'Héraclée (1). *Πολιτογράφος* ne se trouve, à ma connaissance, nulle part ailleurs que dans une autre inscription de Prusias (2); il correspond au verbe *πολιτογράφω* qu'on trouve dans les auteurs et les inscriptions (3). Ce titre devait désigner une sorte de censeur, chargé de faire, à des époques fixes, le dénombrement des citoyens et d'inscrire sur les listes les jeunes gens qui atteignaient leur majorité, et les étrangers auxquels était conféré le droit de bourgeoisie. Cette charge était conférée à vie, tandis que dans les municipes de l'Occident, ces fonctions étaient remplies, tous les cinq ans, par les *daumvirs* de l'année, qui prenaient alors le titre de *quinquennales*. L. 4. L'agoranome avait à peu près les fonctions des édiles de Rome et des colonies, et il n'y a, pour ainsi dire, pas de ville grecque où ne se trouve ce titre, ainsi que celui de *γραμματεὺς* (l. 5). L. 6. L'étendue de l'intervalle qui se trouve sur la pierre me porte à restituer *συνδικήσαντα*, plutôt qu'*ἐκδικήσαντα*; les deux fonctions désignées par ces mots existaient concurremment, à Prusias, comme le prouve une autre inscription de la même ville, en l'honneur de Domitius, fils d'Aster (4); on y lit... *ἐκδικήσαντα, γραμματεῦσαντα, συνδικήσαντα πολλάκις*... Ce mot *πολλάκις* suffit déjà pour indiquer que c'étaient là des fonctions accidentelles. Une inscription honorifique d'Iotapa en Cilicie (5) contient ces mêmes expressions, *συνδικήσαντος πιστῶς*, mais sans aucune explication. Au contraire, un décret d'Adrien, adressé au peuple d'Athènes et retrouvé dans cette ville, jette quelque jour sur la question : « Si quelqu'un, » dit l'empereur, « a des reproches à faire à moi ou au proconsul, que le peuple nomme des *syndici* (6). » Il est difficile d'entendre par là autre chose que des avocats chargés de soutenir les intérêts de la province contre le proconsul ou l'empereur devant un tribunal qui ne peut guère être autre que le sénat romain. Ce sont à peu près les *defensores*, les *advocati*, que l'on trouve dans les inscriptions latines de plusieurs villes de l'Italie et de l'Afrique. L. 8. *Τὸ κοινὸν τῶν ἐν Βιθυνίᾳ Ἑλλήνων* est une expression qui s'explique aisément si

(1) Hommaire de Hell, *Voyage en Turquie et en Perse*, t. IV, p. 339. *ἡρώδης*

(2) Le Bas, *Voyage archéolog.*, Inscr. t. III, n° 1178. *πολιτογράφος*

(3) Diod. Sicul. II, 86. — *C. I. Gr.*, 4017.

(4) Le Bas, *Voyage archéolog.*, Inscript., t. III, n° 1176.

(5) *C. I. Gr.*, n° 4415.

(6) *C. I. Gr.*, n° 355. *συνδικήσαντα* (1)

on la rapproche des dénominations analogues que fournissent d'autres régions de l'Asie. C'est une manière de désigner l'association formée entre les villes d'une même province pour accomplir certaines cérémonies religieuses, pour célébrer certains jeux, et pour régler, sous la surveillance du gouverneur romain, certains intérêts généraux; nous retrouvons là, avec un nom plus pompeux, cette sorte de fédération qui est indiquée, sur les monnaies de l'époque impériale, sous le titre de Κοινὸν Βιθυνίας, en latin *Commune Bithyniae*. On voit de même les délégués qui composent le Κοινὸν Ἀσίας s'intituler, dans une inscription de Thyatire, Οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας Ἑλληγες, *les Grecs préposés à l'Asie* (1). Callièlès avait été à la tête de cette espèce de conseil central, sans doute avec le titre de *Bithynarque*, qui se trouve dans une des inscriptions recueillies à *Uskub* par M. Hommaire de Hell (2). T. Ulpius Ælianus Papianus, auquel l'inscription est consacrée, a été « Bithynarque et Pontarque, hiérophante du temple commun des mystères et flamine d'Auguste, seul et premier. » C'est là, je crois, la première mention que nous ayons du Bithynarque dans les inscriptions (3); le nom d'un Pontarque s'était trouvé déjà à Sinopé et à Amastris. De même, la province d'Asie avait ses Asiarques, la Lycie ses Lyciarques, la Galatie ses Galatarques, etc. Ces fonctions, purement religieuses, occupaient les loisirs des provinciaux et caressaient leur vanité sans les conduire jamais à empiéter sur l'autorité du gouverneur romain et à en gêner l'action. Dans le *sénat sacré*, ἱερά γερουσία, je ne pense pas qu'il faille voir le sénat municipal de Prusias: d'après le mot de κοινόβουλος employé plus haut, je crois qu'on le désignait plutôt par le nom de βουλή, et c'est de ce même terme que se sert

(1) *C. I. Gr.*, n° 3487. La même formule se trouve dans une inscription d'Apamea Kibotos, *ibid.* n° 3057.

(2) Le Bas, *Voyage archeolog.*, Inscriptions, t. III, n° 1178.

(3) Il était aisé de tirer ce titre d'un passage de Modestinus cité dans le *Digeste* (XXVII, l. 6, § 14): ἔθνους ἱερωσύνη, οἷον Ἀσιαρχία, Βιθυναρχία, Καππαδοκαρχία. D'ailleurs le mot lui-même, qui manque même dans la dernière édition du *Thesaurus*, se trouve là où on ne serait guère disposé à le chercher, dans les actes des conciles. Une constitution des empereurs Valens et Valentinien, adressée aux Nicéens et citée au concile de Chalcedoine (451. P. Chr.), à propos des discussions qui s'élevèrent entre les sièges de Nicomédie et de Nicée pour la préséance, contient cette phrase: διαμενέτω τόνων εἰς τὸ διηγεκὲς ἡ συνηθεία αὐτῆ, καὶ ἡ πόλις ὑμῶν μητρόπολις ἔστω, τῆς συνηθείας τῆς ἐπὶ προόδῳ τοῦ Βιθυνιάρχου διαμενούσης. Harduinus, *Acta Concilior.* t. II, p. 569. On peut encore tirer de ce passage un autre renseignement curieux; à un certain jour de l'année, le Bithynarque entrait en pompe dans la ville de Nicée, sans doute après quelque fête solennelle.

toujours Pline en parlant du sénat des villes de sa province (1); de nombreuses inscriptions d'Asie Mineure, où se trouvent mentionnés à la fois le δῆμος, la βουλή et la γερουσία, nous prouvent d'ailleurs que, dans la langue politique de ces provinces, à l'époque impériale, γερουσία n'est généralement pas synonyme de βουλή, et qu'il désigne un autre corps que le sénat municipal (2). Ce qu'était au juste le corps proprement appelé γερουσία, il n'est pas toujours facile de le dire, et il est possible que, suivant les villes, le sens de ce mot varie et désigne des assemblées ou collèges de nature différente. En tout cas, dans l'inscription de Prusias, d'après ce qui précède et d'après cette épithète de ἱερά ajoutée à γερουσία, j'inclinerais à croire qu'il faut chercher sous ce titre le collège religieux formé par les délégués de la Bithynie, et composé peut-être de tous les anciens Bithynarques, réunis sous la présidence du grand-prêtre en fonctions. Chargée d'offrir et de donner des prix, de payer des acteurs, en un mot, de pourvoir aux dépenses des grands jeux de la province et de ses fêtes solennelles, cette corporation devait avoir un maniement de fonds assez considérable, ce qui faisait de son *trésorier*, car c'est ainsi que je traduirais, dans ce cas, λογιστής, un personnage très-occupé et fort en vue (3).

Après avoir rempli des fonctions qui l'avaient conduit dans la métropole, Nicomédie, et qui l'avaient ainsi recommandé à l'attention de ses concitoyens, Calliclès, au moment où fut gravée l'inscription d'Uskub, venait d'être désigné par les habitants de Prusias pour exercer la première magistrature de la cité, pour être premier archonte, et en même temps prêtre et agonothète de Jupiter Olympien. Quel était le nombre des archontes à Prusias, c'est ce que nous ignorons; une inscription de Nicée (4) semble indiquer que dans cette ville, une des plus importantes de la Bithynie, il n'y avait que deux archontes : elle se termine par ces mots : ἐπ' ἀρχόντων Ἀριστανετιανοῦ Ἀντιανοῦ καὶ Παυλειανοῦ (Τ)ρύφωνος. Peut-être en était-il de même à Prusias, quoique cette expression, qui revient plusieurs fois dans les inscriptions de cette ville, ἀρχὴν τὴν μεγίστην ἀρχὴν, conduise à penser qu'il y avait un plus grand nombre d'archontes (5).

(1) Plin., *Epp.* X, 111, 117.

(2) Le Bas, *Voyage archéol.*, Inscript., partie V, nos 53, 141, 1336, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603. Cf. Eckel. *D. N. V.*, t. IV, p. 190, 191. La γερουσία, dans certaines inscriptions, est opposée aux νέοι, et il semble que ce corps exerçait une certaine surveillance sur les exercices du gymnase et la célébration des jeux.

(3) Ce λογιστής aurait eu à peu près les mêmes fonctions que l'ἀργυροταμίαιά; qui figure dans les décrets du Κοινὸν Ἀσίας. *C. I. Gr.*, n° 3957.

(4) *C. I. Gr.*, 3949.

(5) Vide supra, n° 20. Le Bas, *Voyage archéologique*, Inscr., t. III, n° 1176.

L. 15. Dans la mention des Phylarques qui sont à la tête des douze tribus pendant le temps de l'archontat de Calliclès, il y a une expression singulière qui demande quelques éclaircissements; ce sont ces mots: $\delta\epsilon\ \tau\eta\varsigma\ \delta\mu\omicron\nu\omicron\iota\alpha\varsigma\ \phi\iota\lambda\alpha\rho\chi\omicron\iota$, littéralement: « les phylarques de la concorde. » Quel est le sens de cette formule, qui n'a pas, que je sache, d'analogue dans les inscriptions, ailleurs du moins qu'à Prusias (1)? C'est la numismatique qui nous aidera à en rendre raison. Sur d'assez nombreuses monnaies se lisent à la fois les noms de deux villes, comme Éphèse et Smyrne, Smyrne et Athènes, etc., accompagnés du mot $\delta\mu\omicron\nu\omicron\iota\alpha\varsigma$, ou, si la légende est en latin, *Concordia*; ainsi $\text{Ἐφεσίων, Σμυρναίων, ἁμολία}$. Quelquefois aussi trois noms sont groupés de cette même manière. Ces pièces, frappées soit dans l'une, soit dans l'autre des villes qu'elles mentionnent, nous attestent évidemment qu'entre ces villes étaient intervenues, au moment où furent frappées ces monnaies, certaines conventions particulières qui assuraient aux citoyens de l'une d'elles, dans les murs de la ville alliée et dans toute l'étendue de ses domaines, des avantages tout spéciaux (2). Nous n'avons pas à examiner ici jusqu'où pouvait aller cette alliance intime, dont témoigne cette sorte d'union monétaire; dans notre inscription, il ne s'agit que du régime intérieur de la cité, et rien n'autorise à croire que le mot $\delta\mu\omicron\nu\omicron\iota\alpha$ ait trait ici aux relations amicales établies entre Prusias et d'autres villes voisines ou éloignées. Ce qui donne la clé de ce passage de notre inscription, c'est un emploi plus rare du mot $\delta\mu\omicron\nu\omicron\iota\alpha$, qui n'a été relevé jusqu'ici que sur les médailles de deux villes de cette même province de Bithynie. Sur une monnaie de Nicomédie datée du règne de Marc-Aurèle, on lit cette légende: $\text{Νευκομηδεία, βουλῆ, δῆμος, ἁμολία}$. *Nicomédie, le sénat, le peuple, concorde*, ou, pour être plus clair, *concorde du peuple et du sénat*. Une monnaie de Lucius Vérus, à Nicée, est plus concise: elle ne porte que ces deux mots: Ἐμολία Νικαίων , *concorde des Nicéens* (3). L'une et l'autre de ces médailles paraissent destinées à rappeler le souvenir d'une période exceptionnellement calme

(1) H. de Hell, *Voyage en Turquie*, t. IV, p. 363. Dans le commentaire qu'il donne de l'inscription en l'honneur de Claudius Tinius Asclepiodotos, où se retrouve cette formule, M. Le Bas ne me paraît point en avoir exactement déterminé la valeur et rendu le sens.

(2) On peut lire dans Eckel, *D. N.*, t. IV, la liste assez longue de ces *Concordie urbium*.

(3) Eckel, *D. N.*, t. IV, p. 333. Mionnet, II, 470. *Suppl.*, V, 101.

et prospère, pendant laquelle les différents ordres avaient vécu dans la meilleure intelligence et la plus parfaite harmonie, sans qu'aucun conflit fût venu troubler la paix de la cité. Les termes de notre inscription doivent avoir la même valeur, quoique la formule y soit encore abrégée. Peut-être la ville, par suite d'événements qui nous échappent, avait-elle traversé des mois ou des années de dissensions intestines dont elle venait enfin de sortir quand fut érigée la statue de Calliclès, et peut-être ce personnage avait-il contribué lui-même au rétablissement de cette tranquillité et de cette concorde dont on ne sent jamais si bien le prix qu'au moment où elle succède à de longues agitations. L'expression a sans doute ici quelque chose de gauche et de gêné; mais il faut songer que le texte où elle se trouve date, au plus tôt, de la fin du second siècle de notre ère, dans une province où on ne semble pas avoir jamais parlé un grec bien pur. L'analogie conduit d'ailleurs à comprendre cette formule insolite dont le sens ne peut pas être douteux après les exemples que j'ai cités plus haut. Οἱ φύλαρχοι τῆς ἑμονοίας équivaut à peu près à οἱ φύλαρχοι τῆς ἑμονοούσης πόλεως, τῶν ἑμονοουσῶν φυλῶν; ce qui gouverne ce génitif, pourrait-on dire encore, c'est l'idée de prééminence, d'empire contenue dans φύλαρχοι; tous les verbes qui expriment cette idée, comme προίτασθαι, ἡγεῖσθαι, etc., se construisent avec le génitif. J'ai dû, pour bien faire comprendre le sens de cette expression, la paraphraser dans ma traduction.

Il y avait deux phylarques par tribu, ce qui en faisait en tout vingt-quatre pour la cité, ces tribus, au moment où l'inscription fut gravée, étant au nombre de douze, nombre que nous donnait déjà une des inscriptions recueillies par M. Hommaire de Hell (1).

Voici ces noms dans l'ordre où les présente le marbre :

Tribu Augustéenne.	Tribu Tibérienne.
Tribu Thébaidé.	Tribu Prusiade.
Tribu Germanicienne.	Tribu Adrienne.
Tribu Sabinienne.	Tribu Mégaride.
Tribu Faustinienne.	Tribu Julienne.
Tribu Dionysiade.	Tribu Antonienne.

L'ordre ici adopté est le même que celui de l'inscription citée ci-dessus; dans l'une comme dans l'autre c'est la tribu à laquelle Auguste

(1) Le Bas, *Voyage archéologique*, t. III, nos 1177-1178.

a donné son nom qui ouvre la marche et prend le pas; dans une autre inscription de Prusias, cette même tribu s'intitule ἡ κρατίστη φυλή Σεβαστηνῆ, la puissante, la noble tribu d'Auguste.

Sur les noms de ces douze tribus, quatre seulement ne se rattachent pas à ceux des empereurs romains, des princes et princesses de leur famille; ce sont probablement ceux des quatre tribus primitives de la cité, Thébaïde, Prusiade, Mégaride, Dionysiade. On pourrait supposer que les noms de plusieurs des anciennes tribus auraient disparu pour faire place à ces noms modernes dont chacun était une flatterie au souverain régnant; mais alors pourquoi aurait-on conservé les quatre dénominations proprement grecques qui figurent encore dans cette liste au III^e siècle de notre ère? Il ne manquait pas d'empereurs et d'impératrices sous l'invocation de qui on aurait pu placer ces quatre tribus comme on l'avait fait des autres. Ce qui est plus probable, c'est qu'en 74 av. J. C., quand la Bithynie passa sous la domination romaine, Prusias ad Hypium était une petite ville qui n'avait que quatre tribus, et que les autres furent ajoutées à une époque postérieure, quand la population se fut considérablement augmentée. Rien n'indique que Prusias ait eu la moindre importance avant l'empire. Tout ce pays était encore peuplé de tribus barbares au temps de Xénophon; Héraclée n'avait pas étendu sa domination à plus de quelques heures de la côte, et ce ne fut que sous la dynastie des Prusias et des Nicomède que l'influence grecque pénétra véritablement dans les profondeurs de ces vastes forêts, y jeta de la lumière, du mouvement, de la culture et de la vie, et commença à helléniser toutes ces populations thraces, dont Strabon sous Auguste ne paraît plus retrouver que le nom. Fondées dans le cours du II^e siècle avant notre ère, les villes bithyniennes, situées à quelque distance du rivage, comme les deux Prusæ, comme Bithynium, depuis Claudiopolis, ne devinrent vraiment riches et florissantes que sous l'empire. A défaut des témoignages qui nous manquent, ce qui suffirait à le prouver, c'est que dans aucune de ces trois villes, qui ont fourni chacune d'assez nombreuses inscriptions, on n'a point retrouvé de textes antérieurs au premier siècle de notre ère. C'est d'ailleurs une chose curieuse que le petit nombre d'inscriptions bithyniennes, même des villes de la côte, qui nous reportent à l'époque de l'indépendance: je n'en connais que trois ou quatre en tout à Kios, à Nicoméde, à Chalcedoine, à Héraclée, qui soient certainement antérieures à la réduction en province romaine (1).

(1) Vide *Exploration arch. de la Galatie*, n^o 4. C. I. Gr., nos 3723, 3794, 3800.

Pour la Paphlagonie et le Pont, le même fait se présente d'une manière plus frappante encore; on n'en a point tiré, si je ne me trompe, un seul texte qui n'appartienne à l'époque impériale. Il n'y a rien là d'étonnant; l'administration romaine a seule réussi à civiliser définitivement toute cette zone septentrionale de l'Asie Mineure qui n'avait guère commencé à entrer dans le cercle du monde grec que dans le cours du siècle antérieur à la conquête. Ce ne fut sans doute que vers la fin de la domination des rois de Bithynie et du Pont que le grec devint la langue unique des populations répandues sur tout ce versant, et que les villes purent songer à couvrir le marbre d'inscriptions publiques et privées. A ce moment arrivèrent les guerres de Mithridate, les longs sièges, les incendies et les pillages, puis les guerres civiles de Rome, les luttes entre les conquérants, qui jetèrent tant de désordre dans les provinces (1). Sous le règne d'Auguste le monde commença enfin à se reposer, et ce fut à partir de ce moment que se peuplèrent et s'enrichirent rapidement ces belles contrées riveraines de la mer Noire. Vers le 1^{er} siècle de notre ère, ces villes, les dernières nées des cités grecques, les deux Prusa, Claudiopolis, Hadriana, Nicopolis et bien d'autres qu'il est inutile de nommer, paraissent, d'après le peu que l'histoire nous en apprend et surtout d'après leurs ruines et leurs inscriptions, avoir atteint un très-haut degré de richesse et de prospérité.

Les noms des tribus nouvelles, nous font remonter probablement au triumvir Marc-Antoine (2), et descendre jusqu'à l'une des deux Faustine, peut-être plus loin; il serait même très-possible que ce fût en l'honneur de Caracalla, qui passa en Asie les deux dernières années de sa vie, que l'une des tribus reçut ce nom de *Germanique*, qu'il me paraît difficile de faire remonter au fameux Germanicus. On trouve, dans les inscriptions, des jeux Germanicéens que, d'après les autres désignations que contiennent ces mêmes textes, M. Boeckh n'hésite pas à croire ainsi dénommés en l'honneur de Caracalla (3). Il est curieux de trouver à Prusias une tribu Anto-

(1) Nous voyons dans Strabon un tétrarque galate, chargé par Antoine de garder la ville d'Héraclée pontique, la mettre à feu et à sang, et, vers la même époque, un chef de brigands, Cléon, avec qui Auguste finit par traiter, se créer une sorte de principauté dans l'Olympe, XII, 3, 6.

(2) M. Le Bas s'est trompé en substituant, dans la liste des tribus, Ἀντωνιανῆς à Ἀντωνιανῆς. Deux de mes copies, aussi bien que celle de Hommaire de Hell, mal à propos corrigée par M. Le Bas, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence de la tribu Antonienne à Uskub. *Voyage en Turquie et en Perse*, t. IV, p. 359.

(3) *C. I. Gr.*, nos 215, 246, 248.

nienne. A quel moment ce nom lui fut-il donné, c'est ce qu'il est difficile de dire. On peut choisir entre deux époques. Après la bataille de Philippes, Antoine passa en Asie; il reçut la province de Bithynie des mains d'un certain Apulcius, à qui l'avait confiée Brutus, et en nomma gouverneur, en 714 de Rome, Cn. Domitius Ahenobarbus; ce pourrait être alors que Prusias aurait décerné cette flatterie au tout-puissant vainqueur. Il ne serait pas impossible non plus que cette dénomination ait été adoptée sous Caligula ou sous Néron, qui descendaient l'un et l'autre, et le dernier par son père et par sa mère tout à la fois, du célèbre triumvir.

Quant à la liste des phylarques, qui termine cette inscription, il suffit de remarquer le désordre et la confusion qu'elle présente. Ici le nom du père accompagne celui du fils, ailleurs il fait défaut; les noms romains sont partout mêlés aux noms grecs (1), et les noms de de famille, comme Aurélius, abrégés dans l'écriture, jouent le rôle de prénoms. La fréquence de ce nom d'Aurélius, que portent dix de ces vingt-quatre personnages, conduit encore à croire l'inscription d'un temps où se seraient déjà succédé sur le trône plusieurs princes portant ce nom d'Aurélius, Marc-Aurèle, Commode et Caracalla.

GEORGES PERROT.

(1) J'ai cherché à les distinguer, pour l'œil du lecteur, en conservant aux noms grecs, dans ma traduction, la terminaison *os*, tandis que je donnais aux noms latins la terminaison *us*.

CARTE DE LA GAULE

EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU

L'objet du présent travail est de discuter les observations critiques relatives à la « Carte de la Gaule sous le proconsulat de César, » qui se trouvent dans les écrits ci-après désignés :

Rapports soumis à l'Académie de Bruxelles par trois de ses membres, MM. Roulez, Borgnet et Wauters, sur la partie de la carte qui concerne le territoire de la Belgique (1);

Dissertation de M. Grandgagnage, membre de la même académie, sur la question particulière d'Aduatuca;

Article de M. H. J. Heller, dans le troisième cahier du *Philologus*, année 1862.

RAPPORT DE M. ROULEZ. — Le savant recteur de l'université de Gand approuve les positions données aux *Nerviens*, aux *Ménapiens*, aux *Éburons*, aux *Aduatuques* et aux *Trévires*, qu'il appelle les cinq principaux peuples de la Belgique (2). Son approbation est également accordée aux positions qu'occupent les *Condruses* et les *Paemanes*, mais non point à celle des *Caeroeses* et des *Sègnes*. Selon lui, les *Caeroeses* habitaient le pays de *Caros* ou *Caerosgow* du moyen âge, entre Bouillon, Kerpen et Pruim. Je reviendrai, avec M. Wauters, sur cette question, dans laquelle M. Borgnet, contrairement à l'opinion de ses deux confrères, se prononce en faveur de la carte. Quant aux *Sègnes*, les trois savants académiciens sont d'accord pour donner

(1) Nous avons pris ces rapports dans le journal français *l'Institut*, du mois de mars dernier, qui les avait reproduits textuellement, au moins dans leurs parties essentielles.

(2) Il ne faut pas confondre la Belgique actuelle avec celle de César : les grands Belges des Commentaires appartiennent presque tous à la France.

à ce peuple un territoire qui satisfasse mieux à la condition, écrite dans les commentaires, d'être situé entre le pays des Éburons et celui des Trévires; cette observation paraît fondée, d'ailleurs j'y reviendrai pareillement.

Les autres peuplades connues sous les noms de *Ceutrons*, *Gru-diens*, *Lévaques*, *Pleumoxiens*, *Geidunes*, ne sont l'objet, de la part de M. Roulez, d'aucune observation qui mérite d'être signalée. M. Borgnet ne s'y arrête même pas, et il a bien raison, car c'est une pauvre science que celle qui se fonde sur des étymologies hasardées. Malheureusement M. Wauters, qui ne laisse passer aucun détail, m'y ramènera.

A l'égard des *Ambivarites*, peuplade plus intéressante à étudier, parce que son nom se rattache à l'un des plus grands faits de la guerre des Gaules, M. Roulez rappelle les positions précédemment proposées pour cette peuplade, et il leur préfère celle qui a été adoptée par les auteurs de la carte; toutefois, il aimerait mieux encore le Brabant septentrional, du côté de Bréda. Je renvoie l'examen de cette importante question au moment où je m'occuperai du rapport de M. Wauters.

Restent les *Meldes*, au sujet desquels M. Roulez formule ainsi son opinion : « César (V, 5) parle d'un peuple du nom de *Meldi*, chez lequel il fit construire des vaisseaux pour son expédition dans la Bretagne. La commission, avec d'Anville, Walkenaer et d'autres géographes modernes, place ce peuple dans un endroit nommé *Meld* ou *Maldeghem veld*, aux environs de Bruges, et, par conséquent, dans le pays des Ménapiens. A part d'autres raisons qu'on a invoquées contre cette hypothèse, j'en ferai valoir une tirée des Commentaires mêmes. A la fin de la campagne qui a précédé l'expédition en question, les légions, sous le commandement de Q. Titurius, et de L. Cotta, avaient envahi le territoire des Ménapiens, et, après avoir ravagé les champs, coupé les moissons, incendié les demeures et repoussé les habitants au fond de leurs forêts, s'étaient retirées pour prendre, comme toutes les autres légions, leurs quartiers d'hiver dans le Belgium. Or, c'est pendant cet hiver et par les soins des lieutenants de César, que furent construits les vaisseaux dont il s'agit. Est-il vraisemblable qu'après le rude châtiment que les Romains venaient d'infliger aux Ménapiens, sans cependant les subjuguier, ils eussent pu, pour la construction de leurs vaisseaux, se mettre en relation avec une peuplade placée au milieu du territoire de ceux-ci et sans nul doute dépendant d'eux? »

Les autres raisons que M. le rapporteur mentionne sans les spéci-

fier, doivent se chercher, c'est M. Wauters qui nous l'apprend, dans l'*Histoire des Pays-Bas*, de Schayes, ouvrage qui, par parenthèse, ne vaut pas la réputation dont il paraît jouir en Belgique. Voici donc ce que dit Schayes à ce sujet : « Les *Meldi* étaient, comme on sait, les habitants du diocèse postérieur de Meaux (*civitas Meldorum*) (1) : mais dans les *Meldi* que nous venons de mentionner, d'Anville prétend reconnaître un autre peuple, habitant, selon lui, la côte de la Flandre, et dont le nom et la position se retrouveraient dans les *Meld* ou *Maldegheem veld* aux environs de Bruges. Ce n'est là évidemment qu'une vaine hypothèse. »

Je conviens que l'hypothèse de d'Anville, en tant que fondée sur une ressemblance de nom seulement, n'aurait pas une base bien solide; mais comment qualifier celle de Schayes? Voilà une armée de cinquante mille hommes cantonnée le long du détroit, vers Cassel, Théroutanne, Amiens, etc.; elle a pour mission de créer une flotte de six cents barques; les bois ne manquent pas sur place, non plus que les ports — la Somme suffirait seule — et la mer du Nord voisine offre plus de cent kilomètres d'une plage unie, où les navires romains pouvaient être mis partout en chantier. C'est dans une telle situation que, selon Schayes, une partie de la flotte aurait dû être construite à Meaux en Brie, à six cents kilomètres du point de ralliement par les voies navigables, là enfin où il n'y avait pas un soldat! Et ces navires, ne pouvant faire route en mer à cause du vent contraire, auraient été rejetés jusques..... à Meaux en Brie, *tempestate rejectas cursum tenere non potuisse atque eodem, unde erant profectae, revertisse!*

J'aurais honte d'insister, et je me hâte d'en venir à l'argument de M. le rapporteur, argument qui mérite au moins d'être sérieusement examiné. César nous apprend que les Ménapiens s'étendaient jusqu'au Rhin et même au-delà, mais il ne nous dit rien de tout à fait précis relativement à la limite occidentale de ce peuple. Le livre IV, chap. 22, semble nous les montrer dans le voisinage des Morins, lorsque César, sur le point de s'embarquer pour la Bretagne, envoie deux de ses lieutenants pour les soumettre en même temps que les cantons des Morins les plus éloignés, *in Menapios atque in eos pagos Morinorum ab quibus ad eum legati non venerant*. Mais les récits du livre VI prouvent clairement que ces deux peuples étaient séparés l'un de l'autre par les Éburons. On y voit, en effet (chap. 31),

(1) On ne voit pas pourquoi cette orthographe prévaudrait, lorsque 18 mss. sur 22 portent *Melduorum*. V. Guérard, *Essai* etc.

qu'une partie de ces derniers, pour se soustraire à la vengeance des Romains, se cachèrent dans les îles formées par la marée montante et voisines de leur territoire, *qui proximi oceano fuerunt his insulis sese occultaverunt, quas aestus efficere consuerunt*. Ces îles sont incontestablement celles des bouches de l'Escaut. Les Éburons occupaient donc les rives de l'Escaut inférieur, séparant ainsi les Ménapiens des Morins. Un peu plus loin (chap. 33 et 34), César expose son plan d'opérations contre les Éburons et leur roi Ambiorix; le parc général est laissé dans Aduatuca; l'armée est divisée en trois colonnes expéditionnaires, dont l'une ravagera le pays continuant aux Aduatuques; une autre, conduite par Labienus, se dirigera vers les cantons riverains de la mer qui touchent aux Ménapiens, *ad oceanum versus in eas partes, quae Menapios attingunt*; enfin la troisième, sous le commandement de César en personne, se portera sur l'Escaut, à l'extrémité de la forêt des Ardennes, pour tâcher de surprendre Ambiorix, qui s'y est réfugié, *ipse... ad flumen Scaldim, quod influit in Mosam, extremasque Arduennae partes ire constituit, quo... profectum Ambiorigem audiebat*. Le but de ces dernières dispositions est fort clair; il ne suffisait pas de marcher sur Ambiorix, il fallait encore lui couper la retraite vers les îles, et telle devait être la mission particulière de Labienus. C'est donc sur le bas Escaut que César et Labienus vont opérer, et nous savons d'ailleurs que tout cela s'est passé sur le territoire des Éburons, le seul peuple auquel l'armée romaine eût alors affaire, *haec in omnibus Eburonum partibus gerantur* (chap. 35). Donc encore les Éburons s'étendaient jusqu'au bas Escaut.

Cette conclusion est enfin corroborée par la considération des marches de l'armée expéditionnaire. César, en partant d'Aduatuca, annonce qu'il reviendra le septième jour, et il recommande à ses deux lieutenants de ne point dépasser ce terme, à moins de nécessité. De fait, César rentra au camp dans la nuit du jour fixé, et, si Labienus ne fut pas exact au rendez-vous, c'est, sans nul doute, parce qu'il avait un peu plus de chemin à parcourir, comme je viens de l'expliquer. Or, d'Aduatuca (Tongres), la distance au point de l'Escaut le plus rapproché est de quatre-vingt-dix kilomètres; cela fait pour l'aller et le retour, cent quatre-vingt-dix kilomètres, que l'on peut porter à deux cent dix, en tenant compte des sinuosités du chemin, et ces deux cent dix kilomètres, répartis sur sept journées de marche, donnent pour chacune trente kilomètres ou vingt mille pas, précisément le *justum iter* des Romains. J'estime d'ailleurs que c'est tout ce que pouvait faire une armée qui n'éprouvait

pas, il est vrai, de résistance, mais qui avait à saccager le pays de tous côtés.

La futile critique de Schayes étant ainsi écartée, ainsi que l'objection spécieuse de M. le rapporteur, on ne voit plus de motif pour déranger de la position où d'Anville l'a placé, le petit peuple Melde, qui doit être considéré, non pas comme Ménapien, mais comme l'un de ces *pagi Morinorum* lointains, dont il a été question plus haut, et qui ne pouvait pas être en état d'hostilité avec les Romains, lors de la construction des navires, puisque les Morins avaient été soumis par Labienus à la fin de la campagne précédente. C'est dans ce sens seulement, c'est-à-dire en rejetant les Ménapiens à l'est de l'Escaut, que la carte pourrait être avantageusement modifiée.

M. Roulez parle ensuite des emplacements assignés à la bataille de la Sambre, à l'oppidum des Aduatuques et aux trois camps d'hiver respectivement occupés, pendant la cinquième campagne, par Sabinus, par Cicéron et par Labienus. Son avis sur ces questions est approubatif, si ce n'est en ce qui concerne les camps de Cicéron et de Labienus, qu'il trouve trop près l'un de l'autre, et trop près aussi de celui de Sabinus fixé à Tongres. Il lui paraît que la commission de la carte n'a pas tenu compte, à cet égard, des conditions de distances énoncées dans les Commentaires. Qu'il me permette de lui dire que cette appréciation repose en grande partie sur une erreur matérielle, et c'est ce que je vais démontrer.

Les données du problème sont renfermées dans les passages suivants du cinquième livre des Commentaires :

..... *eductos ex hibernis milites aut ad Ciceronem, aut ad Labienum deducere, quorum alter millia passuum circiter quinquaginta, alter paulo amplius ab iis absit* (chap. 27);

... *qui, si per te liceat, perendino die cum proximis hibernis conjuncti, communem cum reliquis belli casum sustineant...* (chap. 30);

..... *quum ab hibernis Ciceronis millia passuum abesset circiter sexaginta...* (chap. 53).

On remarquera d'abord que les distances ne sont exprimées qu'approximativement, *circiter*. En outre, il y a lieu de croire, au moins quant aux deux distances cotées cinquante, que le nombre a été arrondi par augmentation, car ces mêmes distances sont exprimées au chap. 30 par deux journées de marche, et deux journées de marche réglementaire ne font que quarante milles, ce qui même est beaucoup pour des troupes pesamment armées, et qui, dans la circonstance, avaient à traîner derrière elles un lourd bagage, *maximisque*

impedimentis (chap. 31). Admettons néanmoins les cinquante milles, mais n'allons pas les appliquer en ligne droite sur la carte, comme l'a fait évidemment M. Roulez. Prendre ainsi les données de César pour des distances à vol d'oiseau, c'est imputer au grand capitaine de n'avoir pas écrit en homme pratique. Quant on fait des recherches de géographie comparée, les distances itinéraires, avant d'être rapportées sur la carte, doivent généralement être réduites à la ligne droite en se servant d'un coefficient moyen, que l'expérience apprend à déterminer pour chaque région. En Algérie, où je me suis livré à des études de cette espèce, j'ai reconnu que le coefficient $\frac{4}{5}$ convenait aux parties montagneuses, mais pour un pays peu accidenté, comme c'est ici le cas, il ne faudrait pas évaluer à plus de $\frac{1}{6}$ les sinuosités des chemins, et même je ne propose de réduire autant les distances itinéraires, que parce que César nous représente le pays comme couvert de bois et mal percé, *incertis itineribus per silvas* (chap. 37). Le coefficient $\frac{5}{6}$ étant adopté, on est conduit au tableau comparatif ci-après :

Distance	}	Fournie par le texte.....	50 m. p.
du camp de Sabinus à celui de Cicéron.		Réduite aux $\frac{5}{6}$	42 —
		Mesurée sur la carte.....	42 —
Distance	}	Fournie par le texte.....	50 —
du camp de Sabinus à celui de Labienus.		Réduite aux $\frac{5}{6}$	42 —
		Mesurée sur la carte.....	40 —
Distance	}	Fournie par le texte.....	60 —
du camp de Cicéron à celui de Labienus.		Réduite aux $\frac{5}{6}$	50 —
		Mesurée sur la carte.....	42 —

Tableau qui montre que, contrairement à ce qu'avance M. Roulez, la commission a tenu compte, autant qu'il était nécessaire, des données approximatives de César, pour ce qui regarde les deux premières distances. La troisième, il est vrai, reste de huit milles au-dessous de ce qu'elle devrait être, mais il y avait d'autres circonstances à prendre en considération. Le camp de Labienus a été placé, non point entre Ciney et Marche, comme le croit M. le rapporteur, mais un peu au delà de cette dernière localité, et à quinze milles de l'Ourth sur la route de Trèves, afin de répondre à ce que dit César au chap. 7 du liv. VI, l'Ourth paraissant d'ailleurs remplir la double condition d'être d'un difficile passage sur ce point, comme il est indiqué au même chapitre, et de passer assez près de Marche, dans une autre direction, pour qu'Indutiomare ait pu être pris à un gué de cette rivière, après une courte poursuite, dans l'affaire

racontée au chap. 58 du livre précédent. A l'extrémité opposée de la ligne, le camp de Cicéron semble bien placé à Gembloux, qui se trouve sur la direction générale de marche du Belgium vers le point saillant du système d'occupation, le camp de Sabinus; si sa distance au camp de Labienus est trop courte quand on la mesure directement, c'est peut-être parce qu'il n'y avait point de passage à Namur et qu'il fallait faire un long détour pour aller trouver des gués ou des ponts sur la Sambre ou sur la Meuse.

Il vient d'être démontré que Gembloux remplit parfaitement, comme distance à Tongres, la condition nécessaire pour que cette localité puisse être attribuée au camp de Cicéron, celui de Sabinus étant supposé à Tongres. Le récit contenu dans les chapitres 46 à 52 du livre V, vient confirmer cette attribution en fournissant la preuve que Gembloux n'est pas moins bien placé par rapport au quartier général de César, qui était alors à Amiens. Voici, en effet, ce que nous apprenons par ce récit. César reçoit, à cinq heures du soir un courrier annonçant l'attaque du camp de Cicéron par Ambiorix. Aussitôt il mande Crassus et sa légion cantonnée à vingt-cinq milles de là, chez les Bellovaques, et le lendemain dès neuf heures du matin, quand il a vu arriver les avant-coureurs de Crassus, il se met lui-même en route pour le pays des Nerviens. Ce jour-là il ne fait qu'une marche de vingt milles, ayant à attendre Fabius qui venait de plus loin. Il s'avance ensuite à grandes journées, *magnis itineribus*, sur le territoire nervien, où il apprend le péril extrême que court Cicéron. Il se hâte de lui dépêcher un cavalier gaulois porteur d'une lettre attachée à sa tragule. Le Gaulois étant arrivé lance l'arme dans le camp, mais elle va se planter dans la paroi d'une tour, et elle y reste deux jours sans être aperçue. C'est seulement le troisième jour que la lettre est remise à Cicéron, et, à ce moment-là même, on aperçoit les signaux de feu qui annoncent l'arrivée de César. Comptons maintenant le chemin parcouru. César, pressé par l'urgence, devait faire les plus grandes marches possibles; d'ailleurs il l'a dit, *magnis itineribus*: en pareil cas une armée romaine pouvait faire au moins trente milles dans la journée; Sabinus en a bien fait vingt-cinq depuis minuit jusqu'à environ neuf heures du matin. César ne nous a pas dit le nombre de ses journées de marche, mais il n'est pas difficile d'en calculer le minimum. Fixons provisoirement ce minimum à trois, depuis le départ du cavalier; celui-ci étant arrivé à destination deux jours avant César, aura dû faire trois marches d'une seule traite, c'est-à-dire au moins quatre-vingt-dix milles, plus dix milles pour la distance à laquelle les feux de César ont pu

être aperçus du camp de Cicéron, en tout cent milles, ou cent quarante-huit kilomètres, sans compter que le Gaulois, ayant à traverser la contrevallation des Nerviens, n'a pu le faire sans de grandes précautions et sans perte de temps. Or, je ne saurais admettre qu'une course de cent quarante-huit kilomètres en un seul jour soit dans l'ordre des faits admissibles. En supposant le chiffre quatre pour le nombre des marches, on laissera deux jours au courrier, et on ne lui fera faire que cent douze kilomètres par jour, ce qui est déjà bien raisonnable. Un certain espace de temps pourrait encore être compté pour l'entrée de l'armée romaine dans le pays des Nerviens, mais je ne trouve pas que le texte m'y autorise suffisamment, et je préfère ne pas donner à mon calcul cet avantage, qui pourrait m'être contesté. En résumé, on a :

Pour la première étape.....	20 m. p.
Pour les quatre journées à la suite....	120 —
Pour la petite marche d'arrivée.....	10 —
	<hr/>
Total.....	150

qui se réduisent, au moyen du coefficient $\frac{5}{6}$, à cent vingt-cinq milles en ligne droite : c'est exactement la distance que je trouve sur la carte entre Amiens et Gembloux.

J'aurais besoin d'ajouter quelques développements à cette démonstration, notamment en ce qui concerne l'attribution à Tongres de l'Aduatuca où le camp de Sabinus était établi. Mais M. Roulez, étant d'accord avec nous sur ce point capital, je le prie de se rapporter à l'examen que je ferai tout à l'heure des critiques de son confrère M. Wauters, et dans lequel il trouvera aussi ma réponse aux observations de moindre importance par lesquelles son rapport se termine.

Je ne puis toutefois le quitter avant de lui avoir donné une explication qu'il semble réclamer de moi personnellement. Laissons parler l'honorable rapporteur :

« On a émis également diverses opinions sur la situation de l'*oppidum* où les Aduatuques furent assiégés par César... La commission la fixe sur le mont Falhize près de Huy. Les termes du rapport du Ministre de l'instruction publique à l'Empereur sembleraient insinuer que personne avant elle n'avait encore désigné cette position. Aussi ont-ils excité une certaine émotion dans notre pays, et un article inséré dans le *Bulletin archéologique Liégeois*, par un officier de notre armée, revendique vivement l'honneur de la découverte

pour le colonel von Goëler, aide de camp du grand-duc de Bade. Il est incontestable que la priorité revient dans tous les cas à l'officier badois, dont l'ouvrage intitulé *Caesar's gallicher Krieg in den Jahren 58 bis 53 vor Christus*, a paru en 1858. Mais son livre aurait pu rester inconnu aux savants français, et il n'y aurait pas d'impossibilité que l'un d'eux ne fût arrivé, par les mêmes moyens, au même résultat que lui. Ce ne serait pas la première fois que la même découverte aurait été faite par deux personnes, indépendamment l'une de l'autre. Toutefois je suis plus disposé à croire que la commission a connu l'opinion de M. von Goëler, et qu'elle l'a adoptée après avoir fait visiter les lieux par deux de ses membres. C'est sans doute un malentendu qui s'éclaircira plus tard. »

Voilà, en vérité, bien du bruit pour rien. Nous sommes, M. A. Bertrand et moi, les deux membres de la commission qui, au mois de mars 1861, sont allés, en son nom, explorer les bords de la Sambre et de la Meuse pour reconnaître les positions décrites par César. De retour, nous avons fait notre rapport à la commission, et ce travail, qui a été publié dans la *Revue*, tome II de la même année (1), mentionnait deux fois le général de Goëler au sujet du mont Fallize. MM. Borgnet et Wauters, qui connaissaient ce rapport, auraient peut-être dû signaler le fait à l'académie de Belgique. La revue allemande *Philologus*, a été plus empressée de nous rendre cette justice, car elle a dit de nous : « Ils nomment en toute loyauté le général de Goëler comme ayant le premier mis cet avis en avant. » Du reste la conformité du mont Fallize avec l'oppidum aduatuque décrit par César saute aux yeux de quiconque a la moindre intelligence de la topographie, et je ne sais trop si l'on peut dire qu'il y ait là dedans le sujet d'une véritable découverte.

RAPPORT DE M. BORGNET. — Ce rapport est très-succinct : l'auteur estime que la fixation de plusieurs des localités indiquées par César est une matière qui donnera toujours lieu à la controverse, faute de données précises, et il ne voit pas l'utilité de joindre ses propres hypothèses à celles de ses devanciers. Pour le surplus, il s'en rapporte à ce qu'a dit son confrère M. Roulez, sous la réserve des observations que j'ai déjà relatées, et de celles qui vont suivre.

(1) *Quelques difficultés du deuxième livre des Comm. étudiées sur le terrain.* Puisqu'il s'agit ici d'une question personnelle, il est bon de déclarer que les deux premières parties de ce rapport, relatives l'une à la bataille de la Sambre et l'autre à l'oppidum des Aduatuques, ont été rédigées par moi, et que la troisième, qui concerne Aduatuca, l'a été par mon collaborateur.

M. Borgnet, qui sans doute n'a point partagé l'émotion de nos voisins au sujet du mont Falhize, ne croit point que l'oppidum des Aduatuques puisse être placé sur ce point. Selon lui, il ne suffit pas que l'état des lieux réponde plus ou moins exactement à la description des Commentaires, car on trouverait assez aisément dans les pittoresques provinces de Namur et de Liège, plus d'une montagne présentant la même conformité; il faut que d'autres circonstances viennent corroborer cette première donnée, et peut-être font-elles défaut ici; ainsi, par exemple, les Aduatuques auraient-ils placé leur oppidum à la limite extrême de leur territoire avec les Condrusiens? Ainsi, encore, quand on objecte avec raison aux défenseurs des prétentions de la ville de Namur que, dans l'hypothèse où cet oppidum aurait été situé au confluent de la Meuse et de la Sambre, César n'aurait pas omis cette circonstance essentielle, l'objection n'est-elle pas également applicable au système soutenu par les savants militaires qui se sont faits les défenseurs du mont Falhize? Voilà les observations de M. le rapporteur, et voici ma réponse. D'abord je ne pense pas qu'il soit si facile de trouver d'autres montagnes présentant les caractères topographiques du mont Falhize: autrement M. Borgnet, qui a l'avantage d'habiter le pays et qui porte un véritable intérêt à la question, aurait-il manqué de nous en signaler quelques-unes. Pour moi, qui sais par expérience qu'une bonne carte vaut presque le terrain pour ces sortes de recherches, je puis dire que j'ai attentivement examiné celle de Belgique sans y trouver rien d'analogue au mont Falhize. Sur la question de savoir s'il est probable que les Aduatuques aient placé leur oppidum à la limite extrême de leur territoire vers les Condrusiens, je répondrai qu'on ne sait pas où était la limite des Condruses de César; que, s'ils tenaient la rive droite de la Meuse, c'était précisément une raison de plus, pour les Aduatuques, d'avoir une place forte sur la rive opposée; mais, laissant le côté conjectural de la question, je dirai que ce dernier peuple avait dû choisir, et avait choisi effectivement parmi toutes ses places, celle qui présentait les meilleures conditions de défense et de capacité. Falhize remplissait parfaitement ces conditions. Enfin relativement au droit que les partisans de Namur croiraient avoir de renvoyer à ceux de Falhize l'objection qui leur est faite au sujet des cours d'eau, il faut que je ne me sois pas clairement expliqué dans le rapport cité plus haut, ou bien que les considérations techniques, quoique présentées par un officier général du génie, ne soient pas de nature à porter la conviction dans l'esprit des personnes étrangères à l'art des sièges, puisque M. Borgnet n'a pas été frappé par la

différence essentielle que j'ai constatée entre ces deux positions. Il ne s'agit pas seulement de savoir s'il y avait lieu ou non de parler des cours d'eau : ce que j'ai voulu faire ressortir, c'est que, à Namur, aucune raison topographique ni militaire n'aurait pu faire établir la ligne de contrevallation sur une étendue de quatre mille cinq cents mètres, tandis que cette donnée de César s'accorde, au contraire, parfaitement avec le terrain de Falhize.

Quant aux quartiers d'hiver de Cicéron et de Labienus, M. Borgnet ne dit pas autrement que M. Roulez; seulement il insiste davantage sur le dire des Commentaires, qui placent Labienus chez les Rèmes, vers la frontière des Trévires, et il indique, comme plus conforme à cette condition, le territoire entre le Semois et le Chiers. Ce côté de la question se représentera tout à l'heure, et je ne manquerai pas alors de l'examiner avec soin.

RAPPORT DE M. WAUTERS. — « La carte de la Gaule sous le proconsulat de César, qui vient d'être publiée par les soins du gouvernement français, m'a paru nécessiter un examen approfondi, à cause de l'autorité qu'elle doit nécessairement obtenir dans le monde savant. Le talent des hommes qui ont présidé et concouru à l'exécution de cette œuvre remarquable, les travaux de toute nature qu'elle a provoqués, les dépenses qu'elle a occasionnées, ont produit un résultat irréprochable, au moins sous certains rapports. Selon toute apparence, la nouvelle carte des Gaules est appelée à faire oublier celle de d'Anville. Comme cette dernière publication, elle deviendra d'un usage général. C'est ce qui m'a déterminé à en faire une revue minutieuse, afin d'empêcher, si c'est possible, qu'on n'adopte d'une manière irrévocable certaines indications concernant la Belgique, que nous croyons erronées. » Après ce début, qui nous promet une critique sérieuse, mais bienveillante, l'auteur, pour procéder avec méthode, divise sa matière en quatre paragraphes : 1^o les peuples; 2^o les villes, forteresses, etc.; 3^o les marches et campements des généraux romains; 4^o quelques considérations générales.

§ 1^{er}. M. Wauters regarde comme un fait démontré que la limite des Ménapiens, à l'ouest, embrassait Tournay ainsi que les environs de Dunkerque, Neuport, etc. Partant de là, il reproche aux auteurs de la carte de n'avoir pas fait commencer vers Cassel l'écriture du nom ethnique *Menapii*, tout en « baptisant » Cassel du nom de *Castellum Menapiorum*, et, par ce motif, il les accuse de contradiction « Mais peut-être, » ajoute-t-il, « la contradiction n'est-elle qu'apparente, et les géographes français considèrent-ils les Ménapiens

comme s'étant avancés vers le midi, postérieurement à l'époque de César, en empiétant sur le pays des Morins. S'il en est ainsi, il aurait fallu en avertir et même renfermer le nom dont il s'agit entre parenthèses, pour prémunir contre le danger de croire cette localité plus ancienne qu'elle ne l'est authentiquement. » Je ne puis approuver sur aucun point ces observations de M. le rapporteur. Les Ménapiens de César ne s'étendaient pas vers l'ouest plus loin que le bas Escaut, je crois l'avoir suffisamment démontré. Les savants qui prolongent le territoire de ce peuple jusqu'à Dunkerque et Tournay, se fondant sur ce que la contrée s'appelait sous les Francs *pagus Mémiscus*, nom qui ressemble à celui des Ménapiens, sans lui être identique, ne réfléchissent pas qu'il existait à la même époque un *pagus Menapiorum* dépendant de la cité de Liège, tandis que l'autre appartenait à celle de Tournay. C'est le *pagus* liégeois qui représente les Ménapiens de César. Quant à Cassel, situé sur le sommet d'une montagne isolée de toutes parts, c'était indubitablement un oppidum gaulois avant de devenir une ville gallo-romaine. On ne s'établit, en effet, sur des positions semblables, que dans les temps de barbarie où l'intérêt de la défense est la grande préoccupation des peuples. La commission a donc pu se croire autorisée à porter la ville de Cassel sur sa carte césarienne. Mais sous quel nom? Nécessairement sous celui que nous donne la table théodosienne, le seul document antique où cette ville soit mentionnée. C'est là un fait matériel qui domine toutes les hypothèses sans en exclure aucune. Si d'Anville a eu tort de vouloir anéantir ce fait, en substituant le nom de *Castellum Morinorum* à celui de *Castellum Menapiorum*, son admirable sagacité, qui lui fait rarement défaut, a très-probablement mis le doigt sur la véritable explication, lorsqu'il a supposé une bêtise des copistes, qui auraient appliqué au *Castellum* (Cassel), l'ethnique *Menapiorum* appartenant, d'après Ptolémée, à un autre *Castellum* situé près de la Meuse, à plus de quatre-vingt kilomètres à l'est de Cassel.

Abordant la question du territoire occupé par chacun des petits peuples germains, les Condruses, les Pœmanes, les Sègues et les Carèses, tous clients des Trévires, M. Wauters commence par poser en principe que le peuple dominateur ou protecteur se réserve toujours les possessions fertiles, les grandes lignes commerciales et stratégiques, et ne laisse à ses protégés que ce qu'il y a de moins bon dans le pays. Pendant que les Trévires touchaient d'un côté au Rhin et de l'autre à la Meuse, leurs clients devaient être relégués dans les parties les plus montagneuses et les plus sauvages de l'Ar-

denne. En conséquence de cette théorie, que je m'abstiens de juger, M. Wauters place : 1° les Cærèses dans le pagus Caros du moyen âge, sur les rives de la Prum, au nord de Bitbourg; 2° les Sègnes sur les sommets de l'Ardenne au nord-est de Neufchâteau, dans une contrée désignée autrefois sous le nom composé de *Oessenine*, dont le second radical *Senine*, rappelle le nom ethnique; 3° les Pæmanes, un peu plus au nord que sur la carte, dans une longue lisière de terrain qui longeait au sud-est le Condroz, en englobant Marche et Rochefort, et où se trouvent les localités que des diplômes du ix^e siècle donnent au *pagus Falminne*; enfin, les Condruses, dans le Condroz du moyen âge, comme sur la carte, mais moins loin au sud-ouest. Ces diverses attributions me semblent bien raisonnées; elles ont l'avantage de grouper ensemble quatre peuples que César réunit dans une seule et même appellation, et, en général, de satisfaire assez bien aux conditions du texte des Commentaires; je crois donc qu'elles devront être prises en considération, sauf à les modifier un peu, pour les faire accorder encore mieux avec ce texte. En effet, les Condruses doivent être prolongés au nord-est, de manière à atteindre les Éburons, en vertu de ce passage du liv. IV, chap. 6: *Germani latius vagabantur et in fines Eburorum et Condrusorum, qui sunt Treverorum clientes, pervenerant*; et cet autre passage, liv. VI, chap. 32, *Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Treverosque...*, semble exiger également que les Sègnes soient rapprochés des Éburons, et en même temps des Condruses.

Ainsi que je l'ai annoncé au commencement de ce travail, M. Wauters n'a pas manqué de chercher d'autres solutions au problème très-indéterminé du pays des Geidunes, Ceutrons et autres petits peuples soumis aux Nerviens. César n'ayant donné aucun renseignement précis à ce sujet, on n'a que la ressource fragile de l'étymologie. Le savant rapporteur est forcé d'adopter la solution de la carte, en ce qui concerne les Geidunes, dont il propose toutefois de changer le nom latin en *Gorduni*, conformément à l'orthographe de quelques manuscrits (1), et à cause du village de Gourdinne, canton de Walcourt. Pour les autres, voici ses propositions : Les Ceutrons semblent devoir être placés au sud de Chimay, dans la commune de Séloignes, où se trouve un hameau du nom de Cendron, ou bien au hameau de Centri, à Grezen Brabant; au sujet des Lévaques, on peut hésiter entre Lesves, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et plusieurs localités du Brabant, qui présentent la syllabe *lev*, tels que Lew-Saint-Pierre, Deuderlew, Léau et aussi

Leefdale, que l'on pourrait traduire par la *Vallée des Lèves*; quant aux Pleunoxien, leur nom se retrouve en partie, et sans altération, dans Moxhe et Moxheron, villages sur la Méhaigne; enfin les Grudiens, pour lesquels on ne trouve aucune situation qui se puisse justifier, seraient placés n'importe où, pourvu que ce fût à proximité des autres, entre les Nerviens et les Aduatuques. On voit quel arbitraire règne dans cette méthode, mais ce n'est pas entièrement la faute de l'auteur, et ses indications, si peu scientifiques qu'elles paraissent, n'en devront pas moins être impartialement comparées avec les solutions de la carte qui ne sont, pour cet objet comme pour tout le reste, que provisoires.

Général CREULY.

(La suite prochainement.)

CARTULAIRE
DE L'ABBAYE DE REDON
EN BRETAGNE (1)

Le texte du Cartulaire de l'abbaye de Redon vient de paraître : il y a vingt ans environ que cette bonne fortune était attendue, avec une certaine impatience, par les érudits. On savait que M. Aurélien de Courson, déjà connu par des ouvrages importants sur l'histoire de sa province, était chargé de cette publication, qui avait le double mérite de jeter un jour nouveau sur les temps anciens de son pays, et de se rattacher intimement à ses études favorites. On n'ignorait pas que la copie du texte avait été collationnée soigneusement sur l'original. Tout concourait donc à faire figurer honorablement la Bretagne dans la précieuse collection des cartulaires publiés sous les auspices de S. Exc. le Ministre de l'instruction publique. L'érudition incontestée de l'éditeur, les récompenses académiques déjà conquises par lui précédemment, la valeur historique du document lui-même, voilà ce qui, chaque année, rendait plus vif le désir de voir le gros volume dont je vais parler dans cet article.

L'espoir de ceux qui aiment tout ce qui touche à l'histoire de la Bretagne a été réalisé : je dirai même que le lecteur est traité avec une libéralité si grande, que son premier mouvement est l'étonnement. Il est un peu ébloui de la masse de documents et de recherches qui se cachent sous le modeste titre de « Cartulaire de l'abbaye de Redon. »

I

Je m'occuperai d'abord du cartulaire lui-même : j'essaierai ensuite de préciser mon opinion personnelle sur les matières étrangères

(1) Publié par M. Aurélien de Courson (*Collect. des docum. inédits*). Un vol. in-4°, avec une planche et une carte. Impr. impér., 1863.

au sujet principal, qui tiennent une si large place dans le livre de M. de Courson.

Légué à monseigneur l'archevêque de Rennes par un ancien bénédictin, le Cartulaire de Redon est un manuscrit de cent quarante feuillets, écrit à la fin du XI^e et au XII^e siècle : il contient des actes depuis 797 jusqu'en 1160. C'est l'un des rares documents de ce genre qui, pour la Bretagne, contiennent des textes antérieurs à l'invasion normande, et font connaître les institutions de ce pays à l'époque antérieure aux ravages des pirates du Nord.

Au commencement du IX^e siècle, un prêtre originaire de Comblessac, au diocèse de Saint-Malo, Conwoion, cherchant la solitude avec cinq compagnons, s'établissait à Roton, au confluent de l'Oust et de la Vilaine : Conwoion éprouva les plus grandes difficultés à fonder son monastère. Il avait pour lui Nominoë qui devait un peu plus tard fonder la nationalité bretonne; contre son projet, les seigneurs francks et le clergé gallo-romain multipliaient leurs efforts. Il triompha grâce à la ténacité de son illustre protecteur; il le seconda ensuite dans ses projets de fondation d'une église indépendante de l'influence franque. Redon devint une abbaye véritablement bretonne : son importance fut immense au double point de vue politique et religieux, ses possessions s'étendaient dans les diocèses de Vannes, où se trouvait Redon, de Rennes, de Cornouailles, de Nantes et de Saint-Malo.

L'histoire de l'abbaye se rattache à celle de la monarchie bretonne : aussi M. de Courson, en retraçant dans ses *prolégomènes* les annales du monastère, donne en résumé de l'histoire générale de la province, surtout jusques au XIII^e siècle. Son travail comprend plusieurs périodes : d'abord la fondation par Nominoë et le règne de ce petit souverain; l'histoire des successeurs de ce prince, à qui il n'a manqué qu'un annaliste contemporain, pour avoir une place parmi le petit nombre de ceux qui ont un nom universellement célèbre; les invasions normandes pendant lesquelles, à la différence des autres abbayes bretonnes abandonnées, les moines de Redon purent se maintenir à Plélan; ensuite les quatre cent vingt-sept ans qui s'écoulèrent depuis le retour d'Alain Barbetorte jusqu'à la prise de Redon par le duc Jean IV (l'abbaye tenait pour Charles de Blois son compétiteur); enfin, la période du XIV^e siècle à 1792, termine cette partie de l'ouvrage qui est suivie d'un chapitre sur la ville même qui doit son existence à l'antique monastère. — Là on remarque des détails intéressants sur les anciennes institutions, l'industrie, le commerce d'une petite ville bretonne.

Je ne sais si on ne pourrait pas reprocher ici à M. de Courson d'avoir pris son sujet à un point de vue un peu trop général : l'histoire du monastère est souvent éclipsée par les grands événements qu'il relate ; il me semble qu'il aurait pu se servir utilement dans ses *prolégomènes* des *Annales monasterii Rotonensis* que l'on retrouve, après le texte même du Cartulaire, imprimés *in extenso*. N'y a-t-il pas double emploi dans ces deux histoires de l'abbaye de Redon, l'une en français, due à la plume de M. de Courson ; l'autre en latin, rédigée par quelque religieux ?

Les détails contenus dans le Cartulaire de Redon fournissent ensuite à M. de Courson l'occasion d'étudier la géographie de sa province. Il traite de la *civitas*, du *pagus*, de la *centena*, de la *vicaria*, de la *plebs*, de la *condita* et des autres subdivisions moins importantes, dont quelques-unes sont exclusivement propres à la Bretagne. Relativement à la *condita*, le savant auteur émet une conjecture nouvelle qui tendrait à retrouver dans cette expertise un souvenir romain : il propose avec toute réserve, de rapprocher le mot *condita* de la dénomination attribuée aux magasins placés sur le parcours des anciennes voies romaines. Il lui semble que les *condita* de Bretagne remplissent cette condition. Avant d'accepter cette opinion, il y aurait lieu d'examiner la situation des nombreuses *condita* de l'Anjou, de la Touraine et du Maine. Il y a lieu aussi de prendre en considération les recherches faites par mon confrère Alf. Jacobs, dont les études ont porté spécialement sur la géographie mérovingienne. Se rattachant au système d'interprétation de Pardessus et de B. Guérard, M. Jacobs paraît penser que la *condita* a une relation étroite avec la *condida* et la *centena*.

Les noms de lieu, en langue bretonne, révèlent à M. de Courson les pays où on parla le breton à une époque ancienne : il peut ainsi indiquer la marche à suivre par cet idiome depuis dix siècles, dans sa retraite vers l'ouest. On lira avec fruit tout ce qu'il détaille sur les mœurs et les usages, les noms propres et les surnoms, les formules des actes, les dates historiques, les demeures des princes bretons avant le xi^e siècle, les habitations des mactyerns, les châteaux, les écluses, etc. Je recommande principalement le chapitre VIII dans lequel l'auteur traite de l'état des personnes, des arts et métiers, des offices civils et ecclésiastiques ; le chap. IX, relatif à la condition des terres ; le chap. X, dans lequel on voit tout ce qui se rattache aux impôts, aux redevances privées et aux services. Dans le chap. XI, à propos des poids et mesures, il me semble que M. de Courson aurait pu se limiter aux données fournies par le texte dont il est le commen-

tateur; en élargissant son cadre, il a rendu son travail incomplet. J'aurais souhaité aussi qu'en s'occupant du prix des terres, du revenu et de la valeur des animaux, il jugeât à propos d'étudier la question des monnaies.

La ville de Redon eut un atelier monétaire au xv^e siècle. L'auteur donne (p. 404), un texte qui l'établit. Mais bien auparavant, le cartulaire mentionnait à deux reprises des *Solidi karolici* (p. 63 et 90), qui ont une valeur véritable pour l'histoire monétaire de la province. Ces monnaies karolingiennes sont évidemment les deniers au monogramme de Charles le Chauve, que les rois bretons, et après eux les comtes, firent frapper à Rennes et à Nantes, et dont le type était encore imité au xi^e siècle.

Vient ensuite le texte du Cartulaire tel que le manuscrit le donne aujourd'hui. Quelques feuillets ont, en effet, disparu depuis le temps où les bénédictins lui empruntaient si largement des extraits. M. de Courson a réuni à la suite, dans un *appendice*, soixante-dix-neuf actes qu'il a retrouvés soit dans D. Lobineau, soit dans l'inépuisable collection des *Blancs-Manteaux*. Comme les chartes transcrites dans les cartulaires ne sont pas rangées chronologiquement, et que M. de Courson a respecté ce désordre des copistes des xi^e et xii^e siècle, un *index* était indispensable pour donner une idée nette et par dates, des documents contenus dans le Cartulaire de Redon. Au lieu d'un *index*, M. de Courson a cru devoir donner deux *indices*, l'un pour le texte original, l'autre pour l'*appendice*. Le lecteur aurait probablement préféré qu'une seule série chronologique eût mis sous ses yeux l'ensemble de tout le Cartulaire. Il eût été facile, par une modification dans le caractère d'imprimerie, d'indiquer ce qui était pris dans le texte appartenant à monseigneur l'archevêque de Rennes, et ce qui était emprunté à D. Lobineau et à des sources plus modernes.

Viennent enfin des extraits des archives de l'abbaye de Redon, de dates moins anciennes que les actes du Cartulaire, les *Annales monasterii* auxquelles je faisais allusion plus haut et des *indices* destinés à faciliter les recherches. Quelques détaillés qu'ils soient, il m'a paru qu'ils auraient pu être conçus de manière à fournir aux lecteurs un fil conducteur plus commode et plus méthodique. J'ajouterai que le texte des *prolégomènes* et des *éclaircissements* nécessitait aussi un *index* détaillé : il me semble qu'il n'eût pas été impossible d'en faire un seul qui aurait servi à tout le volume.

II

Je passe maintenant à ce que je considère comme étant étranger au Cartulaire de Redon. Loin de moi l'intention de contester la valeur des patientes recherches faites par M. de Courson; seulement il ne se contente pas de faire connaître une foule de choses relatives à l'abbaye de Redon : il se souvient que Redon est en Bretagne, et l'amour de sa chère province l'entraîne à parler de celle-ci. Bien plus, comme un architecte fier d'avoir élevé un beau monument, il ne fait grâce ni des fondations, ni des devis, ni des moindres détails de la construction. La publication en est presque augmentée d'un tiers en volume.

Depuis quelque temps, les cartulaires sont édités sur un plan qui diffère sensiblement de celui qui avait été tracé par mon savant maître Benjamin Guérard. On ne publie plus un texte pour en extraire tous les détails qui peuvent intéresser l'histoire particulière ou générale du pays sur le territoire duquel se trouvait l'abbaye dont on s'occupe. Le Cartulaire devient un prétexte pour parler de toute une province. Si mon confrère, M. Auguste Bernard, édite un jour les chartes de Cluny, et s'il adopte le système qui paraît tendre à s'établir, il lui faudra faire l'histoire et la géographie d'une partie notable de l'Europe. Je ne le tiens pas quitte avec dix gros in-quarto.

Benjamin Guérard, en publiant le Cartulaire de Saint-Père de Chartres, a donné le pouillé du diocèse, mais il n'a pas songé à reproduire ceux de tous les évêchés compris dans la quatrième Lyonnaise. Il n'a pas cru devoir s'occuper des Carnutes, des Romains de César ni des voies romaines de toute la province. L'archéologie et l'histoire antique, chez lui, n'ont pas envahi le moyen âge.

Dans un passage de son *avant-propos*, M. de Courson laisse voir qu'il a été sensible au reproche qui lui a été adressé à propos de ses ouvrages précédents; c'était d'avoir négligé la géographie gallo-romaine de son pays. Il a voulu prendre sa revanche, et tout en avouant que sa géographie ecclésiastique a des lacunes, il soumet à ses lecteurs un travail général sur les divisions politiques antiques et les divisions religieuses de toute la province. Les anciens peuples gaulois, les Bretons insulaires, les cités gallo-romaines, le réseau des voies, tout cela se trouve dans les *Prolegomènes* du « Cartulaire de Redon, et non pas seulement pour l'évêché de Vannes où Redon était située, mais pour les neuf diocèses bretons. Ce travail est suivi des pouillés qui remplissent plus de cent trente pages.

En 1846, M. de Courson a publié un ouvrage qui a obtenu alors de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une haute récompense. C'était l'histoire des peuples bretons dans les Gaules et dans les Iles Britanniques. Pourquoi M. de Courson n'a-t-il pas donné une nouvelle édition de cet excellent ouvrage qui, d'ailleurs, se reflète dans plus d'une page des *Prolégomènes* du « Cartulaire de Redon ? » Là il aurait mis à leur véritable place tous les documents qu'il a recueillis depuis 1846. Les érudits auraient applaudi à cette publication, et le Cartulaire de Redon, limité à son véritable sujet, eût été moins massif. La géographie du diocèse de Vannes trouvait naturellement sa place dans le volume dont nous nous occupons en ce moment, mais les huit autres évêchés restaient en dehors.

Chacun de ces pouillés, d'ailleurs, généralement d'une date peu ancienne, donne lieu encore à une étude spéciale que M. de Courson n'a pas eu matériellement le pouvoir de faire. Ces recueils des xv^e et xvi^e siècles doivent être comparés avec les chartes antérieures. Or, à l'heure qu'il est, c'est par milliers qu'il faut compter les actes des xii^e et xiii^e siècles qui sont encore inédits et qui doivent être dépouillés. M. de Courson a fourni des éléments, mais je ne crois pas qu'il ait définitivement reconstitué la géographie ecclésiastique de Bretagne. Dans chaque diocèse les travailleurs ont encore beaucoup à faire. Maintenant il est incontestable que le savant éditeur s'est acquis des droits à la reconnaissance des érudits. Il a mis à leur disposition des matériaux inédits que chacun aura sous la main, mais il y a encore largement à glaner après lui.

J'ai remarqué, à la page 505, à propos des *Biens des ordres militaires et hospitaliers*, que M. de Courson confond complètement les Templiers avec les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il s'est référé à la rubrique erronée de D. Morice, qui a commis cette confusion au sujet d'une charte du duc Conan IV. M. de la Bigne Villeneuve est, je crois, le premier qui ait fait observer, il y a déjà plusieurs années, l'erreur des bénédictins. Les comptes rendus de la classe d'archéologie de l'Association bretonne ont constaté qu'il s'agissait des chevaliers de Saint-Jean et non pas des Templiers, dans l'acte en question.

Puisque l'occasion s'en présente, je publierai ici la charte relative aux biens des Templiers de Bretagne. Elle n'a encore été éditée par aucun recueil à ma connaissance, et cependant elle présente un certain intérêt par le grand nombre des désignations topographiques qu'elle contient.

Je n'en ai pas retrouvé l'original. Le texte que je vais donner à

titre de renseignement est pris sur une copie authentique du *xvi^e* siècle provenant des archives de la Commanderie de Pontmelvez. Le copiste a dénaturé un grand nombre de mots, mais j'espère que d'autres copies se retrouveront et permettront de rétablir ultérieurement le texte primitif.

« Si nuperrime et novissime acta via ad memoriam revocare valemus, diu preterita nisi scripto firmentur in thesauro memorie tenere non possumus; ideoque providit antiqua nostrorum solercia et instituit annotari quicquid in posterum vellet reservari: quorum mores et vestigia ego [Conanus] dux Britannie et comes Richemondie sequens, tam presentibus quam futuris notum fieri volo quatenus quicquid domini templarii in omni ducatu meo possident liberum et quietum me concessisse ab omnibus costumis et redditibus ad me et ad meos successores pertinentibus. Hæc sunt que suscribuntur libera et quieta ut cartula presens demonstrat: Languimirt, et eleemosina de castello Pauli Ledacorn Gueroncadiou Pontaul, Coetrevan, Runargant, Runhaleuc, Trehouahen, Coethelan, tres villas in Plehiban quas dedit Roaut filius Philipi, eleemosina de Gouellou, Ceurfontem, Trebirac, le Rocsothbert, Sencheer, le mont Frochert, Ilfunac (ou Ilfiniac), unam villam quam dederunt duo filii Cachat Lavergier a Plohebunc et alteram villam in eadem Plohebunc, la Fougerat in a eleemosina in Sanhelirem, Lanhane (ou Lauhave) Cuncar, eleemosina Gauffredi Coeron scilicet suum modendinum de Vallorungun, et terra sua de viridario de Hernan, la Valbarbe, la Bouchin, Sansanson, eleemosina Sanhart, et Monestarium Heuarin Barihunet filius Aquem Lehill de Gerennes, et in Meolam decimam unius ville in Pleibèn eleemosina, una domus napiretis et Lahan centum solidos de blanciis napiretis et fornaces et molendina de Maeac et Maupertus de Toremne, et eleemosina de Auchenee, Kerantoe, Landreon, Gohola capendo, unus homo in Guemgampo cum suis rebus, Caerguem Sendefuduc Tours, Cires, Andreon, et Brisic in Stahart, Sankahon, Pummaelves, et parochia de Cliheriac cum omnibus appendiciis suis, eciam donum dedit Alanus pater meus et Hilarius Vigarius et in presencia mea habuit Keratgorech, et filius ejus duo solidos quia hoc donum concessit Bougec Moelloc, terra Guidoni filii Iven que erat libera absque herede, eleemosina de Magnofonte, Brevalac, Creibily, Portaradeuc, Losteleritcher, Guengalem, Keraart, Trepontan, Lanhoe la Fougerac, Sungoruc et unum molendinum juxta Lavaila Velin, eleemosina de Hirac Bidon alalalan, molendina de Haduc et stagnum, eleemosina de Roualle, et eleemosina de Monfort, et eleemosina de Ploemagada, eleemosina Roberti filii Senter, eleemosina Roaut Vigeon, eleemosina Anger Mandasac et Thome fratris ejus Gallac, duo homines en Lohum, duo in Sainet Theliou, domus Radulphi archidiaconi in Raenes juxta ecclesiam Sancte Marie, et unus burgensis in eadem civitate, et una eleemosina justa Forest ejusdem civitatis, la Coenhu, tres homines in Vitre et una domus in Catrogiraut, et unus homo de Languimeret. Hec omnia in protectione mea

recipio et si quis alicui eorum molestiam inferre presumpserit mibimet inferre ne dubitet. Huic dono et concessioni legitimi testes interfuerunt egomet qui dedi et concessi, Hamo Leonensis episcopus, G. Corisopitensis episcopus, V. (*lis. R.*) Kimperlensis abbas, capitulum Sancti Corentini, Iven magister hospitalis in Britannia, N. (*lis. R.*) Botherel, Guyomarus junior vicecomes, Gemelli Henricus Bertram : factum est hoc in Kempercorantin anno dominice incarnacinis M. C. LXXXII (1). Et ut hoc breve ratum per succedencia tempora permaneat, munimine [sigilli mei] corroborare curavi ; datum est hoc Guillelmo fratri Ferron : huic subscripto addantur Botherne Monstrereruii et cetera acquisita et deinceps acquiranda. »

En résumé, le livre de M. Aurélien de Courson est d'une importance incontestable : l'auteur a fait preuve d'un grand savoir et d'une patience méritoire dans le cadre, trop riche à mon avis, qu'il a donné au texte du Cartulaire de Redon (2). — Dans tout ce qui ne touche pas directement à l'objet principal de la publication, M. de Courson a proposé des opinions qui peuvent donner naissance à une discussion dont jaillira nécessairement la vérité. Il a fourni des éléments précieux pour l'élaboration de la géographie antique de la Bretagne ; mais il ne faut pas se dissimuler qu'il est loin d'avoir épuisé ce sujet hérissé d'obscurités ; d'avoir tranché toutes les difficultés, et connu toutes les sources auxquelles il est indispensable de recourir. — Si nous jetons un coup d'œil sur la carte qui accompagne le volume, nous remarquons plusieurs points qui donnent prise à la critique. Je crois, par exemple, que M. de Courson a confondu l'archidiaconé et le *pagus* de Goëllo, en donnant à celui-ci l'étendue du premier : l'archidiaconé est postérieur au *pagus*, et il y a encore à étudier si d'antiques *pagi*, tels que le Kintin et le Pligeau, ne furent pas, plus tard, absorbés en tout ou en partie par l'archidiaconé de Goëllo : je remarque aussi la forme *Pou-Castel* donnée au nom de l'un des archidiaconés de l'évêché de Tréguier : je crains que l'auteur ne cherche bien longtemps un acte ancien dans lequel cette circons-

(1) Le copiste a mal transcrit la date qui doit se lire 1162 : excepté le vicomte Guyomar, tous les autres témoins sont ceux qui figurent en 1160 dans la chartre donnée aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem par le duc Conan IV. Les deux actes sont peut-être de la même année. Hamon, évêque de Léon, étant mort en 1171, son nom ne peut figurer dans un acte de 1182.

(2) Je ne puis donner mon avis sur la valeur de la copie du manuscrit qui a servi à l'impression : ce scrupule m'est inspiré par la comparaison des six premières lignes imprimées de la chartre n° 1, avec le fac-simile qui est en regard. Si ce fac-simile est exact, on peut constater dans ces six lignes quatre erreurs, dont deux omissions.

cription ecclésiastique ne soit pas appelée *Plougastel*; j'ai sous les yeux un acte de 1579 contenant les remontrances faites à « Monsieur l'official de Ploegastel » par les héritiers de Maurice de Kerret, seigneur du Rumen; pour dénoncer des malfaiteurs qui avaient brisé leurs blasons dans la chapelle Saint-Sébastien de Saint-Mathieu de Morlaix; dans les actes du conseil de ville tenu à Morlaix pendant la Ligue, il est toujours question de « l'archidiaque de Ploegastel »; en 1593, les ecclésiastiques de Tréguier, en l'archidiaconé de *Plougastel*, nommaient un député aux États ligueurs convoqués par le duc de Mercœur. J'insiste sur ce détail parce que, à la page cxxii, le savant éditeur tient à établir que *Poucastel* doit être substitué à *Plougastel* (1).

Malgré le fruit que l'on peut recueillir en lisant les *prolégomènes* et les *éclaircissements* qui précèdent les actes de Redon, je crois qu'il est permis d'émettre un vœu: c'est qu'à l'avenir les éditeurs des cartulaires, moins généreux envers leurs lecteurs, ne fassent pas un seul volume avec les matériaux de plusieurs ouvrages distincts; ils se tiendront ainsi dans les limites posées par le savant éminent, dont les préceptes sont toujours présents à la mémoire de ses élèves. Benjamin Guérard a édité des textes aussi anciens et plus importants encore que celui de Redon; il n'a pas parlé de César, ni des Gaulois, ni des Romains; s'il eût vécu en 1863, il n'aurait probablement pas, à propos d'un cartulaire, discuté les travaux de la Commission de topographie des Gaules (2).

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(1) Au lieu d'une carte générale de la province de Bretagne, les lecteurs n'auraient-ils pas mieux aimé voir une carte sur laquelle les noms de lieu anciens mentionnés dans le Cartulaire, auraient été reportés, accompagnés de la forme moderne? Les travaux de ce genre ont toujours un grand intérêt, et résumant admirablement les recherches et les textes.

(2) Il est d'ailleurs prématuré, dans un ouvrage définitivement terminé, de critiquer un travail qui n'existe encore qu'à l'état d'épreuves: à la page 759, dans une note qui est comprise dans les *errata et addenda* du « Cartulaire de Redon, » M. de Courson dit que « les auteurs de la nouvelle carte des Gaules font suivre à l'armée « romaine depuis Nantes jusqu'à la presqu'île de Rhuy une route à peu près impos-sible. » Le savant éditeur du « Cartulaire de Redon » parle ici de la *Carte de la Gaule sous le proconsulat de César*, comme si ce document était publié; il ignore sans doute qu'un certain nombre d'épreuves ont été distribuées aux érudits et aux Sociétés savantes pour recevoir leurs observations; et que le tirage définitif n'aura lieu qu'après une révision scrupuleuse faite d'après les critiques bienveillamment pro posées. — Je crois d'ailleurs l'opinion de M. de Courson parfaitement contestable.

LES

VOIES ROMAINES EN GAULE

RÉSUMÉ DU TRAVAIL

DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES

I

VOIES DES ITINÉRAIRES

Strabon nous apprend (1) qu'Agrippa avait fait de Lyon le centre des voies de la Gaule. De ce point central partaient quatre grandes voies qui, avec leurs embranchements, atteignaient tous les points importants du pays.

L'une allait de Lyon aux côtes de la Manche (réseau nord-ouest).

Une autre de Lyon à l'Océan dans la direction de Saintes (réseau central).

Une troisième de Lyon aux Pyrénées (réseau du midi).

Une quatrième, enfin, de Lyon aux embouchures du Rhin (réseau de l'est).

Nous savons aussi par le même géographe que l'on pouvait entrer d'Italie en Gaule par trois points : 1° par les Alpes pœnines et le Valais ; 2° par Suze et Briançon ; 3° par Nice.

Ces diverses assertions de Strabon nous serviront de point de départ. Nous étudierons d'abord les quatre voies qui ont Lyon pour centre, en épuisant chaque réseau avant de passer au suivant. Nous traiterons ensuite des voies qui conduisaient d'Italie en

(1) Strabon, p. 108.

Gaule. Cette marche nous a paru la plus rationnelle et la plus commode.

Nous ne nous occuperons, d'ailleurs, jusqu'à nouvel ordre, que des voies mentionnées par les itinéraires anciens. Les autres voies reconnues sur le terrain ont, sans doute, leur intérêt; mais pour ne pas compliquer inutilement les questions, nous en remettons l'examen à plus tard.

Les monuments anciens que nous possédons sont : 1^o la Table dite de Peutinger; 2^o l'itinéraire d'Antonin, comprenant l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem; 3^o les Vases des Aquæ Apollinares; 4^o les divers milliaires découverts jusqu'ici et notamment le milliaire de Tongres, le milliaire d'Autun et celui d'Alichamp, les plus importants que nous connaissions jusqu'ici.

Ces divers monuments donnent souvent simultanément une même voie, tantôt d'une manière identique, tantôt avec des variantes plus ou moins considérables. Nous aurons soin d'indiquer cette conformité ou cette non-conformité des itinéraires entre eux; mais pour plus de clarté nous n'indiquerons les divergences qu'en note et nous ne ferons figurer dans le tableau représentant la série des stations qu'un seul chiffre en regard de chaque station, celui du document auquel la commission de la topographie des Gaules a cru devoir donner la préférence. Le document auquel le chiffre appartient sera indiqué par des initiales. A côté du chiffre représentant les données des itinéraires et dans une colonne à part nous plaçons le chiffre de la distance réelle, mesurée sur les minutes de la carte de l'état-major. Une dernière colonne donne le nom moderne des stations antiques, en sorte que le lecteur pourra d'un seul regard embrasser à la fois le nom ancien de chaque station, son nom moderne, la distance d'une station à l'autre, telle que nous l'ont transmise les documents anciens, la distance réelle conforme ou non aux documents et indiquant ou une altération du chiffre primitif ou une incertitude dans la détermination des localités identifiées. Les positions que la commission de la topographie des Gaules regarde comme non encore définitives et sur lesquelles elle appelle la discussion sont marquées d'un signe particulier

PREMIER RÉSEAU

(Réseau nord-ouest)

VOIES DE LYON AUX CÔTES DE LA MANCHE

Avec embranchement sur Brest.

Nous ne savons pas exactement quel était le tracé primitif de la voie d'Agrippa qui, de Lyon, conduisait aux côtes de la Manche. Selon toute probabilité, l'artère principale se rendait directement à Boulogne-sur-Mer. Ce tracé peut même être regardé comme certain jusqu'à Auxerre. Mais au delà la voie gagnait-elle, avec la carte de Peutinger, Amiens par Sens, Meaux, Senlis et Beauvais, ou, avec l'itinéraire, passait-elle par Troyes, Reims et Soissons; nous ne saurions le dire. Nous suivrons la voie de l'itinéraire qui traverse des centres importants et donnerons l'autre comme annexe, sans prétendre résoudre la question.

A cette grande artère (A),

Nous rattacherons comme en étant une dépendance :

- 1° La voie d'Auxerre à Harfleur, avec embranchement sur Valognes par Lisieux (B).
- 2° La voie de Sens à Valognes par Angers et Rennes (C).
- 3° La voie d'Angers à Brest par Nantes (D).

Les différents points de ce réseau avaient été reliés de très-bonne heure entre eux par un nombre considérable de voies secondaires, dont les itinéraires font mention en partie : nous donnerons toutes celles de ces voies de jonction que signalent les documents anciens.

Un grand nombre d'archéologues de province ont concouru au travail de la Commission. Nous ne pouvons citer leur nom ici; nous voulons, seulement, qu'ils sachent que cette omission n'est due qu'à la nécessité où nous sommes de donner un résumé très-succinct du travail définitif. Dans les procès-verbaux de la Commission chacun aura la part qui lui revient légitimement. Le but de la présente publication est d'appeler le contrôle de tous sur les résultats déjà obtenus et de provoquer un examen nouveau des questions non encore résolues. Nos collaborateurs nous excuseront de ne pas parler d'eux ici nominativement.

A

DE LYON A BOULOGNE

(Toutes les distances sont en lieues gauloises) (1).

SIGNES CONVENTIONNELS

- | | |
|-----------------------------------|------------------------------|
| T. P. Table de Peutinger. | M. T. Milliaire de Tongres. |
| A. A. Vases des Aquæ Apollinares. | M. A. Milliaire d'Autun. |
| It. Itinéraire d'Antonin (2). | M. A'. Milliaire d'Alichamp. |
| B. M. Borne milliaire. | * Variante des manuscrits. |
- ? Station dont la détermination paraît incertaine.

DE LYON A AUXERRE.

Trouçon commun à toute la ligne.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. reell.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. <i>Lugdunum.</i>			T. P.	Lyon.	
2. <i>Asa Paulini.</i>	X	10	It. 359	Anse.	
3. <i>Lunna.</i>	X	10	It. 359	Saint-Jean d'Ardière.	
4. <i>Matisco.</i>	X	10	It. 359	Mâcon.	
5. <i>Tinurtium.</i>	XIII	13	It. 359	Tournus.	
6. <i>Cabillonum.</i>	XII	12	T. P.	Châlon.	T. P. a Lugduno Matisconem XIII + XVI = XXX
7. <i>Augustodunum.</i>	XXII	22	It. 360	Autun.	
8. <i>Sidolocum.</i>	XVIII	18	It. 360	Saulieu.	
9. <i>Aballo.</i>	XVI	16	It. 360	Avallon.	T. P. XVI.
10. <i>Autessiodurum.</i>	XXII	22	It. 361	Auxerre.	T. P. XXII.

a. D'AUXERRE A BOULOGNE, par Reims et Amiens.

1. <i>Autessiodurum.</i>				Auxerre.
2. <i>Eburobriga.</i>	XII	12	It. 361	Saint-Florentin. ?
3. <i>Tricassis.</i>	XXII	22	It. 361	Troyes.
4. <i>Artiaca.</i>	XII	12	It. 361	Arcis-sur-Aube.

- (1) On sait que la lieue gauloise est à très-peu de chose près de 2221 mètres.
- (2) Le numéro qui suit est celui de l'édition de Wesseling et de celle de M. Léon Renier.
- (A) 3. La Table de Peutinger qui ne donne qu'une station entre Lyon et Mâcon l'appelle *Ludnam* (*sic*): *Lugdunum*. — *Ludnam*, XVI. — *Matisco*, XIII. *Ludnam* (pour ad *Lunam*?) Les traces de cette station ont été retrouvées à Le Gagé, petite localité au sud de Saint-Georges de Reneins. On voit, du reste, que de Lyon à Mâcon la distance est la même dans les deux documents.
5. T. P., XII.
6. It., 363. XIII; XIII.
7. T. P. XXI.
- (a) 2. On a proposé Avrolles au lieu de Saint-Florentin. La Commission n'a point pris encore de décision à cet égard. Deux de ses membres doivent aller étudier la question sur place.
3. T. P. *Augustobona*.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réél. dist.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
5. Durocatalaunum.	XXII	22	It. 361	Châlons-sur-Marne.	
6. Durocortorum.	XVIII	18	It. 362	Reims.	
7. Fines.	XII	12	It. 379	Fismes.	M. T. XII.
8. Augusta Suessionum.	XIII	13	It. 379	Soissons.	
9. Isara.	XVI	16	T. P.	Poutoise.	
10. Roudium.	VIII	9	T. P.	Royeglise.	M. T. VIII.
11. Sceviæ.	VIII	8	M. T.	Quesnel. ?	
12. Samarobriya.	X	10	T. P.	Amiens.	
13. Pontibus.	XXIII	24	It. 363	Ponches.	
14. Gessoriacum.	XXV *	25	It. 363	Boulogne.	

a' Variante : de REIMS A BOULOGNE, par Saint-Quentin et Arras.

1. Durocortorum.				Reims.	
2. Fines.	XII	12	It. 379	Fismes.	
3. Augusta Suessionum.	XIII	13	It. 379	Soissons.	
4. Contra Aginum.	XII	12	It. 379	Amigny, près Condren.	
5. Augusta Veromanduorum	XIII	13	It. 379	Saint-Quentin.	
6. Camaracum.	XVIII	18	It. 379	Cambrai.	
7. Nemetacum.	XIII	16	It. 379	Arras.	
8. Tervenna.	XXII	24	It. 378	Térouanne.	
9. Gessoriacum.	XXIII	23	T. P.	Boulogne.	

a' Variante : de TROYES A AMIENS, par Meaux.

1. Augustobona.				Troyes.	
2. Bibe.	XXII	22	T. P.	Pont-sur-Seine. ?	
3. Calagum.	XXXI	23	T. P.	Chailly.	
4. Iatinum.	XII	12	T. P.	Meaux.	
5. Augustomagus.	XVI	16	T. P.	Senlis.	
6. Cæsaromagus.	XXII	22	T. P.	Beauvais.	
7. Curmiliaca.	XIII	11	It. 380	Cormailles.	
8. Samarobriya.	XI	13	It. 380	Amiens.	

6. Les dix-huit lieux ne conduisent pas jusqu'à Reims, mais seulement jusqu'au point où la voie de Châlons tombe sur la voie de Reims à Metz. La distance réelle jusqu'à Reims serait de 22. Nous reviendrons sur cette question à la fin de ce travail.
8. M. T. XII.
9. M. T., XV. On lit sur la Table de Peutinger Lura, faute évidente pour Isara.
11. Sceviæ est la véritable lecture, comme l'a constaté M. le général Creuly. La Table de Peutinger porte Setucis avec le chiffre X.
12. X est le chiffre de la Table, entre Setucis et Samarobriya; la Commission n'a pas hésité à identifier Setucis et Sceviæ.
14. XXV est une correction du manuscrit L. *Secunda manu*; mais comme c'est le chiffre qui correspond à la distance réelle, la Commission a cru devoir le préférer. Wesseling et L. Renier donnent XXVI.
- (a') 7. Il est très-vraisemblable que XIII est une faute de copiste pour XVI; ce genre d'altération est très-fréquent. Wesseling donne la variante XIII, mais XIII est donné par un bien plus grand nombre de manuscrits. M. Léon Renier en cite neuf : A. D. G. M. O. Q. T. U. V.
9. On ne voit pas clairement sur sa table à quelle distance se rapporte le chiffre XXIII, il est toutefois très-probable que ce chiffre exprime la distance de Tervenna à Gessoriacum.
- (a'') 3. XXXI est probablement pour XXIII, par une altération analogue à celle de XIII pour XVI indiquée plus haut. La ressemblance du nom et la direction de la voie romaine encore visible, ne laisse d'ailleurs guère de doute sur l'identification de Calagum et de Chailly.
6. It. 380. Augustomagus — Litanobriga IIII. Cæsaromagus XVIII. La Commission propose de placer Litanobriga à Chantilly. On avait proposé jusqu'ici Creil ou Pont-Sainte-Maxence.
8. Il y a peut-être eu interversion entre ces deux derniers chiffres. La ressemblance de nom détermine d'ailleurs suffisamment Cormailles.

a^m Variante : d'AUXERRE A BEAUVAIS, par Paris.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réél. Dist.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. <i>Autessiodurum</i> .				Auxerre.	
2. <i>Bandritum</i> .	VII	7	T. P.	Basson.	
3. <i>Agedincum</i> .	XXV	19	T. P.	Sens.	
4. <i>Condate</i> .	XIII	16	It. 383	Montereau.	
5. <i>Mecledum</i> .	XVI	13	It. 383	Melun.	
6. <i>Lutetia</i> .	XVIII	19	It. 383	Paris.	
7. <i>Briva Isaræ</i> .	XV	15	It. 384	Pontoise.	
8. <i>Petromantalum</i> .	XVIII	14	It. 384	Saint-Gervais.	
9. <i>Cæsaromagus</i> .	XVII	17	T. P.	Beauvais.	It. 384, XVII.

B

D'AUXERRE A HARFLEUR, avec embranchement sur Valognes, par Rouen et Lisieux.

D'*Autessiodurum* à *Petromantalum*, comme la variante a^m.

1. <i>Petromantalum</i> .				Saint-Gervais.
2. <i>Ritumagus</i> .	XVI	16	It. 382	Radepont.
3. <i>Rotomagus</i> .	VIII	9	It. 382	Rouen.
4. <i>Lolium</i> .	XIII	14	It. 382	Caudebec.
5. <i>Juliobona</i> .	VI	6	It. 382	Lillebonne.
6. <i>Caracotinum</i> .	X	10	It. 381	Harfleur.

b. Embranchement de ROUEN SUR VALOGNES.

1. <i>Rotomagus</i> .				Rouen.
2. <i>Breviodurum</i> .	XX	20	T. P.	Brienne.
3. <i>Noviomagus</i> .	XVII	17	It. 385	Lisieux.
4. <i>Arægenue</i> .	Deest.		T. P.	Vieux. ?
5. <i>Augustodurus</i> .	XXIII	24	T. P.	Bayeux.
6. <i>Crociatonum</i> .	XXI	21	T. P.	Saint-Côme. ?
7. <i>Alauna</i> .	VII	12	T. P.	Valognes.

(a^m) 4. XIII pour XVI, comme plus haut, p. 410, note a', 7.

5. XVI pour XIII, altération inverse de la précédente. Le nom de Melun dans César est *Metiosedum*.

6. Il est à remarquer qu'aucune des distances qui aboutissent à Paris ne conduisent jusqu'à la Cité. Elles s'arrêtent toutes à près d'un mille de distance du centre de l'ancien Paris. Il est difficile de dire à quoi tient cette particularité.

9. La Commission n'a pas hésité à identifier *Petromantalum* avec la station qui se lit assez mal, il est vrai, *Petrumviaco*, sur la Table de Peutinger.

(B) 2. T. P., XII.

3. T. P., VIII.

(b) 5. On n'arrive au chiffre XXIII que par un développement considérable de la voie et en la faisant remonter jusqu'au près de Beuville, pour de là l'infléchir à l'ouest. Des tronçons de voies reconnues justifient ce tracé.

7. VII pour XII. Voir plus haut, note a^m, 4, des altérations analogues.

C

Voie de SENS A VALOGNES, par Angers et Rennes.

STATIONS.	CHIFFRES des docum.	Dist. réél.	DÉSIGN. des docum.	IDENTIFICATION.	CONCORDANCE des documents.
1. <i>Agedincum.</i>				Sens.	
2. <i>Aquæ Segeste.</i>	XXII	22	T. P.	Lafosse, près Sceaux. ?	
3. <i>Fines.</i>	XXII	12	T. P.	Chambon. ?	
4. <i>Genabum.</i>	XV	15	T. P.	Orléans.	
5. <i>Cæsarodunum.</i>	LI	51	T. P.	Tours.	
6. <i>Robrica.</i>	XXVIII	29	T. P.	Saumur.	
7. <i>Juliomagus.</i>	XVII	17	T. P.	Angers.	
8. <i>Combaristum.</i>	XVI	21	T. P.	Châtellais. ?	
9. <i>Sipia.</i>	XVI	16	T. P.	Visseiche.	
10. <i>Condate.</i>	XVI	15	T. P.	Rennes.	
11. <i>Legedia.</i>	XLVIII	33	T. P.	Avranches. ?	
12. <i>Cosedia.</i>	XVIII	19	T. P.	Coutances.	
13. <i>Alauna.</i>	XX	24	It. 386	Valognes.	

D

Voie d'ANGERS A BREST.

1. <i>Juliomagus.</i>				Angers.
2. <i>Portus Namnetum.</i>	Deest.		T. P.	Nantes.
3. <i>Duretiæ.</i>	XXIX	29	T. P.	La Roche-Bernard.
4. <i>Darioritum.</i>	XX	20	T. P.	Vannes.
5. <i>Sulim.</i>	XX	20	T. P.	Hennebon. ?
6. <i>Vorgium.</i>	XXIII	32	T. P.	Quimper. ?
7. <i>Gesocribate.</i>	XLV	45	T. P.	Brest. ?

ALEX. BERTRAND.

(C) 2. Les localités antérieurement proposées sont : Ferrières, d'Anville; Sceaux, Walckenaer; Montbouis, Caylus.

8. XVI pour XXI. Voir plus haut, p. 411, note a^m, 4.

13. La Table de Peutinger, après *Cosedia*, et à XXVIII lieues de cette ville (?), donne une localité *Coriallo*, dont la Commission n'a pu jusqu'ici déterminer, même approximativement, la position. Quant au chiffre XX trop petit de quatre unités, il tient peut-être à la présence d'une ancienne voie reconnaissable sur la carte de l'état-major et sur laquelle la voie de Coutances serait venue se jeter à quatre lieues de Valognes.

(D) 2. La Commission n'hésite pas à regarder comme appartenant à la voie d'Angers à Nantes, le long de la Loire, le diverticulum qui, sur la carte, se dirige vers Nantes et tombe entre *Segorn* et cette dernière localité. De nombreux exemples analogues que présente la carte de Peutinger justifient cette conjecture. Il serait d'ailleurs très-invraisemblable que la voie qui longe la Loire depuis Roanne, fut brusquement interrompue entre Angers et Nantes.

7. La Commission ne propose le tracé de Vannes à Brest qu'avec une extrême réserve. Elle croit seulement tout à fait inadmissible l'identification de *Vorgium* avec Carhaix.

(La suite prochainement.)

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI.

L'importance de la communication suivante nous empêche de parler des autres lectures. Nous croyons que nos abonnés nous sauront gré de donner la lettre de M. Mariette intégralement. Un des plus prochains numéros contiendra les observations que cette intéressante découverte a suggérées à M. de Rougé.

A. B.

LETTRE DE M. AUG. MARIETTE

A M. LE VICOMTE DE ROUGÉ

SUR UNE STÈLE TROUVÉE A GEBEL-BARKAL

Monsieur,

Je vous adresse quelques mots à la hâte pour vous annoncer la découverte d'un monument qui, si mes conjectures se vérifient, doit jeter sur une très-obscur période de l'histoire égyptienne la clarté la plus inattendue. Le monument dont il s'agit n'est malheureusement pas encore arrivé au Caire, et je ne le connais que par une copie due au crayon inexpérimenté du surveillant arabe des fouilles où il a été trouvé. Si insuffisante qu'elle soit, je vous envoie cependant cette copie, telle que je viens de la recevoir.

Je serai assez franc pour vous avouer, Monsieur, qu'en ce moment, des préoccupations de toute sorte, qui ont pour point de départ les soins à donner à la nouvelle organisation des fouilles et du Musée, ne me permettent pas d'étudier, comme je crois qu'il mérite de l'être, le monument dont vous avez le dessin sous les yeux. Dans le cas où ce difficile travail, digne de votre savoir et de votre pénétration habituelle, vous tenterait, veuillez donc l'entreprendre. Sans parler de l'incontestable profit que nous retirons tous du moindre de vos essais, la science gagnera tout au moins à vos recherches de connaître plus tôt un monument sur lequel je

ne puis pour ma part que vous communiquer ce qu'en quelques minutes de rapide examen j'y ai trouvé de renseignements généraux.

Ainsi que je crois vous l'avoir déjà dit, j'avais obtenu du vice-roi, il y a un an environ, que des fouilles fussent entreprises dans le Soudan égyptien. L'importance de ces fouilles n'a pas besoin d'être démontrée. Soit qu'il s'agisse des temps pendant lesquels les Pharaons régnèrent en maîtres sur l'Éthiopie, soit que l'on se reporte aux siècles qui virent cette même contrée indépendante sous le sceptre de ses rois nationaux, il est certain que tout monument sorti de ce vieux sol qui fut témoin de tant de luttes, a son intérêt. Les événements ont justifié mes prévisions, et en effet je suis heureux d'avoir à vous apprendre que les fouilles de Gebel-Barkal viennent de nous mettre entre les mains plusieurs stèles d'une valeur historique considérable. C'est au milieu de ces monuments que je choisis l'inscription sur laquelle j'appelle aujourd'hui votre attention.

Le monument dont les fouilles du temple de Gebel-Barkal ont enrichi la science, est une stèle de granit noir que couvre un très-long texte en lignes horizontales, gravé non-seulement sur les deux faces, mais encore sur les tranches.

Au sommet de la face principale, on voit un roi debout, suivi de deux divinités qu'à leurs attributs on reconnaît pour Ammon et Mout. L'image et les cartouches du roi ont été soigneusement effacés, et de la légende royale il ne reste plus que les préfixes ordinaires, le roseau et l'abeille. Les noms d'Ammon et de Mout sont tout aussi méconnaissables; à la fin des titres de la première de ces divinités, on lit cependant le nom hiéroglyphique de Gebel-Barkal, *tu av, la montagne sainte*. Quant aux noms des autres personnages qui remplissent avec les premiers le champ du tableau, ils sont au nombre de dix. Deux d'entre eux sont debout, les autres sont prosternés devant le roi en suppliants; par une exception très-rare, l'un des arrivants conduit par la bride un cheval nu. Des noms propres plus ou moins mutilés accompagnent ces figures. A gauche, ces noms propres sont illisibles, quoique les titres de prince et chef qui les précèdent montrent qu'il s'agit de personnages importants. A droite, au contraire, le monument est assez conservé pour que nous distinguions encore quatre cartouches royaux. L'un d'entre eux, peu connu (1), est celui-ci, *du roi Pef...aa-besect*; un autre, beaucoup plus fréquent, doit être restitué: *le roi Osorkon*, et rappelle le souvenir de la xxii^e dynastie. Quant aux deux derniers, la stèle les présente en cette forme: *le roi Nemrod*, et *le roi Ouapout*, et nous montre ainsi, portés par des rois, des noms que nous ne connaissions jusqu'ici que pour les avoir vus dans la liste des princes de la famille des Bubastites.

Si l'on cherchait à pénétrer dans le sens de la stèle de Gebel-Barkal par

(1) N^o 664 du *Livre des Rois*. Je ne sais sur quelle autorité M. Lepsius s'appuie pour classer ce cartouche dans la xxviii^e dynastie.

le seul tableau que je viens de décrire, on se trouverait, je crois, fort embarrassé. Le monument remonte-t-il, comme au premier coup d'œil on doit le croire, jusqu'au temps où la xxii^e et la xxiii^e dynasties régnaient sur l'Égypte : a-t-il été érigé en souvenir de quelque lutte entre le royaume d'Éthiopie récemment affranchi et des rois ignorés de la dynastie des Scheschonk et des Osorkon? C'est là, un problème d'autant plus difficile à résoudre, qu'ajouter aux rois de la xxii^e dynastie déjà révélés par le Sérapéum, les rois nouveaux que la stèle de Gebel-Barkal nous fait connaître, c'est mettre Manéthon en contradiction flagrante avec les monuments. Une autre hypothèse, à la vérité, se présente. On se rappelle que la religion et l'écriture de l'Éthiopie, au moins sous les plus anciens de ses rois nationaux, n'étaient autres que la religion et l'écriture de l'Égypte, et, par conséquent, un texte hiéroglyphique émané de l'autorité officielle de la première de ces deux contrées, en même temps qu'il ne reproduit pas nécessairement des noms propres égyptiens, peut s'appliquer à des faits auxquels l'Égypte elle-même serait restée complètement étrangère et qu'elle aurait même ignorés. Or ne savons-nous pas que, quelques années après Scheschonk I^{er} et sous le règne d'Asa, roi de Juda, l'Éthiopien Zérach, Zérah le Coushite comme l'appelle la Bible, pénétra jusqu'en Judée à la tête d'une armée nombreuse, composée d'Éthiopiens et de Libyens? Je suis loin de prétendre, bien entendu, que la guerre qui, selon toute vraisemblance (1), conduisit les armées éthiopiennes par le golfe Arabique, le désert et l'Idumée jusqu'en Palestine, est celle-là même que notre monument rappelle. Mais, en s'autorisant de l'exemple que je viens de citer, ne serait-il pas permis de supposer que déjà, à l'époque où la stèle de Gebel-Barkal a été gravée, l'Éthiopie était assez puissante pour avoir envoyé des soldats contre quelque Nemrod ou quelque Sargon de l'Asie occidentale? L'inscription de Gebel-Barkal n'aurait ainsi d'égyptien que l'écriture dont on s'est servi pour perpétuer la mémoire d'un fait important, et les cartouches royaux n'interviendraient que pour donner leur valeur historique à des noms propres de rois étrangers à l'Égypte. Malheureusement cette seconde hypothèse, comme la première, se réfute par sa propre exagération, et on voit par là qu'effectivement, si l'on veut avoir raison de la stèle de Gebel-Barkal, ce n'est pas dans le tableau qui la décore qu'il faut en chercher la signification.

Le long texte qui commence immédiatement en dessous de ce tableau vient ici à notre secours. Une date de l'an 21 d'un roi qui s'est appelé *Amen-meri Piankhi*, frappe tout d'abord les yeux. Qu'était cet Amen-meri Piankhi? Ce roi inconnu, que la stèle nous montre être un contemporain des Nemrod et des Osorkon, serait-il un ancien roi qui précéda sur le

(1) Voyez Munk, *Palestine*, p. 305. M. Munk combat l'opinion qui identifie le Zérach de la Bible à l'Osorkon I^{er} des listes égyptiennes. Voyez aussi ce que dit M. Lepsius, *On the xxii. egyptian dynasty*, p. 24.

trône d'Éthiopie les Sabacon et les Tahraka? ne serait-ce pas plutôt l'Éthiopien Piankhi qui se place entre Tahraka et Psammétique, et qui, en épousant la reine Ameniritis, héritière, selon vous (1), des rois thébains, s'acquit ainsi des droits légitimes à la couronne de la double Égypte? C'est ce que la suite de l'inscription va nous apprendre.

Une première remarque est à faire. Que, sans chercher à approfondir le sens de la stèle de Gebel-Barkal, on jette en effet les yeux sur le texte qui couvre ce monument, et l'on sera immédiatement frappé d'y trouver la fréquente mention de noms géographiques incontestablement égyptiens. L'Égypte, par exemple, y est souvent nommée; Saïs, Memphis, Bubastis, sont des villes dont il est aussi quelquefois question. L'inscription de Piankhi ne se rapporte donc point à des faits auxquels l'Égypte ne se serait pas trouvée mêlée, et, par conséquent, le roi Ouapout, le roi Nemrod, le roi Osorkon, le roi Pef... aa-beset, sont des rois égyptiens. La question ainsi posée est, à la vérité, loin de gagner en clarté; mais personne ne peut nier que, par le pas qui vient d'être fait en avant, l'intérêt qui s'attache au monument de Gebel-Barkal ne soit notablement accru.

Je me hâte d'ajouter, Monsieur, que ce même intérêt redouble quand, après le premier coup d'œil qui nous a fait apercevoir à la surface du monument les noms géographiques égyptiens, nous passons à un plus sérieux examen de la pierre. Ici se retrouvent les personnages que le premier registre de la stèle nous a montrés prosternés devant Piankhi, et cette fois nous ne pouvons plus avoir de doute sur les qualités et les titres de ces hauts fonctionnaires égyptiens. Je noterai d'abord les qualifications suivantes: « Les chefs, les gouverneurs des villes; les chefs, les généraux des armées en Égypte; les chefs et les rois de la Basse-Égypte; les rois et les princes de la Basse-Égypte. »

Qu'est-ce que ces chefs, ces commandants des soldats de l'Égypte, ces chefs pareils, ou égaux, ces rois de l'Égypte qu'on appelle aussi rois pareils, ou rois égaux, chefs de l'Égypte? Rappelons-nous, Monsieur, que nous sommes à l'époque de Piankhi, et que, sous le règne de cet Éthiopien, successeur de Tahraka et prédécesseur de Psammétique, se place la *dodécarchie*. « Après la mort de Séthos, qui était en même temps roi et prêtre de Vulcain, les Égyptiens, dit Hérodote, recouvrèrent leur liberté; mais, comme ils ne pouvaient vivre un seul moment sans rois, ils en élurent douze et divisèrent l'Égypte en autant de parties qu'ils leur assignèrent. Ces douze rois s'unirent entre eux par des mariages, et s'engagèrent à ne se point détruire..... Au bout d'un certain temps, l'un d'entre eux, Psammétique, détrôna les onze rois..... » (Hérod., II, 147-152). « Après Sabacon..., dit Diodore, il y eut en Égypte une anarchie qui dura deux ans..... Enfin douze des principaux chefs tramèrent une conspiration.

(1) Notice de quelques textes hiéroglyphiques récemment publiés par M. Greene, p. 43 et suiv.

« Ils se réunirent en conseil à Memphis, ... et se proclamèrent eux-mêmes « rois. Après avoir régné pendant quinze ans, le pouvoir échet à un « seul qui se nommait Psammitichus..... » (Diod., I, 66). Parmi les *chefs égaux*, les *rois égaux* de l'inscription de Piankhi, ne retrouverions-nous pas les chefs de la dodécarchie, et la stèle de Gebel-Barkal n'aurait-elle pas l'inappréciable avantage d'être le premier monument qui, depuis Hérodote et Diodore, nous laisse voir des traces de ce grand fait de l'histoire égyptienne?

Je bornerai, Monsieur, à ces courtes indications les remarques dont je voulais accompagner l'envoi du dessin de la stèle de Gebel-Barkal. Quant au sens précis du monument, on ne le trouvera certes pas dans les quelques phrases sans liaison qu'une première étude de la pierre fait déchiffrer çà et là, et il ne peut sortir que d'un travail d'ensemble, tel que celui dont je vous prie de nouveau de vous charger. Peut-être, en présence de l'incorrection du *fac-simile* ci-joint, penserez-vous qu'avant de risquer une traduction quelque peu sérieuse sur une copie où, à chaque ligne, on rencontre un tiers des mots à restituer, il serait plus sage d'attendre, soit la venue du monument, soit un bon estampage qui nous en livrerait le texte définitif : c'est à vous de décider. Du reste, en parlant de la dodécarchie, je ne prétends aucunement que la stèle de Gebel-Barkal soit en relation nécessaire avec ce fait historique lui-même. Les quinze ou dix-huit personnages dont les noms sont introduits dans l'inscription, ne sont pas tous des *chefs égaux*; les uns sont cités pour être venus *contempler les beautés du roi*, tandis que d'autres semblent être plus particulièrement ceux qui, sous la conduite du principal d'entre eux, *Tafatu* (?) (Stephinatès?), vinrent solliciter la faveur de Piankhi; presque tous d'ailleurs sont ou des rois, ou des chefs militaires, et ce n'est que par une étude régulière de l'ensemble du monument que l'on arrivera à connaître ceux de ces suppliants qui, avant leur arrivée aux pieds du trône du roi Éthiopien, eurent leur part de la royauté égyptienne. La stèle de Gebel-Barkal ne serait donc point, à proprement parler, un monument de la dodécarchie: mais elle consacrerait le souvenir de quelque événement qui en aurait été la conséquence, comme, par exemple, l'arrivée sur la terre de Kousch de ces guerriers égyptiens qui, dans les premières années du règne de Psammitichus (qui semble n'avoir été rappelé dans l'inscription que par les seuls mots *sa majesté*), abandonnèrent l'Égypte pour venir chercher un refuge en Éthiopie (1).

Quoi qu'il en soit, la stèle de Gebel-Barkal appartient au règne de Piankhi, que fut à la fois le mari d'Ameniritis et le beau-père de Psammitichus I^{er}, et elle offre ainsi à nos études un monument qui fut le contemporain de l'une des époques les plus intéressantes de l'histoire égyptienne. L'inscription de Piankhi n'est pas du reste le seul objet nouveau de la col-

(1) Diodore, I, 67. Conf. Hérodote, II, 30.

lection du Caire qui se rapporte à cette époque, et je terminerai ma lettre en signalant à votre attention quelques documents inédits relatifs à cette *xxv^e* dynastie, que votre *Notice des fouilles de M. Greene* nous a déjà fait si complètement connaître.

Le premier, est la belle statue d'albâtre trouvée à Karnak et représentant la reine Ameniritis. Contre les pieds et la figure sont gravés les deux cartouches bien connus de cette reine, tandis que sur le socle de granit auquel adhère encore aujourd'hui le monument, on trouve le seul nom d'Ameniritis, précédé de titres parmi lesquels on remarque ceux-ci : *la rectrice du Sud et du Nord, la royale sœur (du roi).... vivant à toujours, la royale fille (du roi).... le justifié (mort)*. On voit par là que si les deux cartouches nous étaient arrivés intacts, la statue de Karnak posséderait le double avantage d'être une œuvre d'art remarquable et un monument d'un intérêt historique et généalogique que personne ne saurait contester. Un scarabée de Gournah et diverses inscriptions trouvées dans la chapelle qui servait d'abri à la statue, nous aident heureusement à combler les lacunes que je viens de signaler. Le scarabée porte en effet en toutes lettres, *la divine épouse Ameniritis, fille de Koschet, ou Kashta*; quant aux légendes de la chapelle, elles ne laissent aucun doute sur le nom à restituer dans le premier des cartouches cités plus haut, et c'est sans la moindre hésitation que je lis la forme entière : *la royale sœur de Ra-néfer-ké* (prénom de Sabacon), *vivant à toujours, la royale fille de Kashta, le justifié*. Ainsi la reine Ameniritis était sœur de Sabacon, et ces deux personnages eurent pour père un roi éthiopien qui s'était appelé Kashta. Un dernier renseignement que nous ne devons pas oublier d'enregistrer, c'est que la statue a été érigée en l'honneur de la reine alors que Sabacon existait encore, ce qui ne prouve pas que ce prince fût à ce moment roi d'Égypte, puisque l'abdication du monarque éthiopien est un événement dont la tradition classique nous a conservé le souvenir.

Pour en revenir à Piankhi, nous savons déjà qu'il épousa notre reine Ameniritis, et qu'il eut une fille que Psammitichus I^{er} prit pour femme. Comme Ameniritis était elle-même de sang éthiopien (1), il faut renoncer à voir dans Piankhi un prétendant cherchant à s'assurer des droits légitimes à la couronne de l'Égypte, par son mariage avec une princesse héritière des anciens rois thébains. Tout au contraire Piankhi, en se mariant à la fille de l'Éthiopien Kashta et à la sœur de Sabacon, loin de renier son origine étrangère, l'affirmait en quelque sorte, et semblait par là de plus en plus repousser ces vrais prétendants à la double couronne, que Manéthon nous a fait connaître sous les noms de Stephinatès, de Nechepsos et de Néchao.

On se rappelle qu'entre Sabacon et Piankhi l'histoire place deux règnes successifs, celui de Sabatoka (le Séva de la Bible) qui régna douze ans, et

(1) Ainsi s'explique l'*Ἄμμερις Αἰθίοψ* d'Eusèbe.

celui de Tahraka qui, selon une stèle de Sérapéum, aurait passé au moins vingt-six ans sur le trône. Trente-huit années (en prenant le chiffre le plus bas) se seraient ainsi écoulées entre le jour où la reine Ameniritis plaçait dans le temple de Karnak la statue d'albâtre que nous possédons, et le jour où, avec Piankhi, elle s'emparait à Thèbes des insignes du pouvoir souverain. Mais l'in vraisemblance que l'arrangement de ces chiffres donne au fait en lui-même, disparaît si l'on réfléchit qu'Ameniritis, déjà femme sous Sabakon, avait pu épouser Piankhi avant que celui-ci devint roi, et donner le jour, sous Tahraka, à la princesse qui devait plus tard épouser le chef de la dynastie saïte. Les renseignements nouveaux que les monuments du musée du Caire nous fournissent sur cette époque agitée, ne rendent donc pas impossible la reconstruction de la dynastie éthiopienne telle qu'elle est admise aujourd'hui, et si ces renseignements nous forcent à modifier quelques-unes de nos idées sur les tendances politiques des personnages en présence desquels nous venons de nous trouver, tout au moins ils ne nous obligent pas à oublier ce que vous nous avez appris sur la succession des rois que l'histoire doit désormais placer entre l'unique souverain de la xxiv^e dynastie et le premier de la xxvi^e.

J'ai eu occasion de nommer souvent dans cette lettre la princesse femme de Psammitichus, et il est incontestable que cette princesse, qui s'appelait Schapenap, était la fille de Piankhi et d'Ameniritis. Mais la même certitude ne s'attache point à la filiation d'une autre princesse, nommée Moutiritis, qui, selon vous (1), aurait été, comme Schapenap, une fille issue du mariage de la reine et du roi Éthiopien. Toute cette généalogie de Moutiritis repose, en effet, sur une restitution des syllabes *Piankh* dans le cartouche martelé d'une stèle du Louvre où on ne lit plus que *i*. Or j'ai plusieurs fois rencontré cette légende sur les monuments (entre autres sur un vase que possède le musée du Caire), et toujours elle s'est présentée sous la forme que lui donne la stèle du Louvre, c'est-à-dire qu'à chaque fois la voyelle finale *i* a été seule respectée. Que conclure de ce fait? Quand, pour une cause quelconque, on fait gratter sur les monuments publics le nom d'un roi, il est naturel de penser qu'on efface ce nom tout entier, sans prendre le soin d'en conserver la plus insignifiante syllabe. Cette seule remarque tranche, à mon avis, la difficulté. Dans le cartouche du Louvre, ce n'est pas le nom du roi qu'on a voulu faire disparaître; et en effet, du moment où la justice des contemporains a décidé que la mémoire de Piankhi serait poursuivie jusque dans son nom, il n'y a pas de raison pour expliquer qu'à une partie seule du cartouche se serait adressée l'injure du martelage. Si ces vues étaient admises, Piankhi ne serait donc pas le roi de la stèle du Louvre et du vase du Caire. Je sortirais des bornes de cette lettre si j'entrais à ce sujet dans de plus longs développements: tout ce qu'il importe de faire remarquer, c'est, en pre-

(1) *Fouilles de M. Greene*, p. 44.

mier lieu que, selon les usages constants des monuments, le nom qui entrerait dans la composition du cartouche effacé est un nom divin; en second lieu, que ce nom pourrait bien être celui du dieu Set, ce qui nous amènerait immédiatement au Séthos d'Hérodote, transporté par l'Africain à la fin de la xxiii^e dynastie, sous la forme Ζήτ. En somme, bien qu'aucune certitude ne s'attache à ces faits ainsi présentés, je ne m'étonnerais pas si des découvertes ultérieures nous révélaient quelque roi ainsi nommé : *Ramenkheper Séti*, dont nous ne pouvons ici que soupçonner l'existence. Quant à la princesse Moutiritis, je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans l'hypothèse que je soutiens, elle doit être rayée du tableau généalogique de la famille de Piankhi et d'Ameniritis.

Après ce qui vient d'être dit, il devient très-vraisemblable que Piankhi doit prendre sa place entre Psammitichus et Tahraka. Mais d'un autre côté, il résulte de l'assertion combinée d'Hérodote et de Diodore, qu'il faut avec non moins d'évidence introduire entre ces deux mêmes souverains les quinze ans du règne des douze rois associés, précédés peut-être de deux autres années d'anarchie. Or une stèle du Sérapéum nous montre un Apis, né l'an 26 de Tahraka et mort l'an 20 de Psammitichus. Quant à l'âge du taureau à sa mort, il était de 21 ans. Je sais que la traduction *a fait* (sa vie) *en vingt et un ans*, pour la phrase *ari en renpe* 21, qui termine le texte de l'épithaphe de Sérapéum, a été contestée; mais la stèle d'un nommé *Besmout*, découverte à Gournah, et où la durée de la vie du défunt est exprimée par *ari en renpe* 99, *a fait* (sa vie) *en quatre-vingt-dix-neuf ans*, fait voir que la formule de notre épithaphe, loin d'être une répétition inutile d'une date déjà connue, contient la mention de la durée de l'existence du taureau divinisé. Né en l'an 26 de Tahraka, mort en l'an 20 de Psammitichus, l'Apis du Sérapéum avait donc à sa mort vingt et un ans, et, par conséquent, la première année de Psammitichus confine à la dernière de Tahraka, sans interrègne possible. Faut-il pour cela supprimer, et la dodécarchie, et le règne de Piankhi? Nullement. Piankhi, marié à la sœur de Sabacon, a pu, dès le règne de Tahraka, mettre en avant les droits qu'il tenait de sa femme, regarder comme un usurpateur Tahraka, qu'aucun lien du sang n'attachait au fondateur de la dynastie éthiopienne, et le jour où il fut proclamé roi, compter ses années de règne de l'année où il déclara sa compétition au trône. L'an 21 de la stèle de Gebel-Barkal ne prouve donc rien contre le rang chronologique de Piankhi, et si l'on réfléchit qu'à son tour Psammitichus, englobant dans son règne une partie du règne de Piankhi, recula sa première année jusqu'à la chute de Tahraka, on concevra qu'entre deux souverains que la stèle du Sérapéum fait paraître immédiatement voisins, il y ait place pour le mari d'Ameniritis. Même observation en ce qui concerne la dodécarchie. Que l'anarchie signalée par Diodore ait commencé après Tahraka, que ces troubles aient été suivis de l'accession au trône des douze rois qui s'y maintinrent quinze ans, que même (ce qui semblerait résulter de quelques indications contenues dans la stèle de Gebel-Barkal), Piankhi

ait régné à Thèbes, pendant que le gouvernement des provinces plus septentrionales était entre les mains des douze associés, c'est ce qui est probable; mais il est en même temps certain qu'après avoir détrôné les onze rois, Psammitichus prit pour lui toutes les années qui s'étaient écoulées depuis Tahraka. La stèle du Sérapéum, en rapprochant les deux règnes, peut donc servir à constater les droits que Psammitichus prétendait avoir à la couronne égyptienne; mais elle ne peut, sous prétexte de manquer de place, nous obliger à transporter à une autre époque, et Piankhi, et les douze rois. En définitive, l'étude des monuments contemporains nous aide à faire sortir peu à peu de l'obscurité dans laquelle ils sont encore en partie plongés, les événements politiques qui marquèrent la xxv^e dynastie, et s'il me fallait résumer ici le tableau que présente cette époque difficile, je montrerais d'une part, relégués dans quelque coin ignoré de l'Égypte, les trois rois (1) qui durent à des circonstances encore inexplicables d'avoir été regardés comme les légitimes héritiers du trône, et d'autre part, je mettrais en évidence la dynastie conquérante des Éthiopiens, dont Psammitichus, que quelques-uns regardent comme un Libyen d'origine, annula tous les droits en épousant la fille du dernier de ses souverains. Quant à la dodécarchie, à ne considérer que les noms propres Scheschonk, Nemrod, Osorkon, Ouapout, qui appartenait aux principaux des personnages que la stèle de Gebel-Barkal nous montre prosternés aux pieds de Piankhi, j'y verrais la renaissance d'un parti dont il n'est pas impossible de retrouver l'esprit et les tendances sur les monuments du temps. Que l'on étudie en effet les stèles nombreuses de la xxii^e dynastie que nous a livrées le Sérapéum; que l'on compare celles qui furent contemporaines de Bocchoris, celles dont les règnes de Tahraka et de Psammitichus I^{er} ont enrichi la tombe d'Apis. Sous les Babastites, les Sargon, les Tiglath, les Nemrod se trouvent à chaque pas parmi les visiteurs du Sérapéum, et on ne les rencontre pas moins fréquents sous Bocchoris. Sous la dynastie éthiopienne, l'influence qui imposait aux habitants de Memphis des noms sémitiques disparaît tout à coup pour se laisser voir de nouveau sous la dodécarchie, tandis que les monuments de Psammitichus n'en offrent plus de traces. Il y a là comme une preuve vivante des agitations intérieures qui, durant cette période, troublaient le pays. Non pas que l'Égypte combattit alors pour donner la couronne à un roi sorti de son sein; mais par les noms propres que l'on voit en quelque sorte surgir à la surface des événements, on s'aperçoit que, depuis le jour fatal où les grands-prêtres ruinèrent la maison des Ramsès, les luttes ne sont plus qu'entre les étrangers qui se disputent la couronne des Pharaons. Sémitique sous la xxii^e et la xxiii^e dynastie, éthiopienne sous la xxv^e, l'Égypte devient de nouveau sémitique sous les douze rois. Avec Psammitichus elle ne se retrouve pas encore elle-même, et si l'origine

(1) Stéphinatès, Nehepsos et Néchao. La rencontre signalée plus haut du premier de ces noms avec *Tafata* est sûrement fortuite.

étrangère de ce prince était contestée, on n'en trouverait pas moins, admis aux côtés du roi, ces « hommes d'airain sortis de la mer » auxquels Psammitichus devait sa couronne. Sous la xxvii^e dynastie, l'Égypte tour à tour sémitique et éthiopienne, devient persane. Plus tard les Grecs, puis les Romains, lui imposent leur joug. Dès l'époque à laquelle nous renions avec la stèle de Gebel-Barkal, l'Égypte offre donc au monde le spectacle que depuis lors elle n'a presque jamais cessé de lui donner : celui d'un peuple qui ne s'appartient pas.

Telles sont, Monsieur, les réflexions générales que me suggère la stèle de Gebel-Barkal. C'est à vous maintenant qu'il appartient d'approfondir cet intéressant sujet. Pour moi, obligé de faire face à tous les travaux que l'activité du nouveau règne m'impose, je n'ai pour ainsi dire pas assez de mes journées pour mener de front les services dont je suis chargé. C'est vous dire que si, à votre tour, vous ne pouvez publier l'inscription nouvelle dont je vous envoie le dessin, je serais forcé de faire attendre quelque temps encore à nos confrères en égyptologie, un monument que vous leur ferez connaître bien plus complètement que moi.

Agréez, Monsieur, etc.

Aug. MARIETTE.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Des doutes se sont élevés relativement à l'authenticité de la mâchoire humaine trouvée à Abbeville. Le rapport suivant est la meilleure réponse que nous puissions faire aux journaux qui ont nié la réalité de la découverte.

Note sur les résultats fournis par une enquête relative à l'authenticité de la découverte d'une mâchoire humaine et de haches en silex, dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon, par M. MILNE EDWARDS (Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences).

« Vers 1837, un archéologue d'Abbeville, M. Boucher de Perthes, commença à appeler l'attention des naturalistes sur des silex qui lui paraissaient taillés de main d'homme, et qui se trouvaient en nombre considérable dans un grand dépôt de gravier sur divers points de la vallée de la Somme. Il pensa que la présence de ces silex, façonnés en forme de hache, prouvaient l'existence de l'homme à l'époque où ce dépôt, désigné communément sous le nom de *terrain diluvien* (1), s'était formé, et que ce phénomène géologique était antérieur à la période actuelle. Au premier moment, les opinions de M. Boucher de Perthes ne trouvèrent, il est vrai, que peu de faveur devant le public, et il lui a fallu plusieurs années pour bien établir que ces objets sont réellement des produits de l'industrie humaine. Pendant longtemps il exista aussi beaucoup d'incertitude relativement au caractère du terrain qui renferme ces silex, et des bouleversements qu'il pouvait avoir subis postérieurement à l'époque de son premier dépôt. Mais aujourd'hui il n'y a aucun doute possible touchant l'origine de ces pierres en forme de hache. La plupart des géologues s'accordent aussi pour reconnaître, avec M. Prestwich, M. Evans, M. Lyell, M. Desnoyers, M. Lartet, M. Gaudry et plusieurs autres observateurs, que les couches où on les découvre n'ont pas été dérangées depuis l'époque où le continent européen a reçu son relief actuel et qu'elles appartiennent à la période quaternaire. Enfin il paraît résulter aussi des recherches de M. Boucher de Perthes, ainsi que des observations de plusieurs autres paléontologistes, parmi lesquels je citerai en première ligne Schmerling, Tournal, M. Lartet et M. de Vibraye, que les anciens habitants de ce qui est aujourd'hui la France étaient contemporains du Mammouth ou *Elephas primigenius*, du *Rhinoceros tichorhinus*, et de quelques autres animaux remarquables dont les espèces sont

(1) Voy. d'Archiac, *Histoire des progrès de la géologie*, t. II, 1^{re} part., p. 3 et 134.

éteintes. Aux environs d'Abbeville et d'Amiens, où des ossements fossiles appartenant à ces grands mammifères avaient été rencontrés à plusieurs reprises, les haches en silex sont même très-communes; mais dans le terrain de transport de la Somme, si riche en objets fabriqués par des hommes, on n'avait encore aperçu aucun débris de squelette humain, et cette circonstance semblait difficile à expliquer. Beaucoup de naturalistes attendaient donc avec une sorte d'impatience, mêlée d'inquiétude, la mise à jour de quelque fossile, qui serait une preuve directe de l'existence de l'homme à l'époque reculée où cette partie du globe était envahie par les eaux.

« On comprend ainsi tout l'intérêt excité par l'annonce d'une découverte faite le 28 mars dernier, par M. Boucher de Perthes, qui, disait-on, avait trouvé dans une des couches inférieures du terrain diluvien, exploité comme carrière de cailloux à Moulin-Quignon, près d'Abbeville, la moitié d'une mâchoire humaine.

« Le professeur d'Anthropologie du Muséum d'Histoire naturelle fut un des premiers à vouloir contrôler, sur place, toutes les circonstances qui pouvaient jeter quelque lumière sur la valeur scientifique des nouvelles observations du persévérant explorateur des antiquités de la vallée de la Somme, et, dans la séance du 21 avril dernier, il vint entretenir l'Académie des résultats de cette investigation, à laquelle avait pris part un éminent paléontologiste anglais, M. Falconer. Notre savant confrère, M. de Quatrefages, déclara que l'os trouvé par M. Boucher de Perthes, était bien la mâchoire d'un homme; que cet os lui paraissait être indubitablement un fossile de la couche inférieure du terrain, dit diluvien, de Moulin-Quignon; que dans le même dépôt de gravier il avait constaté l'existence de deux haches en silex, et que ces produits de l'industrie humaine, ainsi que la mâchoire, lui paraissaient avoir reposé dans ce terrain de transport depuis l'époque où celui-ci avait été formé; mais il déclara aussi qu'il ne voulait émettre aucune opinion touchant l'âge de ce grand dépôt géologique. Il avait été confirmé dans cette manière de voir par M. Desnoyers, par M. Dellese et par M. Pictet, à qui il avait montré la mâchoire, et il crut avoir des raisons de penser que M. Falconer avait jugé les choses de la même manière. Mais un examen plus approfondi d'un certain nombre de haches provenant de Moulin-Quignon, et de quelques autres objets, ne tarda pas à faire naître des doutes dans l'esprit de ce dernier savant, et bientôt après, s'appuyant sur l'opinion de plusieurs autres naturalistes habiles de l'Angleterre, M. Falconer crut devoir aller plus loin. Dans une lettre qui fut publiée dans un des principaux journaux de Londres, le *Times*, et qui eut un grand retentissement, ce savant déclara formellement que toutes les haches provenant de la couche noire de Moulin-Quignon, couche dont la mâchoire avait été extraite, étaient fausses, c'est-à-dire de fabrication récente, et que dans cette circonstance les paléontologistes français avaient été victimes d'une supercherie habilement préparée par les ouvriers de la carrière ou par quelque autre personne. M. Falconer ajouta qu'une molaire humaine dont M. Boucher de Perthes lui avait fait présent comme étant un fossile du même terrain était en réalité une dent *très-récente*; que la constatation d'une pareille fraude devait nécessairement ôter toute valeur à la découverte de la mâchoire humaine trouvée dans les mêmes conditions par M. Boucher de Perthes, et que cette affaire servirait au moins à donner une leçon de prudence aux naturalistes qui s'étaient laissé tromper pas des imposteurs.

« Partagés ainsi d'opinion, mais également désireux de connaître la vérité, MM. Falconer et de Quatrefages résolurent de reprendre en commun l'examen des points en litige, et d'ouvrir sur ce sujet une enquête à laquelle prendraient part quelques-uns de leurs confrères. M. Falconer annonça qu'il se rendrait à Paris accompagné de MM. Prestwich, Carpenter et Busk, tous

membres de la Société Royale de Londres; il engagea MM. Lartet, Desnoyers et Delesse à prendre part au débat, et, au nom de tous ces savants, il me pria de diriger les travaux de la réunion, comme modérateur, disait-il, entre les partisans des opinions contraires. Je ne pouvais qu'accepter avec reconnaissance une mission si honorable, car j'étais bien persuadé que nos conférences auraient toujours ce caractère de franchise et de courtoisie sans lequel les discussions scientifiques ne sauraient être agréables à entendre, quelque instructives qu'elles pussent être. C'est aussi pour me conformer aux désirs de cette réunion d'amis, que je viens aujourd'hui exposer devant l'Académie les résultats de nos investigations; et je dois ajouter que plusieurs autres naturalistes se sont joints à nous pour poursuivre cette enquête toute scientifique. Ainsi MM. Delafosse, Daubrée et Hébert ont bien voulu nous aider de leurs lumières, et MM. Gaudry, l'abbé Bourgeois, Buteux et Alphonse Edwards ont pris part à nos discussions. Enfin, M. Delesse a eu la complaisance de tenir la plume comme secrétaire, et de dresser un procès-verbal très-détaillé de tout ce qui s'est passé dans nos réunions, pièce qui sera publiée ultérieurement.

« Ainsi que je l'ai déjà dit, nos savants confrères de la Société Royale de Londres avaient été portés à révoquer en doute l'authenticité de la découverte de M. Boucher de Perthes, parce que les haches retirées de la couche noire du diluvium de Moulin-Quignon leur avaient paru être fausses, c'est-à-dire fabriquées récemment et introduites frauduleusement dans le dépôt de gravier où ce paléontologiste les avait trouvées. Dans notre première séance, tenue au Muséum le 9 de ce mois, nous avons donc cru devoir procéder d'abord à un examen approfondi des caractères à raison desquels les les objets de ce genre peuvent être reconnus vrais ou faux.

« Tous les membres de la réunion ont été d'accord pour admettre que dans beaucoup de cas, à raison de l'existence de certains caractères qui semblent ne pouvoir être imprimés que par le temps, on peut, par la seule inspection d'une hache en silex, constater son authenticité, c'est-à-dire son origine ancienne. Mais les avis ont été partagés au sujet des bases d'un jugement légitime en sens contraire.

« MM. Falconer, Prestwich, Carpenter et Busk pensaient que l'absence de tout signe évident de vétusté et l'existence de certaines particularités dans la forme ou dans les fractures de ces haches étaient des preuves irrécusables de leur fabrication récente. Ces savants se considéraient, par conséquent, comme fondés à nier l'authenticité des haches dont la surface ne présentait ni patine ni incrustations, dont les arêtes étaient très-vives et dont la forme s'éloignait plus ou moins de celle des haches reconnues vraies. Puis, faisant l'application de ces principes aux haches tirées des diverses couches du terrain de transport de Moulin-Quignon ou d'autres lieux, ils admettaient l'authenticité des unes, tandis qu'ils déclaraient fausses beaucoup d'autres, notamment toutes celles provenant de la couche noire où M. de Perthes avait trouvé la mâchoire humaine.

« MM. de Quatrefages, Desnoyers et Lartet, ainsi que les autres naturalistes français qui prirent part à cette partie de l'enquête, soutinrent qu'il fallait être plus réservé; que très-rarement, peut-être même jamais, des particularités de forme, une apparence de fraîcheur ou d'autres caractères intrinsèques du même ordre, ne pouvaient suffire pour bien établir la fausseté d'une de ces haches en silex; que des caractères de ce genre pouvaient inspirer des doutes, et qu'à défaut d'autres données ces doutes devaient peser beaucoup dans nos jugements; mais que les considérations tirées du mode de gisement de ces instruments et des circonstances dans lesquelles leur découverte a eu lieu devaient avoir à nos yeux une valeur bien plus grande; enfin, que des preuves d'authenticité obtenues de la sorte doivent

toujours l'emporter sur les soupçons que pourraient faire naître les particularités dont je viens de parler. Ainsi ces naturalistes furent unanimes dans le jugement qu'ils portèrent sur l'une des haches trouvées dans la couche noire de Moulin-Quignon par M. de Quatrefages : malgré la facilité avec laquelle la surface lisse de ce silex se laissait dépouiller de sa gangue, malgré sa forme, la vivacité de ses arêtes, et malgré son aspect de fraîcheur, ils n'hésitèrent pas à en admettre l'authenticité, par cela seul que les circonstances dans lesquelles ce savant l'avait découvert dans le sein de la terre leur paraissaient exclure toute idée de supercherie. Par conséquent, MM. Desnoyers, Lartet et Delesse, aussi bien que tous les autres naturalistes français qui assistaient à cette discussion, ont déclaré que dans leur opinion le jugement porté sur les haches de la couche noire de Moulin-Quignon, par M. Falconer, ne pouvait légitimer aucune conclusion touchant l'introduction frauduleuse de la mâchoire humaine dans le dépôt de gravier où M. Boucher de Perthes avait trouvé cet os.

» Après deux longues séances consacrées principalement à un examen approfondi des haches de Mautort, de Menchecourt, de Saint-Acheul et de quelques autres localités, comparées à celles de Moulin-Quignon, nous procédâmes à une nouvelle étude de la dent molaire isolée que M. Boucher de Perthes avait donnée à M. Falconer comme provenant de cette dernière carrière. Mais à ce sujet, M. de Quatrefages fit remarquer qu'il pouvait y avoir quelque incertitude relativement au gisement de cette pièce, parce que M. Boucher de Perthes possédait plusieurs dents humaines trouvées dans le même terrain, sur différents points des environs d'Abbeville, et que ce savant, ayant retiré tous ces objets de leurs boîtes respectives pour les montrer en même temps à M. Falconer, craignait de n'avoir pas remis chaque chose à sa place, ce qui pouvait avoir occasionné quelque erreur dans l'application des étiquettes fixées sur ces mêmes boîtes.

» Quoiqu'il en soit, les résultats de l'examen de cette dent humaine furent semblables à ceux obtenus précédemment par l'étude des haches de Moulin-Quignon, dont l'ancienneté n'était pas évidente, mais, selon nous, ne pouvait être niée. MM. Falconer, Prestwich, Carpenter et Busk pensèrent qu'à raison de la blancheur et de l'éclat satiné du tissu dentaire de cette molaire, de la proportion considérable de matière animale contenue dans sa substance, et de quelques autres caractères du même ordre, on devait nécessairement la considérer comme étant *très-récente*, et dans un article imprimé qui avait été placé sous nos yeux le premier de ces savants avait déjà déclaré formellement qu'à raison de ces circonstances le débat était clos et la cause jugée. Les naturalistes français ne partagèrent pas cette opinion absolue. Ils virent là des motifs de doute, mais rien de plus. En effet, ils savaient que des fossiles, non moins anciens que le terrain diluvien lui-même, offraient parfois des caractères de fraîcheur remarquables. Ainsi, un des aides-naturalistes du Muséum qui assistait à nos conférences, et qui avait fait précédemment beaucoup de recherches chimiques sur la composition des os et des dents, plaça sous les yeux de la réunion une canine de l'ours des cavernes qu'il avait trouvée dans le terrain diluvien, aux environs de Compiègne, et qu'il avait traitée par de l'acide chlorhydrique pour en extraire les sels calcaires; or, cette dent fossile, ainsi dépouillée de sa substance terreuse, contenait assez de matière gélatineuse pour conserver sa forme générale. M. Delesse nous montra aussi des dents fossiles dont la section présentait la blancheur et l'aspect satiné dont M. Falconer avait argué pour établir que la molaire de Moulin-Quignon était tout à fait récente. Enfin, un autre membre de la réunion fit remarquer que l'état de conservation des dents et des autres débris d'animaux trouvés dans la croûte solide du globe ne dépend pas seulement du laps de temps pendant lequel ces objets ont été enfouis dans la terre, mais aussi des cir-

constances qui ont précédé ou accompagné leur enfouissement et des diverses conditions de gisement dans lesquelles ils ont été placés; que des fossiles de même âge géologique peuvent offrir ainsi des caractères très-différents, et que les particularités dont nos savants confrères de Londres arguaient pour établir que la molaire en question était très-récente ne pouvaient nous convaincre.

» Procédant enfin à l'examen de la mâchoire elle-même et des échantillons de la couche noire du diluvium de Moulin-Quignon, les membres de la réunion furent unanimes à reconnaître, avec M. de Quatrefages qu'il paraissait y avoir identité entre la matière constitutive de ce dépôt et la gangue colorée par du fer et du manganèse qui adhère à cet os; que sauf sur un point où l'on voyait quelques stries, dues peut-être au frottement des doigts lorsque cette gangue était encore humide, on n'apercevait rien qui fût de nature à corroborer l'hypothèse de l'application factice de ladite gangue; enfin, que cette matière terreuse d'un brun noirâtre remplissait non-seulement les alvéoles, mais aussi une cavité produite par la carie partielle de la molaire restée en place, qu'elle bouchait le trou mentonnier et qu'elle obstruait l'entrée du canal dentaire.

« A la demande de MM. Falconer, Prestwich, Carpenter et Busk, la mâchoire fut alors sciée verticalement, de façon à mettre à nu le fond de l'alvéole occupée par la dent unique qui était restée en place; puis une grande partie de la surface de la portion antérieure de l'os ainsi séparée du reste de la mâchoire fut à plusieurs reprises lavée très-fortement avec de l'eau chaude et une brosse. Au moyen de ces lavages on parvint à enlever la presque totalité de la gangue sur une étendue assez considérable, et la surface de l'os ainsi nettoyée ne resta que faiblement colorée. Les deux tables de l'os étaient très-compactes et le diploé ne paraissait être que peu altéré. On trouva que la racine de la dent implantée dans son alvéole était enroûtée de grains ferro-manganésiques, ainsi que la paroi correspondante de la cavité alvéolaire. Enfin on remarqua dans l'intérieur du canal de l'artère dentaire un léger enduit de sable grisâtre qui différait complètement de la gangue noirâtre située à l'extérieur de l'os, et ce dépôt nous a semblé indiquer que la mâchoire, avant d'être enfoncée dans la couche noire du diluvium de Moulin-Quignon, avait dû être exposée à l'action d'une eau chargée de particules aérénées incolores.

« M. Falconer plaça sous les yeux des membres de la réunion plusieurs mâchoires provenant de cimetières, et il fit remarquer que l'aspect de ces os était assez analogue à celui de la portion de la mâchoire réputée fossile qu'on venait de laver. Il montra aussi une mâchoire qui avait été trouvée dans une tourbière dont l'âge géologique n'est pas aussi grand que celui du dépôt de gravier de Moulin-Quignon, et il fit observer que cet os était beaucoup plus altéré que ne l'était la mâchoire en question. De l'ensemble de ces faits, MM. Falconer, Prestwich, Carpenter et Busk conclurent qu'il y avait eu fraude au sujet de cet os aussi bien que pour les haches de la couche inférieure du terrain de Moulin-Quignon; que tous ces objets devaient être considérées comme très-récents et que, suivant toute probabilité, les ouvriers de la carrière, après les avoir enduits artificiellement avec de la matière terreuse provenant de cette couche noire, les avaient enfouis dans une excavation de la carrière, où leur présence aurait été ensuite signalée à M. Boucher de Perthes comme une découverte inattendue.

« M. de Quatrefages et les autres membres français de la réunion ne crurent pas devoir tirer les mêmes conclusions des faits observés. Ils constatèrent que des cailloux ordinaires tirés de la couche noire de Moulin-Quignon, pour servir à l'entretien des routes, se laissaient quelquefois nettoyer par le lavage non moins facilement que la mâchoire, et que tous les argu-

ments déjà présentés au sujet de l'influence des différentes conditions de gisement sur le degré d'altération des fossiles étaient applicables à cet os aussi bien qu'à la molaire isolée.

« La question ne nous sembla pas pouvoir être élucidée davantage par un examen plus prolongé des pièces; mais nous avons pensé qu'il serait utile d'étudier de nouveau les lieux où on les avait trouvées et de transporter notre enquête à la carrière de Moulin-Quignon. Par conséquent nous résolûmes de nous y rendre. A notre grand regret, M. Carpenter, obligé de retourner à Londres, ne put assister à cette seconde partie de nos investigations, mais plusieurs paléontologistes, qui avaient déjà pris part à nos discussions ou qui étaient, comme nous, désireux d'obtenir de nouvelles lumières sur les points en litige, ont bien voulu nous accompagner. De ce nombre étaient M. Hébert, M. de Vibraye, M. Gaudry, M. l'abbé Bourgeois, M. Delanoue, M. Garigou, M. Alphonse Edwards, M. Bert et M. le docteur Vaillant.

« La valeur d'une pareille enquête dépend beaucoup de la manière dont les investigations sont conduites, et par conséquent j'espère que l'Académie m'excusera si j'entre dans quelques explications un peu minutieuses peut-être au sujet de la marche que nous avons suivie.

« Notre projet d'excursion à Moulin-Quignon ne fut arrêté que lundi dernier à deux heures après-midi; aucun avis ne fut transmis à Abbeville; les parties intéressées dans la discussion furent même les seules à en être informées, et le lendemain matin, longtemps avant le jour, j'étais déjà rendu à Abbeville pour y établir la surveillance qui me paraissait désirable. A cet effet, une personne investie de toute ma confiance (mon fils) alla s'établir à la carrière de Moulin-Quignon avant que notre arrivée à Abbeville eût été annoncée à qui que ce soit. Puis, accompagné de M. de Quatrefoies et de M. Desnoyers, je me rendis chez M. Boucher de Perthes pour l'informer de nos intentions et demander son concours. Ce savant répondit avec empressement à nos désirs; il fit appeler un de ses amis, M. Dimpre, qui avait été témoin de la découverte de la mâchoire; il obtint de M. Dariotte, propriétaire de la carrière, les autorisations nécessaires pour les fouilles que nous voulions entreprendre, et il nous accompagna immédiatement à la carrière, où nous fûmes bientôt rejoints par MM. Falconer, Prestwich, Bush, Lartet, Delesse et les autres savants dont j'ai déjà cité les noms.

« Les travaux furent organisés immédiatement; le nombre des ouvriers présents ne nous paraissant pas suffisants, nous fîmes venir des environs une douzaine d'autres terrassiers, et il fut convenu que ces hommes seraient payés, non à raison des trouvailles qu'ils pourraient faire, mais à la journée. Enfin, nos savants confrères de la Société royale de Londres et plusieurs des naturalistes français qui faisaient partie de la réunion voulurent bien se charger des fonctions de surveillants et se tenir constamment à côté des ouvriers pour en contrôler les mouvements.

« Nous fîmes d'abord enlever les débris qui encombraient le front de l'exploitation et mettre à nu la craie blanche sur laquelle repose le grand dépôt, dit diluvien, de Moulin-Quignon. Cela fait, nous étudiâmes la disposition des lieux, pour nous former une opinion sur la facilité avec laquelle des carriers ou d'autres personnes auraient pu pratiquer une fraude de la nature de celle que M. Falconer supposait avoir été effectuée.

« La carrière de Moulin-Quignon s'exploite à ciel ouvert, au moyen d'une tranchée d'environ 5 mètres de profondeur sur 40 à 50 mètres de long. Les cailloux que l'on en tire se trouvent dans les parties inférieures et moyennes du dépôt dit diluvien qui est recouvert par une couche due épaisse de terre végétale, et pour les extraire on attaque à coups de pioche le front de la carrière, puis, à la pelle, on rejette en arrière tout ce qui

s'éboule et on en retire les cailloux, en laissant sur place les autres débris qui remplissent les parties abandonnées de la carrière, à mesure que la tranchée s'avance. Il en résulte que la section verticale de la carrière recule toujours à mesure que le travail avance, et que si l'on voulait y pratiquer une excavation pour y enfouir quelque corps étranger destiné à être remis au jour ultérieurement, en présence des personnes auxquelles on désirerait en imposer, il faudrait interrompre sur ce point les travaux d'exploitation, depuis le moment où les préparatifs de cette fraude seraient commencés jusqu'à celui où on pourrait en tirer parti. En effet, il nous a paru impossible d'admettre qu'une supercherie de ce genre pourrait être pratiquée à l'aide d'un trou percé de haut en bas dans le sol à quelque distance en avant de la tranchée. Il est aussi à noter que les ouvriers carriers de Moulin-Quignon sont payés à la tâche, c'est-à-dire d'après le nombre de mètres cubes de cailloux qu'ils tirent de la carrière; que le salaire de chaque ouvrier calculé de la sorte s'élève ordinairement à 2 francs 50 centimes par jour, et que le prix auquel ils vendent à M. Boucher de Perthes les haches en question, après avoir été pendant longtemps de 10 centimes, est maintenant de 25 centimes pièce; par conséquent il serait difficile de croire qu'en vue d'un bénéfice illicite de ce genre ils interrompraient le travail plus lucratif de l'exploitation régulière, lors même que le propriétaire de la carrière voudrait consentir à une pareille suspension.

« Nous avons étudié également avec soin la disposition des puisards ou cavités naturelles qui parfois existent dans le banc de gravier et qui ont été remplis à une époque très-ancienne par des matériaux provenant de la partie supérieure du dépôt ou par de la terre superposée à celui-ci. Un naturaliste distingué de Harlem, M. Van-Breda, avait cru pouvoir attribuer à l'existence de ces puisards l'introduction plus ou moins récente des haches dans un terrain diluvien de la vallée de la Somme précédemment déposé par les eaux; mais il nous a semblé impossible d'admettre qu'à Moulin-Quignon les choses se soient passées de la sorte, car les puisards sont en très-petit nombre, et les masses de sable et d'argile qui descendent ainsi vers la craie sont toujours parfaitement reconnaissables, nettement circonscrites, et composées de matières très-différentes de celles des couches du diluvium qu'elles traversaient. Par conséquent un objet qui aurait été enfoui par l'une d'elles serait entouré d'une gangue semblable au contenu du puisard et non d'une gangue analogue à la substance constitutive des couches circonvoisines. Or nous avons déjà constaté que la gangue adhérente à la mâchoire et aux haches attribuées à la couche noire était identique à la matière dont cette couche se compose, et par conséquent très-différente du sable argileux, assez analogue au *löss* qui se voit dans les puisards.

« En étudiant la section verticale du terrain de Moulin-Quignon, nous fûmes frappés d'une particularité qui, dans les circonstances ordinaires, nous aurait paru sans importance, mais qui en a acquis beaucoup à raison d'un incident dont j'ai déjà parlé. Nous avons vu précédemment qu'en sciant la mâchoire trouvée par M. Boucher de Perthes dans la couche noire, nous avions remarqué dans l'intérieur du canal de l'artère dentaire un peu de sable grisâtre qui ne pouvait provenir de cette couche, et cette circonstance avait été considérée par quelques membres de la réunion comme fournissant un argument puissant contre ceux qui pensaient que cet os reposait de temps immémorial dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon; car dans les couches géologiques de cette carrière qui avaient été placées sous nos yeux, nous n'apercevions aucun dépôt ayant ce caractère. Mais à peine eûmes-nous fait mettre à vif la section, que l'un de nous fit remarquer immédiatement au-dessus de la couche noire plusieurs lits très-minces de sable grisâtre qui nous a paru à tous identique au sable précédemment observé

dans l'intérieur de la mâchoire. Cette couche grise se trouvait à quelques centimètres du niveau où la mâchoire avait été rencontrée, et on concevait facilement que si l'os, après avoir séjourné quelque temps dans de l'eau chargée de ce sable, avait été exposé à l'action de quelque petit remous, il aurait pu être enfoui plus profondément dans le gravier noirâtre sous-jacent. Ainsi l'existence de ce sable grisâtre dans l'intérieur de l'os, qui la veille nous avait paru fournir un argument plausible en faveur de la non-authenticité de la découverte de M. Boucher de Perthes, est devenue tout à coup une preuve très-forte du séjour prolongé de l'os dans le lieu où ce savant l'avait trouvé.

« Cet incident contribua, je pense, à ébranler beaucoup la conviction des paléontologistes qui avaient attribué à une supercherie la présence de la mâchoire dans le diluvium de Moulin-Quignon, et du reste les résultats de la fouille qui se poursuivait activement sous les yeux de la réunion ne tardèrent pas à convaincre tous les incrédules.

« En effet, en enlevant par tranches verticales le gravier et les cailloux accumulés entre la craie et la terre végétale, nous ne tardâmes pas à rencontrer sur place, à une profondeur de plus de quatre mètres au-dessous de la surface du sol, un silex taillé en forme de hache, et avant la fin de la journée nous en découvrîmes quatre autres. Ces produits de l'industrie humaine reposaient au milieu d'une couche analogue à celle dont on avait extrait la mâchoire; quelques-uns d'entre eux se trouvaient à plus de vingt mètres du puisard naturel dont il a été déjà question; enfin, les circonstances dans lesquelles nous les trouvâmes ne laissèrent dans l'esprit d'aucun membre de la réunion le moindre soupçon au sujet de leur authenticité. M. Falconer lui-même vint aider M. Alphonse Edwards à retirer du dépôt diluvien encore en place une de ces haches.

« Or, sur les cinq haches ainsi obtenues en présence de vingt hommes de science et sous la surveillance active de personnes qui ne sont pas étrangères à l'art d'observer, haches dont l'authenticité était par conséquent indiscutable, il y en avait quatre qui ressemblaient en tout à celles précédemment tirées de la couche noire par M. Boucher de Perthes; elles présentaient tous les caractères à raison desquels, au début de l'enquête, plusieurs membres de la réunion avaient déclaré que toutes ces haches étaient fausses et avaient attribué à quelque fraude habilement pratiquée la présence d'une mâchoire humaine dans le dépôt de gravier où M. Boucher de Perthes avait découvert cet os.

« Le désir d'arriver à la connaissance de la vérité était l'unique sentiment dont étaient animés tous les paléontologistes qui, de Londres et de Paris, s'étaient rendus à Abbeville pour étudier les questions dont je viens d'entretenir l'Académie, et dès que l'obscurité dont le sujet était d'abord entouré disparut ainsi, tous les membres de cette réunion d'amis adoptèrent la même opinion. Écartant toute idée de fraude, ils ont reconnu, de la manière la plus franche, qu'il ne leur paraissait plus y avoir aucune raison pour révoquer en doute l'authenticité de la découverte faite par M. Boucher de Perthes d'une mâchoire humaine dans la partie inférieure du grand dépôt de gravier, d'argile et de cailloux de la carrière de Moulin-Quignon.

« Ce n'est pas sans quelque satisfaction que j'ai vu de la sorte les opinions de M. de Quatrefages, de M. Lartet, de M. Desnoyers, de M. Delesse, et des autres naturalistes français réunis à Moulin-Quignon, obtenir la haute sanction d'hommes dont l'autorité est si grande dans la science et dont le jugement est d'autant plus précieux qu'il a été plus lentement formé.

« En effet, M. Prestwich, qui doutait encore en arrivant avec nous à Abbeville et qui est parti convaincu comme nous l'étions nous-mêmes, est

un des géologues les plus estimés de l'Angleterre et un des savants qui ont fait de la constitution géologique de la vallée de la Somme les études les plus approfondies. M. Busk, dont l'opinion finale est partagée par M. Carpenter, est aussi un observateur excellent et dont la valeur est incontestée. Enfin, M. Falconer, qui, dans cette occasion comme dans toutes les autres circonstances de sa vie, a fait preuve d'un caractère des plus honorables, d'un savoir profond et d'un amour ardent de la vérité, est sans contredit un des paléontologistes les plus habiles de notre temps; les naturalistes n'oublieront jamais ses longs et beaux travaux sur la faune fossile des montagnes de l'Inde où vivaient jadis le *Sivatherium* et une foule d'autres animaux dont l'étude offrait de grandes difficultés. La dissidence d'opinion qui, pendant un instant, l'a séparé des naturalistes français, ne diminue en rien, à leurs yeux, ses droits à la reconnaissance des hommes de science, et la candide loyauté dont il vient de nous donner de nouvelles preuves l'élève dans l'estime de tous les gens de bien.

« La nouvelle découverte de M. Boucher de Perthes pourra donc, sans contestation ultérieure, prendre place à côté de celles de Schmerling, de Tournal, de M. Lartet, de M. de Vibraye, et des autres paléontologistes qui ont constaté précédemment des faits du même ordre.

« L'Académie a pu remarquer que, dans tout ce que je viens de dire, il n'a jamais été question de l'âge géologique du terrain dans lequel on trouve tant de preuves de l'existence de l'homme à une période bien reculée, mais dont la date nous est inconnue. En effet, nos investigations n'ont pas porté sur ce point de l'histoire du globe, car plusieurs d'entre nous n'auraient pas eu autorité pour en traiter, et nous étions tous désireux de ne pas sortir des limites de la question de fait dont l'examen était le motif de notre réunion. Dans ses communications précédentes à l'Académie, M. de Quatrefages avait déjà fait de sages réserves à ce sujet, et en terminant ce compte rendu, je crois devoir ajouter qu'à mon avis on ne saurait montrer trop de prudence dans les conjectures auxquelles on se livre lorsque, par la pensée, on remonte dans la série des temps et qu'on se demande quand ont pu avoir lieu les inondations qui semblent avoir fait périr les hommes, les éléphants, les rhinocéros et les autres animaux dont l'existence à ce moment paraît être prouvée par les vestiges découverts dans le terrain que la plupart des géologues appellent le *diluvium*. On doit croire, ce me semble, que tous ces êtres existaient dans cette région du globe à une époque où le continent européen n'avait pas encore sa configuration actuelle; mais il est peut-être permis de se demander si leur destruction a dû être antérieure aux temps historiques, et si le phénomène qui a modifié si profondément l'état de cette partie de la surface du globe a dû avoir nécessairement quelque retentissement dans les parties de l'Asie où l'histoire place le berceau de l'espèce humaine et où les traditions des premiers âges ont été conservées. Ce sont là des questions que je n'ose effleurer, mais j'ai voulu les indiquer pour motiver la réserve extrême que j'ai cru devoir montrer dans la partie géologique du débat qui vient de se terminer. »

— Un cultivateur, en défrichant une lande, près de Caudos (chemin de fer de Bordeaux à Bayonne), vient de trouver un bracelet d'or gaulois d'un poids considérable. Ce bracelet, rond, uni et plein, pèse 330 gr. 6 décigr. M. Peligot a eu l'obligeance d'en faire analyser l'or à la Monnaie. L'analyse a donné les résultats suivants: or, 866,00; argent, 134,0. C'est la composition moyenne de l'or natif. L'or qui pour le titre se rapproche le plus de l'or de ce bracelet, est celui des lavages de Petropowlsk, près Bogolowsk,

dans l'Oural, qui donne : or, 868,1; argent, 131,9. L'or du Sénégal et celui de Rio-Suclo, se rapprochent aussi beaucoup de ce titre. Ce bracelet est le plus lourd que l'on connaisse. Le plus pesant de ceux du musée de Cluny ne pèse, en effet, que 183 gr. 4 décigr. Il n'y a, pour le poids, que la ceinture en or massif du même musée qui puisse lui être comparée, elle pèse 389 gr. Ce curieux spécimen de l'art de nos pères appartient à M. Émile Péreire, sur la propriété duquel il a été trouvé.

— La Société des antiquaires de France a entendu dans sa dernière séance une lecture très-intéressante de M. Grésy, sur le *Calice de Chelles attribué à saint Éloi*, et dont il ne nous reste qu'un dessin fait au xvii^e siècle. Les conclusions de M. Grésy sont que le calice était bien l'œuvre de saint Éloi et qu'il était émaillé. M. Ferdinand de Lasteyrie, si compétent en pareille matière, a donné son entière approbation au travail de M. Grésy, qui est réservé aux mémoires de la Société des antiquaires.

— Dans un document conservé aux archives départementales de l'Oise, on vient de découvrir une liste des objets ayant appartenu au surintendant Fouquet, qui furent acquis par le roi. Nous en extrayons les détails qui suivent, en y joignant les prix d'estimation fixés par les experts :

Bustes d'Agrippine, 120 livres; de Faustine, 120 liv.; de *Marsalas*, 100 liv.; de Brutus, 100 liv.; de Pescennius Niger, 120 liv.; de Niobé, 120 liv.; d'une Vestale, 10 liv.; de Néron, 10 liv.; d'une Sibylle, 10 liv.; d'Antonin jeune, 10 liv.; d'une statue de Mercure, 300 liv.; d'Apollon, 300 liv.; d'un Terme d'adolescent, 70 liv.; une copie de la Vénus de Médicis, 300 liv.; une statue d'empereur, 100 liv.; une autre, 500 liv.; d'un adolescent demi-nature, restauré, 200 liv.; d'un autre adolescent avec un cygne, 200 liv.; un buste de Bacchus, restauré, 120 liv.; un buste moderne de Vénus, en bronze, 80 liv.; d'un vieillard, 80 liv. Tous ces objets, sauf la Vénus de Médicis, sont indiqués comme antiques.

Parmi les objets modernes on remarque : une coupe de cristal avec pied d'or émaillé, orné de quatre rubis, le couvercle d'or émaillé, 931 liv.; un grand lustre de cristal, 1355 liv.; une table de porphyre, ronde, 197 liv.; un lit de velours vert, avec tous ses sièges, 14000 liv.; un autre lit de brocart avec fond d'argent, 5600 liv.; un autre lit de velours vert, 4400 liv.

Notons encore un grand nombre de tapisseries de tenture qui sont d'un grand prix : Apollon et les quatre saisons, 1500 liv.; Abraham, 1600 liv.; les Œuvres de miséricorde, 5000 liv.; Suzanne et les vieillards, 60 liv.; l'Histoire de Constantin, 2000 liv.; les pèlerins d'Emmaüs, 200 liv.; l'Histoire de saint Jean-Baptiste, 750 liv.; les Actes des apôtres, 1500 liv.; l'Histoire de Priam, 1500 liv.; le Festin de Simon le lépreux; Jésus-Christ portant sa croix; Jésus-Christ devant Ponce Pilate; un *Ecce homo*; la Résurrection, en tout, 1000 liv.; Saint Luc peignant, 150 liv.; Jésus-Christ en croix, 160 liv.; l'Histoire d'Artémise, 2400 liv.; les Douze mois, 3000 liv.; les Histoires de Gédéon, 1800 liv.; d'Iphigénie, 4000 liv.; de Vulcain, 11,789 liv.; de Salomon, 8000 liv.

— On écrit de Prouilly (Marne), à l'*Echo de l'Est* : « Une découverte, qui paraît avoir assez d'importance, vient d'être faite dans la traversée des bois du Goulot, sur le bord du chemin vicinal de Prouilly à Montigny. En redressant ce chemin, on a trouvé plusieurs squelettes rangés symétriquement, à une profondeur de soixante centimètres environ ; auprès de ces squelettes humains se trouvaient des vases en terre cuite avec leur couvercle, des anneaux en cuivre et différents objets qui devront servir à expliquer sans doute la présence de ces sépultures dans un endroit isolé, au milieu des bois, et qui feront connaître l'époque à laquelle ils se rattachent. Tous les objets recueillis sont précieusement conservés par les ouvriers de Montigny qui ont concouru à cette trouvaille.

« Des fouilles pratiquées avec ordre pourront amener un résultat plus important. On pense qu'il y a sur le côté de cette chaussée des vestiges très-intéressants se rapportant à une époque très-reculée. »

— Les Annales de la Société des antiquaires de la Prusse rhénane, XVII, 1 et 2, Bonn, 1843, contiennent la description d'une série de nouvelles découvertes, parmi lesquelles nous signalons quatre dédicaces mutilées à des matrones qui portent le surnom, jusqu'à présent inconnu, d'*Albiahenae*, dédicaces trouvées près de Zulpich. M. Jahn y donne, de plus, une description très-exacte de quelques tombeaux romains du voisinage de Bonn, curieux par la forme des sarcophages, et d'autres de Flamersheim, qui conservaient des objets en or, argent, bronze, ambre et terre cuite. A Bingen, on vient de trouver quelques inscriptions sépulcrales, dont une appartient à un soldat de la Dalmatie. Les plus importantes sont quelques pierres du même genre, trouvées dernièrement à Cologne : des briques avec des marques légionnaires d'Aix-la-Chapelle sont aussi à noter. En outre, la livraison donne la liste de toute une série de petites trouvailles faites le long du Rhin.

— A Ofen (Hongrie), on a trouvé un tombeau romain, curieux par la série d'objets qu'il contenait. Il y avait d'abord une espèce de pliant en fer, un fragment de grand plat en cuivre, un arrosoir avec une pomme en forme de trèfle, les deux derniers objets garnis de petites courroies en parchemin, ainsi que de petits boutons ; des lampes en terre cuite, une épingle, deux plaques carrées émaillées, un petit vase en cuivre et beaucoup de médailles en bronze et en argent des empereurs Commode, Carus et Philippe. Une plaque très-mince en argent, au milieu de laquelle est une tête au repoussé et entourée d'autres têtes, provient des mêmes fouilles, etc. Le travail de la tête principale est excellent. Le tombeau était couvert d'une large pierre ; il contenait deux squelettes, dont les têtes étaient tournées vers le sud.

Extrait d'une lettre de M. Gay au Directeur de la Revue.

Permettez-moi de vous faire part d'une petite découverte que j'ai faite dernièrement aux environs de Ténès. A sept kilomètres de cette ville, l'administration des ponts et chaussées fait établir un phare ; l'em-

placement de cet édifice, situé à soixante mètres au-dessus du niveau de la mer, est un roc que l'on nivelle. En faisant cette opération, on a trouvé une hachette en cuivre, analogue aux haches que l'on trouve en France et que l'on regarde comme celtiques. Ténès a été fondée, dit-on, par les Phéniciens ou les Carthaginois. Une quarantaine de médailles carthaginoises que je possède, trouvées à Ténès, de nombreux tombeaux situés à l'ouest de la ville et qui ont la même forme que ceux que décrit M. Renan dans son *Voyage en Syrie*, le démontrent suffisamment. Avant-hier en creusant sur le rempart de l'est de Ténès, un manœuvre a trouvé deux verres à pied, assez semblables à ceux d'aujourd'hui, mais non cannelés, et, à côté de ces deux verres, une médaille mauritanienne, en airain, bien conservée. C'est un Juba, à tête laurée, avec massue derrière l'épaule, le tout entouré d'une couronne. R. Cæsarea; derrière, R. XXII.

Ténès, 10 avril 1863.

M. d'Arbois de Jubainville au directeur de la REVUE.

« Monsieur et cher confrère,

« La publication de l'inscription qui donne le nom porté au second siècle par le *vicus* de la commune de Vertault, m'a semblé devoir rendre intéressante pour vos lecteurs, la charte suivante que le hasard me met sous les yeux. Elle se trouve à la page 89 d'un cartulaire de l'abbaye de Molesme, conservé aux archives de la Côte-d'Or. Ce cartulaire daté des premières années du XII^e siècle. Il est, par conséquent, postérieur d'environ mille ans à l'inscription dont nous venons de parler.

« Par cette charte, l'abbaye acquiert droit d'usage, pâturage et pêche dans la seigneurie de Vertault, plus un droit de péage sur le chemin de Vertault à Châtillon-sur-Seine (ce chemin est sans doute la voie romaine de Vertault à *Latisco*). Dans ce document, le *vicus Vertilius* de l'inscription romaine est devenu *potestas de Vertello*.

« Fixum et incommutabile teneant presentes atque futuri, quod quidam miles de Tornodoro nomine Arvvalo dedit Deo et ecclesie Molismensi omne usuarium et pasturam potestatis de *Vertello* et piscationem aque in terris, in silvis, in pratis, in aquis, tali pacto videlicet ut nos et tota nostra familia, que nobis serviunt, et de nostra curia panem ad omnes usus nostros amodo et in futurum tam nos quam ipsi eam habeamus. Concessit autem nobis chiminum, hoc est via publica per quam itur ad Constellationem ad claudendum et disclaudendum. Pro hoc quaque beneficio accepit a nobis prefatus miles sexaginta solidos et unum clamidem catinum valde bonum. Hoc donum laudaverunt postea apud Tornodorum duæ sorores ejus. Testes sunt....

Troyes, le 12 mai 1863.

— Nous avons reçu de M. Pistolet de Saint-Ferjeux une réclamation relativement à la note publiée dans la *Revue*, sur les *Mesures itinéraires à l'époque gallo-romaine*. M. Pistolet de Saint-Ferjeux nous accuse d'avoir

choisi nos chiffres. La seule réponse que nous ferons à cette accusation dont nos lecteurs apprécieront la convenance, c'est la publication des itinéraires complets. Nous la commençons aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé. Le public savant pourra voir par lui-même quel est le nombre des distances *entre points connus* qui s'accordent avec le système de M. Pistollet de Saint-Ferjeux, et si nous avons omis, à dessein, des distances, *entre points connus*, favorables à ce système que nous continuons à déclarer insoutenable et dangereux. Nous soulignons les mots *entre points connus*, parce qu'il est évident que c'est sur cette base seule qu'une étude scientifique peut être établie. Se servir de points déterminés uniquement par des distances, quand ces distances mêmes sont en question, ce serait faire un cercle vicieux au premier chef.

Quelques erreurs de typographie s'étant glissées dans la dernière feuille du dernier numéro, il est nécessaire de les rectifier.

ERRATA.

Dans le numéro de mai, lisez :

Page 346, ligne 9, *Seevia* et non *Sevia*.

P. 347, lig. 15, *Nijon* et non *Noyon*.

lig. 22, *il suffit d'ailleurs de* et non *il suffit de*.

P. 348, lig. 14, *elles ne peuvent aucunement* et non *elles ne peuvent donc aucunement*.

lig. 21, 39, lisez : 33.

lig. 24, *Luletia* et non *Lutelta*.

lig. 25, *Curmiliaca* et non *Carmiliaca* (tableau de droite), et *XIII* et non *XXIII* (tableau de droite).

P. 349, lig. 2, Pistollet de Saint-Ferjeux et non Farjeux.

P. 350, lig. 19, *nous continuons* et non nous continuons toujours.

lig. 21, *ont été* et non *ont été communiqués*.

lig. 31, *une analyse* et non un exemple.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletino di archeologia cristiana, del cav. Giovanni Battista di Rossi.

Nous faire connaître chaque mois les antiquités chrétiennes découvertes dans le sol de la ville sainte, enregistrer, pour ainsi dire, dès l'heure de l'apparition ce que les catacombes révèlent de plus précieux pour l'histoire de la religion, pour celle des lettres et des arts, c'est le but que M. le chevalier de Rossi se propose et que son activité sait atteindre. S'il n'est point ailleurs qu'à Rome une terre assez féconde en souvenirs pour se prêter à une telle entreprise, il est de même peu d'esprits doués d'assez de mouvement, peu d'intelligences assez promptes pour aborder le nouveau travail que s'impose l'antiquaire romain. Vivre au milieu des trésors historiques dont il dispose, c'est voir grandir ses forces, et le chevalier de Rossi saura suffire à ses immenses tâches. Une découverte importante pour la topographie romaine marque l'apparition du nouveau Bulletin; c'est la détermination d'un sanctuaire souterrain dont on ignorait la vraie place. L'épithaphe d'un fidèle recommandé au patronage de saint Janvier et de ses compagnons, a permis de rendre à l'une des cryptes du cimetière de Prétextat, son nom perdu depuis des siècles.

La tombe de Licentius, ami de saint Augustin et de saint Paulin de Nole, vient d'être retrouvée auprès de la basilique de Saint-Laurent. On ne savait si ce personnage, pour la conversion duquel ces deux illustres pères avaient fait tant d'efforts, était mort chrétien. Son épithaphe l'atteste.

L'histoire littéraire n'est pas moins bien servie par la fécondité du sol romain. Voici l'inscription d'un orateur nommé Flavius Magnus. C'est un inconnu; mais la légende funéraire nous dit son talent, sa renommée. Le sénat l'a comblé d'honneurs, récompensant à la fois sa droiture et l'éloquence incomparable qui le plaçait au rang des maîtres anciens. Il est mort en 425. C'est un chrétien, mais du temps où plus d'un esprit, flottant encore, ne savait accepter ni répudier entièrement les vieilles croyances. Aussi l'inscription qui vante longuement les mérites de Magnus, ne dit rien de sa foi. Le monogramme du Christ, gravé sur la tombe, en témoigne seul.

Les inscriptions monumentales placées autrefois par saint Damase aux sépultures des saints, ont fourni au savant chevalier, pour les questions topographiques, d'importantes indications, dont nul avant lui n'avait su faire usage. Quelques fragments viennent de lui rendre une part de l'inscription commémorative, dédiée par l'illustre pontife à saint Janvier. Ils

concourent à déterminer la place exacte de l'hypogée qui portait le nom de ce martyr.

Le dernier Bulletin est consacré à la basilique de Saint-Clément, dont une note antérieure décrivait curieusement les peintures. Un traité composé en 392 atteste l'antique existence de ce sanctuaire. M. le chevalier de Rossi en trouve d'autres preuves dans une petite plaque de bronze, autrefois attachée au cou d'un esclave. Le maître qui prie qu'on le lui ramène, s'il vient à s'échapper, se nomme Victor; c'est un acolyte de la basilique de Saint-Clément, A DOMINICV CLEMENTIS. Or cette plaque est antique, comme l'attestent cette expression et la présence du monogramme Constantinien X, que la croix devait remplacer de bonne heure sur les objets usuels. L'âge reculé de la célèbre basilique se montre encore par d'autres détails et surtout dans de vieilles substructions, que les fouilles viennent de faire reconnaître.

L'époque byzantine est aussi représentée dans les découvertes nouvelles. On a trouvé, dans l'*Agro Verano*, un corps embaumé, enveloppé d'étoffes et recouvert d'une couche de plâtre. Sur la poitrine du fidèle reposait une croix d'or niellée, destinée à le défendre contre les attaques du malin. Une légende gravée sur ce bijou atteste la croyance à sa vertu : CRVX EST VITA MIII MORS INIMICE TIBI. L'*Inimicus* est l'être acharné à la perte des hommes, celui qui cherche à noyer le voyageur, à le précipiter du haut d'une roche, celui qui fait que les morts, pleins d'angoisses, s'écrient du fond de leurs tombes : *libera nos a malo!* Grégoire de Tours l'appelle de même *l'ennemi*. La croix toute-puissante a ici de plus un auxiliaire. Si l'on divise l'anneau qui sert à le suspendre, on trouve une cavité profonde qui servait à renfermer des reliques, comme nous l'apprend Anastase le bibliothécaire. C'est là une preuve importante et nouvelle de l'usage d'ensevelir avec ces saints objets.

Je viens d'analyser en quelques lignes quatre fascicules riches de renseignements inédits et inspirés par la méthode nouvelle qui doit diriger maintenant dans l'étude des monuments chrétiens. Chaque détail s'y relie à une idée d'ensemble; si précieux qu'il puisse être, sa valeur s'en augmente. Les amis des recherches sérieuses voudront suivre dans ce curieux travail le développement d'un système qui doit replacer sur sa vraie base l'histoire de l'Église primitive.

EDMOND LE BLANT.

Le Discours d'Isocrate sur lui-même, intitulé : **Sur l'Antidosis**, traduit en français pour la première fois par Auguste Cartelier, revu et publié avec le texte, une introduction et des notes, par Ernest Havet. Paris, imprimerie impériale, 1862, (chez Dezobry, Tandoü et C^e, libraires-éditeurs).

Ce discours, l'un des plus importants d'Isocrate et assurément celui qui le fait le mieux connaître, puisqu'il l'a composé pour défendre sa personne et son enseignement, n'était lu que très-incomplet jusqu'en 1812; la portion considérable qui manquait fut retrouvée en Italie et publiée alors par le grec Moustoxydis. Il paraît ici traduit pour la première fois en français par A. Cartelier, professeur au lycée Napoléon, qui, en mourant il y a

sept ans, laissa son manuscrit à son intime ami avec le soin de le revoir et de le publier. M. Havet a apporté dans l'accomplissement de ce devoir la conscience et le talent qui recommandent tous ses travaux. Cette traduction, œuvre d'un homme dont l'esprit et le caractère étaient également distingués et délicats, est présentée au public avec tout ce qui peut faire goûter et comprendre un auteur peu lu et peu connu en dehors des écoles. Dans l'introduction, M. Havet apprécie avec beaucoup de finesse, d'élévation et de mesure le caractère et le génie d'Isocrate, sa noblesse de sentiments, sa timidité, sa vanité, sa coquetterie de rhéteur, son esprit fin et ingénieux, son art consommé, porté jusqu'à l'apprêt, et pourtant uni à un goût pur, sain, même simple; car, comme M. Havet le fait remarquer avec raison, l'affectation qu'on est en droit de reprocher à Isocrate ne se rencontre que dans l'arrangement des mots et la symétrie des périodes; elle n'est ni dans le choix des mots ni dans les tours; on chercherait en vain chez lui les descriptions factices, les exclamations, les apostrophes, le faux pathétique de la rhétorique vulgaire. M. Havet explique très-bien en quoi l'éloquence d'Isocrate, supérieure à celle des sophistes, reste inférieure à celle de Démosthènes; peut-être par trop de déférence pour la tradition douteuse qui range Isocrate parmi les disciples de Socrate, n'a-t-il pas assez accusé les différences qui séparent ce qu'Isocrate appelait philosophie de ce que Socrate et Platon désignaient du même nom. La traduction même du discours est d'une scrupuleuse exactitude. Le texte est constitué avec un soin qui fait honneur à la science et au tact philologique de l'éditeur. Depuis Bekker on adopte pour base du texte d'Isocrate le manuscrit d'Urbin, l'un des meilleurs manuscrits grecs que l'on connaisse. C'est ce qu'a fait M. Havet, qui a profité aussi des travaux de Baier, Benseler et Cobet. Il a du reste usé de ses devanciers avec indépendance et n'a pas non plus de superstition pour le manuscrit d'Urbin. Il fait remarquer justement que ce manuscrit est très-fautif comme tous les manuscrits; que son excellence n'est que relative et ne dispense pas de chercher ce qu'Isocrate a dû écrire, quand la leçon du manuscrit est en contradiction avec la logique, avec la grammaire, ou même avec les principes de style adoptés par Isocrate, entre autres la loi qu'il s'était faite d'éviter l'hiatus. M. Havet a pu corriger ainsi des fautes qui avaient échappé aux éditeurs précédents. Quand il n'y a qu'à choisir entre des leçons ou des conjectures différentes (et tel est aujourd'hui l'état du texte d'Isocrate qu'il ne reste souvent pas autre chose à faire pour un nouvel éditeur), M. Havet discute en philologue et choisit en homme de goût. Il a rétabli dans le texte les extraits des autres discours qu'Isocrate avait insérés et que les éditeurs des œuvres complètes avaient cru devoir supprimer comme faisant double emploi, mais que dans une édition particulière de l'*Antidose* on ne pouvait retrancher sans altérer la pensée d'Isocrate; car ces extraits sont une partie essentielle de son apologie. Ainsi, cette publication, quoique bornée à un discours, offre une image complète du génie d'Isocrate; et M. Havet n'a rien négligé pour que cette image fût vive et fidèle. C. T.

Recherches sur l'histoire et le symbolisme de quelques émaux du trésor de la cathédrale de Troyes, par M. Le Brun-Dalbanne. Troyes, 1862. Broch. grand in-8 de 59 pages, VII planches.

On sait combien les émaux cloisonnés sont rares : M. de Laborde, voulant donner le catalogue des émaux cloisonnés qu'on peut étudier dans les musées et trésors d'églises de l'Europe, ne cite pas, dit M. Le Brun-Dalbanne, plus de quinze pièces ou monuments de valeur, dont huit seulement ont une réelle importance, à savoir : l'autel d'or de Saint-Ambroise de Milan; le rétable dit la *palla d'oro* de Saint-Marc de Venise; la châsse de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle; la châsse des rois mages de Cologne; le calice de Saint-Remi de Reims; la couronne, l'épée et les gants de Charlemagne du trésor impérial de Vienne. C'est donc avoir rendu service à la science que d'avoir publié les quatre émaux *cloisonnés* encore inédits que possédait le trésor de la cathédrale de Troyes. Mais ce n'est là que la plus minime portion du travail de M. Le Brun-Dalbanne. Le trésor de la cathédrale de Troyes possède, en effet, outre les quatre émaux *cloisonnés* que nous venons de citer : 1° de très-beaux émaux *champlevés*; 2° une châsse à émaux peints du plus grand intérêt, la châsse de Saint-Loup.

M. Le Brun-Dalbanne encadre l'étude de ces pièces d'émaillerie du trésor de Troyes dans une histoire abrégée et très-claire de l'émaillerie; il nous indique les divers procédés des artistes aux différentes époques de l'art et explique ensuite avec détail les sujets des émaux qu'il s'est donné la tâche de faire connaître au public. Ce sont, suivant l'auteur, outre plusieurs émaux provenant des tombeaux des comtes de Champagne, Henri 1^{er} et Thibaut III, 1° un Saint-Pierre au ciel; 2° la veuve de Sarepta et le prophète Élie; 3° un épisode de la dixième plaie d'Égypte; 4° Moïse faisant jaillir l'eau du rocher; 5° le prophète Joël annonçant le libérateur; 6° les deux espions envoyés à Jéricho par Josué; 7° la Loi nouvelle et la Loi ancienne personnifiées (ces émaux accompagnaient le Christ en croix); 8° sur un reliquaire ayant appartenu à l'église de Villemaur : en bas, la terre et le sacrifice sanglant de la croix; en haut, le ciel et le second avènement du Christ.

Mais c'est surtout la châsse de Saint-Loup que M. Le Brun-Dalbanne étudie avec détail. Il ne nous donne pas seulement l'histoire et la description du monument, il se demande s'il n'est pas possible de découvrir le nom de l'artiste auquel on doit ce chef-d'œuvre, et par d'heureux rapprochements, il arrive à conclure que cet artiste doit être le fameux Léonard Pénicaud dit par abréviation, Nardon, de Limoges. Cet artiste avait trente ans à l'époque où l'abbé de Saint-Loup fit exécuter le reliquaire. Il était donc dans toute la force de l'âge et du talent. Si les œuvres que nous possédons de lui ont une grande analogie avec la châsse de Saint-Loup pour le travail et la manière, n'y aura-t-il pas quelque raison de lui attribuer cette remarquable pièce d'un art dont il était alors un des plus célèbres représentants ? ainsi raisonne M. Le Brun-Dalbanne. Puis il rapproche de la châsse de Saint-Loup un émail du musée de Cluny, n° 2029,

émail signé du nom de Nardon Pénicaud; un autre, n° 999; un troisième, du musée Sauvageot, n° 1116, et plusieurs autres du musée du Louvre. Après quoi il conclut que la châsse de Saint-Loup est *tout entière de Nardon Pénicaud et qu'elle est même l'œuvre principale de ce grand maître.*

C'est aux maîtres d'aujourd'hui à décider la question. Nous nous déclarons incompetents, mais nous ne craignons pas de dire en finissant que la brochure de M. Le Brun-Dalbanne est à la fois intéressante et instructive, et qu'elle augmente le nombre des travaux très-estimables qui se font depuis quelque temps en province. A. B.

**Les Grands baillis au XV^e siècle : Jean de Doyat, par Agénor Bardoux.
Paris, Durand, 1863.**

Jean de Doyat est un personnage obscur; mais au moyen des documents renfermés dans les Archives de Clermont et dans celles de l'empire, M. Bardoux a su faire revivre cette figure aujourd'hui effacée : maintenant on connaît Doyat plus complètement que d'autres légistes plus célèbres, et on se fait une idée plus précise de ce qu'étaient ces hommes de robe et d'épée qui ont servi si efficacement le pouvoir royal contre la féodalité. Fils d'un greffier du bailliage de Cusset, Jean de Doyat fut successivement clerc, artilleur, valet de garde-robe de Louis XI, bailli de Montferrand, gouverneur de la haute et basse Auvergne. Il instrumenta contre le duc de Bourbon dont il anéantit la juridiction au profit du roi. En récompense il fut comblé de biens et d'honneurs par Louis XI, et, à l'avènement de Charles VIII, il fut condamné par le parlement de Paris à avoir la langue percée d'un fer chaud et l'une des oreilles coupée, à être battu de verges, au bannissement et à la confiscation. Quelques années après que cet arrêt eut été exécuté, il commandait l'artillerie de Charles VIII dans la campagne d'Italie. M. Bardoux, esprit vif, curieux, généreux, qui unit l'imagination du poète à la précision de l'homme d'affaires, a retracé les vicissitudes de cette existence agitée avec autant d'intérêt que d'exactitude. C. T.

BIBLIOGRAPHIE

DES OUVRAGES PUBLIÉS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SUR L'ARCHÉOLOGIE ET LA NUMISMATIQUE

Pendant le premier semestre de l'année 1863.

ARCHÉOLOGIE

Antiquités. — Moyen âge. — Renaissance. — Peinture sur verre. — Mobilier. — Costumes. — Tapiserie. — Céramique, etc., etc.

AMAURY. — Notice sur Vétheuil et son église, monument historique, par l'abbé Amaury, curé de Vétheuil. Paris, 1863. In-8 de 23 pages.

ASSIER DE VALENCHES (d'). — Le Forez gallo-romain, par M. d'Assier de Valenches. Lyon, imp. Perrin. In-8 de 23 pag.

BARBY. — Quelques notes historiques et archéologiques communiquées à la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, par M. Henri Barbé. Strasbourg, 1862. In-8 de 8 pag. avec planches.

Extrait du *Bulletin* de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

BARRÉ. — Herculanium et Pompéi. Recueil général des peintures, bronzes, mosaïques, etc., découverts jusqu'à ce jour et reproduits d'après le *Antichità di Ercolano, il Museo borbonico* et tous les ouvrages analogues; augmenté de sujets inédits et gravés au trait sur cuivre par H. Roux aîné, et accompagné d'un texte explicatif, par M. L. Barré. Tom. VIII. Musée secret. Paris, 1862. Grand in-8 de 235 p. avec 60 planches.

Réimpression du dernier volume d'un ouvrage publié par livraison en 1840.

BAUDRY. — Le Musée départemental et d'antiquités de Rouen. Agrandissement et classification, par Paul Baudry. Rouen, 1862. In-8 de 36 pag.

Extrait du *Nouvelliste de Rouen* des 10, 11 et 12 novembre 1862.

BAUDRY. — Revue archéologique de l'exposition des beaux arts de Rouen, par Paul Baudry. Rouen, 1862. Grand in-12 de 23 pag.

Extrait du *Nouvelliste de Rouen*, octobre 1862.

BEULÉ. — L'Acropole d'Athènes, par M. H. Beulé. Nouvelle édition. Paris,

1863. In-8 de 406 pag. avec 5 planches. La première édition est de 1853. 2 vol in-8 avec 8 planches.

BORDEAUX. — Exposition artistique et archéologique d'Elbeuf, en juillet 1862. Compte rendu, par M. Raymond Bordeaux. Caen, 1863. In-8 de 22 pag.

Extrait de *l'Annuaire de l'Association normande* pour 1863.

BOUCOIRAN. — Guide aux monuments de Nîmes et au pont du Gard..., par M. L. Boucoiran. Nîmes, 1863. In-8 de 47 pag. avec un plan de la ville et 8 gravures imprimées à deux teintes.

BOULLIER. — Lettre à MM. les membres de la Société historique et archéologique de la Loire, par M. Aug. Boullier. Statistique monumentale; codex diplomatique; patois du Forez. Roanne. 1862. In-8 de 15 pag.

BOUTIOT. — Études sur les voies romaines du département de l'Aube, non indiquées dans les anciens itinéraires, par M. Boutiot. Troyes, 1862. In-8 de 35 pag.

Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Tom. XXVI. 1863.

BOYER. — Fouilles de Neuville-sur-Barançon. Réponse à M. Léon Renier, par M. H. Boyer. Bourges et Paris, 1862. In-8 de 16 pag.

BREAU. — Notice sur la découverte des ruines gallo-romaines à Gien-le-Vieux, par M. Breau, faisant fonction d'ingénieur à Gien. Gien, 1863. In-8 de 14 p.

BRETAGNE. — Représentation d'Hercule, vainqueur des géants dans le nord-est de la Gaule, par M. Bretagne. Nancy, 1862. In-8 de 16 pag. avec une planche.

CANAT DE CHIZY. — Note sur le Musée céramique d'Aoste, en Dauphiné, par M. Paul Canat de Chizy. Caen, impr.

- et librairie Hardel; Paris, librairie Derache. In-8 de 7 pag.
- Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen par M. de Caumont.
- CHARNAY. — Cités et ruines américaines. Mila, Palenqué, Izamal, Chichen-Itza, Uxmal, recueillies et photographiées par Désiré Charnay, avec un texte par M. Viollet Le Duc, architecte du gouvernement, suivi du voyage et des documents de l'auteur. Paris, 1863. In-8 de ix et 557 pag., avec gravures sur bois, plus un atlas de 49 planches grand in-folio.
- Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce. 2^e partie. Asie mineure. In-18, 276-416 pag. Paris, impr. Pillet fils aîné; Robin et Feuarent, antiquaires.
- CAVIS. — Ruined cities within Numidian and Carthagian territories, by N. Cavis. London, Murray, 1863. In-8 of pp. 400. With map and illustrations.
- CHARLEUX. — Quelques mots sur Alice-Sainte-Reine, avec deux planches de médailles gauloises, etc., par M. G. Charleux. Autun et Paris, 1863. In-8 de 24 pag.
- CHARVET. — Description de monnaies françaises, royales et féodales, décrites par M. J. Charvet. Paris, 1863. Grand in-8 de viii et 102 pag. avec 4 planches et des figures dans le texte.
- CHAUTARD. — Note sur des pièces de monnaie en argent, trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par M. Jules Chautard, professeur à la Faculté des sciences de Nancy, suivie d'une note sur une découverte de petites pièces de monnaie à Hottot, en Auge (Calvados), par le même. Vendôme, 1862. In-8 de 8 pag. avec planche.
- Extrait du quatrième *Bulletin de la Société archéologique de l'Angoumois*, octobre 1862.
- CHOCQUEL. — Les tapis et tapisseries à l'exposition universelle de 1862, par M. W. Chocquel, fabricant de tapis, etc. Paris, 1862. In-8 de 27 pag.
- CHOLET. — Notice historique sur la cathédrale de la Rochelle, par Cholet, chanoine. La Rochelle, 1862. In-8 de 135 pag.
- CONESTABLE. — Sur l'inscription d'une statuette étrusque publiée pour la première fois dans les Annales de l'Institut archéologique de Rome, par M. le comte G. Conestable, professeur d'archéologie. Paris, impr. Labure et C^e. In-8 de 51 pag.
- Extrait du 27^e volume des *Mémoires de la Société imp. des antiquaires de France*.
- CORRARD DE BRÉBAN. — Mémoire sur les voies romaines du département de l'Aube, consignées dans les anciens itinéraires, par M. Corrard de Bréban, président de la Société académique de l'Aube. Troyes, 1862. In-8 de 63 pag. avec une carte.
- Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Tom. XXVI. 1862.
- COUSIN. — Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Cassel (Nord) et à Wissant (Pas-de-Calais), par M. L. Cousin, membre de l'Institut des provinces. Caen, 1863. In-8 de 40 pag. avec un plan.
- Extrait du 26^e volume de la *Société française d'archéologie*.
- CERTUS (E.). — Attische Studien. I. Pnyx und Stadtmaner. Göttingen, Dietrich, 1863. Grand in-4.
- DALY. — Nos doctrines, réponse à deux objections adressées à la direction de la *Revue de l'architecture*, par M. César Daly, architecte du gouvernement. Paris, impr. Claye. In-8 de 16 pag.
- DALY. — Un puits de la renaissance à Toulouse, par César Daly, architecte. Paris, impr. Claye. Grand in-8 de 14 pag.
- Extrait de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*.
- DARCEL. — L'art architectural en France, depuis François I^{er} jusqu'à Louis XIV. Motifs de décoration intérieure et extérieure, dessinés sur les modèles exécutés et inédits des principales époques de la renaissance, comprenant : Lambris, plafonds, voûtes, cheminées, portes, fenêtres, etc., par M. Eugène Rouyer, architecte; texte par M. Alfred Darcel, attaché à la conservation des musées impériaux. Tom. I. Paris, 1863. In-4 de 118 pag.
- Ce volume se compose de 100 planches grand in-4, gravées sur acier par les meilleurs artistes de Paris, et divisées en 50 livraisons de 2 planches chacune. Une table et un texte sont joints aux dernières livraisons.
- DAUVERGE. — Études historiques et archéologiques sur la ville de Comlommiers, par M. Anatole Dauverge. Biographie : Pierre Bourdon, graveur; Théodore Feuillet, graveur. Histoire, etc. Comlommiers, 1863. In-8 de 39 pag.
- DAVILLIERS. — Histoire des faïences et porcelaines de Moustiers, Marseille et autres fabriques méridionales, par M. J. C. Davilliers. Paris, 1863. In-8 de 144 pag.
- DELANGE. — Lettre à M. B. Fillon, à propos de sa brochure intitulée : Les Faïences d'Orion, par M. Henri Delange. Paris, 1863. In-8 de 8 pag.

- DESCEMET. — Mémoire sur les fouilles exécutées à Santa-Subina (1855-57), par M. Descemet. Paris, impr. impér., 1863. In-4 de 37 pag. avec un plan.
- Département de la Côte-d'Or, arrondissement de Beaune.
- DIDRON. — Vitraux du Grand-Andely, par M. Edouard Didron. Paris, 1863. In-4 de 36 pag. avec 2 planches.
- DOUËT d'ARÇY. — Collection de sceaux, par M. Douët d'Arçy, sous-chef de section aux Archives de l'empire. 1^{re} partie. Tom. 1^{er}. Paris, 1863. In-4 de cxv et 744 pag.
- Ministère d'Etat. Archives de l'empire. — Inventaires et documents publiés par ordre de l'Empereur, sous la direction de M. le comte de Laborde.
- DU CHATELLIER. — Exploration des tumulus du département du Finistère (rapport adressé à M. de Caumont), par M. Du Chatellier, membre de l'Institut des provinces. Caen, 1863. In-8 de 33 pag.
- Extrait du compte rendu des séances archéologiques tenues à Saumur en 1862.
- DU MÉRII. — Études sur quelques points d'archéologie et d'histoire littéraire, par M. Edélestand Du Mérii. Paris, 1862. In-8 de 514 pag.
- DURAND. — Note sur des bracelets présumés celtiques, découverts à Vinol, près Montbrison (Loire), par M. Vincent Durand. Caen, 1863. In-8 de 11 pag.
- Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen par M. de Caumont.
- DURAND. — Trésor de l'église Saint-Marc, à Venise, par M. Julien Durand. Paris, 1862. In-4 de 67 pag. avec planche.
- ESTINGOY. — Le triptyque de Gimont, monument du xvi^e siècle, à la louange des saints apôtres de Provence : Marie-Madeleine, Marthe et Lazare, par M. l'abbé A. Estingoy. Auch, 1862. In-8 de 47 pag.
- Extrait du *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch*.
- FABRE. — Notice historique sur les anciennes rues de Marseille, démolies en 1862 pour la création de la rue Impériale, par Auguste Fabre, président de la Commission d'archéologie. Marseille, 1863. In-8 de 318 pag.
- FACHÉ-PRUNELLE. — Recherches des anciens vestiges germaniques en Dauphiné, par M. A. Fanché-Prunelle. Grenoble, impr. Prudhomme. In-8 de 175 pag.
- FILLON. — Les Faïences d'Oiron, lettre à M. Riocreux, conservateur du musée de Sèvres, par M. Benjamin Fillon. *Sans lieu ni date* (Fontenay-Vendée, Robu-
- chon, 8 décembre 1862). In-8 de 8 pag.
- Papier vergé. — Découverte de la véritable origine des faïences, connues jusqu'ici sous le nom de faïences de Henri II. Cette brochure a été reproduite dans le *Cabinet de l'amateur*, de M. Eug. Piot. 2^e année, n^o 21, page 62-63 (couverture), et avec de nouvelles notes et additions de l'auteur, dans la *Chronique des arts et de la curiosité*, numéro du 4 janvier 1863, page 67-69.
- FLAUBERT. — Salambô, par M. Gustave Flaubert. Paris, 1862. In-8 de 475 pag.
- Voir la *Chronique des arts et de la curiosité*, 2^e série, page 15.
- FLEURY. — Les manuscrits à miniature de la bibliothèque de Laon, étudiés au point de vue de leur illustration, par M. Ed. Fleury. 1^{re} partie. vii^e, viii^e, ix^e, x^e, xi^e, xii^e siècle. Laon, 1862. In-4 de 123 pag. avec 25 planches.
- Voir la *Gazette des beaux-arts*, tom. XIV^e, page 470.
- FORGEAIS. — Collection de plombs historiques, trouvés dans la Seine et recueillis par M. Arthur Forgeais. 2^e série. Enseignes de pèlerinages. Paris, 1863. In-8 de iv et 224 pag. avec 170 figures.
- Pour la 1^{re} série, voir la *Gazette des beaux-arts*.
- GALLES. — Fouilles du mont Saint-Michel, en Carnac, faites en septembre 1862, par M. René Galles, sous-intendant militaire. Vannes, 1862. In-8 de 14 pag.
- GARNIER. — Jérusalem et la Judée, description de la Palestine ou Terre Sainte, précédée de considérations sur l'Histoire de ce pays; depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, par M. E. Garnier. 6^e édition. Tours, impr. et librairie Mame et C^e.
- GÉRARD. — L'ancienne Alsace à table. Etude historique et archéologique sur l'alimentation, les mœurs et les usages épiques de l'ancienne province d'Alsace, par M. Charles Gérard, avocat. Colmar, 1862. In-8 de x et 271 pag.
- GIVÉLET. — Visite aux anciennes maisons de Reims, à l'occasion du congrès archéologique en juillet 1861, par M. Givélet. Reims, impr. Dubois. In-8 de 39 pag.
- GODARD-FAULTRIER. — Monuments gaulois du département de Maine-et-Loire, par M. Godard-Faultrier, directeur du musée des antiquités d'Angers. Angers, 1862. In-8 de 138 pag. avec 7 planches.
- GOUPIL. — Manuel général de l'ornement décoratif. Etude encyclopédique sur le goût, appliqué aux embellissements extérieurs et intérieurs, aux tentures, à l'ameublement, aux vases, aux costumes, à la composition des jardins, etc., par M. F. Goupil, artiste de la manu-

- facture impériale de Sèvres. Le Mans et Paris, 1862. In-8 de 53 pag.
- GRANDMAISON.** — La grille d'argent de Saint-Martin de Tours, donnée par Louis XI, enlevée par François 1^{er}, d'après des documents inédits, par M. Ch. L. Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire. Tours, impr. Ladevèze; lith. Georget-Joubert. In-8 de 38 pag.
- GROSSELIN.** — Notice descriptive et historique sur l'église de Saint-Nicolas de Braye-sur-Somme, par M. l'abbé J. Grosselin. Amiens, 1862. In-8 de 58 pag. avec une planche.
- HÉRICOURT (d').** — Hôtel d'Artois, à Paris, par M. le comte Achmet d'Héricourt. Arras, 1863. In-4 de 10 pag.
Extrait de la *Statistique monumentale du Pas-de-Calais*.
- HÉRICOURT (d').** — Notice sur l'église d'Ablain-Saint-Nazaire, par M. Achmet d'Héricourt. Arras, 1863. In-4 de 14 p.
- HENNING.** — Les monuments de l'histoire de France. Catalogue des productions de la sculpture, de la peinture et de la gravure relatives à l'histoire de la France et des Français, par M. Henning. Paris, impr. Lahure et C^r; libr. Delion. Tom IX^e (1559-1589). In-8 de 419 p. Le tome X^e est sous presse.
- HUILLARD-BRÉHOLLES.** — Notice sur deux sceaux en métal des empereurs Frédéric 1^{er} et Louis V, par M. Huillard-Bréholles. Paris, 1863. In-8 de 15 pag. avec une planche.
Extrait du 27^e volume des *Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France*.
- Invocations aux saints** dont les statues se trouvent dans l'église de Saint-Pierre de Maché (Chambéry). Chambéry, 1862. In-32 de 32 pag.
- LAFORGE.** — Iconographie de la Vierge, type principal de l'art chrétien depuis le IV^e jusqu'au XVIII^e siècle, par M. Ed. Laforge. Lyon, 1863. In-4 de XI et 365 pag.
Papier vergé.
- LAMBERT.** — Notice sur une médaille hébraïque trouvée à Brousse, par M. Eliezer Lambert. Metz, 1863. In-8 de 7 pag. avec une planche.
Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, janvier 1863.
- LAPRAIRIE (de).** — Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Soissons, par M. de Laprairie. Canton de Soissons. Laon, 1862. In-8 de 14 pag.
- MAILLARD.** — Le Gibet de Montfaucon, étude sur le vieux Paris. Gibets. Echelles. Pyloris. Marques de haute justice. Droit d'asile. Les Fourches patibulaires de Montfaucon. Documents historiques. Description. La Légende des suppliciés. Scènes de la dernière heure, par M. Firmin Maillard. Petit in-8 de 112 pag. et gravures. Paris, impr. Jouaust et fils; libr. Aubry.
Tiré à 500 exemplaires. — Papier vergé.
- MARBEAU.** — Question monétaire Abaissement du titre de la petite monnaie. Causes de la disparition des monnaies d'argent. Proposition d'une monnaie d'or internationale, par M. Marbeau, trésorier général honoraire des invalides de la marine. Paris, impr. Lahure et C^r. In-8 de 48 pag.
- MARTIN.** — Recherches sur l'architecture du moyen âge et de la renaissance, à Lyon et dans les départements limitrophes, par M. P. Martin, architecte. Lyon, 1862. In-4 de IX et 6 pag.
Tiré à 450 exemplaires.
- MARTIN-D'AUSSIGNY.** — Notice sur la découverte de l'amphithéâtre antique et des restes de l'autel d'Auguste à Lugdunum, lue au Congrès de la Société française d'archéologie à Lyon, le 19 septembre 1862, par M. C. C. Martin-d'Aussigny. Caen, 1863. In-8 de 38 pag.
Extrait du Compte rendu des séances archéologiques, tenues à Lyon en 1862 par la Société française d'archéologie.
- MARVILLE.** — Essai de recherches sur Noviodunum Suessionum, Bribrax et la frontière des Rèmes, de Filain à Richancourt, par M. C. P. H. Marville fils. Amiens, impr. et libr. Lemer.
Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*. 1862, nos 2 à 4.
- MÉNANT.** — Rapport à S. Exc. M. le ministre d'Etat sur les inscriptions assyriennes du British Museum, par M. Joachim Ménant. Paris, 1863. In-8 de 32 pag.
- MONNIER.** — Note sur une trouvaille de monnaies faite près de Dieulouard, par M. Monnier. Nancy, 1863. In-8 de 34 pag. avec planche.
- Monumentos arquitectonicos de España,** publicados á expensas del Estado, bajo la direccion de una comision especial, creada por el ministerio de Fomento. Commission: D. Anibal Alvarez individuo de número de la Real Academia de nobles Artes de S. Fernando y del Consejo de Sanidad del Reino. vicepresidente de la Junta consultiva de edificios, director de la Escuela de arquitectura, presidente de la comision. D. Francisco Jareño, arquitecto general del ministerio de Fomento,

- profesor de la Escuela de Arquitectura. D. Gerónimo de la Gándara, profesor de la Escuela de Arquitectura, individuo correspondiente de la Sociedad arqueológica de Athenas. D. Pedro de Madrazo, individuo de número de las Reales academias de S. Fernando y de la historia. D. José Amador de los Ríos, individuo de las reales academias y de la historia y de S. Fernando, de la Junta consultiva de edificios publicos, profesor y decano de la Facultad de filosofíay letras de la Universidad central. D. Manuel de Assas, individuo correspondiente de la Real academia de la historia y de la arqueología de Belgica, vocal secretario de la Comisión. Madrid, 1859-1863. Imprenta y calcografía nacional, entregas 1 a 17. Precio de cada una, 100.
- OPPERT et MENANT.** — Grande inscription du palais de Khorsabad, publiée et commentée par M. J. Oppert et J. Menant. Paris, impr. impér., 1863. In-8 de 26 pag. avec 21 planches.
Extrait du numéro 2, de l'année 1863, du *Journal asiatique*.
- PARIS.** — Rochette (Désiré-Raoul), par M. Paulin Paris, de l'Institut. Paris, 1863. — Grand in-8 de 15 pag. à deux colonnes.
Extrait de la *Biographie Michaud*, tom. XXXVI.
- PELET.** — Essai sur la destination première de la maison carrée, par M. Auguste Pelet. Nîmes, 1863. In-8 de 66 pag. avec un plan.
- PÉRATHON.** — Notice sur les manufactures de tapisseries d'Aubusson, de Pelletin et de Bellegarde, par M. Cyprien Pérathon, président de la Chambre consultative des arts et manufactures d'Aubusson. Limoges, 1863. In-8 de 132 pag.
- Pierres tombales et obituaire de Notre-Dame-en-Vaux, de Châlons-sur-Marne, suivis de la description des pierres tombales du couvent de Saint-Joseph et de diverses omises à la cathédrale. Châlons-sur-Marne et Paris, 1863. In-12 de 12 pag.**
- QUÉRIÈRE (de la).** — Une excursion au château d'Anet, par M. E. de la Quérière. Rouen et Paris, 1862. In-8 de 24 pag. avec 4 gravures.
- REBER.** — Die Ruinen Roms und der Campagna. von F. Reber. Leipzig, Weigel, 1862. Grand in-4.
- Reseña histórica de los monumentos que existen en la insigne ciudad de Alexiá de Henares. Segunda edición corregida, aumentada è ilustrada con notas, por D. Antonio-Maria Lopez, y Ramajo, caballero de la real y distinguida orden española de Carlos III, comendador y**
- caballero de la americano de Isabel la Católica, de la imperial y pontificia de la Espuela de oro (S. Silvestre), de justicia la inclita, militar y sagrada constantinia de S. Jorge, y de la del mérito, civil de Franci-co I, de las dos Sicilias; condecorado con la de Francisco y con medallas honorificas de oro, por mérito literario: academico de número y archivero de la española de arqueología y geografía: socio de mérito, correspondal de la Tarraconense, y de la de Sevilla (Italica), individuo de la Academia general de ciencias, bellas letras y nobles Artes de Córdoba; socio de número y correspondal de las reales económicas de Amigos del Pais de Madrid, Sevilla, Barcelona, Cádiz, Perez de la Frontera, Jaen, Toledo, Granada, Malago, etc., etc. Madrid, 1863. Imprenta de la Galeria literaria, à Cargo de Castillo. En-4 de 24 pag.**
- RING (de).** — Tombes celtiques de l'Alsace, suite des mémoires présentés au Comité de la Société pour la conservation des monuments historiques à Strasbourg, par M. Maximilien de Ring, secrétaire de la Société. 2^e édition. Strasbourg, 1852. In-fol. de 42 pag. avec 14 planches.
- ROHAULT DE FLEURY.** — Édifices de Pise, relevés, dessinés et décrits, par M. George Rohault de Fleury. Paris, 1863. In-4 de 20 pag. à deux colonnes, avec 21 planches.
- ROSSIGNOL.** — Des antiquités et principalement de la poterie romaine trouvées à Moutans, près Caillac (Tarn), par M. Elie A. Rossignol, inspecteur de la Société française d'archéologie. Caen, 1863. In-8 de 24 pag.
Extrait du *Bulletin monumental* publié à Caen.
- ROUJOUX.** — Recherches et études sur les sépultures celtiques des environs de Choisy-le-Roi, par M. Anatole Roujoux, élève de l'École des chartes. Paris, impr. Remquet, Goupy et C^e. In-8 de 16 pag.
- SAUVAGEOT.** — Étude sur les cloches. Lettre à M. Didron, directeur des Annales archéologiques, par M. Claude Sauvageot. Paris, 1863. In-4 de 36 pag. avec une planche.
- SAUZAY.** — Collection Sauvageot, dessinée et gravée à l'eau forte par M. Edouard Lièvre, accompagnée d'un texte historique et descriptif, par M. A. Sauzay, conservateur-adjoint des musées impériaux. 1^{re} livraison Paris, 1863. In-fol. de 12 pag. avec 4 planches.
On annonce 30 livraisons mensuelles de 4 planches chacune, tirées sur chine, et accompagnées d'un texte.

- SAVY. — Recherches sur le caractère architectural de la cathédrale de Lyon, présentées au Congrès archéologique, par M. Savy. Caen, 1863. In-8 de 25 pag.
- Extrait du Compte rendu des séances archéologiques, tenues à Lyon en 1862, par la Société française d'archéologie.
- SCHNAPP. — Mémoires ou travaux originaux présentés et lus à l'Institut égyptien, publiés sous les auspices de S. A. Mohammed-Saïd, vice-roi d'Égypte, sous la direction de M. le docteur B. Schnapp, secrétaire de l'Institut égyptien. Tom I. Paris, 1862. In-4 de xvi et 762 pag.
- SMYTTERE (de). — Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel, de ses seigneurs et dames, de sa noble cour, de sa châtellenie, de ses justices secondaires et de ses institutions religieuses, par M. le docteur P. J. E. de Smyttere. Lille, 1862. In-8 de 119 pag. avec 12 planches.
- Extrait des *Annales du Comité flamand de France*. Tom. VI.
- SPACH. — L'Archéologue Jérémie-Jacques Oberlin, par Louis Spach, archiviste du département du Bas-Rhin. Strasbourg, 1862. In-8 de 15 pag.
- Extrait du *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace*.
- TAINTURIER. — Les terres émaillées de Bernard Palissy, inventeur des rustiques figulines. Etude sur les travaux du maître et ses continuateurs, suivie du catalogue de leur œuvre, par M. A. Tainturier. Ouvrage enrichi de planches et de gravures dans le texte. Dijon et Paris, 1863. In-8 de 137 pag.
- Voir la *Chronique des Arts*. 2^e série, pag 188.
- THAURIN. — Archéologie rouennaise. Le vieux Rouen sous les Romains, etc., par M. J. M. Thaurin. Rouen, 1862. In-4 de 4 pag. à deux colonnes.
- Extrait du *Journal de Rouen* des 29 juillet et 2 août 1862.
- THAURIN. — Archéologie rouennaise, par M. Thaurin.
- Musée départemental des antiquités. Rouen, 1863. In-4 de 7 pag. à deux colonnes.
- TRÉLAT. — Études architecturales à Londres en 1862, par M. Emile Trélat. Paris, 1863. In-8 de 75 pag.
- VIOLLET LE DUC. — Entretiens sur l'architecture, par M. Viollet Le Duc, architecte du gouvernement. 1^{re} partie. Paris, 1863. In-8 de 976 pag. avec 97 bois et 10 dessins hors texte, plus un atlas petit in-fol. oblong de 18 planches gravées sur acier. Prix : 40 fr.
- La deuxième partie se composera de 10 ou 12 entretiens, dont un sera publié chaque mois. Le prix de chaque entretien sera fixé au moment de la mise en vente.
- VITAL DE VALOUS. — Les Anciens hôtels de ville, ou maisons communes de Lyon.
- Notice rédigée sur les documents originaux, par M. Vital de Valous, bibliothécaire-adjoint du Palais des arts. Lyon. 1863. In-8 de 39 pag.
- Une excursion aux ruines de Carthage. Auch, 1853. In-8 de 25 pag.

BIBLIOGRAPHIE ÉTRANGÈRE (1)

- J. VON ARNETH. — Archaeologische analecten. Wien, 1862.
- G. BACHMANN. — Delimita a Tiberio coepto. Wernigrode, 1862.
- O. BENNDORF. — De Anthologiz græcæ epigrammatis, quæ ad artes spectant. Lipsiæ, 1862.
- E. BRAUN. — Römische Baudenkmaeler mit einem Vorwort von S. Marquardt.
- C. BERSIAN. — Geographie von Griechenland. Erster Band. Das noerdliche Griechenland. Leipzig, 1862.
- C. CAVEDONI. — Dichiarazione di un bassorilievo mitriaco della galleria palatina di Modena. Modena, 1863.
- E. CURTIUS. — Attische Studien : I Pnyx und Stadtmauer. Gœttingen, 1862.
- K. F. Untersuchungen ueber die Kriegsfuehrung der Roemer gegen die Deutschen. Mainz, 1862.
- E. FALKNER. — On the Hypæthron of Greek Temples. London, 1861.
- J. FREUDENBERG. — Das Denkmal des Hercules Saxonus im Brohlthal. Bonn, 1862.
- R. GAEDCHENS. — Die Antiken des fuerstlich Waldeckischen Museums zu Arolsen. Arolsen, 1862.
- E. GERHARD. — Etruskische Spiegel. Dritter Theil. Lieferung 4-6. Berlin, 1862.

(1) On peut se procurer tous ces livres étrangers à Paris, chez Friederich Klincksieck, libraire, 11, rue de Lille, et chez Franck Herold, 67, rue de Richelieu.

- E. GERHARD. — Die Geburt der Kabiren auf einem etruskischen Spiegel, Berlin, 1862.
- E. GERHARD. — Ueber den Bilderkreis von Eleusis. Erste Abhandlung. Berlin, 1863.
- L. GERLACH. — Choix d'antiques conservées au château et au Panthéon de Woerlitz. Zerbst, 1862.
- A. HAACKH. — Katalog der Sammlungen des koeniglichen Museums der bildenden Kuenste zu Stuttgart. I Theil. Stuttgart, 1863.
- J. VON HAHN. — Motive der ionischen Saeule. Wien, 1862.
- HERZOG. — De quibusdam praetorum Galliae Narbonensis municipalium inscriptionibus dissertatio historica. Tubingae, 1862.
- E. HUEBNER. — Die antiken Bildwerke in Madrid. Berlin, 1862.
- L. J. F. JANSSEN. — Oudheikundige Reizeberigten nit Duitschland, Hongarije, Bohemen en Zwitserland. II. Arnhem, 1862.
- H. KRUEGER. — Der Feldzug des Aelius Gallus nach dem gluecklichen Arabien unter Kaiser Augustus. Wismar, 1862.
- C. F. A. VON LÜTZOW. — Muenchener Antiken. München, 1862.
- M. MEZGER. — Die roemischen Steindenkmæler, Inschriften und Gefæsstempel im Maximilians-Museum zu Augsburg. Augsburg, 1862.
- G. MINERVINI. — Memorie accademiche. Napoli, 1862.
- TH. MOMMSEN. — Corpus inscriptionum latinarum, vol. I. Berolini, 1863.
- G. PARTHEY. — Das Orakel und die Oase des Ammon. Berlin, 1862.
- E. PAULUS. — Der roemische Grenzwall vom Hohenstaufen bis an den Main. Stuttgart, 1863.
- C. PROMIS. — Le antichità d'Aosta, misurate, diseguate, illustrate. Torino, 1862.
- J. RACCA. — Marmi scritti di Novara romana. Novara, 1862.
- J. REBER. — Die Ruinen Roms und die Campagna. Leipzig, 1863.
- D. DE LOS RIOS. — Memoria arqueologica-descriptiva del anfiteatro de Italica. Madrid, 1862.
- F. RITSCHL. — Priscæ latinitatis monumenta epigraphica. Bonnæ, 1862.
- F. RITSCHL. — Priscæ latinitatis epigraphicæ supplementum. I. Bonnæ, 1862. II. Bonnæ, 1863.
- L. ROSS. — Erinnerungen und Mittheilungen aus Griechenland. Mit einem Vorwort von O. Iahn. Berlin, 1863.
- G. B. DE ROSSI. — Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo sæculo antiquiores, vol. I. Romæ, 1861.
- A. F. RUDORFF. — Ad legem Aciliam de pecuniis repetundis. Berolini, 1862.
- W. SIEBERT. — Ueber Appius Claudius Cæcus. Kassel, 1863.
- DE SPuches. — D'una greca iscrizione trovata in Taormina e d'un tempio di Giove Serapide. Palermo, 1862.
- DE SPuches. — D'una greca epigrafe trovata in Taormina. Palermo, 1862.
- W. VISCHER. — Noch einmal das plattaeische Weihgeschenk in Constantinopel, 1862.
- F. G. WELCKER. — Griechische Gætterlehre. 3. Band. Göttingen, 1862.
- F. WIESELER. — Commentatio de scala symbolo apud Græcos aliosque populos veteres. Gottingæ, 1863.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEPTIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

ARTICLES ET MÉMOIRES.

PARIS ET ÉROS. — VASE PEINT A ORNEMENTS DORÉS TROUVÉ À CORINTHE, par M. J. de Witte.....	1	LETTRE A M. RENAN SUR DES MONUMENTS ÉGYPTIENS TROUVÉS EN PHÉNICIE, par M. le vicomte E. de Rougé.....	194
L'ENCEINTE DU HARAM-ECH-CHÉRIF ET LE TEMPLE DE SALOMON A JÉRUSALEM. (<i>Analyse d'un Mémoire de M. de Saulcy</i>), par M. Alexandre Bertrand.....	12	LES MONUMENTS PRIMITIFS DE LA GAULE. — MONUMENTS DITS CELTIQUES. — DOLMENS ET TUMULUS, par M. Alexandre Bertrand.....	217
RAPPORT SUR LES OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE, depuis le 1 ^{er} juillet 1861 jusqu'au 30 juin 1862, par M. l'abbé Cochet.....	33	INSCRIPTION DONNANT LE NOM D'UN VICUS GALLO-ROMAIN, par M. L. R.....	238
DE L'ÉLECTION ET DE LA DURÉE DES FONCTIONS DU GRAND PRÊTRE D'AMMON A THÈBES, par M. Aug. Baillet.....	44	ARCHIVES DE L'EMPIRE : INVENTAIRES ET DOCUMENTS. <i>Collection des sceaux</i> , par M. Douët Darcq, première partie, par M. Anatole de Barthélemy.....	241
LES CHARITES (<i>suite et fin</i>), par J. F. Cerquand.....	52	OBSERVATIONS SUR UNE INSCRIPTION DE PALESTRINE, par M. G. Henzen.....	247
LES JOYAUX DE MONS ^T SAINT-QUENTIN (Inventaire écrit en dialecte picard l'an 1399), par M. Stanislas Prioux.....	65	ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT, ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (<i>suite</i>), par M. E. Viollet Le Duc.....	250
LETTRE DE M. LE VICOMTE DE ROUGÉ RELATIVE AU MÉMOIRE DE M. LAUTH.....	70	LE VASE DE LA REINE CLÉOPATRE, par M. F. Lenormant.....	259
LE TEMPLE D'HERCULE VAINQUEUR A TIVOLI, par M. P. Foucart, ancien membre de l'École française d'Athènes.....	81	NOTE SUR LE TEMPLE DE JÉRUSALEM, par M. le vicomte de Vogüé.....	282
ATTICUS ÉDITEUR DE CICÉRON, par M. Gaston Boissier.....	93	SUR UN MONUMENT MITHIAQUE DE L'AFRIQUE, par M. D. Delffsen.....	292
ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT, ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE, par M. E. Viollet Le Duc.....	103	UN NOUVEAU PAGUS GALLO-ROMAIN, par M. le général Creuly.....	299
SUR UN PAPIRUS MAGIQUE DU MUSÉE BRITANNIQUE, par M. S. Birch.....	119	SUR LE VÉRITABLE EMBLACEMENT DE LA VILLE APPELÉE NOVIOMAGUS, ANCIENNE CAPITALE DES LEXOVII, par M. Chatelet.....	301
MURVIEL. — RUINES D'UN OPIDUM DES VOLCES ARÉCOMIQUES, par MM. A. de Montgravier et Ad. Ricard.....	145	NOTE SUR QUELQUES SÉPULTURES ANTIQUES DES ENVIRONS DE CHOÏSY-LE-ROI. — LETTRE A M. ALEX. BERTRAND, par M. Anatole Roujou.....	306
DEUX VILLES DES ÉVANGILES, BETH-SAYDA ET CAPHARNAÛM, par M. F. de Saulcy.....	166	INSCRIPTIONS ÉTRUSQUES DU MUSÉE CAMPANA ET DU MUSÉE BLACAS, par M. le comte Giancarlo Conestabile.....	312
ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT, ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (<i>suite</i>), par M. E. Viollet Le Duc.....	184	UN MOT SUR LES MESURES ITINÉRAIRES EN GAULE A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, par M. Alex. Bertrand.....	344

NOTICE SUR L'EMPLACEMENT ET SUR LES MONUMENTS GALLO-ROMAINS DE LA CITÉ D'ALET (Ille-et-Vilaine), par M. Alfred Ramé.....	353	LA CAÏTE DE LA GAULE, EXAMEN DES OBSERVATIONS AUXQUELLES ELLE A DONNÉ LIEU, par M. le général Creuly.....	383
ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT, ARCHITECTE DU TREIZIÈME SIÈCLE (<i>suite et fin</i>), par M. Viollet Le Duc.....	361	CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE REDON EN BRETAGNE, par M. Anatole de Barthélemy.....	397
UNE INSCRIPTION INÉDITE DE PRESIAS AD HYPIUM (USKUB), par M. Georges Perrot.....	371	LES VOIES ROMAINES EN GAULE, RÉSUMÉ DU TRAVAIL DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES, par M. Alex. Bertrand.....	406

BULLETIN MENSUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

MOIS DE DÉCEMBRE. — Élections de deux membres titulaires, MM. Haureau et de Slane, et de deux correspondants, l'un régnicole, M. Robert, à Metz, l'autre étranger, M. Ritschl, à Bonn. — Nomination de membres de l'Académie pour la composition des diverses commissions pour le prix Gobert et les Antiquités nationales. — Communication par M. de Longperrier de deux sceaux, l'un égyptien, l'autre grec. — Communication par M. Renan d'une inscription phénicienne trouvée à Carthage. — Lecture par M. Vivien de Saint-Martin d'un mémoire géographique concernant l'Afrique, p. 74.

MOIS DE JANVIER. — Composition du bureau pour l'année 1863. — Renouvellement de commissions. — Commission chargée de désigner le travail auquel l'Institut doit accorder le prix biennal fondé par l'empereur. — Rapport sur les travaux des commissions chargées des publications de l'Académie. — Lecture par M. Naudet d'un mémoire sur la Noblesse chez les Romains. — Lecture par M. Reinaud d'un mémoire sur les connaissances des anciens dans l'extrême Orient, p. 129.

MOIS DE FÉVRIER. — Communication de M. le comte de Vogüé sur les résultats généraux de son voyage en Orient, p. 199.

MOIS DE MARS. — Réponse de M. de Saulcy à la communication de M. de Vogüé. — Rapport de la commission au sujet des instructions destinées à M. V. Guérin pour sa mission en Palestine, lu

par M. Renan, pour M. Munck. — Rapport de M. Reinaud sur des dessins d'inscriptions arabes qui se trouvent en Perse. — Communication par M. Vallet de Viriville ou examen critique *du mystère du siège d'Orléans*. — Deuxième lecture de M. Reinaud concernant son mémoire sur les relations de l'empire romain avec l'Asie orientale. Observations échangées au sujet de cette lecture. Communication de M. le secrétaire perpétuel d'une lettre adressée à l'Académie par M. Boyer, relative à une collection de monnaies et médailles mérovingiennes et autres. — M. de Saulcy rend compte à l'Académie d'une exploration qu'il vient de faire dans les Pyrénées-Orientales de concert avec M. le général Creuly, p. 267.

MOIS D'AVRIL. — Fin de la seconde lecture de M. Reinaud sur les rapports de l'Empire romain avec l'extrême Orient. — Nouvelle lecture de M. de Vogüé. — Récit historique par M. Wallon sur *l'Insurrection des paysans en Angleterre en 1381*. — Lecture faite par M. Egger, au nom de M. Foucart, d'un mémoire sur les inscriptions recueillies à Delphes. — Lecture faite par M. Guigniaut, au nom de M. H. Martin, de Rennes, d'un mémoire *Sur le rapport des lunaisons avec le calendrier des Egyptiens*, p. 350.

MOIS DE MAI. — Lettre de M. Aug. Mariette à M. le vicomte de Rougé, sur une stèle trouvée à Djebel-Barkal, p. 413.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Élection de MM. Haureau et de Slane comme membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de MM. Jomard et Magnin, décédés. — Renouvellement du bureau

de la Société des antiquaires de France, p. 75. — Inscriptions inédites et fort curieuses, rapportées par M. Waddington, au retour de son voyage en Syrie, p. 75. — Détails sur un disque en bronze

trouvé à Perroix. — *Dolium romain* trouvé à Saint-Wandrille-Bençon en 1862, note par M. l'abbé Cochet, p. 76. — Lettre de M. Conestabile concernant une inscription étrusque publiée par lui et dont la lecture est contestée, p. 77. — Mort de Saïd-Pacha, vice-roi d'Égypte, créateur du musée du Caire, promoteur des fouilles en Égypte, p. 439. — Nouvelles richesses rapportées par M. Salzmänn, explorateur de Camiros, p. 130. — Nouvelles de province relativement aux fouilles entreprises sur divers points du territoire français, p. 130. — Communication de M. Bourquelot d'une note émanant de M. Anatole Roujoux, et concernant des fouilles faites par lui à Saint-Germain, près Corbeil, p. 131. — Pierre monumentale posée au centre du camp romain de Mauchamps, pour perpétuer le souvenir de cet emplacement historique, p. 132. — Découvertes archéologiques en Algérie, p. 133. — Lettre à M. le général Creuly par M. Cherbonnaud, p. 134. — Lettre de M. de Saint-Marceaux au sujet des silex travaillés trouvés dans le diluvium, à Quincy-sous-le-Mont (Aisne), p. 137. — Mission scientifique accordée à M. V. Guérin pour exploiter les parties de la Palestine non encore étudiées. — Nouvelles découvertes à Alise-Sainte-Reine, p. 206. — Acquisition par le Louvre de la belle collection de poteries archaïques rapportée de Camiros par M. Salzmänn. — Découverte d'un théâtre gallo-romain par la Société archéologique du Vendomois. — Conservation du beau *dolmen* de la chapelle vendomoise. — Découvertes archéologiques faites en Autriche l'année dernière, p. 206. — Fouilles du mont Palatin et de la basilique de Saint-Clément. — Découvertes de poteries gallo-romaines de formes et de couleurs variées, haches gauloises en bronze, instrument en os sculpté percé d'un trou latéral, vase gallo-romain et un morceau de spath fluor. — Tombeaux romains découverts dans la *Villa regia* de Flammersheim avec des antiquités précieuses, p. 209. — Acquisitions d'antiquités égyptiennes par le Louvre. — Découverte d'un moule fait par la cendre d'un homme couché dont la chair s'était desséchée; le squelette, au complet, moulé par M. Fiorelly. — Découverte dans la terre d'un vase antique rempli de médailles, l'une romaine et d'autres du temps des Séleucides. — Communications et renseignements sur les souterrains récemment mis à jour à

Machault (Ardennes). — Note intéressante concernant un établissement gallo-romain situé au point où se rencontrent les trois départements de la Somme, de l'Oise et de la Seine-Inférieure, p. 215. — Chronique judiciaire archéologique: *Pausées médailles vendues au Musée archéologique de Lyon*. — Tentative de vol au musée de Cluny. — Vol à la galerie degli Uffizi à Florence, p. 214 à 216. — Distribution des récompenses aux sociétés savantes des départements, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, par M. le ministre de l'instruction publique. — Nouvelles découvertes à Camiros par M. Salzmänn. — Compte rendu fait à la Société d'Abbeville par M. Boucher de Perthes, au sujet de la mâchoire humaine fossile, trouvée dans la couche de sable noir argileux du banc diluvien du Moulin-Quignon. — Lettre de M. d'Arbais de Jubainville au sujet de la notice de M. L. Renier sur l'inscription découverte récemment à Vertault, p. 351 à 352. — Note sur les résultats fournis par une enquête relative à l'authenticité de la découverte d'une mâchoire humaine et de haches en silex, dans le terrain diluvien de Moulin-Quignon, par M. Milne Edwards (Extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences). — Bracelet d'or, gaulois, trouvé par un cultivateur près de Candos (chemin de fer de Bordeaux à Bayonne), et pesant trois cent trente grammes six décigrammes. — Lecture de M. Grévy sur le *Calice de Chelles*, attribué à saint Eloi. — Liste des objets ayant appartenu au surintendant Fouquet, et qui furent acquis par le roi. — Découverte à Prouilly (Marne) de plusieurs squelettes humains, de vases en terre cuite, d'anneaux en cuivre et de différentes autres antiquités. — Description d'une série de nouvelles découvertes faites près de Zulpich, Bonn, Bingen, Cologne, dans la Prusse rhénane. — Tombeau curieux par la série d'objets qu'il contenait, trouvé à Ofen (Hongrie). — Extrait d'une lettre de M. Gay, au sujet d'une découverte faite aux environs de Ténés, consistant en hachette en cuivre, médailles carthagoises, tombeaux, etc., etc. — Lettre de M. d'Arbois de Jubainville au sujet d'une charte concernant le Vicus de la commune de Vertault. — Note au sujet d'une réclamation, relative à l'article publié dans la *Revue* sur les *Mesures itinéraires à l'époque gallo-romaine*, p. 423 à 434.

BIBLIOGRAPHIE.

ANNUAIRE HISTORIQUE, TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE et DU DIOCÈSE DE MEAUX. 3^e année. 1863. In-18. Paris, Henri. — Meaux, Blondel.... 80

LE ANTICHTA D'AOSTA (*Augusta Prætoria Salassorum*), misurate, disegnate, illustrate da Carlo Promis, con atlante di XIV tavole. — Torino, 1862..... 140

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE, CONTENANT L'INDICATION DES OUVRAGES RELATIFS À L'HISTOIRE DE LA GRAVURE ET DES GRAVEURS, par Georges Duplessis. Paris, Rapilly, 1862. In-8^o. Prix : 2 fr..... 141

L'ACROPOLE D'ATHÈNES, par M. Beulé. 1 vol. in-8^o avec planches. Paris, chez Firmin Didot. Nouvelle édition..... 276

LES ARTS SOMPTUAIRES, histoire du costume et de l'ameublement, des arts et des industries qui s'y rattachent, par M. Ch. Louandre. 4 vol. in-4^o, dont 2 de gravures en couleur. — Médaille de première classe à l'Exposition universelle. — Hangar-Maugé, éditeur, 5, rue Honoré-Chevalier..... 276

COLLECTION DE PLOMES HISTORIÉES TROUVÉES DANS LA SEINE et recueillies par M. Arthur Forgeais, fondateur président de la Société de sphragistique, etc. 2^e série. — ENSEIGNES DE PÈLERINAGES. Paris, chez l'auteur, quai des Orfèvres, 54. In-8^o, fig..... 279

BULLETTINO DI ARCHEOLOGIA CRISTIANA, del cav. Giovanni Battista di Rossi..... 436

LE DISCOURS D'ISOCRATE SUR LUMÈNE, intitulé : SUR L'ANTIDOSIS, traduit en français pour la première fois par Auguste Cartelier, revu et publié avec le texte, une introduction et des notes, par Ernest Havet. Paris, imprimerie impériale, 1862 (chez Dezobry, Tardou et Ce, libraires-éditeurs)..... 437

RECHERCHES SUR L'HISTOIRE ET LE SYMBOLISME DE QUELQUES ÉMAUX DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE TROYES, par M. Le Brun-Dalbanne. Troyes, 1862. Broch. grand in-8^o de 59 pages, VII planches... 439

LES GRANDS BAILLIS AU XV^e SIÈCLE : JEAN DE DOYAT, par Agéonor Bardeux. Paris, Durand, 1863..... 440

FIN DE LA TABLE.